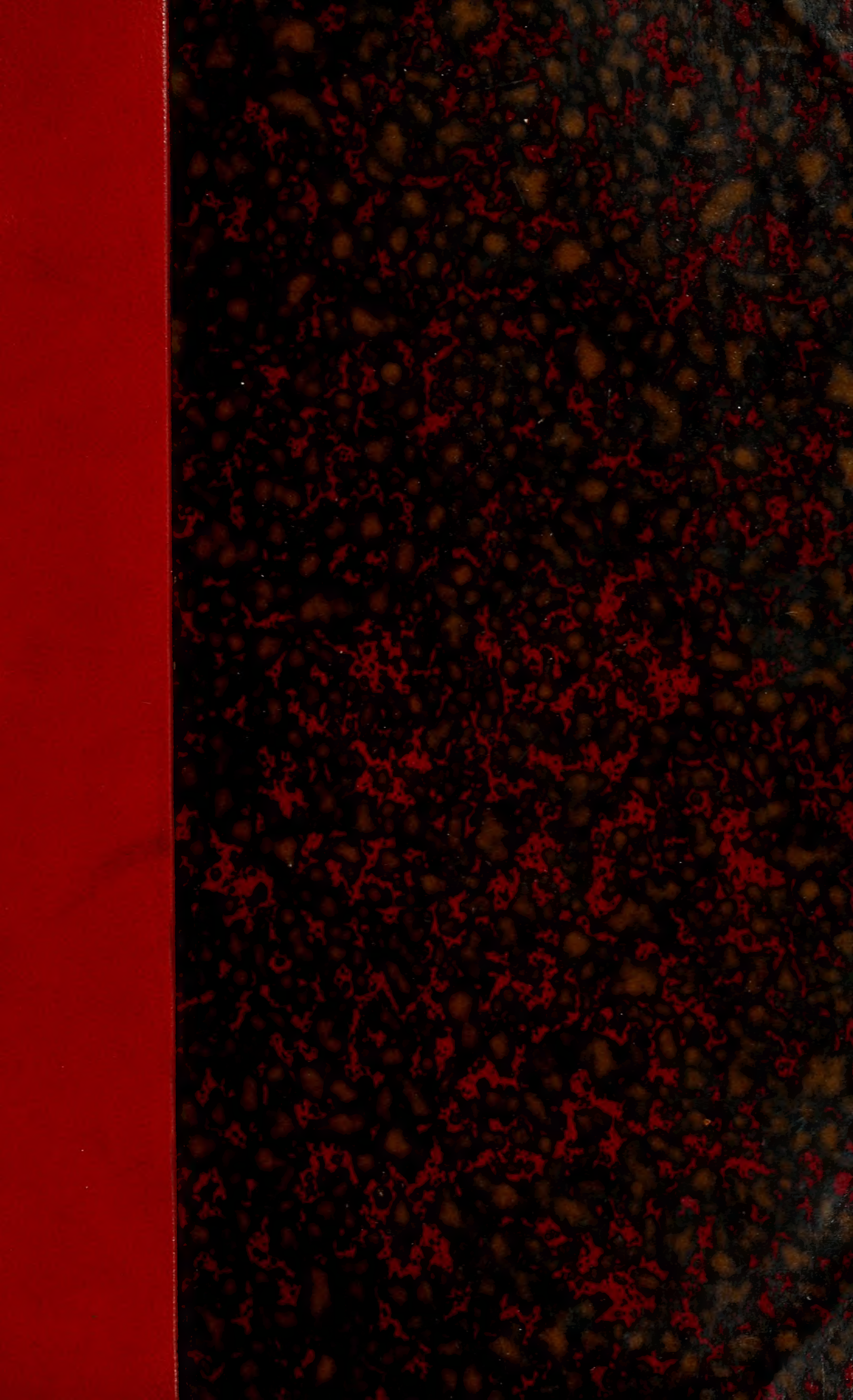






LA

GESTION CONSERVATRICE

ET LA

GESTION RÉPUBLICAINE

JUSQU'AUX CONVENTIONS

1872-1883



Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en août 1889.

DU MÊME AUTEUR :

Les Finances françaises sous l'Assemblée nationale et les Chambres républicaines : **Les Emprunts et les Impôts de la rançon de 1871.** Un vol. in-8°. Prix. . . . . 10 fr.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LES FINANCES FRANÇAISES

SOUS L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES CHAMBRES RÉPUBLICAINES

LA GESTION CONSERVATRICE ET LA GESTION RÉPUBLICAINE

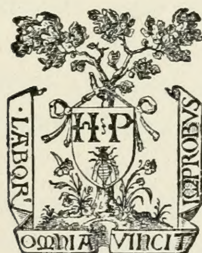
JUSQU'AUX CONVENTIONS

1872-1883

PAR

AMAGAT, Amant Louis

DÉPUTÉ DU CANTAL



PARIS

LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, rue Garancière, 10

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
CHEVALIER-MARESCQ ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
20, rue Soufflot, 20

1889

PRÉFACE

Le nouvel ouvrage que nous offrons aux hommes politiques et aux hommes d'affaires embrasse douze années de notre histoire financière.

La première partie est consacrée aux budgets de 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et à tous les faits qui s'y rattachent : premier compte de liquidation, dédommagements aux victimes des invasions et de la Commune, reconstitution des forces nationales. C'EST LA GESTION CONSERVATRICE.

En 1872, l'Assemblée nationale est en face d'un déficit de 425 millions, malgré la création de 400 millions d'impôts.

En 1873, le déficit s'abaisse à 288 millions.

En 1874, il n'est plus que de 75 millions.

Fn 1875, les difficultés sont vaincues : le Trésor encaisse un excédent de 73 millions.

En 1876, les dépenses s'élèvent à 2.680 millions et les recettes à 2.775 millions : l'excédent est donc de 95 millions.

Dans ces 2.680 millions de dépenses sont compris les 150 millions de réserve qui seront affectés, dans la pensée de l'Assemblée nationale comme dans la pensée de M. Thiers, à l'amortissement de la dette publique, le jour où la reconstitution du matériel de guerre sera terminée.

Telle est notre situation à la fin de 1876.

Alors commence la GESTION RÉPUBLICAINE, qui fait l'objet de la deuxième partie de notre ouvrage.

L'exercice de 1877 se règle avec un excédent de 47 millions, car les républicains, contenus encore par le Sénat conservateur, n'ont pas inauguré la politique de gaspillage qui marquera les années suivantes.

En 1878, on fait la désastreuse opération du rachat des lignes secondaires. Elle se traduit par un déficit de 257 millions.

En 1879, on augmente les pensions militaires et certaines pensions civiles; on crée le ministère des postes; on commence les constructions scolaires et les travaux publics exagérés. Le déficit est de 308 millions.

En 1880, M. Jules Ferry est ministre; les travaux et les constructions se développent sans plan, sans règle, au gré des convoitises. Le déficit est de 415 millions.

En 1881, une nouvelle augmentation des pensions militaires, la création des ministères de l'agriculture et du commerce, l'accroissement du nombre des employés, l'élévation de leur traitement, les laïcisations, la politique coloniale ajoutent de nouvelles charges à celles qui résultent des travaux publics et des constructions scolaires. Le déficit est de 674 millions.

Les mêmes causes le portent à 769 millions en 1882, et le laissent à 752 millions en 1883.

Cette folle politique ne se poursuit pas sans provoquer, dans le monde des affaires, des spéculations effrénées, bientôt suivies de ruines.

Les valeurs de Bourse et les terrains atteignent des cours et des prix factices.

Il s'établit plus de maisons de crédit et de banque qu'il n'en faut pour absorber les fonds disponibles.

La crise de 1882 éclate. Le marché des fonds publics est dans le désarroi. La rente amortissable, émise par le gouvernement républicain, en 1878, en 1881, pour couvrir

le déficit annuel se classe difficilement. Le parti qui est aux affaires n'ose plus emprunter. La dette flottante s'avance vers 3 milliards. Le Trésor est dans l'embarras.

On voit alors ceux qui avaient pompeusement annoncé le rachat des chemins de fer signer, avec les grandes compagnies, des conventions dont nous ferons connaître les charges.

Tels sont les faits exposés et jugés dans cet ouvrage.

Le lecteur y suivra l'évolution de chaque budget, depuis l'estimation primitive jusqu'au compte définitif, en passant par les travaux de la Commission du budget et la discussion de la loi de finances.

Des tableaux très complets et éclairés par d'abondantes notes explicatives lui apprendront ce que coûtent nos administrations civiles ; le magistrat, le prêtre, le professeur, l'instituteur public ; les vivres et l'habillement de notre armée ; les approvisionnements de la flotte et la solde de nos hommes de mer ; le renouvellement de l'outillage de la nation, routes, canaux, ports, chemins de fer.

Ils lui montreront aussi, par des comparaisons décisives, ce que, sur tant de milliards, un gouvernement économe épargnerait de centaines de millions.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'on ne trouve pas une ligne de polémique dans cet ouvrage, uniquement inspiré par le sentiment du bien public.

AMAGAT.

Août 1889.

PREMIÈRE PARTIE

LA GESTION CONSERVATRICE
(1872-1876)

LES BUDGETS

CHAPITRE PREMIER

LE BUDGET DE 1872

I. Le projet de M. Pouyer-Quertier. — II. Le projet de la Commission des finances. — III. La discussion du budget et la loi de finances. — IV. La loi de règlement.

I

Dans la séance du 9 décembre 1871, M. Pouyer-Quertier apporta, sur le bureau de l'Assemblée nationale, le projet de budget de 1872 (1).

Les prévisions de dépenses étaient de 2.415.335.040 fr. (2).

(1) Projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1872. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 689.

(2) En voici les chiffres, par Ministères :

1. Dette publique et dotations	1.109.843.419 fr.
2. Justice	33.574.691
3. Cultes	54.064.995
4. Affaires étrangères	12.484.500
5. Intérieur	113.744.410
6. Finances	20.291.760
7. Guerre	450.050.000
8. Marine et colonies	147.667.603
9. Algérie	35.638.930
10. Instruction publique	34.524.843
11. Agriculture et commerce	16.060.300
12. Travaux publics	130.626.060
13. Beaux-arts	6.797.915
14. Frais et remboursements	249.965.614
TOTAL	2.415.335.040 fr.

En 1869, les dépenses avaient été réglées à 1.879.211,136 fr.

Les crédits, demandés pour 1872, représentaient, par rapport aux crédits définitifs de 1869, une augmentation de charges de 536.123.904 francs (1).

Cet accroissement avait pour principale cause le développement de la dette publique (2). Ce grand et coûteux service avait exigé, en 1869, 543.899.226 fr. 98 c. Pour y faire face, le Gouvernement disait avoir besoin, en 1872, de 1.109.843.419 francs. Nous verrons plus loin que cette somme était insuffisante.

Tous les Ministères voyaient leurs crédits amoindris, excepté celui de la guerre, dont les dépenses totales n'avaient été, en 1869, que de 420.899.096 fr. 95 c., y compris les frais extraordinaires de l'armement, et dont la dotation était portée, par le gouvernement de M. Thiers, à 450 millions.

On jugera diversement le système d'organisation militaire soutenu par M. Thiers, et d'après lequel huit contingents auraient été demandés à la conscription, avec faculté de remplacement ; mais on serait oublieux envers sa mémoire, si on ne constatait que, dès le premier jour de son pouvoir, le chef de l'Exécutif se consacra, de toutes les forces de sa volonté, à la création d'une armée nouvelle, alors peut-être que quelques-uns se posaient la question de savoir si la France ne devait pas se résigner au désarmement.

Pour créer de nouveaux régiments d'infanterie de ligne, de cavalerie et d'artillerie, et pour accroître l'effectif des régiments anciens, M. Thiers sollicitait du patriotisme de l'assemblée et du pays une somme de 60 millions et demi (3).

(1) Crédits demandés pour 1872.............	2.415.335.040 fr.
Crédits définitifs de 1869...............	1.879.211.136
Différence en augmentation............	536.123.904 fr.

(2) Avons-nous besoin de rappeler qu'il fallait payer l'intérêt des 3 milliards restant dus à l'Allemagne, acquitter les arrérages de l'emprunt de 750 millions, de l'emprunt de 250 millions, de l'emprunt de 2 milliards? — Au moment où le budget de 1872 fut présenté à l'Assemblée nationale, trois demi-milliards étaient déjà payés aux Allemands ; le quatrième demi-milliard allait être versé du mois de janvier au mois de mai 1872. (Convention du 12 octobre 1871.)

(3) Budget de la guerre, page 472. — Impressions de l'Assemblée nationale,

Quant aux recettes, M. Pouyer-Quertier les évaluait à 2.429.362.625 francs (1).

De cette somme, il convenait de retrancher une ressource extraordinaire de 16.666.666 francs, que devait fournir au Trésor la Société algérienne, en vertu d'engagements dont l'explication arrivera plus loin. Il restait, comme recettes normales, 2.412.695.959 francs.

Durant le dernier exercice, accompli dans des conditions normales, celui de 1869, le Trésor avait encaissé 1.824.297.259 fr. 67 c. de recettes. Entre les produits réalisés, en 1869, et les produits attendus, en 1872, il ressortait une différence en plus, au profit de 1872, de 588.398.699 fr. 33 c. (2).

Sur la somme de 2.412.695.959 francs de recettes espérées, 1.798.846.959 francs devaient être fournis par les anciens impôts, 366.349.000 francs par les impôts nouveaux déjà votés, et 247.500.000 francs par les impôts nouveaux proposés par le Gouvernement (3).

n° 689. Les crédits de l'armement étaient réduits relativement aux crédits de 1869 ; mais la reconstitution du matériel allait faire l'objet du compte de liquidation.

(1) La somme de 2.429.362.625 francs se décomposait ainsi :

1. Contributions directes	322.680.876 fr.
2. Taxes assimilées	10.694.900
3. Domaines	14.640.000
4. Forêts	63.485.500
5. Enregistrement et timbre	528.774.000
5. Impôt de 3 0/0	30.000.000
7. Douanes et sels	414.435.000
8. Contributions indirectes	833.932.000
9. Postes	117.628.000
10. Télégraphes	12.520.000
11. Produits universitaires	4.182.180
12. Revenus de l'Algérie	17.043.584
13. Retenues	15.387.300
14. Produits divers	27.292.619
15. Ressources extraordinaires	16.666.666
Total	2.429.362.625 fr.

(2)

Evaluation des recettes de 1872	2.412.695.959f »
Recettes réalisées en 1869	1.824.297.259 67
Différence	588.398.699f 33

(3) Voir notre ouvrage : *Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871*, pages 161 et suivantes.

Le rapprochement des évaluations de recettes, soit 2 milliards 412.695.959 francs, et des prévisions de dépenses, soit 2 milliards 415.335.040 francs, laissait apparaître un déficit de 2.639.081 francs (1), que le versement de la Société algérienne transformait en un excédent de 14.027.585 francs (2).

II

Le 27 mars 1872, M. de la Bouillerie déposa sur le bureau de l'Assemblée nationale, au nom de la Commission du budget, son rapport général sur les estimations de 1872 (3).

Le projet du Gouvernement subissait des modifications notables. Il n'y avait pas, en effet, entre M. Thiers et la Commission des finances, unité de vues, sous le rapport des affaires ; il y avait encore moins conformité de tendances, au point de vue politique.

Le Gouvernement avait prévu 2.415.335.040 francs de dépenses. La Commission abaissait ce chiffre à 2.334.778.523 fr. C'était une économie de 80.556.517 francs, qui portait un peu sur tous les services, mais principalement sur le Ministère de la guerre et sur celui de l'intérieur.

La Commission du budget était peu disposée à suivre M. Thiers dans ses projets d'organisation militaire. Le chef du pouvoir exécutif tenait pour le système de la loi de 1832 : un long service et le remplacement (4). Les membres de la Commission des finances inclinaient, comme l'Assemblée elle-même, vers le sys-

(1)

Prévisions de dépenses................	2.415.335.040 fr.
Evaluations de recettes................	2.412.695.959
Déficit..................	2.639.081 fr.

(2)

Versement de la *Société algérienne*.............	16.666.666 fr.
Déficit....................................	2.639.081
Excédent...........	14.027.585 fr.

(3) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1051. — Les circonstances avaient empêché la préparation, la discussion et le vote du budget de 1872, avant l'ouverture de l'exercice. — Par la loi du 18 décembre 1871, l'Assemblée avait autorisé le Gouvernement à percevoir trois douzièmes provisoires. (Rapport de M. Lambert Sainte-Croix. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 717.)

(4) « Ces huit contingents de 100.000 hommes, comme sous l'Empire, vous auraient donné une armée qui, déduction faite de tout ce que le

tème qui a prévalu : diminution de la durée du service, mais obligation à tous les citoyens valides de s'y soumettre.

Aussi la Commission n'entendait-elle pas consacrer par voie budgétaire les idées de M. Thiers sur le recrutement. Elle invita le Ministre de la guerre à diminuer d'une vingtaine de millions le chapitre de la solde et des prestations en nature, estimant, bien à tort, que la réduction des années de service militaire permettrait des économies au budget de la guerre (1).

Par suite, les prévisions de dépenses du Ministère de la guerre descendaient de 450 millions à 431 millions.

La Commission, et c'est son honneur, n'amoindrissait pas les cadres que la guerre avait créés ; elle autorisait le Gouvernement à porter à 150 le nombre des régiments d'infanterie, à augmenter la cavalerie de 36 escadrons et fortifier l'artillerie de 10 régiments nouveaux (2). Elle ne voulait réaliser les 19 millions d'économies qu'elle proposait, que par des congés et des

temps emporte par la mortalité, aurait été de 864.000 hommes ; et voici comment : huit contingents de 100.000 hommes donnent 800.000 hommes. Il y a les réductions, venant de ce qu'on doit à la marine, de ce que la mortalité emporte ; à peu près 56.000 hommes ; ce qui réduirait les 800.000 hommes à 744.000. Il y a ensuite l'effectif permanent : ce sont les gendarmes, au nombre de 20.000, sans compter la garde républicaine ; ce sont les officiers, 25.000 ; les sous-officiers, 25.000 encore ; les volontaires, 25.000 ; les 10 ou 12.000 hommes que nous tirons d'Afrique ; le régiment étranger, total, environ 120.000 hommes. Avec les 744.000 des huit contingents et ces 120.000 hommes, vous auriez eu une armée de 864.000 hommes. Eh bien! c'est tout ce que vous pouvez encadrer. » (Thiers, discours du 8 juin 1872.)

(1) Le rapporteur spécial du budget de la guerre, M. Louis Passy, s'exprimait de la manière suivante :... « A la veille du jour où l'Assemblée nationale doit, après une discussion approfondie, refaire nos institutions militaires et réorganiser l'armée, au moment où la Commission des services administratifs se prépare à aborder l'étude du Ministère de la guerre, il ne nous a pas paru que nous ayons le mandat de faire consacrer indirectement, par le vote de la loi de finances, des principes dont l'Assemblée a délégué l'examen à d'autres Commissions. Le caractère d'urgence dans lequel se prépare le budget de 1872 suffirait seul à justifier notre conduite, s'il n'était pas vrai que, pour le Ministère de la guerre, les économies véritablement fécondes doivent découler de la réorganisation des services. » On le voit, M. Passy croyait, et il était l'expression de la Commission des finances, que la réorganisation des services de la guerre amènerait des économies. Le rapport de M. Louis Passy est inséré dans les impressions de l'Assemblée nationale sous le n° 1023.

(2) Avant la guerre, nous n'avions que 100 régiments d'infanterie de ligne, 54 régiments de cavalerie et 20 régiments d'artillerie. Le nombre

libérations anticipées ; ce qui était alors parfaitement acceptable.

La réduction de dépenses opérée sur les crédits demandés par le Gouvernement, pour le budget de l'intérieur, n'était qu'un jeu d'écritures : la loi du 11 septembre 1871 avait prescrit que toutes les charges imposées aux départements et aux communes devaient être supportées par l'État et acquittées en cinq annuités, à partir de 1872. En exécution de cette loi, le Gouvernement avait inscrit, parmi les crédits du Ministère de l'intérieur, une somme de plus de 30 millions, que la Commission transportait au compte de liquidation.

Les diminutions effectuées dans les prévisions des autres services sont expliquées dans le tableau comparatif que nous donnons ci-dessous, avec des notes succinctes (1).

des régiments d'infanterie allait être porté à 150, celui des régiments de cavalerie allait être élevé à 64 et celui des régiments d'artillerie à 30.

(1) Tableau comparatif des prévisions de dépenses du Gouvernement et de la Commission :

	BUDGET DU GOUVERNEMENT	BUDGET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotation (*a*)..	1.109.843.419 fr.	1.101.005.260 fr.
2. Justice......................	33.574.691	33.689 746
3. Cultes......................	54.064.995	53.774.695
4. Affaires étrangères (*b*)........	12.484.500	11.883.500
5. Intérieur......................	113.744.410	83.598.155
6. Finances (*c*)..................	20.291.760	19.797.760
7. Guerre......................	450.050.000	431.000.000
8. Marine et colonies (*d*).........	147.667.603	144.506.596
9. Algérie (*e*)..................	35.638.930	22.402.264
10. Instruction publique (*f*)........	34.524.843	33.784.843
11. Agriculture et commerce (*g*)....	16.060.300	15.366.300
12. Travaux publics (*h*)...........	130.626.060	127.268.260
13. Beaux-arts..................	6 797.915	6.735.530
14. Frais de régie, etc............	249.965.614	249.965.614
Totaux........	2.415.335.040 fr.	2.334.778.523 fr.

(*a*) La Commission avait d'abord élevé à 1.120 millions le crédit de 1.109 millions, demandé par le Gouvernement, en accroissant de 6 millions le chapitre du remboursement à la Banque et de 5 millions le chapitre des intérêts de la dette flottante. Elle le ramena plus tard à 1.101 millions, en abaissant de près de 20 millions le chapitre du remboursement à la Banque.

(*b*) La plus grande partie de la réduction des crédits du Ministère des affaires étrangères s'appliquait au chapitre des agents politiques et consulaires.

(*c*) La diminution affectait principalement le service des trésoriers-payeurs généraux.

(*d*) La détestable économie réalisée sur les crédits de la marine portait sur les approvisionnements généraux de la flotte.

(*e*) 12 millions et demi de travaux étaient ajournés.

(*f*) Les trois chapitres des lycées et collèges communaux, des facultés et de l'école d'Athènes supportaient le retranchement opéré par la Commission.

(*g*) Les trois chapitres des encouragements agricoles, des haras et dépôts d'étalons et de la remonte des haras, se partageaient une perte de 700.000 francs.

(*h*) On ajournait certains travaux de réparation et de construction. Ainsi, par exemple, on supprimait 1.200.000 francs pour la réfection des galeries du Museum d'histoire naturelle.

La Commission abaissait les évaluations de recettes du Gouvernement de 2.429.362.625 francs à 2.289.795.959 francs.

Les anciens impôts entraient, dans ce dernier chiffre, pour 1.798.846.959 francs, comme dans le projet de M. Pouyer-Quertier, les nouveaux impôts déjà votés, au moment du dépôt du rapport général, pour 462.349.000 francs, et les impôts proposés par la Commission, pour 25.100.000 francs. Une somme de 3.500.000 francs était fournie par la contribution de guerre imposée aux Arabes (1).

Le tableau, dressé en note, montrera les points de divergence entre les évaluations de recettes du Gouvernement et les évaluations de recettes de la Commission. C'est, principalement, au chapitre des douanes qu'éclate l'antagonisme des deux projets, expression de deux conceptions économiques contraires. La Commission repoussait les taxes sur les matières brutes, sur les textiles, sur les produits fabriqués, taxes qui faisaient la base du plan financier de MM. Thiers et Pouyer-Quertier, en 1872, comme en 1871 (2).

(1)

1. Impôts anciens..................	1.798.846.959 fr.
2. Impôts nouveaux votés en 1871....	366.349.000
3. Impôts votés dans les trois premiers mois de 1872.............	96.000.000
4. Impôts proposés par la Commission	25.100.000
5. Ressources extraordinaires (contributions arabes).............	3.500.000
TOTAL..................	2.289.795.959 fr.

Pour les détails des lois d'impôts, voyez notre ouvrage : *Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871*, pages 165 et suiv.

(2) Tableau comparatif des évaluations de recettes d'après le gouvernement et d'après la Commission des finances :

	BUDGET DU GOUVERNEMENT	BUDGET DE LA COMMISSION
1. Contributions directes (*a*).......	322.680.876 fr.	329.680.876 fr.
2. Taxes assimilées................	10.694.900	10.694.900
3. Domaines........................	14.640.000	14.640.000
4. Forêts..........................	63.485.500	63.485.500
5. Enregistrement et timbre (*b*).....	528.774.000	546.774 000
A reporter........	940.275.276	965.275.276

(*a*) Une loi du 29 mars éleva le taux de certaines patentes. On attendait, de cet accroissement, 7 millions. Quand le rapport fut déposé, cet impôt n'était pas voté, mais il en était fait état.

(*b*) De nouveaux impôts avaient été ajoutés à l'enregistrement et au timbre, par la loi du 28 février 1872. Le gouvernement n'en avait pas compris le produit dans son budget; la Commission l'y faisait figurer.

Opposons maintenant aux prévisions de dépenses de la Commission, soit 2.334.778.523 francs, ses évaluations de recettes, soit 2.289.795.959 francs. Nous trouvons une insuffisance de recettes de 44.982.564 francs, qui s'élèverait à 48.482.564 francs, si nous déduisions, comme nous devrions le faire, en bonne comptabilité, de l'ensemble des ressources normales, les 3.500.000 francs de contributions arabes (1).

La Commission du budget présentait à l'Assemblée nationale une œuvre incomplète. Tel qu'il était, cependant, le projet de la Commission était préférable à celui du Gouvernement, car il respectait le régime de nos industries que M. Thiers aurait bouleversé par l'application de son système, si son système avait pu être appliqué.

Report....	940.275.276	965.275.276
6. Impôt de 3 p. 0/0 (*c*)............	30.000.000	8.000.000
7. Douanes et sels (*d*)..............	414.435.000	238.848.000
8. Contributions indirectes (*e*).......	833.932.000	832.019.000
9. Postes..........................	117.628.000	114.128.000
10. Télégraphes....................	12.520.000	14.120.000
11. Produits universitaires..........	4.182.180	4.182.180
12. Revenus de l'Algérie............	17.043.584	17.043.584
13. Retenues.......................	15.387.300	15.387.300
14. Produits divers.................	27.292.619	27.292.619
Ressources extraordinaires..........	16.666.666	3.500.000
Totaux.......	2.429.362.625 fr.	2.289.795.959 fr.

(*c*) La Commission avait dû réduire les recettes espérées de l'impôt de 3 p. 0/0 et elle avait sagement fait, car cet impôt n'a été voté que le 29 juin 1872.

(*d*) La différence de 175 millions, entre le chiffre des évaluations du Gouvernement et le chiffre des évaluations de la Commission s'explique par la différence des programmes ; le Gouvernement demandait 90 millions, aux matières brutes, 65 millions aux matières textiles, 10 millions aux produits fabriqués, 6 millions à la surtaxe de pavillon, 5 millions à la taxe sur les sels, soit, en tout, 176 millions. La Commission repoussait ces taxes.

(*e*) La Commission, rejetant les taxes de douanes, était contrainte à demander davantage aux contributions indirectes (boissons, tabacs, etc.).

(1)

Dépenses prévues par la Commission......................	2.334.778.523 fr.
Recettes attendues................	2.289.795.959
Déficit........	44.982.564 fr.
Si l'on déduit des recettes, soit...	2.289.795.959 fr.
les contributions arabes, soit.......	3.500.000
les recettes normales descendent à..	2.286.295.959 fr.
Et si des dépenses, soit.........	2.334.778.523
on retranche les recettes réelles, soit.........................	2.286.295.959
le déficit est de.................	48.482.564 fr.

La Commission, réservant la question des nouveaux impôts, proposait à l'Assemblée de faire face au déficit de 44.982.564 fr., par un prélèvement sur les 172 millions consacrés, sur le produit de l'emprunt de 2 milliards, aux frais de toute nature de cette opération. Et, afin de ménager au Trésor une somme pour l'imprévu, elle demandait que ce prélèvement fût de 55 millions.

III

La courte discussion générale du budget de 1872 ne remplit que la séance du 15 mars.

M. Germain se plaignit des charges qu'imposaient à l'État les contrats intervenus entre le Trésor et la Banque de France (1).

M. Féray demanda la diminution des traitements élevés (2).

M. Raudot proposa 250 millions d'économies (3).

M. Thiers contesta la possibilité de les obtenir sans désorganiser l'armée (4).

M. Raudot, dans son contre-projet, réduisait les crédits du Ministère de la justice de 4 millions, les crédits du ministère des affaires étrangères de 1.800.000 francs, les crédits des finances

(1) Les intérêts avaient été payés, à la Banque, en 1871, sur une somme supérieure à celle que l'Etat avait encaissée. « Vous avez fait avec la Banque ce qui a lieu, tous les jours, chez les banquiers. Vous avez fixé le montant du crédit qui nous était ouvert à 1.530 millions. Vous avez usé de ce crédit pour une partie plus ou moins considérable, pour environ 1 milliard dans le second semestre de l'an dernier. Vous croyez que c'est sur ce milliard que vous avez payé les intérêts? Vous les avez payé sur 250 millions de plus. » — Séance du 15 mars 1872.

(2) « J'avais espéré, qu'en suivant l'exemple donné par les ministres dont le traitement a été réduit de 100.000 francs, il aurait été possible aussi de réduire d'autres gros traitements et de diminuer les états-majors. » — Séance du 15 mars 1872.

(3) « Eh bien! en prenant le budget de 1860 pour base et en supprimant les institutions mauvaises qui font le malheur de la France, voici à quels résultats je suis arrivé : les économies s'élèveraient à 250 millions. » — Séance du 15 mars 1872.

(4) « Je n'ai pas vu, un seul jour, depuis 50 ans, la possibilité de faire 50 millions d'économies. » — Séance du 15 décembre 1872.

Nous croyons que des économies étaient possibles, contrairement à l'avis de M. Thiers, mais nous estimons que le chiffre de 250 millions était plein d'exagération.

de 10 millions, les crédits de l'intérieur de 23 millions, les crédits des cultes de 7 millions, etc.

Nous croyons, avec M. Raudot, que plusieurs des réductions qui précèdent étaient faciles, en 1872; que la suppression du Ministère de l'agriculture et du commerce était indiquée; que la dotation des travaux publics, affectée au personnel, pouvait être diminuée.

Mais nous ne nous serions jamais associé à un amoindrissement du budget de la guerre et nous louons M. Thiers, qui a commis plus d'une faute politique et financière, de s'être appliqué, dès le lendemain de nos désastre et avant l'évacuation du territoire par les armées ennemies, à la reconstitution de nos forces militaires (1).

Le rapporteur général, M. de la Bouillerie (2), regrettait que le temps n'eût pas permis à la Commission des finances de préparer un travail complet de révision administrative, mais il se prononçait pour les économies, traduisant en cela le sentiment, non assez partagé par M. Thiers, de la majorité de l'Assemblée nationale.

Nous indiquons rapidement les modifications introduites dans les crédits des Ministères, sans nous astreindre à l'ordre de la discussion publique, et en suivant la division que nous avons invariablement adoptée :

1. *Dette publique et dotation.* — L'Assemblée vota, sans débat, les chapitres de la dette consolidée, des capitaux remboursables, de la dette viagère, des dotations, tels que la commission les avait arrêtés. Le total était, nous le savons, de 1.101.005.260 fr.

2. *Justice.* — Au sujet du traitement des magistrats de la Cour de cassation, M. Guichard, qui voulait des réductions, dit

(1) « Il n'y a qu'un point sur lequel des dépenses puissent nous être imputées : ce sont les dépenses que l'armée exige, ce sont les efforts que nous avons faits pour rendre à l'armée française la vigueur de constitution qu'elle a eue autrefois, qui lui a fait défaut un jour, mais qu'elle retrouvera, je l'espère, grâce à votre patriotisme et à vos lumières. » (Applaudissements prolongés.) — Séance du 15 mars 1872.

(2) Même séance du 15 mars 1872.

en termes élevés (1), qu'au-dessus de la rémunération matérielle ces hauts conseillers trouvaient une rémunération morale dans le sentiment de leurs grands devoirs judiciaires. M. Dufaure défendit les gros émoluments, qui lui paraissaient très minimes, comparés à la dotation des magistrats anglais, comme si la situation de la France, en 1872, pouvait être mise en regard de celle de l'Angleterre. — Prévisions votées : 33.690.543 fr.

3. *Cultes.* — M. Bouchet propose la suppression du crédit des chanoines de Saint-Denis (2). Sa proposition, qui n'était inspirée par aucune idée d'économie, mais était la première manifestation du radicalisme, fut combattue par le Ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, aux applaudissements de tous (3). — Prévisions votées : 53.774.695 francs.

4. *Affaires étrangères.* — Divers membres de tous les partis, MM. Depasse, Raudot, de Lorgeril, Jozon, des Rotours, parlèrent pour la diminution du traitement des agents politiques et consulaires (4). L'Assemblée pensait comme eux et l'intervention seule du Ministre, M. de Rémusat, fit rejeter l'amendement

(1) « La première richesse d'un peuple n'est ni son territoire, ni son climat, ni les biens qu'il possède, c'est l'amour du travail, c'est le sentiment du devoir, c'est la moralité. » — Séance du 28 mars 1872.

(2) Séance du 21 mars 1872. — M. Bouchet parla dans un langage peu convenable, qui souleva les protestations méritées de l'Assemblée.

(3) Après avoir expliqué à l'Assemblée nationale que les canonicats de Saint-Denis étaient une retraite, d'abord pour les évêques infirmes, ensuite pour les aumôniers des armées, M. Jules Simon termina par ces paroles elevées : « Il y a aussi des tombeaux... Je ne suis pas attaché au culte monarchique..., mais je suis dévoué aux grands souvenirs ; et quand je visite la basilique de Saint-Denis, ce n'est pas seulement l'art qui m'y attire, ce sont les grands souvenirs de notre histoire que je ne me crois pas le droit et que je n'ai pas le désir de répudier. » — Séance du 21 mars 1872.

(4) M. Depasse rapprocha les traitements votés en 1851 des traitements demandés pour 1872 : Traitements des ambassadeurs à Berlin, 70.000 francs en 1851, 140.000 francs en 1872 ; à Londres, 150.000 francs en 1851, 250.000 francs en 1872 ; à Madrid, 80.000 francs en 1851, 140.000 francs en 1872 ; à Rome, 90.000 francs en 1851, 120.000 francs en 1872 ; à Saint-Pétersbourg, 120.000 francs en 1851, 275.000 francs en 1872. — M. Jozon opposa les traitements des Ministres américains aux traitements des ambassadeurs français. Trois catégories de Ministres américains touchaient, la première 94,500 francs, la seconde, et la plus nombreuse, 64.000 francs, la troisième 54.000 francs. — Séance du 21 mars 1872.

par lequel M. des Rotours réduisait de 850.000 francs les émoluments des ambassadeurs et des Ministres plénipotentiaires. — Prévisions votées : 11.883.500 francs.

5. *Intérieur.* — M. Ganivet voulait abaisser les traitements des préfets de 40.000, 30.000, 20.000 à 30.000, 20.000, 15.000 suivant les classes. L'économie eût été de 690.000 francs. Sa proposition fut rejetée (1). Fut écarté aussi l'amendement de M. de Champvallier (suppression du sous-secrétariat de l'intérieur) (2). — Prévisions votées : 83.498.155 francs.

6. *Finances.* — Tous les amendements présentés par MM. Guichard, Foubert, de Courcelle, Raudot, et qui, s'ils eussent été adoptés, auraient procuré au Trésor une économie de plusieurs millions, furent repoussés, sous la pression du Gouvernement (3). — Prévisions votées : 19.797.760 francs.

7. *Guerre* (4). — Prévisions votées sans discussion : 431.000.000 francs.

8. *Marine et colonies.* — Plusieurs des officiers généraux de l'armée navale qui faisaient partie de l'Assemblée, MM. La

(1) Séance du 27 mars 1872.

(2) Même séance du 27 mars 1872.

(3) Il n'est pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur quelques lignes du compte rendu de la séance du 18 mars 1872. Elles lui prouveront que le sentiment nettement marqué de l'Assemblée nationale était pour une politique d'économies, et que la responsabilité en revient à M. Thiers si les gros traitements n'ont pas été décapités en 1872.

« *M. Guichard.* Le premier président de la Cour des comptes, en 1851, « avait 20.000 francs ; il a aujourd'hui 35.900 francs. Je propose de mettre « son traitement à 30.000 francs.

« *Plusieurs membres.* C'est trop ! à 25.000 francs.

« *M. Guichard.* Les trois présidents de Chambre, en 1851, avaient « 15.000 francs ; ils en ont aujourd'hui 25.000. Je propose de mettre leur « traitement à 20.000 francs.

« *Quelques membres.* C'est encore trop. »

Quels services, nous le demandons, auraient désorganisés M. Thiers et l'Assemblée nationale, en abaissant, en 1872, les traitements de tous ces fonctionnaires au chiffre de leurs traitements en 1851 ?

(4) M. des Rotours rappela, à propos du budget de la guerre, que la pension de 600 francs, accordée aux amputés, était parfaite par la liste civile de l'Empereur et qu'il y avait urgence à inscrire au budget une somme d'un million et demi pour remplacer, vis-à-vis des mutilés, la libéralité de Napoléon III. Ce complément a été ajouté plus tard aux pensions militaires.

Roncière Le Noury (1), Jaurès (2), de Montaignac (3), protestèrent contre les réductions, effectuées par le Gouvernement, au budget de la marine, et déclarèrent que ces réduction étaient de nature à affaiblir et compromettre notre puissance navale. Le Ministre de la marine, amiral Pothuau (4), sentait, autant que personne, ce qu'il y avait de juste dans les critiques de ses frères d'armes, et il n'avait certainement pu se résigner, sans douleur, à des diminutions de crédits qui faisaient descendre notre marine de 230 à 104 bâtiments armés et nos équipages à la mer de près de 40.000 hommes à une vingtaine de mille. Il avait obéi à M. Thiers qui, la tête pleine des souvenirs napoléoniens, avait, — et nous nous gardons de l'en blâmer, — l'orgueil de l'armée de terre, mais ne portait pas assez de respect et d'affection à l'héroïque armée de mer qui venait d'honorer notre défaite ! Comment M. Thiers, qui défendait, contre les vues de l'Assemblée nationale, la cause détestable du fonctionnarisme, avait-il pu abaisser le budget de notre marine de 200 à 144 millions ?

M. Farcy s'étendit sur les exagérations de dépenses de l'Administration centrale du Ministère de la marine. — Prévisions votées : 144.506.599 francs (5).

9. *Algérie.* — Prévisions votées sans observation : 22.482.159 francs.

10. *Instruction publique.* — M. Raudot présenta, sans aucun succès, de nombreux amendements au budget de l'instruction publique (6). Quelques-uns, visant la bureaucratie, méri-

(1) Séance du 26 mars 1872.
(2) Séance du 27 mars 1872.
(3) Séance du 27 mars 1872.
(4) Séances des 26 et 27 mars 1872.
(5) Séance du 27 mars 1872.
(6) Le budget de ce département de l'instruction publique donna lieu à une discussion. M. de Lorgeril demanda la suppression de l'école des Hautes-Etudes. Il le fit en termes qui indiquaient un homme peu au courant des choses intellectuelles. M. Waddington expliqua le caractère de cette école que distinguent, au point de vue des lettres, la critique des textes, et, sous le rapport scientifique, les expériences de laboratoire. — Une demande de M. Keller, tendant à fonder un lycée à Belfort, ne fut pas accueillie. — Des propositions de crédits, faites par M. Waddington : Publication des

taient d'être adoptés. D'autres, supprimant des institutions, comme l'École normale, n'étaient pas dignes de la considération de l'Assemblée. Ce n'est pas que nous professions, pour l'École normale en particulier et l'Université en général, un culte sans examen; mais, étant donnée notre organisation scolaire, abolir l'École normale reviendrait à abaisser, par décret, le niveau de l'enseignement secondaire, et il n'est pas trop haut.— Prévisions votées : 33.784.843 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — Plusieurs membres, MM. Anisson-Duperron, Lespinasse, de Pompéry, qui avaient vu, sous le dernier Gouvernement, les concours agricoles, dégénérer en réunions électorales dirigées par les préfets, désiraient en réduire la dotation. Mais c'est trop demander aux assemblées que de leur proposer la suppression ou la réduction des encouragements agricoles. Elles sont, au contraire, très portées à des augmentations. L'Assemblée nationale en donna la preuve, en accroissant de 100.000 francs le crédit des courses, sur la proposition de M. Desbons, et malgré l'avis contraire du rapporteur du budget de l'agriculture et du commerce, M. Guichard (1). — Prévisions votées : 15.366.300 francs.

12. *Travaux publics.* — Il n'y eut de discussion que sur la mesure, proposée par le Gouvernement et acceptée par la Commission, de remettre aux compagnies de chemins de fer, en payement des garanties d'intérêts, des obligations remboursables par annuités. MM. Germain et Wilson la combattirent (2). L'Assemblée l'adopta. — Prévisions votées : 127.268.260 francs.

13. *Beaux-arts.* — MM. Raudot et Jaubert attaquèrent les subventions théâtrales mais n'aboutirent qu'à procurer à MM. d'Osmoy, Jules Simon et Beulé un succès mérité par leurs plaidoyers en l'honneur du grand art (3). — M. Buisson (de

œuvres de Borghesi, — par M. Denfert-Rochereau : Voyages scientifiques et populaires, — par M. Pascal Duprat : Cours d'adultes — furent rejetées. — Séance du 19 mars 1872.

(1) Séance du 22 mars 1872.

(2) Séance du 25 mars 1872.

(3) Séance du 20 mars 1872.

l'Aude) pensait que les écoles de dessin des départements devaient rester à la charge des budgets spéciaux et que les crédits, qui leur étaient alloués par le Trésor, devaient, par suite, être supprimés (1). Sa motion fut rejetée ; il signala aussi le nombre excessif des inspecteurs des Beaux-arts (2). — Prévisions votées : 6.735.530 francs.

14. *Frais de régie.* — Les amendements de M. Raudot, aux divers chapitres des régies financières, etc., donnaient une économie de trois ou quatre millions. Nous soutenons que cette économie était possible et nous aurons occasion de le prouver. — Prévisions votées : 249.965.604 francs (3).

La loi de finances, du 30 mars 1872, accorda 2.334.759.208 fr. de crédits et, pour y faire face, arrêta les voies et moyens à la somme de 2.344.795.959 francs. Le second chiffre était celui du projet de la Commission. Le premier ne différait du chiffre du projet de la Commission que de quelques dizaines de mille francs.

IV

Le lecteur verra, par ce qui va suivre, quelles aggravations peut subir un budget, dans le temps qui s'écoule entre le vote de la loi de finances et le règlement de l'exercice.

Disons ici que le règlement définitif des budgets est l'objet d'une loi spéciale (4) et que le projet doit être présenté dans les deux premiers mois qui suivent la clôture des exercices.

L'exercice étant clos le 31 août de la première année qui suit l'exercice (5), c'est dans les mois de janvier ou de février de la deuxième année que le projet de règlement doit être présenté aux Chambres.

Il se passe donc plus de deux années, si la loi de finances est

(1) Séance du 20 mars 1872.

(2) Il y avait, sous l'Empire, deux inspecteurs généraux des beaux-arts et sept inspecteurs. On supprima les deux inspecteurs généraux et trois inspecteurs.

(3) Séance du 18 mars 1872.

(4) Article 107 du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique.

(5) Article 33 du même décret. Au moment où nous écrivons ces pages, les Chambres décident que la clôture aura lieu le 31 mars.

rendue avant l'ouverture de l'exercice qu'elle concerne, entre le vote du budget et le dépôt du projet de règlement de ce budget.

Mais le budget n'est pas ouvert pendant deux ans entiers ; il ne l'est que durant dix-neuf mois, du 1er janvier de l'année de l'exercice au 31 août de l'année suivante.

Au cours de ces dix-neuf mois, ont lieu les opérations relatives au recouvrement des produits et au paiement des dépenses.

On conçoit donc que les crédits définitifs d'un exercice diffèrent toujours des crédits primitifs, parce que certaines nécessités n'ont pas été prévues au moment du vote de la loi de finances, ou qu'elles ont été plus ou moins volontairement négligées.

En 1872, les différences, entre les prévisions de dépenses et les dépenses accomplies furent considérables.

Les crédits de cet exercice, fixés primitivement à 2.334.759.208 francs, par la loi du 30 mars 1872, s'élevèrent définitivement à 2.578.709.995 fr. 13 c.

C'était une augmentation de 243.950.787 fr. 13 c. Elle avait pour cause principale l'émission de l'emprunt de 3 milliards dont les frais, si exagérés, accrurent de 120 millions les dépenses du service des finances, — chapitre de la trésorerie, — sans parler des frais du personnel et du matériel, et dont le trop bas taux allait exiger un chiffre si élevé d'arrérages (1).

Les voies et moyens du budget de 1872, estimés à 2.344.795.959 fr.

(1) Comparaison des dépenses définitives de 1872 et des prévisions de dépenses du même exercice :

	DÉPENSES DÉFINITIVES	PRÉVISIONS DE LA LOI DES FINANCES
1. Dette publique et dotations (a).	1.132.833.601f 18	1.101.005.260 fr.
2. Justice	34.061.160,97	33.690.543
3. Cultes	53.216.748,12	53.774.695
4. Affaires étrangères	11.500.026,09	11.883.500
5. Intérieur	84.401.914,44	83.498.155
6. Finances (b)	144.651.061,82	19.797.760
A reporter..	1.460.673.512f62	1.303.649.913 fr.

(a) Le paiement d'un trimestre d'arrérages de l'emprunt de 3 milliards n'avait pas été prévu par la loi de finances.

(b) Les frais de l'emprunt étaient venus grossir ce service de 120 millions.

dans la loi de finances, montèrent, dans le règlement définitif de cet exercice, à 2.496.811.200 fr. 84 c., soit une augmentation de 152.015.241 fr. 84 c., et elle ne suffit pas à couvrir les accroissements de dépenses (1).

Sur la somme de 2.496.811.200 francs, 2.153.196.013 fr. 40 c. étaient fournis par le produit des impôts, et 343.615.187 fr. 44 c., par des ressources extraordinaires.

Les 2.153.196.013 fr. 40 c. de recettes normales, opposés aux 2.578.709.995 fr. 13 c., laissaient un déficit de 425.513.981 fr. 73 c. (2), dont 343.615.187 fr. 44 c. étaient éteints par le prélèvement sur l'emprunt, mais dont 81.898.794 fr. 29 c. tombaient à la charge de la dette flottante (2).

Lorsque l'Administration des finances prépara, au cours de l'année 1873, les éléments du projet de règlement de l'exercice 1872, elle put avoir, d'abord, quelque inquiétude sur notre avenir financier. Elle ne dut pas tarder, toutefois, à se rassurer, si elle alla au fond de nos ressources :

L'évaluation du produit des impôts, — recettes extraordinaires à part, — avait été fixée, par la loi de finances du 30 mars 1872,

Report...	1.460.673.512f 62	1.393.649.913 fr.
7. Guerre (*c*)...................	462.216.514,99	431.000.000
8. Marine et colonies...........	143 505.494,49	144.506.599
9. Algérie (*d*)...................	38.178.450,84	22.482.159
10. Instruction publique.........	33.512.810,89	33.784.843
11. Agriculture et commerce.....	16.795.728,45	15.366.300
12. Travaux publics.............	138.700.435,92	127.268.260
13. Beaux-arts..................	6.813.367,12	6.735.530
14. Frais, etc. (*e*)...............	278.313.679,90	249.965.604
Totaux.......	2.578.709.995,13	2.334.759.208 fr.

(*c*) L'augmentation venait des dépenses des exercices clos que la loi de finances n'avait estimées que pour mémoire.

(*d*) 12 millions et demi de dommages à réparer ne figuraient pas dans la loi des finances.

(*e*) 27 millions de remboursements d'impôts payés aux Prussiens expliquent la différence.

(1)

Ressources de 1872 (règlement définitif)..	2.496.811.200f 84
Ressources de 1872 (loi de finances).....	2.344.795.959
Augmentation en faveur du règlement définitif.	152.015.241,84

(2)

Dépenses définitives de 1872...........	2.578.709.995f 13
Recettes normales de 1872..............	2.153.196.013,40
Déficit..................	425.513.981f 73
Ressources extraordinaires..............	343.615.187,44
Reste comme découvert................	81.898.794,29

à 2.286.295.959 francs. La réalisation de ce produit ne s'éleva qu'à 2.153.196.013 fr. 40 c. (1). La perte était de 133.199.945 fr. 60 c. Mais beaucoup de taxes n'avaient été mises en perception que postérieurement à l'époque prévue; de plus, le négoce avait fait ses achats avant l'application des nouvelles lois fiscales ; enfin, la fraude avait eté active et elle avait porté sur les meilleures sources du Trésor, les douanes et les contributions indirectes.

Sur les 2.153.196.013 fr. 40 c. de recettes normales de 1872 les impôts anciens avaient fourni 1.758.427.532 fr. 40 c. et les impôts nouveaux 394.768.481 francs, au lieu de 487.449.300 fr., qu'on en avait attendu. Nous avons dit pourquoi la réalisation était restée au-dessous de l'évaluation (2).

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1872.

	EVALUATIONS	RÉALISATIONS
1. Contributions directes........	329.680.876 fr.	334.715.117f56
2. Taxes assimilées.............	10.694.900	11.028.840,08
3. Domaines....................	14.640.000	18.414.613,03
4. Forêts......................	63.485.500	45.145.319,27
5. Enregistrement et timbre......	553.274.000	571.212.107,46
6. Impôt de 3 p. 0/0.............	8.000.000	6.075.629,35
7. Douanes et sels...............	238.435.000	181.571.726,91
8. Contributions indirectes........	875.932.000	771.598.736,50
9. Postes.......................	114.128.000	108.595.637,10
10. Télégraphes	14.120.000	14.065.880,15
11. Produits universitaires........	4.182.180	4.329.125,00
12. Revenus de l'Algérie..........	17.043.584	19.298.409,79
13. Retenues....................	15.387.300	17.010.779,03
14. Produits divers..............	27.292.619	50.134.092,17
	2.286.295.959 fr.	2.153.196.013f40

NOTA. — On voit que les contributions directes et l'enregistrement et le timbre donnèrent des plus-values sur les évaluations. Pour les contributions directes, la plus-value représentait le développement normal de ces branches du revenu public. Pour l'enregistrement et le timbre, l'évaluation de la loi de finances avait été trop basse. Quant aux pertes sur les contributions indirectes et les douanes, elles sont le résultat des trois causes que nous avons indiquées : mise en perception tardive, libérations anticipées, fraude. Sur les produits divers, la plus-value a deux causes : 1° 11 millions de dépôts d'argent non réclamés à la poste ; 2° 16 millions de produits provenant des ministères.

Si, aux 2.286.295.959 francs d'évaluation, nous ajoutons les 55 millions de prélèvement sur l'emprunt de 2 milliards et les 3.500.000 francs de contributions arabes, soit 58.500.000 francs, nous obtenons les 2.344.795.959 francs, inscrits à la loi de finances, comme estimations de ressources de l'exercice 1872 ; et si, aux 2.153.196.013 fr. 40 c., de réalisations, nous ajoutons les 343.615.187 fr. 44 c., de prélèvements sur les emprunts, nous obtenons les 2.496.811.200 fr. 84 c., inscrits au compte définitif, comme ressources totales de cet exercice 1872.

(2)	Total des recettes normales......	2.153.196.013f 40
	Impôts nouveaux................	394.768.481 »
	Reste pour impôts anciens.......	1.758.427.532f 40

Si on veut savoir quel était l'état de la fortune publique après la guerre, on n'a qu'à mettre les recettes des anciens impôts, en 1872, en regard des recettes normales de 1869. Les premières étaient de 1.758.427.532 fr. 40 c.; les secondes avaient été de 1.824.297.259 fr. 67 c. C'était une perte de plus de 65 millions; mais le démembrement de la France de l'Est avait fait subir au Trésor une diminution de revenu de plus de 66 millions (1). Donc, si l'on tient compte de l'évasion du produit de l'impôt par la fraude, en 1872, on voit que, malgré nos désastres et nos immenses charges, la fortune générale ne fléchissait pas.

Un dernier mot sur les ressources extraordinaires de 1872. Elles provenaient de prélèvements sur : 1° le produit de l'emprunt de 2 milliards, pour 114.996.019 fr. 54 c.; 2° le produit de l'emprunt de 3 milliards, pour 149.695.404 fr. 55 c.; 3° le produit de la contribution imposée aux Arabes, 16.623.490 fr. 57 c.; 4° les versements à effectuer par la Société algérienne, pour 2.300.272 fr. 78 c.; 5° les excédents de ressources extraordinaires du budget de 1871, pour 60 millions (2).

Les budgets spéciaux s'élevèrent, dans l'année 1872, en recettes et en dépenses, à 366.443.582 fr. 89 c. et les budgets annexes à 102.044.013 fr. 14 c., tant en dépenses qu'en recettes. Le budget spécial de l'emprunt de 429 millions, qui n'était pas épuisé, se régla, en recettes et en dépenses, à 2.875.473 fr. 74 c.

(1)

Recettes normales de 1869.......	1 824.297.259f 67
Recettes des anciens impôts de 1872.	1.758.427.532, 40
Reste.....................	65.869.727f 27

Cette perte est légèrement inférieure au chiffre des impôts payés par l'Alsace-Lorraine.

(2) Le budget de 1871 ne se trouve en excédent que parce que de grandes ressources d'emprunt lui furent affectées. Une partie de ces ressources devenue disponible a été appliquée au budget de 1872 et au compte de liquidation. *Voyez* notre ouvrage : *Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871*, pages 45 et 46.

RÉSUMÉ

Dépenses de 1872	2.578.709.995f 13
Recettes normales	2.153.196.013, 40
Déficit	425.513.981f 73
Ressources extraordinaires	343.615.187, 44
Découvert	81.898.794f 29

Chaque exercice reçoit, de celui qui le précède, quelques fonds pour le cadastre, et renvoie à l'exercice qui le suit, pour le même objet, une somme qui n'est jamais égale à celle qu'il a recueillie. La différence entre ces deux reports était, pour 1872, de 18.489 francs 2 c., mais au débit de cet exercice. En ajoutant cette somme au découvert, ci 18.489, 02

le découvert est de 81.917.283f 31 (1)

(1) Travaux et recueils à consulter sur le budget de 1872 : Projet de budget, impressions de l'Assemblée nationale, no 689. — Rapport général de M. de la Bouillerie, I, no 1051. — Rapport sur le Ministère des finances, par M. de la Bouillerie, I, no 962. — Rapport sur le Ministère de la justice, par M. Mathieu Bodet, I, no 1022, — Rapport sur le Ministère des affaires étrangères, par M. Benoist d'Azy, I, no 997. — Rapport sur le Ministère de l'intérieur et le gouvernement de l'Algérie, par M. Plichon, I, no 1016 et no 977. — Rapport sur le Ministère de la guerre, par M. Passy, I, no 1 023. — Rapport sur le Ministère de la marine et des colonies, par M. Ancel, I, no 1017. — Rapport sur le Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, par M. Beulé, I, no 972. — Rapport sur le Ministère de l'agriculture et du commerce, par M. Guichard, I, no 998. — Rapport sur le Ministère des travaux publics, par M. Caillaux, I, no 1021. — Rapport de la Cour des comptes, année 1872. — Compte général de finances pour 1872, — Compte des recettes et des dépenses pour 1872.

CHAPITRE II

LES ÉCONOMIES RÉALISÉES ET LES ÉCONOMIES JUGÉES POSSIBLES EN 1872

I. — Le budget de 1872 opposé au budget 1869 et les économies réalisées. — II. Les économies jugées possibles par la Commission des services administratifs de l'Assemblée nationale.

I

Nous comparons les dépenses de 1872 et de 1869 par chapitres. En regard de chaque crédit affecté à un service déterminé, en 1869, le lecteur trouvera ce que coûtait le même service en 1872. Des notes lui expliqueront les causes des accroissements ou des diminutions qu'il constatera.

Deux faits se dégageront de cette étude comparée, à savoir : premièrement que les augmentations portent sur l'ensemble du service de la dette publique (dette consolidée, dette remboursable, dette viagère); secondement, que, sur l'ensemble des Ministères et sur les dotations, quelques économies, plus ou moins heureuses, ont été faites, excepté au budget de la guerre.

Si ces économies ne furent pas plus sérieuses, c'est que M. Thiers s'obstina à défendre un grand nombre d'inutiles organismes, condamnés par le temps comme par l'intérêt du pays.

Entrons dans le détail des divisions budgétaires.

1. *Dette publique et dotations.* — L'accroissement, en 1872,

par rapport à 1869, est de 588.934.374 fr. 20 c. (1). Il serait de 26.500.000 francs de plus, sans les économies réalisées sur les crédits des dotations. En effet, la liste civile de l'Empereur,

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Dette publique et dotations).

	1869	1872
1. Rente 5 %..................	»	186.577.772f82
2. Rente 4 ½ %................	36.588.053f65	36.589.299,85
3. Rente 4 %..................	442.047,50	437.761,00
4. Rente 3 %..................	324.464.441,63	362.062.305,28
5. Annuités diverses...........	7.845.275,16	4.425.869,90
6. Annuité à la Société algérienne.	»	4.532.510,24
7. Intérêts et amortissement des obligations trentenaires.....	2.041.530,00	2.176.340,00
8. Service de l'emprunt Morgan.	»	14.926.710,00
9. Intérêts et amortissement des emprunts à la Banque......	»	193.399.370,90
10. Intérêts au chemin de fer de l'Est.....................	»	16.250.000.00
11. Intérêts des capitaux de cautionnement................	8.182.725,22	8.054.466,45
12. Intérêts de la dette flottante...	26.757.997,73	26.774.294,27
13. Rachat des péages du Sund et des Belts..................	248.831,78	248.831,78
14. Redevances envers l'Espagne.	15.521,11	13.934,57
15. Intérêts des sommes dues à l'Allemagne...............	»	150.000.000,00
16. Rentes viagères d'ancienne origine......................	183.953,75	133.001,78
17. Rentes viagères pour la vieillesse	5.205.562,39	5.704.272,26
18. Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire..........	240.824,99	221.016,66
19. Pensions de la pairie et de l'ancien Sénat..................	122.000,00	95.566,66
20. Pensions civiles (loi du 22 août 1790).....................	1.342.666,41	1.528.760,73
21. Pensions à titre de récompense nationale..................	451.565,47	380.924,65
22. Pensions militaires...........	43.187.577,73	47.746.977,63
23. Pensions ecclésiastiques......	36.126,96	32.300,22
24. Pensions de donataires dépossédés.....................	827.731,72	740.329,07
25. Pensions civiles (loi du 9 juin 1853).....................	30.852.077,89	33.899.505,47
26. Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile........	134.740,25	93.384,00
A reporter..	489.171.251f34	1.097.045.406f20

25 millions, et les dotations des princes et des princesses, 1.500.000 francs sont supprimées. Le traitement du Président de la République et ses frais de maison sont inscrits, il est vrai,

Report...	489.171.251f 34	1.097.045.406f 20
27. Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés de la liste civile et du domaine privé de Louis-Philippe......	420.098,20	314.586,26
28. Anciens dotataires du Mont de Milan......................	291.716,61	283.211,90
29. Annuités à la Caisse de consignation pour pensions aux anciens militaires.............	»	2.700.000,00
30. Secours viagers à des militaires de la première République et du premier Empire.........	1.823.118,94	»
31. Dotation Lamartine...........	500.000,00	»
32. Rappels d'arrérages..........	67.703.93	168.626,09
33. Rappels d'exercices clos......	368 058,03	2.156.892,52
34. Liste civile de l'Empereur.....	25.000.000,00	»
35. Dotation des princes et princesses.....................	1 500.000,00	»
36. Traitement du Président de la République	»	600.000,00
37. Frais de maison du Président de la République...........	»	162.399 05
38. Supplément à la Légion d'honneur....................	11.747.030,00	13.799.000,00
39. Subvention à la Caisse des invalides de la marine........	»	7.000.000,00
40. Dotation du Sénat............	4.931.749,93	»
41. Dépenses administratives du Sénat	1.586.000,00	»
42. Dépenses du Corps législatif...	6.492.500,00	»
43. Dépenses de l'Assemblée nationale	»	8.570.000,00
44. Frais de commission de l'Assemblée nationale..........	»	33.379,16
TOTAUX.......	543.899.226f 98	1.132.833.601f 18

NOTA. — Si nous additionnons les 186.577.772 fr. 82 c. de rente 5 0/0, les 150 millions d'intérêts dus à l'Allemagne, les 193.390.370 fr. 90 c. de remboursement à la Banque, les 14.926.710 francs d'intérêts de l'emprunt Morgan, les 16.250.000 francs d'intérêts au chemin de fer de l'Est, les 37.597.863 fr. 65 c. d'accroissement de la rente 3 0/0, nous arrivons à un total de 598.751.717 fr. 37 c., représentant les charges de la dette perpétuelle ou remboursables, en 1872. Si, à cette somme de 598.751.717 fr. 37 c. nous ajoutons l'augmentation des pensions militaires, soit 4 559 399 fr. 90 c., les 7 millions de subvention à la Caisse des invalides de la marine pour pensions maritimes, les 2.700.000 fr. de subventions à la caisse des dépôts et consignations, les 2 millions de plus de subventions à la Légion d'honneur, soit, en tout, 16.259.399 fr. 90 c., nous avons un total de 615.011.117 fr. 27 c. de charges nouvelles qui nous auraient été évitées sans les désastres de 1870-1871.

La différence entre ces 615.011.117 fr. 27 c. et les 588.934.374 fr. 20 c. d'augmentation réelle du service de la dette et des dotations, en 1872 sur 1869, est de 26.076.743 fr. 07 c. C'est une somme

au budget de 1872, pour 762.399 fr. 05 c., ce qui diminue d'égale somme l'économie de 26.500.000 francs, mais le Sénat est aboli, et s'il doit être rétabli plus tard, sur d'autres bases, les dépenses de la future Chambre haute resteront assez inférieures à celles de l'ancienne pour que la différence compense les frais, même accrus de la présidence de la République. Les 26.500.000 francs de liste civile ou de dotation des princes peuvent donc être tenus pour une économie définitive. Nous verrons que c'est à peu près la seule qui ait été faite.

2. *Justice.* — La comparaison des dépenses de 1872 et de 1869 fait ressortir une économie, en 1872, de 2.019.389 fr. 43 c. (1). Cette économie porte à peu près complètement sur le

à peu près égale à la somme de 26.500.000 francs de liste civile ou de dotation des princes supprimée par la révolution du 4 septembre, et représentant la seule économie durable faite par le nouveau régime, les autres diminutions ou suppressions, non définitives du reste, ne faisant que compenser des accroissements dus à d'autres causes que l'invasion.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Justice).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	746.931f 12	556.649f 54
2. Matériel	245.715,57	87.993,00
3. Personnel du Conseil d'Etat	2.164.926,14	507.863,07
4. Matériel	180.479,18	74.995,78
5. Cour de cassation	1.187.845,14	1.162.702,95
6. Cours d'appel	6.954.808,59	6.654.225,80
7. Cours d'assises	155.700,00	153.000,00
8. Tribunaux de première instance	10.224 771,89	10.103.265,20
9. Tribunaux de commerce	178.426,87	175.578,32
10. Tribunaux de police	78.955,00	87.217,30
11. Justices de paix	7.895.053,81	7.804.175,52
12. Justice en Algérie	912.907,11	922.024,13
13. Frais de justice criminelle	4.806.945,63	5.143.313,40
14. Secours	69.750,00	139.612,70
15. Reconstitution de l'état civil de Paris	»	488.094,26
16. Conseil du sceau	19.728,67	»
17. Membre du conseil privé	244.999,98	»
18. Dépenses des exercices clos	12.605,70	450,00
Totaux	36.080.550f 40	34.061.160f 97

NOTA. — Les dépenses de l'Administration centrale de la justice — personnel, — n'étaient que de 594.756 fr. 27 c., celles de l'Administration centrale de l'ancien Ministère d'état, composés dans les 746.931 fr. 12 c. du chapitre I, étaient de 152.174 fr. 85 c. Comme le traitement du Ministre était diminué de 40.000 francs, on voit qu'il n'avait pas été fait, si l'on tient compte de cette diminution, de réduction sérieuse au personnel de l'Administration centrale. La même observation s'applique au matériel. Le matériel de l'ancienne Administration du Ministère d'État coûtait, en 1869, 116.298 fr. 96 c., et cette somme est comprise dans les 245.715 fr. 57 c. du chapitre II.

La mutilation du territoire entraînait la suppression de deux cours, Colmar et Metz, de onze tribunaux : Strasbourg, Metz, Mulhouze, Colmar, Schlestadt, Sarrebourg, Sarreguemines, Saverne, Thionville, Vic et Wissembourg, et de quatre-vingt-huit justices de paix.

personnel du Conseil d'État. Le nombre des conseillers est diminué et leur traitement très réduit. Si on constate, en 1872 relativement à 1869, une atténuation dans les dépenses de l'Administration centrale du Ministère de la justice, qu'on ne se hâte pas de conclure à des suppressions d'emploi. En 1869, les dépenses du personnel de l'Administration centrale de l'ancien Ministère d'État étaient inscrites au chapitre du Ministère de la justice. Les réductions opérées aux chapitres des cours et des tribunaux sont la conséquence de la perte de l'Alsace-Lorraine.

3. *Cultes*. — Les dépenses du service des cultes sont, en 1872, de 53.216.748 fr. 12 c. Elles étaient, en 1869, de 54.532.936 fr. 25 c. C'est une différence en moins, pour l'exercice 1872, de 1.316.188 fr. 13 c. Mais cette économie n'est qu'apparente. En réalité, le budget des cultes a été accru après la guerre. De la perte de l'Alsace-Lorraine devrait résulter une réduction de dépenses, pour le seul chapitre 4, — vicaires généraux, chapitres, clergé paroissial, — de 1.398.200 francs, réduction supérieure à la diminution de 1.316.188 fr. 13 c., constatée au budget de 1872 comparativement à celui de 1869. Mais ce même chapitre 4 reçoit une augmentation de 586.850 francs pour érection de succursales en cures, pour création de succursales nouvelles, pour institution de nouveaux vicariats, etc., etc. (1).

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Cultes).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	242 400f00	243.400,00
2. Matériel	66.268,60	32.870,77
3. Cardinaux, archevêques, évêques	1.638.825,00	1.626.992,64
4. Vicaires généraux, chapitres, clergé paroissial	39.417.752,31	38.958.941,58
5. Chapitre de Saint Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	256.117,38	224.270,47
6. Bourse des séminaires ecclésiastiques	1.180.175,41	1.158 612,11
7. Pensions et secours	885.257,50	872.388,05
8. Secours à divers établissements religieux	105.000,00	105.000,00
9. Service intérieur des édifices diocésains	577.870,50	583.894,27
A reporter...	44.369.666f70	43.806.369f89

4. *Affaires étrangères.* — Les crédits des affaires étrangères, après s'être élevés à 13.899.962 fr. 88 c., en 1869, ne sont plus que de 11.509.026 fr. 09 c., en 1872, ce qui fait une diminution de 2.390.936 fr. 79 c., affectant le chapitre 3 — traitement des agents politiques et consulaires, — pour 648.667 fr. 60 c.; le chapitre 7 — frais de service, — pour 496.973 fr. 81 c.; le chapitre 14 — subvention au fonds commun des chancelleries consulaires, — pour 400.000 francs. Nous indiquons, dans les explications qui accompagnent et éclairent le tableau comparatif ci-dessous, les causes de ces économies. Quant aux réductions de traitements, elles n'entrent pas

Report.....	44.369.666f 70	43.806.369f 89
10. Entretien des édifices diocésains......................	1.037.280,31	898.960,65
11. Constructions et grosses réparations des édifices diocésains.....................	2.273.614,04	2.199.447,73
12. Crédits spéciaux pour diverses cathédrales..................	1.328.921,77	1.226.675,42
13. Secours pour travaux aux églises et presbytères...........	3.184.100,00	3.161.500,00
14. Personnel des cultes protestants.	1.596.603,02	1.293.057,51
15. Frais d'administration de l'Église de la confession d'Augsbourg	33.999,95	8.800,00
16. Personnel du culte israélite....	222.783,03	150.803,80
17. Secours aux édifices des cultes protestants.................	148.700.45	94.572,95
18. Secours aux communes des départements de Savoie......	200.000,00	»
19. Dépenses diverses............	37.735,11	32.516,69
20. Dépenses des exercices périmés.	389,72	16.602,50
21. Dépenses des exercices clos....	99.142,15	327.440,98
TOTAUX.	54.532.936f 25	53.216.748f 12

NOTA. — La perte de l'Alsace-Lorraine avait pour conséquence la suppression des évêques de Metz et de Strasbourg, de quatre vicaires généraux, seize chanoines, un archiprêtre, 29 curés de 1re classe, 79 curés de 2e classe, 1.411 desservants, 266 vicaires. Les bourses des séminaires n'étaient pas réduites, malgré la perte des séminaires de Strasbourg et de Metz. La réduction des crédits du personnel des cultes protestants était aussi le résultat de la cession de l'Alsace : 215 pasteurs de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et 32 pasteurs de l'Eglise réformée étaient séparés de la mère patrie en même temps que leur province lui était arrachée. Etaient encore supprimés, 3 grands rabbins, 40 rabbins et 46 ministres officiants. Quant aux secours aux communes de la Savoie, ils étaient prélevés, en 1872, sur le chapitre 13 : Secours pour travaux aux églises et aux presbytères.

pour 150.000 francs dans le total des deux millions (1).

3. *Intérieur*. — L'accroissement de 8.958.815 fr. 25 c. que nous offrent les dépenses de 1872 sur celles de 1869 vient, en partie, des charges de la guerre : réparation des chemins défoncés par l'invasion, équipement de la garde nationale mobilisée, subvention pour l'acquittement des loyers, émigration alsacienne-lorraine. Une grosse part des augmentations est la conséquence de la Commune, suite elle-même de la guerre, — chapitre des prisons. — Il faut tenir compte aussi du développement de la télégraphie — chapitre 7. — Quelques centaines de mille francs d'écono-

1. Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Affaires étrangères).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	681.078,20	657.599,18
2. Matériel	311.345,86	221.767,75
3. Traitement des agents politiques et consulaires	6.591.582,10	5.942.914,50
4. Traitements d'inactivité	114.484,68	135.804,11
5. Frais d'établissement	475.834,41	469.144,36
6. Frais de voyages et de courriers	829.159,19	669 997,59
7. Frais de service	2.180.633,22	1.683.659,41
8. Présents diplomatiques	15.655,86	26.811,29
9. Indemnités et secours	94.444,16	111.940,97
10. Dépenses secrètes	550.000,00	500.000,00
11. Missions et dépenses imprévues	728.141,64	668.979,54
12. Charges de l'hôtel de l'ambassade ottomane	46 497,40	50 803,88
13. Subvention accordée à Abd-el-Kader	120.000,00	120.000,00
14. Subvention au fonds commun de chancelleries consulaires	400.000,00	»
15. Dépenses extraordinaires	102.690,58	39.218,64
16. Dépenses des exercices périmés	4.269,34	11.880,93
17. Dépenses des exercices clos	654.146,24	198 503,94
	13.899.962 88	11.529.026 09

NOTA. — Tous les chapitres voient, en 1872, leurs crédits s'abaisser, excepté le chapitre des traitements d'inactivité.

Les légations de Carlsruhe, Darmstadt, Hambourg et Weimar étaient supprimées ainsi que les consulats de Leeds, Madagascar, Manheim et Ste-Marthe. Les émoluments de certains ambassadeurs et Ministres étaient diminuées de 180.000 francs, mais comme les émoluments des Ministres à Lisbonne et à Yokohama étaient augmentés de 20 000 francs et qu'il était créé un consulat général à Hambourg — 30.000 francs — soit 50.000 francs de plus, l'économie de 180.000 francs se réduisait à 130.000 fr. La diminution des frais de service, du crédit des missions diplomatiques, des fonds secrets et la suppression du fonds des chancelleries consulaires constituaient bien de réelles économies. Nous verrons par la suite les dépenses remonter au niveau de 1869 et même le dépasser.

mies, faites au chapitre des services administratifs, sont le résultat du démembrement (1).

6. *Finances.* — Le service des finances présente, en 1872,

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Intérieur).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	1.619.462f64	1.389.642f04 c.
2. Matériel	364.881,55	274.660,47
3. Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs	5.708.070,13	5.102.210,47
4. Abonnements pour frais d'administration des préfectures et des sous-préfectures	5.992.799,46	5.829.386,00
5. Inspections générales administratives	248.388,06	196.980,91
6. Subvention pour l'entretien du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	79.980,57	»
7. Subvention pour l'entretien de la garde nationale	»	19.971,48
8. Personnel des lignes télégraphiques	7.425.670,67	9.412.887,65
9. Matériel des lignes télégraphiques	5.870.101,75	4.280.296,06
10. Commissariat d'émigration	69.766,42	40.772,43
11. Traitements et indemnités des commissaires de police	1.051.265,57	1.211.783,98
12. Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	5.207.000,00	6.929.425,00
13. Frais de police de l'agglomération lyonnaise	598.650,13	766.430,23
14. Dépenses secrètes	2.000.000,00	2.000.000,00
15. Service des prisons	14.670.997,52	18.813.074,21
16. Remboursement sur le produit du travail des condamnés	3.698.202,92	2.669.098,99
17. Subvention aux départements (loi du 18 juillet 1866)	3.999.745,00	3.998.840,29
18. Secours à des établissements généraux et institutions de bienfaisance	862.410,00	863.610,00
19. Secours à des établissements particuliers de bienfaisance	736.784,08	688.831,05
20. Enfants assistés	»	890.974,40
21. Secours à divers titres	1.013.590.31	977.911.59
22. Secours aux réfugiés étrangers	985.876,16	379.568,26
23. Grosses réparations et matériel des cours	549.425,36	494.857,98
A reporter...	62.753.068f30	67.231.213f49

une augmentation considérable et anormale sur 1869. Qu'on se reporte au chapitre 10 du tableau ci-dessous et on verra que, tandis qu'en 1869 les frais de trésorerie se confondent avec les

Report...	62.753.068f30	67.231.213f49
24. Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868....	»	13.000,00
25. Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français......	12.000,00	7.678,00
26. Reconstruction de divers palais de de justice.....................	284.708,76	158.600,00
27. Subvention aux chemins vicinaux..	11.646.930,28	10.004.039,40
28. Subvention pour construction de ponts sur les chemins vicinaux...	200.000,00	173.561,04
29. Dépenses de la délégation du Ministère à Versailles.............	»	128.257,73
30. Subvention pour l'acquittement des loyers..........................	»	750.000,00
31. Liquidation des dépenses de guerre.	»	1.466.159,36
32. Service des batteries de la garde mobilisée......................	»	177.276,35
33. Frais supplémentaires du Journal officiel.........................	»	31.812,10
34. Subvention à des travaux d'utilité communale et à la réfection de travaux détruits par la guerre.. .	»	2.910.222,25
35. Secours aux inondés.............	»	30.560,29
36. Emigration alsacienne-lorraine....	»	478.433,20
37. Impression des comptes-rendus de l'Assemblée nationale...........	»	4.781,84
38. Routes consortiales de Nice........	200.000,00	»
39. Dépenses des exercices périmés....	14.588,41	6.996,54
40. Dépenses des exercices clos.......	331.763,44	829.322,85
TOTAUX........	75.443.099f19	84.401.914f44

NOTA. — Les réductions opérées à l'Administration centrale avaient pour cause : la diminution du traitement du Ministre, la suppression des fonctions de secrétaire général et de directeur général, la suppression des divisions de la presse et de la librairie.

La perte de la préfecture du Bas-Rhin (1re classe, 40.000 francs), des préfectures du Haut-Rhin et de la Moselle (2e classe, 30.000 francs chacune) représentait une économie de 100.000 francs. La perte de huit sous-préfectures : Mulhouse (1re classe, 8.000 francs), Schelestadt, Sarreguemines et Thionville (2e classe, 6.000 francs chacune), Château-Salins, Wissembourg, Saverne et Sarrebourg (3e classe, 4.500 francs chacune), ajoutait 46.000 francs de plus à l'économie de 100 000 francs. Les deux secrétaires généraux de Strasbourg et de Metz, les conseillers de préfecture du Bas-Rhin et de la Moselle, les suppressions d'un grand nombre de classes personnelles de préfets et de sous-préfets augmentaient l'économie de 250.000 francs environ et la portaient vers 400.000 francs. Les 200.000 francs complétant l'économie de 600.000 francs, sur le chapitre 3 : Traitement des fonctionnaires administratifs, provenaient de la diminution des traitements des préfets et sous-préfets de 1re classe. La légère diminution constatée au chapitre 4 était encore la conséquence de la perte de l'Alsace-Lorraine.

On voit donc que, sauf une légère et insignifiante diminution du traitement des préfets, les économies faites au budget de l'intérieur sont, comme une bonne partie des économies faites dans les autres Ministères, la conséquence de nos désactres.

Les chapitres 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, qui ne contenaient que des dépenses de guerre, formaient une somme de près de 6 millions.

Enfin les 4 millions d'augmentation des dépenses des prisons avaient pour cause l'insurrection qui peupla les prisons de 3 à 4.000 détenus politiques.

émoluments des trésoriers-payeurs et ne dépassent pas quelques centaines de mille francs, ils montent, en 1872, à plus de 111 millions, absorbés par l'opération de l'emprunt de 3 milliards. Les ressources des trésoriers-payeurs généraux subissent une diminution légère. Mais les dépenses du matériel de l'Administration centrale augmentent de 2 millions et demi, par suite des événements de la Commune et de l'incendie du Ministère des finances (1).

7. *Guerre.* — Nous connaissons les causes de l'augmentation des crédits de la guerre : création de régiments nouveaux d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Par suite, développement du chapitre de la solde et des prestations en nature : nourriture et habillement des hommes et fourrages des chevaux; — développement du chapitre de la remonte : achats de chevaux pour la cavalerie et l'artillerie et dépenses nouvelles de harnachement; — développement du chapitre des écoles militaires : admission d'un plus grand nombre d'élèves destinés à remplir les cadres

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Finances).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	5.565.484f61	5.818.688f09
2. Matériel	2.244.030,17	4.855.706,85
3. Dépenses diverses	225.061,62	252.814,53
4. Personnel des établissements monétaires	102.517,73	62.399,41
5. Matériel	78.343,17	81.299,44
6. Dépenses diverses	»	27.695,65
7. Fabrication de monnaies de bronze	1.483.461,24	240.719,66
8. Personnel de la Cour des comptes	1.463.699,99	1.464.377,43
9. Matériel	84.203,99	61.007,99
10. Frais de trésorerie	»	111.654.908,55
11. Emolument des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers	8.824.352,43	7.470.000,00
12. Dépenses des exercices périmés	67.162,81	323.563,40
13. Dépenses des exercices clos	1.703.132,29	12.637.880,82
Totaux	21.841.150f05	144.651.061f82

NOTA. — Si de la somme de 144 millions nous retranchons les 111 millions de frais de l'opération des trois milliards d'emprunt et si nous négligeons les dépenses des exercices clos, nous ne trouvons comme augmentation très élevée que celle qui affecte le matériel de l'administration centrale. Elle a pour causes très diverses : 1° les achats de timbres, composteurs et presses pour les emprunts ; 2° les créations des registres et d'imprimés pour les impôts nouveaux ; 3° l'appropriation des bâtiments du Louvre aux services si nombreux et si divers du ministère des finances.

d'officiers: — développement du service des états-majors : maintien des cadres établis pendant la guerre. Si, en 1872, les dépenses de matériel figuraient au budget, le chiffre des crédits ne serait pas de 462 millions mais de plus de 500 millions. Nous saurons plus tard que cette catégorie de charges a fait l'objet d'un compte spécial, dit de *liquidation* (1).

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Guerre).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	2.046.188f72	1.937.144f42
2. Matériel	550.616.40	645.922,91
3. Dépôt de la guerre	162 622,94	174 496,90
4. États-majors	22.402.590.35	22.839.039,42
5. Solde et prestations en nature, y compris l'habillement	281.851.272,27	295.460.555,45
6. Gendarmerie	27.475 577,24	35.190.748,71
7 Lits militaires	4.594.049,29	5.034 749,53
8. Transports généraux	2.718.211,03	1.526.146,27
9. Recrutement et réserve	548.123,81	368.337,71
10. Garde mobile	4.382.480.25	»
11. Remonte générale et harnachement	7.680.858,47	8.405.814,17
2. Justice militaire	1 286.355,85	4.486 900,52
13 Établissements et matériel de l'artillerie	6.307.589.64	5.542.036,82
14. Établissements et matériel du génie	11.623.143,32	9.251.922,12
15. Armement	25.072.967,06	»
16. Places de guerre	11.372.768,83	»
17. Écoles militaires	3.876.046,56	4.917.396.58
18. Invalides de la guerre	1.468.598,64	1.110.443,37
19. Solde de non-activité et de réforme	614.805,44	1.227.014,89
20. Secours	1.727.683,68	3 000.677,41
21. Dépenses secrètes	50.000,00	100.000,00
22. Télégraphie militaire	23.608,25	»
23. Secours aux familles des militaires en campagne	»	29.943.304,37
24. Rappels d'anciennes dépenses	1.445.338,63	1 609.312,06
25. Dépenses des exercices périmés	424.013,87	331.620,36
26. Dépenses des exercices clos	1.193.586,41	29.112.930,91
TOTAUX	420.899.096f95	462.216 514f90

NOTA. — L'augmentation des dépenses en 1872 est de 42 millions et demi. Si, à cette somme, nous opposons les 29 millions de secours distribués aux familles, en 1872, et les 29 millions que les exercices clos ont fait peser sur cette année, en sus de ce qu'ils avaient légué à l'année 1869, soit 58 millions, l'augmentation des dépenses se change en une diminution de 16 millions. Mais, en 1869, 44 millions de dépenses d'armement qui ne se reproduisent pas, en 1872, chargent le budget. La diminution de 12 millions se change, de ce fait, en une augmentation de 28 millions dont 14 millions au chapitre de la solde et des prestations en nature, 8 millions à la gendarmerie, plus de 3 millions à la justice militaire, plus d'un million aux écoles militaires, 800.000 francs à la remonte, 400.000 francs aux états-majors, 400.000 francs aux lits militaires, 1 million à la solde de non-activité, etc. L'augmentation la plus importante — 14 millions — s'explique par les créations de régiments nouveaux, et elle n'aurait pas suffi à ces créations si de nombreux congés n'avaient été accordés. Certaines augmentations — secours — se compensent avec certaines diminutions ou suppressions — garde mobile.

8. *Marine et colonies.* — Les dépenses de la marine et des colonies tombent de 181.991.505 fr. 11 c., en 1869, à 143.505.494 fr. 49 c., en 1872. Ce serait une économie de 38.486 010 fr. 62 c., si l'on pouvait appeler de ce nom l'amoindrissement de la puissance navale du pays. Les crédits des approvisionnements généraux de la flotte et des établissements d'artillerie de la marine s'abaissent de 45 millions en 1869 à 26 millions en 1872. Ce serait la destruction de la flotte si l'avenir ne devait réparer l'imprudence commise par le Gouvernement de M. Thiers (1).

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Marine et colonies).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale et Conseils	1.651.792,54	1.034.174,31
2. Matériel	422.560,51	221.708,25
3. Dépôt des cartes et plans de la marine	»	409.369,19
4. États-majors et équipages à terre et a la mer	32.036.343,42	31.744.631.68
5. Troupes	10.033.707,14	10.699.993,44
6. Corps entretenus	7.116.597,93	3.931.445,87
7. Maistrance, gardiennage et surveillance	3.222.448,38	3.426.954,26
8. Hôpitaux	3.395.338,42	2.302.018,71
9. Vivres	16.741 057,99	14.233.946,64
10. Salaires d'ouvriers	20.414.353,13	16 731.054,31
11. Approvisionnements généraux de la flotte	45.194.272.40	26.55[illegible].263.27
12. Travaux hydrauliques et bâtiments civils	8.611.264.74	3.250.801,12
13. Justice militaire	121.742,60	119.045,84
14. École navale et boursiers de la marine	200.121,10	182.723.81
15. Impressions et achats de livres	389.709,85	324.975,41
16. Dépenses diverses	3.763.635,83	3.016.956,65
17. Traitements temporaires	70.130,01	84.132,56
18. Chiourmes	100.507,04	78.245,79
19. Personnel des colonies	15.910.958,70	13.747.025,07
20. Matériel	3.066.463,30	2.017.498 32
21. Service pénitentiaire	5.129.265,00	6.405.403,89
22. Subvention au service local des colonies	2.531.749,75	863.650,00
23. Rappels d'anciennes dépenses	613.540,61	164.950,71
24. Dépenses des exercices périmés	43.670.01	1.802.811.37
25. Dépenses des exercices clos	210.274,71	161.714,02
TOTAUX	181.991.505,11	143.505.494,49

NOTA. — Diminution des états-majors, diminution des effectifs, diminution des approvisionnements

9. *Algérie.* — En 1869, les dépenses de l'Algérie étaient de 38.011.759 fr. 82 c., soit 15.424.843 fr. 75 c. pour le budget ordinaire, et 22.586.916 fr. 07 c. pour le budget extraordinaire. En 1872, les dépenses sont aussi de 38.178.450 fr. 84 c. Mais dans ce dernier chiffre sont compris 12 millions et demi, alloués, à titre d'indemnité, aux colons victimes de l'insurrection de 1871. Si on retranche de 38 millions de dépenses totales cette dépense vraiment exceptionnelle de 12.523.490 fr. 57 c., les crédits de l'Algérie descendent, pour 1872, à 24 millions et demi environ, et une diminution considérable se trouve réalisée, par rapport à 1869. Mais si l'on remarque que cette réduction de dépenses s'applique aux travaux publics de la colonie, on est, encore ici, obligé de déplorer une économie inféconde (1).

généraux de la flotte, diminution des ouvriers des ports, tout cela explique la soi-disant économie qui nous aurait mené à la décadence irremédiable de notre marine, si, dès l'année 1874, comme nous le verrons plus loin, on n'avait inscrit au compte de liquidation des crédits pour la reconstitution du matériel.

Les économies faites sur le personnel des colonies étaient très légitimes, mais nous verrons qu'elles ne furent pas maintenues. Au reste, les dépenses de transportation devaient absorber beaucoup plus que les économies réalisées.

En réalité, le budget de la marine ne devait pas tarder à se présenter plus coûteux qu'avant la guerre.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Algérie).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	457.658,63	425.443,78
2. Matériel	91.993,40	78.893,30
3. Publications, expositions, missions	140.600,40	58.904,78
4. Justice, cultes, instructions	499.256,55	514.062,83
6. Services maritime et sanitaire	493 769,33	428.155,18
5. Services financiers	2.939.644,19	3.005.520,45
7. Administration provinciale, départementale et cantonale	4 649 954,97	4.606.199,36
8. Colonisation	2.462.992 85	1.886.437,83
9. Topographie	»	970.635,86
10. Travaux publics ordinaires	3.495.905,65	3.469.913,77
11. Travaux publics extraordinaires	22.586.916,07	10.088.594,55
12. Dépenses secrètes	80.000,00	80.000,00
13. Dépenses des exercices périmés	56.657,08	1.376,09
14. Dépenses des exercices clos	56.410,70	49.912,49
15. Prélèvement sur les contributions de guerre pour indemniser les colons victimes de l'insurrection arabe de 1871	»	12.523.490,57
Totaux	38.011.759,82	38 178.450,84

NOTA. — Si on met à part les 12 millions d'économies prétendues faites sur les travaux publics extraordinaires, on voit que les diminutions et augmentations faites sur les autres services se compensent.

10. *Instruction publique.* — Au budget de l'instruction publique, nous constatons, en 1872, une augmentation, sur 1869, de 6 millions, applicables à l'enseignement primaire pour 5 millions, à l'enseignement secondaire pour 1 million. Seul, le chapitre de l'Administration académique subit un amoindrissement par suite de la diminution du traitement complémentaire des recteurs (1).

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Instruction publique).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	572.978,75	504.896,36
2. Matériel	139.997,44	127.205,04
3. Inspecteurs généraux de l'instruction publique	267.859,52	287.312,46
4. Administration académique	1.228.095,29	1.138 974,37
5. Services généraux de l'instruction publique	243.209,68	248.304,69
6. École normale supérieure	307.609.13	321.202,14
7. Facultés	4.176.346,30	4.394.921,11
8. Bibliothèque de l'Université	29.999,54	29.913,10
9. École des Hautes-Études	119.916,05	298.432,79
10. Institut de France	661.126,68	666 632,00
11. Muséum d'histoire naturelle	678.137,41	678.009,58
12. Collège de France	280.350,00	289.436,55
13. Académie de médecine	45.500,00	45.100,00
14. Établissements astronomiques	329.260,00	414.953,47
15. Enseignement des langues orientales vivantes	81.038,47	117.368,53
16. École des chartes	46.599,81	46.578,78
17. École d'Athènes	63.402,77	114.478,56
18. Bibliothèque nationale	495.544,50	495.736,93
19. Catalogues de la Bibliothèque nationale	49.999,98	50.000,00
20. Bibliothèques publiques	209.400,80	209.285,97
21. Sociétés savantes	69.691,70	69.999,15
22. Subvention au Journal des Savants	15.000,00	15.000,00
23. Souscriptions	139.999,75	139.940,25
24. Encouragements	259.849,00	199.900,00
25. Voyages et missions	70.996,48	97.091,27
26. Documents sur l'histoire des Gaules	144.991.06	109.914,82
27. Carte des Gaules	24.993,38	19.993,00
28. Frais généraux de l'instruction secondaire	109.395,21	117.841,33
29. Lycées et collèges communaux	3.246.040,95	4.136.205,48
30. Bourses nationales	1.038.521,82	1.098.457,04
31. Inspection des écoles primaires	1.235.047,13	1.406.444,51
A reporter.	16.380.808,60	17.979.529,19

11. *Agriculture et commerce.* — En 1872, les dépense du Ministère de l'agriculture et du commerce sont plus élevées qu'en 1869. Cela vient de plusieurs causes : 1°des indemnités allouées aux propriétaires dont les animaux ont été décimés par la peste bovine ; 2° des dépenses des exercices antérieurs tombés à la charge de l'exercice 1872 ; 3° des subventions accordés aux exposants. En réalité, deux importants chapitres, celui des encouragements agricoles, celui des encouragements au commerce ont été réduits de plus de 2 millions en 1872, et des subventions, comme celle d'un million accordée à la Caisse des assurances en cas d'accident, ont été supprimées (1).

Report......	16.380.898f60	17.979.529f49
32. Dépenses d'instruction primaire à la charge de l'État................	10.913.041,36	15.136.736,62
33. Dépenses d'instruction primaire en Algérie........................	»	59.692,44
34. Dépenses des exercices périmés.....	6.100,00	3 004,45
35. Dépenses des exercices clos........	116.866,97	333.848,19
TOTAUX............	27.476.906f93	33.512.810f89

NOTA. — Dès le lendemain de la guerre, ce ne fut qu'un cri en France, pour demander le développement de l'instruction primaire. Tous les partis étaient unanimes. Le parti radical ne montrait pas encore ses tendances de secte, ou, s'il les laissait, sur certains points du pays, apparaître, on ne les redoutait guère. C'est l'honneur de l'Assemblée nationale d'avoir, au milieu des difficultés financières qui embarrassaient sa route, consacré, dès 1872, 6 millions de plus à l'instruction publique.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Agriculture et commerce).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale........................	535.924f08	625.1[illegible]0f40
2. Matériel...........................	148.635,59	89.490,88
3. Écoles vétérinaires.................	656.102,49	668.358,47
4. Enseignement agricole et encouragements à l'agriculture...........	3.397.305,66	2.816.700,82
5. Haras et dépôts d'étalons..........	2.094.128,55	1.962.015,31
6. Remonte des Haras................	2.039.105,69	2.078.263,81
7. Conservatoire et Écoles des arts et métiers.........................	1.399.672,76	1.282.121,42
8. Encouragements au commerce.....	539.539,29	526.535,72
9. Poids et mesures.................	1.025.359,50	1.027.210,96
10. Établissements thermaux..........	209.310,69	224.497,55
11. Établissements sanitaires..........	327.624,82	362.237,04
12. Visite des pharmacies............	248.299,19	248.186,84
13. Secours aux colons et refugiés.....	502.643,54	438.779,31
14. Expositions internationales........	»	228.643,99
A reporter.	13.123.651f85	12.578.192f32

12. *Travaux publics.* — Les réductions effectuées au Ministère des travaux publics, en 1872, relativement à 1869, s'élèvent à 60.783.039 fr. 20 c. Mais, si l'on jette un coup d'œil sur le chapitre 40, on remarquera, tout de suite, qu'une partie de cette somme représente, non pas une économie, mais une modification dans le mode de payement des garanties d'intérêts. Au lieu de verser aux compagnies de chemins de fer les sommes qui leur sont dues, en vertu des conventions de 1859, pour combler l'insuffisance de leurs recettes, l'État ne leur paye, en 1872, qu'une annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement de la subvention exigible pour cette dernière année. La diminution de 38.795.076 fr. 48 c. affectant les travaux des routes, ponts, canaux, rivières, ports, ne saurait être maintenue longtemps, sans dommage pour la prospérité générale. On voit donc que, pour les travaux publics, comme pour la marine, il y a amoindrissement du capital employé annuellement à des œuvres indispensables, mais qu'il n'y a pas d'économie réelle (1).

Report...	13.123.651f85	12.578.192f52
15. Encouragements aux pêches maritimes	2.179.383,51	2.105.613 82
16. Liquidation de l'approvisionnement de Paris	»	55.728,83
17. Lazarets	39.380,15	31.097,10
18. Expositions de Lyon	»	200.000,00
19. Peste bovine	»	975.755,87
20. Dépenses extraordinaires ou subventions	1.112.257,20	»
21. Dépenses des exercices périmés	»	4.034,70
22. Dépenses des exercices clos	»	845.305,61
Totaux	16.454.672f 71	16.795.728f 45

NOTA. — Les quelques diminutions, opérées sur le chapitre des encouragements agricoles, sont encore le fait de la perte de l'Alsace-Lorraine.

La suppression de la subvention de 1 million, compris dans les 1.112.257 fr. 20 c., n'est pas définitive.

Cette subvention a été inscrite dans la loi du 11 juillet 1868, dans le but de concourir au paiement de la pension des assurés en cas d'accidents. Le montant des assurances faites, en 1872, n'exige pas de nouvelles subventions, momentanément.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et 1872 (Travaux publics).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale	702.926f64	769.736f16
2. Matériel	196.780,00	134.146,56
3. Personnel du Corps des ponts et chaussées	3.983.010,96	3.865.900,40
A reporter...	4.882.717f60	4.769.783f12

13. *Beaux-arts*. — En 1872, le budget des beaux-arts est plus élevé qu'en 1869 : — 6.813.367 fr. 12 c., en 1872, contre 5.942.185 fr. 13 c., en 1869. — Mais, en 1869, le chapitre 11 —

Report....	4.882.717f60	4.769.783f12
4. Personnel des sous-ingénieurs et conducteurs.............	4.295.247,69	4.206.164,32
5. Personnel du Corps des mines.	876.033,76	822.448,54
6. Personnel des garde-mines...	189.504,61	189.126,74
7. Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime....................	277.398,31	278.985,83
8. Personnel des agents de la pêche fluviale...............	315.125,44	287.180,78
9. Frais généraux..............	79.981,18	74.455,20
10. Établissements thermaux de l'État....................	131.258,01	72.314,32
11. Routes et ponts..............	33.329.011,62	33.625.956,81
12. Rivières....................	5.950.001,21	4.903.490,18
13. Canaux.....................	5 401.783,82	4.802.214,25
14. Ports maritimes.............	5.752 551,21	5.105.916,87
15. Études et subventions pour travaux d'irrigation..........	546.685,98	299.328,98
16. Subvention aux travaux à exécuter par concession.......	99.648,65	47.312,40
17. Matériel des mines...........	67.529,90	44.140,79
18. Annuités aux compagnies de chemin de fer.......	18.272.500,00	18.650.719,32
19. Exposition des œuvres des artistes vivants..............	»	69.777,97
20. Personnel des bâtiments civils.	103.254,32	102.266,64
21. Entretien des bâtiments civils.	848.190,76	881.210,03
22. Réfection et grosses réparations des bâtiments civils........	1.399.765,08	1.186.734,83
23. Grosses réparations des palais nationaux.................	»	1.715.800,16
24. Mobiliers des palais nationaux.	»	1.039.460,58
25. Dépenses des eaux de Versailles et de Marly............	»	346.296,78
26. Lacunes des routes nationales.	4.294.315,99	1.743.617,01
27. Rectification des routes nationales.....................	3.384.561,27	1.333.945,25
28. Routes nationales et forestières de la Corse................	1.095.705,69	498.606,82
29. Construction de ponts.........	2.413.772,05	3.910.990,83
30. Amélioration des rivières......	18.026.319,09	7.045.417,69
31. Établissement de canaux.....	5.862.449,61	2.706.166,47
32. Travaux d'amélioration des ports.....................	19.351.391,94	11.346.094,53
A reporter.	137.256.704f79	112.105.924f04

musées nationaux, — et le chapitre 14 — manufactures nationales, — étaient payés par la liste civile. C'est donc 609.576 fr. 30 c. plus 808.424 fr. 85 c., soit 1.418.001 fr. 15 c. à retrancher des 6.813.367 fr. 12 c. qui se réduisent à 4.995.365 fr. 97 c. (1).

Report..	137.256.704f79	112.105.924f04
33. Travaux de défense contre les inondations.............	4.581.875,03	799.435,05
34. Travaux d'amélioration agricole.	5.543.714,63	1.353.295,69
35. Assainissement des marais communaux...............	28.176,92	20.390,16
36. Exécution de la carte géologique.	52.492,10	39.250,03
37. Travaux de chemins de fer exécutés par l'État............	11.195.278,75	7.464.911,05
38. Subventions aux Compagnies de chemins de fer..........	5.405.055,27	4.176.882,45
39. Subventions pour chemins de fer d'intérêt local..........	2 406.733,32	4.464.119.66
40. Garanties d'intérêts..........	32.048.957,89	1.008.438,74
41. Édifices publics............ .	»	1.699.101,42
42. Nouvel Opéra................	»	999.750,81
43. Armement par l'industrie privée.	»	1.737.662,90
44. Cartouches..................	»	338.247.71
45. Établissement thermal d'Aix.	105.824,48	50.940,57
46. Lazaret de Saint-Nazaire......	35.600,00	»
47. Acquisition de la collection Terquem	»	8.489,96
48. Dépenses des exercices périmés.	27.823,03	27.759,53
49. Dépenses des exercices clos...	795.288,91	2.405.836,15
TOTAUX........	199.483.475f12	138.700.435f92

NOTA. — Toutes les diminutions operées, aux chapitres : 12, rivières, — 13, canaux. — 14, ports maritimes, — 26, lacunes des routes nationales, — 27, rectifications des routes nationales, — 28, routes de la Corse, — 30, amélioration des rivières, — 31. amelioration des canaux, — 32, amélioration des ports, — 33, travaux contre les inondations, — 34, travaux d'amelioration agricole, — 37. travaux des chemins de fer; toutes ces diminutions, disons-nous, consistent dans l'ajournement de travaux qu'il faudra reprendre plus tard, sous peine de voir depérir l'outillage économique du pays. Nous avons expliqué la prétendue économie du chapitre 40. Elle aboutissait à repasser sur plusieurs années la somme à payer en 1872, en y ajoutant la charge des intérêts. Les augmentations de dépenses des chapitres 23, 24, 25, etc., étaient la conséquense des incendies allumés par la Commune.

Les 117.000 francs d'économies constatées au chapitre 3, — Personnel du corps des ponts et chaussées, vient de suppressions nécessitées par la perte de L'Alsace-Lorraine : un Inspecteur général de 1re classe, deux Inspecteurs généraux de 2me classe, douze ingénieurs en chef, douze ingénieurs ordinaires, deux élèves. L'économie devait être de 170.600 francs, mais les suppressions n'ont pas été toutes effectuées en 1872.

75 Conducteurs devaient être aussi supprimés par suite du demembrement.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Beaux-arts).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration centrale.................	476.884f36	201.468f68
2. Matériel..........................	43.090,25	41.997,27
3. Archives........	184.481,19	178.095,27
4. Établissements de Beaux-arts.	436.332,04	433.679,17
A reporter.	1.140.787f84	855.240f39

14. *Frais de régie.* — Même en déduisant du total des frais de régie, en 1872, les 37 millions et demi de remboursements aux contribuables qui avaient, durant l'invasion, payé l'impôt aux Allemands, les dépenses de cette dernière branche des services publics présentent, en 1872, une augmentation, sur 1869, de 4.642.735 fr. 10 c., quoiqu'il ait été fait une réduction considérable sur les achats de tabacs. Les créations et les augmentations d'impôts ont nécessité des accroissements de personnel à l'enregistrement, aux douanes, aux contributions indirectes (1).

Report.	1.140.787f84	855.240f39
5. Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	887.725,59	914.861,51
6. Exposition des œuvres des artistes vivants	314.915,82	244.725,75
7. Théâtres nationaux	1.836.999,96	1.647.509,64
8. Souscriptions aux ouvrages d'art	125.995,15	135.064,50
9. Encouragements et secours aux auteurs	253.958,48	252.486,20
10. Monuments historiques	1.088.468,14	1.073.923,63
11. Musées nationaux	»	609.576,30
12. Bibliothèques des Palais	»	36.624,85
13. Manufactures nationales	»	808.424,85
14, Palais du Luxembourg	»	113.962,59
15. Asile de Saverne	12.399,47	»
16. Fête du 15 août	199.198,20	»
17. Dépenses des exercices périmés.	83,61	«
18. Dépenses des exercices clos	81.652,87	120.966,81
Totaux	5.942.185f13	6.813.367f12

NOTA. — En 1869, il y avait un Ministère des beaux-arts; de plus, les bâtiments civils, transportés, après le 4 septembre, aux travaux publics, appartenaient audit Ministère des beaux-arts. Cela explique la diminution des crédits du personnel de l'Administration centrale en 1872. Si nous n'avons pas fait figurer les dépenses des bâtiments civils dans les chapitres des beaux-arts, c'est que nous n'avons voulu comparer que des dépenses comparables.

(1) Comparaison des dépenses de 1869 et de 1872 (Frais de régie).

	1869	1872
1. Personnel de l'Administration des contributions directes	2.935.317f86	2.871.360f04
2. Matériel et dépenses diverses	2.185.056,94	2.200.022,46
3. Frais d'arpentage et d'expertise.	199.998,27	181.510,98
4. Frais de mutations cadastrales.	558.582,27	459.083,96
5. Remises aux percepteurs	12.223.749,25	12.218.013,64
6. Secours	188.959,00	188.700,00
7. Personnel de l'enregistrement et du timbre	13.216.605,12	13.627.736,24
A reporter.	31.508.259f71	31.746.427f32

Si le lecteur a suivi avec quelque attention le développement des détails qui précèdent et s'il a jeté un coup d'œil sur les tableaux que nous avons consacrés aux budgets comparés de 1869 et de 1872, il sait, maintenant, qu'aucune réforme n'a été

Report.	31.508.259,71	31.746.427,32
8. Matériel et dépenses diverses.	2.311.402,44	2.580.352,00
9. Personnel des forêts.........	4.995.806,09	5.033.687,94
10. Matériel et dépenses diverses..	5.057.854,94	4.542.953,95
11. Constructions, reboisement, gazonnement................	2.479.832,96	1.391.574,91
12. Personnel des douanes et des contributions indirectes....	45.272.137,32	47.408.032,43
13. Matériel et dépenses diverses..	10.276.470,88	9.733.597,02
14. Avances....................	805.790,78	711.175,11
15. Douanes en Algérie..........	1.080.068,41	1.461.186,43
16. Personnel des manufactures...	2.272.315,80	2.113.110,26
17. Matériel et dépenses diverses.	15.129.816,27	13.951.715,43
18. Tabacs (achats et transports)..	38.833.063,34	34.784.934,12
19. Avances....................	213.613,87	104.758,13
20. Services des tabacs en Algérie.	116.999,94	»
21. Personnel des postes.........	26.118.444,48	28.926.897,93
22. Subventions et dépenses diverses (y compris le matériel)..	39.071.177,95	43.034.296,04
23. Dégrèvements sur taxes directes.	47.037,37	64.903,83
24. Remboursements sur taxes indirectes..................	5.311.908,67	6.912.234,66
25. Répartition du produit des amendes.................	3.760.746,97	5.210.061,32
26. Escomptes.................	1.190.417,96	1.152.438,37
27. Remboursements des impositions payées aux Allemands et autres remboursements...	»	37.585.122,52
28. Primes à l'exportation.........	236.656,13	164.220,18
Totaux...........	236.0[illegible]9.822,28	278.313.679,90

NOTA. — La diminution du chapitre 1er résulte des cessions du territoire : suppression de 3 directeurs 2 inspecteurs, 7 contrôleurs principaux, 27 contrôleurs ordinaires, 2 premiers commis de direction. Les dépenses des percepteurs sont sensiblement les mêmes en 1869 et 1872 ; 232 perceptions ont été cédées à l'Allemagne, mais des remises sont accordées sur les taxes des chevaux et voitures, des cercles et des billards. L'augmentation est de 400.000 francs environ au chapitre 7. Les cessions de territoire représentent une économie d'un demi-million, mais les remises nouvelles, — loi du 23 août 1871. — absorbent l'économie et au delà, puisqu'elles représentent 800.000 francs environ. De plus, des agents ont été installés pour recevoir les déclarations de baux. L'accroissement du chapitre 8 est la conséquence de la réunion au domaine de l'Etat des biens de la liste civile. Au chapitre 9, les réductions et les augmentations se compensent : les postes supprimés par suite des cessions de territoire ont été rétablis, par suite de l'adjonction des forêts de l'ancienne liste civile aux forêts de l'Etat. Malgré le million d'économies, résultant de la guerre et de ses suites douloureuses, les deux services des douanes et des contributions indirectes présentent, en 1872, sur 1869, une augmentation de 2 millions. Un million représente des accroissements de traitement pour les préposés des douanes ; le second million représente des emplois nouveaux, principalement aux contributions indirectes, conséquence des impôts sur les allumettes, le papier, la chicorée. La réduction du chapitre 16 est la conséquence de la perte des manufactures de Metz et Strasbourg et des huit magasins de tabacs qui existaient dans l'Est. La diminution des frais de transports de tabacs correspond à la perte des terrains de culture de cette plante cédés à l'Allemagne. Malgré la diminution d'un demi-million sur le personnel, par suite de suppressions d'emploi, l'augmentation d'un million était nécessitée par les créations nécessaires de plusieurs bureaux, et les augmentations du personnel des bureaux anciens.

faite par le Gouvernement de M. Thiers dans notre organisation budgétaire, que le chiffre des traitements n'a pas été diminué et que le nombre des fonctionnaires n'a été réduit dans aucun service. N'y avait-il donc aucune économie à réaliser en 1872 ?

II

L'Assemblée nationale croyait, au contraire, que plus d'une réforme était possible, et que, sans nuire aux services publics, on pouvait et devait alléger le budget. Aussi, lorsque M. Lamy proposa, d'accord avec un grand nombre de ses collègues, une révision des services de l'État, il ne rencontra l'opposition d'aucun membre de la représentation du pays (1). La Commission chargée d'examiner, au fond, la proposition Lamy, reconnut que l'armée administrative s'était trop accrue et qu'elle avait à subir une réduction, aussi bien que les gros traitements (2).

Ce double aveu d'une Commission importante nous autorise, surtout aujourd'hui que le fonctionnarisme a pris un développement désastreux, à demander une revision sévère des services administratifs.

Et pour corroborer notre demande, nous invoquons les conclusions des rapporteurs de la Commission de réforme.

1. *Justice.* — M. Jozon, chargé du rapport sur la réorganisation de l'Administration centrale du Ministère de la justice, proposait de réduire le nombre des employés de cette Administration de 109 à 69 et le nombre des gens de service de 39 à 22. Les dépenses, par cette simplification, auraient été diminuées de 270.966 francs. Ce n'était pas assez. On gardait 4 divisions :

(1) Proposition Lamy. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 110. Rapport sommaire de M. Le Royer sur cette proposition. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 160.

(2) « C'est une vérité qu'il n'est plus nécessaire de démontrer, que nos administrations publiques ont été amenées successivement à une richesse de personnel qui n'est pas égalée par ses effets utiles... Oui, certes, il y a des positions considérables qui peuvent être moins richement dotées, tout en laissant à ceux qui les occupent une existence très large. » M. Dessailligny. — Rapport sur la proposition Lamy. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 211.

1° *personnel*, 2° *comptabilité*, 3° *affaires civiles*. 4° *affaires criminelles*, plus le cabinet du Ministre, composé de 4 employés et de 1 chef (1). La division du personnel pouvait, à notre sens, être rattachée au cabinet du Ministre, et un bureau unique de la comptabilité, des archives et du matériel, au lieu d'une division avec deux bureaux, suffisait amplement à un si petit ministère.

La Commission de réformes des services administratifs ne prit aucune décision sur les cours et les tribunaux. Dans son rapport sur le budget de la justice, en 1872, M. Mathieu Bodet montra que, sans aucune diminution des traitements, le crédit des cours pouvait donner une économie d'un million, par la réduction du nombre des conseillers des Chambres civiles. Dans les tribunaux comme dans les cours, le nombre des magistrats était trop élevé relativement au chiffre des affaires; et il était facile, sans toucher à l'existence de tant de sièges, parfaitement inutiles, de trouver une nouvelle économie dans la diminution du personnel. Rappelons, — car cela n'est pas inutile, que de 1851 à 1869 — les dépenses des Cours d'appel avaient augmenté de 3.889.596 fr. (2).

(1) D'après l'organisation nouvelle, il y aurait eu : 1° le Ministre de la justice, 60 000 francs, — 2° le chef du cabinet, 8.000 francs, — 3° 4 employés du cabinet du Ministre, ensemble 17.250 francs, — 4° le secrétaire général, 20.000 francs, — 5° le chef de division du personnel, 13.500 francs. — 6° 8 employés des cours, tribunaux et justices de paix, ensemble 32.500 francs, — 7° le chef de division de la comptabilité, 13.500 francs, — 8° 10 employés du bureau de la comptabilité et des secours, ensemble 41.500 francs, — 9° 4 employés du bureau des archives, ensemble 19.500 fr. — 10° le chef de division des affaires civiles, 13.500 francs, — 11° 6 employés du bureau d'administration de la législation, ensemble 26.500 francs, — 12° 4 employés du bureau du sceau, ensemble 19.500 francs, — 13° 7 employés du bureau des notaires et officiers ministériels, ensemble 28.500 francs, — 14° le chef de division des affaires criminelles, 13.500 fr., — 15° 8 employés du bureau des affaires criminelles et des grâces, ensemble 35.250 francs, — 16° 11 employés du bureau de statistique et des frais de justice criminelle, ensemble 45.750 francs.— *Voir*, pour plus de détails, le rapport de M. Jozon. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 627.

(2) « La Commission a proposé, dans le but de réaliser des économies, plusieurs réformes qui auraient produit, sur les dépenses des Cours d'appel seulement, une économie d'environ 1 million. Nous ne parlons pas, en ce moment, du projet, qui a préoccupé, à diverses époques, le Gouvernement et les Chambres, de supprimer un certain nombre de Cours d'appel. La Commission se serait montrée très sympathique à cette réforme, mais elle n'avait pas les renseignements nécessaires pour tenter de la réaliser. L'Ad-

2. *Cultes.* — L'Administration centrale du service des cultes comptait, en 1869, un directeur, 4 chefs de division, 8 chefs de bureau, 8 sous-chefs, 30 employés (1). Pourquoi ce nombreux état-major? La Commission de réformes se le demandait, quoique discrètement, pour éviter jusqu'à l'apparence d'une attitude hostile envers les choses ecclésiastique (2). Pourquoi une division des cultes non catholiques? Pourquoi une division de la comptabilité? Pourquoi un bureau des secours distinct du bureau de la comptabilité proprement dite? Pourquoi un bureau inoccupé des archives? La Commission en exprimait son étonnement et se prononçait pour une concentration des services (3).

Les commissaires n'émettaient pas d'avis sur les autres parties du service des cultes, mais n'est-il pas évident que les érections de succursales en cures, accroissant, en 1872, le budget de près

ministration seule peut l'étudier utilement et en préparer la solution. Cette question a donc été nécessairement ajournée..... Mais nous demandons : 1° la supression du président de la Chambre des mises en accusations, dans toutes les Cours d'appel, à l'exception de celle de Paris, et son remplacement par le président de la première Chambre et l'attribution des fonctions de cette Chambre à une autre Chambre de la même Cour; 2° la fixation du minimum des conseillers des Chambres civiles à 5 membres, comme pour les Chambres des appels de la police correctionnelle, au lieu de 7, qui est le minimum actuel; 3° par suite, la suppression d'un président de chambre dans toutes les Cours d'appel, à l'exception de celle de Paris, et de deux conseillers pour chaque Chambre civile; 4° la suppression de la deuxième classe de Cours d'appel. » — *Voir*, pour plus de détails, le rapport de M. Mathieu-Bodet. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1022.

(1) *1re division :* personnel du clergé catholique, divisée en : *1er bureau :* haut clergé et police ecclésiastique; *2e bureau :* clergé paroissial. — *2e division :* intérêts et travaux diocésains, divisée en : *1er bureau*, administration temporelle, *2e bureau :* édifices diocésains. — *3e division*, cultes non catholiques, *un seul bureau.* — *4e division :* comptabilité, divisée en : *1er bureau :* comptabilité proprement dite, *2e bureau :* secours. Il y avait en outre le bureau des archives.

(2) « L'attention de votre Commission s'est cependant portée sur le chiffre des employés supérieurs qui semble un peu élevé, eu égard au petit nombre d'employés qu'ils ont sous leurs ordres. Sans proposer, sur ce point, une réforme précise et déterminée, réforme que le temps et les circonstances devront nécessairement amener, votre Commission a néanmoins exprimé, à cet égard, un vœu général de simplification et de réduction. » M. Alfred Giraud. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2072.

(3) « La Commission pense que la division de la comptabilité pourrait être facilement réduite à un simple bureau. » M. Alfred Giraud, rapport cité

d'un demi-million, auraient pu être remises à des temps moins difficiles, et qu'aucun service religieux n'aurait souffert de l'ajournement de certains travaux diocésains et paroissiaux !

3. *Affaires étrangères.* — La Commission de réforme remplaçait les cinq directions du ministère, — *politique, commerce, archives, comptabilité, protocole.* — par une direction unique embrassant les affaires politiques et commerciales. Six directeurs disparaissaient donc. Aux neuf sous-directions, elle en substituait cinq : — 1° *sous-direction politique*, 2° *sous-direction commerciale*, 3° *sous-direction de l'Orient*, 4° *sous-direction des archives et du protocole*, 5° *sous-direction des fonds.* Des sept chefs ou sous-chefs il n'en restait que quatre, à la tête des bureaux suivants : 1° *chiffre*, 2° *presse*, 3° *recherches*, 4° *chancellerie.* Les quatre-vingts rédacteurs ou commis descendaient à soixante-neuf. L'économie était de 125.000 francs. Une réduction sérieuse était proposée en même temps au chapitre du matériel.

La Commission concluait à la fusion des deux carrières diplomatique et consulaire, à la réduction du nombre des secrétaires d'ambassade, à la diminution des consulats généraux, à la transformation de plusieurs légations en consulats; économie : 600.000 francs (1).

Déjà, dans son rapport sur le budget rectificatif de 1871, M. Decazes s'était prononcé vivement pour la réunion des agents diplomatiques et consulaires en une seule et même carrière. Ce même homme d'État avait posé la question de savoir si nos ambassadeurs ne devaient pas, dans l'avenir, prendre le rôle de simples ministres, et il l'avait résolue dans le même sens que les États-Unis, pour le cas où la république serait le Gouvernement définitif de la France (2).

(1) *Voir*, pour plus de détails, le rapport de M. Arago. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2231.

(2) Nous avons pensé à vous proposer la suppression des 6 ambassades qui figurent encore dans notre cadre diplomatique, ce titre spécial, qui oblige nos agents à une existence plus large et plus fastueuse et qui suppose la représentation personnelle du chef même de l'État, ne paraissant plus avoir sa raison d'être dans les conditions actuelles de notre organisation

A la fin du gouvernement de Juillet, les crédits du ministère des affaires étrangères étaient de 10 millions et demi; ils n'étaient plus que de 8 millions en 1850; ils s'avançaient vers 14 millions en 1869.

Tout n'était pas largesse dans cette augmentation. Des consulats avaient été établis. — pour ne rappeler que ce fait, — dans les pays d'Extrême-Orient, où notre commerce avec la Chine et le Japon avait passé, en quinze ans, d'une dizaine de millions à une centaine de millions; et ne fallait-il pas protéger ces intérêts? Mais il s'était fait aussi, dans les temps prospères, des accroissements de dépenses, sur lesquels, dans les jours d'adversité, le gouvernement de M. Thiers et l'Assemblée nationale avaient le devoir de revenir. Qu'on n'oublie pas que, s'il avait été donné suite au projet présenté par M. Pouyer-Quertier lui-même, d'imposer les traitements, une économie de 1.752.740 francs aurait été prélevée sur les émoluments des agents politiques et consulaires. Il est donc établi, par ce seul fait, que si on en avait eu le ferme dessein, d'importantes réductions de dépenses auraient été faites, en 1872, sur les crédits du ministère des affaires étrangères.

4. *Intérieur*. — Un décret du 18 novembre 1871, préparé par M. Lambrecht et soumis à la signature de M. Thiers par M. Casimir Périer, divisa l'Administration centrale du ministère de l'intérieur en cinq directions : 1° *secrétariat et comptabilité*, 2° *administration départementale et communale*, 3° *prisons et établissements pénitentiaires*, 4° *sûreté générale*, 5° *affaires civiles de l'Algérie*. Ces directions formaient vingt-six bureaux. Il y avait, en outre, quatre bureaux rattachés au cabinet du Ministre : *presse*, *secours*, *personnel*, *correspondance*. La Commission du budget de 1872 et la Commission des services administratifs se rencontraient pour réduire ces trente bureaux à vingt-six. Cette réduction effectuée, le personnel des employés du ministère de l'intérieur tombaient à 290, du chiffre de 363, à

politique. » Rapport de M. Decazes — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 490.

la fin de l'Empire. Economie : près de 300.000 francs. Et aucune diminution de traitement n'était opérée.

La Commission des services administratifs n'abaissait pas le chiffre des émoluments des préfets, en quoi elle avait tort. Elle laissait au Gouvernement le soin de décider du maintien ou de la suppression des sous-préfets dont elle se serait gardée de louer l'institution (1). Elle se prononçait énergiquement pour l'abolition des conseils de préfecture (2). Economie : plus d'un million.

(1) « Quoi qu'il en soit, le sous-préfet est un agent d'exécution, un intermédiaire. Il devra être supprimé ou maintenu, suivant que son action, dans l'organisation nouvelle, sera reconnue utile ou superflue. » — M. de Marcère. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1455.

(2) « Il ne suffit pas que tous les différends trouvent des juges. En démembrant, en quelque sorte, l'institution judiciaire, on réduit à de mesquines proportions ses divers éléments, et on lui enlève la force d'opinion dont, plus que toute autre, cette autorité à besoin. Pourquoi dit-on : la Justice, et, quand on prononce ce nom, pourquoi l'esprit se porte-t-il sur la magistrature civile? Parce qu'elle seule réunit, du moins en apparence, les conditions nécessaires à toute justice, et qu'on ne conçoit pas que, lorsqu'une institution de ce genre existe dans un pays, il puisse y en avoir d'autre pour remplir une mission identique à la sienne. La seule raison qu'on allègue pour maintenir les conseils de préfecture puise sa force dans la séparation des pouvoirs. C'est précisément ce principe qui veut que l'autorité instituée pour prononcer sur le droit des citoyens ou des communautés ne soit pas partagée entre la justice proprement dite et l'administration. Tous les pouvoirs, dans les pays libres, sont soumis aux lois ; voilà leur première dépendance. Et c'est bien à tort que le pouvoir exécutif prétendrait s'y soustraire, sous prétexte d'échapper à une subordination, selon lui inacceptable, à l'égard du pouvoir judiciaire. Nous concluons formellement à la suppression des conseils de préfecture. » — M. de Marcère, rapport cité.

Au sujet de ces mêmes tribunaux d'exception, dont la Commission des services administratifs demandait l'abolition, M. Amédée Lefèvre-Pontalis, au nom de la Commission de décentralisation, s'exprimait de la manière suivante : « En donnant satisfaction au principe de la séparation des pouvoirs, la suppression de la juridiction administrative ferait cesser un véritable scandale : l'Administration jugeant elle-même ses propres causes. En vain, on cherche à nier l'abus. L'Administration qui juge, dit-on, n'est pas l'Administration qui agit ; l'auteur de l'acte n'est pas, le plus souvent du moins, le juge des conséquences de l'acte. Dans l'état actuel de la législation, l'abus est manifeste. Le préfet à le droit de présider le conseil de préfecture, il y a même voix prépondérante. Mais, dût-on faire disparaître la présidence du préfet qui a résisté depuis soixante-douze ans à toutes les critiques et survécu à toutes les révolutions : tant qu'on maintiendra des conseillers de préfecture, associés à l'Administration, amovibles, fonctionnaires publics, dépendant du Ministère de l'intérieur, il est vrai de dire que l'Administration se juge elle-même. Qu'importe, en effet, que les person-

La Commission voulait encore la surveillance des fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures par un inspecteur des finances (1), l'abrogation du décret du 27 mars 1854 sur les traitements d'inactivité (2), la suppression des commis-

nages qui agissent et ceux qui jugent soient différents, si les uns et les autres sont les agents du même service et relèvent du même chef? Et si l'on poussait plus loin la réforme, si l'on faisait du conseil de préfecture un véritable tribunal, tout à fait indépendant, composé de membres inamovibles étrangers à l'Administration, relevant, pour la surveillance et pour l'avancement du Ministre de la justice, alors à quoi bon conserver cette dualité de tribunaux, les uns pour juger les affaires civiles, les autres pour juger les affaires administratives ? Pourquoi ne pas renvoyer tout de suite aux tribunaux ordinaires, à ceux que l'opinion publique appelle d'un seul mot la *justice*, la connaissance de tout ce qui est véritablement contentieux ? Ici les défenseurs de la juridiction administrative se mettent avec eux-mêmes dans une contradiction singulière ; ils veulent, disent-ils, une juridiction spéciale, pour assurer la pleine indépendance de l'Administration, pour qu'en aucun cas l'Administration ne dépende des arrêts de la justice et ne soit entravée par ses décisions ; et, en même temps, ils voudraient que cette juridiction spéciale donnât aux justiciables autant de sécurité que la justice ordinaire. Mais il n'y a pas deux justices, pas plus qu'il n'y a deux morales. Si les tribunaux administratifs sont justes de la même façon que les tribunaux ordinaires, quelle garantie l'Administration aura-t-elle contre eux? S'ils sont *autrement*, où sera la sécurité des particuliers?... C'est justement parce que la juridiction administrative obéit à d'autres principes que la juridiction civile qu'elle est mauvaise et qu'il importe de la supprimer. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1217.

(1) On appelle fonds d'abonnement les sommes allouées aux préfets et sous-préfets pour le fonctionnement des services des préfectures et des sous-préfectures. La nomination des employés des préfectures et des sous-préfectures appartient aux préfets et sous-préfets. C'est le préfet qui règle l'organisation de ses bureaux, détermine les cadres, fixe les traitements affectés à chaque grade et répartit le travail entre chaque division du service général de la préfecture. On conçoit qu'il en résulte un défaut d'uniformité dans les fonctionnements des administrations départementales. On s'explique que l'emploi des fonds, n'étant pas régulièrement contrôlé, puisse être l'objet de plus d'un abus.

(2) « Les préfets et sous-préfets qui, au moment où ils cesseront d'être en activité, ne réuniront pas les conditions voulues pour obtenir une pension de retraite, pourront recevoir un traitement de non-activité, pourvu qu'ils comptent au moins six ans de service rétribués par l'État. » (Article 1er.) — « Le traitement de non-activité est fixé ainsi qu'il suit : pour les préfets de 1re classe, à 8.000 francs, pour les préfets de 2e et de 3e classe, à 6.000 francs, pour les sous-préfets de 1re classe à 3.000 francs, pour les sous-préfets de 2e classe et de 3e classe, à 2.400 francs. » (Article 2.) — La durée du traitement de non-activité ne pourra s'étendre au delà de six ans. » (Article 3.)

« Rien ne justifie à nos yeux cette exception faite en faveur des préfets et des sous-préfets. Dans tous les autres services publics, le fonctionnaire qui quitte sa charge perd non seulement son traitement, mais encore ses

sariats d'émigration (1), le remplacement des asiles publics des sourds-muets et des jeunes aveugles par des institutions privées, recevant des allocations de l'État.

5. *Finances. — Dette publique. — Frais de régie.* — Nous réunissons, sous un même numéro, trois services que nous étudions séparément, sous le rapport budgétaire, mais qui, ressortissant à la même Administration générale, doivent être rapprochés, lorsqu'il s'agit de réformes s'étendant à l'ensemble du ministère des finances.

Le service de trésorerie fut, de la part de la Commission, l'objet d'un long examen. Il y fut consacré 55 séances, dans lesquelles furent entendus les fonctionnaires les plus élevés et les employés les plus modestes, en même temps que les documents les plus divers y furent dépouillés (2).

La Commission faisait payer les rentes par les percepteurs-receveurs de Paris. Elle diminuait, grâce à cette mesure le nombre des employés de l'Administration centrale, sans compter la perte de temps qu'elle épargnait au public. Elle réduisait le nombre des commis d'un quart, c'est-à-dire d'une centaine. Elle remaniait et simplifiait l'organisation des états-majors (3). C'est

droits à la retraite. On considère que, du moment où on se prive de ses services, ou qu'il les refuse, il n'a droit à aucun secours de l'État. » — M. de Marcère, rapport cité.

La Commission blâmait encore l'abus des frais de déplacement, payés sur les bonis réalisés par suite de vacances, et le rapporteur, M. de Marcère, écrivait : « Cet abus est sans excuse. Les fonds, devenus disponibles, doivent rentrer au Trésor. »

(1) « La Commission est d'avis que le commissariat d'émigration doit être supprimé et que les fonctionnaires locaux, tels que les commissaires de police et les sous-préfets, peuvent rendre les mêmes services, sans qu'il soit besoin d'emplois spéciaux. » — M. de Marcère, rapport cité.

(2) M. de la Monneraye. Rapport sur le service central du Ministère des finances. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 924.

(3) Au premier janvier 1872, l'Administration centrale du service des finances comprenait un secrétaire général, sept directeurs (mouvement des fonds, comptabilité publique, dette inscrite, personnel, caisse centrale (payements), caisse centrale (contrôle, contentieux), sept sous-directeurs, trente-deux chefs de bureau, soixante-trois sous-chefs, trois cent quatre-vingt dix-huit commis, trois cent soixante-dix-huit auxiliaires, quarante-deux agents de comptoir. Le rapporteur de la Commission s'exprimait ainsi au sujet du nombre des employés : « En ce qui concerne le nombre total des employés subalternes, qui est aujourd'hui de 400, au Ministère des finances,

ainsi qu'aux sept grandes directions qui existaient à cette époque, elle en substituait trois : 1° *le secrétariat général*, 2° *la comptabilité générale*, 3° *les caisses centrales*.

La comptabilité et les caisses centrales sont les deux grands mécanismes du Ministère des finances. La première contrôle tous les faits qui se rapportent à l'administration des deniers publics; elle veille à l'observance des règles d'écritures; elle centralise tous les comptes; elle suit la marche de tous les comptables; elle vérifie toutes les gestions (1). Les secondes font et contrôlent tous les payements exécutables à Paris, qu'il s'agisse de rentes et pensions, de bons du Trésor et de traites publiques ou d'ordonnances des Ministres (2). La Commission de réforme avait donc raison de diviser le Ministère des finances en deux grands services : la comptabilité et les caisses centrales. Nous aimons moins sa troisième division : *secrétariat général*. Elle

on affirme qu'il peut être réduit d'un quart. — La réforme de M. Magne, en 1859, amena la suppression de 66 emplois. La réorganisation de M. Fould, en 1865, décida encore la suppression de 133 emplois. Nous sommes nous-mêmes si certains de ne pas exagérer la réduction possible que nous la demanderions plus grande, si les effets de la mesure que nous proposons ne devaient pas se prolonger dans l'avenir. La réforme n'aura atteint son terme que lorsque les employés titularisés n'occuperont plus qu'un tiers environ des places et que les deux autres tiers seront remplis par des auxiliaires, en nombre proportionné aux besoins du service. — M. de la Monneraye, — rapport cité.

(1) « La direction générale de la comptabilité publique est chargée de tracer les règles de toutes les comptabilités de deniers publics et de maintenir, dans chacune de ces comptabilités, un mode uniforme d'écritures. » (Article 372 du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique.)

(2) « Le service du Trésor public, à Paris, s'exécute sous la direction et la comptabilité d'un caissier-payeur central et d'un payeur central de la dette publique. » (Article 349 du décret du 31 mai 1862, modifié par le décret du 27 mars 1875.) — A côté du caissier-payeur central existe un contrôleur central du Trésor public. Sa fonction est de vérifier chaque opération au fur et à mesure qu'elle s'accomplit. « Le contrôleur central vérifie tous les jours le solde matériel des valeurs en numéraire, après en avoir reconnu la conformité avec celui des écritures centrales. » (Article 341 du décret du 31 mai 1862.) — « Des agents, délégués par le contrôleur central du Trésor public, sont placés près chacune des caisses et sous-caisses, ressortissant au service du payeur central, pour y constater le fait matériel de la recette et de la dépense au moment où il se produit et pour s'assurer, à la fin de la journée, de l'accord des opérations effectuées, avec la comptabilité qui en est tenue, dans chacune des caisses ou sous-caisses. » (Article 340 du décret du 31 mai 1862.)

nous semble superflue. Les questions de personnel, qui devaient en ressortir, ont leur place marquée au cabinet du Ministre.

Quant à la dette inscrite, au contentieux, au mouvement des fonds, ils devenaient, dans le projet de la Commission, des services plus modestes que des directions, et les simplifications qu'ils subissaient procuraient une économie de plus au Trésor public.

La Commission réunissait les fonctions de percepteur des chefs-lieux d'arrondissement et des chefs-lieux de département aux fonctions de receveur particulier et de trésorier-payeur général, et réalisait, par cette unification, une économie de trois ou quatre millions (1).

Elle critiquait le nombre des percepteurs de Paris et le réduisait de 42 à 20 (2). Elle diminuait les remises aux percepteurs.

Elle attendait des effets utiles, plus encore pour la rentrée des impôts qu'en vue de l'allègement des charges existantes, de la réunion des tabacs, des douanes et des contributions indirectes sous une direction unique (3).

Elle diminuait les émoluments du haut personnel de l'inspection et de la Cour des comptes.

Enfin, comme mesure générale, elle établissait deux catégories

(1) « La fonction du trésorier payeur-général s'identifierait avec celle du percepteur dans les chefs-lieux d'arrondissement. » — M. de la Monneraye, rapport cité.

(2) « Il nous reste à parler d'un service spécial à la ville de Paris qui nous a semblé, plus encore, appeler nos critiques et demander des réformes, lesquelles sont, à notre sens, immédiatement réalisables ; il présente, à un plus haut degré, si possible, tous les inconvénients signalés ci-dessus ; nous voulons parler du service chargé du recouvrement de l'emprunt dans la ville de Paris. Le personnel de ce service se compose d'un receveur central et de 42 percepteurs. Ces places, véritables sinécures, ont été données en dehors de toute hiérarchie, et, souvent, sans autre titre que la seule faveur. Si l'institution était conservée, il faudrait, au moins, réduire le nombre des percepteurs à 20..... Signalons les frais de toute nature de la perception, s'élevant à 800.000 francs, exagération qui ne se peut justifier. » — M. de la Monneraye, rapport cité, pages 56-57 et 58.

(3) Nous pensons que le service des douanes, ainsi que celui des tabacs, devraient être réunis à celui des contributions indirectes. On y gagnerait de fortifier la surveillance et la répression... Il est manifeste qu'on réaliserait ainsi une économie sérieuse et qu'on obtiendrait une augmentation notable des revenus de l'État. » — M. de la Monneraye, rapport cité, page 66.

de fonctionnaires dans le service central : les commissionnés ou titularisés, appelés seuls à l'avancement ; les auxiliaires, chargés des expéditions ou de calculs très simples.

La Commission de réforme ne pouvait rester indifférente aux conséquences graves de la loi du 9 juin 1853 (1). Elle en regardait l'abrogation comme nécessaire et urgente. Quant à la nouvelle organisation des retraites, la Commission estimait qu'il fallait en chercher la base dans une sorte de contrat d'assurances, mais compris de telle sorte que les caisses de retenues se suffissent à elles mêmes (2). En 1872, les pensions civiles, payées en vertu de la loi du 9 juin 1853, coûtaient au Trésor 34 millions, tandis que les retenues sur les traitements ne lui rapportaient que 17 millions. Perte : 17 millions. Nous saurons, au cours de cet ouvrage, de quel poids la loi du 9 juin 1853 a chargé le budget.

Travaux publics, Agriculture et *Commerce*. — La Commission voyait peu de réformes à opérer, — pas assez, — au Ministère des travaux publics, mais elle supprimait le Ministère de l'agriculture et du commerce, dont elle transportait les bureaux aux travaux publics, signalant, dans son rapport sur ce dernier service, l'accroissement de dépenses du petit Ministère de l'agriculture et du commerce, dont les crédits de l'Administration centrale avaient augmenté d'un tiers, en quelques années (3).

(1) La loi du 9 juin 1853 prescrivit le versement, dans les caisses du Trésor, de toutes les ressources provenant des retenues et mit à la charge de l'Etat le service des pensions. C'est une loi malheureuse.

(2) « Le moyen d'exonérer l'Etat de toutes les dépenses qu'il supporte aujourd'hui serait dans une bonne combinaison des conditions d'assurances et dans l'établissement d'une caisse distincte que l'Etat se bornerait à surveiller et à gérer. L'application des conditions prévues pour ces sortes de contrats permettrait de porter remède aux inconvénients graves résultant du régime de la loi de 1853 et d'améliorer, en même temps, le sort des fonctionnaires, dans une mesure qui pourrait dépendre, en partie, de leur situation et de leur volonté. » — M. de la Monneraye, rapport cité, page 35.

(3) « Pour aller plus loin dans l'économie, il faudrait aborder une réforme qui a paru à votre Commission n'avoir que des avantages : c'est la réunion, en un seul département, du Ministère des travaux publics et du Ministère du commerce. Ces Ministères ont beaucoup de points communs. Les questions qui s'y discutent sont souvent communes. Les travaux qui en dépen-

Résumons :

Économies réalisables : 1° au Ministère de la justice, pour la réduction du nombre des magistrats et la simplification de l'Administration centrale : plus de 3 millions ; 2° au Ministère des affaires étrangères, des services diplomatiques et consulaires et des diminutions de traitement : plus d'un million ; 3° au Ministère de l'intérieur, par la suppression des conseils de préfecture, par la surveillance des fonds d'abonnement, par l'abolition des traitements d'inactivité, par une distribution plus intelligente des fonds de bienfaisance : environ 3 millions ; 4° au Ministère des finances, par le remaniement des cadres de l'Administration centrale, par la suppression des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers, par la diminution du nombre des percepteurs et l'abaissement de leurs remises, etc. : 7 à 8 millions. C'était une économie de 15 millions, immédiatement facile, et qu'on eût pu porter à 20 millions, par la concentration des régies financières, et même à 30 millions si, comme le demandait la Commission, par l'organe de M. Ch. Rolland, on eût diminué les subventions postales. Et qu'on remarque bien qu'avec ces réformes les gros traitements restaient intacts.

Aucune des économies jugées possibles par la Commission n'a été faite par l'Assemblée nationale. Au moins, elle n'a pas sensiblement aggravé le fonctionnarisme que les assemblées républicaines ont porté, ainsi que nous le montrerons plus loin, à un degré de développement ruineux.

dent ne sont pas assez vastes, pour qu'un homme seul ne puisse y suffire. » — M. Deseilligny. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 628.

« Par l'organe de M. Deseilligny, nous avons déjà demandé la réunion des deux Ministères de l'agriculture et du commerce et des travaux publics. Nous persistons à croire qu'au point de vue administratif, elle est sans inconvénient. Les services dont elle amène la juxtaposition, quelques divers qu'ils soient, ne sont pas sans analogie. Ils représentent, les uns comme les autres, les intérêts matériels et économiques du pays. S'il est actif et ménager de son temps, un ministre capable peut, sans peine, les mener de front. » — M. Auguste Boullier. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1459.

CHAPITRE III

LE BUDGET DE 1873

I. Le projet de M. de Goulard. — II. Le rapport de la Commission de finances. — III. La discussion du budget et la loi de finances. — IV. La loi de règlement.

I

M. Thiers s'était séparé de M. Pouyer-Quertier, en apparence, parce que M. Pouyer-Quertier avait déposé, dans le procès Janvier de la Motte, en faveur de cet ancien préfet de l'Empire, mais, en réalité, parce que le chef du pouvoir exécutif n'avait pas trouvé, dans le premier Ministre des finances de son gouvernement, un subordonné toujours soumis. Plus d'une fois, M. Pouyer-Quertier avait su résister à M. Thiers. M. de Goulard, nommé Ministre de l'agriculture et du commerce, le 6 février 1872, et ministre par *intérim* des finances, le 5 mars de la même année, n'avait d'autre volonté que celle du chef de l'Exécutif. C'est lui qui se chargea de représenter à l'Assemblée nationale le projet d'impôt sur les matières premières, si nettement repoussé, quelques mois auparavant, et dans lequel M. Thiers s'obstinait.

Le 14 mai 1872, M. de Goulard soumit à l'Assemblée nationale le projet de budget de 1873 (1).

Les crédits demandés étaient de 2.388.312.943 francs. Ils dépassaient de 53.553.735 francs les crédits accordés par la loi de finances du 30 mars 1872, pour l'exercice 1873. Toutefois, ils étaient inférieurs de 27.022.097 francs aux crédit demandés par

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1141.

le projet de budget de 1872, déposé par le Gouvernement et modifié par la Commission (1).

Sur les 53.553.735 francs d'augmentation (2) qu'offraient les prévisions de dépenses de 1873, par rapport aux crédits accordés, quelques semaines auparavant, pour l'exercice 1872, 28 millions s'appliquaient à la dette publique : remboursement à la Banque, pensions militaires, amortissement de l'emprunt Morgan, dont les tirages allaient commencer, en 1873. Les 25 autres millions d'accroissement étaient pris par la guerre — 9 millions, — par l'Algérie — 2 millions, — par le Ministère de l'intérieur — 2 millions (développement du service télégraphique), — par les frais de régie — 2 millions, — par la marine et les colonies — 4 millions (déportation des condamnés de la Commune), — par l'instruction publique — 3 millions (con-

(1) Comparaison des crédits pour le budget de 1872 et pour le budget de 1873

	PROJET BUDGET DE 1873.	PROJET BUDGET DE 1872.
1. Dette publique et dotations...	1.128.611.879 fr.	1.109.843.419 fr.
2 Justice....................	33.403.340	33.574.691
3. Cultes......................	53.898.995	54.064.995
4. Affaires étrangères..........	11.998.500	12.484.500
5. Intérieur...................	85.692.935	113.744 410
6. Finances...................	18.562.760	20.291.760
7. Guerre....................	440.000.000	450.050.000
8. Marine et colonies..........	148.633.046	147.667.603
9. Algérie.....................	24.496.103	35.638.930
10. Instruction publique.........	36.586.843	34.524.843
11. Agriculture et commerce.....	16.993.140	16.060.300
12. Travaux publics.............	130.927.775	130.626.060
13. Beaux-arts.................	6.615.530	6 797.915
14. Frais et remboursements.....	251.892.091	249.965.614
Totaux........	2.388.312.943 fr.	2.415.335.040 fr.

NOTA — Malgré l'augmentation des crédits de la dette publique au projet du budget de 1873, le projet de budget de 1872 comptait 27 millions de plus que celui de 1873. Les crédits des services de l'intérieur, de la guerre et de l'Algérie étaient de 47 millions plus élevés en 1872 qu'en 1873. La Commission du budget de 1872 ayant réduit considérablement ces trois services, le gouvernement devait, dans la préparation du budget de 1873, se conformer aux décisions prises par l'assemblée, lors du vote du budget de 1872. De là, la réduction de 27 millions, réduction qui aurait été de 47 millions, sans l'augmentation du service de la dette publique.

(2) Crédits demandés par le projet de budget de 1873..................................	2.388.312.943 fr.
Crédits accordés par la loi de finances du 30 mars 1872..................................	2.334 759.208
Augmentation pour 1873...........	53.553.735 fr.

structions scolaires), — par les travaux publics — 3 millions (1).

Aux 2.388.312.943 francs de prévisions de dépenses, M. de Goulard opposait 2.406.461.671 francs d'évaluations de recettes, dans lesquelles les anciens impôts entraient pour 1.785.554.071 fr., le produit des impôts votés, au moment de la présentation du projet, pour 492.455.900 francs, les impôts demandés par M. de Goulard, principalement sur les matières premières, pour 122.896.700 francs, et, enfin, le versement à fournir par la Société algérienne, pour 5.555.000 francs (2).

Nous savons qu'au projet de budget de 1872 le produit des anciens impôts avait été évalué à 1.798.846.659 francs. Mais

(1) Comparaison des crédits demandés pour 1873 et des crédits accordés pour 1872 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1872	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1873
1. Dette publique et dotations.....	1.101.065.260 fr.	1.128.611.879 fr.
2. Justice.....................	33.691.543	33.463.349
3. Cultes.....................	53.774.695	53.898.995
4. Affaires étrangères...........	11.883.500	11.998.509
5. Intérieur....................	83.498.155	85.692.955
6. Finances....................	19.797.760	18.562.760
7. Guerre......................	431.000.000	44[illegible].000.000
8. Marine et colonies............	144.506.599	148.633.046
9. Algérie......................	22.482.159	24.496.109
10. Instruction publique..........	33.784.843	36.586.843
11. Agriculture et commerce	15.366.300	16.993.140
12. Travaux publics.............	127.268.260	130.927.775
13. Beaux-arts..................	6.735.530	6.615.530
14. Frais de régie...............	249.965.604	251.892.091
TOTAUX........	2.334.759.298 fr.	2.388.312.943 fr.

NOTA. — Sur les 27 millions et [illegible] demandés pour 1873, en sus des sommes accordées pour 1872, 18 millions s'appliquaient au chapitre du remboursement à la Banque. En 1871, le crédit inscrit au budget pour le service des intérêts à la Banque était supérieur aux sommes dues. Le surplus, soit 18 millions, fut appliqué à l'annuité de 1872 qui s'en trouva diminué d'autant. Cela explique pourquoi le crédit demandé pour 1873 était supérieur au crédit accordé pour 1872. La première annuité d'amortissement de l'emprunt Morgan exigeait 2.75[illegible] francs ; les pensions civiles et militaires près de [illegible] millions.

L'effectif de 1872 avait été calculé sur 464.366 hommes, y compris les gendarmes et les soldats de la garde républicaine, et sur 102.428 chevaux. Mais le Gouvernement demandait 450 millions. La Commission de 1872 fit une économie de [illegible] millions, en abaissant les crédits à [illegible] millions, sans diminuer l'effectif. La réduction ne put être obtenue que par des mesures transitoires — congés, placement de chevaux chez les cultivateurs, retard dans l'appel de la classe 1871. — En 1873, le Gouvernement demandait une augmentation de 9 millions, qui ne lui suffisait pas pour l'entretien d'un effectif de 464.366 hommes et de 102.428 chevaux. Aussi, diminuait-il l'effectif en hommes de 10.195 et l'effectif en chevaux de [illegible] 118. Les prévisions étaient donc, pour 1873, de [illegible] 170 hommes et de [illegible] chevaux. — Nous ne nous arrêtons pas aux détails, moins importants, des autres services.

(2) Impôts anciens....................	1.785.554.071 fr.
Impôts nouveaux....................	492.455.900
Impôts proposés....................	122.896.700
Ressource extraordinaire............	5.555.000
TOTAL	2.406.461.671 fr.

comme des moins-values considérables étaient constatées dans les premiers mois de 1872, le Gouvernement ne faisait qu'obéir à la prudence, en abaissant un peu les évaluations de 1873.

Si nous comparons les évaluations proposées pour 1873 à celles qui avaient été adoptées pour 1872, nous constatons une augmentation de 61.665.712 francs, dépassant de 7 à 8 millions les accroissements de dépenses de 1873 sur 1872 (1).

Avons-nous besoin de dire que les 120 millions d'impôts nouveaux devaient être prélevés sur les matières premières et les produits fabriqués, suivant le dessein de M. Thiers d'opérer une transformation de notre régime économique ?

Si nous mettons en regard des prévisions de dépenses, soit 2.388.312.943 francs, les évaluations de recettes, soit 2.406.461.671 francs, nous voyons un excédent de 18.148.728 fr., qui descendrait à 12.593.728 francs, si on déduisait de l'ensemble

(1) Comparaison des évaluations de rentes proposées en 1873 et adoptées en 1872 :

	ÉVALUATIONS adoptées en 1872.	ÉVALUATIONS proposées pour 1873.
1. Contributions directes.........	329.680.876 fr.	336.063.138 fr.
2. Taxes assimilées.............	10.694.900	14.402.094
3. Domaines....................	14.640.000	12.154.400
4. Forêts......................	63.485.500	41.992.500
5. Enregistrement et timbre......	553.274.000	553.271.000
6. Impôt de 3 0/0...............	8.000.000	5.000.000
7. Douanes et sels..............	238.435.000	358.430.000
8. Contributions indirectes.......	875.932.000	885.932.000
9. Postes......................	114.128.000	114.128.000
10. Télégraphes.................	14.120.000	16.000.000
11. Produits universitaires........	4.182.180	4.023.227
12. Revenus de l'Algérie.........	17.043.584	19.008.584
13. Retenues sur les traitements..	15.387.300	15.335.000
14. Produits divers..............	27.292.619	25.166.728
15. Ressources extraordinaires....	58.500.000	5.555.000
Totaux.........	2.344.795.959 fr.	2.406.461.671 fr.

NOTA. — On voit que l'augmentation, en 1873, porte exclusivement sur les douanes. Elle est assez forte pour compenser la diminution sur les forêts, pour remplacer les ressources extraordinaires de 1872, et peut donner un accroissement de 61 millions. Dans son projet de 1872, M. Pouyer-Quertier avait évalué les recettes à 2.429.362.625 francs, soit à 22.900.954 francs de plus que les recettes du projet de M. de Goulard, en 1873. Nous savons que les dépenses de 1872 étaient prévus — au projet de M. Pouyer-Quertier — à 2.315.335.040 francs, Les dépenses, ayant été abaissées, en 1872, le gouvernement n'était plus obligé de demander aux douanes, pour 1873, la somme énorme de plus de 400 millions qu'il en voulait retirer en 1872.

des revenus normaux la ressource extraordinaire de 5.555.000 fr., à verser au Trésor par la Société algérienne (1).

II

La Commission des finances, dont le rapport est du 1er août 1872 (2), atténua de 22.635.074 francs les prévisions de dépenses, dont le total s'abaissa de 2.388.312.943 francs à 2.365.677.869 francs. Étaient faites les économies suivantes :

A la dette publique et aux dotations : 1.043.000 francs, par suite d'un calcul plus exact des intérêts dus à la Banque, et que le Gouvernement avait prévus à un chiffre trop élevé (3) ;

Au Ministère de la justice : 149.700 francs, retranchés aux chapitres des cours et des tribunaux (4) ;

(1)

Évaluations de recettes...........	2.406.461.671 fr.
Prévisions de dépenses............	2.388.312.943
Excédent.............	18 148.728 fr.

(2) Impressions de l'Assemblée générale, n° 1397.

(3) L'amortissement annuel de 200.000.000 francs devait s'effectuer, à partir du 1er janvier 1873, aux termes du traité du 3 janvier 1872, par échéances semestrielles, peut-être même plus rapidement. Votre Commission a pensé que l'État ne devrait pas l'intérêt sur ces 200 millions, pendant l'année entière, et que, dès lors, on pouvait retrancher du crédit total une somme d'un million. — M. Gouin. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1398. D'autres diminutions se compensaient avec des augmentations à quelques dizaines de mille francs près.

(4) Votre Commission s'est convaincue, la statistique sous les yeux, qu'il serait facile de supprimer, dans un certain nombre de cours, une Chambre, ainsi que, sous le Gouvernement précédent, on avait agi pour Rennes et Poitiers. La Commission précédente du budget avait, de plus, émis le vœu que le minimum des conseillers des Chambres civiles fut fixé à cinq membres, comme pour les Chambres des appels de police correctionnelle. Nous nous sommes, à notre tour, préoccupés de cette question..... Entre le juge unique... et une Chambre de 8 à 10 conseillers, n'y a-t-il pas une mesure ? La responsabilité ne disparait-elle pas en presence d'un si grand nombre de juges ? L'autorité et le respect qui s'attachent au nombre diminueraient-ils, par cela seul que les Chambres civiles seraient composées comme les Chambres des appels de police correctionnelle ? — Les tribunaux ne méritaient pas moins notre attention. Un certain nombre d'entre eux, si la question des offices etait résolu, devrait être supprimés. La dignité de la justice exige... que des tribunaux jugeant moins de cent affaires ne soient pas maintenus. On arriverait, d'autre part, à diminuer le nombre de classes... On ne voit pas davantage l'utilité de conserver deux Chambres dans les tribunaux qui ne jugent pas plus de 250 affaires. » Ainsi s'exprimait

Au service des cultes : 440.800 francs enlevés aux chapitres des cathédrales, des églises et des presbytères (1),

Au Ministère des affaires étrangères : 707.500 francs, conséquence de la suppression : 1° de 4 secrétaires d'ambassade (2) ; 2° des consuls de Saint-Pétersbourg, Rio-de-Janeiro, Buenos-Ayres et Lisbonne, où l'ambassade et les légations rendaient ces fonctionnaires inutiles (3) ; 3° de 10 consulats (4) ; 4° de l'agence des affaires étrangères à Marseille (5) ; 5° des 200.000 francs de subvention au fonds des chancelleries consulaires (6) ; 6° des

M. Bardoux, renouvelant les vœux de M. Mathieu Bodet. — Rapport sur le budget de la justice en 1873. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1403.

(1) Les secours alloués pour les églises et les presbytères avaient été portés, sous l'Empire, par des crédits exagérés, de 1.200.000 francs à 3.400.000 francs. » — Rapport de M. Beulé. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1345. Et M. Beulé croyait les économies possibles. Mêmes observations au sujet des restaurations de cathédrales.

(2) En 1872, il y avait 14 secrétaires de 1re classe, 24 de 2e, 24 de 3e. La Commission voulait réduire de 3 le nombre des secrétaires de 1re classe, de 4 celui des secrétaires de 2e classe, de 3 celui des secrétaires de 3e classe. Elle ne supprimait que leurs fonctions actives. Comme le nombre des secrétaires était trop élevé, elle les faisait passer tour à tour dans le cadre de disponibilité, avec diminution de traitement. Sur les observations du Ministre, la Commission n'appliqua la réforme qu'à 4 secrétaires, au lieu de 10, 1 de 1re classe, 2 de 2e et 1 de 3e.

(3) « Pour les consulats, il nous a paru qu'il n'y avait aucune raison de maintenir des consuls à la tête des chancelleries dans les postes de Saint-Pétersbourg, Rio-de-Janeiro, Buenos-Ayres et Lisbonne. La présence de l'ambassade et des légations permet de confier à un secrétaire d'ambassade la surveillance et la direction générale de ce service sous le contrôle du chef de mission. A l'exception de la chancellerie de Buenos-Ayres, les autres n'ont pas une importance supérieure à celle de diverses chancelleries, relevant de légations et dépourvus de consuls. » — Rapport de M. Decazes. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1373.

(4) « Nous avons cherché... s'il ne serait pas possible, sans nuire au service, de supprimer un certain nombre de consulats... Cette recherche nous a permis de vous proposer une nouvelle économie de 138.000 francs qui sera le résultat de la suppression de dix postes dont M. le Ministre se réserve la désignation. » — M. Decazes, même rapport.

(5) Un agent des affaires étrangères était chargé de centraliser autrefois, à Marseille, la correspondance avec l'Orient. Ce service avait survécu, malgré son évidente inutilité, à la facilité des communications.

(6) La suppression partielle du service des passeports devait entrainer une perte de 200 000 francs dans le produit des chancelleries consulaires, d'après les estimations du Ministère des affaires étrangères. Aussi, pour combler ce déficit, le Gouvernement demandait une subvention d'égale somme. La Commission la refusait parce que, croyait-elle, malgré la sup-

bonifications abandonnées au Ministère et qui étaient la propriété du Trésor, auxquelles elles allaient faire retour (1);

Au Ministère de l'intérieur : 732.500 francs déduits du chiffre des crédits demandés par le Gouvernement sur le service télégraphique et du chiffre des crédits de l'Administration générale (2);

Au service des finances : 270.000 francs, dont les remises aux trésoriers-payeurs généraux et les dépenses de l'Administration centrale étaient diminuées (3);

Au Ministère de la guerre : 9.030.000 francs, la Commission jugeant qu'avec les crédits de 1872 l'effectif de ce dernier exercice devait être entretenu, grâce au jeu des congés (4);

Au Ministère de la marine et des colonies : 1.732.223 francs.

pression d'une partie des services des passeports, les recettes des chancelleries devaient encore dépasser leurs dépenses.

(1) Par *bonifications*, on entend les économies faites par suite des vacances de postes et de congés des agents.

(2) Nous rappelons le langage du rapporteur des crédits de l'intérieur, parce qu'il atteste ce qu'il y avait, dans la Commission du budget de 1873, comme dans celle de 1872, de bonne volonté d'accomplir les réformes mûres, bonne volonté paralysée par le Gouvernement. Le rapporteur disait de l'Administration centrale : « Il nous a paru possible, sans nuire à l'expédition des affaires, de ramener à 25 le nombre des chefs de bureau qui est maintenant de 31, et à 35 celui des sous-chefs qui est de 48. » Il disait de l'Administration départementale : « Le Gouvernement qui, lors de la présentation du budget de 1871, avait annoncé son intention de supprimer quelques sous-préfectures, à titre d'essai, n'est pas entré sérieusement dans cette voie. La première question qui se présente est donc de savoir si les circonscriptions administratives doivent être maintenues.... Il existe 31 arrondissements ayant de 20.000 à 50.000 habitants; 24 en comptent de 51.000 à 60.000; 38 de 61.000 à 80.000. On comprend difficilement qu'avec les moyens de communication existants, il soit nécessaire de posséder un sous-préfet logé aux frais du département, un tribunal civil, un receveur particulier, et, quelquefois, un ingénieur pour surveiller et administrer des agglomérations aussi peu considérables. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1412.

(3) Rapport de M. Gouin. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1398.

(4) « De même que nous maintenions l'effectif voté en 1872, il nous fallait veiller à ce que l'importance des crédits ne fût pas accrue... Nous avons cherché à obtenir une réduction de 9 millions... Elle résulte surtout du renvoi dans leurs foyers des soldats dont l'expiration du temps de service approche et de l'augmentation du nombre des congés de semestre. » — Rapport de M. Cochery. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1381.

prélevés sur le corps naviguant et sur le personnel colonial (1);

Au gouvernement de l'Algérie : 2.410.251 francs, dont la dotation des travaux était réduite (2);

Au Ministère de l'instruction publique : 2.298.000 francs, pris sur les constructions scolaires que la Commission voulait certainement exécuter, mais en calculant les dépenses sur les ressources du pays (3);

Au Ministère de l'agriculture et du commerce : 834.200 francs, que fournissait surtout le chapitre des encouragements agricoles (4);

Au Ministère des travaux publics : 3.755.000 francs, dont les édifices publics faisaient et pouvaient faire les frais (5);

Aux Beaux-arts, 104.500 francs que payait le chapitre des subventions théâtrales (6);

(1) M. Ancel disait du budget colonial, sur lequel était faite une économie de près de 900.000 francs, ce qui suit : « La part des colonies, dans le budget de la marine, représente près de 28 millions. — C'est l'élévation de ce chiffre que, dans notre précédent rapport, nous signalions à l'Assemblée. Nous n'avons pas à regretter notre observation, puisqu'elle a motivé de la part des députés des colonies une démarche que nous devons mentionner... Ils nous ont indiqué certaines parties du budget qui leur paraissent pouvoir se prêter à des réductions : service de la justice, dépenses militaires. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1327.

(2) « Les énormes charges qui pèsent sur nos finances imposent la nécessité de restreindre les travaux neufs en Algérie à ceux qui sont indispensables. — Rapport de M. Peltereau-Villeneuve. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1136.

(3) M. Beulé s'exprimait, ainsi qu'il suit, sur les dépenses de l'instruction primaire : « Déjà, en 1872, l'Assemblée avait voulu doter largement l'instruction primaire et avait accueilli, sans même les discuter, toutes les propositions du Gouvernement. Il en est résulté une augmentation de 3.574.800 francs, pour les seules dépenses obligatoires qui ont été portées de 8.032.200 francs à 11.607.000 francs. Cette augmentation subite a été mise à profit par l'Administration : non seulement elle a pu tenir les engagements, mais elle a obtenu que les communes fissent une application plus exacte de leurs centimes spéciaux. Aussi, lorsque le Ministre a été interrogé sur ses nouveaux besoins, il a pu répondre qu'il ne croyait plus nécessaire de réclamer une provision nouvelle. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1345.

(4) Rapport de M. Guichard. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1388.

(5) Rapport de M. Talhouët. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1335.

(6) Rapport de M. Beulé. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1345.

Aux frais de régie : 288.400 francs (1).

Toutes ces réductions donnaient un total de 23.786.874 francs. Mais comme le chapitre des remboursements était augmenté de 1.151.000 francs, la diminution définitive était de 22.635.074 fr.

Le lecteur suivra, dans le tableau ci-dessous, les modifications opérées par la Commission des finances, dans le projet de budget de M. de Goulard (2).

La Commission évaluait les recettes, non plus à 2.406.461.471 fr. comme le Ministre des finances, mais à 2.476.470.630 francs, soit une augmentation de 70.008.951 francs.

Le Gouvernement avait proposé 122 millions d'impôts nouveaux. L'Assemblée venait de voter successivement, quand le rapport général du budget fut déposé, 185 millions de taxes, dont nous avons donné le détail, dans notre ouvrage sur les emprunts et les impôts de la rançon de 1871.

(1) Rapport de M. Gouin. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 138.

(2) Comparaison des dépenses du projet du Gouvernement et du projet de la Commission :

	BUDGET DE M. DE GOULARD	PROJET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotations....	1.128.611.879 fr.	1.127.568.879 fr.
2. Justice....	33.403.340	33.253.640
3. Cultes......................	53.898.995	53.458.195
4. Affaires étrangères..........	11.998.500	11.291.000
5. Intérieur....................	85.692.935	84.970.435
6. Finances....................	18.562.760	18.292.760
7. Guerre......................	440.000.000	430.970.000
8. Marine et colonies...........	148.633.046	146.900.823
9. Algérie......................	24.496.109	22.085.858
10. Instruction publique..........	36.586.843	34.288.843
11. Agriculture et commerce......	16.993.140	16.158.940
12. Travaux publics.............	130.927.775	127.172.775
13. Beaux arts..................	6 615.530	6.511.030
14. Frais de régie...............	251.892.091	252.754.691
TOTAUX.........	2.388.312.943 fr.	2.365.677.869 fr.

NOTA. — **La principale réduction provient, à la dette publique, de la diminution du chapitre : intérêts et amortissement à la Banque de France. Nous ne nous arrêtons pas aux diminutions légères de la justice, des cultes, des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances. A la guerre, la Commission était en désaccord avec le Ministre. Ce dernier tenait surtout à garder les soldats le plus longtemps possible.** Aussi, aimait-il mieux avoir 10.000 hommes de moins qu'en 1872 que de désorganiser les compagnies par des congés. **La Commission voulait le même effectif qu'en 1872, soit 404.306 hommes et 102.428 chevaux, mais, comme elle avait souci des finances, des congés nombreux devaient permettre, comme dans l'année précédente, de suffire à leur entretien avec 431 millions. Passons sur la marine et l'Algérie, l'instruction publique, l'agriculture et le commerce, les travaux publics, les beaux-arts et demandons-nous d'où vient l'augmentation des frais de régie. Cette division contient à la fois les frais de régie et les remboursements. Sur les frais de régie, une économie de 288.400 francs était faite, mais sur**

Le lecteur se rendra compte des changements apportés, par le vote des nouvelles lois d'impôts, aux évaluations du Gouvernement, en comparant les deux colonnes du tableau ci-dessous (1).

Les 2.476.470.630 francs d'évalution de recettes couvraient les 2.365.677.869 francs de prévision de dépenses et laissaient encore une somme disponible de 110.792.761 francs, qui se réduisait à 97.342.465 francs, si on retranchait les ressources extraordinaires — 13.450.296 francs — des recettes normales (2).

les remboursements il y avait une augmentation de 1.151.000 francs. Compensation faite, l'augmentation était de 862.600 francs, et elle était la conséquence des accroissements prévus au chapitre des amendes. Qu'on n'oublie pas, en effet, que, sur le produit des amendes, il est prélevé pour les communes une somme d'autant plus forte que les amendes sont plus élevées.

(1) Comparaison des évaluations de recettes du Gouvernement et de la Commission :

	PROJET DE M. DE GOULARD.	PROJET DE LA COMMISSION.
1. Contributions directes.........	336.063.138 fr.	375.063.138 fr.
2. Taxes assimilées.............	14.402.094	16.352.094
3. Domaines..................	12.154.400	12.554.400
4. Forêts......................	41.992.500	42.022.500
5. Enregistrement et timbre.....	553.271.000	554.874.000
6. Impôt de 3 0/0...............	5.000.000	30.000.000
7. Douanes et sels..............	358.430.000	341.127.000
8. Contributions indirectes.......	885.932.000	897.332.000
9. Postes......................	114.128.000	114.128.000
10. Télégraphes.................	16.000.000	16.000.000
11. Produits universitaires........	4.023.227	4.023.227
12. Revenus de l'Algérie.........	19.008.584	19.008.584
13. Retenues....................	15.335.000	15.335.000
14. Produits divers..............	25.166.728	25.200.391
15. Ressources extraordinaires....	5.555.000	13.450.296
TOTAUX...........	2.406.461.671 fr.	2.476.470.630 fr.

NOTA. — L'augmentation, constatée aux contributions directes, vient des centimes additionnels, aux patentes — loi du 16 juillet 1872 —. Celle du produit des taxes assimilées est la conséquence de la modification, dans un sens extensif, de la taxe sur les chevaux et voitures — loi du 23 juillet 1872 —. Passons sur les augmentations insignifiantes des domaines, des forêts et de l'enregistrement, et arrivons à l'impôt de 3 0/0 qui mérite de nous arrêter. Quand M. de Goulard présenta son projet de budget, l'impôt de 3 0/0 n'était pas voté et M. Thiers espérait le faire échouer. Aussi le produit en était-il arrêté à une somme insignifiante dont la suppression ne pouvait pas troubler l'économie générale du budget de M. de Goulard. Cet impôt fut voté le 29 juin 1872. La commission en évalua le rendement à 24 millions pour 1873. Mis tardivement en perception, au cours de l'année 1872, il n'a produit, à l'exercice 1872, que 6 millions, ainsi que nous l'avons vu au chapitre premier. Quant aux autres 6 millions que devait donner l'impôt de 3 0/0, en sus des 24 millions dont nous venons de parler, ils devaient être fournis par les créances hypothécaires, taxées le 28 juin 1872, par une loi qui n'a pas été appliquée. Le 26 juillet, l'Assemblée avait voté l'impôt sur les matières premières. Le rendement en était fixé à 93 millions. La perception n'a jamais été tentée. L'accroissement des évaluations des contributions indirectes est le résultat de la suppression du privilège des bouilleurs de cru — loi du 2 août 1872 —. Les ressources extraordinaires étaient des contributions sur les Arabes.

(2) Évaluations de recettes................	2.476.470.630 fr.
Prévisions de dépenses................	2.365.677.869
EXCÉDENT..............	110.792.761 fr.

III

La discussion du budget de 1873 fut troublée par le dissentiment croissant entre la majorité de l'Assemblée nationale et M. Thiers. On se rappelle que, le 13 novembre 1872, le chef du pouvoir exécutif blessa la majorité conservatrice, en lui montrant la république, que la Constitution n'avait pas encore consacrée, comme le Gouvernement légal du pays, et qu'il provoqua, tout aussitôt, de la part de la droite une tentative d'organisation de la responsabilité ministérielle dont le dernier terme devait être l'interdiction de la tribune publique à M. Thiers. C'est au milieu de ce conflit, prélude du 24 mai, que s'ouvrirent, le 27 novembre 1872, les débats sur le budget de 1873.

Dans la discussion générale, M. Raudot (1) se montra pessimiste. S'il y était autorisé par le rendement des impôts qui, au cours de l'année 1872, allait se traduire par une moins-value de plus de 100 millions, les causes mêmes de cette moins-value — acquittements anticipés, — fraude, — mise en perception tardive des taxes votées, — permettaient de prévoir qu'en 1873 les mêmes effets ne se renouvelleraient pas.

M. Paul Jozon développa les conclusions de la Commission des services administratifs relatives aux administrations centrales (2).

M. Gouin, rapporteur général, s'efforça de justifier l'œuvre de

(1) Séance du 27 novembre 1872.

(2) « Nous nous sommes basés spécialement sur cette proposition, devenue banale à force d'être vraie, et qui est, pour ainsi dire, de notoriété publique, qu'en France, les employés sont trop nombreux, qu'ils ne sont pas assez payés, qu'ils ne travaillent pas assez. — Les garanties qu'on exige des employés, pour leur admission dans les différentes administrations publiques, ne sont pas assez précises et laissent une place trop large à l'arbitraire des directeurs et des ministres qui nomment ces employés à peu près à leur gré. Si, le jour où le Ministre quitte le Ministère, tous ceux qu'il a amenés disparaissaient avec lui, il n'y aurait pas grand mal, mais il n'en est pas ainsi :.... en général, l'un des derniers actes du Ministre est de maintenir, à poste fixe, les employés nommés par lui... Les employés en sont réduits, aujourd'hui, n'ayant pas assez de rétribution, à prendre des travaux au dehors. De sorte qu'ils travaillent mal et peu au Ministère... Les employés ne sont présents, à leurs bureaux, que pendant 4, 5 heures... En supposant, ce qui est à peu près inadmissible, qu'ils passent à travailler tout le temps qu'ils restent

la Commission à laquelle ne furent pas imprimés de très nombreux changements (1).

Interrompue les 28, 29 et 30 novembre, dont les séances furent consacrées au différend entre M. Thiers et l'Assemblée, la discussion du budget reprit le 2 décembre.

1. *Dette publique et dotation.* — Chiffres adoptés sans débat : 1.127.646.534 francs (2).

2. *Justice.* — Une augmentation du traitement des greffiers des Cours d'appel, proposée par M. Berthauld, ne fut pas acceptée par l'Assemblée, qui rejeta aussi la demande de M. de Touvenel, tendant à réduire le personnel des cours et des tribunaux (3) — Crédits votés : 33.592.090 francs.

dans leurs bureaux, ils ne travaillent donc que 4, 5, 6 heures... Or, c'est une durée de travail parfaitement insuffisante. Un homme ordinaire peut bien travailler huit ou neuf heures par jour, sept heures, au moins... Soit, par exemple, une administration comprenant trois cents employés travaillant quatre heures et demie par jour; il est bien clair que deux cents employés, travaillant sept heures par jour donneront, une somme de travail égale à celle de trois cents employés travaillant quatre heures et demie par jour.... Tous les ans, il sort des administrations un certain nombre d'employés, par décès, démission, mise à la retraite... Ne les remplacez qu'en partie... Les Ministres ne sont pas hostiles à notre projet; ils y voient un double avantage. Premièrement, ils auront des employés plus capables; secondement, ils seront débarrassés de ces importunités dont ils sont assaillis et contre lesquelles ils n'ont pas de défense actuellement; ils en auront une, quand ils voudront s'abriter derrière nous et dire aux solliciteurs : Nous ne pouvons pas vous accorder de place; l'Assemblée nationale est impitoyable, elle ne nous le permet pas. » M. Jozon, séance du 27 novembre 1872. — M. Jozon visait ici les employés inférieurs. Il était d'avis de réduire le traitement des fonctionnaires élevés, comme la Commission dont il était l'organe.

(1) Séance du 27 novembre 1872.

(2) M. de Janzé soutint, dans la séance du 2 décembre, un amendement ainsi formulé : « A partir du 1er janvier 1873, sont supprimés, dans les administrations centrales des Ministères, les titres de sous-secrétaires d'État, directeurs généraux, directeurs et sous-directeurs. A dater de cette époque, les administrations centrales de tous les Ministères seront constituées uniformément, ainsi qu'il suit : à la tête de l'ensemble du service du Ministère sera placé un secrétaire général recevant un traitement de 18.000 francs. A la tête de chaque service, sauf le cabinet et le secrétariat dirigés par un simple chef de bureau, sera placé un chef de division, relevant directement du secrétaire général et ayant, sous ses ordres immédiats, les chefs de bureau. Ces chefs de divisions auront, suivant la classe à laquelle ils appartiendront, un traitement de 10, 12 ou 15.000 francs. »

(3) Séance du 6 décembre 1872.

3. *Cultes.* — M. Parent voulait supprimer le chapitre de Saint-Denis ; il se heurta au sentiment de l'Assemblée (1). — Crédits votés : 53.491.195 francs.

4. *Affaires étrangères.* — MM. Depasse, Randot, de Lorgeril réclamèrent des réductions auxquelles il ne fut pas consenti (2). — Crédits votés : 11.291.000 francs.

5. *Intérieur.* — Une diminution d'un demi-million sur le chiffre des émoluments des préfets, demandée par M. Hervé de Saisy, fut rejetée (3). Fut rejeté aussi un amendement de M. de Tillancourt, abolissant l'institution des secrétaires généraux (4). Rejetée encore une proposition de M. Anisson-Duperron, supprimant les sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis (5). La demande du Gouvernement de relever à 25.000 francs et à 20.000 francs les traitements des préfets de 2me et de 3me classe, que la Commission avait abaissés à 24.000 et à 18.000 francs, ne fut pas acceptée.

M. Lenoël signala les abus commis par certains préfets dans l'emploi des fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures, abus que la Commission des services administratifs dénonçait de son côté, et que le Ministre de l'intérieur ne nia pas absolument (6).

M. Savoye fit rétablir un crédit, supprimé par la Commission, à l'article : Inspection des établissements de bienfaisance (7).

M. de Douhet ne réussit pas à faire réinscrire au chapitre des télégraphes le traitement des deux ingénieurs électriciens, que la Commission avait rayés (8).

M. Varroy ne parvint pas à faire accepter l'allocation de

(1) Séance du 10 décembre 1872.
(2) Séance du 7 décembre 1872.
(3) « Je constate, avec tristesse, que vous nous promettiez tous, à cette époque, — 1871, — de diminuer les dépenses et que, par une étrange contradiction, votre désir d'alors n'a eu pour résultat qu'un ajournement indéfini. » — Séance du 11 décembre 1872.
(4) « Créés sous le premier Empire, les secrétaires généraux ont été supprimés en 1817 ; rétablis, un peu plus tard, ils ont disparu, en 1842, pour ne reparaître que sous le second Empire. » — Séance du 11 décembre 1872.
(5) Séance du 11 décembre 1872.
(6) Séance du 11 décembre 1872.
(7) Séance du 12 décembre 1872.
(8) Séance du 12 décembre 1872.

30 bourses, — 15.000 francs — à l'établissement des sourds-muets (1). — Crédits votés : 84.990.235 francs.

6. *Finances.* — Les efforts renouvelés par MM. Foubert et Guichard, pour arriver, en 1873, aux diminutions qu'ils n'avaient pu obtenir en 1872, demeurèrent sans résultat (2). Inutiles aussi furent les tentatives de M. Hervé de Saisy de réduire les remises aux trésoriers-payeurs généraux et aux receveurs particuliers (3).

M. de la Monneraye demanda, au nom de la Commission des services administratifs, de ne pourvoir qu'à une nomination sur deux vacances, résultant de décès, de démission, ou de mise à la retraite, dans l'Administration centrale des finances. Combattue par le Gouvernement et la Commission du budget, la proposition de M. de la Monneraye fut rejetée par l'Assemblée. L'œuvre de la Commission de réforme devenait inutile (4).— Crédits votés : 18.292.760 francs.

7. *Guerre.* — M. Desbons sollicita sans succès une élévation de 800.000 francs, au chapitre de la remonte (5). — Crédits votés : 431.023.300 francs.

8. *Marine et colonies.* — M. Vandier (6) attaqua vivement la réduction opérée dans les cadres de la marine, soutenu par MM. Target (7) et l'amiral d'Hornoy (8). L'amiral Pothuau rassura

(1) Séance du 12 décembre 1872.

(2) Séance du 16 décembre 1872.

(3) Séance du 16 décembre 1872.

(4) Séance du 13 décembre 1872.

(5) «... Dans la dernière guerre, l'importation des chevaux a été de 45.000... Les chevaux d'officiers sont payés 1.000 francs, les chevaux de grosse cavalerie ou de réserve 850 francs, les chevaux de ligne 750, les chevaux de cavalerie légère 650 et 500, les chevaux d'artillerie 750 et 650 .. Je crois qu'il est indispensable d'augmenter le prix moyen des chevaux de remonte... Le cheval de cavalerie légère n'est fait que pour l'État... » — M. Desbons, séance du 3 décembre 1872.

(6) « Lorsque vous aurez résolu de reconstituer le matériel, la chose vous sera relativement facile... Mais, où trouverez-vous les officiers ? Si l'on peut, à la rigueur, faire une flotte, une escadre, en quatre ou cinq ans, il faut vingt ans pour faire un officier. » — M. Vandier, séance du 6 décembre 1872.

(7) « La Commission du budget ne se trouve pas dans des conditions convenables pour étudier et résoudre ces graves questions des cadres de la marine, questions qui intéressent à un si haut degré l'avenir. Il faut que vous chargiez quelques-un d'entre vous de vous dire combien il faut d'officiers naviguant. » — M. Target, séance du 6 décembre 1872.

(8) « Vous avez réduit les contre-amiraux de 30 à 24, les vices-amiraux

l'Assemblée en lui montrant le nombre des officiers, — 1.698. — supérieur au nombre des officiers, — 1.632, — à une époque, 1846, où les navires à voiles avaient besoin d'un personnel beaucoup plus considérable que les navires à vapeur. Ce que l'amiral Pothuau ne pouvait dire, c'est le chagrin que lui avait causé l'amputation des cadres de la marine, à laquelle il ne s'était résigné que par soumission à M. Thiers.

M. Farcy émit le vœu que les cinq chefs de station navale fussent embarqués sur des corvette non cuirassées, et non sur des frégates (1). — Crédits votés : 152.653.140 francs.

9. *Algérie.* — L'Assemblée rejeta le crédit de 2 millions que voulait affecter M. Warnier à l'établissement des Alsaciens-Lorrains en Algérie (2).

M. des Rotours blâma le Gouvernement et la Commission de ne pas exiger le versement de la Société algérienne et de laisser suspendre les obligations qui liaient cette compagnie (3). — Crédits votés : 22.085.858 francs.

10. *Instruction publique.* — Le doyen Bouisson, de la Faculté

de 18 à 15, les capitaines de vaisseau de 130 à 100, vous avez 650 lieutenants de vaisseau... Ces officiers n'ont plus d'avancement. » — M. d'Hornoy, séance du 6 décembre 1872.

(1) « Une corvette cuirassée, commandée par un contre-amiral, ne coûte que 326.559 francs, tandis qu'une frégate non cuirassée, commandée par un contre-amiral, coûte 411.584 francs, c'est-à-dire 85.025 francs de plus, soit, pour cinq amiraux, 425.125 francs d'économie à réaliser. En embarquant les 5 chefs de stations sur cinq corvettes à batterie non cuirassée, l'économie serait de 445.525 francs... Un capitaine de vaisseau, chef de station sur une corvette à batterie barbette, ne coûte que 168.206 francs au lieu de 411.584. Si, au lieu de contre-amiraux, on mettait des capitaines de vaisseau, l'économie serait de 1.216.890 francs. » — M. Farcy, séance du 6 décembre 1872.

(2) Séance du 12 décembre 1872.

(3) En 1865, intervint, entre l'État et la Société algérienne, un contrat, aux termes duquel 100.000 hectares de terrain étaient cédés à cette compagnie, à charge par elle : 1° de créer une banque au capital de 100 millions; 2° d'avancer aux travaux publics algériens 100 millions remboursables à 5.69 p. 0|0, 5, 25 0|0 représentant l'intérêt et le reste l'amortissement. En 1873, l'État n'exigait pas le versement de l'annuité parce qu'il avait assez de ressources dans les contributions arabes pour exécuter les travaux algériens. Ajoutons que des difficultés étaient survenues entre la compagnie, qui ne trouvait plus l'intérêt de 5, 25 p. 0|0 assez élevé, et l'État, qui s'appuyait sur le contrat.

de médecine de Montpellier, fit entendre, sur le chapitre des hautes études, les justes réclamations des études chimiques, et sollicita un léger crédit pour les laboratoires des hôpitaux de Montpellier et de Nancy. Satisfaction lui fut donnée (1).

Le crédit du Bureau des longitudes, 109.000 francs, paraissait fort élevé à M. Paul Bert, qui désirait réunir le Bureau des longitudes aux établissements astronomiques (2).

L'assemblée rejeta le crédit de 50.000 francs, dont M. Antonin Lefebvre-Pontalis voulait doter les bibliothèques populaires (3).

Un amendement de M. des Rotours (4), tendant à augmenter le traitement de tous les instituteurs, ne fut pas accueilli, mais un amendement de M. Maurice (5), qui avait pour objet d'accroître de 100 francs le salaire des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes fut adopté par l'Assemblée nationale. Fut accepté aussi un crédit, proposé par M. Keller (6), pour l'enseignement primaire en Algérie.

M. Martial Delpit profita de la discussion du budget de l'instruction publique pour attaquer le Ministre, M. Jules Simon, au sujet de la nomination à un poste d'inspecteur primaire du département de la Seine d'un ancien agrégé de l'Université, d'un ancien

(1) « Les cliniques, vous le savez, sont des écoles de pratique médicale; nul n'est un bon praticien, s'il n'a passé par ces écoles... Les institutions cliniques ne datent guère que de la fin du dernier siècle; leur organisation, en France, fut un progrès majeur. Leur succès fut si réel, parmi nous, qu'on peut affirmer qu'elles avaient le premier rang en Europe. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Non seulement les élèves et les docteurs d'Allemagne et d'Angleturre ne viennent plus qu'en petit nombre compléter leur éducation médicale dans les hôpitaux de France, mais ce sont, au contraire, nos meilleures élèves qui vont chercher en Allemagne leur complément d'education... On a créé en Allemagne ce qu'on nomme de grands instituts pathologiques... On a fondé, en outre, des laboratoires de clinique pour l'application du microscope... En sorte que les études y sont faites par les élèves dans d'excellentes conditions... Le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 24.000 francs pour les laboratoires cliniques de la faculté de Paris est le résultat d'anciennes réclamations... On ne s'étonnera pas que nous fassions valoir les droits des élèves de Montpellier et de Nancy. » — M. Bouisson, séance du 9 décembre 1872.

(2) Séance du 9 décembre 1872.

(3) Séance du 9 décembre 1872.

(4) Séance du 9 décembre 1872.

(5) Séance du 9 décembre 1872.

(6) Séance du 10 décembre 1872.

réfugié en Suisse, dont les œuvres contre le surnaturel paraissaient répréhensibles à M. Martial Delpit et à ses amis. Cette attaque fut très soutenue par la droite, qui ne prévoyait pas assez que les passions contre la liberté de pensée provoqueraient les mêmes passions contre la liberté de conscience. — Crédits votés : 34.724.843 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — Le budget de l'agriculture et du commerce fut longuement débattu. Mais chaque représentant parla dans le sens des accroissements de crédits, excepté M. Raudot (1), qui voulait supprimer toutes les dépenses relatives aux écoles d'agriculture et aux encouragements agricoles. C'est une opinion fort soutenable. Dans un pays dont l'esprit d'initiative n'aurait pas été étouffée, de pareilles dépenses seraient à la charge des départements, des associations, des syndicats; mais en France, il faut compter avec la centralisation excessive et les résultats qu'elle a produits.

La Commission avait fait une réduction de 100.000 francs, à l'article des fermes-écoles. Le Gouvernement, par l'organe du Ministre de l'agriculture, M. Tesserenc de Bort, voulut faire rétablir le crédit supprimé. M. Léonce de Lavergne fit consacrer par l'Assemblée les conclusions de la Commission des finances (2). C'était justice. Les 100.000 francs servaient, pour une part, à payer la nourriture des élèves des fermes-écoles, et, pour l'autre part, à distribuer aux apprentis des primes, à leur sortie de ces établissements. Est-ce que de telles charges, profitables à quelques-uns, devraient être imputables au budget général? Et les comptes de l'État sont pleins d'abus du même genre.

La Commission avait retranché, en outre, 180.000 francs, au chapitre des achats d'étalons. Un grand nombre de membres, MM. de Forsanz, Target, de Dampierre et le Gouvernement lui-

(1) Séance du 4 décembre 1872.

(2) « Une ferme-école coûte de 16 à 18.000 francs, et son budget se compose de deux parties : celle de l'enseignement et une autre qui comprend la nourriture des élèves et les primes de sortie à donner aux apprentis; c'est cette partie que nous croyons à propos de supprimer ou d'abandonner à la charge des départements ». — M. Léonce de Lavergne, séance du 4 décembre 1872.

même intervinrent pour faire réinscrire le crédit primitif au budget et ils y réussirent, malgré l'opposition de M. Lavergne et de M. Guichard, rapporteur du budget de l'agriculture (1). — Crédits votés : 16.401.340 francs.

12. *Travaux publics.* — Les crédits des travaux publics ne furent l'objet que de deux observations de M. de Jouvenel, la

(1) M. Guichard démontra que 800.000 francs, — au lieu de 980.000, — suffisaient à l'achat des étalons indispensables : « De quoi s'agit-il ? Il y a 600.000 juments poulinières. Elles exigent 12.000 étalons. Personne ne va imaginer que l'Administration entretiendra 12.000 étalons. Que faut-il donc proposer? C'est que l'Administration puisse fournir indirectement ces étalons. En supposant qu'il n'y ait que 1.000 étalons entretenus par l'Administration des haras, ces 1.000 étalons feront 50.000 saillies qui produiront probablement 40.000 poulains, dont 20.000 mâles. Sur ces 20.000 mâles, 17 ou 18.000 seront propres au besoin de l'armée et du commerce, et il en restera 2.000 pour produire cet effectif de 12.000 en dix ans. C'est donc 2.000 étalons par an qui pourront durer dix ans et qui représenteront ensemble un effectif de 20.000, parmi lesquels on peut choisir les 12.000 étalons qui, issus, du premier degré, des étalons appartenant à l'État, serviront les 600.000 juments poulinières. — Je ne m'en tiens pas à ces chiffres qui déjà sont concluants, et je m'empare de ceux de l'Administration. Elle établit ainsi son compte : 20 pur-sang ou chevaux étrangers, à 10.000 francs — 200.000 francs; 80 demi-sang à 5.000 francs — 400.000 francs; total 600.000 francs, pour assurer le renouvellement de 1.010 étalons. Pour atteindre les 800.000 francs que vous avez votés, en 1872, il vous reste encore 200.000 francs que vous pouvez employer à compléter le nombre de 1.077 étalons que vous dites vous être nécessaire. » — M. Guichard, séance du 4 décembre 1872.

En 1872, on comptait en France, approximativement, 3 millions de chevaux : 1.300.000 juments, 1.350.000 chevaux, 350.000 poulains. On estimait comme nécessaire de posséder 150.000 juments améliorées et 3.000 étalons améliorés pour avoir 75.000 chevaux améliorés par an, une jument ne produisant qu'une année sur deux, en statistique.

Le rapport de M. Guichard mit en lumière un abus passablement scandaleux; les 360 hectares de Grignon avaient été affermés 20.000 francs, ce qui faisait 55 francs par hectare, quand les terres se louaient plus du double. Une indemnité annuelle de 35.000 francs avait été accordée au fils du fermier, à savoir 30.000 francs pour faire de la culture alterne, et 5.000 fr. pour l'enseignement oral. Cela revenait à payer 15.000 francs par an au fermier. Grâce à ce système, les 80 élèves de Grignon revenaient à 3.849 fr. par an.

M. de Mornay aurait voulu imposer à 10 francs par tête les étalons rouleurs, ce qui donnait 100.000 francs, le nombre de ces animaux s'élevant à 10.000, et également à 10 francs par tête les chevaux entiers, ce qui aurait produit 4 millions, le nombre de ces animaux étant de 400.000 (séance du 5 décembre 1872).

M. de Bouillé demandait 100.000 francs de plus à l'article : Concours régionaux. — M. de Pompéry indiquait au Gouvernement d'accroître les encouragements culturaux en diminuant les primes de concours.

première visant le personnel des ponts et chaussées et des mines que ce représentant jugeait avec raison très exagéré; la seconde afférente à la subvention allouée par l'État à la Ville de Paris, pour ses chaussées, subvention que M. de Jouvenel croyait très justement pouvoir être diminuée.— Crédits votés : 127.672.775 francs.

13 *Beaux-arts.* — Dépenses votées, sans autres remarques que celles de M. Buisson (de l'Aude) sur le musée des copies, vivement critiqués par ce représentant. — Crédits votés : 6.451.030 francs.

14. *Frais de régie.* — M. de la Monneraye fit passer, au nom de la Commission des services administratifs, un amendement qui abaissait le nombre des percepteurs de Paris de 42 à 20.

L'Assemblée rejeta la proposition de M. Tallon, augmentant les crédits des routes forestières.

Elle adopta celle de M. du Breuil de Saint-Germain, transformant un certain nombre de commis des contributions indirectes en simples préposés, mesure qui produisait une économie de cent mille francs.

Elle écarta le projet de la Commission du budget de remplacer, dans les manufactures de tabacs, un certain nombre de contrôleurs de magasins par des contrôleurs de culture, occupés au dehors, seulement une partie de l'année et pouvant ajouter, par conséquent, à leur service extérieur, la surveillance des dépôts.

Elle consentit aux crédits,— 164.000 francs, — demandés par M. Wilson, pour l'établissement de cent recettes simples (1). — Crédits votés : 254.488.034 francs.

La loi de finances de 1873, votée le 20 décembre 1872, fixa les prévisions de dépenses, que la Commission avait arrêtées à 2.365.677.869 francs, à 2.374.804.134 francs. C'était une augmentation de 9.126.265 francs, qui avait pour cause, non les rétablissements de crédits insignifiants opérés par l'Assemblée, mais le vote, sans débat, de crédits supplémentaires, affectés principalement au service de la déportation et au recouvrement des impôts (contributions indirectes).

(1) Cette discussion eut lieu dans les séances des 16 et 17 décembre 1872.

Les évaluations de recettes subissaient. au contraire. une diminution de 9 millions, conséquence de l'abrogation de l'impôt sur les créances hypothécaires et de l'abaissement de certaines évaluations. La Commission avait adopté le chiffre de 2.476.470.630 francs. L'Assemblée inscrivait dans la loi de finances celui de 2.467.470.630 francs.

L'excédent de 110.792.761 francs n'était plus que de 92.666.496 francs (1). Nous allons montrer comment il s'est changé en déficit.

IV

Prévues par la loi de finances à 2.374.804.134 francs. les dépenses de 1873 se sont élevées. dans la loi de règlement. à 2.724.482.658 fr. 48 c.. soit une augmentation de 349.678.524 fr. 48 c.

Dès le lendemain du vote de la loi de finances. le 21 décembre 1872. l'Assemblée accordait au Ministère de la guerre. sans aucun débat. 9.835.760 francs destinés, partie à l'augmentation de la solde des sous-officiers et soldats de la gendarmerie et de la garde républicaine. partie à l'ordinaire des troupes, — cinq centimes. Estimé à 431 millions, le budget de la guerre s'est élevé *à 481.394.528 fr. 07 c.* Les dépenses des exercices clos entrent dans les augmentations pour un chiffre considérable.

La plus grande partie de cet accroissement de dépenses de 349 millions a eu pour cause l'inscription, à la dette publique, des arrérages de l'emprunt de 3 milliards qui n'étaient pas prévus par la loi de finances.

Quand le projet de budget de 1873 fut présenté. le 10 mars 1872. le Gouvernement ne savait pas la date de cette grande opération. Quand le rapport de la Commission du budget fut déposé, le 1er août 1872. la souscription à cet emprunt n'était pas encore close. Mais quand fut votée la loi de finances. le 20 décembre

(1)

Recettes évaluées à...	2.467.470.630 fr.
Dépenses prévues à...	2.374.804.134 fr.
Excédent....	92.666.496 fr.

1872, le Gouvernement et la Commission du budget n'ignoraient pas les charges qui résultaient de l'appel au crédit. Aussi eussent-ils bien fait de porter au budget les 207.026.310 francs d'arrérages qu'exigeait l'emprunt, non pas de 3 milliards, mais de 3.498.744.639 francs, représentant un capital nominal de 4.140.526.200 francs, sur lequel l'intérêt à 5 °/₀ était servi aux porteurs de titres (1). Les différences entre les prévisions de dépenses et les dépenses définitives, outre qu'elles déroutent les esprits, les portent à la dissimulation.

Elle a été rude l'année 1873. Nous avons eu à payer, d'une part, 150 millions d'intérêts aux Allemands, et de l'autre 207.026.310 francs aux souscripteurs de l'emprunt de 3 milliards (2).

Le lecteur qui voudra connaître les changements opérés dans les dépenses publiques, de la loi du 20 mars 1872 au règlement définitif, consultera le tableau ci-dessous (3).

Les évaluations de recettes, déduction faite des ressources extraordinaires, avaient été fixées, par la loi de finances, à 2.454.020.334 francs. Les réalisations n'ont été que de 2.435.936.733 fr. 6 c. La moins-value a été de 18.083.600 fr. 94 c. (4). En réalité, il y a eu des plus-values dans presque

(1) Loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1873, du 12 août 1885.

(2) Voyez notre ouvrage : *Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871*, pages 143 et suivantes.

(3)

Evaluations	2.454.020.344f »
Réalisations	2.435.936.733 06
Moins-value	18.083.600f 94

(4) Comparaison des dépenses prévues et des dépenses faites en 1873 :

	PRÉVISIONS	DÉPENSES
1. Dette publique et dotations	1.127.646.534 fr.	1.329.927.550f12
2. Justice	33.592.090	34.261.411,27
3. Cultes	53.491.195	53.482.323,98
4. Affaires étrangères	11.291.000	11.818.624,54
5. Intérieur	84.990.235	111.675.985,22
6. Finances	18.292.760	54.175.235,87
7. Guerre	431.023.300	481.394.528,07
8. Marine et colonies	152.653.140	151.432.979,93
9. Algérie	22.085.858	27.720.515,75
A reporter	1.935.066.112	2.235.889.154f75

toutes les branches du revenu public. La perte est venue de ce fait que la taxe sur les matières premières n'a pu être perçue, pour les raisons que nous avons longuement exposées au chapitre consacré aux douanes, de notre ouvrage sur les emprunts et les impôts de la rançon. Non seulement, les nouveaux tarifs n'ont pas été appliqués, mais la loi du 24 juillet 1872 a été abrogée par la loi du 25 juillet 1873.

Pour les détails, on comparera les chiffres du tableau dressé au bas de la page (1).

Les impôts nouveaux ont fourni, en 1873, une recette de

Report...	1.935.066.112	2.235.889.154,75
10. Instruction publique..........	34.724.843	34.915.985,83
11. Agriculture et commerce......	16.401.340	21.819.952,05
12. Travaux publics...........	127.672.775	140.805.572,14
13. Beaux-arts.................	6.451.030	6.698.069,96
14. Frais de régie................	254.488.034	264.323.923,75
TOTAUX.........	2.374.804.134 fr.	2.724.432.658,48

Nous savons qu'à la dette publique l'accroissement a pour cause les arrérages de l'emprunt de 3 milliards. A la justice il est le résultat de 37.000 francs accordés aux cours et tribunaux sur crédits supplémentaires et des dépenses des exercices périmés et clos. Des crédits supplémentaires ont été ajoutés, dans le département des affaires étrangères, aux missions — 350.000 francs — et aux frais d'établissement — 180.000 francs. Il a été voté par lois spéciales 75.000 francs pour l'église Sainte-Anne à Jérusalem, et 75.000 francs pour la cathédrale de Canton. Les augmentations à l'intérieur sont : transport des détenus : plus de 3 millions ; secours aux Alsaciens-Lorrains : 3 millions ; secours aux inondés : 1 million ; allocation aux départements envahis et à la ville de Paris : 17 millions. Aux finances, les accroissements proviennent des dépenses des exercices clos et de la liquidation des emprunts. Nous connaissons les causes de l'augmentation du Ministère de la guerre : solde de la gendarmerie et dépenses des exercices clos. A la marine et aux colonies, le service pénitentiaire a nécessité des crédits supplémentaires. L'augmentation du budget de l'agriculture provient des exercices clos ; celle du budget de l'Algérie, des indemnités accordées aux colons ; celle du budget des travaux publics, des dépenses sur fonds de concours.

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de l'exercice 1873 :

	ÉVALUATIONS DE LA LOI DES FINANCES	RÉALISATIONS
1. Contributions directes.........	375.063.138 fr.	388.952.329,11
2. Taxes assimilées.............	16.352.094	20.353.016,82
3. Domaines....................	12 654.400	16.202.749,19
4. Forêts......................	42.022.500	36.178.852,25
5. Enregistrement et timbre. ...	551.774 000	561.841.003,17
6. Impôt de 3 p. 0/0.............	24.000.000	31.745.318,97
7. Douanes et sels..............	341.127.000	257.208.564,54
8. Contributions indirectes.......	897.332.000	879.060.462,53
9. Postes......................	114.128.000	110.591.382,68
10. Télégraphes.................	16.000.000	15.410.710,05
11. Produits universitaires........	4.023.227	4.266.597,50
12. Revenus de l'Algérie..........	19.008.584	21.174.535,76
13. Retenues....................	15.335.000	17.800.984,25
14. Produits divers..............	25.200.391	75.150.226,24
15. Recettes extraordinaires.......	13.450.296	11.123.443 »
TOTAUX..........	2.467.470.630 fr.	2.447.060.176,06

570.589.570 francs. Le rendement des taxes anciennes a été de 1.865.347.163 fr. 06 c. (1). Or, en 1872, les impôts existants, avant la guerre, n'avaient produit que 1.758.427.532 fr. 40 c. Les revenus s'accroissant de 106.919.630 francs 66 c. en une année, l'Assemblée nationale pouvait envisager la situation avec confiance (2). Nous savons bien, et nous avons pris le soin de le dire, qu'en 1872 les recettes étaient restées au-dessous de la normale, par suite de la fraude; mais si nous comparons les revenus des anciens impôts, en 1873, soit 1.865.347.163 fr. 6 c., aux recettes de 1869, déduction faite de celles afférentes aux provinces perdues, soit 1.758.297.259 fr. 67 c., nous constatons, au profit de 1873, un accroissement du produit général des impôts de 107.049.903 fr. 39 c. Malgré nos grands revers militaires, la richesse nationale continuait donc à se développer (3).

Les 2.447.060.176 fr. 06 c. de recettes laissaient, en face des 2.724.482.658 fr. 48 c. de dépenses, un déficit de 277.422.482 fr. 42 c. (4). Il y a été appliqué une somme de 232.532.544 fr. 85 c.,

On constate, aux contributions directes, aux taxes assimilées, aux domaines, à l'enregistrement et au timbre, à l'impôt de 3 p. 0/0, aux revenus de l'Algérie et aux produits divers, des plus-values considérables. Aux douanes, s'il y a une plus-value sur l'ensemble des droits, nous savons que la cause en est uniquement dans l'abrogation des droits de douanes ; les autres évaluations n'ont pas donné de mécompte. La moins-value sur les réalisations des contributions indirectes n'est que de 17 millions. Encore quelques précautions contre la fraude et on n'aura plus de mécompte. Sur les 50 millions de plus-value aux produits divers, la plus grande partie vient des fonds de concours versés par les communes, etc.

(…) Les 2.467.470.630 diminués de 13.450.296 donnaient 2.454.020.334 francs d'évaluations, et les 2.447.060.176 fr. 6 c. diminués de 11.123.443 francs donnaient 2.435.936.733 fr. 6 c. de recettes normales.

(1)	Produits des impôts en 1873	2.435.936.733f 06
	Rendement des impôts nouveaux........	570.589.570 »
	Reste pour produit des anciens impôts....	1.865.347.163f06
(2)	Produits des anciens impôts en 1873.....	1.865.347.163,06
	Produits des anciens impôts en 1872.....	1.758.427.532,40
	Excédent en 1873...............	106.919.630f66
(3)	Produit des anciens impôts en 1873....	1.865.347.163f06
	Produit des impôts en 1869, déduction faite de la partie afférente à l'Alsace-Lorraine.........................	1.758.297.259.67
	Augmentation en 1873..........	107.049.903f39
(4)	Dépenses de 1873....................	2.724.482.658f48
	Recettes de 1873.....................	2.447.060.176,06
	Déficit......................	277.421.482f42

Le déficit serait de 288.545 925 fr. 42 c. si l'on déduisait des recettes normales les 11.123.443 francs de contributions arabes.

prélevée sur le produit de l'emprunt de 3 milliards. Il est resté 44.889.937 fr. 57 c. à la charge de la dette flottante (1).

Les budgets spéciaux ont été en dépenses et en recettes, pour 1873, de 382.428.874 fr. 85 c.; les budgets annexes de 89.515.446 fr. 37 c., et le budget de l'emprunt de 429 millions de 7.205.346 fr. 27 c.

Tableau résumant le budget de 1873.

Dépenses	2.724.482.658f48
Recettes normales	2.435.936.733,06
Contributions arabes	11.123.443,00
Ressources d'emprunt	232.532.544,85
Total	2.679.592.720f91
Si des dépenses, soit	2.724.482.658f48
nous retranchons le total des ressources, soit	2.679.592.720,91
nous avons un déficit de	44.889.937f57
Il faut en déduire les fonds reportés de 1872 à 1873 pour le cadastre, soit	205.136.72
Il reste	44.684.797f85
Il faut y ajouter des fonds reportés de 1873 à 1874, soit	247.766.79
Et on a le déficit non couvert.	44.932.564f64 (2)

(1) Déficit de 1873	277.422.482f42
Ressources extraordinaires	232.532.544.85
Découvert à la charge de la dette flottante	44.889.937f57

(2) Travaux et recueils à consulter pour l'étude du budget de 1873: Projet de budget, par M. de Goulard, Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1426. — Rapport général, par M. Gouin, I, n° 1397. — Rapport sur le Ministère des finances, par M. Gouin, I, n° 1398 et n° 1471. — Rapport sur le Ministère de la justice, par M. Bardoux, I, n° 1408 et n° 1449. — Rapport sur le Ministère des affaires étrangères, par M. Decazes, I, n° 1373. — Rapport sur le Ministère de l'intérieur, par M. Mongaret de Kerjégu, I, nos 1412 et 1479. — Rapport sur le gouvernement de l'Algérie, par M. Peltereau-Villeneuve, I, n° 1436. — Rapport sur le Ministère de la guerre, par M. Cochery,

I, nº 1381. — Rapport sur le Ministère de la marine et des colonies, par M. Ancel, I, nº 1327 et nº 1462. — Rapport sur le Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, par M. Beulé, I, nº 1345 et nº 1475. — Rapport sur le Ministère de l'agriculture et du commerce, par M. Guichard, I, nº 1388. — Rapport sur le Ministère des travaux publics, par M. de Talhouët, I, nº 1335 et nº 1458. — Rapport de la Cour des comptes pour 1873. — Compte général de finances pour 1873. — Compte des dépenses et des recettes pour 1873.

CHAPITRE IV

LE BUDGET DE 1874

I. Le projet de budget de M. Léon Say. — II. Le projet de budget de M. Magne. — III. Le projet de la Commission des finances. — IV. La discussion du budget et la loi de finances. — V. La loi de règlement.

I

M. Léon Say avait été appelé, par M. Thiers, au Ministère des finances, le 7 décembre 1872. Le 17 mars 1873, il présenta à l'Assemblée nationale les estimations de 1874 (1).

Il prévoyait 2.533.456.412 francs de dépenses, chiffre supérieur de 148.652.278 francs aux crédits accordés, par la loi de finances du 20 décembre 1872, pour l'exercice 1873 (2).

Cette augmentation s'appliquait, pour 57 millions, à la dette publique; pour 7 millions aux pensions civiles et militaires; pour 49 millions à la guerre; pour 1 million à la marine (augmentation de la ration de viande); pour 2 millions et demi à l'intérieur (service pénitentiaire); pour près de 3 millions à l'Algérie (travaux publics); pour 1 million et demi à l'instruction publique (constructions et appropriations de locaux pour cours, conférences et laboratoires dans les facultés); pour près de 3 millions à l'agriculture et au commerce (service des haras); pour plus de 5 millions aux travaux publics (accroissement des annuités de garanties d'intérêts); pour plus de 4 millions aux frais de régie. Le Gouvernement portait au budget (chapitre des capi-

(1) Impression de l'Assemblée nationale, n° 1675.

(2) Crédits demandés par M. Léon Say pour 1874.... 2.523.456.412 fr.
Crédits votés pour 1873........................ 2.374.804.134
Augmentation en 1884.............. 148.652.278 fr.

taux remboursables) une somme de plus de 13 millions, première annuité de réparation aux départements, communes et particuliers, qui avaient souffert des dommages de l'ennemi. Et il y ajoutait plus de 4 millions à payer à la Compagnie de l'Est, en sus de la somme inscrite déjà aux budgets précédents.

Les 49 millions d'accroissement du budget de la guerre sont une charge trop lourde pour ne pas exiger une explication. Nous avons vu, au chapitre précédent, que l'Assemblée nationale avait accordé, le 21 décembre 1872, pour l'exercice 1873, une somme de 9 millions au Ministère de la guerre, indépendamment des 431 millions inscrits dans la loi de finances. Les accroissements nouveaux, c'est-à-dire indépendants de ces 9 millions de dépenses, portaient : 1° sur la viande, dont la ration, élevée de 250 à 300 grammes, allait être fournie directement aux soldats (1) ; 2° sur le sucre et le café, dont les troupes de l'intérieur devaient recevoir une ration journalière ; 3° sur les frais d'entretien des détenus en Algérie ; 4° sur les dépenses des malades dans les hôpitaux ; 5° sur le service de l'habillement, conséquence d'incorporations plus nombreuses ; 6° sur le chauffage, l'éclairage et les objets de campement, par suite des rassemblements de troupes pour les exercices et les manœuvres ; 7° sur le développement du cadre de l'état-major général ; 8° sur les régiments d'artillerie à chacun desquels on ajoutait une 13e batterie ; 9° sur le génie, qu'on augmentait d'un quatrième régiment ; 10° sur l'infanterie, qu'on fortifiait par la création d'un nouveau régiment de ligne, d'un régiment de tirailleurs algériens, de quatre bataillons de chasseurs à pied ; 11° enfin sur la solde, dont le chiffre, suffisant pour l'entretien des contingents, devait permettre au Ministre de la guerre d'en finir avec le système des congés, et d'accroître de 10.000 hommes l'effectif réel (2).

Nous croyons qu'il y aura, pour le lecteur, quelque profit, à

(1) La solde de la troupe devait être diminuée de la somme consacrée, jusque-là, à l'achat de la ration journalière de viande.

(2) En 1873, l'effectif avait été diminué de 10.000 hommes, et M. Thiers voulait pouvoir entretenir ces 10.000 hommes, dont il avait été contraint d'affaiblir l'armée, en 1873, par l'insuffisance des crédits accordés.

dresser un tableau comparé des crédits demandés, le 17 mars 1873, pour le budget de 1874, et les crédits accordés, le 20 décembre 1872, pour le budget de 1873 (1).

Pour faire face à ces 2.523.456.412 francs de prévisions de dépenses, M. Léon Say proposait 2.526.020.199 francs de voies et moyens, soit 58.549.569 francs de plus que les voies et moyens votés, le 20 décembre 1872, pour le budget de 1873.

Cet accroissement avait deux causes : les centimes additionnels aux contributions directes, les versements des volontaires d'un an.

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1873 et des crédits demandés pour 1874 :

	1873	1874
1. Dette publique et dotations....	1.127.646.534 fr.	1.208.811.619 fr.
2. Justice....................	33.592.090	33.561.190
3. Cultes....................	53.491.195	53.562.095
4. Affaires étrangères..........	11.291.000	11.366.000
5. Intérieur	84.990.235	87.542.163
6. Finances.................	18.292.760	18.449.660
7. Guerre..................	431.023.300	480.000.000
8. Marine et colonies...........	152.653.140	153.862.867
9. Algérie...................	22.085.858	24.795.382
10. Instruction publique..........	34.724.843	36.187.943
11. Agriculture et commerce......	16.401.340	17.144.340
12. Travaux publics.............	127.672.775	132.784.409
13. Beaux-arts..................	6.451.030	6.498.350
14. Frais.....................	254.488.074	258.890.594
Totaux............	2.374.804.434 fr.	2.5[illegible]3.456.412 fr.

Note. — Pour 1873, on ne prévoyait que l'intérêt des 3 milliards à 5 0/0, soit 150 millions. Pour 1874, l'emprunt de 3 milliards était fait ; il représentait un capital nominal de plus de 4 milliards ; les arrérages à 5 0/0 de ce capital nominal montaient à 207 [illegible], soit 57 millions de plus que les [illegible] d'intérêts des 3 milliards. Passons sur les [illegible] insignifiantes de la justice, des cultes et des affaires étrangères. — C'était encore les faits, se rattachant à la Commune, qui motivaient l'augmentation du budget de l'intérieur. — Nous ne nous arrêtons pas au service des finances, et nous connaissons les accroissements du budget de la guerre ainsi que ceux de la marine, de même ordre que ceux de la guerre. — Nous savons aussi la cause de l'augmentation du budget de l'Algérie. — A l'instruction publique, on élevait le traitement des deux professeurs-adjoints de l'école de pharmacie de 2.400 francs à 4.000 francs, et celui des quatre professeurs-adjoints de Montpellier et de Nancy, de 1.500 à 3.000 francs ; on demandait 54.000 francs pour compléter les cadres d'agrégé que le statut du 29 août 1857 accordait aux facultés de droit ; on demandait 100.000 francs pour les cours complémentaires dans les facultés de droit, médecine, surtout des lettres et des sciences ; sur 87 chaises de sciences,— les [illegible] chaires de mathématiques à part,— 37 étaient sans préparateur ; un crédit de [illegible] francs devait remédier à cette situation ; une somme de 35.000 francs était affectée aux commis de secrétariat ; 100.000 francs allaient constituer la dotation des bibliothèques des facultés ; 17.000 francs étaient donnés aux stations agronomiques ; le matériel prenait 100.000 francs, les frais de cours, 300.000 francs, les subventions pour constructions, 300.000 francs. A l'agriculture et au commerce, aux travaux publics, les accroissements s'appliquaient, pour le premier de ces Ministères, au service des haras, et pour le second à la garantie d'intérêts. Sur l'augmentation des frais de régie, voici quelques détails : création de 12 emplois de contrôleurs principaux et d'un emploi d'inspecteur, environ 35.000 francs ; création de bureaux de l'enregistrement, environ 300.000 francs ; augmentation du crédit du reboisement, 600.000 francs ; création d'emplois nouveaux dans les contributions indirectes, 318.000 francs ; augmentation des salaires des ouvriers de manufactures de tabacs, 1.290.000 francs ; augmentation, aux postes, de 700.000 francs par suite des créations de cartes postales ; augmentation aux remboursements de 500.000 francs environ.

M. Léon Say ajoutait : 17 centimes généraux au principal de la contribution foncière, soit 28.934.000 francs ; 33 centimes généraux au principal de la contribution personnelle-mobilière, soit 6.188.000 francs ; 13 centimes généraux au principal des portes et fenêtres, soit 4.394.000 francs ; augmentation totale 39.516.000 francs, dont M. Léon Say retranchait 7.675.000 fr. représentant la réduction qu'il opérait sur les centimes généraux des patentes, votés en 1873, centimes généraux qu'il abaissait de 60 à 43. Restait, en accroissement de taxes sur les contributions directes, 31.841.000 francs.

M. Léon Say inscrivait, aux Produits divers, 22.500.000 francs sous le titre : *Versements effectués par suite des engagements conditionnels d'un an*.

Les deux sommes de 22.500.000 francs et de 31.841.000 francs faisaient un total de 54.341.000 francs. Le surplus de l'accroissement de 58.549.569 francs était fourni par les plus-values que M. Léon Say jugeait devoir se produire, au cours de l'exercice 1874 (1).

Le budget de M. Léon Say se présentait en équilibre, les 2.526.020.199 francs de recettes espérées couvrant, et au-delà,

(1) Comparaison des évaluations de 1873 (loi de finances) et des évaluations de 1874 (projet de M. Léon Say) :

	1873	1874
1. Contributions directes..........	373.063.138 fr.	414.569.390 fr.
2. Taxes assimilées..............	16.352.094	18.572.494
3. Domaines.....................	12.654.400	12.678.470
4. Forêts........................	42.022.599	40.896.800
5. Enregistrement et timbre.......	551.774.000	567.321.000
6. Impôt de 3 p. 0/0..............	24.000.000	28.000.000
7. Douanes et sels................	341.127.000	343.539.000
8. Contributions indirectes........	897.332.000	889.438.000
9. Postes.........................	114.128.000	107.922.000
10. Télégraphes...................	16.000.000	16.000.000
11. Produits universitaires.........	4.023.227	4.326.610
12. Revenus de l'Algérie...........	19.008.584	20.452.584
13. Retenues......................	15.335.000	15.428.000
14. Produits divers................	25.200.391	51.265.941
15. Ressources extraordinaires......	13.450.296	4.700.000
Totaux.............	2.467.470.630 fr.	2.526.020.199 fr.

les 2.523.456.412 francs de dépenses prévues (1). Il ne vint pas en discussion.

II

Le 24 mai, qui changea complètement la direction politique du pays, n'en modifia pas sensiblement la situation financière. M. Magne prit, le 25 mai 1873, le portefeuille des finances qu'il avait honoré sous l'Empire.

« Le pays a le droit de voir clair dans ses affaires », dit le nouveau Ministre, dans son rapport au président de la République (2). M. Magne s'efforça de présenter à l'Assemblée, d'accord avec la Commission des finances, un budget sincère. Nous en exposons l'économie.

Acceptant les prévisions de dépenses de M. Léon Say comme base de son propre budget, il y faisait tout à la fois des augmentations et des diminutions. Indiquons les premières et les secondes :

Nous avons vu, aux chapitres précédents, que les sommes dues aux compagnies de chemins de fer, pour garantie d'intérêts, à titre d'avances remboursables, au lieu de leur être payées à l'échéance obligatoire, étaient transformées en annuités, comprenant le capital et les intérêts. Ce système, inauguré par M. Pouyer-Quertier en 1872, continué par M. de Goulard en 1873, était maintenu par M. Léon Say, au budget de 1874. M. Magne le répudia ; et il eut raison. L'État devait aux compagnies, pour 1874, 36 millions. M. Léon Say n'avait porté au budget qu'une annuité de 2.400.000 francs. C'était une insuffisance de 33.600.000 francs que M. Magne, observateur strict des contrats, se hâtait de combler.

(1)

Evaluations des recettes......	2.526.020.199 fr.
Prévisions de dépenses.......	2.523.456.412
Excédent..............	2.563.787 fr.

NOTA. — L'accroissement des contributions directes est de 33 millions et demi, près de 32 millions provenant des centimes additionnels à voter, et le reste représentant les plus-values attendues. L'accroissement de 2 millions, aux taxes assimilées, a pour cause un tarif plus élevé des poids et mesures. La moins-value des forêts est le résultat de la restitution des biens de la famille d'Orléans. Les accroissements de l'enregistrement et timbre et de l'impôt de 3 0/0 sont calculés sur les rendements de la fin de 1872 et du commencement de 1873. Les diminutions des contributions indirectes et des postes sont la conséquence des moins-values constatées, sur ces deux branches du revenu public, en 1872 et au commencement de 1873.

(2) *Journal officiel* du 3 novembre 1873.

Une loi du 5 mai 1869 avait accordé à chacun des sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire, dépourvus de ressources personnelles, une pension annuelle et viagère de 250 francs. La Caisse des dépôts et consignations avait, à cet effet, avancé au Trésor des sommes que le Trésor devait rembourser à la Caisse, sous forme d'annuités. Celle de 1874, soit 968.000 francs, ne figurait pas dans les prévisions de M. Léon Say. M. Magne l'y faisait rentrer.

L'annuité promise aux départements, communes et particuliers, en réparation des dommages que la guerre leur avait infligés, était de 17.428.121 francs et non de 13.300.000 francs. C'était donc un supplément de 4.122.121 francs à porter aux crédits de la dette remboursable, en exécution de la loi du 7 avril 1873.

Enfin, 5.174.266 francs étaient nécessaires, soit pour payer certaines dépenses qui, jusque-là, avaient été prélevées sur les fonds d'emprunts, — pratique absolument irrégulière, — soit pour acquitter les frais résultant des charges nouvelles dont M. Magne demandait la création.

Ces quatre chefs de dépenses formaient un total de 43.864.387 francs (1), qui ne constituaient pas un accroissement proprement dit de nos charges. M. Magne rentrait dans les règles financières d'où MM. Pouyer-Quertier, de Goulard et Léon Say étaient sortis. Ces 43.864.387 francs, ajoutés aux dépenses prévues du budget de M. Léon Say, soit 2.523.456.412 francs, portaient les estimations de M. Magne à 2.567.320.799 francs.

Tandis que M. Magne inscrivait au budget les dépenses obligatoires, le Gouvernement du 24 mai s'efforçait de réduire, le plus possible, les crédits de chacun des services publics. De ces réductions résultait une économie de 40.454.500 francs, sur le

(1)

1. Garantie d'intérêts...........	33.600.000 fr.
2. Annuité à la caisse d'amortissement.....................	968.000
3. Complément de l'annuité pour dommages de guerre........	4.122.121
4. Autres dépenses.............	5.174.266
Total..............	43.864.387 fr.

projet de M. Léon Say. A l'intérieur, 6.650.000 francs étaient retranchés de la subvention aux chemins vicinaux; à la guerre, 23.000.000 francs étaient diminués sur les crédits demandés par le Gouvernement de M. Thiers, pour les améliorations et les réformes que nous avons fait connaître ; à la marine et aux colonies, 918.000 francs étaient enlevés au chapitre des vivres; à l'agriculture et au commerce, la dotation des encouragements agricoles et des haras perdait 1.695.200 francs; aux travaux publics, les fonds de subvention, transformés en annuités de subvention, permettaient une économie de 6.500.000 francs; mesure qu'il nous est impossible d'approuver et qui était, à certains égards, aussi vicieuse que le procédé imaginé par M. Pouyer-Quertier, pour le règlement des garanties d'intérêts.

La somme de 2.567.329.799 francs se trouvait abaissée, par cette économie de 40.454.500 francs, à 2.526.866.299 francs.

L'augmentation des dépenses était, en apparence, dans le budget de M. Magne, relativement au budget de M. Léon Say, de 3.409.887 francs (1). En réalité, l'économie était de 38.645.731 francs, retranchés sur les crédits des divers Ministères, après que M. Magne y avait inscrit les dépenses, laissées en dehors du budget par M. Léon Say, mais qui n'en étaient pas moins dues.

Aux 2.526.866.299 francs de prévisions de dépenses de son budget, M. Magne ne pouvait plus opposer les 2.526.020.499 francs d'évaluations de recettes du budget de M. Léon Say, car quelques-unes des ressources, escomptées par ce dernier, n'existaient plus. L'Assemblée avait abrogé la loi sur les matières premières et supprimé, du même coup, 93 millions d'évaluations de recettes. Le Gouvernement du 24 mai renonçait aux centimes additionnels demandés par M. Léon Say et c'était, dans les estimations, un second déficit de 39.516.000 francs. La surtaxe de pavillon, abolie par l'Assemblée nationale, avant d'avoir été appliquée,

(1)

Budget de M. Magne.........	2.526.866.299 fr.
Budget de M. Léon Say.......	2.523.456.412
AUGMENTATION.........	3.409.887 fr.

entraînait une nouvelle perte de un million. Enfin, sur les 4.700.000 francs de ressources extraordinaires du budget de M. Léon Say, M. Magne ne retenait que 4 millions. Toutes ces causes faisaient subir aux évaluations du Ministre de M. Thiers une diminution de 134.316.000 francs : les estimations descendaient de 2.526.020.199 francs à 2.391.804.199 francs.

Cette dernière somme, mise en face des 2.526.866.299 francs de prévisions de dépenses, laissait un déficit de 135.062.100 francs, que M. Magne comblait, et au delà, en créant pour 149.308.000 fr. d'impôts nouveaux et en élevant de 1.500.000 francs les évaluations de son prédécesseur.

Le budget de M. Magne était en dépenses de 2.526.866.299 fr. et, en recettes, de 2.542.612.199 francs. Les recettes donnaient, sur les dépenses, un excédent de 15.745.900 francs.

Nous avons dit, dans notre ouvrage sur les emprunts et les impôts, que M. Magne se procurait les 149 millions dont le budget avait besoin, en ajoutant un demi-décime aux taxes sur les contributions indirectes, les douanes et l'enregistrement, et en imposant les transports par petite vitesse (1).

III

La Commission du budget ne fit subir que de légères modifications aux prévisions de dépenses de M. Magne (2).

(1) *Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871*, pages 173 et suivantes.

(2) Voici un tableau représentant les prévisions de dépenses et les évaluations de recettes du budget de M. Magne :

DÉPENSES		RECETTES	
1. Dette publique et dotations...	1.211.229.311 fr.	1. Contributions directes........	375.053.300 fr.
2. Justice.........	33.561.190	2. Taxes assimilées	18.572.494
3. Cultes.........	53.562.095	3. Domaines......	12.678.470
4. Affaires étrangères	11.201.000	4. Forêts	40.806.800
5. Intérieur........	80.892.163	5. Enregistrement et timbre.....	607.433.000
6. Finances.......	20.028.210	6. Impôt de 3 p. 0/0.	28.000.000
7. Guerre.........	457.000.000	7. Douanes et sels.	280.967.000
A reporter...	1.858.163.955	*A reporter*...	1.363.511.064

Elle en arrêtait le chiffre à 2.534.786.322 francs, au lieu de 2.526.866.299 francs.

C'était une augmentation de 7.920.023 francs.

Nous trouvons au ministère de la guerre un accroissement de 9.505.226 francs, crédit dont le Gouvernement avait besoin pour l'appel des hommes de la seconde portion du contingent. Et, à ce propos, nous signalerons, une fois de plus, le désaccord qui avait existé entre M. Thiers et l'Assemblée nationale, au sujet de l'organisation de l'armée.

Sans demander l'abrogation de la loi de 1873, M. Thiers avait l'intention de ne pas l'appliquer. Il comptait beaucoup sur l'armée active et faisait moins de cas de la réserve. Dans l'active, il semblait ne pas faire entrer en ligne de compte la seconde partie du contingent, car il ne se hâtait pas de l'appeler sous les drapeaux. Mais il entendait garder sous les armes la première portion du contingent, sans libérations prématurées et sans congés, et faire de ce solide élément la véritable armée que serait venue renforcer la réserve, en cas de mobilisation.

Le Gouvernement du 24 mai avait une autre conception militaire. Il sentait, comme M. Thiers, que la force de l'armée résidait principalement dans la première partie de l'active, mais, fidèle à la pensée et au but de la loi de 1872, il voulait instruire la seconde portion du contingent et la mettre en état d'entrer en ligne utilement.

Pour garder, un an, sous les drapeaux la seconde portion du

DÉPENSES		RECETTES	
Report...	1.868.163.959	*Report*...	1.363.511.064
8. Marine et colonies..........	152.944.752	8. Contributions indirectes.......	957.006.000
9. Algérie........	23.783.697	9. Postes.........	110.122.000
10. Instruction publique........	36.187.943	10. Télégraphes....	16.000.000
11. Agriculture et commerce......	15.449.140	11. Produits universitaires.......	4.326.610
12. Travaux publics	159.884.109	12. Revenus de l'Algérie.........	20.452.584
13. Beaux-arts.....	6.498.350	13. Retenues.......	15.428.000
14. Frais de régie..	263.954.349	14. Produits divers.	51.765.941
TOTAL....	2.526.866.299 fr.	15. Ressources extraordinaires..	4.000.000
		TOTAL.....	2.542.612.199 fr.

NOTA. — Nous comparons plus loin, avec notes explicatives, les évaluations de recettes de M. Léon Say, de M. Magne et de la Commission des finances.

contingent de 1872, qui n'avait pas encore été appelée, le Ministre de la guerre avait besoin de 17 millions. On réduisit cette somme de moitié, en décidant que les hommes ne resteraient que six mois sous les drapeaux.

Nous avons déjà dit que le Gouvernement du 24 mai avait diminué le budget de la guerre, présenté par le Gouvernement antérieur, de 23 millions. La Commission des finances acceptait cette diminution. Elle portait, 1° sur les crédits demandés par le Ministre de M. Thiers pour l'accroissement de l'effectif que le nouveau Ministère croyait pouvoir maintenir au chiffre de 1873; 2° en partie sur les crédits demandés pour l'augmentation de la solde des gendarmes; 3° sur les crédits demandés pour une ration journalière de sucre et de café aux troupes de l'intérieur, amélioration qu'on ajournait (1).

Nous avons indiqué le changement principal opéré par la Commission des finances, dans le budget du Gouvernement. Nous passons sur les autres modifications dont on trouvera l'explication dans les notes qui accompagnent le tableau ci-dessous (2).

(1) Rapport de M. de Castellane, impressions de l'Assemblée nationale, numéro 2061.

(2) Comparaison des prévisions de dépenses du projet du Gouvernement et du projet de la Commission.

	PROJET [illegible]	PROJET DE LA COMMISSION.
1. Dette publique et dotations.	1.211.229.301 fr.	1.210.436.801 fr.
2. Justice................	33.561.190	33.740.356
3. Cultes....................	53.562.095	53.491.195
4. Affaires étrangères.........	11.291.000	11.255.500
5. Intérieur..................	80.892.163	80.814.163
6. Finances..................	20.628.210	20.628.210
7. Guerre....................	457.000.000	466.505.226
8. Marine et colonies..........	152.944.752	152.944.752
9. Algérie....................	23.783.697	22.771.914
10. Instruction publique........	36.187.943	36.174.843
11. Agriculture et commerce...	15.449.140	15.406.140
12. Travaux publics...........	159.884.109	160.291.843
13. Beaux-arts................	6.498.350	6.401.030
14. Frais de régie.............	263.954.349	263.924.349
TOTAUX.....	2.526.866.299 fr.	2.534.786.322 fr.

Les 792.500 francs en moins, à la dette publique, étaient retranchés de la dotation de la Légion d'honneur. Les 179.166 francs en plus, à la justice, s'appliquaient à la justice en Algérie. Les 70.900 francs en moins, aux cultes, étaient pris sur les travaux diocésains en France et en Algérie. Les 35.500 francs en moins, aux affaires étrangères, étaient enlevés aux chapitres des missions. A l'intérieur, des diminutions et des augmentations étaient effectuées; mais c'étaient principalement sur le matériel des télégra-

Pour les évaluations de recettes, la Commission des finances reprenait presque tous les chiffres du budget de M. Léon Say, déduction faite : 1° des 93 millions de droits sur les matières premières, abrogés, nous le savons ; 2° du million attendu de l'impôt de pavillon qui avait été également supprimé ; 3° des 39 millions de centimes généraux aux contributions directes, que la Commission repoussait aussi bien que M. Magne.

Elle fixait ses évaluations, après quelques remaniements, à 2.389.386.199 francs qui, opposés aux 2.534.786.322 francs de dépenses qu'elle prévoyait, offraient une insuffisance de 145.400.123 francs.

Pour la couvrir, la Commission n'avait qu'à consentir aux impôts proposés par M. Magne et dont le chiffre était de 149.308.000 francs. Il y aurait eu en ce cas un léger excédent de 3.907.877 francs.

La Commission acceptait quelques-uns des impôts demandés par le Ministre, tels que le demi-décime à ajouter aux droits d'enregistrement, aux douanes et aux contributions directes, mais repoussait absolument l'impôt sur la petite vitesse et l'accroissement du timbre proportionnel des effets de commerce. Sur les 149.308.000 francs de taxes nouvelles, elle ne retenait que 120.633.000 francs de ressources. Dès lors, elle n'avait plus à opposer aux 145.400.123 francs de déficit, ci-dessus dégagé, que 120.633.000 francs, et il restait une insuffisance de 24.767.123 francs.

Telle était la situation lorsque fut déposé, le 8 décembre 1873, le rapport général de M. Chesnelong sur le budget de 1874 (1).

L'œuvre de M. Chesnelong ne renferme aucun détail sur les impôts à voter.

Ils furent examinés dans un rapport spécial de M. Benoist d'Azy (2).

phes et le matériel des Cours d'appel que les [illegible] étaient faites. C'est aux chapitres des travaux et de la colonisation qu'était faite la réduction de 1.011.783 francs à l'Algérie. Les augmentations et les diminutions se compensaient à l'instruction publique, à 13.100 francs près. La réduction du budget de l'agriculture et du commerce portait sur le crédit de l'exposition internationale de Londres. Les 407.734 francs en plus, aux travaux publics, étaient nécessités par les frais de logement du Président de la République, et l'augmentation de la subvention aux chemins de fer d'intérêt local. Les 97.320 francs, en moins, au budget des beaux-arts, étaient déduits de la subvention aux théâtres.

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2082.

(2) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2103.

Dans un second rapport, en date du 23 janvier 1874, M. Benoist d'Azy présentait, au nom de la Commission, 25.965.000 francs de taxes qui compensaient les 24.767.123 francs de déficit, avec un excédent insignifiant de 1.197.877 francs.

Nous rapprochons, dans un tableau comparé, les évaluations de M. Léon Say, de M. Magne et de la commission des finances, espérant que ce parallèle sera de quelque utilité à ceux qui voudront suivre la laborieuse préparation du budget de 1874 (1).

(1) Comparaison des évaluations de recettes du budget de M. Léon Say, du budget de M. Magne et du projet de la Commission des finances :

	ÉVALUATIONS LÉON SAY.	ÉVALUATIONS MAGNE.	ÉVALUATIONS DE LA COMMISSION.
	fr.	fr.	fr.
1. Contributions directes (*a*)	414.569.300	375 053.300	375.053.309
2. Taxes assimilées.......	18.572.494	18.572.494	18.572.494
3. Domaines.............	12.678.470	12.678.470	12.678.470
4. Forêts................	40.806.800	40.806.800	40.806.800
5. Enregistrement et timbre (*b*).............	567.321.000	607.433.000	599.821.000
6. Impôt de 3 p. 0/0 (*c*)....	28.000.000	28.000.000	32.000.000
7. Douanes et sels (*d*).....	343.539.000	280.967.000	274.864.000
8. Contributions indirectes (*e*)..................	880.438.000	957.006.000	969.211.000
9. Postes................	107.922.000	110.122.000	108.922.000
10. Télégraphes...........	16.000.000	16.000.000	16.000.000
11. Produits universitaires.	4.326.610	4.326.610	4.408.610
12. Revenus de l'Algérie...	20.452.584	20.452.584	20.452.584
13. Retenues..............	15.428.000	15.428.000	15.428.000
14. Produits divers (*f*)......	51.265.941	51.765.941	44.265.941
15. Ressourses extraordinaires.............	4.700 000	4.000.000	3.500.000
TOTAUX..........	2.526.020.199	2.542.612.199	2.535.984.199

(*a*) Aux budgets de M. Magne et de la Commission, les centimes additionnels généraux, proposés par M. Léon Say, ont été déduits des recettes.

(*b*) Les revenus de l'enregistrement et du timbre sont accrus de 40 millions au budget de M. Magne : ces 40 millions proviennent du demi-décime, 16 millions, de l'augmentation du timbre des effets de commerce 13 millions, du droit sur les actes extra-judiciaires 5 millions, du droit sur les chèques 6 millions ; au budget de la Commission, les 16 millions du demi-décime sont maintenus, ainsi que les droits sur les actes extra-judiciaires, mais les 13 millions de timbre sur les effets de commerce disparaissent, les droits sur les chèques sont évalués à 4 millions et il est ajouté 7 millions à l'impôt de succession.

(*c*) Au budget de la Commission, l'évaluation du produit de l'impôt de 3 0/0 est augmenté, d'accord avec le Ministre des finances.

(*d*) M. Magne retranche des évaluations de M. Léon Say 94 millions (matières premières et surtaxe de pavillon) et ajoute aux 249 millions qui restent 21 millions représentant le demi-décime des douanes et la taxe sur les sels ; la Commission ajoute aux 249 millions le demi-décime des douanes, mais un impôt réduit sur le sel.

(*e*) Les 67 millions d'accroissement des évaluations de M. Magne sont dus au demi-décime, à la taxe sur les sels de soude 12 millions, à l'impôt de la petite vitesse 25 millions, aux droits d'entrée sur les boissons 10 millions, au droit sur la stéarine et les huiles 14 millions, etc... Au budget de la Commission, l'impôt de la petite vitesse disparaît, mais il est remplacé par la restriction du privilège des bouilleurs de cru ; l'impôt sur les sels de soude est supprimé, mais il y est suppléé par un impôt sur les savons ; enfin, il est créé une taxe sur le verre — 10 millions — qui explique l'augmentation du budget de la Commission.

(*f*) La réduction opérée par la Commission aux produits divers porte sur les versements des conditionnels, estimés trop haut par MM. Léon Say et Magne.

IV

La discussion générale, qui n'eut lieu qu'après le vote des crédits afférents à chacun des services publics, se passa entre M. Magne et M. Léon Say. Le second reprocha au premier d'avoir trop sacrifié à la régularité des écritures, en faisant entrer dans les dépenses la garantie d'intérêts, et de s'être ainsi condamné à proposer des impôts qui allaient peser sur la consommation. M. Magne n'eut pas de peine à se justifier de ce reproche. Ce n'était pas le payement de la garantie d'intérêts, payement, du reste, que M. Léon Say pouvait ajourner, mais non pas éluder, qui nécessitait la création d'impôts nouveaux, puisque M. Magne et ses collègues diminuaient les dépenses, prévues par le gouvernement de M. Thiers, d'une somme supérieure à celle qui était inscrite au budget pour rembourser la dette de l'État envers les compagnies. Les impôts demandés par M. Magne remplaçaient les ressources que M. Léon Say attendait de la taxe sur les matières premières et des centimes généraux aux contributions directes.

Les centimes généraux étaient-ils préférables à l'impôt sur la petite vitesse, et la taxe sur les matières premières valait-elle mieux que le demi-décime ? On nous permettra d'en douter. Et M. Léon Say aurait-il pesé, comme le fit M. Thiers, sur l'Assemblée nationale, pour en obtenir un vote dont le résultat, si les traités eussent permis de l'atteindre, eût été une révolution économique ? Quoi qu'il en soit, la taxe sur les matières premières n'ayant pu être appliquée, M. Magne devait demander de nouvelles ressources aux contributions indirectes, et les critiques de M. Léon Say n'étaient qu'un procédé d'opposition, malheureusement trop usité en France (1).

1. *Dette publique et dotations.* — Crédits votés : 1.210.574.401 fr.

2. *Justice.* — M. de Marcère (2) intervint, dans la discussion

(1) Séance du 24 décembre 1873.

(2) Séance du 8 décembre 1873. — M. Jozon demande inutilement la suppression de dix tribunaux.

du budget de la justice, pour protester d'avance contre tout changement opéré, en dehors d'une loi spéciale, dans le personnel des Cours. Simple affaire de parti. Sous le Gouvernement de M. Thiers, c'était la droite qui refusait au Ministre de la justice de modifier une organisation, fixée par les lois des 20 avril et 6 juillet 1810, oubliant qu'un simple décret du 12 décembre 1860 avait supprimé une Chambre dans les deux Cours de Poitiers et de Rennes. Et maintenant, c'était la gauche qui redoutait, de la part du Gouvernement du maréchal, une épuration de la magistrature. Chaque parti, à quelques exceptions près, était préoccupé de l'influence qu'il pourrait garder ou obtenir dans la magistrature, mais point d'économies et de réformes (1). — Crédits votés : 33.740.356 francs.

3. *Cultes*. — Crédits votés : 53.491.195 francs.

4. *Affaires étrangères*. — La gauche, si réfractaire aux réductions de dépenses, quand M. Thiers était à la tête du pouvoir, fit prendre en considération deux amendements, l'un de M. des Rotours (2), l'autre de M. Foubert (3), réduisant, le premier de 680.000 francs, et le second de 100.000 francs, le budget des affaires étrangères. Ces amendements furent rejetés, plus tard, au fond. — Crédits votés : 11.255.500 francs (4).

(1) Toutefois, M. Taillefert, rapporteur du budget de la justice, insistait, comme MM. Mathieu Bodet et Bardoux, en 1872 et 1873, sur la possibilité et la nécessité des économies : « Si une réforme est nécessaire, écrivait-il, et votre Commission du budget n'en doute pas, il importe donc qu'elle s'accomplisse par les voies usitées et régulières et qu'un acte de l'autorité compétente désigne à l'avance les Cours d'appel qui devront subir des réductions et le nombre des titulaires qui ne seront pas remplacés. La préparation d'un travail sur cette question sera sans doute l'un des premiers soins d'une Commission qui vient d'être instituée, au Ministère de la justice, pour étudier les suppressions... Les Commissions du budget, gardiennes des intérêts du Trésor, ont émis le vœu que les tribunaux de 1re instance les moins occupés soient supprimés... Nous venons, après elles, affirmer les mêmes désirs. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2035.

(2) Séances des 8 et 9 décembre 1873.

(3) Séance du 9 décembre 1873.

(4) Tous les rapporteurs du budget des affaires étrangères, y compris M. Decazes, avaient cru que des économies étaient possibles. M. de Renneville le premier déclara que les chiffres inscrits au budget représentaient le *nec plus ultrà* des réductions. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2034.

5. *Intérieur.* — Au cours de la discussion, très rapide, du budget de l'intérieur, M. Méline démontra, une fois de plus, l'inutilité des sous-préfets, dont il demanda la suppression dans les villes de moins de 12.000 habitants (1).

Une augmentation, proposée par M. René Brice, au chapitre des fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures, ne fut pas acceptée (2).

M. de Tillancourt pria le Gouvernement, dans un but d'économie, de faire confectionner par les prisonniers les vêtements, uniformes, épaulettes, coiffures, passementeries, bonneterie, ganterie, lingerie, sacs de la troupe (3). — Crédits votés : 80.814.163 francs.

6. *Finances.* — Crédits votés : 20.612.210 francs.

7. *Guerre.* — M. Brunet exposa, dans la discussion générale du budget de la guerre, les avantages de l'organisation régionale (4).

M. de Saint-Pierre (Manche) reprit la proposition du Ministre de la guerre de M. Thiers relative à la solde de la gendarmerie et de la garde républicaine. Il fut combattu par le rapporteur, M. de Castellane, et sa demande fut repoussée (5).

M. Keller montra que, pour appeler la seconde portion du contingent, 17 millions étaient nécessaires. M. le général Chareton prouva, après M. Keller, que la loi de 1872 devait rester lettre

(1) M. Méline disait : « Le sous-préfet n'est, au fond, qu'un agent de transmission. En réalité, il n'a pas de pouvoirs propres, ou il n'en a que peu ; la circonscription qu'il administre n'existe pas en droit : l'arrondissement n'a pas de patrimoine, il n'a pas de fortune, il n'a pas de finances. » — Séance du 9 décembre 1873. — Et M. Méline rappelait la proposition Théry, Louis de Saint-Pierre, Savary, Piccon, Foubert, Taberlet, Bergondi, d'Auxais, Jordan, de Valady, Mongaret de Kerjégu, comte de Melun, marquis de Quinsonas, Vandier. « Les fonctions de sous-préfet sont et demeurent supprimées. » — Proposition prise en considération sur le rapport de M. Péconet.

(2) Séance du 9 décembre 1873.

(3) Séance du 9 décembre 1873. — Au sujet des crédits de l'intérieur, M. Ancel, rapporteur du budget de ce Ministère, disait, après M. de Marcère, que l'administration devait être simplifiée : « Il est évident, écrivait-il, que les auteurs de la loi de pluviôse an VIII, placés en face des faits actuels, auraient adopté des bases différentes et des circonscriptions plus étendues. » — Impressions de l'Assemblée nation[illegible] 2032.

(4) Séance du 17 décembre 1873.

(5) Séance du 18 décembre 1873.

morte si les soldats de la seconde portion ne passaient pas un an sous les drapeaux, et il demanda un crédit plus élevé que celui proposé par la Commission. Mais l'Assemblée nationale s'en tint aux résolutions de la Commission des finances, après avis conforme du Ministre de la guerre (1).

M. Delacour voulait que le prix des chevaux de remonte fût augmenté de 200 francs en moyenne, tandis que la Commission des finances n'accordait qu'une élévation de prix de 50 francs par cheval. L'Assemblée nationale adopta le chiffre de la Commission, malgré l'intervention de MM. de Mornay, Desbons, etc. (2). — Crédits votés : 466.509.226 francs.

(1) Séance du 18 décembre 1873. — M. de Castellane, rapporteur, reconnaissait la nécessité de porter le budget de la guerre à 490 millions : « Oh ! je sais bien que c'est là une triste découverte. Mais à quoi bon vous la cacher? La plus mauvaise politique n'est-elle pas celle qui consiste à se dissimuler à soi-même la vérité? » — Impressions de l'Assemblée nationale, nº 2061.

(2) Séance du 18 décembre 1873.

Nous donnons ici un tableau dressé par la Commission des remontes, en 1873, dans lequel sont exposés les *desiderata* des hommes du métier.

NOMBRE DE CHEVAUX à acheter			QUALITÉ DES CHEVAUX	PRIX			CRÉDITS	
Intérieur	Algérie	Total		anciens	pour 1874	nécessaires	pour 1874	nécessaires
1.021		1.021	Chevaux d'officiers de toutes armes	fr. 1.[illegible]	fr. 1.100	fr. 1.500	fr. 1.123.100	fr. 1.531.500
[illegible]	200	350	Chevaux d'officiers de cavalerie légère	[illegible]	[illegible]	800	280.000	[illegible]
[illegible]	»	880	Chevaux de troupe (réserve).	850	900	1.200	792.000	1.[illegible]
1.[illegible]	»	1.400	Chevaux de troupe (ligne)..	750	800	1.000	1.120.000	1.540.000
1.[illegible]	»	1.[illegible]	Chevaux de troupe (légère).	650	700	1.000	702.800	[illegible]
[illegible]	»	55	Chevaux de troupe (écoles militaires)	[illegible]	800	1.000	44.000	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	Chevaux de troupe des [illegible] régiments de cavalerie légère					
	1.[illegible]	1.256	Chevaux de troupes des 6 régiments de chasseurs d'Afrique et des 2 régiments de cavalerie légère	500	600	800	1.[illegible]	1.021.800
1.[illegible]	150	1.420	Chevaux de selle (artillerie et équipages militaires)..	750	800	1.000		
[illegible]	[illegible]	1.198	Chevaux de trait léger (artillerie montée et à cheval).	650	[illegible]	1.000	1.986.100	2.618.000
[illegible]	[illegible]	1.479	Chevaux de trait ou mulets.	650	[illegible]	800	1.080.300	1.183.200
[illegible]	»	[illegible]	Entretien de 8.000 chevaux chez les cultivateurs....	650	700	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	2.586	11.178					8.617.[illegible] (a)	10.[illegible]

(a) L'augmentation nécessaire étant de 2.5[illegible] francs par année.

8. *Marine et colonies.* — M. Vandier insista pour que 10 millions fussent ajoutés aux 20 millions du chapitre des constructions neuves, afin que l'Administration navale pût consacrer, en 10 ans, 300 millions au renouvellement de notre flotte, menacée par les réductions imprudentes de 1871 et 1872. Sa proposition ne fut pas admise, mais nous verrons plus tard que la marine eut sa part de crédits, dans le compte de liquidation (1). — Crédits votés : 152.944.752 francs.

9. *Algérie.* — Crédits votés : 22.771.914 francs.

10. *Instruction publique.* — M. de Janzé (2) combattit l'institution des sous-secrétaires d'Etat, au sujet de la nomination de M. Desjardins à l'instruction publique, mais sans plus de succès que n'en avait obtenu M. de Champvallier, quand il avait attaqué, sous le gouvernement de M. Thiers, les crédits du sous-secrétariat de l'intérieur.

M. Wallon (3) demanda une répartition plus juste, entre l'ordre scientifique et l'ordre littéraire, dans l'inspection académique de Paris, qui comptait, sur huit inspecteurs, sept membres appartenant à la littérature, pour un seul membre de la section des sciences. M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, s'engagea à la faire.

M. Bouisson (4) sollicita 100.000 francs pour la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Un tiers de cette somme lui fut accordé.

M. Paul Bert (5) appela l'attention sur l'état de délabrement de l'École de pharmacie de Paris.

M. Beaussire (6) signala le défaut d'avancement dans la carrière des lycées, dont le plus élevé des 12 échelons ne représentait qu'une différence de 2.000 francs, par rapport à l'échelon de début.

MM. Maurice, Vingtain, de Meaux, Francisque Rive (7) rappe-

(1) Séance du 12 décembre 1873.
(2) Séance du 13 décembre 1873.
(3) Séance du 13 décembre 1873.
(4) Séance du 13 décembre 1873.
(5) Séance du 13 décembre 1873.
(6) Séance du 15 décembre 1873.
(7) Séance du 15 décembre 1873.

lèrent à l'Assemblée tout ce qu'avait de précaire la situation des instituteurs et des institutrices. — Crédits votés : 36.183.843 fr.

11. *Agriculture et commerce.* — Le budget de l'agriculture fournit à MM. Desbons et de Dampierre l'occasion de porter à la tribune les éternelles et injustes doléances de l'industrie chevaline, mais ces deux représentants ne firent aucune proposition d'accroissement de crédits (1).

Une augmentation de 9 000 francs fut accordée, sur la réclamation de M. Caiemard de La Fayette et du Ministre de l'agriculture, au chapitre des encouragements agricoles, article drainage (2). — Crédits votés : 15.483.640 francs.

12. *Travaux publics.* — M. Faye (3) voulait augmenter d'un million le chapitre de l'entretien des routes nationales. — Son amendement fut rejeté. Fut repoussée aussi la demande faite par M. Anisson-Duperron (4) d'accroître de 200.000 francs les crédits affectés à l'amélioration de la basse Seine. Fut écartée encore la proposition de M. Parent (5) d'élever de 2 millions les subventions aux chemins de fer d'intérêt local. — Crédits votés : 160.483.343 francs.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 6.040.030 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 251.424.349 francs.

La loi de finances du 29 décembre 1873 arrêta les prévisions de dépenses à 2.532.689.922 francs et les évaluations de recettes à 2.533.262.199 francs, y compris les impôts à voter. Le budget s'annonçait avec un excédent insignifiant de 572.277 fr. (6).

V

Les dépenses de 1874 se sont élevées, dans la loi de règlement, à 2.582.878.602 fr. 28 c., présentant, sur les prévisions, un

(1) Séance du 16 décembre 1873.
(2) Séance du 16 décembre 1873.
(3) Séance du 16 décembre 1873.
(4) Séance du 17 décembre 1873.
(5) Séance du 17 décembre 1873.
(6)

Évaluations de recettes	2.533.262.199 fr.
Prévisions de dépenses	2.532.689.922
Excédent	572.277 fr.

accroissement de 50.188.680 francs. C'est la première fois que nous trouvons un écart aussi peu élevé, quoiqu'il le soit encore trop, entre les prévisions et les dépenses réelles. L'augmentation porte principalement sur les trois Ministères de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics. Au Ministère de l'intérieur, les dépenses des prisons, prévues à 17 millions, ont dépassé 20 millions; les crédits de liquidation de la guerre, incombant à ce service, fixés à 6 millions, ont nécessité un supplément de plus de 4 millions. A la guerre, les exercices clos ont chargé l'année 1874 d'un paiement de 20 millions. Aux travaux publics, enfin, les édifices pour lesquels un crédit de 2.700.000 francs avait été accordé ont absorbé plus de 11 millions (1).

Quant aux recettes, elles ont été de 2.518.525.865 fr. 20 c., soit 14.736.333 fr. 80 c. en moins des évaluations, au reste fort vagues, de la loi de finances.

(1) Comparaison des dépenses prévues et des dépenses faites en 1874.

	Prévision de dépenses. (Loi de finances.)	Dépenses réelles.
1. Dette publique et dotations.	1.210.574 401 fr.	1.191.046.756f68
2. Justice..................	33.740.356	34 502.282,18
3. Cultes..................	53.491.195	53.744.217,83
4. Affaires étrangères.........	11.255.500	11.408.647,10
5. Intérieur..................	80.814.163	101.159 904,51
6. Finances..................	20 612.210	29.989.742,35
7. Guerre..................	466.509.226	473.336 635,98
8. Marine et colonies..........	152.944.752	152.679.266,94
9. Algérie..................	22.771.914	25.703.196,80
10. Instruction publique........	35.183.843	36.606.471,20
11. Agriculture et commerce....	15.483.640	20.790.633,41
12. Travaux publics............	160.483.343	188.441.304,91
13. Beaux-arts..................	6.401.030	7.317.472,97
14. Frais de régie..............	261.424.349	256.152.069,42
TOTAUX.........	2.532.689.922 fr.	2.582.878.602f28

NOTA. — La différence en moins, aux dépenses réelles de la dette publique, vient de ce que les prévisions avaient été trop fortes : ainsi les pensions civiles, prévues à 40 millions, ne se sont élevées qu'à 36 millions. A la justice également, les prévisions des cours, des tribunaux se sont trouvées supérieures de quelques milliers de francs aux dépenses réelles. Aux cultes et aux affaires étrangeres, ce sont les exercices clos qui forment l'accroissement. A la guerre, également, les crédits définitifs d'un grand nombre de chapitres sont inférieurs aux prévisions, mais les 20 millions de dépenses des exercices clos absorbent les réductions et grossissent encore le chiffre primitif. A la marine et aux colonies, les crédits définitifs sont sensiblement égaux aux crédits accordés. Les exercices clos entrent ici pour 700.000 francs, dans la somme totale. Ce sont les indemnités de guerre qui forment la principale augmentation des dépenses réelles sur les prévisions, au service de l'Algérie. Les 5 millions d'accroissement, au budget de l'agriculture, de la loi de finances à la loi de règlement, viennent des exercices clos. Aux travaux publics, les travaux du nouvel Opéra ont absorbés 8 millions, on n'avait voté qu'un million. Les remboursements, prévus à 15 millions, se sont élevés à 19 millions — division des frais de régie, — mais les frais de régie proprement dits, prévus à 245 millions, n'ont été que de 236 millions, ce qui explique la diminution de plus de 5 millions de l'ensemble du service des frais de régie.

La loi de finances avait évalué les impôts existants, au moment où ceux proposés par M. Magne et la Commission du budget furent mis en discussion, à 2.389.386.199 francs, et elle avait estimé le produit des impôts votés ou à voter, sur le programme financier de M. Magne ou les rapports de la Commission, à 143.876.000 francs, ce qui faisait un total de 2.533.262.199 fr. Mais 121.858.000 francs seulement de taxes nouvelles, au lieu de 143.876.000 francs, furent acceptées par l'Assemblée nationale, ce qui, en fin de compte, réduisait, après coup, le total des évaluations, de 2.533.262.199 francs à 2.511.244.199 francs.

Les réalisations ont été de 2.518.525.865 fr. 20 c., peu inférieures aux évaluations.

Si, des évaluations, soit 2.511.244.199 francs, nous retranchons la ressource extraordinaire de 3.500.000 francs, elles s'abaissent à 2.507.744.000 francs et si, des réalisations, nous déduisons la ressource extraordinaire de 9.399.507 fr. 70 c., elles descendent à 2.509.126.357 fr. 50 c. (1).

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations en 1874.

	Evaluations. (Loi de finances.)	Réalisations.
1. Contributions directes.......	375.053.300 fr.	379.471.077f15
2. Taxes assimilées...........	18.572.494	23.789.033,27
3. Domaines.................	12.678.470	15.006.705,09
4. Forêts.......	40.806.800	34.328.031,04
5. Enregistrement et timbre....	567.321.000	582.651.181,18
6. Impôt de 3 p. %............	32.000.000	34.176.460,33
7. Douanes et sels.............	249.539.000	222.611.891,71
8. Contributions indirectes.....	881.438.000	942.252.306,01
9. Postes....................	107.922.000	113.887.938,62
10. Télégraphes...............	16.000.000	16.335.708,39
11. Produits universitaires......	4 408.610	4.464.395,00
12. Revenus de l'Algérie........	20.452.584	25.286.551,89
13. Retenues..................	15.428.000	17.995.714,99
14. Produits divers.............	44.265.941	96.869.362,83
15. Ressources extraordinaires..	3.500.000	9.399.507,70
16. Impôts à voter.............	143.876.000	
Totaux.........	2.533.262.199 fr.	2.518.525.865f20

NOTA. — Aux contributions directes, aux taxes assimilées, aux domaines, les augmentations sont le résultat de plus-values naturelles. Aux forêts, l'évaluation avait été trop forcée, comme les années précédentes. A l'enregistrement, la plus-value, de près de 15 millions, est le résultat des impôts nouveaux : demi-décime, accroissement du timbre proportionnel des effets de commerce, droit sur les actes extrajudiciaires ; ces trois sortes de taxes avaient été évaluées à 34.500.000 francs, mais elles n'ont pas été perçues, pendant toute l'année 1874. Il y a moins-value aux douanes, malgré l'augmentation du demi-décime. La plus-value de 63 millions constatée aux contributions indirectes est le résultat des impôts nouveaux, compris dans les 121 millions. Ces impôts nouveaux, d'abord le demi-décime, ensuite l'impôt sur la petite vitesse, l'impôt sur les savons, bougies, huiles végétales, l'accroissement des droits

Sur cette somme, les nouveaux impôts ont produit 638.705.437 fr. et les anciens 1.870.420.920 fr. 50 c. Nous constatons qu'après avoir donné 1.758 millions en 1872, 1.865 millions en 1873, les taxes existantes fournissaient 1.870 millions en 1874, faible augmentation, il est vrai, mais que nous verrons se développer bientôt.

Opposées aux 2.582.878.602 fr. 28 c. de dépenses, les recettes de 1874, soit 2.518.525.865 fr. 20 c., présentaient un déficit de 64.352.737 fr. 08 c. Ce déficit est à la charge de la dette flottante.

Dépenses et recettes, pour 1874, des budgets spéciaux, 382.318.589 fr. 44 c., des budgets annexes, 85.757.484 fr. 29 c., et du budget spécial de l'emprunt de 429 millions, 1.089.291 fr. 43 c.

RÉSUMÉ

Recettes normales de 1874..........	2.509.126.357f50
Recettes extraordinaires de 1874.....	9.399.507,70
TOTAL............	2.518.525.865f20
Dépenses..........................	2.582.878.602,28
Si des dépenses, soit	2.582.878.602,28
nous retranchons les recettes, soit	2.518.525.865,20
nous avons un déficit de................	64.352.737f08
Le report de l'exercice 1873 à l'exercice 1874, soit..........................	247.766,79
diminue le déficit d'égale somme, et il reste..............................	64.104.970f29
Mais le report de 1874 à 1875, soit....	309.309,94
les augmente d'égale somme, et il remonte à	64.414.280f23

tombant à la charge de la dette flottante (1).

d'entrée sur les vins et les alcools — La loi de finances avait dit un peu au hasard : impôts votés en 1873 ou à voter en 1874, ci..., 143 millions. En réalité, il n'a été voté, sur les impôts proposés par M. Magne ou la Commission du budget, que 121 858.000 francs de taxes, ce qui, ajouté aux 2.389 386.199 francs de taxes existantes, au moment du dépôt du projet de M. Magne, donne 2.511.244.199 fr. d'évaluations pour 1874, et non plus 2.533.262.199 francs, comme le disait la loi de finances.

(1) Travaux et recueils à consulter pour le budget de 1874 : Projet de

budget par M. Léon Say, Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1675. — Rapport de M. Magne au Président de la République à la date du 28 octobre 1873. — Rapport général par M. Chesnelong, I, n° 2082. — Rapport sur le Ministère des finances, par M. Chesnelong, I, n° 2030. — Rapport sur le Ministère de la justice, par M. Taillefert, I, n° 2035. — Rapport sur le Ministère des affaires étrangères, par M. de Rainneville, I, n° 2034. — Rapport sur le Ministère de l'intérieur, par M. Ancel, I, n° 2032. — Rapport sur le gouvernement de l'Algérie, par M. Peltereau-Villeneuve, I, n° 2031. — Rapport sur le Ministère de la guerre, par M. de Castellane, I, n° 2061. — Rapport sur le Ministère de la marine et des colonies, par M. Lambert de Sainte-Croix, I, n° 2017. — Rapport sur le Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, par M. Bardoux, I, n° 2058. — Rapport sur le Ministère de l'agriculture et du commerce, par M. Flotard, I, n° 2063. — Rapport sur le Ministère des travaux publics, par M. Caillaud, I, n° 2054. — Rapport de la Cour des comptes pour 1874. — Compte général de finances pour 1874. — Compte des recettes et des dépenses pour 1874.

CHAPITRE V

LE BUDGET DE 1875

I. Le projet de M. Magne. — II. Le projet de la Commission des finances. — III. Démission de M. Magne; M. Mathieu Bodet aux finances; réduction du remboursement à la Banque. — IV. La discussion du budget et la loi de finances. — V. La loi de règlement.

I

La loi de finances de 1874 avait été votée le 29 décembre 1873. Le 12 janvier 1874, M. Magne présenta à l'Assemblée nationale le projet de budget de 1875 (1).

Il prévoyait 2.569.163.624 francs de dépenses. Les crédits accordés, pour 1874, 15 jours auparavant, n'étaient que de 2.532.689.922 francs. L'augmentation, pour 1875, était de 36.473.702 francs.

Les dépenses relatives à la seconde portion du contingent exigeaient, au Ministère de la guerre, 10.815.710 francs de plus qu'en 1874, sans compter l'accroissement de 5 ou 6 millions que l'on constatait aux établissements d'artillerie. Le service de la déportation et de la transportation, l'armement des navires, la colonie de la Cochinchine réclamaient, pour 1875, 5.934.840 francs, en sus des crédits votés, pour 1874, au Ministère de la marine. Les annuités de subvention et les garanties d'intérêts devaient absorber, à l'exercice 1875, 4.144.225 francs de plus qu'à l'exercice 1874. M. Magne proposait de nouveaux impôts, à la fois sur les contributions indirectes et sur les contributions directes, impôts qui allaient accroître les frais de perception, mais non

(1) Projet de loi portant fixation des recettes et des dépenses pour 1875. - Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2160.

dans une grande mesure. Les quatre millions et demi qu'offrait en plus, sur 1874, le service des frais de régie, étaient la conséquence de l'expropriation des fabriques d'allumettes. Les autres augmentations sont indiquées dans la note qui éclaire le tableau ci-dessous (1).

Pour faire face à ces prévisions de dépenses de 2.569.163.624 francs, M. Magne évaluait les voies et moyens de son budget à 2.573.525.624 francs. Les recettes espérées, pour 1874, ne devaient être, d'après la loi de finances du 29 décembre 1873, que de 2.533.262.199 francs. L'accroissement, pour 1875, sur 1874, était de 40.263.425 francs.

Ces 40 millions étaient demandés, pour une partie, aux plus-values normales, pour une autre, à des impôts nouveaux.

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1874 et des crédits demandés pour 1875.

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1874.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1875.
1. Dette publique et dotations..	1.210.574.401 fr.	1.212.178.274 fr.
2. Justice....................	33.740.356	33.745.673
3. Cultes.....................	53.491.195	53.631.745
4. Affaires étrangères.........	11.255.500	11.255.500
5. Intérieur..................	80.814.163	82.265.835
6. Finances...................	20.612.210	20.382.950
7. Guerre.....................	466 509.226	482.088.236
8. Marine et colonies..........	152.944.752	158.879.592
9. Algérie....................	22.771.914	24.271.914
10. Instruction publique........	36.183.843	36.686.968
11. Agriculture et commerce...	15.483.640	15.533.640
12. Travaux publics............	160.483.343	165.694.418
13. Beaux-arts.................	6.401.030	6.471.530
14. Frais de régie.............	261.424.349	266 077.349
TOTAUX..........	2.532.689.922 fr.	2.569.163.624 fr.

NOTA. — A la dette publique et aux dotations, une économie de 2 millions de francs, résultant des remboursements à la Banque, ne parvient pas à équilibrer l'accroissement des pensions civiles et militaires, — 3.550.000 francs. — Il reste une augmentation de plus de 1.600.000 francs. — La petite augmentation de la justice, environ 5 000 francs, s'applique au traitement des greffiers en chef des Cours d'appel. — L'augmentation de 140.550 francs des cultes est destinée à des créations de desservants et au traitement d'un cinquième cardinal. — A l'intérieur, 1 million en plus est demandé pour le service des prisons; 168.000 francs pour le service télégraphique; 396.000 francs pour les fonds d'abonnement des préfectures et sous-préfectures; en tout : 1.451.672 francs. — La réduction du nombre des employés auxiliaires permet une économie de 180.000 francs au service des finances. — L'appel de la seconde portion du contingent nécessite l'accroissement de 10 millions au Ministère de la guerre. — Sur l'augmentation de 5.934 840 francs, à la marine, la Cochinchine prend 2.700.000 francs, la transportation, 1.200.000 francs, l'artillerie, 1.100.000 francs, l'armement des navires, 554.000 francs. — La dotation des travaux extraordinaires est accrue de 1 500.000 francs en Algérie. — Les 699.571 francs en plus à l'instruction publique doivent élever à 500 francs la retraite des instituteurs et augmenter les traitements du corps enseignant. — La pension des élèves des écoles vétérinaires nécessite l'augmentation de 50.000 francs à l'agriculture. — On prévoit un accroissement de 4 millions pour la garantie d'intérêts à cause des lignes nouvelles. — Aux beaux-arts, on accroît la subvention du Théâtre-Lyrique. — Aux frais de régie, on prévoit 3 millions d'annuités pour les expropriations des fabriques d'allumettes et 1 million et demi pour dégrèvements ou remises.

M. Magne obéissait bien plus à ce qu'il croyait être le sentiment de l'Assemblée qu'au sien propre, en ajoutant des centimes additionnels aux contributions directes, autres que la contribution des patentes. Ces centimes représentaient une somme de 25.440.000 francs.

M. Magne faisait état, pour 1875, des 143.876.000 francs d'impôts votés ou à voter, dont l'Assemblée nationale avait fait état elle même, dans la loi de finances de 1874, rendue quelques jours avant le dépôt du projet ministériel. Mais nous savons que sur ces 143.876.000 francs, 121.858.000 francs seulement devaient être adoptés.

Nous comparons, ci-dessous : 1° les évaluations de la loi de finances pour 1874 ; 2° les évaluations de ce même exercice, débarrassées du produit des taxes non acceptées; 3° les évaluations proposées par M. Magne pour 1875 (1).

(1) Comparaison des évaluations primitives de la loi de finances pour 1874, des évaluations rectifiées pour ce même exercice, et des évaluations proposées par M. Magne pour 1875.

	ÉVALUATIONS DE 1874 (Loi de finances).	ÉVALUATIONS DE 1874 (rectifiées).	ÉVALUATIONS DE 1875 (Projet Magne).
	fr.	fr.	fr.
1. Contributions directes...	375.053.300	375 053.300	382.721.200
2. Taxes assimilées.......	18.572 494	18.572.494	20.953.494
3. Domaines.............	12.678.470	12 678.470	12.628.940
4. Forêts................	40.806.800	40.806.800	38.064.680
5. Enregistrement et timbre..................	567.321.000	567.321 000	554.733 000
6. Impôt de 3 0/0.........	32.000.000	32.000.000	31.760.000
7. Douanes et sels........	249.539.000	249.539.000	254 285.000
8. Contributions indirectes.	881.438.000	881.438.000	886 706 000
9. Postes................	107.922 000	107.922.000	110.004.000
10. Télégraphes...........	16.000.000	16.000.000	16.500.000
11. Produits universitaires..	4.408.610	4.408.610	4.413.610
12. Algérie...............	20.452.584	20 452.584	22.456.400
13. Retenues..............	15 428.000	15.428.000	15.628.000
14. Produits divers........	44.265.941	44.265.941	47.523.300
15. Ressources extraordinaires..................	3.500.000	3.500.000	3.500.000
16. Impôts votés ou à voter.	143.876.000	121.858.000	171 648.000
TOTAUX.........	2.533.262.199	2.511.244.199	2.573.525.624

NOTA. — En comparant les tableaux des évaluations de 1874 (loi de finances) et des évaluations de 1874, rectifiées, on ne voit de différence que dans les chiffres des impôts à voter — 143 millions d'après la loi de finances, 121 millions en réalité —. Les évaluations de M Magne pour 1875 doivent se rapprocher, pour ce qui est des impôts à voter, des évaluations de la loi de finances

Les évaluations de recettes du projet de M. Magne, — soit 2.573.525.624 francs, — auraient donné, sur les prévisions de dépenses, — soit 2.569.163.624 francs, — un excédent de 4.362.000 francs (1). Mais, par suite du rejet d'une partie des impôts à voter, les évaluations de M. Magne perdaient 22.018.000 fr. et son budget était en déficit de 17.656.000 francs (2).

Dans un projet du 5 juin 1874, M. Caillaux, ministre des finances par *intérim*, proposa à l'Assemblée nationale d'ajouter un nouveau demi-décime aux droits d'enregistrement, de douanes, de contributions indirectes. Le produit en était de 42.097.009 fr.

Cette nouvelle ressource portait les voies et moyens de 1875 à 2.593.604.624 francs. L'excédent des recettes sur les dépenses était maintenant de 24.441.000 francs (3).

Le projet de M. Magne n'obtint pas l'adhésion de la Commission des finances, et il fut condamné par l'Assemblée nationale, avant même que le budget vînt en discussion.

de 1874, puisque le budget de M. Magne pour 1875 a été préparé au moment même où la loi de finances de 1874 était votée. Aussi M. Magne prend-il le chiffre de 143 millions, représentant les impôts à voter, mais il y ajoute 2 millions de plus-value d'une part, et d'autre part il y fait entrer les 25.440 000 francs de centimes additionnels à ajouter aux contributions directes. Quant aux évaluations des impôts existants, M. Magne les établit, pour 1875, d'après les rendements de 1873. De là viennent les accroissements de 1875 sur 1874. Nous intercalons, entre les évaluations de la loi de finances de 1874 et les évaluations du projet de 1875, les évaluations rectifiées de 1874, afin que le lecteur se rende mieux compte de la réalité des faits financiers.

(1)	Évaluations de recettes de M. Magne, le 12 janvier 1874	2.573.525.624 fr.
	Prévisions de dépenses	2.569.163.624
	Excédent	4.362.000 fr.
(2)	Évaluations de recettes	2.573.525.624 fr.
	Perte sur les évaluations par rejet de certaines taxes	22.018.000
	Reste comme évaluations	2.551.507.624 fr.
	Prévisions de dépenses	2.569.163.624
	Évaluations réduites	2.551.507.624
	Déficit	17.656.000 fr.
(3)	Évaluations réduites	2.551.507.624 fr.
	Impôts nouveaux	42.097.000
	Total	2.593.604.624 fr.
	Évaluations nouvelles	2.593.604.624
	Prévisions de dépenses	2.569.163.624
	Excédent	24.441.000 fr.

II

Le 29 juillet 1874, M. Léon Say (1) déposa, sur le bureau de l'Assemblée nationale, son rapport général sur le budget de 1875. Exposons le résultat des délibérations de la Commission des finances :

La Commission n'effectuait qu'une réduction de 1.997.594 fr. sur les prévisions de dépenses du projet de M. Magne et elle transportait des travaux publics aux finances. — division des capitaux remboursables, — les 9 millions d'annuités, représentant l'intérêt et l'amortissement des capitaux de subvention aux compagnies de chemins de fer (2).

La Commission des finances se refusait absolument à examiner les projets d'impôts présentés par M. Caillaux, le 5 juin 1874. Elle admettait les évaluations de M. Magne; elle se rangeait à son projet de surtaxer les revenus fonciers et mobiliers; mais elle ne voulait pas entendre parler de nouveaux décimes à ajouter aux impôts indirects.

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2628.

(2) Comparaison des prévisions de dépenses pour 1875 du projet de M. Magne et du projet de la Commission :

	PROJET MAGNE.	PROJET DE LA COMMISSION.
1. Dette publique et dotations..	1.212.178.274 fr.	1.221.351.474 fr.
2. Justice....................	33.745.673	33.777.473
3. Cultes.....................	53.631.745	53.631.745
4. Affaires étrangères.........	11.255.500	11.255 500
5. Intérieur..................	82.265.835	81 810.235
6. Finances..................	20.382 950	19.956.950
7. Guerre....................	482.088.236	481.786.321
8. Marine et colonie...........	158 879.592	158.599.542
9. Algérie...................	24.271.914	24.165.814
10. Instruction publique........	36.686.968	36.683.939
11. Agriculture et commerce....	15.533.640	15 302.640
12. Travaux publics............	165.694.418	156.285 218
13. Beaux-arts................	6.471.530	6.520 830
14. Frais de régie.............	266.077.349	266.038.349
TOTAUX.....	2.569.163.624 fr.	2.567.166 030 fr.

NOTA. — Les changements opérés par la Commission n'ont pas d'importance Que signifiait, par exemple, les 460.000 francs d'économies, au Ministère de la guerre, au moment où le budget allait s'élever, dans la loi de finances, à 493 millions ? — A l'intérieur, la Commission n'acceptait pas, et elle avait raison, les 396.000 francs d'augmentation demandés par le Gouvernement pour les fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures.— Aux travaux publics, 100.000 francs étaient retranchés de la dotation des bâtiments civils.

Par suite de ce parti pris de la Commission des finances. les évaluations de recettes de M. Magne retombaient au même chiffre qu'avant la présentation du projet rectificatif du 5 juin 1874. Au lieu de 2.593.604.624 francs, les évaluations n'étaient plus que de 2.551.507.624 francs. Il y avait insuffisance de 15.658.406 fr. (1).

Et encore, comme si le rapporteur voulait diminuer la fortune publique, M. Léon Say abaissait les évaluations de M. Magne de 2.607.000 francs, ce qui portait l'insuffisance à 18.265.406 francs (3).

Nous verrons plus tard, en 1882, le même M. Léon Say porter les évaluations de recettes au-dessus d'un chiffre acceptable, procédé qui lui sera acrimonieusement reproché par le parti qui le louait et le suivait en 1874.

(1) Prévisions de dépenses..............	2.567.166.030 fr.
Evaluations de recettes..............	2.551.507.624
DÉFICIT....................	15.658.406 fr.
(2) Déficit............................	15.658.406 fr.
A ajouter..........................	2.607.000
TOTAL..........	18.265.406 fr.

(3) Comparaison des évaluations de recettes de 1875, projet de M. Magne et projet de la Commission des finances.

	BUDGET MAGNE.	BUDGET MAGNE RECTIFIÉ.	BUDGET DE LA COMMISSION.
	fr.	fr.	fr.
1. Contributions directes...	382.721.200	382.721.200	382.721.200
2. Taxes assimilées.......	20.953.494	20.953 494	20.953.494
3. Domaines.............	12.628 940	12.628.940	12.628.940
4. Forêts................	38.064.680	38.064.680	38.064.680
5. Enregistrement et timbre................	554.733 000	554.733.000	554.733 000
6. Impôt de 3 p. %.......	31.760.000	31.760.000	31.760.000
7. Douanes et sels........	254.285.000	254.285.000	254 284.000
8. Contributions indirectes.	886.706.000	886.706.000	886.700.000
9. Postes................	110 004.000	110.004.000	111.004.000
10. Télégraphes...........	16.500.000	16.500.000	16 500.000
11. Produits universitaires.	4.413.610	4.413.610	4.413.610
12. Revenus de l'Algérie...	22.456.400	22.456.400	22.456.400
13. Retenues..............	15.628.000	15.628.000	15.628.000
14. Produits divers........	47.523.300	47.523.300	47.523.300
15. Ressources extraordinaires.................	3.500.000	3.500.000	3.500.000
16. Impôts à voter ou déjà votés..............	171.648.000	191.727.000	146.030.000
TOTAUX........	2.573.525.624	2.593.604 624	2.548.900.624

NOTA. — L'unique différence entre ces trois évaluations est dans le chiffre des impôts à établir :

S'il n'y avait eu, néanmoins, à faire face qu'au déficit de 18.265.406 francs, la Commission des finances n'eût sans doute pas, nous voulons le croire, osé proposer à l'Assemblée nationale la mesure que nous ferons connaître dans un instant et qui était bien la plus funeste à laquelle elle pût s'arrêter. Mais le Ministre de la guerre avait besoin d'un nouveau crédit de 11.990.000 francs; le Ministre du commerce et de l'agriculture demandait 1.760.400 francs, en sus de son budget, pour les dépôts d'étalons et la remonte des haras; le Ministre des finances ajoutait 1.848.000 francs au total des crédits des capitaux remboursables pour l'annuité allouée aux personnes qui avaient souffert de la guerre; c'était un total de 15.598.400 francs qui, ajouté aux 18.265.406 francs de déficit ci-dessus constaté, allait porter à 33.863.806 francs les dépenses non couvertes par les recettes (1).

En présence de cette situation, la Commission des finances proposa et l'Assemblée nationale eut le tort de voter la regrettable combinaison que nous allons faire connaître.

III

Les membres de gauche, qui formaient la majorité de la Commission du budget, visant depuis longtemps l'ancien Ministre de l'Empire, résolurent de faire échec à M. Magne et de l'acculer à sa démission, en rejetant le demi-décime sur les impôts indirects. C'est M. Wolowski qui fut chargé de déclarer à l'Assemblée nationale qu'on était arrivé à l'extrême limite des impôts de con-

1° 171.648.000 francs dans le projet primitif de M. Magne; 2° 191.227.000 francs dans le projet rectifié du Ministre ; 3° 146.030.000 francs dans le projet de la Commission. — La Commission repoussant les 42.097.000 francs à provenir du demi-décime aux droits d'enregistrement, de douanes et de contributions indirectes, il semble que le chiffre de 200 millions n'aurait pas dû tomber à 146 millions, mais il ne faut pas oublier d'abord que sur les 146 millions d'impôts espérés par M. Magne, 131 millions seulement avaient été votés. Et le Ministre avait tenu compte de cette perte de 22 millions en établissant son budget rectifié ; il ne faut pas oublier ensuite que la Commission abaissait les évaluations.

(1) Prévisions de dépenses de la Commission.....	2.567.166 030 fr.
A ajouter, crédits divers demandés par le Gouvernement...............................	15.598.400
Total................	2.582.764.430 fr.
Evaluations de recettes...........	2.548.900.624
Déficit................	33.863.806 fr.

sommation. Ce membre s'acquitta de cette détestable mission, dans un rapport (1) sur la proposition suivante :

M. Wolowski demandait à l'Assemblée de repousser le demi-décime sur les impôts indirects présenté par le Gouvernement, dans le projet rectifié du 5 juin 1874, et d'équilibrer le budget, en réduisant le remboursement à la Banque, de 200 millions à 150.

L'organe de la Commission des finances s'appuyait, pour rejeter le demi-décime nouveau, sur ce fait que, pendant les cinq premiers mois de 1874, le rendement des impôts indirects était inférieur de 25 millions aux évaluations budgétaires. De tels mécomptes n'indiquent pas nécessairement une diminution de la consommation. Nous avons vu, dans le premier chapitre de cet ouvrage, qu'en 1872, le produit des impôts offrit, sur les estimations, une moins-value de 138 millions. MM. Léon Say et Wolowski, qui menèrent la campagne contre M. Magne, n'ignoraient pas ce détail et, mieux que personne, ils en connaissaient les causes, qui se reproduisaient, en partie, en 1874. Ils savaient le vice de leur argumentation, mais il leur suffisait d'atteindre leur but : le renversement de M. Magne.

Présentement donc, la Commission des finances ne voulait pas ajouter aux taxes indirectes une augmentation, si minime qu'elle fût, et comme elle avait parfaitement oublié les rapports de la Commission des services administratifs, concluant à la possibilité de certaines économies, elle ne craignait pas de toucher à ce fonds de réserve qui avait été la base même de la politique financière de M. Thiers. La solidité du billet de banque, la bonne renommée du Gouvernement, la fidélité à la politique de M. Thiers, qu'on avait juré de suivre toujours, le respect du solennel contrat signé, au lendemain de nos désastres, dans le dessein de les réparer, tout cela n'était rien pour M. Léon Say et les hommes de gauche. Il fallait renverser M. Magne.

La discussion s'ouvrit, devant l'Assemblée nationale, le 10 juillet, et se prolongea longtemps. M. Magne y déploya une grande hauteur de vues. Il montra l'écueil inévitable de la proposition de M. Wolowski et de la Commission du budget, c'est-à-dire l'ab-

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2595.

sorption fatale du fonds de réserve par les besoins croissants du budget. Il exhorta l'Assemblée à remplir, avec une persévérance scrupuleuse, les engagements pris. Il la supplia de ne pas faire douter de la parole de la France et, par suite, de son crédit. Il termina, en invoquant la probité financière de l'État. Ce fut en vain.

Le 18 juillet, l'Assemblée nationale adopta, à une dizaine de voix de majorité, la résolution suivante :

« Le Ministre des finances est invité à négocier avec la Banque de France la réduction du remboursement annuel à une somme qui ne pourra être inférieure à cent cinquante millions de francs, jusqu'au complet paiement de la dette contractée par l'État vis-à-vis de la Banque. »

L'Assemblée nationale venait d'ouvrir la voie des expédients où nous verrons les Chambres républicaines se précipiter.

M. Thiers, qui avait, d'accord avec l'Assemblée nationale, établi le fonds de réserve, n'intervint pas dans la grave discussion où une partie de l'amortissement fut sacrifiée. Il sentait comment en pourrions-nous douter, ce qu'avait de périlleux pour l'avenir la détermination de ses amis, mais il laissait la Droite aux prises avec les difficultés financières au milieu desquelles elle usait son crédit. Il s'abstint au scrutin public.

A la suite du vote qui réduisait le fonds de réserve, M. Magne donna sa démission et fut remplacé, aux finances, par M. Mathieu-Bodet.

Ce dernier engagea aussitôt, avec la Banque, pour modifier les contrats, des négociations que nous avons exposées ailleurs.

Pour l'année 1875, le remboursement à la Banque n'était pas diminué; mais cet établissement faisait au Trésor une avance de 40 millions que le Trésor employait au remboursement.

Dès lors, le budget se présentait dans les conditions suivantes : Prévisions de dépenses, non compris les 15 millions de crédits qui allaient être demandés par le Gouvernement : 2.567.166.030 fr.; Évaluations de recettes, y compris les 40 millions du prêt consenti au Trésor par la Banque : 2.588.900.624 francs; excédent : 31.734.594 francs, réduit à 6.136.194 francs par les

15.598.400 francs de crédits nouveaux, que le Gouvernement sollicitait, à l'heure où les contrats du Trésor et de la Banque étaient revisés (1).

IV

La discussion du budget commença le 21 juillet 1874. Nous la retracerons sommairement.

1. *Dette publique et dotations.* — M. Teisserenc de Bort (2) attaqua le décret du 15 novembre 1873 (3), rendu sur la proposition de M. Magne, et d'après lequel certains fonctionnaires des finances devaient être mis à la retraite à 65 ans d'âge. A ce sujet, M. Teisserenc de Bort fit remarquer les charges considérables qu'imposait au Trésor le service des pensions civiles, — 26 millions, en 1875. Ses observations furent appuyées par M. de Tillancourt. — Crédits votés : 1.223.199.474 francs.

2. *Justice.* — Les dossiers des Alsaciens-Lorrains qui avaient opté pour la nationalité française furent centralisés au Ministère de la justice, où des copies étaient délivrées à ceux qui pouvaient en avoir besoin. Il n'y avait pas moins de 280.000 dossiers à la chancellerie et les recherches étaient longues. Afin de les faciliter, M. Scheurer-Kestner (4) sollicita un crédit destiné à

(1)

Évaluations de recettes, y compris les 40 millions empruntés à la Banque	2.588.900.624 fr.
Prévisions de dépenses, non compris les 15 millions de crédits nouveaux	2.567.166.030
Excédent	21.734.594 fr.
A retrancher de cet excédent les crédits nouveaux, soit	15.598.400
Reste comme excédent	16.136.194 fr.

(2) Séance du 21 juillet 1874.

(3) Voici le texte du décret : « Ne pourront, à l'avenir, exercer leurs fonctions, au delà des limites d'âge déterminées ci-après : les directeurs généraux, directeurs et chefs de service, 70 ans ; les sous-directeurs et administrateurs, 66 ans ; les chefs, sous-chefs et commis, 65 ans ; les trésoriers-payeurs généraux, 66 ans ; les receveurs particuliers et percepteurs, 65 ans. — MM. Teisserenc de Bort, Picard, Mathieu Bodet contestèrent la légalité de ce décret. Elle fut victorieusement défendue par M. Magne et surtout par M. Batbie.

(4) Séances des 24 et 25 juillet 1874.

payer des employés dont l'occupation devait être le classement de ces dossiers. Une somme de 9.600 francs fut allouée par l'Assemblée nationale.

Une demande de crédits de 32.283 francs destinés à la création de deux nouvelles Chambres, l'une au tribunal d'Oran et l'autre au tribunal de Constantine, fut renvoyée au garde des sceaux, à l'examen duquel fut transmise aussi une autre demande de MM. Jacques et Lucet (1) tendant à la suppression du conseil supérieur de droit musulman. De cette suppression résultait une économie de 28.000 francs, compensant à 4.000 fr. près l'augmentation produite par la création des deux nouvelles Chambres de justice (2). — Crédits votés : 33.777.473 francs.

3. *Cultes.* — Crédits votés : 53.647.745 francs.

4. *Affaires étrangères.* — Crédits votés : 11.255.500 francs.

5. *Intérieur.* — Un amendement de MM. Méline, Jozon, Lamy, Noël Parfait, Taxile Delord, ainsi conçu : — Supprimer la fonction et le traitement des sous-préfets dans les villes d'une population inférieure à 12.000 habitants et qui sont reliées par un chemin de fer au chef-lieu du département, — ne fut pas soutenu (3).

MM. Ganivet et Raoul Duval présentèrent, au chapitre des fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures, un amendement, dont la première partie avait pour objet d'élever de 100.000 francs la dotation de ce chapitre, et dont la seconde partie tendait à une organisation stable du personnel intérieur des préfectures et des sous-préfectures. L'Assemblée repoussa cette double proposition (4). — Crédits votés : 81.810 235 francs.

(1) Séances des 24 et 25 juillet 1874.

(2) Comme les rapporteurs de 1872, de 1873 de 1874, le rapporteur de 1875, M. Vidal, « insiste auprès du Gouvernement, pour qu'en ce qui touche les Tribunaux, comme en ce qui touche les Cours d'appel, l'Assemblée soit bientôt saisie d'un projet de loi tendant à substituer à l'état de choses actuel une organisation définitive et nettement définie... L'opinion est fixée... Ne rien changer aux institutions judiciaires et se borner à réduire le nombre des magistrats, dans les Cours et les Tribunaux, telle est, selon nous, la réforme qui se recommande. » — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2437.

(3) Séance du 21 juillet 1874.

(4) Séance du 21 juillet 1874. — L'amendement Ganivet et Raoul Duval

6. *Finances.* — M. Wilson demanda la réunion des deux directions de l'enregistrement et des contributions directes, en s'appuyant sur le rapport de M. Léon Say ; il le fit sans succès (1). — Crédits votés : 19.956.950 francs.

7. *Guerre.* — M. le général Loysel sollicita un crédit de 10,000 francs pour la *réunion des officiers*. Le crédit fut accordé, et le Ministre de la guerre, général de Cissey, s'engagea à le répartir entre la *réunion des officiers* et les cercles militaires (2).

M. de Saint-Pierre (Manche) voulait accroître encore la solde des gendarmes déjà considérablement augmentée. Sa proposition fut rejetée. Une amélioration, représentant 5.381.435 fr., avait été apportée à la situation de la gendarmerie et de la garde républicaine, en 1873 et 1874. Le rapporteur du budget de la guerre, colonel de Bastard, estimait, avec raison, que c'était assez de dépenses, dans l'état de nos affaires (3).

M. Keller défendit un amendement, signé par plusieurs généraux, et dont l'objet était d'obtenir un crédit de 5 millions pour l'appel des réserves et l'instruction des hommes à la disposition du Ministre de la guerre. L'amendement fut écarté (4). — Crédits votés : 493.776.321 francs.

était ainsi conçu : « Augmenter de 100.000 francs le crédit du fonds d'abonnement des préfectures et des sous-préfectures. — Un règlement d'administration publique déterminera, pour chaque département, l'organisation des bureaux de préfectures et sous-préfectures, en fixant leurs attributions, ainsi que le nombre et les grades des employés. Le même règlement fixera le minimum et le maximum des traitements de chaque emploi, la portion du fonds d'abonnement applicable aux dépenses matérielles de chaque préfecture et sous-préfecture, et la somme qui pourra être réservée annuellement sur le même fonds pour être distribuée à raison de travaux extraordinaires dans les bureaux ou à titre de gratification en fin d'année. Les employés ne pourront être révoqués que par un arrêté du Ministère de l'intérieur. » L'Empire avait tenté d'enlever à l'arbitraire des préfets le personnel des préfectures. — Voyez une circulaire du 21 juillet 1859.

(1) Séance du 22 juillet 1874.

(2) Séances des 28 juillet et 1er avril 1874.

(3) Séances des 28 juillet et 1er avril 1874.

(4) « La dépense que nous avons l'honneur de vous proposer résulte, comme une obligation impérieuse, de la loi de recrutement. En effet, en dehors de l'effectif de l'armée permanente, vous avez des réserves qui sont destinées à former l'armée de combat. Voici le texte de la loi : article 42 : —

8. *Marine et colonies.* — M. Vandier désirait voir le Ministre de la marine et des colonies créer des escadres mobiles pour utiliser les officiers que la réduction du nombre des bâtiments laissait dans l'inactivité (1). — Crédits votés : 158.599.542 fr.

9. *Algérie.* — Au sujet des crédits de colonisation, eut lieu un très intéressant débat sur les villages arabes chrétiens, en Algérie. Il existait, en 1874, sur les bords du Chélif, un village fondé par l'archevêque d'Alger, et peuplé d'orphelins recueillis par les prêtres catholiques, au moment de la grande épidémie de typhus, et élevés par eux dans la religion romaine. La Commission du budget proposait un crédit de 75.000 francs pour créer un second village d'arabes chrétiens. Le crédit fut accepté, à la condition d'être employé, non pas à établir les convertis en une agglomération exposée aux entreprises des arabes musulmans, mais à les disséminer au milieu des colons (2). — Crédits votés : 24.165.814 francs.

Les jeunes gens qui, après le temps de service prescrit par les articles 40 et 41 — il s'agit de la seconde portion — forment la disponibilité de l'armée active, sont à la disposition du Ministre de la guerre. Ils sont, par un règlement du Ministre, soumis à des revues et à des exercices. — Article 43 : — Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service de ladite réserve, à prendre part à des manœuvres. La durée de chacune de ces manœuvres ne peut pas dépasser quatre semaines. — Article 25 : — Tous les jeunes gens qui ont obtenu des dispenses ou des sursis d'appel sont astreints, par un règlement du Ministre de la guerre, à ces revues ou exercices. — Ainsi, vous le voyez, il y a trois catégories d'hommes qui sont à la disposition du Ministre de la guerre et qui sont assujettis à des revues et à des exercices. C'est, d'un côté, la première partie du contingent, c'est-à-dire les soldats qui ont fait trois, quatre, cinq ans sous les drapeaux et qui, pendant quatre ans encore, feront partie de la réserve. C'est ensuite la seconde portion du contingent, c'est-à-dire ceux qui ont fait six mois ou un an et qui, pendant huit ans, font partie de l'armée active. Enfin, ce sont les dispensés, qui ne sont pas appelés du tout et qui pourraient être appelés par le Ministre à prendre part également aux revues et aux exercices. Il ne faut pas se le dissimuler, c'est dans l'application de ces mesures que se trouve toute la force de l'armée. — A notre armée active de 400.000 hommes, il faut ajouter 1 million de réservistes : 500.000 hommes de réserve, 380.000 hommes de la deuxième portion, 140.000 dispensés. » — M. Keller, séance du 28 juillet 1874.

(1) Séance du 27 juillet 1874.

(2) C'est M. Warnier qui détermina l'Assemblée nationale à ne pas créer un second village arabe chrétien : « Depuis 1830, dit-il, quelques indigènes, hommes ou femmes, se sont faits chrétiens ; on peut en compter de quinze à vingt jusqu'à l'heure présente, bien entendu, en dehors des orphelins recueil-

10. *Instruction publique.* — M. Paul Bert (1) appela l'attention du Ministre de l'instruction publique sur l'inégalité de situation des professeurs des facultés de médecine, par suite de la possibilité, pour les uns, de suivre la clientèle, et de l'impossibilité pour les autres, à cause de la nature de leurs études, de chercher de ce côté une position pécuniaire, et il sollicita une élévation de traitement pour les maîtres de la seconde catégorie. L'observation était juste.

Le même représentant insista sur la nécessité de reconstruire l'école de pharmacie (2).

M. Bouisson obtint 10.000 francs pour le laboratoire d'anatomie pathologique de Montpellier (3).

M. Cézanne recommanda à l'Assemblée la création d'un observatoire d'analyse de la lumière des astres. Le Ministre s'engagea à apporter un projet (4).

MM. Maurice, Jules Simon, Ernoul voulaient faire voter une augmentation de retraite aux instituteurs, à propos des dépenses de l'instruction primaire. La discussion de leur projet fut ajournée (5). Crédits votés : 36.683.939 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — La Commission du budget avait retranché 100.000 francs de l'article des fermes-écoles ; le Ministre de l'agriculture, M. Grivart, M. Calemard de la Fayette,

lis par Mgr Lavigerie et établis au village de Saint-Cyprien, dans la vallée du Chélit. J'ai demandé à tous, évêques, prêtres ou missionnaires, ce qu'étaient devenus ces soi-disant convertis. Hélas! tous, ou à peu près tous, sont retournés à l'islamisme avec scandale et dans des conditions déplorables pour notre honneur. (Mouvement.) — Il y a quelques semaines, j'ai eu l'honneur de recevoir la visite du directeur du village de Saint-Cyprien. — A ma question : « Voyons, espérez-vous que ces enfants vont rester chrétiens ? » Sa réponse a été loin d'être exempte de crainte. — En effet, ces enfants sont au milieu des musulmans. Comment voulez-vous qu'ils restent chrétiens? Non, en cas d'insurrection, nous ne pouvons sauver la vie à ces enfants qu'à une seule condition, c'est qu'ils soient disséminés, dans nos villages, au milieu de familles chrétiennes. » — Séance du 22 juillet 1874.

(1) Séance du 22 juillet 1874.

(2) Séance du 22 juillet 1874.

(3) Séance du 22 juillet 1874.

(4) Séance du 22 juillet 1874.

(5) Séance du 1er août 1874.

M. de Dampierre, M. Tillancourt insistèrent tour à tour pour que les 100.000 francs fussent rétablis. L'Assemblée adopta les conclusions de la Commission du budget, dont le rapporteur spécial, M. Alphonse Cordier, prouva que les fermes-écoles n'avaient pas répondu aux espérances fondées sur elles par la révolution de 1848 (1).

M. Rouvier pria le Ministre de faire publier, dans les *Annales du commerce extérieur*, les noms de ceux de nos consuls dont les informations sont reproduites par ce recueil (2). — Crédits votés : 17.063.040 francs.

12. *Travaux publics.* — M. de Soubeyran critiqua le transfert à la dette publique des annuités des subventions aux Compagnies de chemins de fer (3). — Crédits votés : 156.949.219 fr.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 6.520.830 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 267.044.749 francs.

La loi de finances, portant fixation des recettes et des dépenses, fut votée le 5 août 1874. Les crédits ouverts s'élevaient à 2.584.452.831 francs et les voies et moyens à 2.588.900.624 francs, y compris les impôts à voter et les 40 millions avancés au Trésor par la Banque de France. Il y avait un léger excédent de 4.447.793 francs (4).

V

Les dépenses du budget de 1875, arrêtées à 2.584.452.831 fr., se sont élevées à 2.626.868.028 fr. 97 c. (5), présentant, en réalité, une augmentation de 42.415.197 francs sur les prévisions

(1) Séance du 3 août 1874.

(2) Séance du 3 août 1874.

(3) Séance du 3 août 1874.

(4)

Voies et moyens	2.588.900.624 fr.
Crédits ouverts	2.584.452.831
	4.447.793 fr.

(5) Loi de règlement du 22 juillet 1887.

de la loi de finances. Nous avons trouvé des accroissements bien autrement considérables entre la loi de finances et la loi de règlement.

Au service de la dette publique, les paiements ont dépassé les crédits de 7 millions, mais aussi, il a été remboursé à la Banque 25 millions de plus que la loi de finances ne prescrivait.

Au ministère des travaux publics, la garantie d'intérêts a été de 47 millions au lieu de 40 millions, chiffre inscrit à la loi de finances ; l'État a exécuté pour plus de 16 millions de travaux de chemins de fer, au lieu de moins de 2 millions prévus par les estimations : les travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes ont exigé près de 16 millions et il n'avait été voté, pour cet objet, que 8 millions (1).

La loi de finances du 5 août 1874 avait arrêté les évaluations de recettes à 2.588.900.624 francs. Les réalisations ont été de 2.705.431.606 fr. 78 c.

(1) Comparaison des crédits accordés par la loi de finances du 5 août 1874 et des paiements faits en 1875.

	CRÉDITS ACCORDÉS	PAIEMENTS FAITS
1. Dette publique et dotations...	1.223.199.474 fr.	1.230.804.545f 91
2. Justice.....................	33.777.473	34.418.343,61
3. Cultes......................	53.647.745	53.775.712,54
4. Affaires étrangères..........	11.255.500	11.382.371,69
5. Intérieur....................	81.810.235	81.928.634.38
6. Finances.....................	19.956.950	23.707.471,08
7. Guerre.......................	493.776.321	485.266.698,87
8. Marine et colonies...........	158.599.542	155.539.363,89
9. Algérie......................	24.165.814	35.020.315,94
10. Instruction publique.........	36.683.939	36.879.493,19
11. Agriculture et commerce.....	17.063.040	17.410.416,61
12. Travaux publics.............	156.949.219	192.991.097,89
13. Beaux-arts..................	6.520.830	6.800.905,92
14. Frais de régie..............	267.046.749	260.942.657,45
TOTAUX.........	2.584.452.831 fr.	2.626.868.028f 97

NOTA. — A la dette publique, les pensions civiles et militaires ont absorbé 10 millions de moins que les crédits ; mais il a été payé à la Banque près de 231 millions et on n'avait inscrit à la loi de finances que 207 millions. — A la justice, aux cultes, aux affaires étrangères, à l'intérieur, les différences sont peu importantes. — Aux finances, l'augmentation a pour cause unique les dépenses des exercices clos. — A la guerre, nous trouvons 21 millions d'annulations, ce qui devrait ramener les paiements de 493 à 483 millions ; mais les exercices clos apportent à l'exercice 1875 une charge de plus de 2 millions. — A la marine et aux colonies, les annulations dépassent 4 millions, mais les dépenses des exercices clos et des exercices périmés sont supérieures à un million. — C'est la garantie d'intérêts — 9.800.000 francs — qui forme l'augmentation principale du budget de l'Algérie. Les différences sont peu importantes à l'instruction publique et à l'agriculture et au commerce. — Nous avons dit que les accroissements des travaux publics ont pour cause les travaux des chemins de fer exécutés par l'État, la garantie d'intérêts, l'amélioration des ports maritimes. Les diminutions, constatées aux frais de régie, de la loi de finances à la loi de règlement, tiennent à deux causes : le non-emploi de crédits prévus pour l'augmentation du personnel des douanes et des remboursements prévus et non effectués.

Dans les évaluations étaient compris les 40 millions prêtés par la Banque au Trésor, en vertu du regrettable contrat dont nous avons parlé. Ces 40 millions ne figurent pas dans les réalisations.

Étaient comptés aussi, dans les évaluations de la loi de finances, les 25.440.000 francs à provenir des centimes additionnels aux contributions directes, autres que les patentes. Ces 25.440.000 fr., ne rentrent pas non plus dans les recettes de 1875. Les centimes additionnels ne furent pas acceptés par l'Assemblée nationale.

Si nous déduisons des 2.588.900.624 francs d'évaluations les 40 millions avancés à l'État par la Banque et les 25.440.000 francs de centimes additionnels rejetés, les évaluations descendent de 2.588.900.624 francs à 2.523.460.000 francs (1).

Des évaluations aux réalisations, la plus-value semble avoir été de 181.970.982 fr. 78 c. Mais il a été voté, au cours de l'année 1875, 37 millions d'impôts nouveaux, représentant, pour cet exercice, une évaluation d'environ 25 millions. Les évaluations doivent monter d'une somme égale et passer de 2.523.460.624 fr. à 2.548.460.624 francs. Par suite, la plus-value s'abaisse de 181.970.982 fr. 78 c. à 156.970 982 fr. 78 c. Elle n'en est pas moins considérable. Cette fois les difficultés financières sont vaincues (2).

Les 2.705.431.606 fr. 78 c. ont couvert les dépenses, soit 2.626.868.028 fr. 97 c., et donné un excédent de 78.563.577 fr. 81 c.

---

(1) Évaluations .. .. 2.588.900.624 fr.
A déduire.............................. 65.440.000

Reste...................... 2.523.460.624 fr.

(2) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1875.

	Évaluations	Réalisations
1. Contributions directes........	382.721.200 fr.	383.999.854f52
2. Taxes assimilées.............	20.953.494	24.334.709,36
3. Domaines....................	12.628.940	16.727.314,89
4. Forêts......................	38.064.680	38.710.583,83
5. Enregistrement et timbre.....	595.083.000	607.221.435,43
6. Impôts de 3 0/0..............	31.760.000	34.675.437,90
7. Douanes et sels..............	262.084.000	267.979.609,16
8. Contributions indirectes.......	984.140.000	1.058.028.296,96
A reporter.......	2.321.435.314	2.431.677.242f05

Recettes et dépenses : 1° des budgets spéciaux, 395.297.952 fr. 95 c. ; 2° des budgets annexes, 76.061.761 fr. 51 c. ; 3° du budget spécial de l'emprunt de 429 millions, 2.846.385 fr. 80 c.

RÉSUME

Recettes normales de 1875		2.700.163.471f64
Recettes extraordinaires.	Versement de la Société algérienne	3.487.585,12
	Contributions arabes	1.780.550,02
	Total	2.705.431.606f78
Dépenses		2.626.868.028,97
Excédent		78.563.577f81
A ajouter, report de l'exercice 74		309.309,94
		78.872.887f75
A retrancher, report à l'exercice 76		382.465,51
Reste comme excédent		78.490.422f24 (1).

Report	2.327.435.314	2.431.677.242f05
9. Postes	111.004.000	119.312.031,00
10. Télégraphes	16.500.000	17.505.884,69
11. Produits universitaires	4.413.610	4.515.037,50
12. Revenus de l'Algérie	22.456.400	25.593.624,29
11. Retenues	15.628.000	18.391.241,14
14. Produits divers	47.523.300	83.168.410,97
15. Ressources extraordinaires	3.500.000	5.268.135,14
Totaux	2.548.460.624 fr.	2.705.431.606f 78

NOTA. — Si on ajoute les 40 millions prêtés par la Banque aux 2.548.460.624 francs d'évaluations, on obtient les 588 millions d'évaluations dont nous avons dégagé précédemment le chiffre. — Quant aux 25 millions de centimes additionnels ils sont compensés, à quelques centaines de mille francs près, par les 25 millions d'évaluations d'impôts votés en 1875 et perçus pendant plusieurs mois de cet exercice. — Si la colonne des évaluations portées ci-contre diffère de la colonne des évaluations portées aux tableaux comparatifs des évaluations de recettes, c'est que d'abord nous avons compté les impôts à voter par branches de revenus et non en bloc, et puis qu'il est intervenu des éléments nouveaux, à savoir les impôts votés en 1875. — On voit, à la colonne des réalisations, qu'il y a partout des plus-values.

(1) Travaux et recueils à consulter sur le budget de 1875 : Projet de budget, par M. Magne. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2160. — Rapport général, par M. Léon Say, I, n° 2628. — Rapport sur le Ministère des finances, par M. Léon Say, I, n° 2391 et n° 2606. — Rapport sur le Ministère de la justice, par M. Vidal, I, n° 2437. — Rapport sur le Ministère des affaires étrangères, par M. de Rainneville, I, n° 2381. — Rapport

sur le Ministère de l'intérieur, par M. Benoist, I, n° 2367. — Rapport sur le gouvernement de l'Algérie, par M. Peltereau-Villeneuve, I, n° 2470. — Rapport sur le Ministère de la guerre, par M. de Bastard, I, n° 2563 et n° 2612. — Rapport sur le budget de la marine et des colonies, par M. l'amiral la Roncière Le Noury, I, n° 2511. — Rapport sur le Ministère de l'instruction publique et des cultes, par M. Bardoux, I, n° 2416. — Rapport sur le Ministère de l'agriculture et du commerce, par M. Cordier, n° 2404, n° 2525 et n° 2626. — Rapport sur le Ministère des travaux publics, par M. Rousseau, I, n° 2368 et n° 2625. — Rapport sur le service des beaux arts, par M. d'Osmoy, I, n° 2475. — Rapport de la Cour des comptes pour l'année 1875. — Compte général des finances pour 1875. — Compte des recettes et des dépenses pour 1875. — Exposé des motifs et texte du projet de loi portant approbation de la convention du 4 août entre l'Etat et la Banque, par M. Mathieu-Bodet, I, n° 2694.

CHAPITRE VI

LE BUDGET DE 1876

I. Le projet de M. Mathieu-Bodet. — II. Le projet de M. Léon Say. — III. Le projet de la Commission des finances. — IV, La discussion du budget et la loi de finances. — V. La loi de règlement.

I

Dans un rapport au Président de la République, à la date du 8 janvier 1875, M. Mathieu-Bodet, ministre des finances, exposa la situation financière du pays, et posa les bases du budget de 1876.

Il prévoyait 2. 616. 602. 924 francs de dépenses, soit 32.150.093 francs de plus que n'avait accordé de crédits, pour 1875, la loi de finances du 5 août 1874 (1).

Cette augmentation s'appliquait principalement à la dette publique et au Ministère de la guerre (2).

M. Mathieu-Bodet, qui ne pouvait préjuger, au commencement de 1875, du rendement des impôts, au cours de cet exercice, était obligé de s'en tenir aux évaluations de recettes de la loi de finances du 5 août 1874. Or, ces évaluations, qui étaient de 2.588.900.624 francs, devaient être diminuées des 40 millions

(1)

Prévisions de dépenses pour 1876........	2.616.602.924 fr.
Crédits accordés par la loi du 5 août 1874.	2.584.452.831
AUGMENTATION....................	32.150.093 fr.

(2) Il nous est impossible de mettre en regard l'un de l'autre, comme nous l'avons fait pour les projets examinés jusqu'ici, le tableau des crédits demandés par M. Mathieu Bodet pour 1876, et le tableau des crédits accordés, pour 1875, par la loi de finances du 5 août 1874. Cela nous est impossible, parce que M. Mathieu Bodet, dans son rapport au Président de la République, rapport très complet à beaucoup de points de vue, a omis de donner le détail, par Ministères et services, des accroissements de dépenses prévus pour 1876.

prêtés par la Banque, ressource extraordinaire, qui ne pouvait se reproduire en 1876, et des 25.440.000 francs de centimes additionnels aux contributions directes, recette dont l'Assemblée n'avait pas autorisé la perception. Les évaluations de 1875 descendaient donc de 2.588.900.624 francs à 2.523.460.624 francs.

C'est de ce chiffre que partait M. Mathieu-Bodet pour établir ses évaluations de 1876.

D'abord, il était autorisé, par les précédents et par les résultats de la perception des impôts en 1874, à majorer les estimations de 1875. Il se maintenait dans une grande réserve, et ne risquait pas de s'exposer aux mécomptes, en n'exhaussant que de 4.740.253 francs les évaluations de 1875, qui s'élevaient ainsi, pour 1876, à 2.528.200.877 francs.

Ces 2.528.200.877 francs ne couvraient qu'une égale somme de prévisions de dépenses et présentaient, par rapport aux 2.616.602.924 francs de crédits demandés, une insuffisance de 88.402.047 francs.

Avant de recourir à de nouveaux impôts, M. Mathieu-Bodet estimait avec raison qu'on devait faire rendre aux taxes établies tout ce que le Trésor était en droit d'en exiger équitablement. Il chercha les lacunes de la législation fiscale et s'appliqua à les combler. Il procurait au Trésor un revenu de 3 millions en frappant de la taxe sur les vins et eaux-de-vie en bouteilles les manquants pour lesquels les marchands en gros n'acquittaient jusque-là que les droits sur les vins et eaux-de-vie en cercles. Il trouvait 2 millions, premièrement, dans l'extension aux entrepôts de Paris des droits sur les manquants qui en étaient affranchis; secondement, dans l'assujettissement à la licence des marchands en gros établis dans ces entrepôts. La suppression du dégrèvement de 3 p. 0/0 consenti aux détaillants valait au Trésor 3.400.000 francs. M. Mathieu-Bodet abaissait de 15 à 12 degrés la force alcoolique au-dessus de laquelle les vins étaient soumis à la surtaxe, mesure dont le Ministre espérait 6.600.000 francs (1).

(1) « Depuis plus de trente ans, le législateur n'a cessé de se préoccuper des abus du vinage, pratique aussi préjudiciable aux intérêts du Trésor et

En matière d'enregistrement, M. Mathieu-Bodet, pour mettre un terme aux fraudes dans les contrats de vente, accordait l'action en répétition des sommes payées au delà du prix stipulé dans le contrat. Produit : 4 millions.

Dans le service des douanes, le Ministre estimait à 2 millions le produit de la répression des fraudes et falsifications.

Les 21 millions que M. Mathieu-Bodet ajoutait, par ces divers projets, aux évaluations de 1876, n'étaient pas, à proprement parler, des impôts. Le Ministre diminuait simplement l'évasion des revenus de l'État par la fraude.

Ces 21 millions élevaient les ressources de l'exercice en préparation de 2.528.200.877 francs à 2.549.200.877 francs. Mais il restait une insuffisance de 67.402.047 francs (1).

Pour y faire face, M. Mathieu-Bodet proposait 72.140.485 fr. d'impôts nouveaux : 8.660.000 francs étaient demandés à la contribution mobilière, 15.341.485 francs aux douanes, 27.500.000 francs aux contributions indirectes et 20.500.000 fr. à l'enregistrement, principalement à la capitalisation du revenu par 25 (2).

des villes qu'à la santé publique. Il est, en effet, bien démontré que l'alcoolisation des vins qui ne sont pas destinés à l'exportation n'est opérée que dans le but de fabriquer des boissons qui puissent supporter chez les débitants et dans les grands centres de consommation de larges dédoublements. Pour les restreindre, la loi du 8 juin 1864 a supprimé complètement la faculté du vinage à l'intérieur, sans payement des droits, et la loi du 1er juillet 1871 a abaissé de 18 à 15 degrés la force alcoolique au delà de laquelle les vins sont passibles de la surtaxe. Ces mesures ne sont pas suffisantes. » — Rapport de M. Mathieu-Bodet, page 22.

(1)

1. Taxe des manquants	3 millions
2. Licence et taxe des manquants	2 —
3. Suppression du bon de 3 p. 0/0	3.400
4. Abaissement du degré du vinage	6.600
5. Répression de la fraude dans les ventes	4 —
6. Répression de la fraude dans les douanes	2 —
TOTAL	21.000 millions.

(2)

Contributions directes	8.660.000 fr.
Enregistrement	20.639.000
Douanes	15.341.485
Contributions indirectes	27.500.000
TOTAL	72.140.485 fr.

Le projet de M. Mathieu-Bodet se présentait, à l'aide de ces taxes nouvelles, avec un excédent de recettes de 4.738.438 fr. (1).

Ce projet ne vint pas en discussion, mais l'œuvre de M. Mathieu-Bodet fut consacrée, en grande partie, par l'Assemblée nationale; et il n'est que juste de dire que le court passage de cet homme politique au ministère des finances a été profitable au Trésor public.

II

Après la crise du mois de mars 1875, M. Léon Say redevint Ministre des finances et apporta, le 11 mai, à l'Assemblée nationale, les estimations de 1876.

Il demandait 2.569.296.715 francs de crédits pour les dépenses, soit 47.306.209 francs de moins que M. Mathieu Bodet. Nous dirons pourquoi dans un instant (2).

Comparées aux prévisions de dépenses du budget de 1875, les prévisions de M. Léon Say, pour 1876, présentaient une diminution de 15.156.116 francs (3). Simple apparence. Il y avait une augmentation de 35.843.884 francs. La loi de finances portait, pour 1875, un remboursement de 207.700.000 francs à la Banque de France; le projet de M. Léon Say ne demandait, pour

Ces 72.140.485 fr., additionnels des 21 millions, faisaient 93.140.485 fr. qui, ajoutés aux 2.528.200.877 francs d'évaluations ci-dessus, portaient les évaluations totales à 2.621.341.362 francs.

(1) Evaluations des recettes du projet Mathieu Bodet	2.621.341.362 fr.
Prévisions de dépenses	2.616.602.924
Excédent	4.738.438 fr.
(2) Prévisions de dépenses du budget Mathieu Bodet	2.616.602.924 fr.
Prévisions de dépenses du budget Léon Say	2.569.296.715
Augmentation	47.306.209 fr.
(3) Crédits accordés pour 1875 par la loi de finances	2.584.452.831 fr.
Crédits demandés par M. Léon Say pour 1876	2.569.296.715
Diminution apparente	15.156.116 fr.

1876, qu'un crédit de 156.900.000 francs, au chapitre de l'amortissement. C'était une différence, en moins, de 50.800.000 francs. Ce nouveau manquement aux obligations que le Trésor s'était imposées après la guerre ne saurait en rien constituer une diminution de dépenses. L'augmentation des charges publiques était, au contraire, de 35.243.884 francs (1).

En 1875, on avait emprunté 40 millions à la Banque pour parfaire l'annuité de remboursement qu'on lui devait et qu'on lui paya. MM. Léon Say et Wolowski avaient entraîné la Commission du budget et l'Assemblée nationale à cette combinaison malheureuse. Et maintenant, le même M. Léon Say, retrouvant, sous le gouvernement du maréchal, le portefeuille des finances qu'il avait tenu sous le gouvernement de M. Thiers, ne craignait pas de réduire d'un quart le remboursement à la Banque et de rendre ainsi définitive une pratique que beaucoup n'avaient acceptée, en 1875, que comme transitoire. M. Mathieu-Bodet était de ceux-là, car, après avoir voté, en 1874, la résolution qui invitait M. Magne à ne payer, pour 1875, que les trois quarts du remboursement à la Banque, il avait inscrit, dans son projet de budget de 1876, l'intégralité de ce remboursement.

On comparera, dans le tableau ci-dessous, les crédits demandés par M. Léon Say pour 1876, et les crédits accordés, pour 1875, par la loi de finances du 5 août 1874 (2).

(1) Somme inscrite, pour 1875, au chapitre du remboursement à la Banque	207.700.000 fr.
Somme inscrite, pour 1876, au chapitre du remboursement à la Banque	156.900.000
Diminution	50.800.000 fr.
Si de ces 50.800.000 fr. nous déduisons les diminutions apparentes de 1876, soit	15.156.116
Il reste l'augmentation réelle du budget de M. Léon Say, soit	35.643.884 fr.

(2) Comparaison des crédits accordés pour 1875 et des crédits demandés pour 1876.

	CRÉDITS ACCORDÉS (LOI DE FINANCES) 5 août 1874.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1876 (Budget Say).
1. Dette publique et dotations	1.223.199.474 fr.	1.182.312.281 fr.
2. Justice	33.777.473	33.690.890
3. Cultes	53.647.745	53.704.795
A reporter	1.310.624.692	1.269.707.966

Pour faire face aux 2.569.296.715 francs de dépenses prévues par le Ministre des finances, il n'était plus besoin de demander à l'impôt les 72 millions dont M. Mathieu-Bodet avouait la nécessité. Aussi, M. Léon Say se contentait-il de proposer la création de 62 millions de taxes nouvelles. L'Assemblée en avait accepté pour 8.800.000 francs, au moment du dépôt du projet ministériel. Il restait à en établir pour 53.200.000 francs.

M. Léon Say renonçait aux centimes additionnels à la contribution mobilière et à l'abaissement du degré alcoolique au-dessous duquel la surtaxe n'était pas due pour le vinage ; mais il établissait la taxe unique obligatoire dans les agglomérations de 10.000 âmes et plus. Toutes les autres propositions de M. Mathieu-Bodet étaient respectées.

Nous expliquons les différences, par branches de revenus, des

Report...	1.310.624.692	1.269.707.966
4. Affaires étrangères...........	11.255.500	11.255.500
5. Intérieur....................	81.810.235	86.108.861
6. Finances.....................	19.956.950	20.158.150
7. Guerre.......................	493.776.321	500.037.115
8. Marine et colonies...........	158.599.542	165.893.496
9. Algérie......................	24.165.814	26.931.531
10. Instruction publique.........	36.683.939	36.897.765
11. Agriculture et commerce......	17.063.040	18.404.100
12. Travaux publics..............	156.949.219	161.130.138
13. Beaux-arts...................	6.520.830	6.586.830
14. Frais de régie...............	267.046.749	266.185.263
TOTAUX.............	2.584.452.831 fr.	2.569.296.715 fr.

NOTA. — A la dette et aux dotations, la réduction de 50 millions du remboursement à la Banque devrait faire descendre les crédits à 1.173 millions ; mais les pensions civiles militaires, la dotation de la Légion d'honneur demandent 4 millions de plus, et on inscrit au budget de 1876 une annuité de 4 millions aux communes et départements pour avances de casernement. — A la justice, la différence en moins, au projet de 1876, vient de la diminution du chapitre : Reconstitution des actes civils de Paris. — Aux cultes, l'augmentation est due à la création de nouveaux titres de desservants. — Rien n'est changé aux affaires étrangères. — A l'intérieur, c'est le service pénitentiaire qui nécessite, à lui seul, un accroissement de 1.352.000 francs. — Sur les 200.000 francs d'augmentation du service des finances, une partie est due à des créations d'emploi et une autre partie à une plus grande émission de monnaie de bronze. — A la guerre, l'élévation du prix de la ration de pain — 1 centime pour l'intérieur — et l'allocation d'une ration de sucre et de café tous les deux jours, exigent un supplément de crédits. — Il doit y avoir à la marine, en 1876, 97 bâtiments armés, au lieu de 92 en 1875 ; 18 bâtiments en essai, au lieu de 13 en 1875, 78 bâtiments en réserve, au lieu de 71 en 1875 ; 23.796 hommes à la mer, au lieu de 22.878 en 1875 ; 9.000 hommes de troupes à terre, au lieu de 8.100 en 1875. — A l'Algérie, c'est la garantie d'intérêt, non prévue pour 1875, qui est cause de l'élévation des crédits. — A l'instruction publique, ce sont les dépenses d'enseignement primaire qui présentent la plus grande augmentation. — A l'agriculture et au commerce, on élève la dotation des prix, des encouragements agricoles, des établissements sanitaires. — Aux travaux publics, l'annuité aux compagnies de chemins de fer présente une augmentation de près de 2 millions et les travaux extraordinaires une augmentation de 4 millions. — Aux beaux-arts, le chapitre de l'exposition des artistes vivants s'accroît de 66.000 francs. — Aux frais de régie, la diminution a pour cause la suppression des escomptes.

évaluations de la loi de finances du 5 août 1874 et des évaluations du projet Léon Say (1).

Le budget de M. Léon Say, qui était, en dépenses, de 2.569.296.715 francs et, en recettes, de 2.573.342.877 francs, offrait un excédent de 4.112.870 francs.

III

Il y eut, entre le Ministre des finances et la Commission du budget de 1876, l'accord le plus parfait. M. Wolowski, nommé rapporteur général, avait été, en 1874, avec M. Léon Say le principal instigateur de la campagne qui aboutit à cette étrange politique : emprunter à la Banque pour la payer. Il n'était pas homme à contrarier M. Say dans le dessein, conçu par le Ministre, de ne rembourser à cet établissement, en 1876, au lieu de

(1) Comparaison des évaluations de la loi de finances du 5 août 1874 et du projet de budget Léon Say :

	ÉVALUATIONS DE 1875 (Loi de finances).	ÉVALUATIONS DE 1876 (Projet Say).
1. Contributions directes,........	382.721.200 fr.	384.339.700 fr.
2. Taxes assimilées.............	20.953.494	23.069.000
3. Domaines	12.628.940	13.330.315
4. Forêts.....................	38.064.680	38.064.680
5. Enregistrement et timbre......	590.870.000	590.037.000
6. Impôt de 3 0/0................	31.760.000	34.174.000
7. Douanes et sels..............	262.013.000	229.027.000
8. Contributions indirectes,......	963.424.000	982.758.000
9. Postes.....................	111.004.000	110.176.000
10. Télégraphes.................	16.500.000	16.580.000
11. Produits universitaires........	4.413.610	4.352.347
12. Revenus de l'Algérie.,........	22.456.400	23.708.100
13. Retenues....................	15.628.000	17.623 000
14. Produits divers...............	47.523.300	49.403.735
15. Ressources extraordinaires....	3.500.000	3.500.000
16. Impôts à voter...............	25 440.000	53.200.000
17. Prêt de la Banque............	40.000.000	»
Totaux...............	2.588.990.624 fr.	2.573.342.877 fr.

Nous avons réparti, dans la colonne des évaluations de 1875 (loi de finances du 5 août 1874), les ressources à provenir des impôts, parmi les branches diverses de revenus, tandis que dans nos tableaux antérieurs ces ressources étaient totalisées en bloc sous la rubrique spéciale : Impôts votés ou à voter. Nous avons continué à compter à part les 25 millions de centimes additionnels qui, au reste, ne furent pas votés par l'Assemblée nationale. — Dans le projet de M. Léon Say pour 1876, il n'y a pas de majoration dans l'enregistrement, et il y a abaissement des recettes des douanes, malgré les taxes déjà votées ; la majoration des contributions indirectes est très peu élevée quoique de nouveaux impôts aient été ajoutés à ceux qui existaient au moment du vote de la loi du 5 août 1874 ; enfin, il y a diminution sur les estimations des postes. Les évaluations de M. Léon Say sont trop basses.

200 millions, sagement inscrits dans le budget de M. Mathieu-Bodet, que 150 millions. Ainsi fut condamnée, par les collaborateurs et les amis de M. Thiers, la politique financière du chef du pouvoir exécutif de 1871.

M. Thiers, nous l'avons déjà dit, avait commis une rare imprudence en imposant au pays 200 millions de taxes pour un amortissement annuel d'égale somme ; car il mettait cette ressource à la merci des entraînements parlementaires. Mais comment exempter de reproche un Ministre et une Commission qui, trois ans après l'établissement du fonds de réserve, en prennent le quart pour équilibrer le budget?

Et quand on voit qu'à la fin de juin 1875, date à laquelle le rapport général de M. Wolowski n'était pas encore préparé, le produit des impôts, pour les six premiers mois de cet exercice, donnait, sur les évaluations arrêtées par la loi du 5 août 1874 une plus-value dépassant 45 millions, quand ce résultat assurait, pour l'exercice 1876, un rendement encore supérieur à celui de 1875, puisqu'au développement normal des recettes allait s'ajouter, par surcroît, le revenu des impôts nouveaux, on se demande par quel entraînement MM. Léon Say, Wolowski et la Commission du budget de 1876 purent sacrifier, avec une si parfaite imprévoyance, le quart du fonds de réserve que les plus-values, maintenant certaines, leur permettaient de maintenir au service de la dette publique.

Après avoir constaté que M. Léon Say diminuait, pour 1876, les évaluations arrêtées, pour 1875, par la Commission dont il était le rapporteur; après avoir constaté qu'il en agissait ainsi, contre l'évidence et au mépris de la règle, puisqu'il savait, avant le dépôt de ses estimations de 1876, que, pour les trois premiers mois de 1875, le chiffre du rendement des impôts était supérieur au chiffre des évaluations; après avoir constaté surtout que, dans la Commission des finances, M. Wolowski et les amis de M. Léon Say adoptaient les évaluations du Ministre, quoiqu'ils eussent, pendant la rédaction du rapport général, la certitude, absolument mathématique, que les réalisations de 1876 seraient supérieures aux estimations qu'ils rectifiaient, de 150 millions au moins,

c'est-à-dire, d'une somme suffisante pour couvrir trois fois la partie du fonds d'amortissement qu'ils supprimaient; après avoir fait cette constatation, nous sommes amené à conclure que M. Léon Say et ses amis de la Commission des finances ont volontairement et de parti pris abaissé, au-dessous de la normale, les évaluations de 1876, pour continuer et justifier la politique financière qu'ils avaient fait triompher, pendant la préparation du budget de 1875.

Au reste, M. Léon Say trouvait le fonds d'amortissement trop élevé et il s'en était déjà expliqué dans la discussion générale du budget de 1874, lorsqu'il reprochait à M. Magne d'inscrire au service des travaux publics les sommes dues aux compagnies pour la garantie d'intérêts (1).

La garantie d'intérêts, selon M. Léon Say, était une sorte d'amortissement, et il estimait que cet amortissement, joint au remboursement de la Banque, était de l'excès (2).

Pour nous, qui ne regardons pas la garantie d'intérêts comme une forme d'amortissement, mais comme une dépense ordinaire, — car si nous adoptions les vues de M. Léon Say, nous pourrions tout aussi bien dire que les avances aux écoles et aux chemins vicinaux sont une manière d'amortir; — pour nous, qui déplorons que, dans le budget de 1875, on ait touché au fonds d'amortissement et que, dans la préparation de celui de 1876, on ait persévéré dans cette première erreur, alors que les plus-values

(1) Lorsqu'on a l'honneur de critiquer un homme de la valeur et de la situation de M. Léon Say, il faut justifier ses critiques. M. Léon Say disait, dans son discours du 24 décembre 1873 : « Si je fais aujourd'hui le compte de l'amortissement de 200 millions tel qu'il figure au budget, je trouve que ce n'est pas en 75 ans, mais en 43 ans que nous aurions éteint toute notre dette de 20 milliards. Eh bien! n'est-il pas excessif de charger notre dotation d'amortissement dans cette proportion ? et ne pouvons-nous pas dire que nous nous tiendrions dans une très juste mesure, si nous amortissions 150 millions au lieu de 200 millions. »

(2) « Remarquez que c'était un moyen de diminuer la dotation de l'amortissement que de rembourser 200 millions à un créancier et d'emprunter 33 millions à un autre, comme je le faisais dans le budget primitif; c'était réduire à 177 millions l'amortissement définitif. En retirant des dépenses les garanties d'intérêts, on diminuait en réalité l'amortissement. » — M. Léon Say, discours du 24 décembre 1873.

étaient acquises et les excédents certains, nous tenons pour blâmable la politique de M. Léon Say et de la Commission des finances de 1876, minorant les évaluations, dans le but, malheureusement atteint, de réduire le fonds d'amortissement. Nous tenons cette politique pour blâmable, et nous le disons.

La Commission du budget acceptait donc l'œuvre de M. Léon Say, intégralement pour les dépenses, qu'elle arrêtait, comme le Ministre, à 2.569.662.603 francs (1), presque entièrement pour les recettes, qu'elle estimait à 2.575.028.582 francs, au lieu de 2.573.342.877 francs (2), chiffre proposé par le Ministre. Il y avait un excédent de 5.365.979 francs (2).

IV

Il n'y eut aucune discussion générale, et la discussion spéciale des services, coupée par les débats sur l'élection des sénateurs, fut rapide et écourtée.

1. *Dette publique et dotations.* — Crédits votés : 1.181.830.281 francs (3).

2. *Justice.* — Crédits votés : 33.771.640 francs (3).

3. *Cultes.* — Crédits votés : 53.727.995 francs.

4. *Affaires étrangères.* — Crédits votés : 11.255.500 francs.

5. *Intérieur.* — Crédits votés : 85.406.084 francs,

6. *Finances.* — M. Francisque Rive proposa un amendement qui avait pour objet de réduire les remises des trésoriers-payeurs généraux et qui, combattu par M. Léon Say, ne fut pas adopté

(1) Les chiffres du Ministre étaient 2.569.296 715 fr. (voir plus haut).

(2) On consultera avec profit le rapport général de M. Wolowski, œuvre très documentée. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 3183.

Évaluations des recettes..................	2.575.028.582 fr.
Prévisions de dépenses................	2.569.662.603
EXCÉDENT........................	5.365.979 fr.

(3) Séance du 19 juillet 1875. Au chapitre de la justice en Algérie, M. Jacques demanda la suppression du crédit de 28.000 francs, alloué aux membres du conseil de droit musulman, dont l'inutilité était reconnue. M. Dufaure, redevenu garde des sceaux, déclara qu'il était disposé à présenter un décret d'abrogation du décret de 1866 qui avait institué le conseil de droit musulman, mais qu'il désirait, préalablement, consulter le procureur général, d'Alger et le gouverneur général de l'Algérie.

par l'Assemblée nationale (1). — Crédits votés : 19.823.250 fr.

7. *Guerre.* — Crédits votés : 500.038.115 francs.

8. *Marine et colonies.* — Étant donné l'encombrement des cadres de la marine, M. Vandier (2) demanda que tout officier de marine, ayant vingt-cinq ans de service, et se trouvant dans les conditions exigées par le règlement pour avancer, pût demander à être mis à la retraite avec le titre et la pension du grade immédiatement supérieur au sien. C'était là l'avantage. Mais l'officier, en retour, devait s'engager à rester à la disposition du Gouvernement en temps de guerre pour servir, soit dans l'armée territoriale, soit dans la défense du littoral, soit dans la protection des arsenaux jusqu'à la limite d'âge afférente à son grade. Cette proposition fut combattue par le Ministre, amiral de Montaignac.

9. *Algérie.* — MM. Lambert et Peltereau-Villeneuve firent retrancher du chapitre de l'administration provinciale une somme de 8.000 francs qu'on avait destinée à porter de 20.000 francs à 24.000 francs les traitements des préfets d'Oran et de Constantine.

M. Peltereau-Villeneuve proposa une réduction de 500.000 fr. sur les crédits demandés pour la colonisation africaine, craignant que les crédits ne profitassent à des « nomades et à des mendiants, arrivés en Algérie avec la pleine confiance qu'il n'y avait qu'à y aller pour y trouver une subvention (3) ». M. Raudot appuya les conclusions de M. Peltereau-Villeneuve, s'élevant contre la colonisaton faite par des « mendiants à coups d'argent et de règlements ». M. Clapier insista aussi sur cette population de déclassés qui n'émigre vers l'Algérie que pour y recevoir la nourriture du Gouvernement et se livrer à une vie de vagabondage quand l'État cesse de les nourrir. L'amendement de M. Peltereau-Villeneuve ne fut pas adopté (3). — Crédits votés : 26.898.631 francs.

10. *Instruction publique.* — Le rapporteur du budget de

(1) Séance du 20 juillet 1875.
(2) Séance du 28 juillet 1875.
(3) Séances des 19 et 20 juillet 1875.

l'instruction publique déclara qu'il y avait nécessité à ajouter aux crédits de l'instruction primaire 1.200.000 francs pour exécuter la nouvelle loi sur les traitements des instituteurs et des institutrices (1). — Crédits votés : 38.220.415 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — Un crédit de 10.000 francs, demandé par M. Teisserenc de Bort et par le Ministre de l'agriculture et du commerce, pour créer, à l'Administration centrale, un bureau chargé de centraliser les documents fournis par l'inspectorat des manufactures, fut combattu par le rapporteur, M. Monjaret de Kerjégu, qui pensait avec raison que l'Administration centrale, composée de 6 directeurs et sous-directeurs, 15 chefs de bureaux, 18 sous-chefs et 88 employés, se trouvait assez forte pour suffire à la nouvelle tâche que pouvait lui imposer l'inspection du travail des enfants dans les manufactures. L'Assemblée adopta les conclusions du rapporteur.

Sur la proposition de MM. Joigneaux, Rameau, de Tillancourt, le chiffre des bourses de l'école d'horticulture de Versailles fut porté de 600 à 1000 francs. — Crédits votés : 19.136.500 fr. (2).

12. *Travaux publics.* — M. Waddington, appuyé par le Ministre de la guerre, fit valoir l'importance stratégique de la ligne projetée entre Amiens et Dijon.

M. Hervé de Saisy signala l'état d'abandon du canal de Nantes à Brest.

M. de la Bassetière et ses collègues de la Vendée s'efforcèrent, sans résultat, de faire porter de 20.000 francs à 50.000 francs le crédit destiné au desséchement des marais de la Gachère (3). — Crédits votés : 161.105.138 francs.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 6.692.130 francs.

14. *Frais de régie.* — M. Marcel Barthe fit rejeter le crédit

(1) Aux termes de la loi du 19 juillet 1875, les traitements des instituteurs et institutrices étaient fixés de la manière suivante : instituteurs titulaires, 900 francs, 1.000 francs, 1.100 francs, 1.200 francs ; institutrices titulaires, 700 francs, 800 francs, 900 francs ; instituteurs adjoints, 700 francs, 800 francs, institutrices adjointes, 600 francs, 650 francs ; brevet complet 100 francs en sus pour toutes les classes. — Séance du 29 juillet 1875.

(2) Séance du 30 juillet 1875.

(3) Séance du 30 juillet 1875.

proposé par la Commission pour le rétablissement des percepteurs des villes (1). — Crédits votés : 266.796.338 francs.

La loi de finances du 30 août 1875, portant fixation des recettes et des dépenses de 1876, ouvrit, à cet exercice, 2.570.505.513 fr. de crédits et évalua les voies et moyens destinés à y faire face à 2.575.028.582 francs. Il y avait un excédent de 4.523.069 francs.

V

La loi de règlement du budget de 1876 n'est pas votée à l'heure où nous écrivons ces pages ; et il y a treize années que l'exercice 1876 est clos. Nous en connaissons les dépenses (1) :

(1) Comparaison des prévisions de dépenses et des payements effectués (1876) :

	PRÉVISIONS (LOI DE FINANCES)	PAYEMENTS EFFECTUÉS
1. Dette publique et dotations.	1.181.830.281 fr.	1.165.739.750f72
2. Justice....................	33.771.640	35.005.389,79
3. Cultes.....................	53.727.995	53.857.017,61
4. Affaires étrangères........	11.255.500	11.269.453,12
5. Intérieur..................	85.406.084	98.337.586,24
6. Finances...................	19.823.250	24.287.015,26
7. Guerre.....................	500.038.115	522.457.186,44
8. Marine et colonies.........	165.893.496	170.075.339,97
9. Algérie....................	26.808.631	28.356.242,11
10. Instruction publique.......	38.220.415	39.696.787,41
11. Agriculture et commerce..	19.136.500	18.363.349,82
12. Travaux publics..........	161.105.138	215.499.538,57
13. Beaux-arts................	6.692.130	7.111.977,83
14. Frais de régie............	266.796.338	290.090.342,49
TOTAUX...........	2.570.505.513 fr.	2.680.146.977f38

Dans le service de la dette publique, la loi de finances avait prévu 66.900.000 francs, pour les pensions militaires et 42.050.000 francs pour les pensions civiles ; les payements ont été inférieurs à ces prévisions de 19 millions. Mais, dans d'autres chapitres, les dépenses ont été supérieures aux prévisions. — A la justice, les crédits des Cours d'appels, des tribunaux, de la justice en Algérie, du chapitre de la reconstitution des actes de l'état civil de Paris n'ont pas été consommés entièrement. — Aux cultes, les travaux de diverses cathédrales ont absorbé plus que les prévisions. — Aux affaires étrangères, l'augmentation vient des exercices antérieurs. — A l'intérieur, la subvention aux chemins vicinaux a été accrue de près de 6 millions par une loi du 15 août 1876 ; le chapitre de la liquidation des dépenses de guerre, incombant au Ministère de l'intérieur, a été augmenté de près de 2 millions par une loi du 14 décembre 1875 ; enfin une loi du 12 avril 1876 a accordé 1.750.000 francs aux victimes des inondations. — Au service des finances, les exercices périmés et les exercices clos ont chargé celui de 1876 de près de 5 millions. — A la guerre, 12 millions proviennent des exercices antérieurs, les autres 10 millions de l'appel de deux classes de réservistes (loi du 23 août 1876). — A la marine, la loi du 5 août 1875 a accordé des crédits pour l'accroissement du personnel naviguant. — A l'Algérie, les augmentations portent sur la colonisation et les travaux publics. — A l'instruction publique, la loi du 29 décembre 1875 a alloué plus d'un million au chapitre des facultés. — A l'agriculture et au commerce, le chapitre de l'exposition de Philadelphie contenait 600.000 francs de prévisions, la dépense a été de moins de 400.000 francs ; le chapitre encouragement aux pêches prévoyait 2.300.000 francs, la dépense n'a été que d'un million et demi. — Aux travaux publics, l'accroissement vient des crédits de fonds de concours. — Aux beaux-arts, des crédits supplémentaires ont été ouverts aux chapitres des théâtres et des monuments historiques. — La principale augmentation des frais de régie a eu pour cause l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

elles se sont élevées à 2.680.146.977 fr. 38 centimes, offrant, sur les prévisions de la loi de finances, un accroissement de 109.641.464 fr. 38 c.

Au Ministère de la guerre, les prévisions de dépenses étaient de 500.038.115 francs; les dépenses définitives se sont élevées à 522,457.186 fr. 44 c. Les exercices clos et les exercices périmés entrent dans cette somme pour 12 millions.

Au Ministère de la marine, les crédits accordés par la loi de finances étaient de 165.893.496 francs; les paiements effectués sont montés à 170.075.339 fr. 97 c.

Au service des travaux publics, les dépenses faites, soit 215.499.538 fr. 57 c. ont dépassé de 54.394.400 fr. 57 c. les dépenses prévues, soit 161.105.138 francs (1).

Les évaluations de recettes avaient été arrêtées, par la loi de finances du 3 août 1875, à 2.575.028.582 francs. Mais, dans cette somme, entrait le produit d'impôts qui tous ne furent pas votés. Sur les 62 millions de taxes nouvelles, retenues par M. Léon Say, par la Commission du budget et par l'Assemblée elle-même, 14 millions furent définitivement écartées. Par ce fait,

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1876:

	ÉVALUATIONS	RÉALISATIONS
1. Contributions directes.........	384.339.700 fr.	388.217.505f 03
2. Taxes assimilées.............	23.069.000	24.606.118,22
2. Domaines....................	13.330.315	14.122.412,98
4. Forêts.......................	38.064.680	41.083.720,40
5. Enregistrement et timbre.....	606.159.000	624.505.941,14
6. Impôt de 3 p. 0/0.............	35.174.000	34.972.383,15
7. Douanes et sels..............	236.933.250	289.695.351,87
8. Contributions indirectes.......	998.615.455	1.081.249.981,37
9. Postes......................	110.176.000	114.329.081,52
10. Télégraphes.................	16.580.000	18.718.567,50
11. Produits universitaires........	4.352.347	4.369.475,00
12. Revenus de l'Algérie..........	23.708.100	28.041.520,16
13. Retenues.....................	17.623.000	18.986.164 89
14. Produits divers...............	49.403.735	92.307.363,92
15. Ressources extraordinaires....	3 500.000	3.232.495,51
Totaux.......	2.561.028.582 fr.	2.778.438.082f66

NOTA. — Nous savons que la Commission des finances avait majoré d'une somme insignifiante les évaluations de M. Léon Say, données ci-dessus. Nous avons tenu compte, naturellement, de ces majorations et nous avons fait rentrer dans chaque branche de revenus le chiffre de ceux des impôts votés se rapportant à chacune de ces branches. Que le lecteur n'oublie pas ce fait, en comparant les évaluations de la loi de finances aux évaluations, données plus haut, de M. Léon Say.

les évaluations de la loi de finances, soit 2.575.028.582 francs, se trouvaient abaissées à 2.561.028.582 francs.

Les réalisations se sont élevées au chiffre de 2.778.438.082 fr. 66 c., présentant sur les évaluations un accroissement de 217.409.500 fr. 66 c.

On avait de quoi faire face au remboursement intégral de la Banque, si légèrement réduit par M. Léon Say et la Commission des finances de 1876. L'accroissement portait principalement sur les contributions indirectes et les douanes.

Opposées aux 2.680.146.977 fr. 38 c. de dépenses, les recettes de 1876, soit 2.778.438.082 fr. 66 c., donnaient un excédent de 98.291.105 fr. 28 c.

Si on ajoute d'une part, à cet excédent, la somme transportée de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, pour le cadastre, soit 382.465 fr. 51 c., et si on en retranche la somme reportée de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, soit 468.747 fr. 17 c., on obtient l'excédent réel, 98.204.823 fr. 62 c.

Dépenses et recettes : 1° des budgets spéciaux, 411.749.950 fr. 07 c. ; 2° des budgets annexes, 67.343.232 fr. 29 c.

RÉSUMÉ.

Recettes normales de 1876.....	2.775.205.587f15
Recettes extraordinaires........	3.232.495,51
	2.778.438.082f66
Dépenses.....................	2.680.146.977,38
Excédent...........	98.291.105f28
A ajouter le report de 1875 à 1876, soit :	382.465,51
Total........	98.673.570f79
A retrancher le report de 1876 à 1877........................	468.747,17
Reste comme excédent.........	98.204.823f62 (1)

(1) Travaux et recueils à consulter sur le budget de 1876 : Rapport de M. Mathieu-Bodet au Président de la République à la date du 5 janvier 1875. — Projet de budget par M. Léon Say, — Impressions de l'Assemblée natio-

nale, n° 2980. — Rapport général par M. Wolowski, I, n° 3183. — Rapport sur le Ministère des finances, par M. Wolowski, I, n° 3105, n° 3191. — Rapport sur le Ministère de la justice, par M. Batbie, I, n° 3162. — Rapport sur le Ministère des affaires étrangères, par M. Lefébure, I, n° 3160. — Rapport sur le Ministère de l'intérieur, par M. Cochery, I, n° 3103. — Rapport sur le budget du Gouvernement de l'Algérie, par M. Lucet, I, n° 3145. — Rapport sur le budget de la guerre, par M. le colonel de Bastard, I, n° 3123. — Rapport sur le budget de la marine et des colonies, par M. l'amiral Pothuau, I, n° 3124. — Rapport sur le budget de l'instruction publique, par M. Lepère, I, n° 3147. — Rapport sur le budget des cultes, par M. Delsol, I, n° 3134. — Rapport sur le budget de l'agriculture et du commerce, par M. Monjaret de Kerjégu, I, n° 3120. — Rapport sur le budget des travaux publics, par M. de Talhouët, I, n° 3113. — Rapport sur le budget des beaux-arts, par M. d'Osmoy, I, n° 3175. — Rapport de la Cour des comptes pour 1876. — Compte général des finances pour 1876. — Compte des recettes et des dépenses pour 1876.

CHAPITRE VII

LE PREMIER COMPTE DE LIQUIDATION

I. Historique sommaire du premier compte de liquidation. — II. Crédits du compte de liquidation. — III. Recettes du compte de liquidation. — IV. Etat sommaire des dépenses.

I

M. Thiers avait été, sous l'Empire, l'adversaire le plus éloquent et le plus autorisé des budgets d'emprunt. A peine fut-il élevé, après l'invasion, au sommet du Gouvernement, qu'il établit, sous le titre de compte de liquidation, un véritable budget extraordinaire. Il s'exposait à diminuer son autorité, en se montrant aussi peu conséquent à lui-même.

Dans son message du 7 décembre 1871, il annonça ce compte spécial (1). Le 15 mars 1872 (2), les Ministres de son gouvernement, MM. de Cissey, de Goulard et Victor Lefranc, demandèrent les crédits qui devaient y figurer, soit 535 millions. Le 20 mars 1873 (3), M. Léon Say y ajoutait une nouvelle proposition qui portait la somme primitive de 535 à 773.275.000 francs.

Tous ces crédits furent ouverts sans spécialisation d'exercice, par conséquent sans qu'il fût possible d'exercer un contrôle sérieux.

(1) « Nous nous sommes crus autorisés à considérer comme extraordinaires et ne devant pas se renouveler les réparations à faire aux murs de Paris, les travaux de fortifications qui devront nous rendre une frontière, à défaut de celle qui nous a été ôtée, le renouvellement de notre matériel de guerre, ou perdu, ou hors de service, ou arriéré, l'indemnité promise aux départements envahis, l'entretien de l'armée allemande d'occupation, la solde de quelques officiers laissés hors des cadres, mais destinés à y rentrer bientôt. Ainsi donc, sans renouveler à aucun degré l'artifice des budgets extraordinaires, nous avons ouvert un compte de liquidation... dont le passif sera de 400 millions. » — Message du 7 décembre 1871.

(2) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 990.

(3) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1688.

Sous le ministère de M. Magne, après le 24 mai, la situation fut régularisée. La proposition de ce Ministre, en date du 5 novembre 1873 (1), fut suivie de la loi du 23 mars 1874 (2), qui a été pour le compte de liquidation ce que les lois de finances sont pour les exercices financiers.

A M. Magne donc revient le mérite d'avoir introduit l'ordre, la clarté, la règle dans les dépenses du compte de liquidation (3).

Sur les crédits déjà votés, ce Ministre en affecta une partie à l'exercice 1874, avec faculté de report aux exercices suivants.

M. Magne mettait ainsi la Cour des comptes en mesure d'exercer sa juridiction sur le compte créé par M. Thiers.

Il nous est impossible de ne pas faire remarquer que l'innovation du chef du pouvoir exécutif était autrement grave qu'un budget extraordinaire; en réalité, c'était un compte dressé en dehors de toutes les règles de la comptabilité publique.

Après la correction de M. Magne, le premier compte de liquidation devenait un budget extraordinaire.

Nous en énumérons les dépenses et les ressources.

II

En 1871, 106 millions de crédits ont été votés, le 6 septembre, pour dédommagement aux victimes de la guerre et du second siège de Paris.

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1982.

(2) L'article 2 de cette loi porte : « Chaque dépense devra être autorisée par une loi, déterminant la nature spéciale et la quotité des crédits. »

(3) M. Magne avait commenté, de la manière suivante, son projet d'organisation du compte de liquidation dans son rapport au Président de la République — 28 octobre 1873 : — « Jusqu'ici, on s'est borné à ouvrir au compte de liquidation une série de crédits par des lois spéciales. Dans les années précédentes, cette marche se justifiait par les circonstances ; on ne saurait y persister sans aboutir à une regrettable confusion. J'ai donc fait dresser, pour l'année 1874, un budget particulier contenant, d'une part, les dépenses relatives à la reconstitution de notre matériel militaire et, d'autre part, les ressources qui pourront leur être affectées. Ce sera pareillement par exercice qu'en fin de compte ce budget sera réglé. *Il ne peut y avoir de contrôle sérieux qu'à cette condition.* »

En 1872, 136.500.345 francs de crédits ont été ouverts, à savoir : 6 millions, le 5 janvier, pour réparation et fabrication d'armes de guerre; 8 millions, le 29 mars, pour le même objet; 31.837.845 francs, le 30 mars, pour la première annuité de remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée; 25.012.500 francs, le 30 mars, pour l'alimentation des troupes allemandes; 300.000 francs, le 18 juillet, pour le recensement du matériel de guerre; 65.350.000 francs le 29 juillet, pour dépenses de matériel, entretien des troupes allemandes et solde des officiers à la suite.

En 1873, 128.176.500 francs de crédits ont été accordés, savoir : 95.072.500 francs , le 5 avril, pour l'entretien des troupes allemandes et la reconstitution du matériel de guerre: 3.745.000 francs, le 5 avril, pour les travaux du Louvre, des Tuileries et du Palais-Royal : 29.359.000 francs, le 23 mars, pour la deuxième annuité de remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.

En 1874, 386.138.288 francs de crédits ont été mis à la disposition du Gouvernement, savoir : 209.159.288 francs par la loi du 23 mars : 162.800.000 francs, représentant des dépenses de reconstitution militaire, 10 millions des dépenses de marine, 29.359.288 la troisième annuité de remboursement pour les dépenses de la garde nationale mobilisée, 4 millions des réparations aux monuments et 3 millions des dépenses du Ministère des finances; 176.979.000 francs par la loi du 4 août : 15 millions pour l'entretien des troupes allemandes, 120.465.000 fr. pour la reconstitution du matériel de guerre, 10 millions pour la flotte , 2.155.000 francs pour les monuments publics et 29.359.000 francs pour la quatrième annuité de remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.

En 1875, nouvelle allocation de 157.859.867 francs, à savoir : 25 millions, le 19 mars, pour la reconstitution du matériel de guerre; 1.400.000 francs, le 11 juin, pour les Tuileries; 100 millions, le 5 juillet, pour le Ministère de la guerre, et 31.459.867 fr. le 1er décembre 1875, dont 2.100.000 francs pour le solde de l'entretien des troupes allemandes et 29.359.867 francs pour la

cinquième et dernière annuité de remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.

Au total, les crédits du premier compte de liquidation se sont élevés à 914.675.000 francs.

A cette somme, il faut ajouter les fonds de concours des départements et des villes affectés par décrets à des dépenses de casernement. Le chiffre en a été de 27.185.032 fr. 01 c.; ce qui porte le total des crédits à 941.860.032 fr. 01 c.

De cette somme de 941.860.032 fr. 01 c. doivent être retranchés 96.244.198 fr. 24 c. reportés au second compte de liquidation. Il reste comme crédits ouverts : 845.615.833 fr. 77 c.

Sur cette somme la dépense a été de 829.341.479 fr. 27 c. (1).

III

Les ressources du premier compte de liquidation se sont élevées à 943.366.630 fr. 35 c., savoir : 57.973.567 fr. 70 c. provenant de l'excédent de recettes de l'exercice 1869, 384.989.289 fr. 26 c. fournis par les fonds disponibles de la partie du prêt de la Banque affectée à l'exercice 1870, 113.730.052 fr. 97 c. restant de la partie de ce même prêt consacrée à l'exercice 1871, 121.262.240 fr. 42 c. représentant le reliquat de l'emprunt de 3 milliards, 108.612.002 fr. 41 c. formant le produit de l'aliénation des rentes de la dotation de l'armée, 499.428 fr. 72 c. résultant d'une souscription pour achat de canons, 2.068.940 fr. 08 c. tirés de l'emprunt de 429 millions, 13.544.546 fr. 40 c. apportés par la vente d'immeubles domaniaux, 66.839.849 fr. 33 c. donnés par la transformation des obligations Morgan en annuités, enfin 27.185.032 fr. 01 c. versés par les départements et les villes pour le casernement.

Sur cette somme de 943.366.630 fr. 35 c., 96.244.198 fr. 24 c. ont été transportés au second compte de liquidation, ou au budget extraordinaire. Il est resté 847.122.432 fr. 11 c. de ressources au premier compte.

(1) 16,274.354 fr. 50 c. de crédits ont été annulés.

Si, en regard des dépenses du premier compte de liquidation, soit 829.341.479 fr. 27 c., nous plaçons les 847.122.432 fr. 11 c. de ressources, il nous reste un excédent de 17.780.952 fr. 84 c., qui a été appliqué à l'exercice 1880.

IV

Si, maintenant, nous recherchons à quelles dépenses les 829.341.479 fr. 27 c. de ressources du premier compte de liquidation ont été appliquées, nous voyons que, au Ministère des finances, 2.956.868 fr. 86 c. ont été employés à la reconstruction des approvisionnements de tabacs ; qu'au Ministère de l'intérieur 245.772.213 fr. 18 c. ont été employés : 100 millions en dédommagements aux départements envahis, 5.999.997 fr. 63 c. en indemnités du second siège de Paris, 139.772.215 fr. 45 c. pour remboursement des dépenses de la garde mobilisée ; qu'au Ministère de la guerre 552.420.012 fr. 87 c. ont été employés : 248.414.282 fr. 09 c. pour l'artillerie et l'armement, 107.788.777 fr. 65 c. pour le casernement, 11.714.675 fr. 82 c. pour les subsistances militaires, 4.461.053 fr. 09 c. pour les hôpitaux militaires, 10.129.955 francs pour le harnachement, 68.074.918 fr. 12 c. pour l'habillement et le campement, 2.890.260 fr. 63 c. pour la solde des officiers à la suite, 2.178.436 fr. 70 c. pour les lits militaires, 91.604.186 fr. 68 c. pour les troupes allemandes, 372.482 fr. 78 c. pour le recensement du matériel, 1 million pour la masse de secours à la gendarmerie, 139.932 fr. 60 c. pour le dépôt de la guerre, 3.238.164 francs pour secours aux masses générales d'entretien, 410.205 fr. 91 c. en indemnités pour armes réintégrées dans les arsenaux, 2.681 fr. 80 c. pour l'Administration centrale; qu'au Ministère de la marine 555.746 fr. 02 c. ont été employés en salaires d'ouvriers et 16.523.236 fr. 71 c. en approvisionnements généraux de la flotte, soit 17.078.982 fr. 73 c. ; qu'au Ministère des travaux publics 11.113.410 fr. 73 c. ont été employés, 3.735.610 fr. 47 c. en travaux au Louvre et au Palais-Royal, 6.718.903 fr. 87 c. en ré-

paration des monuments incendiés, 598.887 fr. 39 c. en appropriation intérieure du Palais-Royal pour le Conseil d'État (1).

Nous devrions donner ici les résultats du second compte de liquidation, car il s'est appliqué, comme le premier, à des dépenses de reconstitution militaire; mais comme les opérations, qui en ont fait l'objet, se sont effectuées, en grande partie, pendant la gestion républicaine, nous en reparlerons plus loin.

(1) Travaux et recueils à consulter : les projets n° 51, I, de la 3me législation, et n° 175, I, de la 4me législation de la Chambre des députés; le rapport Dreyfus, n° 749, I, de la 4me législature de la Chambre des députés; les rapports inscrits sous la rubrique Z, 141, de la bibliothèque de la Chambre des députés. Aucun de ces documents n'est très détaillé, le Gouvernement et les Commissions s'étant trouvés d'accord pour ne pas livrer au public les travaux de reconstitution militaire.

CHAPITRE VIII

DÉDOMMAGEMENTS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Le 7 mars 1871, MM. Claude (Meurthe), Laflize, Berlet, Ancelon et Viox déposèrent sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ayant pour objet de faire supporter par l'État, c'est-à-dire par l'ensemble de la nation française, les dommages de toutes sortes causés par l'invasion (1).

Le 26 mai 1871, la Commission chargée d'examiner la proposition Claude consacra, sous forme d'un projet de loi, le principe de la responsabilité de l'État.

Le rapporteur, M. Albert Grévy (2), s'appuyait sur les précédents de 1792, 1793, 1814, favorables à cette thèse de l'obligation de l'État.

Les conclusions du rapporteur ne furent pas admises par l'Assemblée nationale qui voulut dédommager ceux qui avaient subi des pertes, mais n'entendit pas reconnaître le principe d'une dette, fidèle, sur ce point de droit, à la règle posée par la loi du 10 juillet 1791 et par le décret du 10 août 1853 (3).

La loi du 6 septembre, à laquelle aboutit la proposition Claude, accorda aux départements envahis 100 millions qui devaient être répartis entre les victimes les plus nécessiteuses et les communes les plus obérées.

(1) A cette proposition se rattachent : 1° celle de M. Lenoël, du 20 avril 1871, tendant à déterminer les conditions sous lesquelles les indemnités pourraient être accordées ; 2° celles de MM. Amédée Lefèvre Pontalis, Vingtain et autres, du 16 mai 1871, tendant à accorder un secours provisoire d'un million de francs, à la ville de Châteaudun.

(2) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 259.

(3) La seconde délibération de la proposition de loi eut lieu le 5 août. A la première délibération, la discussion avait été remise au 5 août. La troisième délibération se fit les 5 et 6 septembre 1871.

Une somme de 6 millions, en faveur des victimes du second siège de Paris, fut ajoutée à ces 100 millions.

La loi stipulait, en outre, le remboursement par le Trésor public : 1° des sommes payées par les communes à titre d'impôts de guerre ; 2° des sommes payées par les particuliers au même titre.

Une somme de 99 millions fut distribuée à 34 départements, au *prorata* des pertes subies (1). Un million fut réservé aux Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française.

Cet argent fut réparti entre les départements par le Ministre de l'intérieur, entre les communes et les particuliers par une Commission prise dans le Conseil général.

Les Commissions cantonales, instituées par les préfets, sur l'ordre du Ministère de l'intérieur, avaient estimé à 821.087.980 francs 52 cent. les pertes résultant de l'invasion, à savoir : 39.053.913 fr. 64 c. de contributions de guerre, 49.149.662 fr. 56 c. d'impôts perçus par l'autorité allemande, 327.581.506 fr. 64 c. de réquisitions de toute nature évaluées en argent, 141.130 095 fr. 22 c. de pertes causées par l'incendie ou autres causes, 264.172.802 fr. 46 c. de titres, meubles et objets divers dérobés par les Prussiens

Les Commissions départementales de révision abaissèrent cette estimation à 658.598.430 fr. 63 c., savoir : 29.996.029 fr. 45 c.

(1) Voici la somme attribué à chaque département dans la répartition des 100 millions :

Aisne	3.748.800 fr.	Nièvre	700 fr.
Ardennes	4.883.000	Nord	270.100
Aube	1.261.300	Oise	2.313.500
Calvados	97.200	Orne	604.400
Cher	13 000	Pas-de-Calais	301.100
Côte-d'Or	1.461.800	Rhin (Haut-)	800.600
Doubs	951.700	Saône (Haute-)	2.058.300
Eure	1.538.700	Saône-et-Loire	3.700
Eure-et-Loir	3.381.800	Sarthe	2.928.800
Indre-et-Loire	838.100	Seine	11.651.200
Jura	1 111.200	Seine-Inférieure	3.551.600
Loir-et-Cher	2.528.800	Seine-et-Marne	6.646.400
Loiret	5.047.400	Seine-et-Oise	20.186 400
Marne	4.098.000	Somme	3.936.700
Marne (Haute)	1.330.700	Vosges	1.144.100
Mayenne	105 500	Yonne	1.125.200
Meurthe-et-Moselle.	4.868.900	Total	99.000.000 fr.
Meuse	4.211.300		

de contributions de guerre et d'amendes, 134.100.747 francs de réquisitions en nature justifiées, 101.889.814 fr. 48 c. pour logement et nourriture des troupes ennemies, 392.611.839 fr. 70 c. de dommages résultants de vols, incendies, etc.

Finalement, le montant des pertes fut arrêté à 686.957.755 francs (1).

En présence de ce chiffre de 686 millions de pertes, M. Claude (Meurthe) et autres demandèrent, le 6 mai 1872, la nomination d'une Commission de trente membres chargée de fixer la somme que l'état du Trésor public permettait de consacrer au dédommagement des victimes de la guerre.

(1)

	Montant des pertes constatées par département.	Nombre de communes envahies.
Aisne	22.640.847 fr.	803
Ardennes	41.487.309	466
Aube	6 744.056	445
Calvados	674.164	47
Cher	108.816	15
Côte-d'Or	16.048.674	638
Doubs	5 945.659	605
Eure	13 364.598	700
Eure-et-Loir	25.720.571	426
Indre-et-Loire	4.485.296	212
Jura	8 842.960	429
Loir-et-Cher	20.273.690	276
Loiret	39.363.352	336
Marne	26 310.429	666
Marne (Haute-)	7.547.787	484
Mayenne	637.350	50
Meurthe-et-Moselle	29 095.189	605
Meuse	27.486.587	586
Nièvre	5.617	2
Nord	1 258.025	89
Oise	12.306.158	700
Orne	[illegible] 540.525	288
Pas-de-Calais	2.028.469	124
Rhin (Haut-)	7.982.546	106
Saône (Haute-)	1 097.275	561
Saône-et-Loire	31.370	7
Sarthe	17.618.941	376
Seine	72.870.000	71
Seine-Inférieure	13.754.977	706
Seine-et-Marne	4[illegible].481.799	5[illegible]8
Seine-et-Oise	[illegible] 646.188	685
Somme	23.580.893	819
Vosges	910.921	548
Yonne	6.067.117	432

Un peu plus tard, le 2 août 1872, le Ministre de l'intérieur présenta un projet de remboursement de 140 millions à la ville de Paris sur les 200 millions qu'elle avait dû payer aux Allemands.

La Commission du budget, saisie de cette proposition, nomma M. André (Seine) rapporteur (1).

M. André justifia l'allocation de 140 millions par l'étendue des pertes qu'avait subies la capitale et qui s'élevaient à 303.234.730 f., savoir : contribution de guerre, avec les frais, 202 millions ; dommages occasionnés par les opérations du second siège, 20 millions ; dommages causés par l'insurrection du 18 mars, 70.500.000 francs; dégâts divers, 10.734.730 francs,

La Commission du budget ne voulut pas faire à Paris une situation exceptionnelle et privilégiée. Elle demanda, contre l'avis du Gouvernement, et obtint que les indemnités à allouer aux départements, en sus de celles que la loi du 6 septembre 1871 leur avait accordées, fussent réglées en même temps que le dédommagement sollicité par le Ministre de l'intérieur pour la ville de Paris.

La discussion s'ouvrit, devant l'Assemblée nationale, le 5 avril 1873, et remplit toute la journée du 7 avril. MM. Denormandie, de Plœuc et autres sollicitèrent 160 millions pour Paris; M. Caillaux, 155 millions pour les départements; M. Philippoteaux, 140 millions pour Paris et 200 millions pour les départements ; M. Passy, 140 millions pour Paris et 120 millions pour les départements (2). L'amendement de M. Passy fut adopté et devint la loi du 7 avril 1873.

Les indemnités de 140 millions et de 120 millions devaient être payées en vingt-six annuités, comprenant l'intérêt et l'amortissement, et en deux termes semestriels de 4.840.424 fr. 40 c. chacun pour la ville de Paris, et de 3.870.635 fr. 70 c. chacun pour les départements.

(1) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1711.

(2) M. André (de la Charente) soutint la thèse que la contribution de 200 millions imposée à Paris était une contribution municipale et que l'État n'était pas tenu à en dédommager la ville. M. de Ventavon soutint la même thèse, mais ajouta qu'un secours était dû. M. Keller demanda des dédommagements pour ceux qui avaient souffert des opérations du génie militaire. Il fut appuyé par M. de Chabaud-Latour. Cette question fut réservée.

Sur les 120 millions attribués aux départements, 8.049.280 fr. 65 c. furent prélevés pour le solde de remboursement des impôts payés aux Allemands par les particuliers. Les 111.950.719 fr. 35 c. restants furent distribués aux départements, pour être répartis entre les communes et les particuliers, conformément au tableau ci-dessous (1) :

Indépendamment des sommes allouées aux départements, aux communes, aux particuliers, à la ville de Paris, 26 millions furent attribués, par la loi du 28 juillet 1874, à ceux qui avaient souffert du génie militaire (2).

(1)

Aisne........	3.129.600 fr.	Nord.........	112.700 fr.
Ardennes.....	7.741.400	Oise..........	1.425.200
Aube.........	790.100	Orne..........	472.700
Calvados......	107.900	Pas-de-Calais..	316.200
Cher.........	20.000	Rhin (Haut-)...	1.624.500
Côte-d'Or.....	3.413.800	Saône (Haute-).	2.530.100
Doubs........	857.150	Saône-et-Loire.	5.800
Eure.........	2.521.500	Sarthe........	2.432.600
Eure-et-Loir...	4.439.850	Seine.........	10.487.000
Indre-et-Loire.	526.700	Seine-Inférieure..........	627.200
Jura..........	1.575.300	Seine-et-Marne	7.474.900
Loir-et-Cher...	3.630.400	Seine-et-Oise..	28.314.600
Loiret........	6.911.300	Somme.......	3.227.300
Marne........	3.895.200	Vosges.......	1.259.800
Marne (Haute).	962.300	Yonne........	718.000
Mayenne......	88.400	Chemins de fer.	1.000.000
Meurthe-et-Moselle.......	3.970.300	Frais.........	1.200.719 35
Meuse........	4.139.200		
Nièvre........	1.000	TOTAL.....	111.950.719 35

(2) Voici la répartition des 26 millions par département :

	fr. c.		fr. c.
Ain.................	67.453 33	Loire-Inférieure....	22.110 00
Aisne............	1.113.073 70	Loiret............	29 519 70
Ardennes.........	138.508 66	Maine-et-Loire.....	569 50
Aube.............	100 00	Manche...........	510.179 05
Calvados..........	1.890 00	Marne...........	26.852 72
Charente-Inférieure.	100 00	Marne (Haute-)....	97.085 35
Cher.............	40.950 50	Mayenne..........	27.945 40
Côte-d'Or.........	15.592 00	Meurthe-et-Moselle.	41.757 90
Doubs............	63.759 40	Meuse............	91.586 30
Eure.............	45.374.90	Morbihan.........	5 292 00
Eure-et-Loir......	655 00	Nièvre..........	6 137 50
Finistère	4.932 00	Nord............	57.389 70
Ile-et-Vilaine......	492 00	Oise.............	503 00
Indre-et-Loire.....	3.910 50	Orne.............	1.677 00
Isère.............	730 00	Pas-de-Calais......	12.886 10
Jura..............	200 00	Belfort...........	274.497 23
Loir-et-Cher.......	27.058 50	Rhône............	1.778.199 53

En exécution des lois du 27 mai 1872, du 7 avril 1873, du 28 mars 1874, il a été remboursé à 26 départements, qui avaient payé des contributions allemandes, 62.580.919 fr. 65 c. (1).

Les ressources, créées par les communes pour solder les dommages de guerre, s'élevaient, au 30 novembre 1876, à la somme de 107.413.281 fr. 34 c.

Nous n'avons pas les éléments pour estimer les dommages éprouvés par les départements, communes ou particuliers, durant l'invasion de 1870-1871, ni pour apprécier la répartition des secours entre les victimes. Mais nous nous garderons de contester le principe du dédommagement, principe qui est de nature à fortifier la solidarité nationale (2).

Saône (Haute-).....	8.621 00	Seine-et-Oise......	623.635 30
Saône-et-Loire....	8.167 50	Somme...........	8.568 50
Sarthe............	8.044 50	Vosges...........	593 50
Seine.............	14.915.187 43	Yonne............	499 50
Seine-Inférieure...	92.504 88	Chemins de fer....	5.524.524 00
Seine-et-Marne....	290.543 82	Frais.............	10.000 00

(1) En voici la répartition :

	fr. c.		fr. c.
Aisne............	4.759.851 27	Meurthe-et-Moselle.	5.279.563 66
Ardennes.........	2.827.321 85	Meuse............	5.041.529 41
Aube.............	3.626.754 30	Oise..............	3.059.264 28
Calvados..........	91.401 19	Orne.............	660.974 68
Côte-d'Or.........	1.058.636 00	Saône (Haute-).....	282.549 97
Doubs............	515.411 20	Sarthe............	524.223 14
Eure.............	6.850.220 71	Seine-Inférieure...	4.465.675 31
Eure-et-Loir.......	1.642.597 00	Seine-et-Marne....	2.224.381 78
Indre-et-Loire.....	674.333 45	Seine-et-Oise......	5.199.624 25
Jura..............	352.496 58	Somme...........	3.972.483 59
Loir-et-Cher......	275.260 86	Vosges...........	2.878.898 91
Loiret............	1.318.473 89	Territoire de Belfort............	24.325 16
Marne............	7.468.474 60		
Marne (Haute-)....	2.506.172 61		

(2) Le lecteur n'a que deux travaux à consulter, le rapport de M. Louis Passy, Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1669, et le rapport de M. Durangel au Ministre de l'intérieur, inscrit à la bibliothèque de la Chambre des députés, sous le n° 344.

CHAPITRE IX

CONVENTION DE L'ÉTAT AVEC LA COMPAGNIE DE L'EST

Le traité de Francfort arracha à la Compagnie de l'Est 840 kilomètres de chemins de fer (1).

Le Gouvernement allemand reconnut aux lignes dont il s'empara le caractère de propriété privée.

Les négociations suivirent la procédure suivante : le Gouvernement français devait racheter à la Compagnie de l'Est la partie du réseau située dans les territoires annexés et la rétrocéder au Gouvernement de l'empire moyennant une indemnité (2).

(1) 464 kilomètres de l'ancien réseau, savoir : 106 kilomètres de la ligne de Paris à Strasbourg et à Kehl, 90 kilomètres de la ligne de Frouard à Forbach, la ligne de Wendenheim à Wissembourg, 57 kilomètres, — la ligne de Metz à Thionville et à la frontière, 46 kilomètres, — la ligne de Strasbourg à la frontière Suisse et à Wesserling, 165 kilomètres; — 279 kilomètres du nouveau réseau, savoir : 35 kilomètres de la ligne de Paris à Mulhouse, 17 kilomètres de la ligne de Mézières à Thionville, — la ligne de Dieuze à Avricourt, 22 kilomètres, — la ligne de Strasbourg à Barr, Mutzig et Wasselonne, 49 kilomètres, — la ligne de Sainte-Marie-aux-Mines à Schlestadt, 21 kilomètres, — 94 kilomètres de la ligne de Thionville à Niederbronn, — la ligne de Niederbronn à Haguenau, 21 kilomètres, — 19 kilomètres de la ligne de Belfort à Guebwiller, — la ligne de Sarreguemines à la frontière, 1 kilomètre ; — 97 kilomètres de la ligne en construction ou à construire, 59 kilomètres de la ligne de Thionville à Niederbronn, 12 kilomètres de la ligne de Belfort à Guebwiller, 13 kilomètres de la ligne de Reims à Metz, 13 kilomètres de la ligne de Remiremont à Mulhouse.

(2) Voici le texte des articles relatifs aux chemins de fer en question : « D'ici à l'époque fixée pour l'échange des ratifications du présent traité, le Gouvernement français usera de son droit de rachat de la concession donnée à la Compagnie de chemins de fer de l'Est. Le Gouvernement allemand sera subrogé à tous les droits que le Gouvernement français aura acquis par le rachat des concessions, en ce qui concerne les chemins de fer situés dans les territoires cédés, soit achevés, soit en construction. Seront compris dans cette concession les terrains, établissements, gares, stations, hangars..., les immeubles, barrières, clôtures, aiguilles, plaques,

Cette indemnité fut fixée à 325 millions et déduite des cinq milliards de la rançon.

Il est clair que cette somme appartenait entièrement, sans contestation possible, à la Compagnie de l'Est.

Le paiement de ces 325 millions n'était pas l'unique règlement que l'État et la Compagnie avaient à faire.

Il fallait que l'État concédât à la Compagnie de nouvelles voies qui lui permissent de reconstituer son réseau et de retrouver une partie du trafic que la mutilation de ses lignes lui avait fait perdre. Il y avait aussi à vider des questions de subventions et de garanties d'intérêts. Enfin, il fallait arranger pour le mieux l'affaire des chemins de fer de Guillaume-Luxembourg. Tout cela fut l'objet d'une convention que l'Assemblée nationale ratifia le 27 juin 1873, et dont nous allons exposer les principales stipulations (1).

D'abord, l'État remettait à la Compagnie un titre de rente de 20.500.000 francs, dont la jouissance lui était assurée pendant la durée de sa concession (2).

Ensuite, il lui abandonnait, sur les garanties d'intérêts qu'il lui avait avancées, la part correspondante aux lignes cédées à l'Allemagne (3).

Enfin, il lui concédait 311 kilomètres de lignes nouvelles, conçues de manière à relier la frontière suisse à la frontière belge. La Commission y ajouta quelques tronçons nouveaux. La loi porta le nombre de kilomètres concédés à 358 et le capital garanti à 102.600.000 francs (4).

tournantes..., les matériaux, combustibles, approvisionnements..., les sommes dues à la compagnie par des personnes ou des corporations situées dans les territoires annexées... Sera exclu le matériel roulant. »

(1) Le projet de convention fut déposé le 6 janvier 1873 par M. de Fourtou. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1520. Le rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet fut M. Krantz. Voir son rapport : Impressions de l'Assemblée nationale, n° 1706.

(2) A l'expiration de la concession, le titre fera retour au Trésor public. Cette recette de 20.500.000 francs représente l'intérêt de 325 millions au taux de 6 fr. 30 c. environ. C'est approximativement l'intérêt qu'ont reçu les souscripteurs volontaires à l'emprunt de 2 milliards.

(3) Cette libéralité représentait une somme à venir de 44.343.714 francs et une somme actuelle au moment de la convention de 19.669.000 francs.

(4) Les lignes concédées sont : 1° Epinal à Neufchâteau, — 75 kilomètres

La convention fut l'objet de longs débats. On la représenta comme onéreuse au Trésor public (1).

Elle était lourde certainement, mais elle n'était qu'équitable. La Compagnie de l'Est avait subi de grands dommages et, en l'aidant à se relever, l'État diminuait par là même le chiffre de la garantie d'intérêts.

Les approvisionnements que les Allemands avaient enlevés à la Compagnie valaient 9.295.000 francs; les pertes que lui avait fait subir l'ennemi en mettant le séquestre sur son réseau étaient

500, capital garanti 16.500.000 francs, desservant les thermes de Contrexéville et les houillères de Saint-Menge, Bulgneville, Surriauville et Norroy; — 2° Sedan à Bouillon, — 20 kilomètres, capital garanti 5.500.000 francs, raccourcissant de 50 kilomètres le trajet par voie ferrée de Sedan aux houillères de Liège; — 3° Longwy à Arnaville, — 115 kilomètres 50, capital garanti 45 millions, reliant la frontière belge à la frontière suisse; — 4° Aillevillers à Lure, — 36 kilomètres, capital garanti 13 millions, desservant les thermes de Luxeuil et abrégeant le parcours de la Lorraine à la Suisse de 44 kilomètres sur le chemin par Vesoul; — 5° Belfort à la frontière Suisse, — 10 kilomètres, capital garanti 3.500.000 francs, — ligne indispensable, car la Compagnie avait ses communications interceptées avec la Suisse depuis qu'elle avait subi la mutilation de son réseau; — 6° ligne de Coulommiers à la Ferté-Gaucher, — 20 kilomètres, capital garanti 3.500.000 francs, desservant la vallée du Morin et constituant, par son prolongement sur Vitry, une ligne d'intérêt général; — 7° ligne de Remiremont à Thillat et à Saint-Maurice, — longueur 26 kilomètres, capital garanti 5.500.000 francs, desservant les établissements industriels de la vallée de Saint-Maurice; — 8° la ligne de Bourbonne-les-Bains à la ligne de Paris à Mulhouse, — 15 kilomètres, capital garanti 2.500.000 francs, desservant les thermes; — 9° ligne de la gare de Langres à la ville de Langres, — 6 kilomètres, capital garanti 1.600.000 francs, — ligne stratégique; — 10° ligne d'Aillevillers à Plombières, — longueur 11 kilomètres, capital garanti 1.800.000 francs, desservant les thermes; — 11e la ligne du Val-d'Ajol, — 16 kilomètres, capital garanti 2 millions, — reliant les deux départements des Vosges et de la Haute-Saône; — 12° ligne d'un point de la frontière belge à un point situé entre Montmédy et Velosnes, — 1 kilomètre, capital garanti 200.000 fr.; — 13° ligne de Champigneulles à Jarville, — longueur 8 kilomètres, capital garanti, 210.000.000 francs, chemin de fer de transit destiné à dégager la gare de Nancy. — Un délai maximum de huit ans était accordé à la Compagnie pour l'achèvement de ces 358 kilomètres de lignes nouvelles.

(1) Elle fut attaquée par M. Clapier, séance du 27 mai 1873, par M. de Ventavon, séance du 28 mai, par M. Pouyer-Quertier, séance des 28 et 29 mai; elle fut défendue par M. de Fourtou, séance du 27 mars, par M. Méline, séance du 28 mai, par M. Krantz, séance du 29 mai, par M. Deseilligny, séance du 9 juin 1873. M. de Janzé présenta un projet de rachat de tout le réseau de l'Est. Ce projet fut repoussé dans la séance de 12 juin 1872. M. Denfert-Rochereau demanda que l'annuité fût réduite à 16.760.000 fr. Son contre-projet fut rejeté, séance du 12 juin 1872.

estimées à 37.100.000 francs ; les gares et les ateliers destinés à remplacer les gares terminales et les ateliers qui lui étaient arrachés l'obligeaient à une dépense de 14 millions; les dégâts causés à ses ouvrages d'art par les armées belligérantes étaient de 10.900.000 francs; ses anciens ateliers avaient une valeur, perdue pour elle, de 22.785.000 francs ; l'abandon forcé qu'elle faisait de l'exploitation du réseau des chemins de fer du Luxembourg représentait un dommage de 18.200.000 francs (1).

Qu'on n'oublie pas que la Compagnie ne devenait pas absolument maîtresse de cette annuité de 20.500.000 francs. Cette somme était divisée en deux parts ; la première devait couvrir l'intérêt et l'amortissement du capital de premier établissement des lignes du deuxième réseau cédées à l'Allemagne ; la seconde, ajoutée aux recettes de l'ancien réseau, devait parfaire le revenu réservé par la convention du 11 juillet 1868, mais, ce résultat obtenu, le surplus, reporté sur le nouveau réseau, couvrait une partie de la garantie d'intérêt. On peut donc dire que si l'annuité de 20.500.000 francs eût été diminuée, ce qui aurait peut-être été possible, la garantie d'intérêts aurait à couvrir aujourd'hui des dépenses auxquelles l'annuité fait face (2).

L'État avait alloué à la Compagnie, pour les lignes à construire

(1) Le 21 janvier 1868, la Compagnie de l'Est s'engageait à payer à la Société Royale-Grand-Ducale, une redevance de 3 millions pour l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg que lui abandonnait ladite Compagnie pour une durée de 45 ans. Une loi du 11 juillet 1868 approuvait la Convention. Par le traité de Francfort, le Gouvernement allemand obligea le Gouvernement français à se substituer à la Compagnie de l'Est dans la convention Royale-Grand-Ducale et à subroger le Gouvernement allemand en ses droits. — C'est un acte attentatoire au droit des gens, car il s'agissait de choses privées. — Ce fut une grave perte pour la Compagnie, au point de vue du trafic international; ce fut une perte non moins grave pour l'État français au point de vue militaire.

(2) M. Deseilligny justifiait de la manière suivante l'annuité de 20.500.000 francs :

1° Annuité de.......................... représentative du revenu net, pour l'année 1869, de la partie en exploitation du réseau annexé ;	13.600.000 fr.
2° Annuité de.......................... pour la partie de ce réseau qui n'avait pas	2.930.000 fr.
A reporter......	16.530.000 fr.

sur les territoires d'Alsace-Lorraine, des subventions qui se montaient à 27.310.000 francs (1). Cette somme fut reportée sur les 358 kilomètres de lignes nouvelles.

Enfin, une dernière clause de la convention fixait à huit pour cent pour l'ancien réseau, à six pour cent pour le nouveau réseau, la limite d'intérêt du capital engagé au delà de laquelle les bénéfices devaient être partagés entre l'État et la Compagnie (2).

Telle a été cette convention, tant critiquée par les uns, et qui ne nous paraît pas mériter les reproches qu'on lui a si gratuitement adressés.

Report......	16.530.000 fr.
quinze années d'exploitation et qui devait entrer en compte pour ses dépenses de premier établissement ;	
3° Annuité de..........................	2.704.000 fr.
correspondant à un capital de 47 millions pour indemnités diverses ;	
4e Annuité de..........................	1.266.000 fr.
représentative de 27 millions de subvention accordés à la Compagnie pour la construction de 153 kilomètres de chemin de fer ;	
TOTAL...............	20.500.000 fr.

On pouvait objecter à ce compte que l'annuité représentative des subventions y figurait indûment, car, du moment que la compagnie n'avait plus à construire les lignes nouvelles, la subvention ne lui appartenait plus. Mais, d'autre part, les dommages subis par la Compagnie n'étaient peut-être pas suffisamment réparés par une annuité de 2 704.000 francs.

(1) Savoir 10.510.000 francs pour la section de la ligne de Niederbronn à Thionville, cédée à l'Allemagne ; 1.800.000 francs pour la section de ligne de Belfort à Guebwiller ; 15 millions pour la ligne de Remiremont à Mulhouse qui n'était pas encore commencée.

(2) «... Lorsque l'ensemble des produits nets des lignes, tant de l'ancien que du nouveau réseau..., excédera la somme nécessaire pour représenter à la fois un intérêt de huit pour cent du capital effectivement dépensé pour la construction des lignes de l'ancien réseau situées tant sur le territoire français que sur le territoire cédé à l'Allemagne, et de six pour cent du capital effectivement dépensé pour les lignes du nouveau réseau, situées sur ces mêmes territoires, l'excédent sera partagé par moitié entre l'État et la compagnie... » — Article 11 de la convention.

CHAPITRE X

LA DETTE FLOTTANTE ET LE SERVICE DU TRÉSOR DE 1873 A 1877

Au 1er janvier 1872, l'actif et le passif du Trésor se balançaient à 1.909.577.806 fr. 99 c. et la dette flottante était de 1.090.763.177 fr. 13 c.

Au 1er janvier 1873, le passif du Trésor était de 2.729.573.327 fr. 33 c.

Ce passif comprenait 1.326.512.188 fr. 40 c. de dette flottante (1), 477.140.312 fr. 26 c. appartenant aux budgets (2),

(1) En voici le détail :

1. Bons du Trésor à divers................	180.636.579f 68
2. Bons du Trésor à la Banque............	63.062.500,00
3. Bons du Trésor pour le service des caisses d'épargne.........................	169.952,91
4. Traites du caissier-payeur central sur lui-même............................	41.862.350,00
5. Obligations trentenaires...............	515.000,00
6. Effets divers...........................	13.931.149,80
7. Créances des communes et établissements publics............................	244.204.963,67
8. Créances de divers corps de troupes.....	4.031.398,48
9. Créances de la caisse des Invalides.....	2.726.807,97
10. Créances de la caisse des dépôts	13.792.054,18
11. Créances des caisses d'épargne.........	2.705.188,38
12. Créances des fonds de dotation de l'armée.	21.133.829,76
13. Créances du Crédit foncier.............	5.864.639,86
14. Créances des compagnies des chemins de fer..............................	4.488,01
15. Créances des correspondants...........	649.352.937,68
16. Avances des trésoriers-payeurs.........	82.402.314,65
17. Avances de divers comptables..........	116.033,37
Total....................	1.326.512.188f40

(2) C'est-à-dire que le Trésor avait encaissé pour le compte des budgets 478.024.649 fr. 50 c. et n'avait payé que 884.337 fr. 24 c. et que, par conséquent, son passif, par rapport aux budgets, était de 477.140.312 fr. 26 c.

925.920.826 fr. 67 c. provenant des services spéciaux créditeurs du Trésor (1).

A la même date, l'actif du Trésor était de 2.729.573.327 fr. 33 c.

Il comprenait 152.254.511 francs 80 c., au chapitre des services débiteurs du Trésor (2), 565.502.256 francs 91 c. en atténuation de créances passives, 28.300.533 francs 64 c. de créance actives, 659.201.225 fr. 54 c. de découverts du Trésor, 1.324.314.799fr. 44 c. de valeurs de caisse et de portefeuille.

Le fait à dégager est que la dette flottante montait, au 1er janvier 1873, à 1.326.512.188 fr. 40 c.

Au 1er janvier 1874, le passif du Trésor était de 1.697.106.033 fr. 63 c.

Il devait cette somme, d'abord à la dette flottante, qui était de

(1) En voici le détail :

1. Cautionnements en numéraire	77.137.100f 17
2. Service de l'Algérie	3.887.132,62
3. Service des colonies	8.305.473,63
4. Fonds de concours pour les travaux publics	29.452.925,51
5. Fonds de concours contre les inondations.	87.290,46
6. Fonds pour le canal des houillères de la Seine	24.657,54
7. Emprunt de 429 millions	13.476.988,17
8. Indemnité de guerre	364.568.775,88
9. Prises en Algérie	575.620,97
10. Conversion des titres mexicains	84.718,47
11. Compte de liquidation	421.186.586,51
12. Liquidation de la liste civile	260.607,51
13. Donations patriotiques	6.872.949,23
Total	925.920.826f67

(2) En voici le détail :

1. Avances pour l'emprunt grec	29.871.900f 11
2. Avances à diverses compagnies de paquebots	20.348.250,11
3. Prêts faits à l'industrie	20.221.316,79
4. Rachat des offices de courtiers de commerce	28.956.596,90
5. Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	40.856.447,89
6. Avances du Trésor à la ville de Paris	12.000.000,00
Total	152.254.511f80

1.157.785.382 fr. 98 c. (1), ensuite aux services spéciaux créditeurs, qui étaient de 473.381.269 fr. 34 c. (2), enfin aux bud-

(1) Détail de la dette flottante du Trésor :

1. Bons du Trésor remis à divers	329.463.167f 88
2. Bons du Trésor remis à la Banque	190.562.500,00
3. Bons du Trésor remis pour le service des caisses d'épargne	21.693,59
4. Traites du Trésor sur lui-même	33.479.050,00
5. Obligations trentenaires du Trésor	334.500,00
6. Effets divers	8.726.189,46
7. Créances des communes et établissements publics	234.700.841,37
8. Créances de divers corps de troupes	2.957.317,19
9. Créances de la caisse des Invalides de la marine	1.198.246,14
10. Créances de la caisse des dépôts et consignations	93.999.459,13
11. Créances des caisses d'épargne	827.759,52
12. Créances de la caisse de la dotation de l'armée	4.705.563,71
13. Créances de la caisse des offrandes	1.533.465,25
14. Créances du Crédit foncier	5.066.768,89
15. Créances des compagnies de chemins de fer	4.533,00
16. Créances des correspondants	168.832.804,98
17. Avances des trésoriers-payeurs généraux	81.226.691,53
18. Avances de divers comptables	144.831,34
Total	1.157.785.382f 98

(2) Tableau des services spéciaux créditeurs du Trésor :

1. Cautionnements en numéraire	78.647.555f 77
2. Services de l'Algérie	3.290.244,99
3. Services des colonies	3.607.081,82
4. Fonds de concours pour travaux publics	25.447.485,71
5. Fonds pour travaux contre les inondations	87.290,46
6. Fonds pour le canal des houillères de la Seine	1.442,84
7. Emprunt de 429 millions	10.674.178,54
8. Emprunt de 750 millions	13.543.879,12
9. Emprunt de 250 millions	766.275,00
10. Emprunt de 2 milliards	7.587.772,87
11. Emprunt de 3 milliards	45.524.782,22
12. Prises sur l'ennemi en Algérie	552.099,22
13. Conversion des titres mexicains	66.218,47
14. Liquidation des dépenses de guerre	283.021.289,97
15. Donations patriotiques pour la libération	7.782,49
16. Transports par terre	6.889,85
17. Obligations Morgan	549.000,00
Total	473.381.269f 34

gets, qui avaient sur le Trésor 65.939.381 fr. 31 c. d'avances (1).

A la même date, l'actif du Trésor était juste de 1.697.106.033 fr. 63 c.

Il était formé de 163.351.807 fr. 94 centimes représentant les services spéciaux débiteurs (2), de 741.076.182 fr. 65 c. de découverts, de 18.375.730 fr. 32 c. de créances actives, de 297.380.261 fr. 61 c. venant en atténuation des créances de la dette flottante, de 476.922.051 fr. 11 c. de valeurs de caisse ou de portefeuille.

Détachons le chiffre de la dette flottante, pour le mettre en relief, au 1er janvier 1874, 1.157.785.382 fr. 98 c.

On remarquera que le chiffre des découverts avait augmenté du 1er janvier 1873 au 1er janvier 1874. C'est que le découvert de 1872 s'était ajouté aux découverts antérieurs.

Au 1er janvier 1875, le passif du Trésor était de 1.670.459.828 fr. 10 c.

Dans cette somme, la dette flottante entrait pour

(1) Au 1er janvier 1874, le Trésor avait reçu des budgets 115.491.957 fr. 22 c. et il avait payé pour eux 49.552.575 francs. Il était donc débiteur des budgets de 65.939.381 fr. 31 c.

(2) Tableau des services spéciaux débiteurs au 1er janvier 1874 :

1. Avances pour la portion de l'emprunt grec garanti par la France	29.691.663f 31
2. Avances à diverses compagnies de paquebots	18.151.583,46
2. Prêts faits à l'industrie, en exécution de la loi du 1er août 1860	18.775.191,44
4. Rachat des offices de courtiers de marchandises	32.402.619,17
5. Avances à la caisse des chemins vicinaux sur les fonds des communes	50.242.373,64
6. Avances du Trésor à régulariser avec la ville de Paris	12.500.000,00
7. Liquidation de la dernière liste civile	1.038.849,22
8. Frais d'expertise et d'expropriation des fabriques d'allumettes	549.527,70
Total	163.351.807f94

1.021.691.739 fr. 26 c. (1), les services spéciaux créditeurs pour 397.930.389 fr. 02 c. (2), les budgets pour 250.837.699 fr. 82 c.

(1) Dette flottante du Trésor au 1er janvier 1875 :

1. Bons du Trésor remis à divers..........	322.579.199f 28
2. Bons du Trésor remis à la Banque.......	62.062.500,00
3. Bons du Trésor remis pour le service des caisses d'épargne....................	20.953,59
4. Bons en garantie pour le canal des houillères de la Sarre.....................	319,65
5. Bons de liquidation (indemnités aux départements).........................	227.000,00
6. Obligations trentenaires du Trésor.......	413.000,00
7. Traites du Trésor sur lui-même..........	17.086.350,60
8. Effets divers.........................	7.471.600,00
9. Créances des communes et établissements publics...........................	272.066.868,25
10. Créances des divers corps de troupes.....	2.869.481,32
11. Créances de la caisse des invalides de la marine............................	720.687,71
12. Créances de la caisse des dépôts..........	82.401.909,95
13. Créances des caisses d'épargne..........	30.544.533,45
14. Créances de la caisse de la dotation de l'armée...........................	3.866.823,35
15. Créances de divers services publics......	5.569.282,08
16. Créances du Crédit foncier..............	16.067.770,42
17. Créances des compagnies de chemins de fer..............................	4.578,44
18. Créances de divers établissements........	195.597,78
19. Fonds à rembourser à divers............	2.987.995,41
20. Créances des receveurs des revenus indirects..............................	16.977.832,95
21. Créances des correspondants du Trésor...	41.697.109,66
22. Avances des trésoriers-payeurs.........	135.753.141,84
23. Avances de divers comptables...........	107.203,53
Total......................	1.021.691.739f26

(2) Tableau des services spéciaux créditeurs au 1er janvier 1875 :

1. Cautionnements en numéraire..........	80.383.358f76
2. Services de l'Algérie..................	3.450.505,90
3. Services des colonies.................	5.137.308,22
4. Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics.....	23.581.277,13
5. Fonds pour travaux contre les inondations.	87.290,46
6. Emprunt de 429 millions..............	5.681.922,42
7. Emprunt de 750 millions..............	14.768.253,64
8. Emprunt de 250 millions...............	766.725,00
9. Emprunt de 2 milliards................	8.421.565,19
10. Emprunt de 3 milliards................	44.310.740,45
A reporter...	186.588.947f 17

A la même date, l'actif du Trésor était représenté par les découverts, soit 785.591.771 fr. 93 c. (1), par les services spéciaux débiteurs, soit 212.884.733 fr. 02 c. (2), par les créances actives, soit 6.741.878 fr. 65 c., par certaines créances venant en atténuation du passif, soit 177.502.847 fr. 73 c., par les valeurs de caisse et de portefeuille, soit 487.738.596 fr. 77 c., au total 1.670.459.828 fr. 10 c., balançant le passif du Trésor.

La dette flottante, soit 1.021.691.739 fr. 26 centimes, était au 1er janvier 1875, en diminution sur la dette flottante au 1er janvier 1874, et la dette flottante, au 1er janvier 1874, était en diminution sur la dette flottante au 1er janvier 1873.

On constatait, le 1er janvier 1876, au passif du Trésor, 1.986.815.374 fr. 28 c. représentés par 1.359.307.724 fr. 53 c.

Report...	186.588.947f17
11. Obligations de l'emprunt de 250 millions...	129.500,00
12. Prises en Algérie........................	73.375,11
13. Liquidation des dépenses de guerre.....	211.110.203,90
14. Donations patriotiques..................	907,00
15. Transports par terre....................	27.455,84
TOTAL....................	397.930.389f02

Au 1er janvier 1874 le Trésor avait reçu pour le compte des budgets 256.642.140 fr. 93 c. et il avait payé pour eux 5.804.441 fr. 11 c.; il était donc débiteur envers ces budgets de 250.837.699 fr. 82 c.

(1) Le chiffre des découverts s'est encore augmenté du découvert de 1873.

(2) Tableau des services spéciaux débiteurs du Trésor :

1. Avances pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..........	29.494.735f31
2. Avances à diverses compagnies de paquebots..........................	16.954.916,81
3. Avances à la caisse des chemins vicinaux.	61.924.022,24
4. Avances du Trésor à la ville de Paris......	12.000.000,00
5. Prêts faits à l'industrie.................	17.960.910,53
6. Rachat des offices de courtiers de marchandises........................	35.459.957,30
7. Liquidation de la dernière liste civile....	1.069.351,11
8. Frais d'expertise et d'expropriation des fabriques d'allumettes...............	27.688.149,67
9. Fonds saisis par la Commune de Paris....	10.332.690,05
TOTAL................	212.884.733f02

de dette flottante (1), par 238.478.370 fr. 16 c. de comptes créditeurs (2), par 389.029.279 fr. 59 c. d'avances des budgets (3).

(1) Tableau de la dette flottante au 1er janvier 1876.

1. Bons du Trésor remis à divers	357.311.884f72
2. Bons du Trésor remis à la Banque	61.387.500,00
3. Bons remis pour le service des caisses d'épargne	20.347,36
4. Bons en garantie pour le canal des houillères de la Sarre	319,65
5. Bons de liquidation (Départements envahis)	600.000,00
6. Bons de liquidation (Génie militaire)	43.500,00
7. Obligations trentenaires	401.000,00
8. Traites du Trésor sur lui-même	26.297.732,27
9. Effets émis par les comptables	9.045.751,53
10. Dépôts des communes et établissements publics	619.595.078.23
11. Dépôts des établissements particuliers	17.278.647,67
12. Fonds à rembourser	289.415,26
13. Créances des receveurs des revenus indirects	19.644.801,96
14. Créances des correspondants du Trésor	111.274.943.61
15. Créances des payeurs de l'Algérie	156.746.12
16. Créances des payeurs des colonies	7.762.258,02
17. Avances de trésoriers	128.074.374,73
18. Avances de divers comptables	123.423,40
TOTAL	1.359.307.724f53

(2) Tableau des services spéciaux créditeurs au 1er janvier 1876 :

1. Cautionnements en numéraire	82.534.859,68
2. Services de l'Algérie	3.331.258,46
3. Services des colonies	6.696.504,36
4. Fonds de concours pour travaux publics	35.814.298,38
5. Fonds de concours pour travaux contre les inondations	87.290.46
6. Emprunt de 429 millions	4.574.889,52
7. Emprunt de 730 millions	14.768.253,64
8. Emprunt de 250 millions	771.600,00
9. Emprunt de 2 milliards	8.644.362,59
10. Prises sur l'ennemi	73.375,11
11. Liquidation des dépenses de guerre	81.164.590,70
12. Donations patriotiques pour la libération	897,00
13. Transport par terre	16.190,26
TOTAL	238.478.370f16

(3) Au 1er janvier 1876, le Trésor avait reçu pour les budgets 395.015.260 fr. 15 c. et avait payé pour eux 6.985.980 fr. 56 c. Il leur devait donc 389.029.279 fr. 59 centimes.

Le Trésor avait à son actif, à la même date, 850.006.052 fr. 16 c. de découverts (1), 246.516.716 fr. 98 c. de comptes débiteurs (2), 6.059.385 fr. 46 c. de créances actives, 330.157.882 fr. 21 c. de créances en atténuation du passif, 14.981.740 fr. 04 c. du compte débiteur des *mouvements de fonds*, 539.093.597 fr. 43 c. de valeurs de caisse et de portefeuille.

La dette flottante, 1.359.307.724 fr. 53 c., était supérieure, au 1er janvier 1876, de plus de 300 millions à la dette flottante, au 1er janvier 1875.

Le passif du Trésor était de 1.850.532.141 fr. 35 c. au 1er janvier 1877; savoir : 1.084.891.386 fr. 20 c. de dette flotante (3),

(1) Les découverts budgétaires que le Trésor avait dû combler s'étaient accrus du découvert de 1874.

(2) Tableaux des services spéciaux débiteurs au 1er janvier 1876 :

1. Avances pour la portion de l'emprunt grec garanti par la France	29.294.735f31
2. Avances aux compagnies maritimes	13.684.175,56
3. Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	72.624.109,61
4. Avances du Trésor à la ville de Paris	12.000.000,00
5. Prêts à l'industrie	17.127.980,54
6. Rachat des offices des courtiers de marchandises	38.488.936,53
7. Avances pour l'emprunt de 250 millions	26.752.500,00
8. Liquidation de la dernière liste civile	1.069.351,11
9. Fonds saisis par la Commune chez divers comptables	10.332.858,35
10. Frais d'expertise et d'expropriation des fabriques d'allumettes	25.142.069,97
TOTAL	246.516.716f98

(3) Tableau de la dette flottante au 1er janvier 1877 :

1. Bons remis à divers	114.788.365f48
2. Bons remis à la Banque	60.845.000,00
3. Bons remis pour le service des caisses d'épargne	19.791,74
4. Bons en garantie de l'avance faite par l'État pour le canal des houillères de la Sarre	319,65
5. Bons de liquidation (Départements)	692.000,00
6. Bons de liquidation (Génie militaire)	167.000,00
7. Obligations trentenaires	551.500,00
8. Obligations de l'emprunt de 250 millions	133.000,00
9. Traites du Trésor sur lui-même	11.060.003,69
A reporter	188.256.980,56

de 284.836.941 fr. 70 c. de comptes créditeurs (1), de 480.803.813 fr. 45 c. d'avances des budgets (2).

L'actif comprenait, à la même date, 808.843.145 fr. 97 c. de découverts (3), 213.360.162 fr. 28 c. de services débiteurs (4),

Report	188.256.980,56
10. Effets émis par les trésoriers et autres	4.683.930,68
11. Créances des communes établissements publics	640.408.946,71
12. Créances de divers établissements particuliers	15.090.556,51
13. Fonds à rembourser à divers	1.662.364,67
14. Créances des receveurs des revenus indirects	21.495.627,48
15. Créances de divers correspondants des Trésor	46.773.398,05
16. Créances des trésoriers-payeurs	43.379.347,94
17. Créances des payeurs des armées	34.449,46
18. Créances des payeurs en Algérie	650.481,54
19. Créances des payeurs aux colonies	15.518.627,80
20. Avances des payeurs généraux	106.850.971,68
21. Avances des comptables	85.703,12
TOTAL	1.084.891.386f20

(1) Tableau des services spéciaux créditeurs au 1er janvier 1877 :

1. Cautionnements en numéraire	85.424.205f93
2. Service de l'Algérie	4.418.940,10
3. Service des colonies	4.644.308,43
4. Fonds de concours pour travaux publics	41.574.485,08
5. Fonds de concours pour travaux contre les inondations	87.290,46
6. Prises en Algérie	73.375,11
7. Compte de liquidation	142.415.974,10
8. Donations patriotiques	897,00
9. Transport par terre	46.107,61
10. Liquidation de diverses charges occasionnées par la Commune	6.151.357,88
TOTAL	284.836.941f70

(2) Au 1er janvier 1873, le Trésor avait encaissé 481.793.021 fr. 08 c. pour les budgets, il n'avait déboursé que 989.207 fr. 63 c. pour eux ; il était donc débiteur de 480.803.813 fr. 45 c.

(3) Les découverts du budget s'étaient atténués, au 1er janvier 1877, de l'excédent de 1875.

(4) Tableau des services spéciaux débiteurs du Trésor au 1er janvier 1877 :

1. Avances pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	29.094.735f31
2. Avances à la Compagnie des services maritimes des messageries	1.995.750,11
A reporter	31.090.485,42

6.081.920 fr. 83 c. de créances actives, 390.857.132 fr. 85 c. de créances atténuant le passif. 11.609.074 fr. 79 c. représentant le solde débiteur du compte des mouvements de fonds, 419.780.704 fr. 63 c. de valeurs de caisse et de portefeuille.

La dette flottante, au 1er janvier 1877, était redescendue de 280 millions, par rapport à la dette flottante, au 1er janvier 1876.

Quand on suit attentivement, de 1873 à 1877, le mouvement de la dette flottante et des services spéciaux créditeurs, on voit que les grands emprunts ont singulièrement élevé le chiffre de l'actif et du passif du Trésor.

On voit aussi que la dette flottante, qui ne dépasse guère 1 milliard pendant cette période, se compose, pour près des deux tiers, de dépôts obligatoires des communes et établissements publics, et n'offre, par conséquent, aucun sujet d'inquiétude (1).

Report................	31.090.485,42
3. Avances à la Compagnie générale des paquebots transatlantiques......................	9.453.411,50
4. Prêts fait à l'industrie......................	16.598.889,80
5. Rachats des offices des courtiers de marchandises..................................	41.431.206,69
6. Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes.......................	83.170.701,29
7. Liquidation de la liste civile impériale......	1.069 351,11
8. Avances du Trésor à la ville de Paris........	2.600.000,00
9. Comptes de liquidation....................	2.243.803,96
10. Frais d'expertise et d'expropriation de fabriques d'allumettes............	25.107.767,89
11. Exposition universelle de 1878..............	594.844,62
TOTAL.....................	213 360.162f28

(1) Pour comprendre la théorie de la dette flottante et les fonctions du Trésor, le débiteur se reportera aux *Emprunts et aux impôts de la rançon de 1871*, pages 48 et suivantes.- Travaux et recueils à consulter : les comptes généraux de finances de 1872, 1873, 1874, 1875, 1876.

CHAPITRE XI

LES PAIEMENTS A L'ALLEMAGNE

La France devait, d'après le traité définitif du 10 mai 1871, payer à l'Allemagne 1.500 millions, trente jours après le rétablissement de l'autorité dans Paris, 1 milliard dans le courant de l'année 1871, 1 demi-milliard le 11 mai 1872, 3 milliards le 2 mars 1874. Les intérêts de ces 3 milliards couraient, à 5 p. 0/0, du 2 mars 1871 (1).

Ces stipulations furent modifiées par des conventions postérieures au traité de Francfort.

Le 12 octobre 1871, alors que 3 demi-milliards, ou 1.500 millions, étaient déjà payés, intervint entre la France et l'ennemi un arrangement, aux termes duquel le quatrième demi-milliard, échéant le 1er mai 1872, et les 150 millions d'intérêts, exigibles le 2 mars 1872, allaient être payés, de quinzaine en quinzaine, du 15 janvier au 1er mai 1872 (2), en 7 acomptes de 80 millions, et 1 de 90 millions (3).

(1) Article 7 du traité de Francfort. — Après le paiement du premier demi-milliard, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure devaient être évacués. L'Allemand se réservait le droit de choisir le moment de l'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Seine et des forts de Paris. Toutefois, cette évacuation devait être effectuée après le paiement du dernier demi-milliard, c'est-à-dire vers la fin de 1871 — article 7.

(2) Convention du 12 octobre 1871, dans de Clercq, — *Recueil des traités*, tome X, pages 496 et suivantes. — L'étranger évacuait six départements : l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs et le Gers, et réduisait le corps d'occupation à 50.000 hommes.

(3) « Le Gouvernement français s'engage à payer 1.500 millions de fr. formant le quatrième demi-milliard et 150 millions représentant une année d'intérêts des trois derniers milliards :

Le 15 janvier 1872....................	80 millions
Le 1er février 1872....................	80 —
A reporter............	160 millions

Le 29 juin 1872, nouvelle convention, d'après laquelle le Gouvernement français s'engageait à payer les 3 milliards aux échéances suivantes : 1 demi-milliard deux mois après l'échange des ratifications du nouvel arrangement, 1 demi-milliard le 1er février 1873, 1 milliard le 1er mars 1874, 1 milliard le 1er mars 1875 (1).

Par ces stipulations, la France se réservait le droit d'avancer les paiements.

Le 15 mars 1873, lorsqu'un milliard et demi sur les trois derniers milliards étaient déjà versés à l'ennemi, fut signé un dernier arrangement d'après lequel la France allait acquitter, avant le 10 mai 1873, les 500 millions restant dus sur le quatrième milliard qui n'était exigible que le 1er mars 1874, et, du 5 juin au 5 septembre 1873, le cinquième milliard, dont l'échéance n'arrivait qu'au 1er mars 1875. Le pays était libéré de l'envahisseur (2).

Nous indiquons l'origine des ressources qui ont servi au paiement de la rançon :

1° Les lignes du réseau de l'Est cédées à l'Allemagne ont été estimées à 325 millions de francs, et cette somme a été acceptée en paiement d'une portion du tribut de guerre ;

2° Une somme de 1.550 millions a été prélevée sur l'emprunt de 2 milliards pour être donnée à l'étranger;

3° Par une convention signée à Francfort, le 21 mai 1871,

Report	160	millions
Le 15 février 1872	80	—
Le 1er mars 1872	80	—
Le 15 mars 1872	80	—
Le 1er avril 1872	80	—
Le 15 avril 1872	80	—
Le 1er mai 1872	90	—
TOTAL	650	millions

(1) L'étranger évacuait la Marne et la Haute-Marne quinze jours après le payement du premier demi-milliard, les Ardennes et les Vosges quinze jour après le payement du second milliard, la Meuse, Meurthe-et-Moselle et Belfort quinze jours après le payement du troisième milliard. — Convention du 29 juin 1872. Recueil de Clercq, tome X, page 597.

(2) L'étranger évacuait tous les départements qu'il occupait, dans un délai de quatre semaines à partir de la convention. — Convention du 15 mars 1873. Recueil de Clercq, tome XI, page 68.

l'Allemagne a accepté 125 millions en billets de la Banque de France (1);

4° Une somme de 2.993.946.130 fr. 73 c., représentant tout le produit de l'emprunt de 3 milliards, moins 6.053.869 fr. 27 c., consacrés à venir en aide aux Alsaciens-Lorrains restés Français, a été affectée aux versements à l'Allemagne exigés par les traités ;

5° Enfin, 6.053.869 fr. 27 c. de donations patriotiques ont complété les 5 milliards de capital.

Quant aux intérêts (2) et aux frais de change (3), ils figurent aux budgets de 1872 et de 1873.

Comment une semblable, une si colossale opération a-t-elle pu être faite sans qu'il en résultât chez nous la plus grave des crises monétaires ?

Les paiements devaient être effectués, en or ou en argent, en billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Prusse, de la Banque des Pays-Bas, de la Banque de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables, de premier ordre, valeur comptant.

Sur les 4.865 millions de paiements faits à l'Allemagne, y compris les intérêts et les frais de change, et déduction faite des 325 millions représentant le rachat des lignes de l'Est situées en Alsace-Lorraine et des 125 millions payés en billets de la Banque de France, 273 millions ont été payés en or français, 239 millions en argent français, 105 millions en numéraire et billets de banque allemands, 235 millions en florins de Francfort, près

(1) Recueil de Clercq, tome X, page 488.

1. Somme payée par l'Allemagne pour la mutilation du réseau de l'Est.......	325.000.000 fr.
2. Prélèvement sur l'emprunt de 2 milliards..............................	1.550.000.000
3. Somme payée en billets de la banque de France..........................	125.000.000
4. Emprunt de 3 milliards.................	2.993.946 130,73
5. Donations patriotiques affectées à la libération du territoire.............	6.053.869,27
TOTAL....................	5.000.000.000f00

(2) Les intérêts se sont élevés à 301.145.078 fr. 44 c.

(3) Les frais de change à 13.772.566 fr. 29 c.

de 251 millions en florins de Hollande, près de 296 millions en francs de Belgique, plus de 637 millions en livres sterling, 265 millions en marcs banco (1), 79 millions en reichsmarcs, et 2.485 millions en thalers.

Si des 4.865 millions de francs ci-dessus détaillés nous déduisons les 273 millions d'or français, les 239 millions d'argent français, les 105 millions de numéraire et de billets de banque allemands recueillis en France par les caisses publiques (2), soit en tout 617 millions, il reste 4.248 millions de paiements effectués en monnaies anglaises, belges, hollandaises et surtout allemandes.

Comment le Trésor public a-t-il pu se procurer ces monnaies, ou, plus exactement, les valeurs qui ont été converties en ces monnaies? Rien de plus simple.

D'abord, les souscriptions aux emprunts de 2 milliards et de 3 milliards lui ont fourni 1.773 millions de valeurs étrangères. Dans cette somme ne sont pas compris 700 millions de change garantis par un syndicat de banquiers européens, au moment de l'émission du second grand emprunt.

On a vu une idée ingénieuse dans ce dernier traité, presque une idée géniale (3). Le contrat était chose naturelle.

Comment les banquiers étrangers n'auraient-ils pas accepté

(1) Le marc banco, qui a pris fin légalement le 15 février 1873, était une sorte de monnaie, non frappée, mais conventionnelle, d'une valeur de 1 fr., 875 millimes de notre monnaie. La Banque de Hambourg, qui comptait par *marcs banco*, avait été fondée pour ouvrir des crédits sur dépôts d'argent fin ou de monnaies diverses, de tous pays, ramenées au fin.

(2) Ce numéraire et ces billets avaient été donnés en payement par l'intendance allemande dans les départements envahis, quand l'envahisseur était las de réquisitionner ou de piller.

(3) « On eut l'idée fort ingénieuse d'imposer au syndicat de garantie la fourniture de 700 millions de francs en change étranger à des conditions déterminées. On intéressait par là les grandes maisons de Banque, non seulement à la souscription de l'emprunt, mais encore au maintien dans des limites raisonnées du cours du change. — On peut dire que toutes les grandes maisons de Banque ont concouru à cette opération. » — M. Léon Say. Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2704. — Nous croyons bien que toutes y ont concouru ; c'était leur intérêt; elles ont fait une très heureuse opération.

avec empressement de souscrire en papier? Si leurs souscriptions eussent été réelles, au lieu d'être fictives. ils auraient eu à verser au Trésor français des thalers ou des reichsmarcs allemands, des francs belges, des livres anglaises, des florins hollandais, ou au moins des billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Belgique, de la Banque des Pays-Bas ou de la Banque Prussienne. tandis qu'en souscrivant en papier ils ne donnaient à la France que des promesses de payer. C'est par ce procédé qu'ils ont pu mener à bien les spéculations dont nous avons parlé en traitant des grands emprunts. et qui ont consisté à acheter, sans verser un sou, des rentes qu'ils ont vendues en hausse sur le marché français. Et que représentaient les 700 millions de change garanti? En partie, des traites commerciales qu'ils avaient acceptées à l'escompte, en partie aussi des traites sur eux-mêmes, dont l'émission leur a permis d'effectuer des opérations qui ne sont point illégitimes, mais qu'appelleront ingénieuses ceux-là seulement qui se plaisent à voir des faits extraordinaires là où il n'y a que des faits naturels.

Le Trésor français a donc reçu, en échange des certificats d'emprunt qu'il délivrait : 1° 1.773 millions de valeurs étrangères qui ont été converties, dans les diverses places, en livres anglaises, florins hollandais, francs belges, thalers allemands; 2° 700 millions de papier garanti par les banquiers européens et d'une valeur égale à la monnaie fiduciaire et même à la monnaie métallique en lesquelles les payements du tribut devaient être effectués. Voilà donc une somme de 2.473 millions, en valeurs diverses, dont nous connaissons exactement l'origine.

Reste 1.775 millions, dont la source est plus difficile à indiquer d'une manière rigoureuse. Mais on ne risque pas de se tromper beaucoup en disant que ces 1.775 millions de papier, destinés à parfaire les 4.248 millions de payements opérés en valeurs diverses. ont été, pour la plus grande part, fournis par les titres étrangers dont les porteurs français se sont débarrassés de 1871 à 1873.

Ces 1.775 millions de papier ont été achetés, en France, par l'Administration des finances, avec des billets de Banque, et

réalisés, sur toutes les places. en valeurs, que le Gouvernement prussien était tenu d'accepter.

Tel est, en quelques mots, il nous semble, aussi simples que nets, le mécanisme par lequel la France, sans trop toucher à son stock métallique, a pu faire passer en Allemagne la somme colossale de 4.865 millions, indépendamment des 125 millions payés en billets de banque et des 325 millions, déduits de la rançon, pour dédommager, de la mutilation de ses lignes, la Compagnie des chemins de fer de l'Est. On peut conclure que notre pays a payé la plus grande partie de l'écrasant tribut qui lui a été imposé, en tirant sur l'étranger les valeurs à vue qu'il possédait sous les noms de titres de rentes et actions et obligations de compagnies diverses. Il a pu s'acquitter aisément, mais il ne s'est pas moins appauvri (1).

Qu'on se garde de conclure de ce que nous venons de dire que la France a été obligée de vendre ses titres étrangers pour prendre du 5 p. 0/0 en 1871 et en 1872. L'ensemble du pays pouvait ajouter, avant la guerre, à ses placements anciens, 2.500 millions de placements nouveaux. Cela fait, pendant trois ans, du mois de juillet 1870, — époque à partir de laquelle il ne s'est pas traité d'affaires, — jusqu'au mois de septembre 1873, — époque où le tribut a été soldé avec les versements de l'emprunt de 3 milliards, — cela fait 7.500 millions. Il reste, entre le chiffre de 5 milliards et le chiffre de 7.500 millions, une somme assez considérable pour représenter les pertes, tant en capital qu'en intérêts, qu'ont pu subir les départements envahis. Quoiqu'elle eût dans ses coffres et dans les vieux bas de laine ou en coupons plus d'argent qu'il ne lui en fallait pour payer le Prussien, la France obéit à un profond instinct en vendant, en 1871, 1872 et 1873, ses titres étrangers pour se procurer du change (2).

(1) Ce qui démontre bien que la France a trouvé le change qui lui était nécessaire pour payer les Prussiens dans les titres qu'elle possédait sur les états et les sociétés européennes, c'est le mouvement de valeurs étrangères qui s'est produit après la guerre. En 1868, l'Italie nous a payé 85 millions de rentes; en 1872 et en 1873, 60 millions seulement. Chiffres cités par M. Léon Say. — Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2704. Le même mouvement s'est produit sur toutes les valeurs étrangères.

(2) Le mot *change* a deux significations; il signifie simplement le papier

Elle fit la plus fructueuse des spéculations. Les valeurs étrangères haussèrent, après les événements de 1871, de 20, 25, 30 0/0 et même plus. La rente italienne, par exemple, dont le plus bas cours, en 1868, fut de 41 francs, ne descendit pas, en 1872, au dessous de 65 francs. Le russe, 1822, dont le cours moyen ne dépassa pas, en 1869, 87 fr. 50 c., toucha le pair en 1873. Les obligations autrichiennes, 1864, passèrent du cours moyen de 235 francs, en 1869, au cours moyen de 330 francs, en 1872. Les capitalistes et les rentiers français réalisèrent donc de fort jolis bénéfices en vendant, après la guerre, une partie de leurs titres étrangers. Quelques-uns purent racheter, au cours de 68 francs, en 1874, de l'italien qu'ils avaient vendu, en 1872, à 71 francs.

Ces faits démontrent qu'en 1871 et 1872, la France a gardé en caisse beaucoup d'argent improductif, dont une partie a été replacée peu à peu dans les sociétés de crédit qui se sont multipliées après la guerre, dans les sociétés industrielles, qui ont pris une grande activité, et sur l'étranger lui-même (1). Il est resté, comme il reste toujours, des trésors inactifs dont personne ne saurait apprécier la valeur.

Il serait intéressant de connaître la quantité de métal qui est sorti de France de 1871 à 1873. Si nous consultons les états de douane, nous trouvons une exportation, en 1871, de 355.130.356 francs de monnaies d'or et 123.702.712 francs de monnaies d'argent, plus 2.545.818 d'or brut et 17.971.919 francs d'argent brut ; en 1872, de 188.581.143 francs de monnaies d'or et 122.392.195 francs de monnaies d'argent, plus 6.172.635 francs d'or brut et 16.232.075 francs d'argent brut; en 1873, de 276.402.714 fr. de monnaies d'or et 192.647.013 fr. de mon-

sur l'étranger ; il signifie aussi l'escompte qu'une place doit acquitter quand elle a sur une place correspondante moins de papier que cette dernière n'en a sur elle.

(1) Ce qui démontre encore que les rentiers français ont racheté, vers 1874, des valeurs étrangères qu'ils avaient écoulées en 1871 et 1872, c'est le mouvement des rentes payées à Paris par certains gouvernements : en janvier 1870, il est payé à Paris pour 3.265.612 fr. de coupons turcs, en janvier 1873, pour 665.225 fr. seulement, en janvier 1874, pour 1.700.000 fr. — Chiffres donnés par M. Léon Say. Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2704.

naies d'argent, plus 7.830.358 fr. d'or brut et 14.888.708 fr. d'argent brut: et une importation. en 1871, de 136.032.000 francs de monnaies d'or et de 110.461.516 francs de monnaies d'argent, plus 7.830.200 francs d'or brut et 46.729.085 francs d'argent brut ; en 1872, de 123.318.400 francs de monnaies d'or et 186.526.857 francs de monnaies d'argent, plus 18.543.600 francs d'or brut et 54.347.432 fr. d'argent brut ; en 1873, 138.067.000 francs de monnaies d'or et 187.166.000 francs de monnaies d'argent, plus 37.527.000 francs d'or brut et 201.867.820 fr. d'argent brut. Au total, les exportations de métal ont été, pendant ces trois années, de 1.258.856.133 francs en monnaies d'or ou d'argent et de 65.641.513 francs en métaux bruts; les importations de 881.571.773 francs en monnaies d'or ou d'argent et de 366.845.137 francs en métaux bruts. Ces exportations, en dernière analyse. l'ont emporté, sur les importations, de 76 millions 080.736 francs (1).

Nous avons vu plus haut que le Trésor a versé à l'Allemand, de 1871 à 1873, 273 millions en or français et 239 millions en argent français. soit 512 millions. chiffre que l'excédent des exportations de numéraire, soit 76 millions, porte à 588 millions.

M. Léon Say estime à 700 millions la perte métallique faite par la France de 1871 à 1873. Il croit qu'un milliard d'or est sorti de notre pays et que 300 millions d'argent y sont entrés (2). C'est possible: nous n'avons pas les éléments nécessaires pour confirmer ou contredire le fait avancé par M. Léon Say. De ce

(1)

Importation en monnaies d'or ou d'argent en 1871, 1872 et 1873	881.571.773 fr.
Importation en or et argent bruts	366.845.137
Total	1.248.416.910 fr.
Exportation en monnaies d'or ou d'argent	1.258.856.133 fr.
Exportation en métaux bruts	65.641.513
Total	1.324.497.646 fr.
Exportation	1.324.497.646 fr.
Importation	1.248.416.910
Reste en excédent des exportations sur les importations	76.080.736 fr.

(2) Impressions de l'Assemblée nationale, n° 2704.

que l'Allemagne a démonétisé, après la guerre, pour 847 millions de pièces d'or françaises, il ne s'ensuit pas, toutefois, comme semble le croire M. Léon Say, qu'un semblable stock métallique soit sorti de chez nous, en 1871 et 1872. Avant 1870, il y avait en Allemagne, et dans les autres États, des monnaies d'or françaises, et l'Intendance allemande les rechercha, d'une manière spéciale, au début des hostilités, puisqu'elle en fit monter le prix sur le marché de Francfort. Nous nous sommes simplement appuyés sur les chiffres officiels, pour dire que le numéraire sorti de France a été d'environ 600 millions, sachant bien que la douane ne donne que des renseignements approximatifs, et priant le lecteur de ne voir, dans les indications qu'elle fournit, que le sens des faits, mais non pas leur expression mathématique.

L'encaisse métallique de la Banque de France était de 1.311 millions le 7 juin 1870, il était de 708 millions le 11 septembre 1873, après le solde du tribut à l'ennemi victorieux et, dès l'année 1874. la France exportait 159.311.571 francs d'or, d'argent et de monnaies de billon, tandis qu'elle en importait pour 951.542.470 francs (1).

(1) Le document le plus complet sur la matière est le rapport de M. Léon Say, I, n° 2704.

CHAPITRE XII

LES CHARGES DE LA GUERRE 1870-1871

« Ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards ; ceux qui l'ont prolongée trop tard ont doublé le désastre et la dépense. »

Ainsi s'exprimait M. Thiers, à la tribune de l'Assemblée nationale, dans la séance du 20 juin 1871. Nous ne citons pas les paroles de cet homme d'État pour établir la part de responsabilité qui incombe aux gouvernements de l'Empire et à celui de la Révolution du 4 septembre, dans la catastrophe de 1870-1871, car la responsabilité en retombe sur nous tous, Français, mais simplement pour montrer à quelle effroyable situation l'Assemblée nationale, dont nous avons raconté l'histoire financière, avait à faire face. Et le chiffre de M. Thiers était très au-dessous de la vérité.

Plus tard, M. Magne, dans son rapport du 28 octobre 1873 au Président de la République, estimait sommairement à 8.739.318.000 francs les charges de la guerre. M. Magne n'approchait pas de la réalité.

M. Léon Say a porté le coût de l'invasion à 11.471.661.666 fr. (1).

M. Mathieu Bodet a élevé à 12.898.310.962 francs l'ensemble des pertes matérielles que l'invasion et la Commune ont fait subir à notre pays (2).

Tous les chiffres de détails donnés par M. Mathieu Bodet ne sont pas rigoureusement exacts et ne peuvent pas l'être, car, au moment où M. Mathieu Bodet écrivait son livre, les comptes de liquidation n'étaient pas clos ; mais son chiffre total, — près de

(1) Les *Finances de la France*, page 39.
(2) Les *Finances françaises*, tome II, page 315.

13 milliards, — peut être tenu pour l'expression très adoucie de l'écrasant dommage que l'imprévoyance de tous a causé à notre pays.

Le tribut à payer au vainqueur a été de 5 milliards.

Les intérêts de ce tribut ont été de 301.145.078 fr. 44 c.

Les frais divers des emprunts ont été de 275.564.203 fr. 56 c.

Le déficit cumulé des années 1870 et 1871 a été de 2.762.109.591 fr. 87 c.

Les budgets postérieurs à 1871 ont dû acquitter 103.254.600 fr. 37 c. de dépenses de guerre.

Les mêmes budgets ont soldé 49.471.394 fr. 71 c. de dépenses se rapportant à l'invasion.

Le déficit des trois années 1872, 1873 et 1874 est la conséquence de l'invasion. comme le déficit des années 1870 et 1871, et ce déficit s'élève à 191.264.128 fr. 18 c.

Le premier compte de liquidation, — reconstitution du matériel et des fortifications, entretien des troupes allemandes, premier dédommagement aux départements envahis, — s'est élevé à 829.341.479 fr. 27 c.

Le second compte de liquidation, — reconstitution du matériel de guerre, — est monté à 1.104.161.086 fr. 01 c.

Les dédommagements aux département envahis, — non inscrits au premier compte de liquidation, — représentent la somme de 340.531.639 francs.

Les dépenses de canalisation dans l'Est ont été, en capital, de 89.500.000 francs.

La perte du matériel de guerre ancien a été estimée à 369 millions.

La prime que le Trésor devra rembourser un jour aux souscripteurs de l'emprunt de 750 millions est de 523.104.685 fr. 46 c. (1).

La prime de l'emprunt Morgan, — c'est-à-dire la différence entre

(1) Capital dû	1.327.676.866f66
Capital encaissé	804.572.181,20
Différence	523.104.685f46

la somme encaissée et la somme due, — est de 41.100.230 fr. (1).

La prime de l'emprunt de 2 milliards est de 472.480.555 fr.

La prime de l'emprunt de 3 milliards est de 641.781.561 francs.

On reste au-dessous de la vérité en fixant à 100 millions le capital abandonné à la Compagnie de l'Est, en dehors des 325 millions qui lui ont été alloués pour la mutilation de ses lignes et que le Gouvernement a déduit du tribut de 5 milliards. Qu'on n'oublie pas en effet que l'État a donné à la Compagnie de l'Est, pendant la durée de sa concession, une rente de 20.500.000 fr. qui, capitalisée à 4 0/0, représente 512.500.000 francs et qu'il lui a fait l'abandon d'une quarantaine de millions à venir pour avances en garanties d'intérêts.

La cession de l'Alsace-Lorraine représente pour le Trésor une perte d'impôts de 66.390.000 fr., qui s'augmente chaque année et qui, capitalisée à 4 pour 100, donne la somme de 1 milliard 659.750.000 francs.

Enfin, si on ajoute aux charges qui précèdent la valeur des monuments incendiés par la guerre et la Commune, soit 250 millions, et les pertes non réparées des départements envahis, soit 400 millions, on obtient le chiffre effroyable de 15.503.260.232 fr. 81 c. (2).

(1) Capital dû	250.000.000 fr.
Capital encaissé	208.899.770
Différence	41.100.230 fr.

La conversion du Morgan a changé et aggravé les conditions dans lesquelles cet emprunt avait été souscrit.

(2) Résumé récapitulatif des charges de la guerre :

1. Tribut à payer aux Allemands	5.000.000.000f 00
2. Intérêts de ce tribut	301.145.078,44
3. Frais des emprunts	275.564.203,56
4. Déficit des années 1870-1871	2.762.109.591,81
5. Dépenses de guerre acquittées par les budgets postérieurs à 1871	103.254.600,37
6. Dépenses se rapportant à l'invasion acquittées par les budgets postérieurs à 1871	49.471.394,71
7. Déficit des années 1872, 1873, 1874, conséquence de la guerre	191.264.128,18
8. Premier compte de liquidation	829.341.479,27
9. Second compte de liquidation	1.104.161.086,01
A reporter	10.616.311.562,35

Voilà à quelle catastrophe matérielle, sans parler du dommage moral éprouvé par le pays, ont conduit la France, d'abord et surtout ceux qui se sont jetés dans la guerre de 1870-1871 sans y être préparés, ensuite ceux qui n'ont pas craint d'assumer, en dehors de toute représentation nationale, la responsabilité des événements. Et nous voulons clore ce chapitre sur cette somme de 15 milliards et demi, pour qu'elle se grave dans l'esprit de ceux qui, lisant les pages de ce livre, n'y trouveront pas un autre enseignement que l'intérêt bien compris de la nation (1).

Report	10.616.311.562,35
10. Dédommagements aux départements envahis non inscrits aux comptes de liquidation	340.531.639,00
11. Canalisation de l'Est	89.500.000,00
12. Perte de l'ancien matériel de guerre	369.000.000,00
13. Prime des emprunts	1.678.167.031,46
14. Dédommagement à la Compagnie de l'Est	100.000.000,00
15. Perte matérielle de l'Alsace-Lorraine	1.659.750.000,00
16. Incendie des monuments	250.000.000,00
17. Pertes non réparées des départements envahis	400.000.000,00
Total	15.503.260.232,81

Nous devrions compter aussi comme capital perdu l'aliénation des rentes de l'amortissement 108.612 002 fr. 41 c., l'aliénation des rentes de la dotation de l'armée 46.661.681 fr. 05 c., 57.973.567 fr. 70 c., représentant, non pas l'excédent de recettes normales de 1869 puisque le budget de cet exercice était en déficit, mais l'excédent de recettes extraordinaires sur les dépenses totales de 1869, excédent qui aurait dû être appliqué aux découverts du Trésor et qui a été dévoré, avec les deux sommes ci-dessus, par le gouffre de l'invasion.

(1) Travaux et recueils à consulter : Léon Say, les *Finances de la France*. — Mathieu Bodet, les *Finances françaises*. — Les budgets comparés de 1869 et de 1876, d'après les comptes des recettes et des dépenses.

CHAPITRE XIII

RÉSUMÉ DE L'ŒUVRE BUDGÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nous possédons les éléments nécessaires pour résumer l'œuvre budgétaire de l'Assemblée nationale et la juger dans son ensemble, après l'avoir suivie dans les détails de sa formation.

Nous avons vu les dépenses de 1872 se régler à 2.578.709.995 fr. 13 c., celles de 1873, à 2.724.482.658 fr. 48 c. (1), celles de 1874, à 2.582.878.602 fr. 28 c., celles de 1875, à 2.626.868.028 fr. 97 c., celles de 1876, à 2.680.146.977 fr. 38 c.

Si nous rapprochons le total des dépenses de 1876, soit 2.680.146.977 fr. 38 c., du total des dépenses de 1869, soit 1.879.211.136 francs, nous trouvons une augmentation, pour 1876, de 800.935.841 fr. 38 c. Faisons remarquer au lecteur que ces 800 millions, capitalisés à 5 p. 0/0, représentent juste cette effroyable charge de 16 milliards dont nous avons dégagé le chiffre, au chapitre précédent, et demandons-nous, parcourant rapidement les services publics, en quoi consiste l'œuvre budgétaire de l'Assemblée nationale .

1. *Dette publique et dotations.* — Le service de la dette publique et des dotations coûte 543.899.226 fr. 98 c. en 1869, et 1.165.739.750 fr. 72 c. en 1876. L'augmentation est de 621.840.523 fr. 74 c.

Aux chapitres de la dette consolidée, l'accroissement est de 382. 355.530 fr. 56 c. (Arrérages des emprunts de 2 et 3 milliards et de l'emprunt de 250 millions) (2).

(1) Si les dépenses de 1873 sont plus élevées que celles de 1874, 1875 et 1876, cela vient de ce que, en 1873, il a fallu payer tout à la fois des intérêts aux Prussiens et aux souscripteurs des 3 milliards.

(2) Dépenses en 1869 : 361.494.542 fr. 78 c, ; en 1876 : 743.850.073 fr. 34 c.

Aux chapitres des capitaux remboursables, l'élévation est de 166.523.587 fr. 44 c. (Annuités de l'emprunt Morgan, de la Compagnie de l'Est, de réparation pour dommages, de casernement et remboursement à la Banque) (1).

Aux chapitres de la dette viagère, la dépense de 1876 est supérieure de 18.222.229 fr. 55 c. à celle de 1869 (pensions civiles et surtout militaires) (2).

Les dotations sont diminuées de 17.613.708 fr. 93 c. (Suppression de la liste civile et de la dotation des primes : 26.500.000 francs, — mais supplément à la Caisse des invalides de la marine : 10 millions, et accroissement de la dotation de la Légion d'honneur) (3).

Ces 621 millions sont employés en arrérages d'emprunts et en intérêts de dettes diverses. Les 150 millions de remboursement à la Banque y sont compris. Les 150 millions de la Banque remboursés et le matériel de guerre reconstitué serviront à l'amortissement de la dette publique.

2. *Justice.* — Le budget du Ministère de la justice présente, en 1876, sur 1869, une diminution de 1.075.160 fr. 61 c. (4). Le personnel du Conseil d'État, qui absorbait 2.164.926 fr. 14 c. en 1869, ne consomme plus que 785.289 fr. 47 c. en 1873, soit une différence en moins de 1.379.636 fr. 67 c. Mais la justice criminelle coûte, en 1876, 5.605.022 fr. 49 c., tandis qu'elle ne coûtait, en 1869, que 4.806.945 fr. 63 c., soit une différence en plus, à l'exercice 1876, de 798.076 fr. 86 c. Les crédits des Cours et des Tribunaux sont, en 1869, de 6.954.808 fr. 59 c. et de 10.224.771 fr. 89 c., et en 1876, de 6.438.837 fr. 02 c., et de 10.105.118 fr. 83 c., soit une diminution de 635.624 fr. 63 c. en 1876, diminution qui résulte, nous l'avons dit au chapitre II,

(1) Dépenses en 1869 : 450 091.881 fr. ; en 1876 : 283.968.353 fr. 56 c.
Toutefois une somme de 10.781.405 fr. 85 c., représentant des annuités aux compagnies des chemins de fer, figure en 1876 au service de la dette publique, tandis qu'en 1869 le chiffre de ces annuités était inscrit aux travaux publics.

(2) Dépenses en 1869 : 86.055.523 fr. 27 c., et en 1876 : 104.277.752 fr. 82 c.

(3) Dépenses en 1869 : 51.257.279 fr. 93 c., et en 1876 : 33.643.571 fr.

(4) Budget de la justice en 1869 : 36.080.550 fr. 40 c., et en 1876 : 35.005.389 fr. 79 c.

de la mutilation du pays. Par contre, les justices de paix, dont la dépense est de 7.895.053 fr. 80 c. en 1869, exigent un crédit, en 1876, de 8.376.239 fr. 37 c. (Emplois nouveaux et augmentations de traitement.)

3. *Cultes.* —Nous trouvons, à ce service, en 1876, 675.918 fr. 64 c. de moins qu'en 1869 (1). La perte de l'Alsace et les réductions opérées dans les chapitres des constructions en sont la cause. Toutefois, — nous l'avons déjà fait remarquer, — l'économie serait plus considérable, s'il n'avait été créé, de 1872 à 1876, de nombreuses cures et succursales.

4. *Affaires étrangères* — La dotation de ce Ministère est, en 1876, moins élevée de 2.630.509 fr. 76 c. qu'en 1869 (2). Le crédit du chapitre III, — Traitement des agents politiques et consulaires, — qui est de 6.591.582 fr. 10 c., en 1869, n'est que de 6.158.555 fr. 85 c. en 1876, soit 433.026 fr. 25 c. en moins. Les frais de service —chapitre VII —, qui sont de 2.180. 633 fr. 22 c., en 1869, ne sont plus que de 1.619.285 fr. 78 c., en 1876, soit 561.347 fr. 44 c. en moins. Enfin, la subvention au fonds commun des chancelleries consulaires, — 400.000 francs en 1869, — a disparu en 1876.

5. *Intérieur.* — Les dépenses de 1876, au Ministère de l'intérieur, dépassent celles de 1869, de 22.894.487 fr. 05 c. (3). L'augmentation porte principalement : 1° sur le personnel des lignes télégraphiques, dont le crédit passe de 7.425.670 fr. 67 c., en 1869, à 10.448.245 fr. 21 c., en 1876; 2° sur les chapitres des prisons, dont la dépense s'élève de 14.670.997 fr. 52 c., en 1869, à 20.252.101 fr. 53 c., en 1876. Le chapitre — Liquidation des dépenses de guerre — est de 7.660.562 fr. 14 c.

6. *Finances.*— La dotation du service des finances s'accroît, de 1869 à 1876, de 2.445,865 fr. 21 c. (4), malgré la diminution des émoluments des trésoriers-payeurs généraux, —8.824.352 fr.

(1) Dépenses en 1869 : 54.532.936 fr. 25 c., et en 1876 : 53.857.017 fr. 61 c.
(2) Dépenses en 1869 : 13.899.962 fr. 88 c., et en 1876 : 11.269.453 fr. 12 c.
(3) Dépenses en 1869 : 75.443.099 fr. 19 c., et en 1876 : 98.337.586 fr. 24 c.
(4) Dépenses en 1869 : 21.841.150 fr. 05 c., et en 1876 : 24.287.015 fr. 26 c.

43 c. en 1869, et 7 millions en 1876 (1). L'accroissement s'applique principalement au personnel et au matériel de l'Administration centrale dont la dépense est de 7.809.514 fr. 78 c., en 1869, et de 9.368.011 fr. 47 c., en 1876, soit, en plus, 1.558.496 fr. 69 c. C'est la conséquence de la guerre (Emprunts et impôts nouveaux).

7. *Guerre.* — L'élévation des dépenses du Ministère de la guerre, de 1869 à 1876, est de 101.558.089 fr. 49 c. (2).

En 1869, l'armée se compose de 100 régiments d'infanterie de ligne, de 20 bataillons de chasseurs à pied, de 3 régiments de zouaves, de 3 régiments de tirailleurs algériens, de 1 régiment étranger, de 1 régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris, de 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, de 7 compagnies de discipline, de 2 compagnies de vétérans; de 10 régiments de cavalerie de réserve (cuirassiers), de 24 régiments de cavalerie de ligne (12 de dragons et 8 de lanciers), de 20 régiments de cavalerie légère (12 de chasseurs et 8 de hussards), de 4 régiments de chasseurs d'Afrique, de 3 régiments de spahis, de 9 compagnies de cavaliers de remonte et de 1 compagnie de l'École de Saumur; de 20 régiments d'artillerie, y compris les pontonniers, de 2 régiments du train d'artillerie, de 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, de 6 compagnies de canonniers artificiers et de 1 compagnie d'armuriers; de 3 régiments du génie et de 1 compagnie d'ouvriers du génie; de 3 régiments du train; de la la garde impériale (4 régiments de voltigeurs, 3 régiments de grenadiers, 1 régiment de gendarmerie à pied, 1 régiment de zouaves, 1 bataillon de chasseurs à pied, 1 régiment de chasseurs, 1 de guides, 1 de cuirassiers, 1 de carabiniers, 1 de lanciers, 1 de dragons, 2 d'artillerie, 1 escadron du train d'artillerie et 1 des équipages. — En 1876, l'armée comprend 144 régiments d'infanterie, à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt, 30 bataillons de chasseurs à pied à 4 compagnies, plus

(1) Il faut tenir compte de la perte des trésoreries de Metz, Strasbourg et Colmar.

(2) Dépenses en 1869 : 420.899.096 fr. 49 c., et en 1876 : 522.457.186 fr. 44 c.

une compagnie de dépôt, 4 régiments de zouaves à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt, 3 régiments de tirailleurs algériens, à 4 bataillons de 4 compagnies. plus 1 compagnie de dépôt, 1 légion étrangère, à 4 bataillons de 4 compagnies, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 5 compagnies de discipline; 77 régiments de cavalerie, 12 de cuirassiers, 26 de dragons, 20 de chasseurs et 12 de hussards, tous à 5 escadrons, 4 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis, à 6 escadrons, 8 compagnies de cavaliers de remonte; 38 régiments d'artillerie, à 13 batteries, 1 régiment d'artillerie-pontonniers, à 13 batteries, 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 3 compagnies d'artificiers et 57 compagnies du train d'artillerie; 4 régiments du génie, à 5 bataillons de 4 compagnies, et 4 compagnies d'ouvriers militaires; 20 escadrons du train.

L'armée est ainsi reconstituée sur une base autrement large et solide qu'en 1869, et l'honneur en revient à l'Assemblée nationale (1).

8. *Marine et colonies.* — De 1869 à 1876, la marine et les colonies subissent une diminution de 11.916.165 fr. 14 c. (2). Mais qu'on n'oublie pas que l'Assemblée nationale, après avoir réduit le budget de la marine de 181.991.505 fr. 11 c., en 1869, à 143.505.494 fr. 49 c., en 1872, en a relevé la dotation à 170.075.339 fr. 97 c., en 1876, sans parler du compte de liquidation dont une part des ressources a été spécialement affectée aux approvisionnements généraux de la flotte. C'est donc, sans abaisser la marine, que l'Assemblée nationale a donné à l'armée de terre un si puissant développement.

9. *Algérie.* — Les ressources du Gouvernement de l'Algérie sont considérablement amoindries après la guerre. Les dépenses faites, pour la colonie, en 1876, sont inférieures de 9.655.517 fr. 71 c. aux crédits qui lui avaient été alloués en 1869 (3). La réduction est obtenue sur le chapitre des travaux publics.

(1) Loi du 13 mars 1875.

(2) Dépenses en 1869 : 181.991.505 fr. 11 c., et en 1876 : 170.075.339 fr. 97 c.

(3) Dépenses en 1869 : 38.011.759 fr. 82 c., et en 1876 : 28.356.242 fr. 11 c.

10. *Instruction publique.* — Au lendemain du plus effroyable désastre qui pût frapper le pays, l'Assemblée nationale eut à cœur d'élever le niveau de l'enseignement en France à tous les degrés et, par des augmentations successives, elle ajouta 12.219.880 fr. 48 c. au budget de l'instruction publique (1).

Ce n'est pas la moins grande partie de sa tâche. Elle a doté l'enseignement supérieur de laboratoires d'études; elle a amélioré la situation des répétiteurs de l'enseignement secondaire; elle a porté les traitements et les retraites des instituteurs et des institutrices à un taux raisonnable; et elle a obtenu ces résultats appréciables avec une dépense d'une douzaine de millions sagement employés.

11. *Agriculture et commerce.* — Dans ce service encore, l'Assemblée nationale, avec une augmentation de crédits presque insignifiante, de 1.908.677 fr. 11 c., a donné à l'industrie chevaline une rare impulsion. Le chapitre VI du budget de l'agriculture et du commerce—Remonte des haras, — n'a, en 1869, qu'une dotation de 2.039.105 fr. 69 c. L'Assemblée nationale y inscrit, en 1876, 3.647.917 fr. 27 c.; ce qui permet à l'Administration d'acheter 361 étalons et d'exciter une grande activité dans l'élevage des chevaux. On peut discuter sur les avantages et les inconvénients des haras officiels; mais, les établissements d'État admis, il n'est pas douteux qu'en accroissant leurs crédits, l'Assemblée nationale n'ait largement contribué au développement de l'industrie chevaline et à la richesse des régions dans lesquelles cette industrie s'exerce, en même temps qu'à la force de la cavalerie et, par suite, à la puissance de l'État (2).

12. *Travaux publics.* — Les crédits consommés aux travaux publics, en 1876, sont supérieurs de 16.016.063 fr. 45 c. aux crédits dépensés en 1869 (3). L'Assemblée nationale avait d'abord diminué la dotation de cet important service; mais elle ne tarda pas à comprendre que les économies réalisées sur les travaux publics coûtent cher à l'agriculture et à l'industrie.

(1) Dépenses en 1869 : 27.476.906 fr. 93 c., et en 1876 : 39.696.787 fr. 41 c.
(2) Dépenses en 1869 : 16.454.672 fr. 71 c., et en 1876 : 18.363.349 fr. 82 c.
(3) Dépenses en 1869 : 199.483.475 fr. 12 c., et en 1876 : 215.499.538 fr. 57 c.

Aussi, en 1876, consacrait-elle une somme de 21.240.561 fr. 39 c. aux ports maritimes, à l'amélioration desquels il n'avait été affecté, en 1869, que 19.391.351 fr. 94 c.

L'Assemblée nationale, avant de se séparer, jeta les bases d'un vaste programme de travaux publics, programme exagéré, à notre avis, que nous discuterons en même temps que les projets démesurés de l'Administration républicaine.

13. *Beaux-arts.* — S'il y a, aux services des beaux-arts, une augmentation, en 1876, par rapport à 1869, de 1.169.792 fr. 70 c., cela vient de ce que la liste civile avait à sa charge, sous l'Empire, les musées et les manufactures (1).

14. *Frais de régie.* — Dans cet important service, l'accroissement, de 1869 à 1876, est de 54.000.450 fr. 21 c. (2), et cet accroissement considérable n'a pas d'autre cause que l'invasion. Il a fallu augmenter le personnel chargé de la perception des impôts. Le personnel des douanes et des contributions indirectes, qui ne coûte que 45.272.137 fr. 32 c., en 1869, coûte 53.026.457 fr. 61 c., en 1876. La dépense du personnel des postes, qui n'est que de 26.118.444 fr. 48 c., en 1872, monte à 30.819.490 fr. 08 c., en 1876.

Un budget de la guerre augmenté, depuis nos désastres, de plus de 100 millions, c'est-à-dire d'un quart, sans parler du compte de liquidation; un budget de la marine maintenu au chiffre de celui de 1869; un budget de l'instruction publique accru d'un tiers relativement au dernier budget de l'Empire; un budget des travaux publics mieux doté que ceux du Gouvernement qui avait le plus fait pour l'outillage national; un budget de l'agriculture et du commerce assez pourvu pour donner à l'industrie chevaline un développement qu'elle n'avait pas encore connu; plus de 600 millions inscrits à la dette publique, soit pour acquitter les charges de la guerre, soit pour reconstituer le matériel de défense et pourvoir aux dépenses du compte de liquidation, soit, enfin, pour amortir le tribut de cinq milliards payé

(1) Dépenses en 1869 : 5.942.185 fr. 13 c., et en 1876 : 7.111.977 fr. 83 c.

(2) Dépenses en 1869 : 236.089.822 fr 22 c., et en 1876 : 290.090.342 fr. 49 c.

aux Allemands; un budget des recettes de 2.778.438.082 fr. 66 c., laissant au Trésor, en 1876, toutes dépenses payées, un excédent de 98.291.105 fr. 28 c., suffisant pour donner aux travaux publics une impulsion extraordinaire : voilà l'œuvre de l'Assemblée nationale. Un patriote ne pourra jamais en parler avec assez de reconnaissance.

TABLEAUX

AVEC NOTES EXPLICATIVES

DES DÉPENSES ET DES RECETTES

DE LA GESTION CONSERVATRICE

1872 — 1876

DÉPENSES DE 1872, 1873, 18[illegible]

I.—Dette pu[illegible]

			1872
			f[illegible]
Dette consolidée.	1	Rente 5 % (1)........	186.577.77[illegible]
	2	Rente 4 ½........	36.589.29[illegible]
	3	Rente 4 %........	437.70[illegible]
	4	Rente 3 %........	362.062.30[illegible]
Capitaux remboursables.	5	Annuités diverses (2)........	4.425.80[illegible]
	6	Annuités à la Société algérienne (3)........	4.532.51[illegible]
	7	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires (4)....	2.176.3[illegible]
	8	Service de l'emprunt Morgan (5)........	14.926.71[illegible]
	9	Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque (6)..	193.399.37[illegible]
	10	Annuité aux chemins de fer de l'Est (7)........	16.250.00[illegible]
	11	Annuités aux départements, villes et communes, pour remboursements et réparations de dommages (8)........	»
	12	Annuités pour réparation de dommages causés par le Génie (9)........	»
	13	Annuités de casernement (10)........	»
	14	Intérêts de capitaux de cautionnement........	8.054.4[illegible]
	15	Intérêts de la dette flottante........	26.774.2[illegible]
	16	Rachat des péages du Sund et des Belts........	248.8[illegible]
	17	Redevances envers l'Espagne........	13.9[illegible]
	18	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (11)........	»
	19	Intérêts et amortissement de l'emprunt contracté par le gouvernement sarde, pour l'amélioration de l'établissement thermal d'Aix........	»
	20	Intérêts des sommes dues à l'Allemagne........	150.000.0[illegible]
Dette viagère.	21	Rentes viagères d'ancienne origine........	133.0[illegible]
	22	— pour la vieillesse........	5.704.2[illegible]
	23	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire........	221.0[illegible]
	24	— de la Pairie et de l'ancien Sénat........	95.5[illegible]
	25	— civiles (loi du 22 août 1790)........	1.528.7[illegible]
	26	— à titre de récompense nationale........	380.9[illegible]
	27	— militaires........	47.746.9[illegible]
	28	— ecclésiastiques........	32.3[illegible]
	29	— de donataires dépossédés........	740.3[illegible]
	30	— civiles (loi du 9 juin 1853)........	33.899.5[illegible]
		A reporter........	1.096.952.1[illegible]

(1) En 1872, les 186 millions représentent : 1° les intérêts de l'emprunt de 2 milliards ; 2° les intérêts de l'e[illegible] 3 milliards pour un trimestre. Dans les années suivantes, le crédit de 344 millions est nécessité par le pa[illegible] arrérages des deux emprunts de 2 milliards et de 3 milliards.

(2) Ce chapitre contient les rachats de jouissance des canaux, les rachats de concessions de canaux et de div[illegible]

(3) En vertu d'un contrat intervenu entre l'État et la Société algérienne, cette dernière devait avancer a[illegible] publics de l'Algérie une somme de 100 millions que le Trésor devait rembourser en annuités comprenant l[illegible] 5.25 p. % et l'amortissement à 0.44 p. %. Les sommes inscrites au chapitre 5 représentent ces annuités.

(4) Obligations émises pour travaux publics, en 1857 et 1861.

(5) En 1872, le crédit de 14.926.710 francs représente l'intérêt pur et simple ; en 1873, 1874, 1875, les [illegible] 17.489.648 fr. 30 c., de 17.508.403 fr. 65 c., de 17.751.500 francs représentent les intérêts, l'amortiss[illegible] change sur Londres qui a varié ; en 1876, les 17.399.000 francs représentent, après la conversion de [illegible] Morgan, l'annuité à payer à la Caisse des dépôts et consignations substituée aux porteurs de titres. (*Voir* notre [illegible] *Les emprunts et les impôts de la rançon de* 1871, pages 109 et suivantes.)

(6) Nous savons que l'État s'est engagé, après la guerre, à rembourser à la Banque la somme de 1.530 mil[illegible] elle lui avait ouvert le crédit, sous forme d'annuités de 200 millions, plus les intérêts ; l'annuité a été réduite [illegible] lions en 1876. Si, au budget de 1872, l'annuité est inférieure à 200 millions, c'est que la somme inscrite [illegible] de 1871, pour les intérêts, dépassait le chiffre de ces intérêts et que le surplus a parfait l'annuité de 1872. ([illegible] encore, notre ouvrage : *Les emprunts et les impôts*, pages 125 et suivantes.)

5, 1876 (réparties par chapitre).

Dotations

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
344.589.854,50	344.747.641,00	344.773.448,09	344.714.738,28
36.656.565,39	36.660.538,10	36.671.053,29	36.670.738,75
437.720,50	438.931,00	439.243,50	441.920,00
362.566.327,81	362.413.449,85	362.184.979,76	362.022.676,31
4.671.320,34	4.344.536,92	4.298.832,70	4.358.034,59
4.374.223,18	4.439.670,95	4.655.910,75	4.875.231,88
2.109.320,00	2.194.440,00	1.920.600,00	2.510.910,00
17.489.648,30	17.508.403,65	17.751.500,00	17.300.000,00
211.842.500,00	209.433.277,80	231.875.000,00	154.295.000,00
24.026.484,01	20.500.000,00	20.500.000,00	20.500.000,00
»	13.617.395,28	17.435.250,00	17.421.250,00
»	200.000,00	904.500,00	1.889.000,00
»	»	1.004.573,71	3.862.508,09
8.167.574,04	8.170.328,14	8.320.881,40	8.391 666,24
27.798.376,61	28.328.445,29	27.981.420,95	37.482.965,72
248.831,78	248.831,78	248.831,78	248.831,78
»	13.257,94	13.691,94	15.349,41
»	»	9.192.430,98	10.781.405,85
»	»	35.800,00	36.200,00
151.145.078,44	»	»	»
127.024,82	119.629,55	109.344,27	106.420,26
5.952.683,80	6.263.004,31	6.701.594,02	6.715.696,03
216.000,00	204.222,22	196.166,66	176.916,65
95.233,25	92.000,00	92.090,00	84.333,32
1.656.818,51	1.653.020,18	1.589.275,41	1.394.395,46
362.272,72	347.405,34	326.824,32	281.672,56
52.917.250,22	56.329.267,49	58.193.899,26	54.388.001,20
32.289,47	31.950,93	30.650,49	26.671,33
712.070,79	691.203,30	671.362,61	600.982,38
35.758.343,18	36.970.116,24	37.927.968,99	35.483.286,46
93.953.811,57	1.155.960.967,17	1.196.048.034,88	1.127.076.802,55

Les 16.250.000 francs inscrits en 1872 font l'intérêt, à 5 p. %, de 325 millions constituant la valeur des chemins de l'Est cédés à l'Allemagne; les 20.500.000 francs des années 1874, 1875, 1876 sont le paiement de la rente e à la Compagnie de l'Est pour le dédommagement de la perte de ses lignes et des divers dommages causés à elle guerre; les sommes de 24 millions en 1873 et 16 millions en 1872 représentent l'intérêt à 5 p. % des 325 millions nt la valeur en capital des lignes cédées.

Les annuités inscrites au chapitre 11, à partir de 1874, sont la conséquence de la loi du 7 avril 1873 qui a accordé ille de Paris une somme de 140 millions et aux départements envahis une somme de 120 millions. Ces indemnités ndépendantes de celles qui figurent au premier compte de liquidation.

Les annuités inscrites au chapitre 12, à partir de 1874, sont la conséquence de la loi du 28 juillet 1874, accordant demnité aux propriétaires qui ont souffert des opérations du Génie militaire.

Il s'agit du remboursement des avances faites à l'Etat pour le casernement par les départements et les villes.

La somme de 9.192.430 fr. 98 c. et celle de 10.781.405 fr. 85 c., portées, en 1875 et 1876, au chapitre 18, ne as une innovation. Antérieurement, cette dépense était comptée au Ministère des travaux publics. La Commission lget de 1875 a fait transférer législativement une partie du crédit destiné au paiement des subventions, des x publics à la dette remboursable. C'est que les annuités dont il est ici question ne représentent pas des travaux, es intérêts de capitaux employés en travaux. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Compagnies ont émis du destiné à procurer à l'Etat des fonds que l'Etat allouait à ces mêmes Compagnies pour subventions dépensées par n travaux. C'est à l'intérêt et à l'amortissement de ces emprunts que ces annuités font face.

Dette publi

			1872
			fr. c.
		Report	1.096.952.122,20
Dette viagère.	31	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	93.384,00
	32	Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés de la liste civile et du domaine privé de Louis-Philippe	314.586,26
	33	Anciens dotataires du Mont de Milan (1)	283.211,90
	34	Annuités à la Caisse des consignations	2.700.000,00
	35	Rappels d'arrérages	168.626,09
	36	Rappels d'exercices clos	2.156.892,52
Dotations.	37	Traitement du Président de la République	600.000,00
	38	Frais de maison de la présidence	162.399,05
	39	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	13.799.000,00
	40	Subvention à la Caisse des invalides de la marine	7.000.000,00
	41	Dépenses de l'Assemblée nationale	8.570.000,00
	42	Dépenses des Commissions	33.379,16
	43	Dépenses du Sénat	»
		Total	1.132.833.601,18

(1) Pour les divers chapitres des pensions, le lecteur se reportera à notre ouvrage : *Les emprunts et les imp*

II. — Minis

		1872
		fr. c.
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	556.649,54
2	Matériel	87.993,0
3	Personnel du Conseil d'État (2)	507.863,07
4	Matériel	74.995,78
	A reporter	1.227.501,3

(1) En 1872, on compte : le Ministre 60.000 francs, 1 secrétaire général 18.000 francs, 2 directeurs 15.000 fr chacun, 3 chefs de division dont le traitement va de 8.000 à 10.000 francs, 12 chefs de bureau de 4.500 à 7.000 fr 1 chef de cabinet 8.000 francs, 12 sous-chefs de bureau de 3.000 francs à 5.200 francs, 3 sous-chefs de cabinet de à 5.000 francs, 65 commis de 1.700 francs à 4.600 francs, l'économe à 2.600 francs, 39 hommes de service de 1.200 fr à 1.800 francs ; en 1873, le Ministre 60.000 francs, 1 secrétaire général 18.000 francs, 2 directeurs à 15.000 fr 3 chefs de division de 8.000 francs à 10.000 francs, 12 chefs de bureau de 5.500 à 7.000 francs, 1 chef de cab 8.000 francs, 11 sous-chefs de bureau de 3.500 francs à 5.200 francs, 3 sous-chefs de cabinet de 4.500 francs à 5 francs, 62 commis de 1.800 à 4.200 francs, 1 économe à 2.600 francs, et 37 hommes de service de 1.000 à 1.800 f en 1874, le Ministre 60.000 francs, le sous-secrétaire d'État à 20.000 francs, 2 directeurs à 15.000 francs, 3 chef division de 9.000 francs à 10.000 francs, 11 chefs de bureau de 5.500 francs à 8.000 francs, 1 chef de cabinet à francs, 13 sous-chefs de 3.000 à 5.200 francs, 3 sous-chefs de cabinet de 2.400 à 5.500 francs, 64 commis de 1 francs à 4.600 francs, l'économe à 2.800 francs et 37 hommes de service de 1.100 francs à 1.800 francs ; en le Ministre 60.000 francs, le sous-secrétaire d'État 20.000 francs, 2 directeurs à 15.000 francs, 3 chefs de divis 9.000 à 10.000 francs, 11 chefs de bureau de 5.500 à 8.000 francs, 1 chef de cabinet à 8.000 francs, 13 sous-che bureau de 3.000 francs à 5.200 francs, 3 sous-chefs de cabinet de 2.400 à 5.500 francs, 1 économe à 2.800 fr 64 commis de 1.800 francs à 4.600 francs, et 37 hommes de service de 1.100 à 1.800 francs ; en 1876, le Mi

dotation *(Suite).*

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
293.953.811,57	1.155.960.967,17	1.196.048.034,88	1.127.076.802,55
85.504,00	79.144,09	74.024,00	63.824,00
283.214,57	246.845,15	221.284,47	189.869,97
273.473,03	272.625,53	271.523,14	245.851,08
2.760.000,00	3.668.000,00	3.668.000,00	3.668.000,00
166.983,26	115.558,89	95.974,44	109.772,90
2.126.171,39	1.279.775,91	849.377,28	741.059,22
600.000,00	600.000,00	600.000,00	600.000,00
162.392,30	300.000,00	300 000,00	300.000,00
13.476.000,00	12.045.731,00	12.226.327,70	11.998.231,00
7.500.000,00	8.000.000,00	8.000.000,00	10.000.000,00
8.600.000,00	8.428.109,03	8.450.000,00	7.250.000,00
»	»	»	»
»	»	»	3.495.340,00
329.927.550,12	1.191.046.756,68	1.230.804.545,91	1.165 739.750,72

…on de 1871, pages 64 et 65.

a Justice.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
557.466,05	557.555,43	559.396,04	556.995,77
87.999,94	87.968,44	87.855,26	87.705,84
769.149,00	782.735,77	783.270,75	785.289,47
78.983,85	75.490,43	75.492,29	90.840,77
1.493.598,86	1.503.750,07	1.506.014,34	1.520.831,85

…0 francs, le secrétaire général 18.000 francs, 2 directeurs à 15.000 francs, 3 chefs de division de 9.000 à 10.000 …, 11 chefs de bureau de 5.500 à 8.000 francs, 1 chef de cabinet à 8.000 francs, 13 sous-chefs de bureau de 3.400 …0 francs, 3 sous-chefs de cabinet de 2.400 à 5.500 francs, 68 commis de 1.800 à 4.600 francs, l'économe à 3.000 …, 37 hommes de service de 1.100 à 1.800 francs. — Les indemnités sont, en 1872, de 35.550 francs, en 1873, de …0 francs, en 1874, de 2..100 francs, en 1875, de 29.600 francs, en 1876, de 23.000 francs; il y faut ajouter … francs d'indemnités aux hommes de service.

Traitements : du vice président 25.000 francs, des présidents de section 18.000 francs, des conseillers 16.000 …, des maitres des requêtes 8.000 francs, des auditeurs de 1re classe 4.000 francs. Il en est ainsi en 1874, 1875 et … Durant ces trois années, le personnel ne varie pas en nombre : 1 vice-président, 3 présidents de section, …seillers, 24 maitres des requêtes et 10 auditeurs de 1re classe, sauf en 1876 où il y a 4 présidents de section et …seillers. — En 1872 et 1873, il n'y a pas de président de section, mais il y a 21 conseillers à 18.000 francs; il y a …2 auditeurs au lieu de 10, mais à 2.000 francs de traitement au lieu de 4.000 francs. Si la dépense est moins … en 1872 qu'en 1873, c'est que la réorganisation du Conseil d'État ne date que du 24 mai 1872 ; le personnel est … même en 1872 qu'en 1873, mais il n'est pas payé pendant toute l'année. Les bureaux coûtent : en 1872, 174.875 fr. … plus 3.000 francs de gratifications; en 1873, 184.418 fr. 71 c., plus 3.000 francs de gratifications; en 1874, …3 fr. 77 c., plus 3.000 fr. de gratifications; en 1875 183.052 fr. 67 c., plus 3.000 francs de gratifications ; et …6, 185.136 fr. 72 c., plus 2.800 francs de gratification.

Ministère d[...]

		1872
		fr.
	Report........	1.227.501,[illegible]
5	Cour de cassation (1)........................	1.162.702,[illegible]
6	Cours d'appel (2)........................	6.654.225,
7	Cours d'assises (3)........................	153.000,
8	Tribunaux de première instance (4)........................	10.103.265,
9	Tribunaux de commerce (5)........................	175.578,
10	Tribunaux de police (6)........................	87.217,
11	Justice de paix (7)........................	7.804.175
12	Justice en Algérie (8)........................	922.024
13	Frais de justice criminelle (9)........................	5.143.313
14	Secours........................	139.612
15	Reconstitution de l'Etat civil de Paris........................	488.094
16	Dépenses des exercices périmés........................	»
17	Dépenses des exercices clos........................	450
	TOTAL........................	34.061.160

(1) De 1872 à 1876, ni le nombre, ni le traitement des magistrats de la Cour suprême n'ont varié : 1 premier [illegible] 30.000 francs, 1 procureur général 30.000 francs, 3 présidents de Chambre à 25.000 francs, 45 conseillers à 18.00[illegible] 1 avocat général à 25.000 francs, 5 avocats généraux à 18.000 francs. Le gouvernement de M. Thiers avait [illegible] 35.000 francs pour le premier président et le procureur général; la Commission du budget de 1872 opéra un[illegible] diminution. N'ont pas varié, non plus, de 1872 à 1876, les traitements du greffier en chef 30.000 francs, de [illegible] commis greffiers 5.000 francs, ni les dépenses des huissiers et gens de service 23.500 francs, ni les menues dép[illegible] la Cour 24.000 francs.

(2) Aucune variation sérieuse dans le personnel et le traitement des Cours d'appel de 1872 à 1876 : 26 prem[illegible] sidents, 1 à 25.000 francs, 4 à 20.000 francs, 1 à 18.000 francs, 20 à 15.000 francs ; 92 présidents de [illegible] 13.750 francs, 16 à 10.500 francs, 69 à 7.500 francs ; 26 procureurs généraux, 1 à 25.000 francs, 4 à [illegible] 1 à 18.000 francs, et 20 à 15.000 francs ; 618 conseillers, 64 à 11.000 francs, 100 à 7.000 francs, 454 à 5.[illegible] C'est en 1873 et 1874 qu'on trouve 618 conseillers, en 1875 et 1876 il y en a un de moins, de 3e classe, à [illegible] en 1872 il n'y en a que 611, soit 447 de 3e classe au lieu de 454 en 1873 — ; 14 premiers [illegible] généraux à 7[illegible] antérieurement il y en avait 26.— 12 suppressions sont opérées en 1872 : — 54 avocats [illegible], 7 à 13.200 fr[illegible] 8.167 francs, 35 à 5.833 francs ; 61 substituts, 11 à 11.000 francs, 8 à 5.250 francs, 42 à [illegible] francs. Les 2[illegible] des cours, divisés en 5 classes, touchent, en 1872, 1873, 1874, 2.000 francs, 2.[illegible] francs, 3.000 francs, 3.[illegible] 4.200 francs, 8.000 francs ; en 1875, 3.000 francs, 3.200 francs, 3.[illegible] francs, [illegible] francs et 8.[illegible] francs ; [illegible] divisés seulement en 3 classes comme les Cours elles-mêmes, ils reçoivent 3.000 francs, 4.200 francs, 8.000 fr[illegible] 120 à 122 commis gagnent 2.500 francs, 3.500 francs et 4.500 francs.

Les frais de secrétariat des cours, de 3.350 francs en 1872, sont de 3.[illegible] francs pour les autres quatre anné[illegible]

(3) La dépense des Cours d'assises se compose de 2 éléments : 1° l'indemnité allouée aux conseillers dans les c[illegible] d'assises non chefs-lieux de Cours d'appel ; 2° l'indemnité allouée aux parquets. La première n'a pas varié [illegible] 1876 — 119.200 francs, — se répartissant ainsi : 8 Cours d'assises recevant 2.800 francs chacune, 10, 2.[illegible] 14, 2.000 francs et 28 1.600 francs. La seconde a diminué, baissant de 37.000 francs, en 1872 et 1873, à 17.[illegible] en 1874, et à 4.000 francs en 1875 et 1876. L'indemnité aux parquets est, pour une seule Cour d'assises, de 9[illegible] pour 3 de 800 francs, pour 1 de 700 francs, pour 55 de 650 en 1872 et 1873. C'est sur ces 650 francs que [illegible] en 1874 et surtout en 1875 et 1876, les diminutions.

tice *(Suite)*.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1.493.598,84	1.503.750.07	1.506.014.34	1.520.831.85
1.171.699,61	1.171.582,95	1.167.338.44	1.168.882,87
6.530.683,08	6.429.402,97	6.442.199,92	6.438.837,02
155.000,00	124.150,00	121.100,00	121.000.00
10.030.043,67	10.027.766.10	10.059.733.89	10.105.118.83
175.830,47	176.576,76	176.488.13	175.723.42
87.390,31	87.859,93	87.897,65	86.758.99
7.802.444.65	7.803.081,09	7.804.380,94	8.376.239.37
915.641.06	1.019.860,05	1.123.987,81	1.120.541.35
5.390.303,89	5.655.551,71	5.600.000.00	5.605.022,49
134.200.00	135.0[illegible]0,00	134.897,73	144.895.96
299.999,25	299.164,13	190.495,49	137.698.27
2.297,48	»	»	314.44
72.278.96	68.536,37	3.809,27	3.524,93
34.261.411,27	34.502.282,18	34.418.343,61	35.005.389,79

Aucune variation dans le nombre et le traitement des magistrats des Tribunaux, de 1872 à 1876 : 2.461 magistrats : 359
lents, 1 à 20.000 francs, 7 à 10.000 francs, 8 à 7.000 francs, 26 à 6.000 francs, 142 à 4.500 francs, 175 à 3.600 fr.;
vice-présidents, 10 à 10.000 francs, 19 à 6.250 francs, 7 à 4.375 francs, 14 à 3.750 francs, 62 à 3.375 francs ;
uges d'instruction, 20 à 9.600 francs, 13 à 6.000 francs, 8 à 4.800 francs, 27 à [illegible] francs, 142 à 3.240 francs,
2.880 francs ; 757 juges, 38 à 8.000 francs, 47 à 5.000 francs, 32 à 3.500 francs, 88 à 3.000 francs, 349 à
francs, 203 à 2.400 francs ; 359 procureurs de la République payés comme les présidents, 489 substituts payés
e les juges. Aucun changement dans les cinq exercices dans les appointements des 359 greffiers, 11 à 6.000 francs,
.400 francs, 5 à 1.800 francs, 12 à 1.500 francs, 29 à 1.200 francs, 309 à 1.000 francs, ni des 499 commis greffiers
aitement de 1.200 francs à 3.500 francs. Les frais de secrétariat des Tribunaux s'élèvent, invariablement, à 36.000
, pour les cinq années.

Les greffiers seuls coûtent à l'Etat : il y en a 215, 1 à 1.800 francs, 3 à 1.200 francs, 4 à 900 francs, 207 à
rancs. En 1872 et 1873 il y a 214 greffiers et 206 à 800 francs, ce qui explique la différence. Le secrétariat du
nal de commerce de Paris coûte 2.000 francs.

Il s'agit encore ici des traitements des greffiers, au nombre de 112, 1 à 4.000 francs, 3 à 1.200 francs, 4 à
rancs, 104 à 700 francs, 3 commis greffiers à 1.800 francs, à Paris.

Nombre des juges : 2.860 en 1872 et 1873, 2.861 en 1874, 2.862 en 1875 et 2.863 en 1876.
aitement : 2.062 à 1.800 francs, 240 à 2.100 francs, 188 à 2.400 francs, 241 à 2.700 francs, 69 à 3.000 francs,
3.500 francs, 8 à 3.600 francs, 41 à 5.000 francs, 20 à 8.000 francs. Greffiers, 2.863 en 1876, 20 à 800 francs,
843 à 650 francs. Allocation de 30.000 francs par an aux 20 justices de paix de Paris.

En 1872, nous trouvons : 1 Cour à Alger, les Cours d'assises de Blidah, Constantine et Oran, le Conseil de droit
lman ; 9 Tribunaux de 1re instance : Alger, Blidah, Constantine, Bône, Philippeville, Sétif, Oran, Mostaganem,
cen ; 3 Tribunaux de commerce, Alger, Constantine, Oran ; 1 Tribunal de police, Alger, et 43 justices de paix ;
le changé en 1873 ; en 1874, 1875 et 1876, il y a 2 Tribunaux de plus, Bougie et Tizi-Ouzou, et 67 justices de paix
u de 43.

Ce chapitre, qui n'a pas sensiblement varié de 1872 à 1876, comprend les indemnités accordées aux témoins, à peu
1 million et demi, les salaires des huissiers, gendarmes, agents de la force publique, 1 million et demi à 2 millions,
anslation des prévenus et accusés, 600.000 à 700.000 francs, les vacations d'experts (médecins, chimistes, sages-
es, etc.) 1 demi-million, les transports des magistrats, à peu près 300.000, les indemnités, à peu près 300.000
. etc.

III. — Ser

		1872
		f.
1	Personnel de l'Administration centrale ([1])........................	243.400.
2	Matériel..	32.870.
3	Cardinaux, archevêques et évêques ([2]	1.626.992.
4	Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial ([3])...............	38.958.941.
5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève ([4])...	224.270.
6	Bourses des séminaires ecclésiastiques ([5])..........................	1.158.612.
7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels ([6])................	872.388.
8	Secours à divers établissements religieux ([7])......................	105.000.
9	Service intérieur des édifices diocésains ([8]).......................	583.894.
10	Entretien des édifices diocésains ([9]).............................	898.960.
11	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains ([10]) ..	2.199.447.
12	Crédits spéciaux pour diverses cathédrales ([11]).....................	1.226.675.
13	Secours pour travaux aux églises et presbytères ([12])...............	3.161.500.
14	Personnel des cultes protestants ([13]).............................	1.293.057.
15	Frais d'administration de l'église de la confession d'Augsbourg...	8.800.
16	Personnel du culte israëlite ([14]).................................	150.803.
17	Secours pour les édifices des cultes protestant et israëlite ([15]).....	94.572.
18	Dépenses diverses........	32.516.
19	Dépenses des exercices périmés....................................	16.602.
20	Dépenses des exercices clos...	327.440
	TOTAL.....	53.216.748.

(1) On compte, en 1872, 4 chefs de division de 12.000 à 12.500 francs; 7 chefs de bureau de 6.000 à 8.000 6 sous-chefs de 4.000 à 5.000 francs; 2 archivistes-bibliothécaires à 4.500 francs, 34 commis de 1.500 à 4.000 10 hommes de service de 1.200 à 1.550 francs; en 1873, 4 chefs de division, 7 chefs de bureau, 8 sous-chefs de 5, 1 bibliothécaire-archiviste, 31 commis au lieu de 34, 10 hommes de service, tous au même traitement; 4 chefs de division, 8 chefs de bureau au lieu de 7, 5 sous-chefs, 1 archiviste-bibliothécaire, 31 commis, 10 hon service, tous au même traitement qu'en 1873 et 1872, excepté les chefs de bureau, dont le traitement maximum 8.500 francs; en 1875, 4 chefs de division, 8 chefs de bureau, 7 sous-chefs, 1 archiviste-bibliothécaire, 32 co 10 hommes de service, tous au même traitement, excepté les chefs de bureau, dont le traitement maximum est d francs; en 1876, 4 chefs de division, 9 chefs de bureau, 8 sous-chefs, 1 archiviste-bibliothécaire, 29 commis, 10 de service, tous au même traitement qu'en 1875. Les gratifications ont varié de 16.000 à 18.550 francs.

(2) 1 archevêque (Paris) 50.000 francs, 1 (Alger) 30.000 francs, 16 archevêques, 20.000 francs, 69 évêques 15.00 Indemnités aux archevêques et évêques, chiffre variable, 300.000 francs environ.

(3) Vicaire-général à Paris 4.500 francs, 18 vicaires généraux de métropole 3.500 francs, 167 vicaires-gé 2.500 francs; de 1872 à 1876, aucune variation dans le traitement, augmentation des vicaires généraux d'une 15 chanoines à Paris à 2.400 francs, et 680 chanoines dans les départements a 1.600 francs; aucun changeme le nombre de ces ecclésiastiques de 1872 à 1876; — 207 curés de 1re classe septuagénaires à 1.600 701 curés de 1re classe à 1.500 francs, 367 curés de 2e classe septuagénaires à 1.300 francs, 2.162 curés de à 1.200 francs; de 1872 à 1876, le nombre des curés a augmenté de 11, 3.426 en 1872 et 3.437 en 1876; — desservants de 75 ans 1.300 francs, 2.322 desservants de 70 à 75 ans 1.200 francs, 5.618 desservants de 60 à 1.100 francs, 378 desservants de 50 à 60 ans au traitement de 1.000 francs, et 20.367 desservants au-dessous d à 900 francs; de 1872 à 1876, le nombre des succursales a été accru de 238, 29.725 en 1872, et 29.963 en en Algérie, 5 vicaires généraux à 3,600 francs, 14 chanoines à 2.400 francs, 17 desservants de 1re classe à 2.40 193 desservants de 2e classe à 1.800 francs, 117 vicaires a 1.800 francs; 8 chapelains des cimetières de 1.200 francs; 8.347 vicaires de paroisse à 450 francs; le nombre des vicaires s'est élevé, de 1872 à 1876, de 1 en 1872 et 8.347 en 1876; — dépenses de binage environ 250.000 francs.

(4) Nous trouvons, en 1872, à Saint-Denis, 8 chanoines-évêques à 10.000 francs et 18 chanoines à 4.000 fra 1873, 9 chanoines-évêques et 18 chanoines; en 1874, 9 chanoines-évêques et 18 chanoines; en 1875, 11 chanoi ques et 17 chanoines; en 1876, 10 chanoines-évêques et 16 chanoines. Les frais de service intérieur de la basilique Denis ont varié de 40.000 à 55.000 francs. A Sainte-Geneviève, nous trouvons 1 doyen à 3.500 francs, 1 vice- 2.500 francs, 5 chapelains à 2.000 francs et 29.400 francs de frais de boursiers.

(5) Nous trouvons à Paris 30 bourses à 800 francs et 25 demi-bourses à 400 francs; dans les départements 1.2 ses à 400 francs et 2.576 demi-bourses à 200 francs, 12 fractions de bourse à 300 francs et une indemnité francs à divers séminaires. — Ce sont les chiffres de 1876 que nous donnons; ils diffèrent à peine des chiffres d années.

...ltes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
243.362,50	243.395,84	243.400,00	243.397,77
37.934,57	35.564,75	35.954,12	35.999,91
.673.195,64	1.729.486,22	1.723.128,43	1.702.820,93
).104.019,59	39.290.953,14	39.300.190,57	39.322.953,78
240.719,72	244.043,53	260.479,11	260.460,22
.165.705,64	1.167.103,85	1.168.404,47	1.168.492,33
878.604,98	902.676,67	879.279,99	882.727,61
105.000,00	105.000,00	105.000,00	105.000,00
589.866,94	584.384,53	600.663,46	610.945,85
1.026.735,79	949.024,31	968.824,14	944.961,14
2.327.377,86	2.304.807,39	2.388.372,55	2.273.331,48
875.741,32	875.229,73	1.024.342,83	1.076.944,24
3.079.450,00	3.032.799,00	3.320.260,00	3.082.900,00
1.322.475,35	1.356.380,76	1.379.951,50	1.384.592,13
9.925,00	10.000,00	8.400,00	10.000,00
162.436,98	168.769,71	175.086,62	187.123,31
79.099,39	76.882,89	85.513,00	79.993,26
37.187,48	37.958,56	37.327,23	39.965,78
»	88.063,64	963,78	6.539,56
523.485,23	541.693,31	70.170,74	437.868,31
3.482.323,98	53.744.217,83	53.775.712,54	53.857.017,61

...e chiffre des pensions, de 330.000 francs, et le chiffre des secours, de 410.000 francs, s'appliquent à près de ... prêtres.

...e secours est donné principalement : —100.000 francs— à 22 congrégations de femmes autorisées, enseignantes ...italières.

...a plus grande partie de cette somme,— 400.000 francs environ,— est dépensée en traitement des employés des bas- ... des cathédrales ; le reste en achats de mobiliers et d'ornements ecclésiastiques.

...épenses d'entretien des bâtiments (cathédrales, archevêchés et évêchés, séminaires en France et en Algérie).

Ce chapitre s'applique sans distinction aux travaux des cathédrales, évêchés, archévêchés, séminaires.

Au contraire le chapitre 12 est affecté à diverses cathédrales spécialement désignées : de 1872 à 1876, nous trou...es cathédrales de Gap, Marseille, Evreux, Reims, Nevers, Cambrai, Sens, Clermont-Ferrand, Moulins, ...

Le budget secourt ainsi, tous les ans, à peu près 1.500 communes et un millier de fabriques.

Nous trouvons, en 1876, dans l'Église réformée, 11 pasteurs de 1re classe à 3.000 francs et 65 pasteurs à ... francs, 109 pasteurs de 2e classe à 1.900 francs, 427 pasteurs de 3e classe à 1.600 francs, 1 pasteur adjoint à ... francs ; dans l'église de la confession d'Augsbourg, 10 pasteurs de 1re classe à 3.000 francs et 2 à 2.100 francs, ...eurs de 2e classe à 1.900 francs, 43 de 3e classe à 1.600 francs. Le nombre des pasteurs s'est accru de 29 de 1872 à ... 647 en 1872 et 676 en 1876. Sur le crédit du chapitre 14, plus de 200.000 francs sont alloués en indemnités ou ...s aux pasteurs ou à leurs veuves. En 1875, 18 bourses à 400 francs et 35 demi-bourses à 200 francs ont été ac...s aux séminaires protestants : en 1872, il n'y avait que 14 bourses et 31 demi-bourses. Les frais d'administration du ...ire de Montauban prennent une douzaine de mille francs, 11.000 francs en 1872 et 13.750 en 1876. Enfin ...rie protestante coûte 71.000 francs : 7 pasteurs à 4.000 francs, 11 pasteurs à 3.000 francs et près de 20.000 francs ...nnités diverses. En 1872, il n'y a que 16 pasteurs en Algérie au lieu de 18 en 1876 ; c'est en 1876 que les 2 nou... pasteurs sont créés.

Nous trouvons, en 1876, 1 grand rabbin du Consistoire central à 12.000 francs, 1 grand rabbin du Consistoire ...is à 6.000 francs, 7 grands rabbins des Consistoires de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Nancy, Vesoul, Bayonne ...0 francs, 9 rabbins à 2.000 francs, 3 à 1.800 francs, 5 à 1.600 francs, 1 à 1.500 francs, 10 à 1.400 francs, 11 à ... francs, 1 à 900 francs, 2 à 700 francs et 4 à 600 francs, 1 grand rabbin à Alger à 6.000 francs, 2 grands rabbins ...stantine et à Oran à 5,000 francs. De 1872 à 1876, on a créé 2 rabbins, 53 en 1872 et 55 en 1876. Les indemnités ...bbins ont été portées successivement de 14.000 francs en 1872 à 25,000 francs en 1876. Les dépenses des sémi... israélites ne varient pas de 1872 à 1876 : 46.100 francs.

Une vingtaine de temples ou synagogues reçoivent tous les ans des secours pour réparations et entretien.

IV. — Minis

		1872
		f. c.
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	657 59
2	Matériel	221.76
3	Traitement des agents politiques et consulaires (2)	5.942.91
4	Traitement d'inactivité (3)	135.80
5	Frais d'établissement (4)	469.14
6	Frais de voyages et de courriers (5)	669.99
7	Frais de service (6)	1.683.65
8	Présents diplomatiques (7)	26.81
9	Indemnités et secours (8)	111.94
10	Dépenses secrètes	500.00
11	Missions et dépenses imprévues (9)	668.97
12	Frais de location et charges accessoires de l'Hôtel de l'Ambassade ottomane à Paris	30.80
13	Subvention accordée à Abd-el-Kader	120.00
14	Dépenses des exercices périmés	11.88
15	Dépenses des exercices clos	198.50
16	Dépenses extraordinaires	39.21
	TOTAL	11.509.02

(1) Nous trouvons, en 1872, après le Ministre, 60.000 francs, 3 directeurs à 20.000 francs et 1 directeur à 15.0
12 sous-directeurs de 9.000 francs à 14.000 francs, 6 chefs de bureau de 4.500 francs à 10.000 francs, 2 sou
7.000 francs, 23 rédacteurs de 3.400 à 6.000 francs, 16 commis principaux de 2.400 à 4.500 francs, 3 secrétair
vistes de 3.500 à 5.000 francs, 1 géographe-topographe à 4.000 francs, 48 commis de 1.200 à 5.000 francs;
3 directeurs à 20.000 francs, 1 directeur à 15.000 francs et 1 directeur à 11.500 francs, 10 sous-directeurs de
5.000 francs, 7 chefs de bureau de 4.500 à 10.000 francs, 2 sous-chefs à 7.000 francs, 22 rédacteurs de 3.40
francs, 10 commis principaux de 2.500 à 5.000 francs, 47 commis de 1.200 à 5.000 francs, 2 secrétaires-arch
4.500 francs, 1 géographe-topographe à 4.000 francs; en 1874, 3 directeurs à 20.000 francs et 1 directeur à 15.0
10 sous-directeurs de 8.000 à 15.000 francs, 8 chefs de bureau de 5.500 à 10.000 francs, 2 sous-chefs à 7.00
21 rédacteurs de 3.400 à 6.200 francs, 12 commis principaux de 2.600 à 5.000 francs, 45 commis de 1.500 à 5.0
2 secrétaires-archivistes à 3.000 et 4.500 francs, 1 géographe-topographe à 4.000 francs, 1 bibliothécaire à 1.80
en 1875, 3 directeurs à 20.000 francs et 1 à 15.000 francs, 10 sous-directeurs de 9.000 à 15.000 francs, 8 che
reau de 5.500 à 10.000 francs, 2 sous-chefs à 7.000 francs, 21 rédacteurs de 3.400 à 6.500 francs, 12 commis pr
de 2.000 à 5.000 francs, 45 commis de 1.200 à 5.000 francs, 2 secrétaires-archivistes à 3.000 et 3,800 francs
graphe à 4.000 francs, 1 bibliothécaire à 1.800 francs; en 1876, 3 directeurs à 20.000 francs et 1 à 15.000 fr
sous-directeurs de 8.000 à 15.000 francs, 7 chefs de bureau de 5.500 à 10.000 francs, 3 sous-chefs, 2 à 7.000
1 à 5.000 francs, 22 rédacteurs de 1.800 à 6.200 francs, 11 commis principaux de 2.000 à 4.300 francs, 40 co
1.200 à 5.000 francs, 5 secrétaires-archivistes de 2.000 à 4.100 francs, 1 géographe 4.000 francs, 1 biblio
1.800 francs. — Les gages des gens de service montent à 70.722 fr. 63 c. en 1876; ils étaient de 75.116 f
en 1872.

(2) De 1872 à 1876, les émoluments attachés aux ambassades et légations ne varient pas : Berlin 140.000
Berne 60.000 francs, Constantinople 110.000 francs, Londres 200.000 francs. Madrid 120.000 francs, Rome (Sai
110 000 francs, Rome (royaume d'Italie) 100.000 francs, Saint-Pétersbourg 250.000 francs, Vienne 170.00
Athènes 60.000 francs. Bruxelles 60.000 francs, Buenos-Ayres 70.000 francs, Copenhague 50.000 francs, Dresd
francs, La Haye 60.000 francs, Lima 50.000 francs, Lisbonne 60.000 francs, Munich 50.000 francs, Pékin 85.00
Port-au-Prince 30.000 francs, Rio-de-Janeiro 80.000 francs, Santiago du Chili 100.000 francs, Stockholm 50.00
Stuttgard 50.000 francs, Tanger 32.000 francs, Téhéran 72.000 francs, Washington 80.000 francs, Yokoham
francs, 1 auditeur de rote à Rome 20.000 francs. Les émoluments attachés aux consulats généraux et aux consul
pas sensiblement varié non plus. — Consulats généraux : Alexandrie 45.000 francs, Amsterdam 20.000 francs,
18.000 francs. Barcelone 24.000 francs, Belgrade 22.000 francs, Beyrouth 25.000 francs, Bogota 30.000 francs, B
40.000 france, Calcutta 50.000 francs, Caracas 30.000 francs, Francfort 30.000 francs. Gênes 22.000 francs, Gu
30.000 francs, Hambourg 30.000 francs, La Havane 40.000 francs, Londres 40.000 francs, Montevidéo 34.000
Naples 24.000 francs, New-York 60.000 francs, Pesth 25.000 francs, Quito 24.000 francs, Shang-Haï 60.000
Trieste 24.000 francs, Tripoli 20.000 francs, Tunis 28.000 francs, Varsovie 25.000 francs. — Consulats: Alep
francs, Alexandrie 22.000 francs, Assomption 22.000 francs, Bagdad 20.000 francs, Baïha 20.000 francs, Bâle

étrangères.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
48.417,54	646.423,20	648.491,61	647.666.79
199.942.11	199.796,49	199.906,07	199.983.41
787.399,09	5.900.544.77	5.959.716.18	6.158.555,85
81.189.67	94.656.66	93.148.31	98.083,84
509.584.98	283.525.67	232.597.65	328.367,22
561.500.88	656.722,45	589.348,30	669.359,00
791.875,78	1.797.768.43	1.800.812.85	1.619.285,78
39.905.04	39.957.41	35.486.99	39.941.42
112.268.32	111.491.99	110.296,66	111.440.96
500.000.00	500.000,00	500.000.00	500.000,00
881.875,28	493.089,99	498.193,96	499.812,94
51.973,88	51.993.55	51.773.27	51.999.97
150.000,00	150.000,00	150.000.00	150.000.00
11.843.88	39.903.65	19.255.09	19.934,69
225.830.86	330.177,65	339.161,98	167.081.70
165.017,23	112.595,19	154.182,77	7.939,55
818.624,54	11.408.647,10	11.382.371,69	11.269.453,12

angkok 25.000 francs. Batavia 45.000 francs, Bilbao 12.000 francs. Bombay 30.000 francs, Bosna-Seraï 14.000 ...ème 12.000 francs, Breslau 15.000 francs. Buenos-Ayres 30.000 francs. Cadix 15.000 francs. Cagliari 12.000 Caire 21.000 francs. la Canée 14.000 francs, Canton 30.000 francs, Le Cap 20.000 francs. Carthagène 12.000 harleston 20.000 francs, Christiania 15.000 francs. Civita-Vecchia 12.000 francs, Constantinople 24.000 francs. 5.000 francs, Damas 18.000 francs. Dantzig 15.000 francs, Dublin 18.000 francs. Dusseldorf 14.000 francs, 15.000 francs. Fernambouc 20.000 francs, Florence 16.000 francs. Fou-Tchéou 25.000 francs, Galatz 18.000, enève 18.000 francs. Gibraltar 15.000 francs, Glasgow 20.000 francs. Haug-Kao 25.000 francs, Hong-Kong; ncs. Honolulu 20.000 francs, Jassy 20.000 francs. Jérusalem 22.000 francs. Leipzig 18.000 francs, Lisbonne francs, Liverpool 22.000 francs. Livourne 14.000 francs, Malaga 14.000 francs, Malte 15.000 francs, Manille francs, Melbourne 30.000 francs, Messine 15.000 francs. Mexico 25.000 francs, Milan 18.000 francs. Mogador francs, Moscou 25.000 francs, Newcastle 16.000 francs. Nouvelle-Orléans 30.000 francs. Odessa 18.000 francs, 15.000 francs, Palma 12.000 francs, Panama 20.000 francs. Port-Louis 25.000 francs, Porto-Rico 20.000 francs, 20.000 francs, Québec 25.000 francs. Riga 14.000 francs; Rio-de-Janeiro 30.000 francs, Rotterdam 15.000 Roustchouk. 16.000 francs, Sainte-Marie-de-Bathurst 20.000 francs. Saint-Petersbourg 20.000 francs, Saint-n 12.000 francs, Salonique 12.000 francs, San-Francisco 45.000 francs, Santander 12.000 francs, Santiago de 000 francs, Scutari d'Albanie 14.000 francs, Singapour 28.000 francs, Smyrne 20.000 francs. Sydney 30.000 Syra 14.000 francs, Tananarive 18.000 francs. Tauris 20.000 francs. Tien-Tsin 1.700 francs, Titlis 12.000 de 12.000 francs, Turin 15.000 francs Valparaiso 25.000 francs. Vera-Cruz 25.000 francs. Yokohama 25.000 Zanzibar 1.800 francs. Il y a en 1876. 81 agents vice-consuls au traitement de 2.000 à Valence. à 12.000 Janina. Traitement des secrétaires d'ambassade de 1re classe, 12.000 à 14.000 francs, de 2e classe 10.000 à francs, de 3e classe 5.000 francs. Il y a 58 de ces agents en 1876. Traitement des élèves consuls 3.000 francs: a 15 en 1876. Traitement des drogmans, chanceliers. interprètes, de 5.000 à 10.000 francs. Il y a 58 de ces n 1876.

y a généralement 30 à 35 agents politiques et consulaires en inactivité. Les traitements sont : ministres pléni-ires de 1re classe 8.000 francs, de 2e classe 6.000 francs, secrétaires de 1re classe 3.000 francs, de 2e classe 2.000 consuls généraux 4.000 francs. consuls de 1re classe 3.000 francs, de 2e classe 2.400 francs, vice-consuls 2.400 premiers drogmans 2.400 francs. chanceliers 2.000 francs.

rais d'établissement des ambassadeurs, ministres. consuls, etc.

oyages d'agents politiques. appointements des courriers de cabinet, gages des courriers facteurs. estafettes : voilà le ce chapitre.

rais généraux de correspondance. entretien et réparation de palais. hôtels. bâtiments appartenant à la France en rangers. gardes et janissaires. journaux et brochures. secours et aumônes, etc.

Objets d'art offerts en présents: décorations accordées à des étrangers.

Secours à des agents. veuves d'agents. fils d'agents.

Nous trouvons des missions en Egypte, en Herzégovine, à Panama, en Russie, à Saint-Jean de Terre-Neuve, etc.

V. — Min[illegible]

		187[illegible]
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	1.389.[illegible]
2	Matériel	274.[illegible]
3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements (2)	5.102.[illegible]
4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures (3)	5.829.[illegible]
5	Inspections générales administratives (4)	196.[illegible]
6	Subventions pour l'organisation et l'entretien des corps de sapeurs-pompiers	19.[illegible]
7	Personnel des lignes télégraphiques (5)	9.412.[illegible]
8	Matériel des lignes télégraphiques	4.280.[illegible]
9	Dépenses des commissariats de l'émigration	40.[illegible]
10	Traitements et indemnités des commissaires de police (6)	1.211.[illegible]
11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale (7)	6.929.[illegible]
12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise (7)	766.[illegible]
13	Dépenses secrètes de sûreté publique	2.000.[illegible]
14	Personnel du service des prisons et établissements pénitentiaires (8)	»
15	Maisons centrales et pénitenciers agricoles (8)	6.159.[illegible]
16	Maisons de justice, d'arrêt et de correction; maisons centrales pour condamnés de l'insurrection; maison de détention; séjour hors des établissements (8)	9.738.4[illegible]
17	Etablissements de jeunes détenus (8)	1.364.9[illegible]
18	Transports des détenus (8)	827.0[illegible]
19	Acquisitions et constructions (8)	692.8[illegible]
20	Prisons de l'Algérie (8)	»
21	Remboursement sur le produit du travail des condamnés	2.669.0[illegible]
22	Subventions aux départements (loi du 10 août 1871)	3.998.8[illegible]
23	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	863.6[illegible]
24	Secours à des établissements et institutions de bienfaisance	688.8[illegible]
25	Dépenses intérieures et frais d'inspection et de surveillance du service des enfants assistés	890.9[illegible]
	A reporter	65.378.8[illegible]

(1) Nous trouvons en 1872, indépendamment du Ministre, 60.000 francs; 4 directeurs à 15.000 francs, 2 [illegible] division à 12.000 francs, 33 chefs de bureau de 6.000 à 9.000 francs, y compris le chef de cabinet, 50 sous-[illegible] bureau de 4.000 à 5.500 francs, y compris le sous-chef de cabinet, 208 employés de 1.500 à 4.000 francs, 7[illegible] de service de 1.000 à 1.900 francs; en 1873, à part le Ministre et le sous secrétaire d'Etat à 30.000 francs, 4 [illegible] à 15.000 francs, 2 chefs de division à 12.000 francs, 33 chefs de bureau, y compris le chef de cabinet de 6.000 [illegible] francs, 42 sous-chefs de 4.200 à 5.500 francs, 205 employés de 1.500 à 4.000 francs et 70 hommes de service [illegible] à 1.900 francs; en 1874, toujours à part le Ministre et le sous-secrétaire d'Etat, à 25.000 francs, 4 directeurs [illegible] francs, 4 sous-directeurs à 10.000 francs, 1 chef de division à 12.000 francs 31 chefs de bureau de 7.000 à 9.000 [illegible] compris le chef de cabinet, 43 sous-chefs de 4.200 à 6.000 francs, 208 employés de 1.800 à 4.000 francs et 71 [illegible] de service de 1.000 à 2.000 francs; en 1875, toujours à part le Ministre et le sous-secrétaire d'Etat, 3 dire[illegible] 15.000 francs, 4 sous-directeurs à 10.000 francs, 1 chef de division à 13.000 francs, 29 chefs de bureau de [illegible] 9.000 francs, y compris le chef de cabinet à 10.000 francs, 44 sous-chefs de 4.200 à 6.000 francs, 207 emp[illegible] 1.800 à 4.000 francs, et 67 hommes de service de 1.000 à 2.000 francs; en 1876, toujours en dehors du Mi[illegible] du sous-secrétaire d'État, 4 directeurs à 15.000 francs, 5 sous-directeurs à 10.000 francs, 1 chef de division [illegible] francs, 28 chefs de bureau de 7.000 à 9.000 francs, y compris le chef de cabinet à 10.000 francs, 43 sous-chefs [illegible] à 5.500 francs, 209 employés de 1.800 à 4.000 francs, et 68 hommes de service de 1.000 à 2.000 francs. Les [illegible] qu'on rencontre viennent du service de la presse qui apparait ou disparait suivant les tendances politiques. Ind[illegible] 47.200 francs en 1872, 61.875 francs en 1873, 16.855 francs en 1874, 13.315 francs en 1875, 32.875 francs en [illegible]

(2) En 1872, le préfet de la Seine et le préfet de police touchent 50.000 francs, les préfets de 1re classe 35.0[illegible] de 2e classe 25.000 et ceux de 3e classe 20.000 francs; à partir de 1873 jusqu'à 1876, les traitements de 2e cla[illegible] 3e classe descendent à 24.000 et 18.000 francs, ceux de 1re classe ne varient pas; à partir de 1873 aussi, le t[illegible] du préfet de police s'abaisse à 40.000 francs, celui du préfet de la Seine se maintient à 50.000 francs. Les tra[illegible] des sous-préfets et des secrétaires généraux sont, suivant la classe, de 4.500 francs, 6.000 francs et 7.000 fr[illegible] En 1872, la 1re classe est appointée à 8.000 francs, à partir de 1873 elle n'a plus que 7.000 francs.

(3) Nous savons que ces fonds constituent les traitements du personnel des employés des préfectures et des sous-[illegible]tures et font face aux dépenses matérielles des mêmes préfectures et sous-préfectures.

(4) De 1872 à 1876, nous trouvons 19 inspecteurs généraux de 6.000 à 9.000 francs, et une inspectrice gé[illegible]

ar.

873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.444,64	1.350.711,81	1.346.590,63	1.350.226,22
75.494,75	285.496,13	299.832,10	298.915,03
01.476,13	4.909.635,53	4.910.338,82	4.900.985,14
28.681,67	5.829.327,81	5.829.446,44	6.026.806,08
96.998,62	196.984,92	196.586,46	194.577,23
2.017,17	5.187,75	5.501,19	9.105,49
00.458,09	9.773.080,91	9.994.058,18	10.448.245,21
99.692,13	4.965.475,29	4.963.094,49	5.220.757,66
49.241,63	33.624,93	35.762,62	35.916,33
01.189,16	1.658.512,15	1.856.022,00	1.911.137,25
29.425,00	6.929.425,00	6.929.425,00	6.929.425,00
45.381,70	1.238.043,20	1.238.499,23	1.238.490,21
00.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2. 00.000,00
» »	» »	4.992.846,54	5.159.413,07
00.281,90	7.038.723,51	5.528.192,00	3.993.449,72
59.582,23	9.520.304,24	6.453.491,60	6.580.725,73
84.764,03	1.807.514,43	2.055.891,15	2.697.575,87
43.939,05	624.901,90	568.363,50	540.821,52
52.010,10	1.461.176,84	645.094,34	393.993,62
» »	» »	» »	886.122,00
18.266,92	3.184.428,32	3.646.440,11	3.960.431,14
98.944,80	3.999.705,13	3.999.975,32	3.999.795,56
63.610,00	863.610,00	863.609,96	864.810,00
04.465,49	997.097,91	960.681,33	704.410,81
86.640,14	899.841,12	830.515,28	865.969,63
07.005,35	69.563.809,83	70.150.258,29	71.212.105,52

s. Sous l'Empire, il y avait 30 inspecteurs généraux ou inspectrices générales ou inspecteurs adjoints. Les née ne varient guère, à 45.000 et quelques centaines de francs ; il y a 3.000 à 4.000 francs de frais de ndemnités. Il y a 9 inspecteurs des prisons et une inspectrice, 5 inspecteurs des établissements de bienfaisance, rs des asiles d'aliénés, 2 inspecteurs des archives.

lministration des télégraphes est très chargée sous l'Empire; les grades élevés surtout sont aussi qu'inutiles : en 1872, nous trouvons 85 inspecteurs qui se réduisent à 73 en 1874. 317 chefs de transmission, ceveurs qui se réduisent à 202 à 1874. En 1876, nous trouvons : le directeur général 15.000 francs, 2 inséraux à 12.000 francs, 77 inspecteurs au lieu de 85 en 1872, de 5.000 à 10.000 francs, 28 sous-inspecteurs 34 en 1872, à 4.000 francs, 218 chefs de poste de 2.600 à 3.500 francs, 14 chefs de bureau de l'administration 4.000 à 8.000 francs, 2.692 employés de 1.400 à 3.500 francs, 800 auxiliaires de 300 francs à 1.000 francs. illants de 800 francs à 1.800 francs. 1.059 facteurs ou garçons de bureau, de 400 à 1.000 mécaniciens de 1.800 à 2.400 francs. 1 médecin : en tout, pour 1876, 5.513 employés. En 1872, le de 5.571 ; il descend à 5.432 en 1874 et remonte un peu en 1875 pour arriver à 5.513 en 1876. — Si, en lépenses sont plus élevées, c'est qu'on a augmenté les traitements des agents inférieurs. — Les remises aux ndemnités pour service de nuit, les indemnités de frais de route, les secours montent progressivement d'un demi, en 1872 à 1.800,000 francs, en 1876.

i le taux des traitements : 1re classe 4.800 francs, 2e classe 3.600 francs, 3e classe 2.400 francs, 4e classe s, 5e classe 1,440 francs.

les chapitres 11 et 12 on se reportera aux *Emprunts et aux Impôts de la rançon de* 1871, page 70.

1872, 1873, 1874, les dépenses du personnel sont comprises dans les chapitres 15, 16, 17, 18, et il n'est pas les en dégager exactement. Mais elles ne diffèrent pas notablement des dépenses du personnel en 1875 et trouvons dans les maisons de force et les pénitenciers, en 1872, 30 directeurs, 26 inspecteurs, 32 greffiers-, 58 commis, 6 commis auxiliaires, 10 économes, 3 économes adjoints, 21 teneurs de livres. 24 agents, 27 architectes ou conducteurs de travaux, 22 instituteurs, 10 contre-maîtres, 32 aumôniers, 7 pasteurs, 57 médecins, 16 pharmaciens, 23 gardiens-chefs, 52 premiers gardiens, 837 gardiens ordinaires, 12 sœurs, lantes. 9 surveillantes laïques ; dans les maisons d'arrêts, de justice et de correction, 51 directeurs. 3 inspecreffiers-comptables, 10 instituteurs, 360 aumôniers, 20 pasteurs, 392 médecins, 378 gardiens-chefs, 24 premiers

		18[illegible]
		fr
	Report.......	65.378 [illegible]
26	Secours à divers titres..	977 [illegible]
27	Secours aux réfugiés étrangers...........................	379 [illegible]
28	Grosses réparations et matériel des cours....................	494 [illegible]
29	Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868..	13 [illegible]
30	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français....	7 [illegible]
31	Reconstruction de divers palais de justice......................	158 [illegible]
32	Subventions aux chemins vicinaux..............................	10.004 [illegible]
33	Réparations des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations..	
34	Subventions pour constructions de ponts sur les chemins vicinaux	173 [illegible]
35	Dépenses de la delégation du Ministère à Versailles.............	128 [illegible]
36	Subvention pour l'acquittement des loyers (loi du 21 avril 1871)..	750 [illegible]
37	Liquidation des dépenses de guerre incombant au Ministère de l'intérieur..	1.466 [illegible]
38	Frais supplémentaires relatifs au *Journal officiel*..............	177 [illegible]
39	Service des batteries de l'artillerie de la garde nationale mobilisée	31 [illegible]
40	Subventions à des travaux d'utilité communales et à la reconstruction de ponts détruits pendant la guerre.................	2.910 [illegible]
41	Secours aux inondés..	30 [illegible]
42	Emigration d'Alsace-Lorraine.....................................	478 [illegible]
43	Indemnités de déplacement pour les élections sénatorioles.......	
44	Impresssion des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale..	4 [illegible]
45	Allocation à la Ville de Paris (loi du 7 avril 1873)...............	
46	Allocation aux départements envahis (loi du 7 avril 1873).........	
47	Construction d'une ligne télégraphique souterraine entre Paris et Versailles..	
48	Dépenses des exercices périmés..................................	6 [illegible]
49	Dépenses des exercices clos......................................	829 [illegible]
	TOTAL.......	84.401 [illegible]

gardiens, 34 commis-greffiers, 922 gardiens ordinaires, 339 surveillantes laïques, 192 surveillantes reli[illegible] gardes des dépôts, 8 gardiennes des dépôts, 43 agents divers ; au total 1.410 personnes dans les maisons d[illegible] pénitenciers, et 3.158 dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, en tout 4.568. En 1873, et 1874 le [illegible] de 1.612 dans les maisons de force et les pénitenciers et de 2.923 dans les maisons d'arrêt, de justice et de c[illegible] tout 4.535 ; en 1875 le personnel est de 1.579 dans les maisons de force et les pénitenciers et de 2.988 dan[illegible] d'arrêt, de justice et de correction, en tout de 4.567; en 1876, le personnel est de 1.730 dans les maisons de force e[illegible] ciers et de 3.010 dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction; en tout de 4.740. Traitements : directeu[illegible] centrale 6.000, 5.000, 4.000 ; — inspecteurs, économes, régisseurs, 3.500, 3.000, 2.500, 2.000 ; — greffie[illegible] comptables, 3.000, 2.600, 2.300, 2.000, 1.800, 1.600 ; — instituteurs, teneurs de livres, conducteurs de tra[illegible] 2.000, 1.800, 1.600, 1.400 ; — commis 2.000, 1.800, 1.600, 1.400, 1.200 ; — gardiens chefs 2.000, 1.[illegible] — aumôniers, médecins, pharmaciens internes 2.000, 1.800, 1.500 ; — aumôniers, pharmaciens, médec[illegible] 1.800, 1.500, 1.200, 1.000, 800 ; — premiers gardiens, 1.400, 1.300 ; — gardiens 1.200, 1.100, 1.000, 9[illegible] surveillantes laïques 500, 400, 300. — Directeurs de maisons d'arrêt, de justice et de correction, 3,500, 3.[illegible] 2.000 ; — aumôniers, pharmaciens et médecins internes 2.000, 1.800, 1.500 ; — aumôniers, médecins et [illegible] externes de 200 à 1.500 francs, suivant la population des détenus ; — gardiens chefs 1.800, 1.600, 1.500, 1[illegible]

ieur (*Suite*).

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.807.005,35	69.563.809,83	70.150.258,29	71.212.105,52
.008.527,28	998.072,91	1.011.095,05	1.031.104,09
351.593,80	499.918,26	692.382,34	1.529.200,23
497.006,83	524.129,43	518.297,46	503.986,34
12.999,90	9.997,64	10.000,00	10.000,00
7.450,00	6.330,00	6.220,00	6.040,00
108.647,52	180.000,00	153.012,52	465.523,00
.070.604,21	5.749.985,50	5.866.324,19	11.415.562,23
»	»	576.848,00	278.112,20
»	13.261,04	»	63.000,00
123.988,96	123.995,29	111.399,53	111.369,17
750.000,00	605.449,00	750.000,00	650.000,00
.983.633,27	10.486.497,59	998.063,04	7.660.562,14
»	»	282.400,00	497.726,80
»	»	»	»
»	623.292,44	»	»
951.250,51	»	»	1.741.103,33
.929.742,14	3.125.231,16	»	»
»	»	»	794.193,04
»	»	»	»
.680.848,80	»	»	»
.738.352,80	»	»	»
»	»	259.626,42	»
37.305,05	63.039,05	131.885,97	75.813,12
.617.028,80	8.595.895,37	410.821,57	292.185,03
..675.985,22	101.159.904,51	81.928.634,38	98.337.586,24

— premiers gardiens 1.400, 1.300, — gardiens 1.100, 1.000, 900, 800. — Les traitements qui précédent
uent aux départements ; voici ceux de la Seine pour les directeurs et les gardiens : directeurs 6.000, 5.000. 4.000 ;—
s chefs 2.000 ; — premiers gardiens 1.800, 1.600 : — gardiens 1.500, 1.400. 1.300 : — surveillantes laïques
illeuses 800 — Nous trouvons fin décembre 1876, dans les maisons centrales. 15 825 hommes en France,
n Algérie, 3.625 femmes en France, 65 en Algérie, plus 1.619 hommes condamnés pour faits insurrectionnels ;
penitenciers, 7.322 hommes en France et 495 en Algérie, 2.146 femmes en France et 28 en Algérie, plus 47
s condamnés pour faits insurrectionnels ; dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction 20.250 hommes en
et 1.809 en Algérie, 4.520 femmes en France et 79 en Algérie.

ns centrales affectées aux hommes : Albertville, Ancône, Beaulieu, Clairvaux, Embrun, Eysses, Fontevrault,
Loos, Melun, Nîmes, Poissy, Riom, Casabianda, Castellucio, Chiavari ; aux femmes : Auberive, Cadillac,
it, Doullens, Montpellier, Rennes. — Maisons affectées aux insurgés : Belle-Isle, Thouars, Landerneau. —
forçats de Saint-Martin-de-Ré. — Etablissements publics de jeunes détenus : les Douaires, Saint-Bernard,
ilaire, Saint-Maurice, Val d'Yèvre. En Algérie, Lambèze, l'Harrach pour les hommes et le Lazaret pour les
.

VI. — Mi…

		1872
		f. c.
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	5.818.68…
2	Matériel	4.855.70…
3	Dépenses diverses	252.81…
4	Personnel de l'Administration des Monnaies et Médailles (service des établissements monétaires) (2)	62.39…
5	Matériel	81.29…
6	Depenses diverses	27.69…
7	Fabrication des monnaies de bronze	240.71…
8	Personnel de la Cour des comptes (3)	1.464.37…
9	Matériel	61.00…
10	Frais de trésorerie (4)	111.654.90…
11	Traitements et émoluments des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers (5)	7.170.00…
12	Dépenses des exercices périmés	323.50…
13	Dépenses des exercices clos	12.637.8…
	TOTAL	144.651.00…
	A ajouter :	»
	TOTAL	»

(1) Il y a, indépendamment du Ministre et du sous-secrétaire d'État qui apparait en 1873 : secrétaire-géné… 1872 et 1873 à 25.000 francs; directeurs 5, 2 à 25.000 francs, 3 à 20.000 francs, 6 en 1875; chef de division, … les cinq exercices (contentieux) à 18.000 francs; contrôleur central, 1 pendant les cinq exercices à 18.000 fran… directeurs, 5 en 1872, 6 en 1873, 5 en 1874, 6 en 1875, 2 en 1876, de 12.000 à 15.000 francs; sous-caissier pa… tral à 12.000 francs, 1 en 1872, 1874 et 1876, pas en 1873 et 1875; chefs de bureau, 33 en 1872, 1873 et 18… 1874 et 34 en 1875, de 4.000 à 9.000 francs; sous-chefs, 65 en 1873, 1875 et 1876, 64 en 1872 et 1874, de … 5.500 francs; contrôleur spécial pour la caisse à 5.000 francs, 1 en 1874, 1875 et 1876, pas en 1872 et 1873; … 566 en 1872, 430 en 1873, 434 en 1874 et 1875 et 525 en 1876, de 1.600 à 4.000 francs; agents de comptoir, 42 … 1874, 1875 et 1876, 43 en 1873, de 1.500 à 3.000 francs; expéditionnaires, 15 à 30. Voilà pour l'Administratio… du Ministère. — A l'Administration centrale des contributions directes, il y a : 1 directeur à 25.000 francs, 2 … trateurs de 12.000 à 15.000 francs, 3 chefs de bureau en 1872, 1873, 1874, et 4 en 1875 et 1876, de 6.000 à 9.00… 4 sous-chefs en 1872, 1873, 1874, 3 en 1875 et 1876, de 4.500 à 5.500 francs, de 16 à 20 commis, suivant les … de 1.600 à 4.000 francs. — A l'Administration centrale de l'enregistrement, du timbre et des domaines : 1 di… 25.000 francs, 2 administrateurs de 12.000 à 15.000 francs, 11 chefs de bureau de 6.000 à 9.000 francs, 15 s… en 1873 et 1874, 16 en 1872, 17 en 1875, 20 en 1876, de 4.500 à 5.500 francs, de 36 à 43 commis, suivant les … de 1.600 à 4.000 francs. — A l'Administration centrale des forêts : 1 directeur à 25.000 francs, 2 administra… 12.000 à 15.000 francs, 6 chefs de bureau en 1872 et 1874, 7 en 1873 et 1876, 8 en 1875, de 6.000 à 9.000 f… sous-chefs en 1872, 11 en 1873, 8 en 1874 et 1875, 7 en 1876, de 4.500 à 5.500 francs, de 25 à 28 commis de… 4.000 francs. — A l'Administration centrale des douanes : 1 directeur à 25.000 francs, 2 administrateurs de 12.000 … francs, 8 chefs de bureau en 1873, 1874, 1875, 1876, 7 en 1872, de 6.000 à 9.000 francs, 12 sous-chefs en 18… 1873, 1874, 1875, 8 en 1876, de 4.500 à 5.500 francs, commis de toutes classes, de 1873 à 1877, de 1.600 à 4.00… — A l'Administration centrale des contributions indirectes : 1 directeur à 25.000 francs, 2 administrateurs de … 15.000 francs, chefs de bureau, 8 en 1872 et 1873, 10 en 1874, 12 en 1875 et 11 en 1876, de 6.000 à 9.000 fran… chefs, 13 en 1872, 14 en 1873 et 1874, 7 en 1875 et 1876, de 4.500 à 5.500 francs, de 62 à 107 commis de 1.60… francs. — A l'Administration centrale des manufactures : 1 directeur à 25.000 francs, 2 administrateurs de 12.000 … francs, 2 ingénieurs à 10.000 francs, chefs de bureau, 2 en 1872, 5 en 1873, 3 en 1874 et 1875, 5 en 1876, de … 9.000 francs, sous-chefs, 4 en 1872, 1873, 1874, et 1876, 3 en 1875, de 4.500 à 5.500 francs, de 35 à 46 co… 1.600 à 4.000 francs. — A l'Administration centrale des postes : 1 directeur à 25.000 francs, 3 administrateurs de … 15.000 francs, 11 chefs de bureau de 6.000 à 9.000 francs, chefs de bureau, 20 en 1872, 19 en 1873 et 1876, 18 … et 1875, de 4.500 à 5.000 francs, 160 à 167 commis de 1.600 à 4.000 francs, 61 à 66 sous-agents de 1.000 à 1.80…

Finances.

1873	1784	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5.902 042.55	5.992.939 50	6.183 304.08	6.293.804,87
3.566.617,71	3.352.612,79	1.279.130,78	3.074.206.60
250.847,27	259.493.12	2.370.271,81	276.606,75
62.383.30	62.369.40	62.385,94	62.399,16
81.385.39	81.392,05	81.386,93	82.312,32
27.317,30	26.143.39	25.428,29	25.495,45
238.423,99	170.523.24	83.589,30	129.080,28
1.456.518.64	1.458.353,28	1.469.693,07	1.469.674,55
62.294,68	83.441,01	59.727,43	60.880,10
26.610.980.71	726.828,81	794.229,58	868.624.02
7.000.000,00	7.000.000.00	7.000.000.00	7.000.000.00
170.404,12	160.467.59	189.282.07	801.828.26
8.746.020,21	10.615.178,17	3.868.515,33	4 142.102,90
54.175.235,87 »	29.989.742,35 »	23.466.944,61 240.526,47	24.287.015,26
»	»	23.707.471,08	»

ns l'ensemble des administrations centrales, il y a, en plus : 212 agents en 1872, 198 en 1873, 189 en 1874, 195 5 et 212 en 1876; leur traitement varie de 1.000 à 3.600 francs. — Les indemnités s'élèvent approximativement, yenne, de 1872 à 1876, à 680.000 francs. La plus forte est celle du caissier-payeur central, 13 200 francs en 1872, en 1873, 15.000 francs en 1874, 13 250 en 1875, 12.000 en 1876, à partager, à partir de 1876, avec le payeur l de la dette publique. L'inspection des finances se rattache à l'Administration centrale. Elle compte, en 1872, 76 eurs et adjoints, en 1873, 73, en 1874, 76, en 1875, 78, en 1876, 72.— Traitements : inspecteurs généraux 15.000 , de 1re classe 9.000 francs, de 2e classe 6.000 francs, de 3e classe 4.000 francs, de 4e classe 2.500 francs, inrs-adjoints 1.500 francs. Ces fonctionnaires touchent des frais de tournée. — A l'Administration centrale appartient la Commission des monnaies : 1 directeur 18.000 francs, 2 administrateurs 12.000 francs, 2 ou 3 chefs de bureau à 9 000 francs, une demi-douzaine d'essayeurs de 3 600 à 5 000 francs, une dizaine de commis de 1.600 a 4.000 , une quinzaine d'agents subalternes de 1 100 à 2 000 francs.

Il s'agit ici d'un personnel moyen et inférieur ; — les fonctionnaires élevés figurent à la Commission des finances ous venons d'indiquer les charges et les traitements ;— il y a 3 commissaires de 5.000 a 8.000 francs, 8 ou 9 cons de 2.400 à 5.000 francs, 6 employés de 1.200 à 1.800 francs, 3 ou 4 hommes de service à 1.000 francs.

Le personnel ne varie pas de 1872 à 1876, pas plus que le traitement. Il est pour le premier président de 30.000 les 3 presidents de chambre 25.000 francs, le procureur général 30.000 francs, les 18 conseillers-maitres 18.000 le greffier en chef 18 000 francs, les 24 conseillers référendaires de 1re classe 7.000 francs, et les 60 conseillers daires de 2e classe 3.000 francs, plus 5.000 francs de préciput, ce qui porte le traitement des referendaires à 12.000 pour la 1re classe et à 8.000 francs pour la 2e classe. Les 15 auditeurs de 1re classe touchent 2.500 francs plus francs de préciput. Il y a 52 employés de 1.800 à 5.600 francs et 30 hommes de service de 1.000 à francs.

En 1872, si les frais de trésorerie sont si élevés, la cause en est dans le grand emprunt de 3 milliards, cause qui se tur en 1873.

ur les 7 millions, les trésoriers reçoivent 4 millions, et les receveurs particuliers 3 millions approximativement; ient 3.968.200 francs pour les premiers, et 3.031.800 francs pour les seconds. 4 millions pour 86 trésoriers dont une moyenne de 50 000 francs par fonctionnaire. Mais les grandes trésoreries de Lille, Lyon, Marseille, Borete..., absorbent 100 à 150.000 francs. Dans les 4 millions est compris un traitement fixe de 6.000 francs; les trésoreries de la Lozère, de la Creuse, des Alpes ne retiennent que 20 à 25.000 francs. Si, en 1872, les émolunt plus élevés, c'est qu'en 1873 il y a des reductions sur les remises dont le chiffre a été fixé uniformement a us.

		1872
		fr. c
1	Traitement du Ministre et personnel de l'Administration centrale (1)..	1.937.144,4
2	Matériel (2)..	645.922,9
3	Dépôt général de la guerre (3)........................	174.496,9
4	Etats-majors (4)..	22.839.039,4
	A reporter.......	25.596.603,6

(1) *Directeurs généraux* à 25.000 francs : 3 en 1872, 2 en 1873, 1874, 1875, 1876.

Chef d'état-major général : 1 seul dans les cinq exercices, au traitement variant de 20.000 à 25.000 fran

Sous-chefs d'état-major général : 1 en 1874, 1875, 1876 à 15.000 francs. — Il n'y en a pas en 1872, 1

Chefs de service : 7 en 1872 à 12.000 francs, de même en 1873 ; 7 en 1874, de 12.000 à 15.000 francs 1875 et 1876, de 12.000 à 15.000 francs.

Chef de cabinet : 1 en 1875 et 1876 à 10.000 francs. — Il n'y en a pas en 1872, 1873 et 1874.

Chefs de bureau : 22 en 1872, 18 civils de 7.000 à 9.000 francs et 2 colonels à 10.140 francs ; 22 en 16 civils de 7.000 à 9.000 francs, 3 colonels à 10.140 francs, 1 lieutenant-colonel à 9.000 francs et d'escadron à 8.000 francs ; en 1874, 23, 16 civils de 7.000 à 9.000 francs et 7 militaires de 7.260 à 10.140 en 1875, 25, 16 civils de 7.000 à 10.000 francs et 9 militaires de 8.000 à 10.140 francs ; en 1876, 26, 1 de 7.000 à 10.000 francs, et 8 militaires de 9.059 à 10.729 francs.

Sous-chefs de bureau : En 1872, 42, 41 civils de 5.000 à 6.000 francs et 1 chef d'escadron en retraite 3 31 en 1873, 44, 43 civils de 5.000 à 6.000 francs et 1 chef d'escadron à 3.314 francs ; en 1874, 43, 42 c 1 militaire appointés comme en 1872 et 1873 ; en 1875 et 1876, 47, 46 civils et 1 militaire appointé les années précédentes.

Historiographe : 1 en 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 à 10.000 francs ; en 1876, 1 historiagraphe à 8.000 francs.

Jurisconsulte : 1 de 1873 à 1876 à 6.000 francs ; il n'y en a pas en 1872.

Chefs de direction : 17 en 1872, 12 en 1873, 3 en 1874 et 1875, 2 en 1876, à 4.200 francs.

Traducteurs : 2 pendant les cinq exercices à 3.600 et 4.000 francs.

Agent comptable : 1 seul dont le traitement à 6.500 francs en 1872, 1873 et 1874, s'élève à 7.000 francs et 1876.

Conservateur du mobilier : 1 durant les cinq exercices à 5.000 francs.

Commis : 335 en 1872, 336 en 1873, 334 en 1874, 346 en 1875, 341 en 1876, — traitement, pour les cinq ex de 1.800 à 4.000 francs.

Elèves dessinateurs et graveurs : 2 à 600 francs pendant les cinq exercices.

Inspecteur des bâtiments : 1 à 1.500 francs.

Gens de service : 108 en 1872 et 1873, 126 en 1874, 133 en 1875, 128 en 1876, de 600 à 1.800 francs ; tement de 600 francs s'applique aux surveillants de la lingerie ; les gens de service proprement dits pa traitement de 1.200 francs.

Les indemnités pour les employés s'élèvent à 146.498 fr. 82 c en 1872, à 130.025 fr. 66 c. en 1873, à 138. 85 c. en 1874, à 117.196 fr. 06 c. en 1875, à 123.527 fr. 49 c. en 1876 ; pour les gens de service à 24.100 fr en 1872, à 18.988 francs en 1873, à 31.777 francs en 1874, à 24.201 fr. 32 c. en 1875, à 32.879 francs en 1876.

(2) Fournitures générales, frais d'impressions, entretien des bâtiments.

(3) Achat de livres et de cartes. — Travaux de dessin, de gravure. — Travaux géodésiques. — Biblic militaires.

(4) Il y a : en 1872, à l'état-major général, 6 maréchaux, 83 généraux de division en activité et 77 en rése généraux de brigade en activité et 159 en réserve, 36 colonels, 52 lieutenants-colonels, 166 chefs d'escadrons, 1 taines de 1re classe, 82 de 2me classe, 35 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 72 interprètes ; — 13 intendants géné activité et 2 en réserve, 34 intendants militaires en activité et 40 en réserve, 59 sous-intendants militaires de 1 73 sous-intendants militaires de 2e classe, 59 adjoints à l'intendance militaire de 2e classe, 25 adjoints à l'int militaire de 2e classe, 455 officiers d'administration de l'intendance ; — à l'état-major des places : 35 colonels, tenants-colonels, 24 chefs de bataillon, 34 capitaines commandants de place ou de fort, 10 chefs de bataillon m place, 4 aumôniers, 72 capitaines et 13 lieutenants adjudants de place, 26 capitaines, 11 lieutenants et 5 sous-lie secrétaires-archivistes, 268 portiers-consignes ; — à l'état-major de l'artillerie : 33 colonels directeurs ou inspe manufactures d'armes, 58 lieutenants-colonels commandant l'artillerie des places, 99 chefs d'escadron, 112 c en premier, dans les directions d'artillerie, 6 capitaines en second, 14 capitaines en résidence fixe, 77 lie 19 élèves sous-lieutenants, 6 professeurs ou répétiteurs d'artillerie, 177 contrôleurs d'armes, 426 gardes d'a 131 ouvriers d'état, 227 gardiens de batterie ; — à l'état-major du génie : 35 colonels directeurs de fortification, tenants-colonels, 139 chefs de bataillon, 135 capitaines de 1re classe, 109 capitaines de 2e classe, 40 élèves sous-lie 9 professeurs, 586 gardes ; en 1873, à l'état-major général : 4 maréchaux, 74 généraux de division en activité, réserve, 165 généraux de brigade en activité et 144 en réserve, 36 colonels, 46 lieutenants colonels, 153 chef dron, 134 capitaines de 1re classe, 116 de 2e classe, 1 lieutenant, 69 interprètes ; — à l'intendance : 9 intendants en activité et 3 en réserve, 31 intendants militaires en activité et 41 en réserve, 62 sous-intendants mili 1re classe, 90 de 2e classe, 68 adjoints de 1re classe, 29 de 2e classe, 442 officiers de l'intendance ; — à l'état-m places — service qui se supprime après la guerre : — 16 colonels, 14 lieutenants-colonels, 22 chefs de 12 capitaines commandants de place ou de fort, 10 chefs de bataillon majors de place, 2 aumôniers, 54 capi 23 lieutenants adjudants de place, 32 capitaines, 9 lieutenants et 5 sous-lieutenants secrétaires-archivistes, 26

uerre.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1.937.218,78	2.041.382,96	2.059.041,37	2.116.295,91
645.803,50	750.739,76	797.839,87	819.467,34
219.323,23	260.284.19	387.376,49	428.235,90
23.271.922,34	24.066.495.96	26.356.255,84	24.854.842,75
26.074.267,85	27.127.902,87	29.600.513,57	28.218.841,90

gnes : — à l'état-major de l'artillerie : 41 colonels, 42 lieutenants-colonels, 95 chefs d'escadron, 108 capitaines en
ier, 11 capitaines en second, 7 capitaines en résidence fixe, 16 lieutenants, 163 élèves sous-lieutenants, 5 profes-
, 130 contrôleurs d'armes, 422 gardes d'artillerie, 117 ouvriers d'état, 297 gardiens de batterie ; — à l'état-major
génie : 35 colonels, 33 lieutenants-colonels, 139 chefs de bataillon, 132 capitaines de 1re classe, 97 capitaines de
asse, 17 lieutenants, 41 élèves sous-lieutenants, 9 professeurs, 448 gardes, 7 ouvriers ; — en 1874, à l'état-major
ral : 3 maréchaux, 126 généraux de division en activité et 67 en réserve, 193 généraux de brigade en activité et
en réserve, 42 colonels, 50 lieutenants-colonels, 163 chefs d'escadron, 156 capitaines de 1re classe, 69 de 2e classe,
eutenant, 78 interprètes, 4 aumôniers : — à l'intendance : 9 intendants généraux en activité et 4 en réserve,
ntendants militaires en activité et 33 en réserve, 62 sous-intendants de 1re classe, 89 de 2e classe, 59 adjoints de
lasse, 30 de 2e classe, 455 officiers d'intendance ; — à l'état-major des places : 13 colonels, 9 lieutenants-colonels,
efs de bataillon, 30 capitaines commandants de place ou de fort, 4 chefs de bataillon majors de place, 4 aumô-
, 30 capitaines et 9 lieutenants adjudants de place, 25 capitaines, 14 lieutenants et 5 sous lieutenants trésoriers
vistes, 279 portiers-consignes : — à l'état major de l'artillerie : 32 colonels, 37 lieutenants-colonels, 95 chefs
adrons, 121 capitaines en premier, 2 capitaines en second, 5 capitaines en résidence fixe, 202 élèves sous-lieutenants,
fesseurs, 148 contrôleurs d'armes, 140 gardes d'artillerie, 135 ouvriers d'état, 268 gardiens de batterie ; — à l'état-
r du génie : 34 colonels, 31 lieutenants-colonels, 135 chefs de bataillon, 133 capitaines en premier, 120 capitaines
cond, 4 lieutenants, 58 élèves sous lieutenants, 9 professeurs, 575 gardes, 7 ouvriers d'État ; en 1875, à l'état-major
ral : 3 maréchaux, 119 généraux de division en activité et 73 en réserve, 187 généraux de brigade en activité et
n réserve, 45 colonels, 48 lieutenants-colonels, 254 chefs d'escadron, 262 capitaines de 1re classe, 147 capitaines de
asse, 89 lieutenants, 54 sous-lieutenants, 74 interprètes et 295 aumôniers ; — à l'intendance militaire : 7 intendants
raux en activité et 5 en réserve, 28 intendants militaires en activité et 39 en réserve, 62 sous intendants de 1re classe,
2e classe, 62 adjoints de 1re classe, 42 de 2e classe, 466 officiers d'intendance : — à l'état-major des places : 9 colo-
8 lieutenants-colonels, 12 chefs de bataillon et 10 capitaines commandants de place ou de fort, 1 chef de bataillon
de place, 14 aumôniers, 31 capitaines et 8 lieutenants adjudants de place, 31 capitaines, 25 lieutenants et 2 sous-
nants secrétaires-archivistes, 285 portiers-consignes ; — à l'état-major de l'artillerie : 32 colonels, 98 lieutenants-
els, 109 chefs d'escadron, 117 capitaines en premier, 3 capitaines en second, 3 capitaines en résidence fixe,
lèves sous-lieutenants, 4 professeurs, 152 contrôleurs d'armes, 465 gardes d'artillerie, 136 ouvriers, 264 gardiens
tterie ; — à l'état-major du génie : 32 colonels, 38 lieutenants-colonels, 137 chefs de bataillon, 147 capitaines en
r, 122 capitaines en second, 3 lieutenants, 68 élèves sous-lieutenants, 9 professeurs, 572 gardes, 8 sous-officiers,
riers d'état ; — en 1876, 3 maréchaux, 112 généraux de division en activité et 74 en réserve, 200 généraux de
le en activité et 177 en réserve, 40 colonels, 40 lieutenants-colonels, 123 chefs d'escadron, 153 capitaines de
asse, 93 capitaines de 2e classe, 25 capitaines secrétaires-archivistes, 171 lieutenants, 4 sous-lieutenants ; — 9 in-
nts généraux en activité et 6 en réserve, 29 intendants militaires en activité et 37 en réserve, 60 sous-intendants
classse, 93 de 2e classe, 60 adjoints de 1re classe, 49 de 2e classe ; — à l'état-major des places : 7 colonels,
tenants-colonels, 11 chefs de bataillon, 19 capitaines de 1re classe, 28 de 2e classe, 8 lieutenants de 1re classe, 3 de
sse, 4 sous-lieutenants secrétaires-archivistes ; — à l'état-major de l'artillerie : 39 colonels, 52 lieutenants-colonels,
hefs d'escadron, 143 capitaines en premier, 213 en second, 10 lieutenants, 3 professeurs, 534 gardes d'artillerie,
ontrôleurs d'armes, 206 ouvriers d'état, 264 gardiens de batterie : — à l'état-major du génie : 33 colonels,
tenants-colonels, 137 chefs de bataillon, 154 capitaines en premier, 124 capitaines en second, 1 lieutenant, 9 pro-
rs, 571 gardes, 36 sous-officiers, 6 ouvriers d'état, 268 portiers-cousignes.

tements des maréchaux de France 30.000 francs, des généraux de division à Paris 20.700 francs, en province
0 francs, des généraux de brigade à Paris 13 800 francs, en province 13.200 francs, des colonels d'état-major
al 10 140 francs à Paris et en province 8.460 francs, des lieutenants-colonels 8.460 francs à Paris et en province
francs, des chefs d'escadron 7.260 francs à Paris et 5.820 francs en province, des capitaines de 1re classe à Paris
francs et en province 3.560 francs, des capitaines de 2e classe à Paris 4.090 francs et en province 3.160 francs,
terprètes en Algérie 5.320, 3.620, 2.850, 2.250, 1.950, 1.650 francs : — les intendants généraux, les intendants
res, les sous-intendants de 1re et ceux de 2e classe sont payés respectivement comme les généraux de division, les
aux de brigade, les colonels et les lieutenants-colonels : les adjoints de 1re et 2e classe comme les chefs d'escadron
apitaines de 1re classe d'état-major ; l'officier d'administration principal touche à Paris 6.580 francs, et en province
rancs, l'officier d'administration de 1re classe 4.060 francs à Paris et 3.160 en province, celui de 2e classe 3.760
à Paris et 2.860 francs en province, l'adjudant en premier 3.070 francs à Paris et 2.290 francs en
e, l'adjudant en second 2.810 francs à Paris et 2.090 francs en province : — dans l'état-major
aces : le colonel touche à Paris 8.640 francs et en province 6.960 francs, le lieutenant-colonel
francs à Paris, 5.790 francs en province, le chef de bataillon 6,120 francs à Paris, 4 920 francs en province, le
ne de 1re classe 4.060 francs à Paris et 3.160 en province, le capitaine de 2e classe 3.760 francs à Paris et 2.860
en province, le lieutenant de 1re classe 3.070 francs à Paris et 2.290 francs en province, le lieutenant de 2e classe
francs à Paris et 2.190 en province, le sous-lieutenant 2.810 francs à Paris et 2.090 en province, le portier-
ne, suivant la classe, 1.676, 1.546, 1.476 francs à Paris et 1.244, 1.144, 1.044 francs en province ; — les colonels,
ants-colonels, chefs d'escadron et capitaines d'artillerie sont appointés comme les colonels, lieutenants-colonels,

		1872
		fr. c.
	Report........	25.596.603,65
5	Gendarmerie (1)..	35 190 748,71
6	Solde et prestations en nature (2	215.028.993,22
7	Fourrages (2)	49.710.069,26
8	Service de marche (2)..	8.595.405,76
9	Habillement et campement (2)..	22.126.087,21
	A reporter........	356.247.907,81

chefs de bataillon et capitaines de 1re classe de l'état-major général, les élèves sous-lieutenants reçoivent 2.610 fran[illegible] Paris et 1.950 francs en province, les contrôleurs d'armes, suivant la classe, 3.487, 2.826, 2.406 francs à Par[illegible] 2.694, 2.094, 1.794 francs en province, les gardes suivant la classe, 3.140, 2.880, 2.460 francs à Paris et 2.330, 2[illegible] 1.830 francs en province, les ouvriers d'Etat, suivant la classe, 2.070, 1.840 francs à Paris, 1.530, 1.330 en province[illegible] gardiens de batterie, comme les ouvriers d'Etat, les professeurs 5.240 francs à Paris et 4.210 en province; — les colo[illegible] lieutenants-colonels, chefs de bataillon, capitaines en premier, capitaines en second du génie sont appointés comme[illegible] colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron, capitaines de 1re classe et capitaines de 2e classe de l'état-major gén[illegible] les lieutenants du génie reçoivent à Paris 3.610 francs et en province 2.610 francs; les élèves sous-lieutenants ont la m[illegible] solde que les élèves sous-lieutenants d'artillerie; les professeurs touchent 3.810 francs en province — il n'y en a [illegible] Paris, — les gardes du génie ont le traitement des gardes d'artillerie; les ouvriers d'Etat, divisés en 4 classes, tou[illegible] 2 880, 2.460, 1.980, 1.720 francs à Paris et 2.230 1.830, 1.470, 1.270 francs en province. Des frais de service a[illegible] jusqu'à 20.000 francs pour le gouverneur de Lyon, 30.000 pour le gouverneur de Paris, près de 15.000 francs [illegible] les commandants de corps d'armée sont alloués aux chefs militaires.

(1) En 1872, l'effectif de la gendarmerie est de 20.227 hommes, 665 officiers et 19.562 sous-officiers, [illegible] gadiers, gendarmes et enfants de troupe; sur ces 20.227 hommes d'effectif, il y a 18.418 hommes dans la gendarm[illegible] départementale, 1.089 hommes dans la légion mobile, 27 vétérans, 693 hommes dans la gendarmerie algérienne[illegible] 1873, l'effectif total est de 20.862, 661 officiers et 20 201 sous-officiers, brigadiers, gendarmes, vétérans ou enfan[illegible] troupe; en 1874, l'effectif est de 21.213 dont 663 officiers, et 20.550 sous officiers ou gendarmes; en 1875, l'effecti[illegible] de 21.261 dont 661 officiers et 20.600 sous-officiers et gendarmes; en 1876, l'effectif est de 21.577 dont 668 officie[illegible] 20.909 sous-officiers et gendarmes Traitement des officiers de la gendarmerie départementale : colonels 8.760 fr[illegible] lieutenants-colonels 7.740 francs, chefs d'escadron 5.820 francs, capitaines de compagnie 3.760 francs, capitaines d'ar[illegible] dissement 3.460 francs, lieutenants d'arrondissement 2.890 francs, sous-lieutenants d'arrondissement 2.390 francs[illegible] gendarmerie mobile : les colonels, lieutenants-colonels et chefs d'escadron, sont appointés comme les colonels, lieuten[illegible] colonels et chefs d'escadron de la gendarmerie départementale, mais ils reçoivent à Paris, les premiers 10.440 franc[illegible] seconds 9.360 francs, les troisièmes 7.140 francs, — capitaines majors, adjudants majors, capitaines de cavaleri[illegible] d'infanterie 3.860 francs en province et 4.790 francs à Paris, lieutenant-trésorier 2.990 francs en province et 3.830 f[illegible] à Paris, lieutenants officiers d'habillement 2.850 francs en province et 3.690 francs à Paris, lieutenants d'infan[illegible] 2.850 francs en province et 3.690 francs à Paris, lieutenants de cavalerie 2.890 francs en province et 3.730 fra[illegible] Paris, sous-lieutenants d'infanterie 2.490 francs en province et 3.270 francs à Paris, sous-lieutenants de cavalerie 2[illegible] francs en province et 3.370 francs à Paris; — gendarmerie d'Afrique : colonels 9.860 francs, lieutenants-col[illegible] 8.740 francs, chefs d'escadron 6.570 francs, capitaines de compagnie 4 420 francs, capitaines d'arrondissement 4.120 fr[illegible] lieutenants 3.250 francs, sous-lieutenants 2.950 francs; — officiers de vétérans : capitaines en premier 3.200 franc[illegible] province, capitaines en second 2.800 francs en province, lieutenants en premier 2.350 francs, lieutenants en se[illegible] 2.150 francs; — médecins-majors de 1re classe 5.820 francs en province et 7.260 francs à Paris; — vétérinai[illegible] 1re classe 3.160 francs en province et 4.060 francs à Paris. A Paris, les officiers de la gendarmerie departeme[illegible] ont le même traitement que les officiers de la légion mobile. — Solde d'un gendarme départemental à cheval 1.030[illegible] à pied 880 francs; il s'y ajoute pour le premier 42 francs de masse d'entretien, 10 francs de gratification, une moy[illegible] de 50 francs de haute paye et 600 francs de fourrage environ, soit un total de 1.730 francs; pour le second 20 f[illegible] de masse, 10 francs de gratification et 50 francs de haute paye en moyenne, soit un total de 960 francs; tel est le[illegible] d'un gendarme en 1872 et 1873; en 1874 la solde du gendarme à cheval est élevée de 130 francs et sa masse d'e[illegible] tien de 10 francs, la solde du gendarme à pied est élevée de la même somme ainsi que sa masse d'entretien; en [illegible] la situation reste la même; en 1876 la haute paye est portée en moyenne à 60 francs, de telle sorte qu'en 187[illegible] gendarme à cheval coûte environ 1.900 francs et un gendarme à pied 1 100 francs. — Solde d'un gendarme mo[illegible] cheval et d'un gendarme mobile à pied, la même que pour la catégorie précédente, soit en 1872, en 1876, avec un su[illegible] ment dans Paris de 169 francs pour le gendarme à cheval et de 126 francs pour le gendarme à pied, plus — année [illegible] — 128 francs de pain et de viande, 44 francs de vin, sucre et café, 20 francs d'hôpitaux, ce qui porte le total po[illegible] gendarme mobile à pied, en 1876, à 1.408 francs au lieu de 1.100 francs, et pour le gendarme mobile à che[illegible] 2.200 francs au lieu de 1.900 francs. — Solde du gendarme d'Afrique à cheval 1.192 francs plus 464 francs de [illegible] paye en moyenne, au total pour le gendarme à pied 1.421 francs, pour le gendarme à cheval 1.103 francs. — [illegible] républicaine, effectif budgétaire en 1872 : 5.444 hommes, dont 178 officiers et 5.266 sous-officiers et soldats; en [illegible] 4.446 hommes, dont 167 officiers et 4.279 soldats; en 1874, 3.666 hommes dont 129 officiers et 3 477 sous-off[illegible] et soldats; en 1875, 3.407 hommes dont 127 officiers et 3.280 sous-officiers et soldats; en 1876, 4.014 hommes [illegible] 131 officiers et 3.883 sous-officiers et soldats. — Le traitement des officiers de la garde républicaine ne varie p[illegible] 1872 à 1876 : colonel 10.440 francs, lieutenant-colonel de cavalerie 9.060 francs, d'infanterie 8.760 francs, [illegible]

re *Suite*.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6.074.267,85	27.127.902,87	29.600.513,57	28.218.841,90
35.874.045,32	35 590.854.32	36.838.457,28	39.132.098,01
46.364.336,10	243.286.498.28	258.467.544.72	265.186.756,50
44.178.733,28	55.149.818,28	66.934.527.22	73.891.381,16
7.541.399,66	8.426.394.94	9.950.804.85	9.992.471.93
22.778.602,85	29.190.975.83	18.724.412,39	29.579.819,16
2.811.385,06	398.772.444.52	420.516.260,03	446.001.368,66

lron de cavalerie 7.120 francs, d'infanterie 6.840 francs. capitaine de cavalerie 4.790 francs, d'infanterie 4.590
, lieutenant de cavalerie 3.730 francs, d'infanterie 3.530 francs, sous-lieutenant de cavalerie 2.370 francs, d'in-
ie 2.170 francs, médecin major de 1re classe 7.260 francs, de 2e classe 4.490 francs, aide major de 1re classe
francs, aide-major de 2e classe 3.400 francs, vétérinaire en premier 4.060 francs, vétérinaire en second 3.070 francs.
de d'un garde républicain : celle du gendarme départemental, 1.030 francs, en 1872, pour le garde à cheval et
ancs pour le garde à pied, 1.160 francs. en 1876, pour le garde à cheval et 1.010 francs pour le garde à pied.
rde à cheval reçoit 169 francs de supplément et le garde à pied 126 francs, le premier et le second 10 francs
taux et 10 francs de lits militaires, trois suppléments que ne touche pas le garde départemental; au total, le
à cheval coûte, en 1876, 2.058 francs et le garde à pied 1.245 francs. — Ce qu'on nomme abonnement, masse,
cation, coûte, pour la gendarmerie, en 1876, 2.200 000 francs environ, et pour la garde républicaine 250.000 francs
n.

Traitements des officiers : infanterie, colonel 9.240 francs à Paris et 7.500 francs en province, lieutenant-colonel
francs à Paris et 5.790 francs en province, chef de bataillon et major 6.720 francs à Paris et 4.920 francs en
ce, capitaine de 1re classe 4.100 francs à Paris et 3.260 francs en province, capitaine de 2e classe 3 860 francs à
et 2.950 francs en province, lieutenant de 1re classe 3.070 francs à Paris et 2.290 francs en province. lieutenant
classe 2.970 francs à Paris et 2.190 francs en province, sous-lieutenant 2 800 francs à Paris et 2.090 francs en
ce, médecin major de 1re classe 6.720 francs à Paris et 5.820 francs. en province, médecin major de 2e classe
francs à Paris et 3.560 francs en province, aide-major 3.330 francs à Paris et 2 610 en province; — cavalerie :
l 9.840 à Paris et 8.160 en province. lieutenant colonel 7.740 et 6.250, chef d'escadron 6.640 et 5.320, capitaine
classe 4.390 et 3.460, capitaine de 2e classe 4.090 et 3.160, lieutenant de 1re classe 3.330 et 2.490, lieutenant
classe 3.230 et 2.300, sous-lieutenant 3.060 et 2.290, médecin comme dans l'infanterie, vétérinaire principal
et 5.320, vétérinaire de 1re classe 4.060 et 3.160, de 2e classe 3.330 et 2.490, aide vétérinaire 3.070 et 2.290 : —
ie : colonel 10.740 à Paris et 9.060 en province, lieutenant-colonel 9.060 et 7.740, chef d'escadron 7.710 et 6.270,
ne de 1re classe 4.750 et 3.760, capitaine de 2e classe 4.350 et 3.350, lieutenant de 1re classe 3.560 et 2.690,
ant de 2e classe 3.450 et 2.530, médecin comme dans la cavalerie et l'infanterie, vétérinaire comme dans la cavalerie ;
ie : colonel 10.140 à Paris et 8.460 en province. lieutenant-colonel 8.460 et 6.840, chef d'escadron 7.260 et
capitaine de 1re classe 4.490 et 3.560, capitaine de 2e classe 4.090 et 3.160, lieutenant de 1re classe 3.330 et
lieutenant de 2e classe 3.230 et 2.390, capitaine en premier de sapeurs conducteurs, capitaine en second, lieute-
en premier et lieutenant en second comme les officiers du même grade dans l'artillerie, médecin comme dans
res armes ; — train : colonel et lieutenant-colonel comme dans le génie, chef d'escadron 6.960 et 5.820, capitaine
classe 4.390 et 3.460, capitaine de 2e, lieutenant de 1re et 2e classe comme dans le génie, sous-lieutenant 3.070
90. A la solde s'ajoutent des frais de service pour le colonel, environ 2.000 francs, et pour le comman-
'un bataillon de chasseurs, 800 francs. — Sur les 215.028.993 fr. 22 c., les 246.354.336 fr. 10 c., les
.498 fr. 28 c., les 258.467.544 fr. 72 c., les 265.186.756 fr. 50 c. figurant pour 1872, 1873, 1874, 1875, 1876,
itre de la solde et des prestations en nature, en réalité, la solde et les accessoires ne montent qu'à 172.871.650 fr.
177.033.257 fr. 69 c., 177.642.951 fr. 51 c., 187.041.944 fr. 07 c., 164.312.177 fr. 72 c. pour les cinq exercices
1873, 1874, 1875, 1876. — En 1872, la solde de l'infanterie est de 108.753.167 fr. 74 c. pour un effectif de
hommes, celle de la cavalerie de 31.955.473 fr 88 c. pour un effectif de 54.220 hommes, celle de l'artillerie
456 fr. 04 c. pour un effectif de 44.113 hommes, celle du génie de 3.833.052 fr 46 c. pour un effectif de
hommes, celle du train de 4.650.022 fr. 47 c. pour un effectif de 9.099 hommes ; en 1873, la solde de l'infanterie
107.945.163 fr. 10 c. pour 262.457 hommes, celle de la cavalerie de 33 836.312 fr. 31 c. pour 59.276 hommes,
e l'artillerie de 26.114 604 fr. 20 c. pour 49.393 hommes, celle du génie de 4 069.759 fr. 65 c. pour 9.315
s, celle du train de 4.966.626 fr. 74 c. pour 9.254 hommes ; en 1874, la solde de l'infanterie est de 107.826.525 fr.
pour 241.069 hommes, celle de la cavalerie de 32.620.985 fr. 16 c. pour 58.506 hommes, celle de l'artillerie de
913 fr. 48 c. pour 51.301 hommes, celle du génie de 4.170.975 fr. 29 c. pour 9.394 hommes, celle du train
88 952 fr. 40 c. pour 8.819 hommes ; en 1875, la solde de l'infanterie est de 107.826.187 fr. 71 c pour
hommes, celle de la cavalerie de 31.381.380 fr. 28 c. pour 62.814 hommes, celle de l'artillerie de 33.801.742 fr.
ur 61.743 hommes, celle du génie de 4.578.725 fr. 39 c. pour 11.165 hommes, celle du train de 6.453.909 fr.
pour 11.782 hommes ; en 1876, la solde de l'infanterie est de 87.495 195 fr. 56 c. pour 243.389 hommes, celle
avalerie de 29.194.932 fr. 12 c. pour 67.858 hommes, celle de l'artillerie de 28.351.747 fr. 81 c. pour 68.382
s, celle du génie 4.033.864 fr. 77 c. pour 11.077 hommes, celle du train de 5.236.377 fr. 46 c. pour 13.309 hom-
; en 1876, la solde est moins élevée que les années précédentes, c'est que, dans ce même exercice, les vivres ont
rgés de dépense, comptées antérieurement à la solde.— Les dépenses de vivres comprises dans le chapitre 6
t à 20.886,574 fr. 70 c. en 1872, à 48.676.444 fr. 83 c. en 1874, 46.818.950 fr. 98 c. en 1875, à 79.521.155 fr.

		1872
		fr. c.
	Report........	356.247.907.81
10	Lits militaires (1)..	5.034.749.53
11	Transports généraux (1)..	1.526.146.27
12	Recrutement et réserve (1)..	368.337.71
13	Justice militaire (1)..	4.486.900.52
14	Recrutement général et harnachement (2)..	8.405.814.17
15	Etablissement et matériel de l'artillerie et des équipages militaires (3	5.542.036.82
16	Etablissement et matériel du génie (4	9.251.922.12
17	Ecoles militaires (5)..	4.917.396.58
	A reporter.......	395.781.211.53

94 c. en 1876. — Si en 1876 l'augmentation est considérable, c'est qu'une partie de la solde est comptée, nous l' dit, à l'article des vivres; si, en 1872, la dépense est moins élevée, c'est que d'abord une partie de la dépense, — 15 millions.— n'a pas été payée en 1873 mais aux exercices suivants — chapitre des exercices clos; — c'est que, en partir de 1873, il y a eu des améliorations dans les vivres — Les dépenses de chauffage et d'éclairage, comprise le chapitre 6, s'élèvent à 3.500 385 fr. 53 c en 1872, à 3.614.922 fr. 92 c. en 1873, à 3.590.175 fr. 20 c. en 1 3.456.701 fr. 15 c. en 1875, à 3.732.054 fr. 46 c. en 1876. — Les dépenses des hôpitaux montent, pour 1 10.349.550 fr. 86 c., pour 1873, à 10.017.225 fr. 64 c., pour 1874, à 10.246.509 fr. 65 c., pour 1875, à 11.366.6 79 c., pour 1876, à 9.832.516 fr. 97 c. — Nous ne faisons pas d'observations sur les chapitres 7, 8, 9 et nous a aux officiers d'administration et au personnel de santé : le personnel des subsistances, des fourrages et de l'habil est de 4.834 hommes en 1872, de 5.700 en 1873, de 6.015 en 1874, de 7.474 en 1875, de 8.214 en 1876. La dépe cette troupe spéciale, comprise dans les chapitres 6 et 9, est de 2.407.447 fr 90 c. en 1872, de 2.673.814 fr. 22 c. en de 2.617.412 fr. 47 c. en 1874, de 3.221.505 fr. 59 c. en 1875, de 3.182.640 fr. 33 c. en 1876. Traitement des o d'administration : officier principal 6.580 francs à Paris et 5 320 en province, officier de 1re classe 4.060 et 3.460 de 2e classe 3.760 et 2.860, adjudant en premier 3.070 et 2.290, adjudant en second 2.810 et 2 090. Le person hôpitaux, médecins, infirmiers, aumôniers et officiers d'administration est de 6.213 hommes en 1872, de 5.715 en de 5.883 en 1874, de 6.097 en 1875, de 6.433 en 1876. Il coûte 5.290 098 fr. 62 c en 1872, 4.702 068 fr. 5 1873, 4.831.287 fr. 71 c. en 1874, 4.831.609 fr. 69 c. en 1875, 4.731.748 fr. 81 c. en 1876. Traitement des mé pharmaciens et aumôniers : inspecteur 13.800 francs à Paris et 13.200 en province, principal de 1re classe 10. 8.460, principal de 2e classe 8.460 et 6.840, major de 1re classe 7.260 et 5.820, major de 2e classe 4.490 et aide-major de 1re classe 3.510 et 2.590, aide de 2e classe 3.410 et 2.490, stagiaire 2 990 et 2.210 ; les aumônier pitaux reçoivent de 1.440 à 2.360 à Paris et de 750 à 2.000 en province, les aumôniers de garnison de 3.260 à à Paris et de 2.000 à 6.999 en province. — Un soldat coûte, en 1872, au compte de la solde : 1° 150 fr. 38 l'infanterie, 162 fr. 79 c. dans la cavalerie, 203 fr. 79 c. dans l'artillerie, 219 francs dans le génie, 171 fr. 55 le train ; il s'y ajoute, pour les 5 armes, 4 fr. 70 d'indemnité de vin et eau-de-vie, 1 franc de supplément de 29 fr. 20 c. de supplément à l'ordinaire ; la prime journalière d'entretien est de 36 fr. 50 c. dans l'infante 51 fr. 10 c. dans la cavalerie, de 45 fr. 01 dans l'artillerie, de 36 fr. 50 dans le génie, de 51 fr. 10 dans le le tout porte la solde à 221 fr. 78 c. dans l'infanterie, à 248 fr. 79 c. dans la cavalerie, à 283 fr. 70 dans l'a à 261 fr. 36 dans le génie, à 233 fr. 15 c. dans le train ; on en déduit 18 % pour hôpitaux ou congés et il reste 61 c. pour l'infanterie, 223 fr. 92 c. pour la cavalerie, 255 fr. 33 c. pour l'artillerie, 261 fr. 36 c. pour le génie, 15 c. pour le train ; 2° au compte des prestations en nature, pour l'habillement : 43 fr. 32 c. dans l'infanterie, 62 fr. la cavalerie, 60 fr. 35 c. dans l'artillerie, 60 fr. 10 c. dans le génie, 59 fr. 73 dans le train ; il s'y ajoute, d 5 armes, 78 fr. 84 c. pour les vivres, 5 fr. 36 c. pour le chauffage, 19 fr. 70 pour les hôpitaux, 10 fr. 62 pour militaires et 1 fr. 60 pour l'entretien des armes, au total des prestations : 159 fr. 44 c. dans l'infanterie, 178 f dans la cavalerie, 176 fr. 47 c. dans l'artillerie, 176 fr. 35 c. dans le train ; total de la solde et des prest 359 fr. 05 dans l'infanterie, 402 fr. 08 dans la cavalerie, 431 fr. 80 c. dans l'artillerie, 437 fr. 58 c. dans le 409 fr. dans le train. Par suite de l'élévation de la ration de viande, en 1874, le coût est, — relevé au p budget de 1875, — pour l'infanterie de 396 fr. 69 c., pour la cavalerie 448 fr. 92 c., pour l'artillerie 470 fr pour le génie 475 fr. 96 c., pour le train 440 fr. 37 c. — De 1872 à 1875 inclusivement les traitements des sont tels que nous les avons indiqués; en 1876, il y a des modifications que nous donnerons aux annotati tableaux budgétaires de la période républicaine.

(1) Ces chapitres n'appellent pas de grandes explications et nous passons.

(2) Il a été acheté, en 1872, 8.630 chevaux, y compris 299 chevaux de manège et de carrière ; coût : 7.607 10 c.; en 1873, 7.632, y compris 125 chevaux de manège ou de carrière ; coût : 6.841.139 fr. 25 c.; en 1874, 9 compris 129 chevaux de manège ou de carrière ; coût : 8.286.943 fr. 84 c.; en 1875, 10.086 chevaux, y comp chevaux de manège ou de carrière ; coût : 9.424.709 fr. 86 c.; en 1876, 9.270, y compris 178 chevaux de manèg carrière ; coût : 8.780.893 fr. 10 c. Le prix moyen est, en 1876 : chevaux d'officier 1.228 fr. 37 c., chevaux d achetés en Algérie 829 fr. 74 c.: chevaux de cavalerie de réserve 1.071 fr. 54 c., chevaux de cavalerie de ligne 85 c., chevaux de cavalerie légère 852 fr. 47 c., chevaux de cavalerie légère achetés en Algérie 641 fr. 19 c., de selle d'artillerie et de train 918 fr. 03 c., chevaux de trait 847 fr. 01 c., mulets 836 fr. 75 c., chevaux de 1.233 fr. 00 c., chevaux de carrière 1.803 fr. 40 c., étalons achetés en Algérie 1.510 fr. 08 c. — Quant au ha ment, il coûte : 680.225 fr. 17 c. en 1872, 660.015 fr. 77 c. en 1873, 880.151 fr. 65 c. en 1874, 787.626 fr. 9 1875, 991.172 fr. 05 c. en 1876. — Il est clair que les deux ordres de dépenses se suivent : remonte et harnac de 1872 à 1876 notre cavalerie se refait.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
382.811.385,06	398.772.444,52	420.516.260.03	446.001.368,66
4.939.393,19	5.130.328,47	5.577.357,47	5.846.709.70
2.460.209,84	5.308.058.62	7.022.148,78	6.377.248,11
615.611,91	1.547.665,50	941.889,62	2.232.214,32
1.957.268,42	1.540.332,36	816.075,25	715.385.83
7.646.932,75	9.358.763,11	10.405.574,44	10.108.073,66
6.316.764,98	11.851.382.93	13.768.778.15	14.925.823.93
9.823.570.97	8.996.147.99	10.246.461.30	10 145.821.34
4 936.243.85	4.942.218.77	5.290.614.24	8.511.154,93
421.507.380,97	447.447.342.27	474.585.159,28	504.863.800,48

Nous trouvons ici, en 1872, une dépense de 3.149.365 fr. 36 c., dans l'article des *arsenaux*, pour construction et ration du matériel de l'artillerie, pour confection de munitions, pour fabrication de capsules de guerre, pour achats ois, d'outils, de matières et ustensiles d'artifice; dans l'article *armes portatives*, une dépense de 1.177.909 fr. 76 c. réparation d'armes dans les manufactures et entretien d'armes dans les corps; dans l'article des *fonderies*, une dépense 3.819 fr. 63 c. pour achats de métaux neufs destinés à la fonte des bouches à feu; dans l'article des *forges*, une dé- de 243.819 fr. 63 c. pour la fabrication des projectiles; dans l'article des *poudreries*, une dépense de 273.503 fr. pour achats d'approvisionnements bois, soufre, salpêtre; dans l'article des *équipages militaires*, une dépense 8.877 fr. 23 c. pour achats de bois, outils et approvisionnements; — en 1873, une dépense, pour les *arsenaux*, de .006 fr. 39 c.; pour les *armes portatives*, de 1.122.673 fr. 97 c.; pour les *fonderies*, de 273.988 fr. 55 c.; pour les *es*, de 320.261 fr. 19 c.; pour les *poudreries*, de 256.855 fr. 51 c.; pour les *équipages militaires*, de 266.979 fr. ; — en 1874, une dépense, pour les *arsenaux*, de 5.000.448 fr. 53 c.; pour les *armes portatives*, de 1.418.886 fr. ; pour les *fonderies*, 300.021 fr. 81 c.; pour les *forges*, de 401.118 fr. 88 c.; pour les *poudreries*, de 4.560.054 fr. ; pour les *équipages militaires*, de 461.853 francs; — en 1875, une dépense, pour les *arsenaux*, de 6.381.459 fr. ; pour les *armes portatives*, de 1.503.740 fr. 41 c.; pour les *fonderies*, de 269.547 fr. 46 c.; pour les *forges*, de 38 fr. 18 c.; pour les *fonderies*, de 4.692.123 francs; pour les *équipages militaires*, de 472.769 fr. 39 c.; — en 1876, dépense de 7.354.436 fr. 76 pour les *arsenaux*; de 1.597.346 fr. 76 c. pour les *armes portatives*; de 445.105 fr. . pour les *fonderies*; de 671.780 fr. 36 c. pour les *forges*; de 3.110.336 fr. 38 c. pour les *poudreries mi- res*; de 1.382.273 fr. 99 c. pour les *poudreries civiles*; de 364.544 fr. 23 c. pour les équipages militaires.

Nous trouvons ici, en 1872, une dépense de 1.844.255 fr. 49 c. pour l'entretien des fortifications, de 6.923.274 fr. pour l'entretien des bâtiments militaires, de 484.392 fr. 01 c. pour les dépôts des fortifications et les écoles régi- aires du génie; en 1873, une dépense de 1.325.550 fr. 54 c. pour l'entretien des fortifications, de 7.964.275 fr. 66 c. l'entretien des bâtiments militaires (casernes), de 533.744 fr. 77 c. pour les dépôts des fortifications et les écoles entaires du génie; en 1874, une dépense de 1.182.822 fr. 64 c. pour l'entretien des fortifications, de 7.296.518 fr. pour l'entretien des bâtiments militaires, de 516.807 fr. 11 c. pour les dépôts des fortifications et les écoles régi- aires du génie; en 1875, une dépense de 1.441.481 fr. 51 c. pour l'entretien des fortifications, de 8.249.449 fr. 73 c. l'entretien des bâtiments militaires, de 555.530 fr. 66 c. pour les dépôts des fortifications et les écoles régimen- du génie; en 1876, une dépense de 1.420.201 fr. 06 c., pour l'entretien des fortifications, de 7.767.647 fr. 05 c. l'entretien des bâtiments militaires, de 511.938 fr. 63 c. pour les dépôts des fortifications et les écoles régimentaires nie. — C'est au compte de liquidation qu'il faut chercher les dépenses des fortifications nouvelles. — *Voir* cha- VII.

Nous avons d'abord le Prytanée militaire, dont le personnel civil — 1 inspecteur, 53 professeurs et répétiteurs ôniers, 1 médecin, 6 commis d'administration et 46 agents subalternes en 1872, 1 inspecteur, 46 professeurs e teurs, 2 aumôniers, 10 commis d'administration et 41 agents secondaires en 1876, — dont le personnel militaire — ficiers, sous-officiers et soldats en 1872, 68 officiers, sous-officiers et soldats en 1876 — coûte 565.042 fr. 36 c. en et 684.163 fr. 55 c. en 1876. Nombre des élèves : 400 à 450. — Nous avons ensuite l'Ecole polytechnique, dont le nnel militaire est d'une trentaine d'officiers et sous-officiers et soldats, personnel payé, pour la première fois, en 1876, sur nds du chapitre 16, dont le personnel enseignant, variant peu de 1872 à 1876, est d'une cinquantaine de professeurs, nateurs, répétiteurs, dont le personnel administratif est de 15 à 18 chefs ou commis, dont le personnel subalterne est d'une antaine d'agents divers; la dépense est de 795.242 fr. 61 c. en 1872, de 1.007.476 fr. 21 c. en 1873, de 945.442 fr. en 1874, de 1.234.795 fr. 89 c. en 1875, de 1.256.322 fr. 16 c. en 1876; l'augmentation du chiffre des dépenses a causes : l'accroissement du nombre des élèves et du nombre des bourses. — Nous avons l'Ecole Saint-Cyr, avec son nnel de 700 à 800 élèves, de 150 officiers, sous-officiers et soldats et d'une centaine de fonctionnaires civils ou s subalternes; elle coûte : 2.079.326 fr. 20 c. en 1872, 1.372.064 fr. 53 c. en 1873, 1.436.753 fr. 71 en 1874, .389 fr. 54 c. en 1875, 1.547.307 fr. 63 c. en 1876. Si, en 1875, il y a diminution dans les dépenses, c'est qu'une du personnel militaire est payé au chapitre de la solde. — Nous avons l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, la dépense est de 101.999 fr. 27 c. en 1872, de 199.745 fr. 40 c. en 1873, de 224.925 fr. 10 c. en 1874, de 00 fr. en 1875, de 224.000 francs en 1876; l'Ecole d'application d'état-major, avec une dépense de 99.999 fr. 63 c. 72, de 101.335 fr. 37 c. en 1873, de 99.614 fr. 96 c. en 1874, de 102.663 fr. 25 c. en 1875, de 122.344 fr. 22 c. 76; l'Ecole de médecine militaire, dont la dépense est de 118.294 fr. 15 c. en 1872, de 397.204 fr. 92 c. en 1873, 0.699 fr. 87 c. en 1874, de 548.466 fr. 75 c. en 1875, de 610.215 fr. 18 c. en 1876; l'Ecole d'application de ca- ie, qui coûte environ 400.000 francs par an; l'Ecole d'administration, l'Ecole de tir de Châlons, du Ruchard, de nne, les écoles régimentaires, enfin l'Ecole militaire supérieure, toutes créations de 1876.

Ministère de

		1872
		fr. c.
	Report.........	395.781.211,53
18	Invalides de la guerre (1)...........................	1.110.443,37
19	Solde de non-activité et de réforme....................	1.227.014.89
20	Secours..	3.000.677,41
21	Dépenses secrètes....................................	100.000,00
22	Secours aux familles de militaires en campagne..........	29.943.304,37
23	Dépenses des exercices périmés.........................	331.620,36
24	Dépenses des exercices clos............................	29.112.930,91
25	Rappels d'anciennes dépenses...........................	1.609.312,06
	Totaux........	462.216.514,90

(1) Nous trouvons une administration très touffue: 1 gouverneur. 1 major. 15 adjudants majors. 1 officier d'admini- tion principal, 1 officier d'administration de 2e classe. 8 adjudants en 1er, 1 colonel archiviste, 1 architecte, 17 n-

VIII. — Minis

		1872
		fr. c
1	Personnel de l'administration centrale (1).....................	1.034.174.3
2	Matériel (2)..	221.708.2
3	Dépôt des cartes et plans de la marine (3).....................	409.369.1
4	Etats-majors et équipages à terre et à la mer (4)........	31.744.631,6
	A reporter........	33.409.883,4

(1) Il y a, indépendamment du Ministre à 60.000 francs. 5 directeurs à 20.000 francs, 1 chef d'état-major se- ment en 1876, à 20.000 francs, 6 sous-directeurs à 10.000 francs. 14 chefs de bureau de 7 000 à 9.000 francs. 26 c- adjoints ou sous-chefs en 1872, 21 en 1873, 30 en 1874, 28 en 1875, 29 en 1876, de 5.000 à 6.000 francs, 1 ch matériel à 6.000 francs, 6.500 francs en 1876, 1 agent-comptable à 5.000 francs en 1872, 5.500 en 1873, 1874, et 6.000 francs en 1876, 1 bibliothécaire à 4.000 francs. 4.500 en 1876. de 145 à 156 commis de 1.800 à 4 000 fr une douzaine de dessinateurs de 1.800 à 4.000 francs; une quarantaine de gens de service de 1.200 à 2.200 fran 1872 et 1873, à 2.400 en 1874, 1875 et 1876. Les gratifications ne dépassent pas 12.000 francs pour le personn employés et chefs, et 1.000 francs pour l'ensemble des gens de service.

(2) Fournitures et entretien des bâtiments.

(3) Nous relevons ici un personnel composé d'un chef de bureau à 8.000 francs en 1872 et 1873, à 9.000 fran 1874, 1875 et 1876. de 1 sous-chef à 5.500 francs, 1 bibliothécaire à 3.400 francs. en 1872 et 1873, et à 4.000 f en 1874, 1875 et 1876, une douzaine de commis de 1.800 à 4.000 francs, une dizaine d'agents de service de 1 1.800 francs. Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur l'importance de ce service qui ne comprend que deux douzai personnes, ne coûte que 60.000 à 65.000 francs pour le personnel. et est chargé de ce qui a trait à l'art nautique. hydrographiques et objets relatifs à la navigation.

(4) Nous avons. en 1872, un personnel d'*officiers de marine*, de 2 amiraux, à 30.000 francs, 18 vice-amir 18.000 francs, 29 contre-amiraux à 12.000 francs, 120 capitaines de vaisseau à 6.500 francs, 274 capitaines de frég 5.000 francs, 359 lieutenants de vaisseau de 1re classe à 3.000 francs, 354 de 2e classe à 2.500 francs. 507 enseig 2.000 francs. 141 aspirants de 1re classe à 1.600 francs. 84 de 2e classe à 800 francs,— voilà pour l'activité: — 1 taines de frégate, 45 lieutenants de vaisseau de 1re classe et 25 de 2e, en résidence fixe, au même traitement q dessus, 5.000, 3.000, 2.500 francs, — 5 officiers auxiliaires et 14 professeurs du *Borda*, en tout, 1.991 officiers d grades, 1.056 à terre, 935 à la mer; au cadre de réserve: 11 vice-amiraux à 9.000 francs et 17 contre-amiraux à francs; en 1873, 2 amiraux, 19 vice-amiraux, 27 contre-amiraux, 119 capitaines de vaisseau, 263 capitaines de fr 352 lieutenants de vaisseau de 1re classe, 347 de 2e classe, 487 enseignes, 159 aspirants de 1re classe, 73 de 2e cl 10 capitaines, 32 lieutenants de 1re classe et 19 de 2e classe en résidence fixe, 1 officier auxiliaire et 14 professeu *Borda*, en tout 1.924 officiers dont 943 à terre et 981 à la mer, 13 vice-amiraux et 17 contre-amiraux en réserv 1874, 19 vice-amiraux, 28 contre-amiraux, 115 capitaines de vaisseau, 259 capitaines de frégate, 346 lieutenan vaisseau de 1re classe, 358 de 2e classe, 486 enseignes, 149 aspirants de 1re classe, 46 de 2e classe, 3 capitaines de fré

(Suite).

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
507.380,97	447.447.342,27	474.585.159,28	504.863.800,48
052.407,03	1.088.488,59	1.060.128,67	1.056.360,03
805 354,74	593.859,80	566.601,10	643.273,00
977.531,92	2.902.610,35	2.914.715,05	2.866.845,35
200.000,00	200.000,00	250.000,00	300.000,00
299.215,13	75.495,00	»	»
117.208,21	245 380,60	2.929.447,46	2.858.309,25
508.987,41	20.143.306,49	2.551.293,45	9.519.780,77
926.442,66	640.152,88	409.353,86	348.817,56
394.528,07	473.336.635,98	485.266.698,87	522.457.186,44

armaciens, 55 infirmiers, 3 prêtres, 7 ouvriers — personnel qui ne varie pas de 1872 à 1876. — Il y a environ les de tous grades.

Iarine.

1873	1874	1875	1876
fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.025.401,75	1.061.232,58	1.060 957,79	1 082.427,70
249.252,71	240.914,15	240.838,85	240.125,52
414.904,11	440.034,82	447 142,75	490.197,49
.743.422,12	32 976.707,67	32.651.127,38	38.145.929,49
432.980,69	34.718.889,22	34.400.066,77	39.958.680,20

ants de vaisseau de 1re classe et 18 de 2e classe en résidence fixe. 15 professeurs. en tout 1.859 officiers dont e, 952 à la mer et 25 en réserve. 12 vice-amiraux et 14 contre-amiraux en réserve. en 1875. 15 vice-amiraux, -amiraux, 100 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de frégate. 340 lieutenants de vaisseau de 1re classe, 32 e, 487 enseignes, 142 aspirants de 1re classe, 49 de 2e classe. 30 lieutenants de vaisseau de 1re classe et 11 de en résidence fixe, 12 professeurs, en tout 1.714 officiers en activité dont 758 à terre, 927 à la mer et 29 en ré- vice-amiraux et 17 contre-amiraux en cadre de réserve; en 1876, 19 vice-amiraux. 28 contre-amiraux, 10 de vaisseau, 200 capitaines de frégate, 360 lieutenants de vaisseau de 1re classe, 340 de 2e classe. 420 ensei- aspirants de 1re classe. 40 de 2e classe, 26 lieutenants de vaisseau de 1re classe et 12 de 2e classe. en résidence rofesseurs, 115 officiers en excédent au cadre réglementaire. dont 8 capitaines de vaisseau, 43 capitaines de 9 enseignes de vaisseau, 5 aspirants de 2e classe, en tout 1 810 officiers dont 797 à terre, 982 à la mer et 31 en Indépendamment de la solde dont nous avons donné le chiffre, pour chaque grade, il y a les suppléments de mer de 400 francs pour l'enseigne, à 3 000 francs pour le vice-amiral, les suppléments aux colonies, etc. — les officiers de marine (personnel naviguant) coûte, en 1872, 8 256.702 fr. 63 c.; en 1873, 7.946,063 fr. 93 c.; 7 847.358 fr. 18 c.; en 1875, 7 743 614 fr. 66 c., en 1876, 7.723 913 fr. 16 c — Dans l'article *Génie* nous avons, en 1872, 2 inspecteurs-généraux à 14.000 francs. 1 inspecteur adjoint à 12 000 francs. 4 direc- onstructions navales de 1re classe à 12.000 francs, 6 de 2e classe à 10.000 francs, 19 ingenieurs de 1re classe ancs, 21 de 2e classe à 5.000 francs, 30 sous-ingénieurs de 1re classe a 3 000 francs, 29 de 2e classe à 2.500, de 3e classe à 2.000 francs, 6 élèves à 1.600 francs, 8 dessinateurs de 1.200 à 2.000 francs, 5 membres du ignant de l'école d'application de 1.200 à 5.000 francs, en tout 149 personnes; en 1873, 2 inspecteurs-géné- specteur-adjoint, 4 directeurs de 1re classe et 5 de 2e classe, 18 ingénieurs de 1re classe et 20 de 2e classe, 29 nieurs de 1re classe, 26 de 2e classe et 18 de 3e classe, 6 élèves, 8 dessinateurs, 4 professeurs de l'école d'appli- tout 141 personnes; en 1874, 1 inspecteur géuéral, 1 inspecteur-adjoint, 4 directeurs de 1re classe et 4 de 19 ingénieurs de 1re classe et 19 de 2e classe, 27 sous-ingénieurs de 1re classe, 27 de 2e classe et 15 de 3e classe, et 7 dessinateurs, 4 professeurs, en tout 133 personnes; en 1875, 1 inspecteur-général, 1 inspecteur-adjoint rs de 1re classe et 4 de 2e classe, 18 ingénieurs de 1re classe et 18 de 2e classe, 21 sous-ingenieurs de 1re classe, lasse et 8 de 3e classe, 5 élèves, en tout 101 personnes; en 1876, 1 inspecteur général, 1 inspecteur adjoint, rs de 1re classe et 6 de 2e classe, 19 ingénieurs de 1re classe et 22 de 2e classe, 29 sous-ingénieurs de 1re classe, classe et 5 de 3e classe, 6 élèves, en tout 119 personnes. Le génie maritime coûte 817.770 fr. 34 c. en 1872,

Ministè

		187
	Report......	33.409.8 4
5	Troupes (1).	10.699.9 4
6	Corps entretenus et agents divers (2)..	3.931.4 8
	A reporter......	48.041.3 7

794.340 fr. 06 c. en 1873, 765.708 fr. 27 c. en 1874, 748 227 fr. 81 c. en 1875, 746.933 fr. 72 c. en
3° *Hydrographie*, en 1872, 1 ingenieur hydrographe en chef à 10.000 francs, 4 ingénieurs hydrographes de l
6 500 francs, 4 de 2e classe à 5.000 francs, 3 sous-ingénieurs de 1re classe à 3 000 francs, 3 de 2e classe à 2
1 de 3e classe à 2.000 francs, en tout 16 personnes; en 1873, 1 ingénieur hydrographe en chef, 4 ingénie
graphes de 1re classe, 4 de 2e classe, 3 sous-ingénieurs hydrographes de 1re classe 3.000 francs, 4 de 2e cl
francs, 2 de 3e classe 2 000 francs, en tout 18 personnes; en 1874, 1 ingénieur hydrographe en chef 10.000
ingénieurs hydrographes de 1re classe 6.500 francs, 5 de 2e classe 5.000 francs, 4 sous-ingénieurs de 1re cla
francs, 4 de 2e classe 2.500 francs, 3 de 3e classe 2.000 francs, en tout 21 personnes; en 1875, 1 ingénieur hy
en chef, 5 ingénieurs hydrographes de 1re classe, 5 de 2e classe, 3 sous-ingénieurs de 1re classe, 3 de 2e cl
3e classe, 1 élève ingénieur à 1.680 francs, en tout 19 personnes; en 1876, 1 ingénieur hydrographe en che
nieurs hydrographes de 1re classe, 3 de 2e classe, 2 sous-ingénieurs hydrographes de 1re classe, 2 de 2e classe
en tout 14 personnes, plus 5 officiers en excédent au cadre réglementaire. La dépense, pour ce service, est de 1
39 c. en 1872; de 119 521 fr. 12 c. en 1873; de 115.143 fr. 07 en 1874; de 108 915 fr. 90 c. en 1875; de 1
04 c. en 1876 — 4° Au *Commissariat* de la marine il y a, en 1872, 4 commissaires généraux de 1re classe à 12.0
6 de 2e classe à 10.000 francs, 26 commissaires à 6.500 francs, 48 commissaires adjoints à 4.500 francs, 77
missaires de 1re classe à 3 000 francs, 76 de 2e classe à 2.500 francs, 181 aides-commissaires à 2.000 francs, 1
1.600 francs, 4 commis, 1 commissaire général au cadre de réserve à 6.000 francs, en tout 436 personnes;
4 commissaires généraux de 1re classe, 4 de 2e classe, 26 commissaires et 47 commissaires-adjoints, 14 sous-com
de 1re classe et 78 de 2e classe, 157 aides-commissaires, 25 élèves commissaires, 1 commis, 1 commissaire géné
serve, en tout 416 personnes; en 1874, 4 commissaires généraux de 1re classe et 4 de 2e classe, 26 commissai
commissaires adjoints, 86 sous-commissaires de 1re classe et 83 de 2e classe, 130 aides-commissaires, 36 élève
saires et commis, en tout 418 personnes; en 1875, 5 commissaires généraux de 1re classe et 4 de 2e classe, 2
saires et 49 commissaires adjoints, 79 sous-commissaires de 1re classe et 99 de 2e classe, 116 aides-commissa
élèves, en tout 415 personnes; en 1876, 5 commissaires généraux de 1re classe et 4 de 2e classe, 29 commissa
commissaires-adjoints, 90 sous-commissaires de 1re classe et 91 de 2e classe, 118 aides-commissaires, 40 élèves
saires, en tout 423 personnes. Il y a des suppléments pour le logement et le service. — Le commissariat coûte 1.7
90 c. en 1872, 1.641 678 fr. 46 c. en 1873, 1.648 285 fr. 26 c. en 1874, 1.641.837 fr. 30 c. en 1875, 1.6
72 c. en 1876. — 5° *Corps de santé*, en 1872, 1 inspecteur général à 14.000 francs, 2 directeurs de 1re classe
francs et 2 de 2e classe à 10 000 francs, 2 inspecteurs adjoints à 10.000 francs, 16 médecins et pharmaciens
6.500 francs, 15 professeurs à 4.500 francs, 37 principaux à 4.500 francs, 141 médecins ou pharmaciens de 1re
3.000 francs et 185 de 2e classe à 2.000 francs, 145 aides à 1.800 francs, 56 auxiliaires, en tout 59? perso
tant, avec les indemnités diverses, 1 899.737 fr. 94 c; en 1873, 1 inspecteur général, 1 directeur de 1re class
2e classe, 2 inspecteurs adjoints, 16 médecins et pharmaciens en chef, 16 professeurs, 29 médecins et pharmacie
paux, 116 médecins et pharmaciens de 1re classe, 168 médecins et pharmaciens de 2e classe, 154 aides-pharma
auxiliaires, en tout 536 personnes coûtant 1.720 241 fr. 98 c.; en 1874, 1 inspecteur général, 1 directeur de
et 2 de 2e classe, 2 inspecteurs adjoints, 15 médecins et pharmaciens en chef, 16 professeurs, 29 médecins et pha
principaux, 119 médecins et pharmaciens de 1re classe et 160 de 2e classe, 160 aides-médecins et pharmaciens,
liaires, en tout 537 personnes coûtant 1.721.034 fr. 32 c.; en 1875, 1 inspecteur général, 1 directeur de 1re clas
2e classe, 2 inspecteurs adjoints, 15 médecins et pharmaciens en chef, 16 professeurs et 29 principaux, 119 mé
pharmaciens de 1re classe et 139 de 2e classe, 164 aides, 13 auxiliaires, en tout 501 personnes coûtant 1.701.501
en 1876, 1 inspecteur général, 2 directeurs de 1re classe et 3 de 2e classe, 2 inspecteurs-adjoints, 19 médecins et
ciens en chef, 16 professeurs et 35 principaux, 141 médecins et pharmaciens de 1re classe et 134 de 2e classe, 1
19 auxiliaires, en tout 538 personnes coûtant 1.792 232 fr. 55 c. — 6° *Aumônerie*, en 1872, 1 aumônier
10 000 francs, 5 supérieurs à 4.500 francs, 25 de 1re classe à 3.000 francs, 27 de 2e classe à 2.500 francs, en
30 à terre et 28 à la mer coûtant, y compris les indemnités, 209 544 fr 54 c; en 1873, 1 aumônier en chef,
rieurs, 24 de 1re classe et 23 de 2e classe, en tout 52, 29 à terre et 23 à la mer, coûtant 188 247 fr. 93 c.; en 18
mônier en chef, 4 supérieurs, 23 de 1re classe, 22 de 2e classe, en tout 50, dont 25 à terre et 25 à la mer,
181 646 fr. 23 c.; en 1875, 1 aumônier en chef, 5 supérieurs, 23 de 1re classe et 22 de 2e classe, en tout 51,
terre et 21 à la mer, coûtant 183.631 fr. 08 c.; en 1876, 1 aumônier en chef, 5 supérieurs, 23 de 1re classe
2e classe, coûtant 184 527 fr. 57 c — 7° *Mécaniciens*, en 1872, 2 mécaniciens en chef à 4 500 francs, 9 mé
principaux de 1re classe à 2.500 francs et 41 de 2e classe à 2.000 francs, en tout 52, 30 à terre et 22 à la mer
avec les suppléments 176.135 fr 05 c.; en 1873, 7 mécaniciens en chef, 3 principaux de 1re classe et 41 de 2e
soit 51 dont 29 à terre et 22 à la mer, coûtant 173 691 fr. 67 c.; en 1874, 2 mécaniciens en chef, 8 principau
classe et 39 de 2e classe, soit 49 dont 27 à terre, 25 à la mer et 7 en réserve, coûtant 166.509 fr. 88 c.; en 18
caniciens en chef, 9 principaux de 1re classe et 39 de 2e classe, soit 50 dont 28 à terre, 16 à la mer et 6 en rése
tant 165 539 francs; en 1876, 2 mécaniciens en chef, 8 principaux de 1re classe et 41 de 2e classe, soit 51, d
terre, 19 à la mer et 8 en réserve, coûtant 189.700 fr. 45 c — 8° *Commis aux vivres et magasiniers ent*
en 1872, 169 commis recevant suivant la classe, 1.200, 1.175, 975, 875, et 144 magasiniers appointés de
tout 313 personnes, dont 119 à terre et 194 à la mer, coûtant avec les suppléments 381.122 fr. 06 c.; en 1873,
mis et 135 magasiniers, recevant les premiers et les seconds, suivant la classe, 1.300, 1.200, 1.000, 900, franc
302 hommes, dont 90 à terre et 212 à la mer, coûtant 379.045 fr. 81 c.; en 1874, 299 hommes, 84 à terre, 208

'Suite'.

1373	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
;32.980.69	34.718.889.22	34.400.066.77	39.958.680.20
;24.624.73	11.706.033.06	12.114.737,48	13.103.263.55
'97.029.16	3.837.310.98	3.889.285.66	3.968.067.74
554.634.58	50.262.233.26	50.404.089.91	57.030.011,49

-erve, coûtant 368.421 fr. 26 c.: en 1875, 300 hommes, 87 à terre, 205 à la mer et 8 en réserve, coûtant .04 c.; en 1876, 298 hommes, 74 à terre, 213 à la mer, 11 en réserve, coûtant 360.887 fr. 58 c.— 9° *Equi-* se composent, en 1872, de 28.765 officiers mariniers, quartiers-maîtres, marins, mousses et surnuméraires, à terre et 20.873 à la mer; la dépense est de 15.045.765 fr. 99 c.; en 1873, 31.379 hommes, dont 9.844 à 1 535 à la mer, coûtant 14.936.404 fr. 26 c.; en 1874, 30 953 hommes, dont 9.626 à terre, 20.271 à la 056 en réserve, coûtant 14.726.600 fr. 27 c.; en 1875, 30.645 hommes, dont 9.918 à terre, 20.207 à la mer en réserve, coûtant 15.132.137 fr. 25 c ; en 1876, 32.510 hommes, dont 8.081 à terre, 23.134 à la mer et éserve, coûtant 16.195.643 fr. 20 c. — 10° *Habillement des équipages*. Dépense, en 1872, 1.161.157 fr. 1873, 3.311.863 fr. 44 c.; en 1874, 2.847.278 fr. 47 c.; en 1875, 2.266.735 fr. 76 c.; en 1876, 5.365.002 fr. 1° *Casernement des équipages*. Dépense, en 1872, de 44.059 fr. 98 c.; en 1873, de 42.057 fr. 80 c.; en 819 fr. 70 c.; en 1875, 73.741 fr. 28 c.; en 1876, 37.404 fr. 98 c. — 12° *Chauffage, emballage des objets es diverses*. En 1872, 10.724 fr. 18 c.; en 1873, 519.656 fr. 27 c.; en 1874, 523.487 fr. 96 c.; en 1875, r. 28 c.; en 1876, 522.873 fr. 95 c. — Tel est le détail du chapitre 4 embrassant tout le personnel navi- La dépense moyenne des officiers mariniers, quartiers-maîtres, marins, ressort, par homme, au chapitre de la 74 francs environ.

s avons, à ce chapitre : 1° *Infanterie de marine*. — En 1872, 3 généraux de division à 18.000 francs, 1 colonel rancs, plus 6 officiers de différents grades en activité, 1 général de division en réserve à 9.000 francs, 2 géné- rigade en réserve à 6.000 francs ; — à ces traitements d'activité pour l'état-major s'ajoutent des suppléments et des suppléments aux colonies, dépense 123.734 fr. 81 c ; 2 régiments d'infanterie comprenant 681 offi- ous grades et 11.926 hommes, sous-officiers, caporaux et soldats, soit 12.607 hommes, dont 5.876 en France x colonies, dépenses de soldes et suppléments 5 491.572 fr. 37 c.; en 1873, 3 généraux de division en activité, et 6 officiers de tous grades, 1 général de division et 2 généraux de brigade en réserve, dépense 123.065 fr. égiments comprenant 666 officiers et 12.212 sous-officiers, caporaux et soldats, soit 12.878 hommes, dont 6.881 et 6.551 aux colonies, dépense 5.573 373 fr. 62 c.; en 1874, même état-major qu'en 1872 et 1873, et à peu e dépense; 2 régiments comprenannt 13 607 hommes, dont 6 881 en France et 6.726 aux colonies, dépense l fr. 53 c ; en 1875, même état-major et à peu près même dépense: 2 régiments comprenant 14 778 hommes, 2 en France et 7.456 aux colonies, dépense 6.213 712 fr. 95 c.: en 1876, état-major, 3 généraux de division, de brigade à 12.000 francs, 1 chef de bataillon à 6.180 francs, 2 capitaines de 1re classe à 3 950 francs, 1 de à 3.550 francs, 4 officiers de tous grades, 2 généraux de division et 3 généraux de brigade en réserve, dépense fr. 17 c.; 2 régiments comprenant 15.579 hommes, dont 8.176 en France et 7.403 aux colonies, dépense fr. 58 c.— 2° *Artillerie*. En 1872, état-major, 2 généraux de division à 18.000 francs et 1 général de brigade francs, 6 officiers de tous grades, 1 général de division et 1 général de brigade en réserve à 9.000 et 6.000 francs, 97.255 fr. 86.; usines et écoles, 92 officiers et employés et 292 armuriers et gardiens de batterie, plus 18 officiers és des forges et fonderies, 7 officiers et employés des écoles de pyrotechnie, et 2 officiers de l'école des matelots s, dépense 634.923 fr. 38 c ; régiment d'artillerie et compagnies d'ouvriers, 190 officiers et 3 476 sous-offi- oraux et soldats, en tout 3.666 hommes, dont 2.435 en France et 1.231 aux colonies, dépense 1.955.035 fr. 1873, même état-major et à peu près même dépense; usines et écoles, à peu près même personnel et même dé- gim nt d'artillerie et compagnies d'ouvriers, 3.617 hommes, dont 2.415 en France et 1.201 aux colonies, dé- 00.766 fr. 03 c.; en 1874, état-major général, 15 officiers de tous grades, dépense 158.580 francs ; écoles et 77 hommes au lieu de 403 en 1872 et de 401 en 1873, dépense 607.078 fr. 33 c.; régiment d'artillerie et com- 'ouvriers, 3 738 hommes, dont 2 512 en France et 1.226 aux colonies, dépense 1.94? 155 fr. 88 c ; en 1875, à r général 20 officiers, dépense 166.354 fr. 22 c.; écoles et usines, 411 hommes, dépense 631.835 fr. 62 c ; d'artillerie et compagnies d'ouvriers, 4 100 hommes, dont 2 808 en France et 1.232 aux colonies, dépense 8 fr. 57 c.; en 1876, à l'état-major 31 officiers, dépense 197.378 fr. 45 c.; aux écoles et usines, 4?9 hommes, 99 2?9 fr. 25 c.; à l'artillerie et aux compagnies d'ouvriers, 4.116 hommes, dont 2 945 en France et 1 171 ies, dépense 2.136 803 fr. 01 c. — 3° *Gendarmerie maritime*. 662 hommes en 1872, 1873 et 1875, tous en 690 en 1874 et 663 en 1875; dépense 694 483 fr. 18 c. en 1872, 769 554 fr. 64 en 1873, 779.020 fr. 05 c. en .398 fr. 95 c. en 1875, 862 326 fr. 61 en 1876. — 4° *Compagnie de discipline*. 124 hommes en 1872, 168 124 en 1874, 87 en 1875, 102 en 1876 ; dépense : une cinquantaine de mille francs.— 5° *Sous-officiers et gar- rmes* 192 en 1872, coûtant 111.460 fr 55 c , 149 en 1873, coûtant 75.192 fr. 55 c., 93 en 1874, coûtant . 89 c. L'habillement des troupes coûte 907.626 fr. 55 c. en 1872, 1.304.659 fr. 74 c. en 1873, 1.506.709 fr. 1874, 1.600.962 fr. 07 c. en 1875, 1.726 762 fr. 84 c. en 1876. Le casernement coûte, en 1872, 514 999 fr. 1873 759.700 fr. 05 c., en 1874 609.519 fr. 60 c., en 1875 361.592 fr. 79 c., en 1876 599 272 fr. 65 c. age, les gymnases, le blanchissage, coûtent en 1872 141.472 fr. 97 c , en 1873 177.610 fr. 69 c., en 1874 fr. 56 c., en 1875 137.689 fr. 52 c., en 1876 211.150 fr 16 c. Le traitement des officiers de l'infanterie de le l'artillerie de marine et de la gendarmerie maritime est le même que le traitement simple des officiers de ans l'armée de terre, mais il s'y ajoute le supplément colonial qui est considérable, puisqu'il représente près de du traitement. La dépense d'un soldat d'infanterie et d'artillerie de marine et d'un gendarme maritime est la e celle d'un soldat de l'infanterie, de l'artillerie et de la gendarmerie à pied, de l'armée de terre. Se reporter annotations du tableau des dépenses du ministère de la guerre.

us avons ici : 1° l'inspection de la marine, comprenant une trentaine d'agents, rétribués à 20.000 francs, 12.000

Ministè

		187
	Report......	48.041.3
7	Maistrance, gardiennage et surveillance ([1])........................	3.426.9
8	Hôpitaux ([2])..	2.302.(
9	Vivres ([3])..	14.233.9
10	Salaires d'ouvriers ([4])..	16.731.(
11	Approvisionnements généraux de la flotte ([5])........................	26.550.2
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils ([6])........................	3.250.8
13	Justice maritime ([7])..	119.(
14	Ecole navale et boursiers de la marine ([8])........................	182.7
15	Impressions et achats de livres ([9])........................	324.9
16	Frais de rapatriement et dépenses diverses ([10])........................	3.016.9
17	Traitements temporaires..	84.1
18	Chiourmes..	78.2
19	Personnel des colonies ([11])..	13.747.0
	A reporter....	132.089.4

francs. 1.0000 francs pour les inspecteurs en chef. à 6.500 francs pour les inspecteurs. à 4.50.) francs pour les
2° le personnel administratif de la direction des travaux. comprenant environ 600 agents. sous-agents. comm
vains. au traitement de 4 500 francs pour les agents principaux. de 3.000 et 2 500 francs pour les agents d
classe. de 2.000 francs pour les sous-agents, de 1.900, 1 700, 1 400 francs pour les commis, de 1.200 et 1
les écrivains ; — 3° les comptables des matières, au nombre de 750 environ, comprenant des agents principa
francs, des agents à 2.500 francs, des sous-agents à 2.000 francs, des commis à 1.400 francs, des écrivain
1.000 francs. des magasiniers de 800 à 1.600 francs ; — 4° le personnel du service des manutentions. comp
douzaine d'agents principaux à 4.500 francs. ou d'agents simples à 3.000 francs. ou de sous-agents à 2.000
5° les examinateurs et professeurs d'hydrographie au nombre de 30 à 35. les premiers au traitement de 6.900
second, aux traitements de 4 500 francs. 3.000 francs, 2.500 francs, suivant la classe ; — 6° les ingénieurs d
chaussées et conducteurs des travaux hydrauliques au nombre d'une soixantaine, aux traitements de 16 500 f
l'inspecteur général. de 11 000 et 10 000 francs pour les ingénieurs en chef de 1re classe et de 2e classe, de 6.
5.500 francs, 4 100 francs pour les ingénieurs ordinaires, suivant la classe, de 3.200 francs et 2.800 francs po
ducteurs principaux, de 2.200 francs, 1.800 francs et 1.600 francs pour les commis ordinaires, de 2 000 à 2.
pour les dessinateurs ; — 7° les commis du commissariat au nombre de 550 environ, à 2 500 francs, 2 000 fr
francs, 1 400 francs ; — 8° les maîtres principaux des mouvements du port, de l'artillerie et des construction
au nombre de 60 environ à 3 200 francs et 2.800 francs ; — 9° 6 professeurs de dessin ou examinateurs ou con
de bibliothèques. de 1 200 à 6.000 francs.

(1) Nous trouvons : 1° 214 maitres en 1876, 115 aux constructions navales, 32 aux mouvements de port, 25 à l
8 à l'établissement d'Indret, 6 aux forges de la Chaussade, 5 à la fonderie de Ruelle, 11 aux subsistances, 12
forestier, traitements suivant la classe 2.200 francs, 1.800 francs, 1 600 francs ; — 2° une quinzaine de pers
écoles d'apprentis, à 1.500 francs, 1.200 francs, 900 francs, 800 francs, 700 francs : — 3° 276 guetteurs de
sémaphores à 1.100 francs, 1.000 francs, 900 francs, 800 francs, 700 francs ; — 4° 562 inspecteurs des pêche
des gens de mer et gardes-maritimes, à 1.800 francs, 1.200 francs, 1.000 francs, 800 francs, 700 francs ;
gardiens à 1 800 francs, 1 300 francs, 1 100 francs, 1.000 francs, 900 francs, 800 francs, 700 francs, 469 h
la compagnie des pompiers, à 1 150 francs, 1.050 francs, 850 francs, 750 francs, 650 francs.

(2) Nous trouvons, en 1876, aux hôpitaux, un personnel de 128 sœurs, à 560 francs, de 3 jardiniers-bot
traitement moyen de 2 138 fr. 02 c., de 24 jardiniers, au traitement moyen de 951 fr. 81 c., de 272 infirmiers
14 c., de 57 gardiens. à 847 fr. 42 c., de 53 agents divers. à 867 francs. de 96 journaliers, à 837 fr. 92 c
penses de vivres s'y élèvent. pour cette même année, à 609 866 fr. 83 c., les dépenses de chauffage. à 6
13 c., les dépenses d'éclairage, à 21.585 fr. 29 c.; les achats de médicaments. d'objets de pansement et de
montent à 1.381 798 fr. 04 c., les dépenses de matériel sont de 389 360 fr. 69 c., y compris les salaires d'o

(3) Il n'y a qu'une quarantaine d'agents coûtant, en 1876, 24.270 fr. 84 c. ; il y a, pour 1876, 1.341 o
prix moyen de 2 fr. 85 c. à la journée, coûtant 1.194 656 fr. 90 c. Les achats de céréales montent, pou
4 448.053 fr. 48 c., les achats de vin et eau-de-vie à 2.220.263 fr. 32 c., les achats de viande à 5.9
89 c.; l'ensemble de l'article des vivres est de 16.714.648 fr. 21 c., y compris le chauffage et l'éclair
ustensiles.

(4) En 1872. 19 150 ouvriers ont fait 5.898.098 journées et. en 1876. 21.330 ouvriers ont fait 6.292.130
prix moyen pour les ouvriers civils à la tâche 2 fr. 81 c., et à la journée 2 fr. 72 dans les construction
2 fr. 57 pour les ouvriers civils et 2 fr. 26 pour les ouvriers militaires dans les mouvements des ports, 2 fr.
les ouvriers civils et 2 fr. 05 pour les ouvriers militaires dans les approvisionnements. — Dans l'artillerie.
vriers ont fait. en 1876. 771.526 journées Prix moyen de la journée à la tâche. 2 fr. 53 c. pour les civils et
pour les militaires : 2 fr. 65 c. à la journée pour les civils et 1 fr. 25 c. pour les militaires.

(5) Il a été acheté, en 1876, pour 2.304.809 fr. 46 c. de bois, pour 4,587.587 fr. 78 c. de métaux, pour 2.7
37 c. de chanvres et étoupes ; pour 1.782.785 fr. 41 c. de matières grasses, acides, oxydes, colles, ver
5.977.232 fr. 50 c. de combustibles, pour 108.728 fr. 45 c. d'étoffes, pour 541.005 fr. 46 c. de cuirs, peau

(Suite).

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
54.634.58	50.262.233.26	50.404.089.91	57.030.011.49
33.666.34	3 453.132.17	3.444.325.70	2.439.029,98
295.019.38	2.458.991.79	2.423.681,29	2.809.080,20
84.956.28	15.324.133.11	14.665.548,40	18.716.554,13
58.979.28	17.833.583.90	18.132.644,03	19.661.495.03
37.729.99	28.373.894.77	28.851.512.13	31.422.129,81
322.140.86	4.624.436,48	4.163.924.88	4.384.145.88
56.498.98	186.798 50	171.005.61	144.767,20
178.604.40	187.613.10	178.380,30	177.478,33
321.380.61	320.456,30	344.176.51	335.170,67
276.405 21	3.379.757,69	3.391.162,76	3.682.482,16
83.833.14	96.261,99	103.759.23	»
47.967.29	»	»	»
387.413.47	13.521.016,31	15.863.995.71	15.700.818.22
39.229.81	140.022 309.37	142.138 206,46	156.503.163,10

…aux, en tout pour 18.059.239 fr. 53 c. de matières premières, pour 6.029.163 fr. 74 c. d'outils, machines, …barcations, mâts, vergues, cordages, etc., pour 1.405.858 fr. 12 c. de bois et métaux destinés à l'artillerie, …1 880 fr. 85 c. d'armes portatives et objets divers; enfin les transports de bois, métaux, charbons, achetés …nstructions navales, ont coûté 2 771.909 fr. 45 c.

…trouvons, à ce chapitre, pour 1876, 824 ouvriers et 253.960 journées au prix moyen de 3 francs. 122 mil-…s y trouvons pour 2.598.898 fr. 08 c. de travaux à l'entreprise; nous y trouvons pour 248.103 fr. 68 c. de …verses (bois, métaux, combustibles, etc.); nous y trouvons pour 343.887 fr. 37 c. de chauffage, éclairage …rts, les postes, les casernes, les bureaux; nous y trouvons pour 188.305 fr. 45 c. d'achats de terrains et …maisons pour divers services.

…avons 20 à 25 commissaires rapporteurs et greffiers; le traitement des commissaires rapporteurs pour les …maritimes est de 5.500 francs; celui des greffiers près les tribunaux maritimes de 2.800 francs; le traitement …saires pour les conseils de guerre est de 1.000 francs à 1.800 francs, celui des greffiers près ces conseils de …800 à 1.200 francs. Nous avons une cinquantaine de surveillants de 1.100 francs à 1.800 francs.

…rent, à ce chapitre, la nourriture des élèves, les achats de livres et d'instruments, les dégrèvementa de …. Les boursiers de la marine sont dans les lycées et collèges des ports de mer; leur dépense est de 80.000 …ron.

…euls frais d'impression pour le service des ports et des bâtiments coûtent 212.165 fr. 67 c. en 1876.

…s ce chapitre figurent les dépenses d'indemnité de route et de séjour en France, les dépenses de missions, …e rapatriement sur les navires de l'Etat et sur les navires de commerce, les dépêches télégraphiques, les …nents à la pêche côtière, etc.

…a à la *Martinique* 1 gouverneur, 54.000 francs, 1 ordonnateur, 18.000 francs, 2 adjoints à 7.600 francs, …ires à 5.595 francs et 4.720 francs, 6 aides commissaires à 3.980 francs, — 1 trésorier payeur à 30.000 francs, … particulier (St Pierre) à 8.000 francs. — 1 président de cour à 14.000 francs, 7 conseillers à 10.000 francs, … auditeur à 6.000 francs, 1 procureur général à 18.000 francs, 2 substituts, 1 à 10.000 francs et 1 à 8.000 …greffier à 7.000 francs, 4 commis de 2.000 à 2.400 francs, 2 huissiers audienciers à 1.000 francs, 1 président …(St-Pierre) 10.000 francs, 1 juge d'instruction 7.500 francs, 2 juges à 6.000 francs, 1 procureur de la …e à 10.000 francs, 2 substituts, 1 à 6.000 francs, 1 à 4.500 francs, 1 greffier à 5.000 francs, 2 commis à …cs et 1 à 2.400 francs, 1 président de tribunal (Fort de France) à 9.000 francs, 1 juge d'instruction à 7.000 …uges à 5.500 francs, 1 procureur de la République à 9.000 francs, 1 substitut à 5.500 francs, 1 greffier à …s, 2 commis à 1.750 et 2.400 francs, 9 juges de paix de 1.500 à 3.000 francs, — 1 évêque à 20.000 francs, … généraux à 5.000 francs, 80 prêtres à 2.000 francs, 36.400 francs pour des subventions diverses. — A la …pe, l'organisation est la même qu'à la Martinique; le gouverneur, les commissaires civils, le trésorier géné-…eur particulier (Pointe-à-Pitre), la cour, les deux tribunaux (Pointe-à-Pitre correspondant à St-Pierre et …correspondant à Fort de France), les juges de paix, l'évêque et les prêtres sont appointés comme à la Martinique.— …nisation à la *Réunion* où on trouve le gouverneur, les commissaires, le payeur général, le payeur particu-…l), la Cour, les tribunaux de St-Denis et de St-Pierre, 9 juges de paix, 1 évêque, 1 séminaire, environ 80 prêtres.)— …*ne*, le gouverneur touche 45.000 francs, l'ordonnateur 16.000 francs; il n'y a qu'un trésorier 24.000 francs; …y comprend que 1 président, 12.000 francs et 2 conseillers à 7.000 francs, 1 conseiller auditeur à 5.000 …n'y a pas de procureur général; le tribunal n'y compte que 1 juge à 7.000 francs, 1 lieutenant de juge à …cs, 1 juge auditeur à 3.000 francs, 1 procureur à 7.000 francs et 2 substituts, 1 à 4.500 francs et 1 à …ncs; il n'y a qu'un juge de paix à Cayenne à 4.000 francs; le culte y comprend 1 préfet apostolique à …cs et 18 prêtres à 3.000 francs.— Au *Sénégal*, le gouverneur perçoit 36.000 francs, le commandant de Gorée …ncs, le directeur des affaires politiques 9.000 francs, 10 commandants de cercles 5.000, 6.000 et 8.000 francs, …ur de St-Louis 12.000 francs, le commissaire chargé du service de Gorée 8.000 francs; il y a 8 adjoints, sous-…es ou aides-commissaires à St-Louis ou à Gorée; le payeur touche 16.000 francs à St-Louis et le receveur … 5.000 francs à Gorée; à St-Louis et à Gorée il y a 1 capitaine de port à 5.000 francs et 1 maître de port à

		187
	Report.....	132.089.4
20	Matériel..........	2.017.
21	Service pénitentiaire (¹)..........	6.405.
22	Subvention au service local des colonies..........	863.
23	Dépenses des exercices clos..........	1.802.
24	Dépenses des exercices périmés..........	164.
25	Rappels de dépenses..........	161.
	Totaux......	143.505.

2.400 francs dans chacune de ces stations : la Cour de St-Louis comprend 1 président à 10.000 francs. 1
7.000 francs, 1 conseiller auditeur à 4.500 francs. 1 greffier a 7.000 francs et 1 commis à 1.650 francs ; le
St-Louis se compose de 1 juge et de 1 procureur à 7.000 francs et 1 huissier à 1.000 francs. celui de Gor
et 1 procureur a 5.000 francs. 1 greffier à 4.300 francs, 1 commis a 1.200 francs et un huissier à 1.0
préfet apostolique reçoit 9.000 francs. 7 prêtres de 3.000 et 4.000 francs.— A *St-Pierre et Miquelon* le g
20.000 francs, l'ordonnateur ou le faisant fonctions 8.000 francs, les sous-commissaires et aides-commiss
dans toutes les classes, le capitaine de port 4.200 francs, le maitre de port 2.200 francs, le procureur de
que 10.200, le président 7.000 francs. le juge 5.000 francs. le greffier 5.000 francs. les 4 prêtres de 2.
3.846 francs. — A *Ste-Marie de Madagascar*, le gouverneur a 12.000 francs, l'ordonnateur 6.000 franc
commissaires le traitement des autres stations, le trésorier 5.500 francs, le maitre de port 2.100 franc
3 000 francs chacun ; l'officier fait fonctions de juge et touche 500 francs d'indemnité.— *Gouverneur de Ma*
francs, commandant de Nossibé 12.000 francs, commissaire ordonnateur de Mayotte 8.000 francs, sous-
chargé du service à Nossibé 5.000 francs. trésorier de Mayotte chargé de la trésorerie à Nossibé 7.700 franc
de port a Mayotte 2.500 francs. maitre de port a Nossibe 1.900 francs. 1 juge à Mayotte et 1 juge a No
francs chacun, 1 greffier à Mayotte et 1 greffier a Nossibé 2.500 francs chacun. 1 préfet apostolique 4.000 fr
tres, 2 a Mayotte et 2 a Nossibé à 3.000 francs chacun.— *Taïti* : 1 gouverneur 25.000 francs, 1 ordonnateur 8
1 sous-commissaire et 3 aides-commissaires avec le traitement que nous connaissons, 1 trésorier 6.000 fra
cureur 9.000 francs, 1 président 8.000 francs. 1 juge 6.000 francs. 1 lieutenant juge 5.000 francs, 1 sub
francs. 1 greffier 3.000 francs. 6 commissaires à 2.000 francs. — *Nouvelle Calédonie* : 1 gouverneur 36
1 capitaine de 1re classe, commandant de circonscription, 5,820 francs, 2 capitaines de 2e classe, command
conscription. 5.140 francs. une douzaine de commissaires. sous-commissaires et aides aux traitements que n
sons déjà, 1 procureur a 10.000 francs, 1 président a 8.000 francs. 1 juge a 6.000 francs. 1 lieutenant de j
francs. 1 substitut a 4.500 francs. 1 greffier à 3.000 francs. 5 prêtres a 2.000 francs. 5 sous-agents à 1
chacun environ. — *Etablissements de l'Inde* : 1 gouverneur 45.000 francs. 1 chef de service à Chandern
francs. 1 chef de service à Karikal 10.000 francs, 2 chefs de service (Mahé et Yanaon) 8.000 francs, un

IX. — Service

		187
1	Personnel de l'Administration centrale (¹)..........	425.4
2	Matériel..........	78.8
3	Publications, expositions, missions (²)..........	58.9
	A reporter......	563.1

(1) Il y a. en 1872, 1 gouverneur général 100.000 francs. 1 directeur des affaires civiles et financières 30.
1 chef de service à 15.000 francs. 1 secrétaire du conseil de Gouvernement à 12.000 francs. 1 secretaire
6.000 francs. 5 chefs de bureau de 7.000 à 9.000 francs. 10 sous-chefs de 5 à 6.000 francs. 43 commis
4.800 francs. 1 surnuméraire à 1.200 francs. 12 personnes de service et huissiers de 360 à 1.500 francs ; en 18
neur général. le directeur des affaires civiles et le chef de service. 2 conseillers rapporteurs à 1.200 francs et 1
du conseil à 6.000 francs. 4 chefs de bureau et 7 sous-chefs. 47 commis. 1 chef du cabinet du gouverneur. à 10.
et 9 commis divers de 600 à 3.000 francs. 1 archiviste à 3.500 francs. 29 agents subalternes ou gens de serv
pecteur central des établissements de bienfaisance à 8.500 francs, 1 inspecteur central des prisons à 7.500 fran
missaire central à 8.300 francs et 1 commissaire spécial à 2.600 francs. 27 agents de la police de 1.000 à 2.400
1874, le gouverneur général et le directeur des affaires civiles, 2 conseillers rapporteurs et 1 secrétaire, 6 ch

Su'te'.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
339.229,81	140.022.309,37	142.138.206.46	156.503.163,10
064.502,46	2.385.609,23	2.555.085,74	2.650.196,80
777.398,44	8.487.560,25	8.818.072.69	8.913.642,11
773.870,00	885.260,00	878.940,00	766.290,00
761.220,57	735.933,99	981.750,41	756.844,44
85.810,91	71.596,98	22.794,34	438.485,05
130.947,74	90.997,12	144.514,25	46.718,47
432.979,93	152.679.266,94	155.539.363,89	170.075.339,97

es aux traitements que nous avons déjà indiqués. 1 trésorier à 14.000 francs, un président de cour à 10.000 onseillers à 7.000 fr., 1 conseiller auditeur à 4.000 fr., 1 procureur général 17.500 fr., 1 greffier à 5.000 francs, à 1.200 francs.— Tribunal de Pondichéry : 1 juge à 7.000 francs, 1 lieutenant de juge 5.000 francs, 2 sup-.500 francs, 1 procureur à 7.500 francs, 1 greffier à 5.250 francs et 1 commis à 1.000 francs — Tribunal de gor : 1 juge à 6.000 francs, 1 procureur de la République à 6.000 francs, 1 greffier à 3.500 francs et 1 800 francs, — Karikal : 1 juge à 5 000 francs, 1 procureur à 5.000 francs, 1 greffier à 3 000 francs et 1 600 francs. — A Yanaon et à Mahé : 1 administrateur est chargé de la police à 2.000 francs, il y a 1 greffier 1.200 francs. Les juges de paix ont de 3.000 à 4.960 francs. — Culte : 1 préfet apostolique 6.000 francs et 1.500 à 2 000 francs. — *Cochinchine :* 1 gouverneur 54.000 francs, 54 agents du commissariat, 1 trésorier rancs; — magistrats et prêtres payés par le budget local. Quant au personnel militaire des colonies, il com-1876, 2.843 hommes d'effectif, savoir : 25 officiers de tout grade à l'état-major général et à l'état-major des officiers et 58 gardes, chefs, sous-chefs et ouvriers d'état; à l'état-major de l'artillerie, 33 officiers et 54 u génie, 3 maîtres charpentiers au service des ports, 49 syndics et gardes à l'inscription maritime, 24 offi-endarmerie et 469 sous-officiers et gendarmes à cheval, plus 234 sous-officiers et gendarmes à pied, 101 sous-soldats des équipages, 9 officiers et 128 sous-officiers et soldats de spahis, 20 officiers et 694 sous-officiers et s compagnies de discipline, 3 officiers et 82 sous-officiers et soldats de troupe indigène, 319 sous-officiers et cépages dans l'Inde, 27 officiers et 490 sous-officiers et soldats de tirailleurs sénégalais. Solde de France, plément colonial.

s trouvons, en 1876, un personnel de 677 agents et sous-agents, 11 commissaires adjoints, sous-commissaires ommissaires aux appointements indiqués plus haut, 11 commis à 2.100 et 2.700 francs, 18 prêtres ou frères, rs à 3.000 francs et les seconds à 1.600 francs, 6 instituteurs de 1 200 à 1.500 francs, 546 surveillants et tes aux appointements de 1.600 francs, 2.000 francs, 2.400 francs, 3.000 francs, 3.500 francs, 4.000 francs surveillants et 600 francs pour les religieuses, 63 agents de colonisation de 1.000 francs à 3.000 francs, des travaux de 2.400 francs à 3.000 francs, pour le chef de service, 4 agents et sous-agents des postes ncs en moyenne).

gérie.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
541.546,42	532.905,03	492.880,04	482.942,12
81.997,96	96.644,21	81.643,88	81.964,27
62.550,70	69.395,27	57.923,14	139.898,76
686.095,08	698.944,51	632.447,06	704.805,15

sous-chefs, 45 commis, 10 chefs ou attachés au cabinet du Gouverneur, 1 archiviste, 29 agents subalternes, ur central des établissements de bienfaisance, 1 inspecteur central des prisons, 1 commissaire central, 1 com-pécial et 28 agents divers de la police ; en 1875 le gouverneur, le directeur des affaires civiles et le chef de ser-primé en 1874, 3 conseillers rapporteurs et 1 secrétaire du conseil, 6 chefs et 8 sous-chefs, 48 commis, 11 chefs s au cabinet du Gouverneur, 1 archiviste, 22 agents subalternes, 1 inspecteur central des établissements de ce; en 1876, le gouverneur, le directeur et le chef de service, 2 conseillers rapporteurs et 1 secrétaire du con-efs de bureau et 9 sous-chefs, 46 commis, 13 attachés au cabinet du Gouverneur, 1 archiviste, 23 agents subal-inspecteur central des établissements de bienfaisance.

ats de livres et abonnements aux journaux; exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris; explorations s.

		1872
	Report	563.1
4	Administration provinciale, départementale et cantonale (1)	2.207.1
5	Prisons (2)	1.262.3
6	Service télégraphique (3)	1.273.1
7	Justice, cultes, instructions (4)	376.8
8	Services financiers (5)	3.005.5
9	Service maritime et sanitaire (6)	428.1
10	Colonisation (7)	1.886.4
11	Toprographie (8)	970.6
12	Travaux publics ordinaires (9)	3.469.9
13	Travaux extraordinaires (10)	10.088.5
14	Dépenses secrètes	80.0
15	Dépenses de l'exercices clos	40.9
16	Dépenses des exercices périmés	1.3
17	Prélèvement sur les contributions de guerre	12.523.4
18	Garanties d'intérêts	»
	TOTAUX	38.178.4

(1) 3 préfets. 1 à 25.000 fr. et 2 à 20.000 fr.; 3 secrétaires généraux. 2 à 8.000 francs et 1 à 7.000 franc préfets. 4 à 8.000 francs. 3 à 7.000 francs. 1 à 6.000 francs. 4 à 5.000 francs; 13 conseillers de prefecture. 4 à 3 à 4.500 francs et 6 à 4.000 francs. une trentaine d'administrateurs de communes mixtes de 3.000 francs à 5. une quinzaine de chefs de bureau de préfecture de 4.500 à 6.000 francs; une vingtaine de sous-chefs de 3.500 à 4. une quinzaine de commis principaux à 3.000 francs. une centaine de commis ordinaires de 1.500 à 2.700 francs taine d'adjoints des communes mixtes de 1.800 à 2.700 francs; une cinquantaine de gens de service de 600 à 1. y compris les gardes coloniaux à 1.200 francs, 3 chefs de section dans les territoires de commandement à 2. une centaine de chefs de bureaux arabes de 900 à 1.200 fr;— à titre de supplément;— une soixantaine d'adjoints à une trentaine de stagiaires à 360 francs; 200 employés subalternes des bureaux arabes de 270 à 2.100 francs.

(2) Il y a 3 directeurs à 2.500, 3.000 et 3.500 francs; 3 inspecteurs, 1 à 2.000 francs et 2 à 2.400 francs; 2 à 1.800 et 3.000 francs; 3 aumôniers à 300 et 2 à 600 francs; 3 médecins à 2.000, 2.100 et 2.900 francs; 2 1.200 et 1.800 francs; 4 gardiens chefs, 1 à 1.300 et 3 à 1.500 francs; 5 premiers gardiens de 1.000 à 1.3 75 à 80 gardiens de 850 à 1.000 francs; en 1875 et 1876 les prisons sont réunies au Ministère de l'intérieur; les maisons centrales; dans les prisons civiles il y a 3 directeurs de 2.400 à 3.000 francs; 3 greffiers de 1.500 7 médecins ou pharmaciens de 300 à 1.000 francs; 14 gardiens chefs de 1.000 à 1.800 francs; 80 gardiens ou s de 150 à 1.000 francs.

(3) En 1872, 1 inspecteur de 1re classe à 10.000 francs, 3 inspecteurs de 4e classe à 6.260 francs, 3 sous-i 5.000 francs. 3 directeurs de transmission de 3.750 à 4.375 francs, 8 chefs de station de 3.250 à 3.500 francs veur à 2.500 francs, 7 commis principaux à 3.125 frsncs, 119 employés de 1.750 à 3.000 francs, 12 surnu 1.200 francs. 38 auxiliaires de 700 à 1.300 francs, 2 mécaniciens à 2.250 francs, 1 apprenti à 360 francs, 90 s de tous grades de 1.000 à 2.000 francs, 33 facteurs de 500 à 1.125 francs, plus un personnel de 24 employés et d agents en Tunisie, dépense du personnel avec accessoires 615.088 fr. 67 c., dépense de matériel 443.695 fr. traitements ne varient pas, le nombre d'agents divers s'accroit sensibiement; en 1876, pour prendre la dernière la période et la mettre en regard de la 1re, il y a 1 inspecteur de 2e classe à 8.650 francs, 1 inspecteur de 3e à 7. inspecteurs de 4e classe à 6.250 francs, 1 sous-inspecteur de 1re classe à 5.500 francs, 6 directeurs de transm. 3.750 à 4.375, 14 chefs de station de 3.250 à 3.500 francs, 3 commis à 3.125 francs, 3 commis principaux à 3.1 116 employés de 1.750 à 3.000 francs, 7 surnuméraires à 1.200 francs, 1 mécanicien à 2.500 francs, 66 surv 1.250 à 2.250 francs, 89 auxiliaires de 420 à 1.500 francs, 34 employés municipaux de 2.500 à 3.000 francs, 7 ou auxiliaires de 600 à 1.200 francs, 4 plantons de 125 à 365 francs, plus 25 employés en Tunisie et subalternes; dépense du personnel 823.084 fr. 99 c., dépense du matériel 479.436 fr. 94 c.

(4) En 1872, 183 cadis de 1re 2e et 3e classe, à 1.000, 1.210, 1.500 francs, dépense avec le matériel 199.417 école normale de Mustapha, professeurs de 400 à 2. 400 francs, directeur 3.000 francs, aumônier 1.200 francs. 1.000 francs, école de Medersa 10 professeurs de 1.500 à 2.100 francs, 3 chaouchs de 600 à 900 francs, dépen matériel 114.421 fr. 12 c., 15 muphtis de 1.200 à 4.000 francs, 76 imans de 180 à 1.200 francs, dépense 63.570 Cette organisation varie peu, de 1872 à 1876, ainsi que les chiffres du chapitre VII suffisent à le montrer.

(5) Nous prenons les détails de 1876, dernière année, et nous trouvons aux contributions directes 3 directeurs de 4e classe, 3 inspecteurs de 2e classe, 1 commis principal de 2e classe et 2 commis ordinaires de 1re classe, 3 contrôleu paux de 1re classe, 5 contrôleurs principaux de 2e classe, 14 contrôleurs ordinaires de 1re classe, 2 contrôleurs ord 2e classe, 14 contrôleurs ordinaires de 3e classe, 1 surnuméraire, tous au traitement de France, plus le quart 28 agents coloniaux de 1.500 à 2.000 francs, 21 commis ou interprètes de 1.500 à 2.100 francs, 3 garçons de b 900 à 1.000 francs; 2° à l'enregistrement, 2 directeurs, 1 de 1re et 2 de 3e classe, 6 inspecteurs, 3 de 1re et 3 de 2 29 sous-inspecteurs, 15 receveurs rédacteurs, 3 gardes magasins du timbre, au traitement de France plus le q nial, 84 receveurs — non payés sur remises— de 2.000 à 6.875 francs, 5 conservateurs à remises, 3 interprètes à 2.0 2 timbreurs à 1.500 francs, 4 agents du Beit-el-Mal de 700 à 2.100 francs, une soixantaine de chaouchs 1.200 francs; 3° aux contributions diverses, 2 directeurs de 1re classe à 15.000 francs, 1 de 3e à 10.000 francs, teurs de 1re classe à 7.500 francs, 2 de 2e à 6.350 francs, 2 de 3e à 5.000 francs, 6 contrôleurs de 1re classe à 8.75 9 de 2e à 3.125 francs, 1 receveur entreposeur de 2e clase à 5.250 francs, 1 de 5e à 3.750 francs, 3 receveurs par de 2e classe à 5.000 francs, 2 de 3e à 4.375 francs, 3 de 4e à 3.750 francs, 2 de 5e à 3.375 francs, 3 receveurs à 1re classe à 3.000 francs, 8 de 2e à 2.625 francs, 12 commis principaux de 1re classe à 2.750 francs, 25 de 2e à 2.37 20 commis de 1re classe à 2.125 francs, 21 de 2e à 1.375 francs, 27 de 3e à 1.625 francs, 30 agents coloniaux de 4.000 francs, 70 porteurs de contraintes de 600 à 900 francs, 79 chaouchs de 700 à 1.500 francs; 4° aux poids et

gérie *(Suite)*.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
686.095,08	698.944,51	632.447,06	704.805,15
857.030,94	1.847.919,40	1.982.528,90	2.024.649,62
052.827,70	1.258.582,91	»	»
072.888,63	1.041.599,26	1.110.553,25	1.302.380,69
422.886,93	407.684,17	413.109,24	391.661,73
618.378,01	3.525.812,35	3.740.489,78	3.930.665,92
451.600,10	370.664,12	355.227,97	329.651,43
321.951,49	2.208.153,21	3.798.644,79	3.691.798,46
384.288,39	693.063,98	603.683,98	731.468,74
542.138,76	3.848.968,79	4.040.302,46	4.550.041,31
466.929,24	7.328.002,29	7.367.346,04	8.414.480,96
80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00
120.835,91	52.104,94	139.232,13	179.759,37
5.403,35	3.286,90	4.219,21	24.878,73
637.261,22	2.338.409,97	952.531,13	»
»	»	9.800.000,00	2.000.000,00
720.515,75	25.703.196,80	35.020.315,94	28.356.242,11

teurs de 2.000 à 4.000 francs, 6 chaouchs de 1.000 à 1.200 francs ; 5° aux forêts : 1 conservateur, 7 inspecteurs, inspecteurs, 11 gardes généraux, 16 gardes adjoints, 1 brigadier comptable, 14 brigadiers sédentaires, 78 briga- ifs, 140 gardes actifs, 80 gardes indigènes; leurs traitements sont : conservateur 9.000 francs, inspecteurs ncs, 4.500 francs, 5.000 francs, 6.000 francs, suivant la classe, sous-inspecteurs, 2.600 francs, 3.000 francs, ncs, suivant la classe, gardes généraux, 1.800 francs, 2.000 francs, 2.200, francs suivant la classe, gardes ad- 00 francs, 1.800 francs, suivant la classe, brigadier comptable 1.200 francs, brigadiers sédentaires 900 francs, ncs 1.100 francs suivant la classe, gardes sédentaires 800 francs, bri[illegible]adiers actifs 800 francs, 900 francs, 1.000 francs classe, gardes actifs 600 francs, 650 francs suivant la classe, [illegible]us le quart colonial pour toutes les catégories des forêts, gardes indigènes 500 francs, 550 francs, 600 fr[illegible]s, suivant la classe ; 6° aux postes : 1 directeur à rancs, 4 contrôleurs de 3.525 à 5.000 francs, 3 commis principaux à 2.750 francs, 36 commis de 1.500 à ncs, 3 receveurs principaux de 4.375 à 7.500 francs, 60 receveurs de 1.500 à 5.000 francs, 3 brigadiers facteurs à 1.625 francs, 2 surnuméraires à 1.200 francs, 7 courriers convoyeurs à 2.298 francs, 87 facteurs boîtiers de 180 francs, 63 distributeurs de 120 à 600 francs, 6 leveurs de boîtes de 1.000 à 1.500 francs, 2 facteurs chefs à ncs, 143 facteurs de 240 à 1.200 francs, 2 vaguemestres à 180 francs. Si nous récapitulons, nous trouvons : s contributions directes une dépense de 189.414 fr. 51 c. au personnel et de 163.870 fr. 61 c. au matériel; 2° à rement une dépense de 573.577 fr. 90 c. pour le personnel et de 377.298 fr. 74 c. pour le matériel; 3° aux con- diverses une dépense de 648.893 fr. 39 c. et 112.771 fr. 78 c. pour le matériel; 4° aux poids et mesures 80 c. pour le personnel et 15.711 fr. 78 c. pour le matériel; 5° aux forêts une dépense de 697.736 fr. 41 c. rsonnel et 213.991 fr. 91 c. pour le matériel; 6° aux postes une dépense de 618.030 fr. 68 c. pour le personnel 008 fr. 49 c. pour le matériel.

ports militaires il y a en 1876 un personnel de 175 individus divers depuis les matelots à 0.20 c. par jour jus- cteur du port d'Alger à 1.500 francs; aux ports de commerce, il y a un personnel de 42 individus depuis les de 720 à 900 francs jusqu'aux capitaines du port à 1.200, 1.800, 2.100 francs; à la surveillance de la pêche y a 18 canotiers de 720 à 800 francs et 17 gardes maritimes de 900 à 1.000 francs. Le service sanitaire 35 personnnes, 5 capitaines de santé de 2.100 à 2.400 francs, 1 secrétaire du service à Alger 1,500 francs, à 900 francs, 17 gardes sanitaires à 800 et 900 francs, 11 agents faisant fonctions de capitaine de santé à francs.

s avons d'abord ici : 1° les secours aux colons, une centaine de mille francs; 2° les transports de passagers viron 200.000 francs; 3° les créations de centres nouveaux, créations de villages, achats d'animaux, achats ents, chemins, écoles, églises, presbytères, fontaines, ponts, travaux de nivellement, etc..., 2.500.000 francs

t en 1876 que le service se complète; aussi prendrons-nous cet exercice pour base de notre analyse ; nous specteur à 7.000 francs, 3 géomètres de 1re classe à 6.000 francs, 3 vérificateurs chefs de bureau de 1re classe à cs, 7 commis principaux de 2.700 à 3.600 francs, 19 commis de 1.500 à 2.400 francs, 4 vérificateurs à 3.500 et cs, 22 géomètres principaux à 2.700 et 3.000 francs, 125 géomètres à 1.500, 1.800, 2.000, 2.400 francs suivant 20 élèves géomètres à 2.700 francs.

a, en 1876, aux ponts et chaussées, un personnel de 230 agents, 1 inspecteur général à 25.000 francs, 5 ingé- hef à 16.250 francs et 15.000 francs suivant la classe, 10 ingénieurs ordinaires à 10.625, 9.375, 8.125 francs classe, 3 faisant fonctions d'ingénieur à 7.500 et 7.000 francs, 6 conducteurs principaux à 4.100 francs, 96 con- 2.500 francs, 2.850 francs 3.225 francs, 3.500 francs suivant la classe, 3 conducteurs auxiliaires à 2.350 francs, és secondaires à 1.800, 2.100, 2.400, 2.800 francs, 5 auxiliaires à 1.000, 1.100, 1.200 francs, 9 chaouchs francs; 2° aux mines, un personnel de 26 agents comprenant 1 inspecteur à 25.000 francs, 3 ingénieurs ordi- .625 francs, 9.375 francs, 8.115 francs suivant la classe, 10 gardes-mines à 2.475, 2.600, 2.850, 3.225, 4.200, classe, 1 manipulateur à 2.400 francs, 4 auxiliaires ou expéditionnaires à 1.200 et 1.800 francs, 3 garçons de à 960 francs et 3 chaouchs à 900 francs. — Le personnel coûte 827.606 fr. 25 c. Les travaux ordinaires s'ap- entretien des routes nationales, à l'entretien des aqueducs, canaux, fontaines, à l'entretien des ponts; une partie st dépensée en subventions aux chemins de grande communication.

fonds du service extraordinaire sont affectés à des travaux d'irrigation et de desséchement (endiguement du rachèvement des canaux de dérivation du Chélif), 2° à des constructions de routes nationales, 3° à des bâtiments on de l'église Saint-Augustin d'Alger, du palais de justice d'Alger, subvention pour construction d'églises is départements).

X. — Minist…

		1872
		fr
1	Personnel de l'Administration centrale (1)……	594.89…
2	Matériel……	127.20…
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique (2)……	287.31…
4	Services généraux de l'instruction publique (3)……	248.30…
5	Administration académique (4)……	1.138.97…
6	Ecole normale supérieure (5)……	321.20…
7	Facultés (6)……	4.394.92…
8	Bibliothèque de l'Université……	29.91…
9	Ecole des Hautes Etudes (7)……	298.43…
10	Institut de France (8)……	666.63…
11	Académie de médecine (9)……	45.10…
12	Collège de France (10)……	289.43…
	A reporter…..	8.442.33…

(1) Il y a, en 1872, 1 secrétaire général à 20.000 francs, 1 chef du cabinet à 7.000 francs, 2 dir… 14.000 francs et 1 directeur à 6.000 francs, 1 chef de division à 13.000 francs, 17 chefs de bureau de… 8.000 francs, 17 sous-chefs de 4.000 à 5.500 francs, 1 adjoint à 1.500, 58 employés de 1.500 à 3.800 francs… 131 personnes coûtant 475.708 fr. 38 c., plus 38 hommes de service, de 200 à 2.000 francs, coûtant 42.807… plus pour indemnités ou secours 16.380 francs ; en 1873, 1 chef du cabinet à 4.000 francs, 1 attaché à 3.0… 2 directeurs à 13.000 francs et 1 à 6.000 francs, 1 sous-directeur à 8.000 francs, 2 chefs de division à 8.0… 1 chef de division adjoint à 8.000 francs, 15 chefs de bureau de 6.000 à 8.000 francs, 17 sous-chefs d… 5.000 francs, 1 chef adjoint à 1.500 francs, 86 employés de 1.500 à 3.800 francs, en tout 130 personne… 459.838 fr. 20 c., plus 35 hommes de service coûtant 43.408 fr 42 c., plus 11.120 francs de secours et in… en 1874, 1 chef du cabinet à 4.000 francs, 1 attaché à 3.600 francs, 3 directeurs à 13.000 francs, 2 chefs d… 1 à 13.000 francs, 1 à 8.000 francs, 3 chefs de division adjoints à 8.000 francs, 13 chefs de bureau … 8.000 francs, 17 sous-chefs de 3.500 à 3.800 francs, 7 chefs adjoints de 3.000 à 4.000 francs, 85 employés … 3.800 francs, en tout 132 personnes coûtant 460.324 fr. 44 c., plus 35 hommes de service coûtant 44.556 … plus 14.500 francs d'indemnités ; en 1875, 1 chef de cabinet à 4.600 francs, 1 attaché à 4.000 francs, 3 di… 13.000 francs, 2 chefs de division, 1 à 13.000 francs, 1 à 10.000 francs, 4 chefs de division adjoints d… 8.000 francs, 13 chefs de bureau de 6.000 à 8.000 francs, 18 sous-chefs de 3.500 à 5.500 francs, 2 chef… 1 à 3.800 et 1 à 5.000 francs, 84 employés de 1.500 à 3.800 francs, en tout 128 personnes coûtant 467.789 … plus 35 hommes de service coûtant 45 074 fr. 94 c., plus 3.372 fr. 23 c. d'indemnités ; en 1876, 1 secrétai… 1 chef de cabinet à 4.000 francs, 3 directeurs à 13 000 francs, 2 chefs de division, 1 à 13.000 francs et 1 … francs, 4 chefs de division adjoints de 6.000 à 8.000 francs, 13 chefs de bureau de 6.000 à 8.000 francs… chefs de 3.500 à 5.500 francs, 3 adjoints, 1 à 4.000, 1 à 4.500 et 1 à 5 500 francs, 82 employés de 600 à 3.… en tout 125 personnes coûtant 469.448 fr. 15 c., plus 33 hommes de service coûtant 45.481 fr. 58 c., plus 20.… d'indemnités. Il y a 1 sous-secrétaire d'Etat en 1874 et 1875.

(2) Inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et secondaire 10.000 à 12.000 francs, 16 en 1872, 1… 15 en 1874, 1875, 1876 ; inspecteurs généraux de l'enseignement primaire à 8.000 francs, 4 pendant les ci… inspecteurs généraux des langues vivantes à 8.000 francs, 4 à partir de 1874.

(3) Dépenses consacrées aux traitements des membres de l'Université sans emploi, aux frais de déplace… secours accordés aux professeurs et employés.

(4) 1 vice-recteur (Paris) à 18.000 francs, 15 recteurs à 18.000, 15.000, 13.000 francs, suivant la classe. … teurs de Paris à 7.500, 85 inspecteurs des départements de 4.500 à 6.000 francs, 1 secrétaire (Paris) à 7.50… 15 secrétaires de 2.500 à 3.500 francs, 34 commis de 1.600 à 2 700 francs, et 86 de 1.400 à 1.800 franc… specteurs d'académie agrégés touchent le supplément d'agrégation. Sur la somme de 1.199.693 fr. 17 c. … budget de 1876, l'Administration en France absorbe 1.154.030 fr. 96 c., et l'Administration en Algérie 45.6…

(5) Les traitements ne varient guère de 1872 à 1876 : 1 directeur 12.000 francs, 1 sous-directeur 3.… 1 surveillant général 3.000, 3.500 ou 4.000 francs, 1 économe 3.600 ou 4.000 francs, l'aumônier 4.000 fran… thécaire 2.890 francs, 2 surveillants 1.500 à 1.800 francs, 24 maîtres de conférences de 2.500 à 7.500 … douzaine de chefs de laboratoire ou préparateurs au traitement moyen de 1 500 francs, 2 médecins à 2.… une vingtaine d'agents de service de 300 à 1.000 francs. — Le coût de la pension des élèves est de 1.000… nombre des élèves était en 1872 et 1876 de 92 et 110, cela fait une dépense de 92.000 à 110.000 francs… de laboratoire s'élèvent à 30 ou 35.000 francs.

(6) De 1872 à 1876, il n'y a pas de changement dans les traitements ; il y en a peu dans le nombre des p… le nombre des agrégés est augmenté : 1° *Faculté de théologie catholique*, 7 professeurs (Paris) 4.0…

truction publique.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
574.856,62	599.252.78	599.111.52	599.232,49
127.784.75	127.728.57	127.809.10	131.027,52
295.559.06	313.624.80	303.816,66	309.704.04
248.032.14	276.006.91	266.884,59	266.709,67
1.144.768.76	1.168.443.74	1.183.336.96	1.199.693.17
320.902,84	372.695.35	372.625,19	372.435,00
4.662.523.74	5.269.365.37	5.478.559.04	6.377.132,19
29.990,63	29.998.71	29.999,70	29.911,72
298.913.39	298.674.47	299.992.28	325 890.93
666.779,12	665 841.78	665.705,59	666.916.35
75.499.41	75.499.73	74.835,22	75.395,82
289.937.26	315.104.21	315 403.01	334.953,92
8.735.556,72	9.512.236,42	9.718.078,86	10.689.002,82

ofesseurs (Aix, Bordeaux, Lyon, Rouen 3.000, 4,000, 5.000 francs; *Théologie protestante*, 13 professeurs auban. Strasbourg personnel maintenu) 3.000, 4.000, 5.000, 6.000 francs. — 2° *Facultés de droit*. 19 professeurs à 7.500 francs, 65 professeurs en 1872, et 67 en 1876 (Toulouse, Aix, Caen, Dijon, Poitiers, Rennes, Grenoble, , Nancy) 3.000.4.000, 5.000 francs, 9 agrégés (Paris) 2 000 francs, 18 agrégés en 1872 et 26 en 1876 (départements) francs.— 3° *Facultés de médecine*, 29 professeurs en 1872 et 27 en 1876 (Paris) à 7 000 francs, 35 en 1876 (Montpellier,) 5.000 francs, 26 agrégés en 1876 (Paris) à 3.000 francs, 23 agrégés en 1876 (Montpellier et Nancy) 1.000 francs. Traite- éventuels de 29 professeurs en 1876 (Paris) 3.000 francs, de 35 professeurs en 1876 (Montpellier et Nancy) 1.800 francs. *Facultés des sciences*. 19 professeurs (Paris) 7.500 francs, 84 professeurs (Besançon, Rennes, Caen, Bordeaux, ont, Poitiers, Dijon, Grenoble, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse) 5.000, 5.000, 6.000 francs. *Facultés des lettres*. 11 professeurs en 1872, et 12 en 1876 (Paris) à 7.500 francs, 75 en 1872 et 73 en 1876 Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Poitiers, Rennes, Toulouse,) à 4.000, 5.000, 6.000 francs. Les doyens ont à Paris un préciput de 3.000 francs et en province de 1.000 francs. Écoles supérieures de pharmacie, 9 professeurs (Paris) 4 000, 5.000, 6.000 francs, 10 professeurs (Montpellier,) 3.000, 4.000, 5.000 francs, préciput du directeur de Paris 2.000 francs, et des directeurs en province 1.000 francs. itement des secrétaires à Paris varie de 3.000 à 5.000 francs, et en province de 700 à 2.000 francs. En 1876, cultés de théologie coûtent 184.708 fr. 21 c., celles de droit 1.264.624 fr. 51 c., celles de médecine 087 fr. 50 c., celles des sciences 1.254.513 francs, celles des lettres 900.809 fr. 62 c. et les écoles de phar- 291.002 fr. 08 c. Les dépenses communes à toutes les facultés, parties de 376.031 fr. 88 c., en 1872, montent 7.397 fr. 77 c. en 1876; l'augmentation porte sur les laboratoires dont la dotation dépasse 270.796 fr. 92 c. — ons pas de dire que les traitements fixes des professeurs pour toutes les facultés s'accroissent, de 1872 à 1876, it de présence aux examens.

C'est une sorte d'école pratique où, dans l'ordre scientifique et littéraire, toutes les branches des connaissances es sont représentées : chimie, physique, minéralogie, zoologie, anatomie comparée, physiologie, anthropologie, tes égyptiennes, philologie grecque et latine, épigraphie, langue romaine, langue allemande, etc., école pra- réquentée par de jeunes hommes capables d'être maîtres à leur tour.

Nous relevons en 1876 une dépense de 88.934 fr. 92 c. pour l'Académie française, de 127.800 francs pour celle criptions, de 188.500 francs pour celle des sciences, de 94.000 francs pour celle des beaux-arts, de 84.300 francs elle des sciences morales et politiques. Le secrétariat de l'Institut coûte une cinquantaine de mille francs, la èque 25.000 francs, le prix biennal fondé par le décret du 11 août 1859, 10.000 francs. La dotation de chaque e de l'Institut est de 1.500 francs; il s'y ajoute des émoluments pour les membres des commissions. Le secrétaire uel touche à ce titre 60.00 francs.

e secrétaire perpétuel de cette Académie reçoit 4.000 francs. Il y a 15.000 francs de jetons de présence. Le chef du de la vaccine a 2.000 francs, celui des travaux chimiques 1.500 francs, le bibliothécaire 1.200 francs.

Il y a, au Collège de France, en 1872, 32 professeurs, et, en 1876, 35, à 7.500 francs (mécanique céleste, mathé- ; physique mathématique, physique expérimental , chimie, chimie organique, médecine, histoire naturelle inor- e, histoire naturelle organique, embryogénie comparée, droit de la nature et des gens, législation comparée, ie politique, doctrines économiques, histoire et morale, épigraphie romaine, philologie et archéologie égyp- , philologie et archéologie assyriennes, langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, langue persane, langue- langue et littérature chinoise et mandchoue, langue sanscrite, littérature grecque, éloquence latine, poésie latine, phie gréco-latine, philosophie moderne, langue et littérature françaises du moyen âge, langue et littérature fran- modernes, langues européennes, langues slaves, grammaire comparée.

		1872
		fr. c.
	Report.....	8.442.330,5
13	Muséum d'histoire naturelle ([11])..........	678.009,5
14	Etablissements astronomiques ([12])..........	414.953,4
15	Enseignement des langues orientales vivantes ([13])..........	117.368,5
16	Ecole des Chartes ([14])..........	46.578,7
17	Ecole d'Athènes ([15])..........	114.478,5
18	Bibliothèque nationale ([16])..........	495.736,9
19	Catalogues de la bibliothèque nationale ([17])..........	50.000,0
20	Bibliothèques publiques ([18])..........	209.285,9
21	Archives nationales ([19])..........	»
22	Sociétés savantes ([20])..........	69.999,1
23	Subvention au Journal des Savants ([20])..........	15.000,0
24	Souscriptions ([20])..........	139.940,2
25	Encouragements ([20])..........	199.900,0
26	Voyages et missives ([20])..........	97.091,2
27	Documents sur l'histoire nationale..........	109.914,8
28	Carte des Gaules..........	19.993,0
29	Frais généraux de l'instruction secondaire ([21])..........	117.841,3
30	Lycées et collèges communaux ([22])..........	4.136.205,4
	A reporter......	15.475.627,

(11) 17 professeurs à 7.500 en 1876, 19 aides naturalistes de 2.000 à 4.000 francs, 3 gardes de galeries de 3
4.000 francs, 1 agent comptable à 5.000 francs, 2 maitres de dessin à 2.500. 1 bibliothécaire à 5.000 et 1 sous-
thécaire à 3.000 francs, 1 jardinier en chef à 4.000 francs, une vingtaine de préparateurs de 1.500 à 2.000 francs
25 employés de 750 à 3.000 francs, une trentaine de gens de service de 500 à 1.200 francs. Les dépenses du matéri
de 350.000 à 400.000 francs environ.

(12) Nous avons d'abord le bureau des longitudes : 13 membres titulaires à 5.000 francs, 1 à 4.000 francs, 2 a
à 2.000 francs, une dizaine de calculateurs à 1.200 francs en moyenne; les dépenses de matériel sont d'une cinqua
de mille francs; puis l'Observatoire de Paris : 1 directeur 15.000 francs, 5 astronomes à 7.000 francs, 10 à 4.000
12 à 2.300 francs, 1 comptable 3.000 francs, une dizaine de gens de service; les dépenses de matériel s
150.000 francs environ; puis l'Observatoire d'astronomie physique de Paris, à partir de 1876 : 1 directeur 10.000
1 aide 4.000 francs, une dépense de matériel de 35.000 francs; puis l'Observatoire de Marseile : 1 directeur 5.500
2 astronomes adjoints 2.500 francs, une dépense de matériel 2.500 francs; puis l'Observatoire de Toulouse, à
de 1876; 1 directeur 5.500, 1 aide 2.500, 1 élève 1.000 francs, avec une dépense de matériel de 11.000
puis l'Observatoire d'Alger : 1 directeur 4.500 francs, 1 calculateur 750 francs, avec une dépense de mat
5.000 francs; puis, à partir de 1876, les observatoires météorologiques de Montsouris, du Puy-de-Dôme et du L
bourg, avec une dépense de 57.776 fr. 78 c., de 5.500 et de 4.000 francs.

(13) 10 professeurs à 6.000 francs, 1 bibliothécaire à 3.000 francs, 6 répétiteurs à 2.500 francs en mo
5.000 francs de bourses, 1 professeur d'arabe à Marseille à 4.000 francs, 1 professeur d'arabe à Alger 4.000 fran
Constantine 3.000 francs, et 1 à Oran 3.000 francs, une douzaine de mille francs de dépenses de matériel.

(14) 7 professeurs à 5.000 francs, 1 à 3.600 francs, 8 élèves paléographes à 600 francs, 8.000 francs de dépe
matériel environ.

(15) 1 directeur 12.000 francs, 15 membres à 3.600 francs, gens de service, 4 à 5.000 francs, dépenses de m
une vingtaine de mille francs. — L'École de Rome apparait en 1876 avec 20.000 francs de dépenses.

(16) Le personnel ne présente pas de variation dans les traitements de 1872 à 1876; ni de changement notabl
sa composition et son nombre; nous donnons l'état de 1876 : 1° A l'administration, il y a l'administrateur à 15.000
1 secrétaire à 3.600, 3 employés de 1.900 à 3.000, 1 restaurateur de livres à 3.200 francs; — 2° aux imprimés,
servateur à 10.000 francs, 4 adjoints de 5.000 à 7.000 francs, 7 bibliothécaires de 4.000 à 5.000 francs, 21 emplo
1.800 à 3.600 francs, 10 auxiliaires de 1 600 à 2.000 francs; — 3° aux manuscrits, 1 conservateur à 10.000
1 adjoint à 7.000 francs, 2 bibliothécaires à 4.600 francs, 4 employés de 2.500 à 2.700 francs et 1 surnumé
1.800 francs; — 4° aux médailles, 1 conservateur à 10.000 francs, 1 adjoint à 7 000 francs, 1 bibliothécaire à
francs, 2 employés à 3.000 et 3.600 francs; — 5° aux estampes, 1 conservateur à 10.000 francs, 1 adjoint à 7.000
2 bibliothécaires à 4.000 et 4.200 francs, 3 employés de 2.000 à 2.800 francs, 1 auxiliaire à 2.000 francs A
une vingtaine d'ouvriers coûtant 21.641 fr. 65 c., et une quarantaine de gens de service coûtant 47.468 fr. 15
6.898 francs d'indemnités, et nous avons le détail de 1876, en ce qui touche le personnel. Quant aux achats, ils
élevés, en 1876, à 189.023 fr. 03 c. N'oublions pas de mentionner la dépense du cours d'archéologie 7.500 fran
Si en 1873 la dépense est sensiblement plus élevée que pendant les autres années, cela vient de l'acquisition des
tions de M de Saulcy, 200.000 francs.

(17) Il y a 9 employés en 1876, de 1.500 à 4.500 francs, et une allocation d'une vingtaine de mille francs à 2
auxiliaires.

truction publique *(Suite).*

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
8.735.556,72	9.512.236,42	9.718.078,86	10.689.002,82
677.043.65	726.640.72	724.417,15	728.662,70
390.870,20	431.410,26	483.517,13	538.783.94
129.893,51	113.065.55	129.805,89	133.380,91
46.596,13	56.999,82	56.994,72	56.997.18
135.489,13	132.210.05	52.471,18	72.499.06
695.655,00	496.544,99	496.616,08	533.023,00
50.000.00	50.000,00	50.000,00	50.000.00
233.137,85	241.737,57	257.666,53	251.951,05
178.093.88	182.530,87	182.495,83	184.082,96
69.992.29	69.995,60	68.900,00	69.996,86
15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
139.791.41	189.997,64	189.595,25	189.541,79
199.900,00	199.625.00	199.400,00	199.375.00
192.801.40	289.396,37	223.547.40	208.712,96
109.774.55	119.424.50	119.947,25	119.208,95
19.960.00	19.994.30	19.997,15	19.998,05
118.565.84	119.231.77	126.236.21	134.498,96
4.130.542,97	3.728.628,31	3.879.146,38	3.945.970.39
.258.664,51	16.694.669,94	16.993.833,01	18.140.686,58

Les traitements, le personnel et les allocations ne subissent pas de changement sensible dans les bibliothèques
s, de 1872 à 1876; si, à partir de 1873, la dépense s'élève, c'est qu'on crée, en 1873, la dotation de quelques
èques des départements et, à partir de 1874, la dotation de la bibliothèque et du musée d'Alger, dotation qui
t en 1875. Ceci dit, donnons les détails pour 1876 : 1° bibliothèque Mazarine, 1 administrateur à 4.000 francs;
rvateurs ou adjoints de 2.500 à 3.500 francs, 3 bibliothécaires et sous-bibliothécaires de 1 500 à 2 400 francs,
es de service de 900 à 1.000 francs, matériel 11 898 fr. 05 c.; 2° bibliothèque de l'Arsenal, 1 administrateur
francs, 5 conservateurs ou adjoints de 2.500 à 3.500 francs, 3 bibliothécaires ou sous-bibliothécaires de 1.400
francs, 6 hommes de service de 900 à 1.000 francs, matériel 13.331 fr 05; 3° bibliothèque Ste-Geneviève,
istrateur 5 500 francs, 1 adjoint 3 500 francs, 6 conservateurs et adjoints de 3.200 à 3.300 francs, 9 bibliothé-
t sous-bibliothécaires de 1.500 à 3.300 francs, 4 employés de 1.300 à 2.200 francs, 8 hommes de service de
1.200 francs, matériel 28.779 fr. 35 c.; 4° bibliothèques des départements, Fontainebleau, Compiègne et Pau,
r. 65; 5° Alger, 1 administrateur 3.000 francs, 1 conservateur 2.000 francs, gens de service 1.000 francs,
9.040 francs; 6° inspection des bibliothèques, 1 inspecteur-général 12.000 francs, frais 20.000 francs.
En 1872, les archives figurent aux Beaux-Arts. C'est encore un service qui ne varie pas. En 1876, il com-
1 directeur 12.000 francs, 4 chefs de section de 7 000 à 8.000 francs, 4 sous chefs à 5.500 francs, 19 archi-
2.500 à 5.000 francs, 2 employés 2.500 et 3.000 francs, 13 hommes de service 1.000 à 1.500 francs, maté-
385 fr. 56 c.
l s'agit ici de subventions, de secours, de souscriptions à des ouvrages scientifiques, d'encouragements à des
et gens de lettres, de secours littéraires, d'indemnités diverses, de missions et expéditions. Nous trouvons, en
xpédition relative à l'observation du passage de Vénus sur le soleil; elle a coûté 90.000 francs.
ans ce chapitre sont inscrites les dépenses du concours d'agrégation de l'enseignement secondaire, du concours
des lycées, le traitement d'une cinquantaine d'agrégés à raison de 600 francs, soit 300.000 francs.
igurent ici les dépenses ordinaires des lycées : 2.748 786 fr. 40 c. en 1872; 2.745 874 fr. 30 c. en 1873;
8 fr. 57 c. en 1874; 3.187.160 fr. 88 c. en 1875; 3.210 977 fr. 39 c. en 1876, traitements des proviseurs, à
000 francs; des proviseurs de 1re classe, 7 500 francs, 7.000 francs, 6 500 francs, 6.000 francs, suivant la ca-
les lycées; des proviseurs de 2e classe 7.000 francs, 6.500 francs, 6.000 francs, 5.500 francs, suivant la caté-
s lycées: 2° des censeurs à Paris, 8.000 francs, à Versailles, 7.500 francs; des censeurs de 1re classe 5.600
.600 francs, 4.200 francs, 4.000 francs; des censeurs de 2e classe 5.400 francs, 4.400 francs, 4 000 francs,
ncs; des censeurs de 3e classe, 5.200 francs, 4.200 francs, 3.800 francs, 3.600 francs; 3° des professeurs
de 1re classe, 7.500 francs à Paris, 7.000 francs à Versailles, 5.000 francs, 4.000 francs, 3.600 francs, 3 400
uivant les quatre catégories de lycées; de 2e classe, 7.000 francs, 6.500 francs, 4.800 francs, 3.800 francs,
ncs, 3.200 francs; de 3e classe, 6 500 francs, 6.000 francs, 4.600 francs, 3 600 francs, 3 200 francs, 3.000
de 4e classe, 6.000 francs, 5 500 francs; 4° des professeurs divisionnaires de 1re classe, 5.500 francs, 5 000
600 francs, 3 600 francs, 3 200 francs, 3,000 francs; de 2e classe, 5.000 francs, 4.500 francs, 4 200 francs,
ncs, 2.800 francs, 2.600 francs; de 3e classe, 3.800 francs, 2.800 francs, 2.400 francs, 2.200 francs; 5° des
rs de langues vivantes et d'enseignement spécial, ni licenciés ni pourvus du certificat d'aptitude, de 1re classe,
ncs, 2 800 francs, 2 600 francs, 2.500 francs; de 2e classe, 2.800 francs, 2.300 francs, 2.100 francs, 2 000
3e classe, 2.500 francs, 2.000 francs, 1.800 francs, 1.600 francs. Pour expliquer ces chiffres, nous dirons qu'il y a
de professeurs titulaires dans les lycées de Paris et de Versailles, et 3 classes de professeurs titulaires dans les 4

		1872
		fr. c
	Report.....	15.475.627,
31	Dépenses extraordinaires des Lycées [23].....................	»
32	Bourses nationales [24].....................	1.098.457,
33	Inspection des écoles primaires [25].....................	1.406.444,
34	Dépenses d'instruction primaire imputables sur les fonds généraux de l'Etat [26].....................	15.135.736,
35	Dépenses d'instruction primaire en Algérie [27].....................	59.692,
36	Dépenses des exercices clos.....................	333.848,
37	Dépenses des exercices périmés.....................	3.004,
	Totaux.....................	33.512.810,

catégories de lycées des départements, ce qui fait 20 sortes de professeurs titulaires; nous ajouterons qu'il y a 3 de professeurs divisionnaires dans les 4 catégories de lycées des départements et 4 classes de professeurs divisio dans les lycées de Paris et de Versailles, ce qui fait 16 sortes de professeurs divisionnaires. Enfin, nous mentio les 12 sortes de professeurs de l'enseignement spécial et de langues vivantes qu'on ne rencontre pas à Paris grades plus élevés sont exigés; à partir de 1874, les professeurs des départements que nous venons d'énumér chent 500 francs quand ils sont pourvus du titre d'agrégé de l'enseignement classique, et 300 francs quand munis du titre d'agrégé de l'enseignement spécial.— Les chiffres qui précèdent s'appliquent aux cinq années 187 Ils ont été fixés par le décret du 26 septembre 1872; ce même décret a chargé certains maitres répétiteurs, pou la licence, des classes de huitième, au traitement de 2.500 francs à Paris, et de 2.000 francs en province. — Tra des économes: Paris, 3.000 francs; dans les départements, 2.400 francs pour la 1re classe, 2.200 francs pour la 2 2.000 francs pour la 3e classe, avec un traitement éventuel maximum de 5.000 francs pour Paris (lycée d'in 2.250 francs (lycées d'externes), de 4.000 francs dans les lycées des départements (décret du 15 décembre 1 Traitement des surveillants de 1re classe, de 2e, de 3e a Paris, 3.000 francs, 2.500 francs, 2 000 francs; de 1re, 3e classe en province, 2.400 francs, 2.000 francs, 1.800 francs (décret du 30 décembre 1874).— Traitement des r répétiteurs surveillants, 1 500 francs. Dans ce chapitre — lycées et collèges — figurent, en outre, les encourageme colleges communaux, passant de 350.000 francs en 1872 a 450 000 en 1876. Les professeurs des collèges com sont payés par les communes, mais les subventions de l'Etat servent à payer des titulaires de certaines chaires rent aussi à ce chapitre les dépenses de l'Algérie, une cinquantaine de mille francs.

(23) En 1872 et 1873, les dépenses extraordinaires sont comprises dans les dépenses ordinaires; il s'agit de matérielles de construction ou d'appropriation de bâtiments.

(24) En 1872, nous trouvons, pour les lycées, 412 bourses de 500 à 900 francs, 612 trois quarts de bourse 675 francs, 605 demi-bourses de 250 à 450 francs, soit un total de 828.000 francs environ, sans compter les ments qui vont à 140.000 francs ou à peu pres; pour l'Algérie, 35 000 francs de bourses ou degrèvements; collèges communaux, 100 000 francs; en 1876, 510 bourses de 500 a 900 francs, 622 trois quarts de bourse 675 francs, 450 demi-bourses de 250 à 450 francs, soit un total de 850.000 francs environ, sans compter les ments, — 95 000 francs; — les bourses algériennes, — 40.000 francs, — les bourses et degrèvements des col 130 0000 francs.

(25) Il y a 10 inspecteurs primaires de la Seine à 5.000 francs, 331 inspecteurs primaires des autres départ 2.400 francs, 2.700 francs et 3.000 francs; 5 délégués généraux pour l'inspection des salles d'asile à 4.000 francs, et 26 délégués spéciaux à 1.500 francs, 1.800 francs, 2.000 francs; les frais de tournée augmentent l ment de moitié environ pour les inspecteurs et les doublent pour les délégués.

·uction publique *(Suite).*

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
·.258.664,51	16.694.669,64	16.993.833.01	18.140.686,58
»	800.000,00	798.800,00	799.992,00
..099.972,00	1.099.642.87	1.129.804.05	1.129.878.40
.498.539,41	1.499.090,57	1.509.061.79	1.528.346,29
;.597.227,21	15.701.632,54	15.956.185,99	17.282.113,85
80.982,79	74.032,23	71.149.00	181.737,25
400.599,91	726.773,16	420.659,35	633.533.04
»	10.630,19	»	500.0)
..935.985,83	36.606.471,20	36.879 493,19	39.696.787,41

ious avons les dépenses obligatoires consistant : 1° en subventions aux communes pour les dépenses de leurs écoles
·s, 11.118.235 fr. 90 c. en 1872, 10.883.101 fr. 49 c. en 1876 ; 2° subventions aux écoles d'adultes, à partir
, 982.076 fr. 40 c.; 3° subventions aux départements pour les dépenses des écoles normales primaires, 251.575 fr.
. 1872. 221.769 fr. 77 c. en 1876 ; 4° bourses dans les écoles normales. à partir de 1876, 91.173 fr. 75 c. —
ons les dépenses facultatives, consistant en : 1° secours aux anciens fonetionnaires de l'enseignement primaire,
francs en 1872, 915.184 fr. 60 c. en 1873, 1.040.727 fr. 45 c. en 1874, 1.108.971 fr. 48 c en 1875,
45 fr. 60 c. en 1876; 2° subvention pour porter à 500 francs les pensions des instituteurs et institutrices, à
u 1er janvier 1874, 163 616 fr. 24 c. en 1874, 408 542 fr. 67 c. en 1875, 477.462 francs en 1876; 3° création
es départementales d'agriculture et d'horticulture dans les écoles normales primaires, à partir de 1876, 7 837 fr.
4° dépenses de matériel des écoles normales primaires, 263 000 fr. 16 c. en 1872, 257.225 fr. 42 c. en 1873,
fr. 96 c. en 1874, 238.224 fr. 45 c. en 1875, 247.047 fr. 56 c. en 1876 (dans ces dépenses de matériel figurent
ses représentant, pour 1876, par exemple, sur 247.047 fr. 56., 84.612 fr. 02 c.); 5° subventions pour acqui-
constructions et réparations de maisons d'école, 1.454.280 francs en 1872, 1.658.330 fr. 70 c. en 1873, 1.995.500
n 1874, 2.293.140 francs en 1875, 2.628.151 fr. 40 c. en 1876 (on voit la progression); 6° subventions pour
s d'asiles, 340.794 francs en 1872, 138 141 fr. 95 c. en 1873, 102.708 fr. 65 c. en 1874, 187.845 fr. 35 c. en
91.989 fr. 26 c. en 1876; 7° secours aux écoles charitables et aux écoles d'ateliers, 12.701 fr. 50 c. en 1872,
fr. 85 c. en 1876; 8° encouragement à l'enseignement de la géographie, 185.230 fr. 53 c. en 1872 et
fr. 21 c. en 1876; 9° encouragement à la gymnastique, 54.629 fr. 65 c. en 1872 et 5.830 fr. 85 c. en 1876;
·entions aux communes ayant la gratuité absolue (loi du 10 avril 1867), 131.225 fr. 47 c. en 1872 et
fr. 51 c. en 1876; 11° médailles et gravures pour les instituteurs, 120.910 francs en 1872 et 214.195 fr. 32 c.
; 12° bibliothèques scolaires, 156.418 francs en 1872, 181.705 fr. 32 c. en 1873, 226.589 fr. 42 c. en 1874,
fr. 83 c. en 1875, 221.003 fr. 99 c. en 1876.— Ces quelques chiffres permettront de suivre les progressions des
Nous avons donné les traitements des instituteurs au chapitre du budget de 1876.

En 1872, le complément aux instituteurs est de 52.494 fr. 04 c., il s'élève à 61.513 fr. 42 c. en 1873 et en 1874,
nd à 53 537 fr. 54 c. en 1875, et remonte à 70.000 francs en 1876; les secours des salles d'asiles de 1.600
n 1872, 1873, 1874 et 1875, arrivent à 81.173 fr. 75 c.; ce qui explique l'augmentation constatée dans les ta-
En 1872, il n'y a pas d'inspecteurs primaires; il y en a 3 en 1873, 1874, 1875, et 5 en 1876; il y a une in-
des salles d'asile pendant les cinq années 1872, 1873, 1874, 1875, 1876.

		1872
		fr. c
1	Personnel de l'Administration centrale (1)........................	625.150,4
2	Matériel..	89.490,8
3	Ecoles vétérinaires (2)..	668.358,4
4	Enseignement agricole et encouragements à l'agriculture (3).....	2.816.700,8
5	Haras et dépôts d'étalons (4)..	1.962.015,3
6	Remonte des haras (5)..	2.078.263,8
7	Conservatoire et école des Arts et Métiers (6).....................	1.282.121,4
8	Encouragements au commerce (7)...................................	526.535,7
9	Encouragements aux pêches maritimes (8)...........................	2.105.613,8
10	Poids et mesures (9)...	1.027.210,9
11	Etablissements thermaux (10).......................................	224.497.5
12	Etablissements sanitaires (11).......................................	362.237,0
13	Visite des pharmacies..	248.186,8
14	Secours aux colons et réfugiés.......................................	438.779,3
15	Expositions internationales...	228.643.9
16	Liquidation de l'approvisionnement de Paris.....................	55.728,8
17	Frais de fabrication des étalons métriques internationaux.......	»
18	Lazaret de Mindin..	31.097,
19	Exposition de Lyon...	200.000,
20	Dépenses des exercices clos...	845.305,
21	Dépenses des exercices périmés.....................................	4.034,
22	Peste bovine...	975.755,
23	Frais des commissions...	»
	TOTAUX......	16.795.728,

(1) En 1872, 1 secrétaire général à 25.000 francs, 3 directeurs (commerce et agriculture), 2 à 18.000 francs
recteur (comptabilité) a 15.000 francs, 3 sous-directeurs, 2 à 11.000 francs (commerce extérieur et agriculture).
francs (commerce intérieur), 1 chef de division au secrétariat à 11.000 francs, 14 chefs de bureau de 6.000
francs, 19 sous-chefs de 4.000 à 5.200 francs, 87 employés de 1.500 à 3.800 francs, en tout 127 agents
478.112 fr. 24 c., plus 27 hommes de service de 1.200 à 1.800 francs, coûtant 38.783 fr. 92 c.; en 1873, le d
de la comptabilité a 15.000 francs est remplacé par un chef de division à 11.000 francs; il y a 16 chefs de bu
lieu de 14, 16 sous-chefs au lieu de 19, 86 employés au lieu de 87, en tout 324 personnes coûtant 469.712
plus 30 hommes de service, coûtant 41.011 fr. 35 c.; en 1874, 87 employés et en tout 125 personnes,
476.716 fr. 28 c. plus 31 hommes de service coûtant 40.681 fr. 65 c.; l'augmentation pour la dépense du p
vient des indemnités; en 1875, il n'y a que 2 sous-directeurs, il n'y a pas de chef de division, il y a 17 chefs d
au lieu de 16, et 17 sous-chefs au lieu de 19; il n'y a que 84 employés, en tout 121 personnos coûtant 483
73 c., plus 28 hommes de service coûtant 43.407 fr. 50 c.; en 1876, il n'y a pas plus de chef de division qu'
il n'y a qu'un sous-directeur, il n'y a que 15 sous-chefs au lieu de 17 en 1875, il n'y a que 77 employés au li
en 1875, mais il y a 18 chefs au lieu de 17 en 1875 et de 16 en 1874, enfin, il y a 5 directeurs à 18.000 franc
francs, 15.000 francs, 14.000 francs et 11000 francs, en tout 116 employés coûtant 497.085 fr. 29 c., plus 29 ho
service coûtant 41.298 fr. 96 c.— Si la dépense du personnel s'accroit en 1876, malgré la diminution du nom
employés, c'est que les gros fonctionnaires sont plus nombreux et aussi que les indemnités, qui étaient de 2.000 f
1872, sont de 18.000 francs en 1876.

(2) D'après le décret du 19 mai 1873, les traitements sont pour les directeurs de 8 000 francs, pour les pr
de 6 000 francs, 5.000 francs, 4 500 francs, suivant la classe, pour les chefs de service de 3.000 francs, 2 70
2.400 francs, suivant la classe, pour les régisseurs de 5 000 francs, 4.000 francs, 3.500 francs, pour les écon
2.500 francs, 2.200 francs, 1.800 francs, pour les surveillants en chef de 2.600 francs, 2 300 francs, 2.000 fra
les surveillants ordinaires de 2 000 francs, 1.700 francs, 1.500 francs, pour les chefs d'atelier 2.200 francs
francs, 1.500 francs, pour les employés d'administration 2.200 francs, 1.800 francs, 1.500 francs, pour les pal
1.500 francs, 1.200 francs, 1.000 francs, pour les hommes de 800 à 400 francs. L'enseignement est divis
chaires : 1° physique, chimie et botanique; 2° zoologie, anatomie, physiologie; 3° pathologie; 4° hygiène et zoo
5° police sanitaire; 6° médecine légale. Certaines chaires peuvent être dédoublées. Le nombre des élèves est
700 de 1872 à 1876, 350 pour Alfort, 150 pour Lyon et 200 pour Toulouse. Le prix de la pension est de 60
Les élèves militaires sont admis gratuitement; il y a un grand nombre de demi-bourses. L'inspecteur général d
vétérinaires reçoit 14.000 francs.

(3) Les écoles d'agriculture sont une création de 1848. Nous y trouvons, de 1872 à 1876, environ 160 élève
Grignon, 40 à Grand-Jouan et une vingtaine à Montpellier. Le prix de la pension est do 1.200 francs pour G
1.000 francs pour Grand-Jouan; à Montpellier il n'y a que des externes, qui paient 200 francs. Traitements
arrêté du 30 août 1870 : directeurs 8 000 et 7.000 francs, professeurs 6.000 francs, 5.000 francs, 4.000 franc
teurs 1.800 francs, 1.500 francs, 1.300 francs, comptables 4.000 francs, 3.500 francs, 3 000 francs, éconon
francs, 1.700 francs, 1.400 francs, jardiniers chefs 2.000 francs, 1.600 francs, 1.300 francs, commis 1.500 fran
francs, 1.100 francs, surveillants 1.200 francs, 1.100 francs, 1.000 francs. Les chaires sont : agriculture thé
économie rurale, agriculture pratique, sylviculture et botanique, vétérinaire agricole, physique et chimie. L
d'agriculture coûtent, en 1876, 558.003 fr. 41 c., les fermes-écoles 480.632 fr. 20 c. (on en compte 34 en 187

Commerce.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
625.130,97	625.364,68	631.259,65	640.399,66
84.998,97	84.996,84	103.656,83	103.846,92
672.668,75	672.948,01	737.984,65	737.575,97
.113.143,09	3.209.471,43	3.112 664,85	3.470.746,00
.867.734,06	1.899.992,17	2.393.884,54	2.759.295,15
.206.042,67	2.247.654,86	3.582 843,25	3.647.917,27
.384.510,39	1.396 343,60	1.399.723,97	1.401.169,59
533.558,11	552.865,77	690.262,15	777.416,67
.300.791,54	2.468.724,61	1.829.815,55	1.573.211,57
.025.741,68	1.048.641,43	1.277.242,18	1.170.363,76
240.353,77	236.038,75	249.742,80	391.144,64
376.596,57	375.688,53	426.207,01	612.771,06
249.195,76	249.861,21	249.570,08	249.420,62
412.980,61	393.859,10	377.018,78	369.366,49
962.444,00	249.978,27	194.074,87	399.461,05
»	»	»	33.687,06
33.694,10	16.283,00	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
5.728.185,46	5.042.081,68	152.099,59	10.868,81
2.181,55	5.838,88	2.365,86	14.687,53
»	»	»	»
»	14.000,59	»	»
1.819.952,05	20.790.633,41	17.410.416,61	18.363.349,82

tis); les bergeries et vacheries de Rambouillet, du Haut-Tengry, de Corbon, coûtent 183.772 fr. 08 c., les colonies es coûtent 63.968 fr. 50 c ; les chaires d'agriculture et les cours nomades coûtent 52.321 fr. 17 c., l'inspections riculture coûte 137 971 fr. 72 c., l'école de drainage du Lézardeau coûte 45.110 fr. 43 c., les concours régio- bsorbent 724.346 fr. 80 c., les concours généraux d'animaux de boucherie exigent 229 678 fr. 84 c.; il est aux associations agricoles 468.581 fr. 70 c. ; l'école d'horticulture de Versailles figure pour 90.700 francs au re 4, les encouragements à la séricic ulture et à la viticulture y entrent pour 145.989 fr. 54, les encourage- pour irrigations y sont comptés pour 38.763 fr. 25 c., les cultures expérimentales ont une dotation de fr. 55 c.

Le personnel comprend, en 1876, 6 inspecteurs généraux de 7.500 à 9.000 francs. 22 directeurs de dépôts de a 6 000 francs, 23 sous-directeurs de 2.260 à 3.000 francs, professeuas 3.000 à 6.000 francs, 22 vétérinaires de à 3.000 francs, 2 stagiaires à 1.500 francs, 23 adjudants et brigadiers chefs à 1.600 et 1.450 francs, 95 liers et palefreniers maréchaux à 1.250 francs, 428 palefreniers à 1.050 et 1.150 francs ; la dépense du person- compris une trentaine de mille francs de gratifications, est de 796 322 fr. 64 c., la dépense du matériel est de .972. fr 51 c.; dans cette somme la nourriture des étalons entre pour 1.192.775 fr. 69 c.

361 étalons sont achetés en 1876, 353 en 1875, 171 en 1874, 157 en 1873. La dépense est de 2.055.361 francs eu elle n'est que de 868.016 fr. 50 c. en 1873 ; sont dépensés, en 1876, pour courses et primes, 1.477.446 fr. 45 c., 1.229 252 fr. 03 c. en 1873.

L'administration du Conservatoire comprend une trentaine d'agents et sous-agents, depuis le directeur jusqu'au rge (1.100 à 10.000 francs). Le Conservatoire est d'abord un musée, ensuite et surtout une école. Les trois écoles et métiers d'Angers, de Châlons et d'Aix ont trois cents élèves chacune, un personnel administratif d'une qua- ine d'agents et sous-agents, et un personnel enseignant d'une centaine de maitres ou gens de service (600 à francs).

Ce chapitre est consacré à la publication des brevets d'invention (loi du 5 juillet 1844), à la publication de la sta- ue des caisses d'épargne, à des achats d'ouvrages et recueils concernant l'industrie, à des encouragements aux arts triels, à des récompenses aux élèves des arts et métiers, aux dépenses du comité consultatif des arts et manufac- , à l'inspection du travail des enfants dans les manufactures, à la subvention à l'école d'horlogerie de Cluses te-Savoie , aux dépenses du conseil supérieur du commerce, à la traduction et à la publication des tarifs de doua- a la statistique de la France, à des enquêtes et missions.

Tous les ans, 5 à 600 navires, jaugeant 50 à 60.000 tonneaux et occupant un personnel de 12.000 marins envi- se partagent une prime de 550 000 francs environ. La prime d'importation est, en sus de la dépense ci-dessus, de ancs par quintal métrique, pour la morue venue de Saint-Pierre et Miquelon : la prime d'importation est de 16 francs quintal métrique, qu'elle se fasse de Saint-Pierre et Miquelon ou des côtes de France.

Le personnel est d'environ 400 aux appointements de 1.400 francs, 1.600 francs, 1.800 francs, 2.100 francs, 2.400 s, 2.800 francs, 4 000 francs, suivant la classe.

1) Ce service comprend, pour le personnel, 5 agents du contrôle (500 à 6.500 francs), et une quarantaine d'agents rveillance (100 à 5 000 francs). Les frais de réparation et de reconstruction figurent à ce chapitre. Les subven- y sont aussi inscrites.

1) Nous avons ici 1 inspecteur général (15.000 francs), 7 à 8 médecins sanitaires en Orient (2.000 à 10.000 francs), dizaine de directeurs de la santé (1.500 à 7.200 francs), 100 à 120 agents (100 à 3.000 francs).

XII. — Ministè

		1872
		fr.
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	769.736,
2	Matériel	134.146.
3	Personnel du corps des Ponts-et-Chaussées (2)	3.865.900,
4	Personnel des sous-ingénieurs et conducteurs des Ponts-et-Chaussées (3)	4.206.164.
5	Personnel du corps des mines (4)	822.448,
6	Personnel du garde-mines (5)	189.126,
7	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime (6)	278.985,
8	Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale (7)	287.180,
9	Frais généraux (8)	74.455,
10	Etablissements thermaux appartenant à l'Etat (9)	72.314,
11	Routes et ponts (10)	»
12	Chaussées de Paris (11)	33.625.956,
13	Rivières (12)	4.903.490.
14	Canaux (13)	4.802.214,
15	Ports maritimes (14)	5.105.916,
16	Etudes et subventions pour travaux d'irrigation et de dessèchement	299.328,
17	Subvention aux travaux à exécuter par voie de concession de péage et aux rachats de concessions	47.312,
18	Matériel des mines (15)	44.140,
19	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer (16)	18.650.719,
	A reporter	78.179.538,

(1) Il y a, en 1872, indépendamment du Ministre, 60.000 francs, 1 secrétaire général à 25.000 francs, 1 directe[illegible] néral des chemins de fer à 25.000 francs, 2 directeurs, 1 à 15.000 francs, 1 à 8.000 francs, 7 chefs de division de [illegible] à 15.000 francs, 25 chefs de bureau de 6.000 à 8.000 francs, 25 sous-chefs de 4.000 à 5.500 francs, 1 chef de ca[illegible] 5.000 francs, 107 commis de 1.500 à 3.800 francs, en tout 169 employés, plus 41 hommes de service aux gag[illegible] 1.000 à 2.000 francs, coûtant 769.736 fr. 46 c.; en 1873, il y a 1 directeur de moins (régie du mobilier), 1 chef de divi[illegible] moins (hydraulique), 1 chef de bureau de moins, 4 sous-chefs de moins, 22 commis de moins, en tout 138 personnes et 42 ho[illegible] de service coûtant 743.947 fr. 89 c.; en 1874, il n'y a qu'un employé de moins qu'en 1873, 137 personnes et 42 hom[illegible] service coûtant 743.875 fr. 48 c.; en 1874, il n'y a aucune indemnité allouée; en 1875, il y a 2 chefs de bureau de [illegible] et 6 employés de moins, en tout 131 personnes et 43 hommes coûtant 743.853 fr. 81 c.; mais il y a 8.000 franc[illegible] demnité; en 1876, il y a 4 directeurs et le nombre des employés remonte à 90, en tout un personnel de 149 employ[illegible] tous grades et 50 hommes de service coûtant 743.991 fr. 56 c.; il n'y a que 2.000 francs de gratifications.

(2) Nous avons un personnel d'ingénieurs de 600 membres environ savoir : 8 inspecteurs généraux de 1re cl[illegible] 15.000 francs, une vingtaine d'inspecteurs généraux de 2e classe à 12.000 francs, une trentaine d'ingénieurs en c[illegible] 1re classe directeurs à 8.000 francs, une cinquantaine d'ingénieurs en chef de 1re classe à 7.000 francs, une ce[illegible] d'ingénieurs en chef de 2e classe à 6.000 francs, une centaine d'ingénieurs ordinaires de 1re classe, à 4.500 franc[illegible] centaine d'ingénieurs ordinaires de 2e classe à 3.500 francs, 70 à 80 ingénieurs de 3e classe à 2.500 francs; les élèves [illegible] nieurs touchent 1.800 francs. Ce nombre de 600 est à peu près celui de 1872 à 1876, comme l'annonce de suite le chiffr[illegible] variable du chapitre III. Les professeurs de l'Ecole des ponts et chaussées sont des ingénieurs et des inspecteur[illegible] çoivent, indépendamment de leur traitement, une indemnité de 1.500 francs. Les ingénieurs du dépôt des cartes et [illegible] reçoivent aussi une indemnité allant jusqu'à 3.000 francs avec les frais payés ; les frais des inspecteurs généraux [illegible] ingénieurs en chef ou ordinaires sont de près de 900.000 francs.

(3) Le personnel des sous-ingénieurs et conducteurs comprend plus de 2.000 agents aux traitements de 3.000 [illegible] (sous-ingénieurs), de 2.800 francs (conducteurs principaux), de 2.400 francs (conducteurs de 1re classe), de 2.200 f[illegible] (conducteurs de 1re classe, 2e catégorie), de 2.100 francs (conducteurs de 2e classe), de 1.800 francs (conducteur[illegible] 3e classe), de 1.500 francs (conducteurs de 4e classe).

(4) Au Corps des mines, les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef, les ingénieurs ordinaires sont appointés c[illegible] les inspecteurs et les ingénieurs des ponts et chaussées; les professeurs de l'Ecole des mines sont des inspecteurs [illegible] ingénieurs qui reçoivent le traitement de leur grade et une indemnité de 1.500 francs. Le personnel du Corps des [illegible]

x publics.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
43.947,89	743.875,48	743.853,81	743.991,56
145.959,37	145.990,88	145.515,56	143.508,78
305.905,72	3.831.550,64	3.846.827,68	3.860.656,58
133.417,13	4.082.873,67	4.078.869,41	4.174.764,15
824.845,75	824.566,85	815.835,17	801.929,85
189.675,57	189.507,26	189.887,79	188.671,60
286.859,74	292.963,63	293.866,87	294.063,95
282.909,71	285.302,51	286.464,45	285.482,85
74.545,00	74.880,00	74.760,00	74.750,00
68.085,66	77.642,82	67.077,74	66.844,57
964.576,68	27.947.104,17	28.932.926,15	28.965.136,32
000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00
959.309,53	5.009.957,68	5.003.138,35	5.095.724,18
814.607,68	4.938.752,48	4.783.703,62	4.794.712,02
187.822,42	5.773.991,59	5.971.980,61	6.272.399,46
250.139,56	250.000,75	246.012,44	249.812,10
30.000,00	17.000,00	18.500,00	30.000,00
47.447,96	64.799,24	43.511,43	49.614,47
.818.859,41	19.672.905,61	11.239.633,93	15.474.465,88
.628.912,48	77.223.656,26	69.782.365,01	74.566.528,32

d une centaine de fonctionnaires. L'École des mineurs de Saint-Étienne coûte 40.000 francs et celle des mineurs
une dizaine de mille francs.
nombre des gardes-mines est de 80 environ dont le traitement est de 2.800 francs, 2.400 francs, 2.100 francs
ancs, 1.500 francs suivant la classe.
ous avons 15 à 20 capitaines de ports à 3.000 francs et 2.500 francs une quarantaine de lieutenants de ports à
ancs et 1.500 francs, 225 à 230 maîtres de port à 1.000 francs, 800 francs, 700 francs, 600 francs, 300 francs,
la classe.
y a une vingtaine de brigadiers à 1.000 francs, 900 francs, 800 francs et environ 300 gardes à 700 francs,
nes, 600 francs.
s'agit de secours accordés à des veuves et orphelins d'agents des ponts et chaussées.
l'entretien seul des routes, du parc et de la prise d'eau de Vichy coûte 44.000 francs. Néris, Bourbon-Archambault,
-Savoie, absorbent le reste.
L'entretien des routes prend 24 millions et les travaux neufs absorbent le reste. Les agents inférieurs — ponton-
cantonniers, etc., — sont payés sur ce crédit. Ils sont au nombre de 12 à 13.000 et coûtent 8 millions et demi
.
En 1872, le crédit des chaussées de Paris se confond avec le crédit total des routes.
Dans les travaux d'amélioration des rivières, sont compris les salaires des agents secondaires, gardes, éclusiers, etc.,
bre de 1.300 environ, coûtant 1.130.000 francs.
Sur la somme totale, l'entretien des canaux prend près de 4 millions et les travaux neufs à peu près 1 million;
sous-agents coûtent 1.700.000 francs.
Dans cette dépense d'entretien et de curage des ports sont comprises les dépenses du personnel, soit 1.100.00 fr.
.230 à 1.240 sous-agents, gardiens de phares, etc.
Il s'agit des laboratoires, des cartes, des analyses et des bureaux d'essais, etc., et de l'exécution de la carte géolo-
de la France.
Ce sont les subventions, payées d'abord en capital (loi du 11 juin 1842), plus tard (loi du 23 juin 1857) en
tions trentenaires converties en 3 0/0 (12 février 1862) à la volonté des porteurs, plus tard — à partir de 1863 —
uités.

		1872
		f. c.
	Report..........	78.179.53
20	Exposition des œuvres des artistes vivants..................	69.77
21	Personnel des bâtim ents civils (17)........................	102.26
22	Entretien des bâtiments civils (18).........................	881.21
23	Réfections et grosses réparations des bâtiments civils	1.186.73
24	Entretien des palais nationaux (19).........................	»
25	Grosses réparations des palais nationaux.....................	1.715.80
26	Mobilier des palais nationaux..............................	1.039.46
27	Frais de logement à Versailles du Président de la République...	»
28	Dépenses des eaux de Versailles et de Marly..................	346.29
29	Lacunes des routes nationales (20)..........................	1.743.617
30	Rectification des routes nationales (21)......................	1.333.94
31	Routes forestières et nationales de la Corse..................	498.60
32	Construction de ponts (22).................................	3.910.99
33	Amélioration des rivières (23)..............................	7.045.417
	A reporter..........	98.053.663

(17) Nous trouvons, ici, un personnel de 4 inspecteurs généraux à 6.000 francs, 4 architectes à 3.000 francs, ... diteurs à 1.200 francs, de 1 conservateur à 3.000 francs, d'un agent du matériel à 2.400 francs, de 8 inspec... 2.400 francs, de 3 conducteurs de 1.500 à 1.800 francs, d'une douzaine de sous-agents à 1.000 francs en moyen...

(18) Ces bâtiments civils sont les écoles, les ministères, les bibliothèques, etc,

(19) Ces palais sont : les Tuileries, le Louvre, l'Elysée. le Luxembourg. le Palais-Royal, les châteaux de Ve... Trianon, Saint-Cloud, Fontainebleau, Rambouillet, Compiègne, Saint-Germain, de la Malmaison, de Pau, des m... tures de Sèvres, Beauvais, des Gobelins.

(20) Au 1er janvier 1872, il y a 722 kilomètres de lacunes en confection, coûtant 33.824.000 francs; au 1er janvie... il y a 634 kilomètres de travaux en développement, coûtant 30.676 300 francs.

(21) Au 1er janvier 1872, 768 kilomètres de rectifications sont déclarés d'utilité publique ; la dépense est de 35... francs. Au 1er janvier 1876, 607 kilomètres, declarés d'utilité publique, nécessitent une dépense de 25.347.00...

(22) En 1872, sur 3.910.990 fr. 83 c. de dépenses, 1.109.623 fr. 82 c. sont employés en reconstruction de pon... Seine-et-Oise, 849.748 fr. 07 c. en reconstructions de ponts dans la Seine ; en 1873 aussi, sur 2.801 994 fr. 08 ... reconstructions de ponts dans Seine-et-Oise absorbent 1.336.249 fr. 66 c. ; en 1874, sur 3.167 850 fr. 98 ... reconstructions de ponts dans Seine-et-Oise prennent 1.112.400 francs, et les recontsructions, de... Seine, prennent 1.161.859 fr. 07 c. Tous ces travaux sont la conséquence de l'invasion. En ... sur 2.895.375 fr. 02 centimes, les ponts Sully exigent 1 125.625 francs. En 1876, la dépense d... les désastres sont réparés; sur les 1.973 6'3 fr. 09 c., il est alloué aux travaux des ponts Sully 248.081 fr. ... il est dépensé aux travaux du pont de Cubzac, sur la Gironde, 623 218 fr. 42 c.

(23) Il est depensé sur l'Arve (Haute-Savoie), 3.?91 fr. 57 c. en 1872, 25.000 francs en 1873, 10 000 francs en ... 83.339 fr. 63 c. en 1876 (endiguement de l'Arve, décret du 19 décembre 1860) : — 2° sur l'Adour, 23.000 francs en ... 15.000 francs en 1875, 15.000 frrn's en 1876 (défense des rives de l'Adour, loi du 30 mai 1946); — 3° Sur la ... (Gers), 55.000 francs en 1872, 60 896 fr. 66 c. en 1873, 42.400 francs en 1874, 23.000 francs en 1875, 44.125 ... en 1876 (canalisation de la Baise, loi du 31 mai 1846) ; 4° au lac d'Annecy, 4 435 fr. 06 c. en 1872 ; 5° sur la Bou... (Charente-Inferieure), 9.489 fr. 88 c en 1872, 20.000 francs en 1873, 25.818 fr. 81 c. en 1874, 10.852 francs en ... 38.513 fr. 41 c. en 1876 (construction de deux barrages éclusés pour l'amélioration de la navigation entre St-... d'Angély et l'embouchure de la Charente, décret du 22 septembre 1861) ; 6° la Charente, 35.822 fr. 14 c. en ... 45.000 francs en 1873, 60.000 francs en 1874, 40.000 francs en 1875, 46.000 francs en 1876 (amélioration du p... St-Savinien, décret du 6 janvier 1866 ; 7° le Couësnon (Ile-et-Vilaine), 38.000 francs en 1876 (rectification du Ba... Bœufs, décret du 21 novembre 1873) ; 8° le Dranse (Haute-Savoie), 29.000 francs en 1872, 10.000 francs en ... 26.000 francs en 1876 (établissement de chemins, dans l'intérêt du flottage, décret du 18 août 1860) ; 9° la Gar... entre Castets et Portets, 300 francs en 1872, 66.071 fr. 64 c. en 1875, 24.091 fr. en 1876 (approfondissement des ... sages difficiles et amélioration des rives, décret du 30 mai 1868) ; 10° la Garonne maritime, 268.457 fr. 43 c. en ... 257.013 fr. 50 c. en 1873, 172.287 fr. 07 en 1874, 116.265 francs en 1875, 127.000 francs en 1876 (amélioratio... passages du Bec d'Ambez et de Bossens, et barrages entre les iles Bouchard et Patiras) décret du 13 novembre ... 11° sur l'Isère, 28.833 fr. 26 en 1875 (défense contre les inondations en Savoie, décret du 19 novembre 1860) ; ... lac Léman, 14.167 fr. 32 c. en 1872, 12.000 francs en 1873, 6 279 fr. 17 c. en 1874, 5.369 fr. 01 c. en 1876 ... truction d'un port à Meilleurie, décret du 24 juillet 1870) ; 13° la Loire, 3 000 francs en 1874, 28.833 fr. 66 ... 1875, 4.000 francs en 1876 ; 14° sur le Lot, 265.300 francs en 1872, 301.200 francs en 1873, 300.950 francs en ... 185 000 francs en 1875, 218.000 francs en 1876 (endiguement et approfondissement des plus mauvais passages ... les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, décret du 29 mars 1867, contenant les lois des 30 ... 1835, 19 juillet 1839, 11 et 25 juin 1841 ; 15° sur la Loue (Jura), 6.000 francs en 1876 (défense des rives à Month... décret du 28 mai 1873) ; 16° la Lys, 149.271 fr. 54 c. en 1875, 30.000 francs en 1876 (dérivation dans la trav... d'Armentières (Nord), décret du 1er avril 1873) ; 17° le Maine, 39.000 francs en 1872, 25.500 francs en 1875, ... francs en 1874, 77.600 francs en 1875, 89.532 fr. 86 c. en 1876 (construction de quais et de cales sur le Mai... Angers, décrets du 12 février 1870 et du 20 décembre 1873) ; 18° la Marne, 126.998 fr. 18 c. en 1872, 75.288 fr. ...

x publics *(Suite).*

873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
28.912.48	77.223.656,26	69.782.365,01	74.566.528,32
59.670,30	59.673,96	58.191,62	69.750,65
98.911,90	100.399,64	102.274,66	99.557,09
44.376,21	845.500,96	955.513.78	941.331,41
99.564,56	1.019.560,89	871.990,74	899.793,15
30.481,79	1.140.038,21	1.237.349,71	1.135.394,11
52.070,28	599.536,26	582.571,15	577.043,29
59.204,26	861.477,31	852.581,58	846.849,05
»	157.336.41	77.692.65	88.968,16
49.501,58	349.664,63	346.507,78	346.618.24
09.336,25	1.374.111,17	1.338.931,91	1.337.973,76
53.395,17	1.040.620,04	985.394,67	1.233.193.61
59.737.84	626.083.73	894.070,77	498.937,74
91.994,08	3.167.850.98	2.895.375,02	1.973.623,89
72.422,59	9.161.703,05	12.692.057,77	16.915.771,34
59.579.27	97.727.213,50	93.672.868,82	101.551.333,81

4.380 fr. 60 c. en 1874, 203.353 fr. 89 c. en 1875, 85.822 fr. 56 c. en 1876 (canalisation de la Marne entre
ris, au moyen de neuf barrages éclusés, décrets des 24 mars 1860 et 9 août 1864, dépense 13 millions);
enne entre Angers et Laval, 192.900 fr. en 1872, 337.787 fr, 65 c. en 1873, 182.836 fr. 64 c. en 1874,
ncs en 1875, 448.016 fr. 59 c. en 1876 (canalisation de la Mayenne au moyen de 25 barrages éclusés, loi du
6 et décrets du 15 juin 1861 et du 8 juin 1870, 14.370 000 francs de travaux); 20° sur la Mayenne, entre
layenne, 48.100 francs en 1872, 90.000 francs en 1873, 79.000 francs en 1874, 83.000 francs en 1875,
21 c. en 1876 (décret du 8 juin 1870); 21° sur la Meuse, 5.000 francs en 1872, 18.000 francs en 1873
11 août 1869); 22° canalisation de la Moselle, de la Meuse et de la Saône, 2.417.078 fr. 49 c. en 1874,
r. 09 c. en 1875 et 9.753.429 fr. 92 c. en 1876 (canalisation de la Meuse à partir de la frontière belge, jonc-
tte rivière avec le canal de la Marne au Rhin, jonction de la Meuse, de la Moselle et de la Saône, loi du
1874, dépense 65 millions); 23° sur la Moselle, 720.127 fr. 60 c. en 1872, 2.250.976 fr. 54 c. en 1873,
35 c. en 1874, 341.042 fr. 28 en 1875, 1.112.537 fr. 42 c. en 1876 (Le département de la Moselle devait
l'Etat (loi du 31 juillet 1867) 11.500 000 francs pour l'amélioration de la Moselle, entre Frouard et Thion-
avances étaient remboursables, à partir de 1870, en 12 annuités. Les versements du département
7.500.000 au moment de la signature du traité de Francfort. Par suite du règlement intervenu
France et l'Allemagne, l'État devait en 1874, 5.572.054 fr. 31 c. à payer à la caisse des dépôts en
s. Par une loi du 18 août 1872, le département de Meurthe-et-Moselle a avancé au Trésor, pour la
n entre Toul et Pont-St-Vincent, 2.100.000 francs que le Trésor doit rembourser en 10 annuités. Ces deux
ont comprises dans la somme affectée chaque année à l'article Moselle); 24° sur le Paillon,
nes en 1875 et 52.000 francs en 1876 (endiguement du Paillon dans la traversée de Nice, décret du
1866); 25° sur le Rhône, 907.941 fr. 73 c. en 1872, 1.359.166 fr. 15 c. en 1873, 1.383.822 fr. 75 c. en 1874,
francs en 1875, 1.941.752 fr. 58 c. en 1876 (amélioration entre Tain et la Roche de Glun, décret du
61; amélioration entre Chavanay et St-Pierre-de-Bœuf, décret du 5 août 1861; amélioration entre l'embou-
l'Ouvèze et Baix, décret du 11 juillet 1864; amélioration du passage de St-Denis, décret du 9 août 1864;
Frayose, décret du 12 octobre 1864; passage du Solaize, décret du 17 mai 1865; amélioration entre la
t St-Andeol, décret du 17 juin 1865; passage de Miallan, décret du 7 février 1866; passage du Sault
23 mai 1866; passage de Beaujeu, en aval d'Arles, décret du 25 août 1866; passage d'Irigny, décret du
bre 1866; passage de Limony, décret du 30 décembre 1866; passage de Serves, décret du 30 novem-
passage des Pontes, décret du 11 janvier 1868; passage de l'île Chabaud, décret du 1er avril 1868; digue de
e, décret du 17 décembre 1868; passage St-Martin, décret 17 avril 1869; amélioration entre Givors et
cret du 8 mai 1869; passage de Grigny, décret du 15 mai 1869; passage de Saussac, décret du 1er décem-
passage des Dames, décret du 8 décembre 1869; amélioration entre le Méant et Nièvre, décret du 11 décem-
— dépenses: 11.257.000 francs, dont 1.750.000 francs pour le passage de Beaujeu, et 1.400.000 francs pour
le-Glun); 26° sur le Rhône maritime, 297.158 fr 01 c. en 1872, 264.910 francs en 1873, 515.255 fr. 62 c.
97.750 fr. 42 c. en 1875, 195.000 francs en 1876 (quais sur le Rhône, à l'embouchure du canal St-Louis,
9 mai 1863); 27° sur le Rille, 50.000 francs en 1872, 86 105 fr. 33 c. en 1873, 40.715 fr. 13 c en 1874,
ncs en 1875, 47.500 francs en 1876 (amélioration entre Pont-Audemer et la Seine, décret du 25 avril 1868);
Saône, 600.831 fr. 80 c. en 1872, 707.000 francs en 1873, 1.008.375 francs en 1874, 901 156 fr. 91 c.
45 579 fr. 45 c. en 1876 (construction de cinq barrages éclusés entre Lyon et Verdun, décrets des 6 août
juin 1867; amélioration entre Verdun et Pont-sur-Saône (loi du 24 mars 1874); construction d'un barrage
a Mulatière (décret du 12 mars 1875); 29° la Sarthe, 154.204 fr. 58 c. en 1872, 84 500 fr. en 1873, 124.612 fr.
874, 105.453 fr. 70 c. en 1875, 73 512 fr. 16 c. en 1876 (canalisation de la Sarthe entre le Mans et Angers,
de 15 écluses, loi du 31 mai 1846 et décret du 15 juin 1861); 30° sur la Scarpe, entre Arras et Douai,
. 68 c. en 1873, 98 280 francs en 1874, 60.000 francs en 1875 (amélioration de la navigation, décret du
1870); 31° sur la Seine, en amont de Paris, 153.000 francs en 1872, 53.086 fr. 35 c. en 1873, 60.187 fr. 42 c,
212.835 fr. 20 c. en 1875, 87.282 fr. 86 c. en 1876; 32° la Seine, entre Paris et Rouen. 1.230.343 fr. 43 c.
590.508 fr. 06 c. en 1873, 308.102 fr. 42 c. en 1874, 83.114 fr. 26 c. en 1875, 793.055 fr. 77 c. en 1876

		1872
	Report..........	98.053.66
34	Etablissement de canaux de navigation (24)................	2.706.1
35	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes (25).	11.346.0
	A reporter.........	112.105.92

(travaux pour porter le tirant d'eau à 2 mètres entre l'embouchure de l'Oise et Rouen, décret du 11 août 18
Seine dans la traversée de Paris, 224.333 fr. 93 c. en 1874, 359.498 fr. 65 c. en 1875, 339.185 franc
(digues de la basse Seine, décrets du 12 août 1863, du 20 avril 1870 et du 12 décembre 1871, et quais
décret du 24 juillet 1870); 35° la Sèvre niortaise, 44.250 francs en 1872, 50.000 francs en 1873, 37.31
en 1874, 26.000 francs en 1875, 11 001 fr. 07 c. en 1876 (amélioration de la Sèvre niortaise, décret du
bre 1866); 36° sur le Var, 50.000 francs en 1874, 45.000 francs en 1875, 50.488 fr. 77 c. en 1876 (endig
Var, décret du 18 août 1860); 37° sur la Vendée, 30.000 francs en 1872, 20.000 francs en 1873, 20.000 fran
15.000 francs en 1875, 19.182 fr. 68 c. en 1876 (amélioration entre l'écluse du Gouffre et Fontenay-le-Co
du 13 avril 1860; 38° sur la Vire, 40.000 francs en 1872, 30.000 francs en 1873, 31 500 francs en 1874, 25.
en 1875, 20.000 francs en 1876 (canalisation entre la ville de Vire et St-Malo, loi du 31 mai 1846); 39° su
1.034.071 fr. 87 c. en 1872, 803 086 fr. 35 c. en 1873, 640 694 fr. 10 c. en 1874, 256.611 fr. 92 c.
284.114 fr. 04 c. en 1876 (construction de cinq barrages éclusés entre la Roche et Auxerre, décret du 11 juil

(24) Il est dépensé : 1° sur le canal de la Marne au Rhin, 8.554 fr. 40 c. en 1872, 2.256 fr. 77 c. en 1873
38 c. e 1874, 206.044 fr. 61 c. en 1875, 160.063 fr. 25 c. en 1876 (lois des 3 juillet 1838, 19 juillet 1845, 5
2° sur le canal de l'Aisne à la Marne, 37.346 fr. 67 en 1872, 6.588 fr. 51 c. en 1873, 41.322 fr. 43 c
8.790 fr. 68 c. en 1875, 7.207 fr. 31 c. en 1876 (décret du 2 décembre 1865); 3° sur le canal de la Ha
581.906 fr. 82 c. en 1872, 608.714 fr. 77 en 1873, 563.634 fr. 92 c. en 1874, 610.235 fr. 80 c. en 1875, 1.
57 c. en 1876 (décret du 23 juin 1868); 4° sur le canal latéral à la Marne, 4.629 fr. 91 c. en 1872; 5° sur l
la Marne à la Saône, 16.234 fr. 53 c. en 1872, 13.462 fr, 74 c. en 1873, 389 fr. 30 c. en 1875; 6° sur le c
Rochelle à Marans, 100.000 francs en 1872, 100.000 francs en 1873, 100.000 francs en 1874, 55.516 fr. 20 c.
36.000 francs en 1876 (décret du 17 juillet 1805); 7° sur le canal de Roubaix, 200.495 fr. 81 c. en 1872, 1
46 c. en 1873, 411.026 fr. 41 c. en 1874, 474.548 fr. 59 c. en 1875, 402.161 fr. 20 c. en 1876 (décret d
let 1861); 8° sur le canal des Ardennes, 288 fr. 25 c. en 1872; 9° sur le canal de la Haute-Seine, 62.356 fr
1872, 50.000 francs en 1873, 94.500 fr. 59 c en 1874, 52.480 fr. 44 c. en 1875, 30.000 francs en 1876
29 mars 1860); 10° sur le canal d'Aire à la Bassée, 168.214 fr. 31 c. en 1872, 311.200 francs en 1873, 493.99
en 1874, 430.395 fr. 10 c. en 1875, 149.786 fr. 04 c. en 1876 (décrets des 25 avril 1368 et 30 août 1871);
canal du Blavet, 31.307 fr. 83 c. en 1872, 76 283 fr. 24 c. en 1873, 2.100 francs en 1874 (décret du 25 a
12° sur le canal de Bourgogne, 194.486 francs en 1872, 185.600 francs en 1873, 103.033 fr. 54 c. en 1874, 50.
en 1875, 17.000 francs en 1876 (décret du 13 août 1864); 13° sur le canal de Briare, 172.048 fr. 30 c.
131.717 fr. 87 c. en 1873, 120 000 fr. en 1874, 126.283 fr. 33 centimes en 1875, 110.0
en 1876 (décret du 17 juillet 1869); 14° sur le canal de Calais, 15.709 fr. 91 c en 1872, 48.800 franc
66.005 fr. 45 c. en 1874, 37.225 fr. 40 c. en 1875, 61.852 fr. 14 c. en 1876 (décret du 22 septembre 1861
le canal du Centre, 281.000 francs en 1872, 216.175 francs en 1873, 156.000 francs en 1874, 105.725 francs
91.800 francs en 1876 (décrets des 26 mai et 18 août 1866); 15° sur le canal de la Haute-Deûle, 74.504
en 1872, 57 049 fr 92 c en 1873 (décret du 10 décembre 1868); 17° sur le canal des Etangs, 30.000 francs
100 000 francs en 1873, 60 000 francs en 1874 (décret du 18 juillet 1870); 18° sur le canal du Loing, 123.
en 1872, 151.090 fr. 66 c. en 1873, 80.000 fr. en 1874, 105.000 fr. en 1875, 115.500 fr en 1876 (décret d
let 1869); 19° sur le canal de Luçon, 150 000 francs en 1872, 105.000 francs en 1873, 128.754 fr. 23 c.
82.000 francs en 1875, 95.000 francs en 1876 (décret du 15 mai 1869); 20° sur le canal de Nantes à Brest,
20 c. en 1872, 47.188 fr. 36 en 1873, 78.806 fr. 32 c. en 1874, 54.000 fr. en 1875, 56.000 francs en 1876
18 juillet 1870); 21° sur le canal du Nivernais, 151.000 francs en 1872, 85.952 fr. 74 c. en 1873, 70.0
en 1874, 91.408 francs en 1875, 120.400 francs en 1876 (décret du 10 décembre 1868); 22° sur le canal
135.177 fr. 20 c. en 1872, 167.844 fr. 67 c en 1873, 150 000 francs en 1874, 100.000 francs en 1875, 236
en 1876 (décret du 17 juillet 1869); 23° sur le canal du Rhône au Rhin, 2.668 fr. 80 c. en 1872, 400 francs
150 francs en 1874, 100.000 francs en 1876 (décret du 15 mai 1869 et loi du 27 juillet 1870); 24° sur le ca
Somme, 50.000 francs en 1872, 50.000 francs en 1873, 16 511 fr. 66 c. en 1874, 7.400 fr. 10 c. en 1875,
20 c. en 1876 (décret du 15 octobre 1864); 25° sur le canal d'Ille et Rance et Vilaine supérieure, 74.000 franc
(décret du 10 juin 1861); 26° sur le canal de Berry, 16.373 fr. 73 c. en 1872 (décret du 27 novembre 186
la rivière d'Aa, 37.518 fr. 22 c. en 1876; 28° sur la Scarpe supérieure, 289.960 fr. 79 c. en 1876; sur l
des Etangs de l'Hérault, 60.750 francs en 1875 et 80.000 francs en 1876.

(25) Il est dépensé aux ports : 1° de Dunkerque, 1.880.636 fr. 70 c. en 1872, 2.067.082 fr. 67 c.
3.254 039 fr. 44 c. en 1874, 3.724.336 fr 31 c. en 1875, 2.229.412 fr. 29 c. en 1876 (décret du 14 juill
2° de Gravelines, 438.000 francs en 1872, 235.065 fr. 26 c. en 1873, 328.516 fr. 81 c en 1874, 395.531
en 1875, 630 125 fr. 05 c. en 1876 (décrets du 16 septembre 1867 et du 18 janvier 1871); 3° de Calais, 80
en 1873, 23.483 fr. 24 c. en 1874, 1.000 francs en 1875, 33.585 fr. 10 c. en 1876; 4° de Boulogne, 26.400
1872, 113.925 francs en 1873, 39 023 fr. 02 c. en 1874, 78,083 fr. 23 c. en 1875, 87.095 fr. 80 c. en 187
des 20 août 1870, 11 novembre 1873, 9 mars 1875); 5° de St-Valéry-sur-Somme, 21.504 fr. 64 c. en 1872, 15.
en 1873, 14.555 fr. 55 c. en 1874, 3.660 fr. 44 c. en 1875, 2.228 fr. 55 c. en 1876 (décret du 30 janvier 18
Tréport, 25.000 francs en 1872, 30.000 francs en 1873, 20.000 francs en 1874, 47.000 francs en 1875, 11

ux publics *(Suite)*.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
969.579.27	97.727.213,50	93.672.868.82	101.531.333,81
673.061,60	2.792.051,97	2.664.954,68	3.362.340,54
152.308.28	14.370.650.15	15.828.544,70	21.240.561,39
794.949,15	114.889.915,62	112.166.368,20	126.134.235,74

1876 (loi du 3 juillet 1846); 7° de Dieppe, 150.000 francs en 1872, 200.000 francs en 1873, 200.000 francs 413.313 francs en 1875, 267 397 fr. 23 c. en 1876 (décret du 21 février 1863); 8° de St-Valéry-en-Caux, rancs en 1872, 20.000 francs en 1873, 35.000 francs en 1874, 20.000 francs en 1875, 30 623 fr. 93 c. en 1876 juillet 1846); 9° de Fécamps, 100.0000 francs en 1872, 116.493 fr. 50 c. en 1873, 100.000 francs en 1874, fr. en 1875, 206.542 fr. 93 c. en 1876 (décrets du 4 mai 1867 et du 18 février 1874); 10° du Havre, 5 fr. 25 c. en 1872, 2.337.393 fr. 23 c. en 1873, 2 617.355 fr. 78 c en 1874, 2.244.148 fr. 55 c. en 1875, 97 fr. 13 en 1876 (décrets du 13 août 1864 et du 17 juillet 1870); 11° de Honfleur, 5.145 fr. 99 c. en 1872, . 30 c. en 1873, 109 981 fr. 15 c. en 1874, 513.730 fr. 60 c. en 1875, 720.000 francs en 1876 (loi du 26 juil- ; 12° de Trouville, 32.000 francs en 1872, 36.992 fr. 70 c. en 1873, 1.621 fr. 07 c. en 1874, 87.758 fr. 93 c. 80.000 francs en 1876 (décrets des 25 juin 1860, 22 avril 1865 et 7 juillet 1873); 13° de Rouen, 110.000 francs 140 000 francs en 1873, 81.144 fr. 63 c. en 1874, 31.344 fr. 37 c. en 1875, 300.000 francs en 1876 (décret vrier 1872); 14° de Barfleur, 9.720 fr. 66 c. en 1872, 21.494 fr. 40 c. en 1873, 41.234 fr. 46 c. en 1874, ncs en 1875 (décret du 11 décembre 1869); 15° de Caen, 70.000 francs en 1873, 105.000 francs eu 1874 u 6 avril 1872); 16° de Grandville, 20.000 francs en 1872, 49.805 fr. 60 c. en 1873, 42.548 fr. 59 c. en 1874, 87 c. en 1875, 49.573 francs en 1876 (décrets eu 10 décembre 1868 et du 9 avril 1874); 17° de St-Wast, 80 c. en 1872, 2.975 francs en 1874, 1,450 francs en 1875, 1.304 francs en 1876; 18° de Diélette, 80.209 fr. 1872, 61.408 fr. 57 c. en 1873, 1.928 fr. 47 c. en 1874 (décret du 24 août 1866); 19° du Cap Lévi, 6.842 fr. 59 c. et 1,731 fr. 88 c. en 1876; 20° de Portrieux, 37.000 francs en 1872, 96.400 francs en 1873, 96.694 fr. 14 c. 55.000 fr. en 1875, 58.000 francs en 1876 (décret du 15 mai 1869); 21° de St-Malo, 125.880 fr. 13 c. 80.000 francs en 1873, 187.110 fr. 31 c. en 1874, 168.175 francs en 1875, 120.900 francs en 1876 (décret du er 1875); 22° de Paimpol, 61.183 fr. 97 c. en 1872, 20 000 francs en 1873, 18.543 fr. 71 c. en 1874, 140.000 75, 20.000 francs en 1876 (décret du 15 mai 1869); 23° de Morlaix, 32.826 fr. 34 c. en 1872, 10.000 fr. en 1873, r, 75 c. en 1874, 1.932 fr. 73 c. en 1875 (décret du 11 août 1866); 24° de Brest, 1.326.175 fr. 57 c. en 1872, 4 fr. 09 c. en 1873, 1.050.000 francs en 1874, 1.080.075 francs en 1875, 391.026 francs en 1876 (décrets des 1859, 26 avril 1862 et 17 mars 1869); 25° de la Turballe, 9.737 fr. 35 c. en 1872, 17.274 fr. 09 c. en 1873, r. 13 c. en 1874, 4.124 fr. 84 c. en 1875 (décret du 21 août 1869); 26° du Mesquer, 262 fr. 65 c. en 1872, 48 c. en 1875 (décret du 4 juillet 1866); 27° du Conquet, 20.000 francs en 1873, 20.000 francs en 1874, rancs en 1875, 20.000 francs en 1876 (décret du 27 juillet 1870); 28° de St-Nazaire, 458.000 francs en 1872, fr. 87 c. en 1874, 800.275 francs en 1875, 1 580 175 francs en 1876 (décret du 5 août 1861); 29° de Nantes, r. 50 c. en 1872, 138.000 en 1873, 135.500 francs en 1874, 183.050 francs en 1875, 170.000 francs en 1876, lu 15 mai 1869); 30° de l'Herbaudière, 20.000 francs en 1872, 10.000 francs en 1873, 23.600 francs en 1874, rancs en 1875, 20.000 francs en 1876 (décret du 17 mars 1869); 31° de St-Gilles, 20.000 francs en 1872, rancs en 1873, 26.000 francs en 1874, 20.000 francs en 1875, 20.000 francs en 1876 (décret du 1er juin 1867); ile d'Yeu, 20.000 francs en 1875, 20.000 francs en 1876 (décret du 6 janvier 1874); 33° des Sables d'Olonne, francs en 1872, 683.000 francs en 1873, 265.879 fr. 77 c. en 1874, 312.000 francs en 1875, 422 047 fr. 14 c. (loi du 16 juillet 1845, décret du 6 mai 1863 et loi du 13 janvier 1872); 34° de l'Aiguillon, 62.000 francs , 50.000 francs en 1873, 73.000 francs en 1874, 100.000 francs en 1875, 40.000 francs en 1876 (décret du bre 1879); 35° de St-Martin-de-Ré, 20.000 francs en 1872, 40 000 francs en 1873, 44.735 fr. 23 c. en 1874, r. 57 c. en 1875, 13.984 fr. 56 c. en 1876 (décret du 15 mai 1869); 36° du Havre d'Osmonville, 4.675 francs . 25 000 francs en 1875, 56.752 fr 78 c. en 1876 (décret du 12 juillet 1872); 37° du Carteret, 31.650 francs , 5.000 francs en 1875, 56.752 fr. 78 c. en 1876 (décret du 1er avril 1873); 38° du Ligué, 35.090 francs en 1876; Hennebont, 18.312 fr. 25 c. en 1876; 40° de Grave, 193.126 francs en 1872, 144.153 fr. 79 c. en 1873, fr. 14 c. en 1874, 119.000 francs en 1875, 118 en 1876 (décret du 12 août 1863); 41° de Bordeaux, 1.401.148 fr. 1872, 2.172.365 fr. 66 c. en 1873, 2.316.948 fr. 71 c. en 1874, 2.532.789 fr. 40 c. en 1875, 1 704.776 fr. n 1876 (décrets du 5 août 1861 et du 29 mars 1874); 42° du cap Breton, 20.000 francs en 1872, 20.000 francs , 25.200 en 1874, 1.732 fr. 78 c. en 1875, 20.150 francs en 1875 (décret du 11 octobre 1868); 43° de Bayonne, francs en 1872, 90.000 francs en 1873, 50 000 francs en 1874, 85.000 francs en 1875, 265.940 francs en 1876 des 27 novembre 1868 et 13 juin 1874); 44° de Biarritz, 15.000 francs en 1872, 4 500 fr. 61 c. en 1873 (décret ai 1863); 45° de St-Jean-de-Luz, 170 000 francs en 1872, 550.000 francs en 1873, 328.300 francs eu 1874, francs en 1875, 392 300 francs en 1876 (décrets des 7 octobre 1863 et 25 mai 1867); 46° de Cette, 144.118 fr. 1872, 150.540 fr. 26 c. en 1873, 13.458 fr. 99 c. en 1874, 160.012 francs en 1875, 203.189 fr. 38 c. en 1876 du 11 avril 1868); 47° de Bouc, 20.000 francs en 1872, 106.846 fr. 32 c. en 1873, 35.000 francs en 1874, francs en 1875, 20.000 francs en 1876 (décret du 16 janvier 1868); 48° de Bouc à Martigues, 11.684 fr. 30 c. , 53.667 francs 90 c en 1874, 12.500 francs en 1875; 49° de Palavas, 20.000 fr. en 1873, 150 475 francs en 1874 du 16 juillet 1869); 50° de Marseille, 923.115 fr. 70 c en 1872, 650.518 fr. 72 c. en 1873, 615.696 fr. 10 c. ; 930 740 francs 65 c. en 1875, 3.476.535 fr. 68 c. en 1876 (décret du 29 août 1863 et loi du 5 août 1874); 51° de naël, 27.217 fr. 96 c. en 1872, 14.338 fr. 27 c. en 1873, 18.746 fr. 67 en 1874, 3.253 fr. 33 c. en 1875 (décret uillet 1868); 52° de Nice, 49.232 fr. 34 c. en 1872, 5.000 francs en 1873, 50.492 fr. 64 c. en 1874, 26.977 fr. 1875, 22.318 fr. 96 c. en 1876 (décret du 4 mai 1867); 53° de Nice, Cannes, Antibes et St-Jean, 32.000 francs

		1872
		fr.
	Report..........	112.105.924
36	Travaux de défense contre les inondations (26)................	799.435
37	Réparation des dommages causés aux travaux publics par les inondations..................................	»
38	Travaux d'amélioration agricole (27)........................	1.353.295
39	Travaux des routes agricoles et salicoles (28)...................	»
40	Assainissement des marais communaux (29)..................	20.390
41	Prêts pour irrigations et dessèchements (30)................	»
42	Exécution de la carte géologique détaillée de la France..........	39.250
43	Travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat.................	7.464.911
44	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer (31)......................................	4.176.882
45	Subventions pour chemins de fer d'intérêt local................	4.464.119
46	Garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer (32).......	1.008.438
47	Annuités pour payements des garanties d'intérêts de 72 et 73 (33).	»
48	Edifices publics..	1.699.101
49	Installation du Sénat......................................	»
50	Travaux à l'Ecole polytechnique..........................	»
51	Construction du nouvel Opéra...........................	999.750
52	Armement national par le concours de l'industrin..............	1.737.662
53	Fabrication de cartouches................................	338.247
54	Ecole d'horticulture de Versailles..........................	»
55	Reconstruction du Palais de Justice de Paris..................	»
56	Constructions à l'Ecole de pharmacie de Paris................	»
57	Agrandissements des bâtiments des dépôts d'étalons...........	»
58	Restauration de la chapelle du palais de Versailles.............	»
59	Installation de la Chambre des députés.......................	»
60	Travaux aux eaux de Bourbonne............................	»
61	Travaux au Palais-Royal..................................	»
62	Lazaret de Mindin.......................................	»
63	Etablissement thermal d'Aix...............................	50.940
64	Acquisition de la collection Terquem........................	8.489
65	Travaux au Louvre......................................	»
66	Colonne Vendôme.......................................	»
67	Monument Thomas-Lecomte...............................	»
68	Travaux à l'ancien Opéra..................................	»
69	Dépenses des exercices clos................................	2.405.836
70	Dépenses des exercices périmés............................	27.759
	Tôtaux....................	138.700.435

en 1872, 36.000 francs en 1873, 117.026 fr. 55 c. en 1875 (décret du 7 avril 1866); 54° de Menton, 100.767 fr. en 1872, 70.000 francs en 1873, 99.262 francs 11 c. en 1874, 90.000 francs en 1875, 145.181 fr. 04 c. en 1876 (du 4 mai 1867); 55° de Bastia, 149.930 fr. 46 c. en 1871, 149.342 fr, 06 c. en 1873, 208.000 francs en 1874, 1 francs en 1875, 163.280 fr. 67 c. en 1876 (décrets des 3 août 1862 et 12 juin 1867); 56° de l'Ile Rousse, 5.669 fr. en 1872, 14.498 fr. 88 c. en 1875 (décret du 10 février 1866); 57° d'Ajaccio, 39.400 francs en 1872, 86.176 fr. en 1873, 92.514 fr. 80 c. en 1874, 75.000 francs en 1875, 70.000 francs en 1876 (décret du 12 août 1863); Cherbourg, 30.010 francs en 1874, 54.200 francs en 1875; 59° à la baie de l'Authie, 17.101 fr. 98 c. en 1874, 13. 47 c. en 1875, 24.129 fr. 20 c. en 1876; 60° à la baie du Mont St-Michel, 100.000 francs en 1872, 80.000 en 1873, 76.792 fr. 26 c. en 1874, 69 516 fr. 13 c. en 1875, 35.861 fr. 34 c. en 1876 (décrets des 4 juin 18 et 25 juin 1874); 61° à la baie d'Arland. 20.000 francs en 1874, 34.000 francs en 1875, 37.000 francs en 1876; Rochefort, 28.161 fr. 07 c. en 1872, 9.867 fr. 06 c. en 1873, 2.666 francs en 1874.

(26) Travaux exécutés en vertu de la loi du 28 mai 1858, principalement contre les inondations de la Loire.

(27) Ces travaux sont affectés : 1° au canal de la Sauldre (Sologne), décret du 16 août 1865); 2° à l'amélioratio marais Salants (décision du 9 mars 1866); 3° à la dérivation de la Gravona (Corse) (décret du 31 décembre 1 4° à la dérivation de la Neste (Hautes-Pyrénées) (loi du 31 mai 1846); 5° à la suppression des étangs de la Do (décisions des 29 septembre 1866 et 2 avril 1868); 6° aux travaux des marais de la Gachère (Vendée) (décr 4 décembre 1872); 7° au desséchement des étangs de Dombes (Ain) (loi du 18 avril 1863. Subvention à la compagn Dombes); 8° au desséchement des marais des Baux (Bouches-du-Rhône) (décret du 17 octobre 1873. — Subventi Syndicat); 9° au dessèchement des marais du littoral de la Gironde (décret du 25 août 1861. Subvention); 10° au chement de l'étang de l'Arnal (Hérault) (décret du 12 avril 1875.— Subvention au département); 11° à l'assainiss de la plaine du Visésy (Loire) (décret du 7 février 1866. Subvention aux intéressés); 12° au dessèchement des mar l'Avance (Lot-et-Garonne) (décision du 4 décembre 1872. Subvention au Syndicat); 13° à l'assainissement des mar Sillingy (Haute-Savoie) (décret du 29 août 1870. Subvention au Syndicat); 14° à l'assainissement des marais

raux publics *(Suite)*.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
10.804.949.15	114.889.915 62	112 166.368.20	126.134.235.74
782.275,92	621.189,55	680.197,17	639.610,35
»	»	1.268.897.73	2.073.435.92
1.363.980 51	1.030.785.14	1.120.073.99	2.211.833,54
»	258.763.49	248.885 41	232.404.13
13.779.55	9.147,80	19.159,47	22.680.36
224.40	»	»	»
34.491.40	39.993.36	85.136 97	62.422 58
12.510.000,51	15.473.006,01	16.075.656,71	19.406.855.57
4.107.234.34	1.505.497.50	1.389.630.00	2.991 380,00
4.267.629,87	4.438.438.28	3.683 135,54	2 888.562 30
1.507.069.69	35.800.000,00	47.003.382,99	47.620.394 11
»	2.242.756.44	2.294.312.48	3.286.188.35
2.029.267,67	1.774.880,41	1.697.977,80	1.695.980.23
»	»	»	48.275.59
»	»	198.773.16	69.397.43
999.324.75	7.697.695.93	1.129 746,39	942.277,08
1.325.341,85	887.821.66	107.550,43	674.709.33
198.640,08	164.510,78	7.712.36	20.448 21
»	»	40.174,31	»
»	»	»	65.000,00
»	»	»	99.630.63
»	»	67.993,93	340.115,79
»	»	75.957.27	199.952,37
»	»	2.469.594.29	531.401.37
»	»	157.628.79	25.221.20
»	»	93.557,05	»
»	34.207.19	4.449,37	1.683,23
35.800,00	25.150,00	»	»
»	»	»	»
199.380,79	»	»	»
89.467,62	179.859.35	30.644,14	»
40.715.14	22.247,31	»	»
33.215 14	1.012,52	»	»
464.184,57	1.256.293,90	773.234,36	3.123.304.93
8.599.19	78.132.67	101.267.58	92.138,23
0.805.572,14	188.441.304,91	192.991.097,89	215.499.538,57

e (décret du 4 décembre 1872. Subvention au Syndicat); 15° à l'Ecole d'irrigation de Lézardeau (Finistère) s des 27 avril 1864 et 18 avril 1866); 16° au canal de Maille (Basses-Alpes) décision du 30 novembre 1872); t canaux de Pont-du-Fossé, Bouchard, de Maleros, de Gap, de Quillestre, de Remollon Hautes-Alpes) décrets des it 1862, 10 janvier 1849, 9 mai 1853 et 28 août 1862, 12 avril 1862, 15 août 1872, et 28 octo-3; 18° au canal d'Escouloubre (Aude) (décret du 27 décembre 1871); 19° aux canaux du Verdon, d'Aubayne, tigne (Bouches-du-Rhône) (décrets des 20 mai 1863, 22 juillet 1870 et 11 juin 1873, du 25 mai 1864, du 23 août 20° au canal de la Bourne (Drôme) (loi du 21 mai 1874); 21° au canal de Beaucaire (décret du 24 février 1864); canal de St-Martory (Haute-Garonne) (loi du 31 mai 1846 et décret du 16 mai 1866); 23° aux canaux de Beau-le la Souloize (Isère); 24° au canal du Forez (Loire) (décret du 20 mai 1863); 25° aux canaux de Pardies, Accons-. Ste-Marie d'Oléron (Basses-Pyrénées) (décret du 20 mai 1863); 26° aux canaux de Bohère et des Albères es-Orientales) (décrets des 14 mars 1865 et 14 août 1867, du 14 juin 1870); 27° au canal de la Siagnole (Var) du 14 juin 1870).

Les routes agricolos se poursuivent dans l'Ain, le Cher, la Dordogne, l'Indre, les Landes, le Loiret, le Loir-et-Cher, et-Garonne, c'est-à-dire les pays à marais et à étangs; les routes salicoles dans la Charente-Inférieure et la férieure.

En exécution de la loi du 26 juillet 1860.

En exécution de l'article 26 de la loi de finances du 8 mai 1869.

e sont des subventions payables en capital, différentes, par conséquent, sous le rapport du mode de payement entions, payables en annuités, dont nous avons parlé plus haut. En 1874 et en 1875, les subventions ont été, s deux années, converties en annuités de subventions.

e sont des avances faites aux compagnies pour suppléer aux insuffisances de revenus.

En 1872 et 1873, ces avances ont été transformées en annuités qui figurent au chapitre 47, à partir de 1874.

XIII. — Se

		1872
		fr.
1	Personnel de l'Administration centrale (1)	201.468.
2	Matériel	41.997.
3	Archives (2)	178.095.
4	Etablissements des Beaux-Arts (3)	433.679.
5	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics (4)	914.861.
6	Exposition des œuvres des artistes vivants	244.725.
7	Théâtres nationaux (5)	1.647.509.
8	Souscriptions aux ouvrages d'arts	135.064.
9	Encouragements et secours	252.486.
10	Monuments historiques (6)	1.073.923.
11	Musées nationaux (7)	609.576.
12	Bibliothèques des Palais	36.624
13	Palais du Luxembourg (8)	113.962.
14	Manufactures nationales (9)	808.424.
15	Dépenses des exercices clos	120.966.
16	Dépenses des exercices périmés	»
	Totaux	6.813.367.

(1) Le personnel de l'Administration centrale comprend : 1 directeur à 13.000 francs. 5 chefs de bureau de 7 francs. 5 sous-chefs de 4.000 à 5.500 francs. 1 conservateur du dépôt légal à 4.000 francs. 1 préposé-com 4.000 francs. 29 employés de 1.500 à 3.900 francs. en tout 42 fonctionnaires coûtant environ 180.000 francs ; e il y a de plus 1 inspecteur de théâtre à 5.500 francs. On trouve 13 hommes de service de 1.000 à 1.800 fran indemnités s'élèvent à 20.000 francs.

(2) Voir le Ministère de l'instruction publique.

(3) Ces établissements sont : 1° l'Académie de France à Rome (140.000 francs environ), l'école des Beaux- Paris (200.000 francs environ), les écoles gratuites de dessin à Paris (18.000 francs); Lyon (10.000 francs (14.000 francs).

(4) Décoration des monuments civils et religieux (430.000 francs), acquisition d'objets d'art (30.000 francs), et moulages pour les écoles 10.000 francs), achat de marbres (50.000 francs), gravures (20.000 francs), 15.000 francs), inspection des Beaux-Arts et missions (40.000 francs); encadrements, emballages et tra (45.000 francs).

(5) Subventions : Opéra 820.000 francs, Français 240.000 francs, Opéra-Comique 140.000 francs, Odéon francs. Lyrique 197.000 francs (c'est le chiffre de 1876). Conservatoire de musique : 1 directeur 10.000 franc crétaire général 8.000 francs, 1 chef de bureau 4.500 francs, 1 bibliothécaire 3.000 francs, 4 commis 1.500 francs, 65 professeurs de 300 à 2.500 francs.

(6) Vieilles églises, abbayes, châteaux, temples, amphithéâtres, tombeaux.

Beaux-Arts.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
196.992,11	196.999,19	191.998,56	191.975,29
39.998,20	39.982,20	39.967,60	39.696,00
»	»	»	»
433.866,07	454.325,30	452.155,50	468.308,30
914.196,88	911.198.83	920,959,67	914.932,07
244.997,62	244.985,07	310.985.69	310.929,16
1.594.987,37	2.416.240,35	1.525.499,68	1.712.999,68
135.997,87	124.849,56	135.999,80	135.999,57
252.698.32	252.948,60	252.925,06	253.843,20
1.107.523,11	1.096.836,46	1.354.853,81	1.407.241,96
816.451.57	642.674,90	640.468,23	737.779,11
»	»	»	»
114.619,86	111.989,42	111.831,80	97.484,86
809.900.80	809.535,99	809.480.68	826.81,28
35.840,18	14.578,10	53.779,84	10.332,56
»	329 00	»	3.574,79
6.698.069,96	7.317.472,97	6.800.905,92	7.111.977,83

1 secrétaire général 7.000 francs, 7 conservateurs de 5.500 à 7.000 francs, 6 conservateurs-adjoints à 4.500 s, 6 attachés de 1.500 à 3.500 francs, 1 chef de bureau à 4.000 francs, 1 archiviste à 3.900 francs, 1 rédacteur à francs, 4 commis de 1.800 à 3.300 francs, 110 agents environ au traitement moyen de 1.500 francs.

1 administrateur à 4.000 francs, 1 bibliothécaire à 6.000 francs, 1 bibliothécaire-adjoint à 5.000 francs, 4 commis 00 à 3.000 francs, 1 adjudant militaire à 3.000 francs, 1 sous-adjudant à 1.800 francs, une trentaine de sous-s au traitement moyen de 1.400 francs.

Nous trouvons, à Sèvres, 1 administrateur à 8.000 francs, 1 agent-comptable à 5.000 francs, 1 conservateur à francs, 6 commis de 1.700 à 2.800 francs, 10 hommes de service de 1.100 à 1.250 francs, 1 chef des fours et à 4.500 francs, 1 contre-maitre à 2.750 francs, 81 ouvriers au salaire moyen de 1.672 francs, 1 chef des ateliers nture à 4.500 francs, 1 surveillant à 2.600 francs, 60 peintres au traitement moyen de 2.100 francs, 1 chimiste à francs, 1 émailleur à 4.000 francs, 8 ouvriers au traitement moyen de 1.378 francs; aux Gobelins, 1 administra- 8.000 francs, 1 contrôleur à 4.500 francs, 1 employé à 4.400 francs, 7 hommes de service au salaire moyen de francs, 1 directeur des teintures à 4.000 francs, 1 sous-directeur à 2.000 francs, 6 agents au salaire moyen de francs, 1 inspecteur des travaux de dessin à 3.000 francs, 1 professeur à 2.500 francs et 1 adjoint à 1.400 , 70 ouvriers et ouvrières de 200 à 2.000 francs; à Beauvais, 1 administrateur à 6.000 francs, 1 contrôleur à francs, 1 dessinateur à 2.350 francs, 3 hommes de service à 1.100 francs, 54 artistes au traitement moyen de francs.

XIV. — Frais de ré

		1872
		fr. c.
1	Personnel des Contributions directes (1)........................	2.871.360,04
2	Matériel et dépenses diverses (2)........................	2.200.022,46
3	Frais d'arpentage et d'expertise........................	181.510.98
4	Frais de mutations cadastrales........................	459.083,96
5	Remises aux percepteurs (3)........................	12.218.013,64
6	Secours (4)........................	188.700 00
7	Personnel de l'enregistrement (5)........................	13.627.736.24
8	Matériel (6)........................	1.011.269,17
9	Dépenses diverses (7)........................	1.569.082,83
10	Personnel des forêts (8)........................	5.033.687,94
11	Matériel (9)........................	2.632 061.9
12	Constructions, reboisement et gazonnement (10)........................	1.391.574,94
13	Dépenses diverses (11)........................	1.910.892,0
14	Personnel des douanes (12)........................	24.544.271,0
15	Matériel (13)........................	345.035 5
16	Dépenses diverses (14)........................	3.366.266,5
17	Douanes Algérie (15)........................	1.161.186.4
18	Personnel des Contributions indirectes (16)........................	22.863.761,3
	A reporter.........	97.575.517,0

(1) Nous avons, en 1872, 86 directeurs de 7.000 à 10.000 francs, 97 inspecteurs de 3 500 à 5.000 francs et 962 n- mis de direction et contrôleurs de 1.400 à 3.000 francs, en tout 1.145 personnes coûtant, avec les indem s 2.871.360 fr. 04 c.; en 1873, le même nombre de directeurs et de commis, 2 inspecteurs de moins, en tout 1,143 r- sonnes coûtant, avec les indemnités, 3.327.616 fr. 72 c.; en 1874, 8 directeurs, 96 inspecteurs et 971 commis ou co- leurs, en tout 1.153 agents coûtant, avec les indemnités, 3.351.832 fr. 31 c.; en 1875, 4 contrôleurs de plus, en u 1.157 agents coûtant 3.362.518 fr. 06 c.; en 1876, 3 contrôleurs de plus qu'en 1876, en tout 1.160 agents co 3.4-5.343 fr. 98 c.

(2) Les dépenses de ce chapitre s'appliquent aux frais de tournée des inspecteurs et contrôleurs, environ 90(francs, aux frais de confection des rôles des contributions directes, environ 1 million, le reste aux frais de conf des rôles des taxes assimilées.

(3) Dans le chapitre des remises aux percepteurs, sont comprises les indemnités aux porteurs de contrainte, 400 000 francs. Les remises fournissent des traitements variant de 1.200 à 60.000 francs.

(4) Secours destinés aux veuves et orphelins de percepteurs,

(5) Nous avons, en 1872, 88 directeurs de 8.000 à 12.000 francs, 94 inspecteurs de 5.000 à 6.000 francs, 416 vé- cateurs de 3.000 à 4.000 francs, 90 commis de direction et contrôleurs de 1.600 à 2.800 francs, 4 autres agent tout 692 personnes; en 1873, le nombre de ces fonctionnaires est de 691; en 1874, il est de 713, le nombre des v cateurs ayant été porté à 446 et celui des commis et contrôleurs ayant été abaissé à 87, celui des inspecteurs à celui des directeurs à 87; en 1875, il n'y a plus que 619 agents, les commis figurant ailleurs et les vérificateurs abaissés de 446 à 439; en 1876, il y a 626 agents, le nombre des vérificateurs étant reporté à 443. En réalit 1875 et 1876, le nombre des agents est de 705 et de 713, mais le traitement des commis de direction et des contrô figure dans l'article des remises aux receveurs. Les emplois de commis sont donnés aux plus intelligents parm receveurs, qui se sont fait remarquer par leur activité dans les bureaux. Les remises, 10.315.521 fr. 20 c. en 10 474.662 fr. 64 c. en 1873, 10.469.849 fr. 06 c. en 1874, 10.789.503 fr. 66 c en 1875, 11.532 369 fr. 38 1876, sont comprises dans les dépenses du chapitre 7 Elles donnent un traitement de 1.400 francs à 30.000 franc décret du 29 mars 1876 accroît le chiffre des remises.

(6) Le matériel comprend les achats de papier à timbrer (environ 700.000 à 800 000 francs), etc.

(7) Ce chapitre contient les crédits relatifs aux frais de bureau, aux poursuites, aux secours, etc.

(8) Le personnel des forêts se compose, en 1872, de 4.070 agents, 34 conservateurs (8.000 à 10.000 francs), 16 pecteurs, sous-directeurs, professeurs (4 000 à 6.000 francs), 255 sous-inspecteurs (2.600 à 4.000 francs), 293 g généraux (1.800 à 2.200 francs), 42 stagiaires (1.200 francs), 2 708 gardes adjoints, brigadiers et gardes (600 à francs), 477 gardes-cantonniers (600 à 700 francs), 6 agents du service interieur de l'école forestière (600 à francs); en 1873, de 4.035 agents, soit 3 inspecteurs de moins, 6 gardes-généraux de moins, 26 adjoints, brigadie gardes de moins; en 1874, 3.999 agents, soit 3 sous-inspecteurs de plus, et 9 gardes généraux de plus qu'en 1 conservateur de plus qu'en 1873 et 1872, mais 4 inspecteurs de moins, mais 38 adjoints, brigadiers ou gard moins qu'en 1873; en 1875, de 3 966 agents, soit 2 sous-inspecteurs de plus qu'en 1874 et 1872, 15 gardes gén de moins qu'en 1874, et 19 adjoints, brigadiers ou gardes de moins qu'en ladite année 1874; en 1876, de 3.990 ag à savoir 35 conservateurs, 16 inspecteurs, directeurs ou professeurs, 265 sous-inspecteurs, 273 gardes généraux. adjoints, brigadiers ou gardes, 422 gardes-cantonniers et 5 agents du service de l'école forestière. La dépense, les indemnités, est de 5.033.687 fr. 94 c., en 1872 et de 5.016.453 fr. 18 c. en 1876.

de perception des impôts.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
3.327.616,72	3.351.832,31	3.362.518.06	3.425.343,98
2.161.245,30	2.180.397,28	2.206.708.44	2.468.540,06
157.372,93	138 456,85	126.844.43	113.718,34
551.881,54	568.584.93	581.542.32	536.164.38
12.724.126,69	13.127.347,17	12.614.298,26	12.646.730,97
189.600,00	190.000,00	190.000,00	190.000,00
13.854.520,23	13.927.326,67	14.088.610,28	14.840.870,17
1.061.672,52	1.193.073,57	1.034.616,51	1.023.560,62
1.658.631,03	1.670.952,24	1.697.031,55	1.652.438,91
5.018.723,14	4.992.326,89	5.013.483,99	5.016.453,18
3.014.559,52	3.018.234,69	2.916.133,28	2.939.684,74
1.557.285,95	2.079 117,70	1.995.216,85	2.009.299,90
1.922.603,74	1.826.585,55	1.866 357,50	2.117.937,00
25.102.207,34	25.103.176,06	25.133.667,77	25.170.992,69
395.458,87	390.647,39	373.993,97	417.256,87
3.445.940,86	3.447.374,66	3.587.334,40	3.463.287,69
1.210.912,84	1.320.483,02	1.210.462,30	1.159.079,69
23.941.302,10	24.988.817,20	27.064.204,31	27.855.464,92
101.295.661,32	103.514.734,18	105.063.024,22	107.016.824,11

(9) L'entretien des maisons et des scieries, ainsi que des routes forestières, forme la plus grande partie des dépenses ce chapitre.

(10) Le reboisement des montagnes et les subventions en nature ou en argent pour cet objet s'élèvent à 300.000 francs.

(11) Ces dépenses diverses comprennent les secours, les frais de bureau, les frais de tournée, surtout la part de l'Etat ns la réparation des chemins vicinaux; elle s'élève à 1 million et demi.

(12) Il y a, aux douanes, en 1872, 2 263 agents du service de perception, 26 directeurs (8.000 à 12.000 francs), 79 pecteurs (4.500 à 6.000 francs), 73 sous-inspecteurs (2.500 à 3.500), 125 commis de direction (1.500 à 3.000 francs), receveurs (1.200 à 6 000 francs), 85 contrôleurs (2.400 à 3.000 francs), 484 vérificateurs (1.500 à 2 400 francs), 6 commis (1.200 à 2 400 fr.), 1 employé attaché aux dépôts intérieurs (3.000 francs), plus 20.316 agents du service if, 243 capitaines (2.000 à 2.400 francs), 465 lieutenants (1.400 à 1.800 francs), 4.037 brigadiers et sous-brigadiers 50 à 1 000 francs), 13.907 préposés (750 à 800 francs), 397 patrons et sous-patrons (850 à 1.000 francs), 1.261 maots (75) a 800 francs), 4 employés attachés aux dépôts interieurs 1 100 à 1.200 francs), 2 garde-magasins (1.200 2.400 francs); en 1873, 2.305 agents du service de perception, soit 42 de plus qu'en 1872, 24 commis de plus, 9 receurs de plus, 6 vérificateurs de plus, 5 commis de direction de plus, 1 inspecteur de moins, et 20.521 agents de serce actif, soit 205 de plus qu'en 1872, 144 préposés de plus, 11 matelots de plus, 11 patrons de plus, 34 brigadiers de us, 4 lieutenants de plus, 3 capitaines de plus et 2 garde-magasins en moins; en 1874, 2.308 agents de la percepon et 20.521 du service actif; en 1875, 2.316 agents de la perception et 20.517 agents du service actif; en 1876, 315 agents du service de perception et 20.470 du service actif, savoir 245 capitaines, 464 lieutenants, 4.019 brigars ou sous-brigadiers, 14 050 préposés, 412 patrons et sous-patrons, 1.275 matelots, 5 employés des entrepôts.

(13) Ces dépenses sont affectées à l'entretien des bureaux et à l'achat des balances, vêtements, etc.

(14) Frais de chauffage, éclairage, secours, frais judiciaires, baux et abonnements, indemnité représentative de la taxe plombage et estampillage dont le cabotage est exonéré.

(15) Le traitement du personnel en Algérie est celui du personnel en France avec le quart colonial en plus.

(16) Il y a, en 1872, 9.972 agents, 87 directeurs (8.000 a 12.000 francs), 162 inspecteurs (4.500 à 6.000 francs), 5 sous-directeurs (4.000 et 6 000 francs), 357 contrôleurs (1.800 à 3 500 francs), 556 commis de rection (1.400 francs à 3.500 francs), 288 receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs, et entreposeurs éciaux (3.000 à 9.000 francs), 1.611 receveurs ambulants (2.100 à 2.400 francs), 394 receveurs rticuliers (1.800 à 4.500 francs), 2.236 commis principaux (1.900 à 2.400 francs), 2.990 commis (1.300 à 800 francs), 950 préposés de distilleries des sucres, fabriques d'allumettes, papiers, chicorée (800 à 1.000 francs), 168 éposés de navigation (600 a 1.000 francs), 49 gardiens des salines (300 a 900 francs), 3 employés de la manufacture papier filigrané à Thiers 1 300 a 2.500 francs), 6 employés attachés aux entrepôts réels 1 300 à 3.000 francs; en 73, 10.429 agents; en 1874, 11 308; en 1875, 11.764; en 1876, 11.789, soit 86 directeurs, 182 inspecteurs, 143 us-directeurs, 425 contrôleurs, 702 commmis de direction, 372 receveurs principaux, receveurs entreposeurs et entreseurs spéciaux, 355 receveurs particuliers sédentaires, 2.048 receveurs ambulants, 2 909 commis principaux, 3.096 mmis, 1.272 préposés de distilleries des sucres, 178 préposés de navigation, 15 gardiens des salines, 2 préposés près manufacture de papier filigrané de Thiers.

Frais de régie e[illegible]

		1872
		fr. c.
	Report......	97.575.517.04
19	Matériel ([17])	387.383,98
20	Dépenses diverses	5.634.910,98
21	Avances ([18])	711.175,11
22	Personnel des manufactures ([19])	2.113 110 26
23	Matériel	13.673.710,66
24	Dépenses diverses	278.004,77
25	Avances	104.758,13
26	Tabacs	34.784.934,12
27	Personnel des Postes ([20])	28.926.897,93
28	Matériel	12.603.864,75
29	Dépenses diverses	2.208.321,18
30	Subventions	28.222.110,11
31	Dégrèvement sur taxes directes	64.903,83
32	Remboursements sur produits indirects	6.912.234,66
33	Annuité de remboursement au Trésor des sommes avancées	» »
34	Liquidation des fabriques d'allumettes	» »
35	Répartition de produits d'amendes	5.210.061,32
36	Primes à l'exportation	164.220,18
37	Escomptes	1.152 438,37
38	Autres remboursements	37.585.122,52
	TOTAUX	278.313.679,90

(17) Ce sont les ustensiles et outils dont l'Administration a besoin.

(18) La dépense figurant à ce chapitre comprend les loyers, les indemnités, les frais judiciaires.

(19) En 1872, il y a 200 agents des tabacs, 19 directeurs (8.000 à 12.000 francs), 26 ingénieurs (5.000 à 7.000 fr[illegible]), 21 sous-ingénieurs (3.500 à 5.000 francs), 6 élèves (1.800 francs), 17 contrôleurs (5.000 à 7.000 francs), 18 g[illegible]-magasins (3.000 à 5.000 francs), 18 premiers commis (3 000 à 4.000 francs), 15 seconds commis (2.500 fr[illegible]), 60 commis (1.300 à 2.400 francs), plus 530 agents des magasins et de la culture, 3 directeurs (8.000 à 9.000 fr[illegible]), 9 inspecteurs (6.000 à 7.000 francs), 31 entreposeurs de tabacs en feuilles (4.500 à 5.000 francs), 35 contrôleur[illegible] magasins (3 500 à 4.000 francs), 50 contrôleurs de culture (2.500 à 3 000 francs), 385 vérificateurs et comm[illegible] culture (1.300 à 2.400 francs), 17 commis aux écritures (1.300 f à 2.400 francs); en 1873, il y a 178 agents des [illegible]factures et 474 agents des magasins et de la culture; en 1874, 180 agents des manufactures et 433 agents des mag[illegible] et de la culture; en 1875, 168 agents de manufacture, et 442 agents des magasins et de la culture; en 1876, 164 a[illegible] des manufactures et 454 agents des magasins et de la culture. En 1872 et 1873, figurent à ce chapitre les agents [illegible] poudres (217 en 1872 et 208 en 1873) aux appointements de 8.000 à 12 000 francs pour les directeurs, de 5.0[illegible] à 7.000 francs pour les ingénieurs, de 2.500 à 4.000 francs pour les sous-ingénieurs, de 1.800 francs pour les é[illegible] ingénieurs, de 2.500 à 4.000 francs pour les garde-magasins, de 1.200 à 1 500 francs pour les commis, de 1.[illegible] à 1.770 pour les maîtres poudriers et adjoints poudriers, de 900 à 996 francs pour les ouvriers, de 744 à 1.260 f[illegible] pour les gens de service; à partir de 1874, le service des poudreries passe à la guerre.

eption des Impôts (*Suite*).

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
)1.295.661,32	103.514.734,18	105.063.024,22	107.046.824,11
495.301,31	492.262,90	509.222,11	430.480,89
6.014.958,72	6.084.833,96	6.444.845,51	6.419.147,17
573.020,72	545.707,74	525 861,92	532 704,77
2.009.730,65	1.631.095,74	1.618.664,95	1.677.569,18
15.828.184,61	14.481.470,50	14.665.880,18	16.066.889,08
338.632,42	308.640,19	329.053,17	338.004,24
125.783,55	114.208,86	103.617,36	109 180,32
48.054.346,46	37.315.828,22	42.149.023,36	42.740.262,29
29.251.651,26	29.682.797,19	29.913.625,98	30.819.490,08
13.026.736,98	13.077.827,96	12.943.576,53	13.188.460,37
1.819.265,05	1.400.173,12	1.412.853,71	1.612.750,84
28.022.082,84	28.209.889,53	24.793.058,74	24.574.522,91
92.193,86	79.509,76	106.918,98	127.098,26
7.381.199,04	7.967.849,56	7.555.309,59	8.770.037,25
» »	» »	3.000.000,00	3.000.000,00
» »	» »	» »	22.592.628,58
8.346.823 07	8.636.096,20	9.194.222,50	9.659.176,48
229.530,56	244.638,42	259.338,19	284 088,96
1.359.779,11	1.539.639,07	274.560,45	» »
158.042,28	824.866,32	80.000,00	101.026,71
64.323.923,75	256.152.069,42	260.942.657,45	290.090.342,49

En 1872, nous avons, dans la Seine, 1 directeur à 12.000 francs, 9 contrôleurs de 3.500 à 5.000 francs, 1 rece- rincipal à 10 000 francs, 110 receveurs ordinaires de 1.000 à 4 500 francs, 7 chefs de section de 5.000 à 8 000 20 sous-chefs de 3.500 à 4.500 francs. 651 commis de de 1.200 à 3.000 francs, 1 431 facteurs de 720 à 1.800 158 gardiens de 1.000 à 1.800 francs; dans les départements : 85 directeurs (5.000 à 9.000 francs), 8 directeurs eaux ambulants (5.000 à 6 000 francs), 3 commissaires du Gouvernement (4 000 à 8 000 francs), 89 contrôleurs ementaux (2 0) à 4.000 francs), 8 contrôleurs des bureaux ambulants (3 500 à 4.000 francs), 2 contrôleurs du el (1.500 à 5.500 francs), 1 sous-commissaire (4.000 francs). 3.585 receveurs (2.500 à 2.600 francs), 7 receveurs anger (2.500 à 2.600 francs), 47 agents du service des depêches à bord des paquebots (2.000 à 4.000 francs). iefs de brigades (2.400 à 3.000 francs), 1.544 commis (1 200 à 3.000 francs), 1 262 distributeurs (500 à 800 , 20.324 facteurs, dont 1.781 de ville (600 à 1.500 francs), 239 boitiers (560 à 720 francs), 18 304 ruraux (240 francs), 347 courriers convoyeurs (1.000 à 1.800 francs), 448 préposés ou gardiens (800 à 1.800 francs), 269 ns sédentaires (600 à 1.200 francs), 1 gardien à l'étranger (1.000 francs), en tout 7.589 agents et 22.969 sous- s ; en 1873. il y a 7.598 agents et 23.297 sous-agents, soit 9 agents de plus qu'en 1872. et 328 sous-agents de u'en 1872; en 1874, 7.523 agents et 23.355 sous-agents ; en 1875. 7.845 agents et 23 3.12 sous-agents; en 1876, agents et 23 753 sous-agents. De 1872 à 1876, le nombre des agents n'a donc augmenté que de 353 et celui des ıgents de 784.

COMPARAISON DES RECET

I. — Contribu

		1872
		fr
1	Contribution foncière (principal) (1)	169.023.761
2	Contribution personnelle-mobilière (principal) (2)	46.370.838
3	Portes et fenêtres (principal) (3)	33.165.359
4	Patentes (principal) (3)	65.477.861
5	Contribution personnelle-mobilière (centimes généraux) (3)	7.882.069
6	Portes et fenêtres (centimes généraux) (3)	5.240.126
7	Patentes (centimes généraux) (4)	7.683.824
8	3/5 de la taxe de premier avertissement	580.106
		335.423.947
	A déduire de la contribution des patentes, en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 (rachat d'offices de courtiers de marchandises)	708.830
	Reste	334.715.117

En 1872. les centimes spéciaux ont fourni aux budgets départementaux et com 289.951.425 francs, 63 centimes ; en 1875, 300.225.958 francs 29 centimes ; e

(1) Les augmentations de 1873 sur 1872, de 1874 sur 1873, de 1875 sur 1874, de 1876 sur 1875 résultent s accroissement de la valeur de la matière imposable.

(2) La même observation s'applique à la contribution personnelle-mobilière.

II. — Taxes assi

		1872
		fr.
1	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (1)	3.410.062
2	Redevances des mines (2)	1.612.208
3	Droit de vérification des poids et mesures (3)	1.761.222
4	Droit de visite des pharmacies (4)	223.404
5	Contribution sur les chevaux et voitures (4)	2.446.474
6	Taxe sur les billards (5)	1.213.072
7	Taxe sur les cercles (6)	362 396
	Totaux	11.028.840

(1) L'augmentation de 1873 a pour cause l'élévation de la taxe à 70 centimes par franc, montant de la conti foncière. et l'assujettissement de cette taxe aux décimes (loi du 30 mars 1872). L'augmentation de 1874 a pour l'établissement du demi-décime à ajouter au double décime (loi du 31 décembre 1873).

(2) Les variations constatées de 1872 à 1876 se lient à la quantité de houille extraite et ne proviennent pas de a gements de tarif.

1872, 1873, 1874, 1875, 1876.

ctes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
9.979.215,09	170.432.038,45	171.110.399,49	171.749.063.20
7.273.166,64	47.799.842,87	48.568.280,08	49.288.801,39
3.611.890.00	34.156.029,00	34.550.189,00	34.912.632,00
8.654.982.13	69.922.788,32	71.810.734,51	73.296.273,54
8.035.190,25	8.124.831,77	8.256.039,67	8.378.447.70
5.310.678.56	5.396.652,49	5.458.929,80	5.516.195,83
6.587 609,45	44.180.395,22	44.865.624,27	45.705.575,04
573.801 27	577.795,47	581.562,18	585.150,27
0.026.533,39	380.590.373,59	385.201.759,00	389.432.138,97
1.074.204,28	1.119.296,44	1.201.904,48	1.214.633,94
88.952.329,11	389.471.077,15	383.999.854,52	388.217.505.03

5.974 francs 18 centimes; en 1873, 283.883.584 francs 81 centimes; en 1874, 5.970 francs 87 centimes.

Même observation.

En 1873. on a perçu 60 centimes additionnels à la contribution des patentes. En 1874, 1875, 1876, les 60 centi-
dditionnels ont été réduits à 43.

Contributions directes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.670.084,15	4.917.991,12	5.021.188,36	5.089.798,71
2.152.883,96	3.309.016,26	2.791.104,04	2.463.119,42
1.768.212,64	3.431.656,16	3.739.892,74	3.899.759,05
233 060,00	241.417,00	252.332,00	245.168,00
9.193.424,09	9 488.722.62	10.211.611,69	10.595.959,26
986.367,00	976.297,50	983.528,00	986.697,00
1.342.984,98	1.423.932,61	1.335.052,53	1.325.616,78
20.353.016,82	23.789.033,27	24.334.709,36	24.606.118,22

L'accroissement à partir de 1874 vient du décret du 26 février 1873, réorganisant la vérification des poids
ures.

L'élévation du revenu en 1873 est la conséquence de la loi du 23 juillet 1872, remaniant la taxe.

En 1872, si le produit est plus élevé que les années suivantes, c'est que les droits du dernier trimestre de 1871
é perçus en 1872.

La somme recouvrée en 1872 ne représente qu'un trimestre d'impôt.

III. — Pr

		1872
		fr.
1	Produit des domaines (1)	7.310.800
2	Prix de vente d'objets provenant des Ministères (2)	10.004.835
3	Produits des écoles vétérinaires	6.677
4	— — d'arts et métiers	72.033
5	— — d'agriculture	22.448
6	— de l'école d'horlogerie de Cluses	420
7	— des bergeries	90.593
8	— des vacheries d'expériences	21.458
9	— des haras et dépôts d'étalons	511.484
10	— des établissements thermaux	373 859
	Totaux	18.414.613

(1) Cet article comprend un grand nombre de paragraphes. Le plus important est celui qui a trait au bi vendus en exécution de la loi du 18 mai 1850. Les épaves, les biens vacants, les déshérences, les revenus des ra de fortifications rentrent dans cet article.

IV. — Pr

		1872
		fr.
1	Produit des coupes de bois vendus par hectares (1)	33.584.644
2	Frais d'adjudication à raison de 1 fr. 60 p. % du prix (2)	612.025
3	Produit des coupes de bois vendus par arbres (3)	4.478.014
4	Valeur des bois cédés aux arsenaux et au génie (4)	270.816
5	Frais de toutes adjudications autres que celles de coupes (5)	64.322
6	Prix de vente de bois provenant d'exploitations accidentelles (6)	897.808
7	Fermage du droit de chasse (7)	672.206
8	Menus produits	882.326
9	Salaires des gardes recouvrés sur les acquéreurs de bois de l'Etat	13.422
10	Amendes de condamnations pour délits forestiers	198.140
11	Dommages-intérêts et restitution pour délits dans les bois de l'Etat	98.827
12	Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	168.595
13	Contributions des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (8)	1.601.228
14	Ressources affectées aux travaux de routes forestières de reboisement et de gazonnement (9)	1.602.940
	Totaux	45.145.319

(1) Il s'est vendu, en 1872, 18.255 hectares de coupes de bois, à raison de 974 francs l'hectare; en 1873, 5 hectares, à raison de 1.008 francs l'hectare; en 1874, 11 975 hectares, à raison de 1.042 francs l'hectare; en 18 12.308 hectares, à raison de 1.078 francs l'hectare; en 1876, 11.423 hectares, à raison de 1 169 francs l'hecta outre, il s'est vendu, en 1872, 955.171 arbres; en 1873, 748.640; en 1874, 779.319 mètres cubes; en 1875, 8 mètres cubes; en 1876, 790.303 mètres cubes.

(2) Indépendamment du prix des coupes de bois, les adjudicataires sont tenus de verser dans les caisses des rece des finances 1 fr. 60 c. p. % du prix de ces coupes.

(3) Le produit des coupes de bois vendus par unités ou après façonnage est encaissé par les receveurs des domaines.

(4) Les bois cédés aux arsenaux sont portés ici en recettes et leur valeur figure en dépense au budget de la marine.

(5) Ces frais concernent les aliénations autres que celles dont le produit est porté au chapitre premier, par conséque les ventes par unités de marchandises et les ventes accidentelles.

maines.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
332.568,11	6.862.447,27	7.879.639,99	7.570.856,10
320.515,56	6.934.743,91	7.679.106,05	5.273.654,77
4.908,70	3.641,02	8.007,66	9.660,97
82.408,33	81.348,23	65.035,16	61.537,12
87.352,17	45.010,29	40.797,53	24.561,62
537,50	601,20	736,54	730,12
25.252,44	14.000,55	14.444,55	93.683,25
25.244,48	28.992,55	18.282,25	16.791,80
550.995,36	658.767,84	623.406,46	671.998,78
372.966,54	377.152,23	397.858,70	398.938,45
202.749,19	15.006.705,09	16.727.314,89	14.122.412,98

'agit de vieilles armes qui, par exemple, en 1872, ont donné un produit de 8 millions, et de toutes
jets mobiliers.

rêts.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
901.991,50	22.960.573,57	25.598.867,35	25.084.195,49
486.449,54	458.856,72	510.896,02	574.057,39
469.020,74	4.437.805,08	5.051.415,84	5.639.289,31
391.645,61	339.716,16	810.867,94	1.054.039,70
56.299,35	56.800,84	56.516,31	82.970,83
101.896,30	658.529,99	1.006.909,39	1.668.223,10
011.577,22	1.033.992,70	1.030.162,27	1.219.838,03
872.698,18	749.562,83	733.799,30	1.084.596,99
9.186,94	14.854,87	15.250,18	8.259,68
161.619,58	»	»	»
58.530,89	1.860,58	1.218,96	6.050,90
143.447,25	14.817,85	9.108,99	18.110,59
061.985,63	1.132.383,71	1.061.867,85	1.106.332,47
452.504,12	2.[illegible]48.276,14	2.823.703,43	3.537.755,92
178.852,25	34.328.031,04	38.710.583,83	41.083.720,40

produit des ventes accidentelles est encaissé par les receveurs des finances ou les agents du domaine, suivant
nce de la coupe. La distinction n'est pas sans importance, car, lorsque la coupe est considérable, l'adjudicataire
bérer à terme en souscrivant des traites au trésorier-payeur général, tandis que, si la coupe est minime, l'ad-
e en paye le prix comptant au receveur des domaines.
locations de chasse, les amendes, les dommages sont perçus par les receveurs de l'enregistrement et des

contribution est du vingtième (5 p. %) du prix des bois vendus ou de leur valeur (articles 5 de la loi du
41 et 14 de la loi du 14 juillet 1856.
remière vue, le lecteur ne voit pas bien d'où peut provenir la somme, variable d'une année à l'autre, de
affectées aux travaux forestiers. Elle a été déduite, en réalité, du produit des coupes de bois, qui, si elle n'en
été retranchée, s'élèverait des 1, 2 ou 3 millions, figurant au chapitre 14.

V. — Enregistrement,

		187
1	Droits proportionnels d'enregistrement sur les ventes de meubles (1).	15.225.7
2	— sur les ventes d'immeubles (2)	141.466.
3	— sur les donations en ligne directe	16.258
4	— — entre époux	88.
5	— — en ligne collatérale	2.361.
6	— — entre non-parents (3)	1.650.
7	— sur les successions en ligne directe	29.880.
8	— — entre époux	12.300
9	— — en ligne collatérale	53.353.
10	— — entre non-parents (4)	13.258.
11	— sur les baux et antichrèses	6.237.
12	— sur les adjudications au rabais et marchés	2.076.
13	— sur les obligations	19.575.
14	— sur les cautionnements	1.037.
15	— sur les libérations	6.204.
16	— sur les collocations, liquidations, condamnations	2.918.
17	Droits fixes sur les actes civils et administratifs (ancien tarif)	2.654.
18	— sur les actes judiciaires (ancien tarif)	1.362.
19	— sur les actes extra-judiciaires (ancien tarif)	9.678.
20	— sur les actes civils (ancien tarif)	3.
21	— sur les actes civils et administratifs (nouveau tarif)	6.657.
22	— sur les actes judiciaires (nouveau tarif)	6.442.
23	— sur les actes extra-judiciaires (nouveau tarif)	»
24	— sur les actes de l'état-civil (nouveau tarif)	13.
25	Droits fixes gradués	7.294.
26	Droits et demi-droits en sus	3.553.
27	Droits de greffe, y compris le décime de prairial	6.014.
28	Droits d'hypothèque —	3.848.
29	Amendes —	3.923.
30	Décimes et demi-décime pour franc, autres que le décime de prairial (5)	34.469.
31	Polices d'assurances maritimes	239.
32	Transmission de titres	20.131.
33	Droits de chancellerie pour actes et passeports étrangers	17.
34	Droits de sceau attribués au Trésor	239.
35	Recouvrements de frais de justice	3.518.
36	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	74.
37	Amendes de timbres ou suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies ou l'Algérie	19.
38	Assurances concernant l'Algérie perçues en France	»
	A ajouter donations et successions antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	»
	A ajouter transmission de titres français et étrangers antérieurs à la loi du 29 juin 1872	»
	Totaux	433.454.

(1) Le droit, peu variable dans ses produits, de 1872 à 1876, est assis sur une valeur de 777.231.162 fran… de 949.464 843 fr. 07 c. en 1876.

(2) Le droit, dont le rendement est en baisse progressive, en 1873, 1874, 1875, et ne se relève, en 1876, qu… des réalisations de 1873, est assis sur une valeur de 2.481.522.556 fr. 69 c. en 1872, de 2 228.012.45… en 1874, et de 2.271.401.742 fr. 39 c. en 1875.

(3) Le droit est assis, en 1876, sur une valeur de 968.058.987 fr 21 c. Si, en 1876, le produit des donati… élevé, c'est par suite de l'application, pendant plusieurs mois de l'année, de la loi du 21 juin 18…

èques, Amendes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
98.085.23	15.502.540,09	15.821.507,83	16.675.525,00
103.412,87	126.886.417,92	130.416.173 85	132.355.428,33
09.836,63	13.991.489,73	14.792.112,01	16.948.884.41
105.106,86	107 849,18	72.107,04	99.077,38
420.963,57	2.457.010,93	2.551.664 05	2.789.209.47
748.812,27	1.658.695.64	1.895.640,48	2.049.293,47
83.270,71	29.310.685,47	31.624.347,27	35.449.360,95
210.328,66	12.658.333,86	13.434.190,53	15.154.152,33
190.473,63	54.517.199,19	59.913.472,64	64.052.607,58
461.324,29	14.041.295,53	15.341.775,81	14.713.882,92
991.776,12	6.555.939,91	6.536.503.84	6.517.660,60
309.452,22	2.266.529,80	2.924.653,58	2.557.041,85
364.823,19	20.064.533.71	20.399.728.57	20.968.071,87
70.627.28	952.078,46	958.505.72	993.254.79
585 929,92	6.405.897,57	6.496.094,77	6.668.543,31
806.096,86	2.803.593.08	2.851.550,46	2.685.132,95
31.995,59	9.142,65		
2.292,40	19.002,06	5.570,95	4.692,33
323,40	1.344.047,65		
492.25	419,10		
190.015,35	7.865.042,35	7.987.572,89	7.980.652,24
923.642,65	7.592.869,65	7 421.914,88	7.357.807,38
684.677,53	11.807.424.64	13.180.663,65	12.891.857.28
18.101,60	20.620.60	22.191,95	23.933,25
069 428.50	9.612.081.14	9.469 060,57	9.354.727,25
675.255,57	3.255.118,19	3.271.748,07	3.299.782,32
816.252.17	5.656.738,36	5.548.858,49	5.746.052,85
784.317.81	4.161.744.44	4.122.886,34	4.017.797,27
423.644,19	1.383.711,92	1.370.358,40	1.207.075,95
007.622.21	46 122.784,58	50.969.030,67	53.176.237,79
255.429,69	299.744,52	322.871,80	305.911 37
644.337,12	20.633.531,61	22.694.582,97	24.064.986,11
13.418,00	13.293,00	13.908.00	14.183,00
184.040.77	188.350,88	189.439.62	149.739.13
686.686.54	242.816,07	276.753,71	261.330.29
74.708,53	2.969,79	2.641,49	1.839,38
21.776.81	27.138,07	31.958 00	30.245,40
23.671,34	33.886,24	31.079,06	33.228,99
3.776,84	4.453,59	4.056,40	9.665,17
»	14.111,83	3.661,99	2.094,22
697.227,17	430.491.133,00	452.970.838,35	470.611.966,18

re, au moment du contrat de donation, le droit de transcription et prescrivant la capitalisation par 25 du
s immeubles ruraux.

droit est assis, en 1876, sur 4.701.776.376 fr. 61 c. La plus-value du produit en 1876, par rapport aux années
es, a pour cause la capitalisation par 25 du revenu des immeubles ruraux.

produit des décimes comprend le produit du double décime de la loi du 23 août 1871 et le demi-décime de la
décembre 1873. Si on veut connaître le rendement exact de chacun des droits de l'enregistrement, on n'a
nultiplier le produit, inscrit dans les différents articles, par 15 centimes. Les 10 centimes de la loi de prairial sont
s avec le principal.

		1872
1	Timbre de dimension ordinaire (1)	39.550.0[illegible]
2	Timbre de dimension mobile (2)	2.376.6[illegible]
3	Actions et obligations (3)	10.474.0[illegible]
4	Titres de rentes des gouvernements étrangers	1.264.[illegible]
5	Lettre de gage du Crédit foncier	[illegible]
6	Assurances non maritimes (4)	3.116.0[illegible]
7	Affiches (5)	1.655.6[illegible]
8	Connaissements (6)	1.188.1[illegible]
9	Bordereaux (7)	628.[illegible]
10	Lettre de voiture (8)	9.337.1[illegible]
11	Récépissés de chemins de fer (9)	6.705.7[illegible]
12	Droits d'affichage	5.0[illegible]
13	Passeports (10)	401.8[illegible]
14	Permis de chasse (11)	6.341.3[illegible]
15	Timbre des quittances à 10 centimes	12.388.3[illegible]
16	Timbre des quittances à 25 centimes	1.321.1[illegible]
17	Timbre proportionnel ordinaire (12)	8.512.1[illegible]
18	Timbre proportionnel mobile (13)	5.383.5[illegible]
19	Timbre proportionnel extraordinaire et visa pour timbre des effets au-dessus de 20.000 fr.	8.750.07[illegible]
20	Visa pour timbre des effets sur papier non timbré	2.329.2[illegible]
21	Abonnement	1.472.39[illegible]
22	Actes de toutes sortes	2.209.5[illegible]
23	Double décime (14)	12.335.7[illegible]
24	Marques de fabrique	»
	Totaux	137.747.94[illegible]

(1) C'est le timbre destiné aux actes judiciaires et extra-judiciaires, les actes des notaires et les extraits de [illegible] les actes des greffiers et des avoués, les actes et procès-verbaux des gardes, etc.

(2) C'est le même timbre que le précédent, mais il est apposé sur le papier des particuliers au lieu d'êtr[illegible] le papier de l'Administration.

(3) Le droit à l'abonnement est de 5 centimes par 100 francs du capital nominal (en principal), mais ce dr[illegible] mente du double-décime.

(4) Tarif : 3 centimes par 1.000 francs et 2 francs pour 1.000 francs pour les assurances contre l'incendie [illegible] cipal), mais le droit s'accroît du double-décime.

(5) Tarif : 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes et 20 centimes par feuille, suivant la dimension de l'affiche [illegible]

(6) Tarif : 2 francs pour les voyages maritimes et 1 franc pour le cabotage.

VII. — Impôt de 3 0/0 ou impôt r[illegible]

		1872
		fr.
1	Actions des sociétés françaises (1)	2.401.34[illegible]
2	Obligations et emprunts français	3.130.32[illegible]
3	Parts d'intérêts et de commandites	209.23[illegible]
4	Actions étrangères	75.4[illegible]
5	Obligations étrangères	259.25[illegible]
6	Sociétés ayant des biens en France	»
7	Droits et demi-droits en sus	»
8	Reste à recouvrer de l'année précédente	»
	Totaux	6.075.62[illegible]
	A déduire non-valeurs et sommes à recouvrer	»
	Reste	

(1) Impôt établi par la loi du 29 juin 1872.

re.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.757.454,00	33.454 471,50	33.148.252,50	33.312.667,50
.597.815,00	7.937.331,50	7.671.904,50	7.793.815,00
.455.591 38	10.622.985,75	10.946.077.44	11.497.193,81
.660.839 42	2.475.837,17	1.963.459,55	1.432.544,55
1.147.64	1.139,01	38.819,75	16.390.37
.840 422,30	3.063.492,73	3.149.471.89	3.328.566,95
.443.706.11	1.530.158.17	1 620.362.16	1.776.544,05
.510.178,50	1.498.187,55	1.573.271.56	1.514.018.80
621 324.50	649.241,20	927.774,00	841.084,90
.117.844,98	11.403.539,65	12.605.931,10	12.719.426,80
.302.333,45	6.485.457,55	7.552.779,00	7.624.883,90
8.871,25	11.523.80	7.712,30	10.793,60
221.068.00	162.004,00	132.688.00	102.958,00
.636.055,00	5.534.160,00	5.190.480.00	5.123.820,00
.616.752,76	14.159.384,13	14.417.770.11	14.774.119,76
.274.240,00	1.395.995,25	1.634 752.15	1.685.792,90
.799.402,00	11.889.768,75	9.641.519,55	9.011.503,95
.686.158,20	9.818.541,40	13.492.263.15	14.105.803,45
.270.631,70	9.557.811,88	7.456.224,50	6.653.932,91
.956.939,62	3.901.262.81	2.467.710,38	2.252.833.41
.456.367,50	2.901.980,90	3.724.774.05	3.743.228,50
.783.161,75	1.573.988,34	1.689.808,68	1.536 976,59
.115.470,94	12.131.016,22	13.191.748.62	13.322.777,10
»	768,92	5.042.14	12.298,16
.143.776,00	152.160.048,18	154.250.597,08	153.893.974,96

roit de 50 centimes et de 1 fr. 50 c., suivant qu'il s'agit de sommes inférieures ou supérieures à 10.000 francs
ipal, qui s'augmente du double-décime.
roit de 35 centimes sans décimes.
roit de 70 centimes sans décimes.
2 francs pour l'intérieur, et 10 francs pour l'étranger, plus les décimes.
40 francs (loi du 23 août 1871), puis 30 francs (loi du 20 décembre 1872).
Timbre des effets du commerce dont le prix est élevé par la loi du 19 février 1874.
Timbre apposé sur le papier des particuliers.
Le double décime represente le produit de 10 p. % au principal des droits de timbre autres que les droits de
sur les effets de commerce, les récépissés de chemins de fer, les passeports.

revenu des valeurs mobilières.

1873	1874	1875	1876
fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.111.920.20	15.297.230.08	14.143.740.82	13.675.896,04
134 009.19	15.423.442,91	16.707.900,89	17.316.636.59
.436.138,94	1.388.033,07	1.476.506,37	1.834.873.31
685.460.56	505.683.69	979.441.73	639.259,96
.327.634,14	1.541.422,27	1.352.475,96	1.419.171,00
49.687,53	15.395,82	14.225,43	86.453,31
485,53	5.281,34	1.140.62	218,77
»	2,25	14,18	
.745.336.09	34.176.491,43	34.675.446,00	34.972.508,98
17,12	31,10	8,10	125,83
.745.318,97	34.176.460,33	34.675.437,90	34.972.383,15

VIII. — Do[illegible]

		1872
		fr.
1	Droits à l'importation de marchandises diverses (1)	97.388.985
2	Droits à l'importation des tabacs	758.824
3	Droits à l'importation des sucres (2)	47.622.408
4	Droits à l'exportation	466.695
5	Droits de statistique (3)	5.672.124
6	Droits de navigation (4)	3.613.805
7	Amendes et confiscations	1.362.139
8	Taxe de plombage	283.972
9	Timbre des expéditions	338.932
10	Recettes diverses	595.047
	Totaux	158.102.935
	A ajouter taxe de consommation des sels	23.468 791
	Totaux	181.571.726

(1) Nous croyons devoir donner ici le chiffre des importations et des exportations de 1870 à 1876 (valeurs ex[illegible] en mille francs :

	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1[illegible]
Importations	2.867.448	3.556.670	3.570.320	3 554.789	3 507.705	3.536 654	3.[illegible]
Exportations	2.802.099	2.872.497	3.761.623	3.787.306	3.701.109	3.872.632	3.[illegible]

En 1870-71, les importations dépassent les exportations de 749.522.000 francs, — si nous exprimons les val[illegible]

IX. — Contrib[illegible]

		1872
		fr.
1	Boissons (1)	289.157.228,
2	Sels	8.753.747,
3	Sucre indigène (2)	58.969.337,
4	Allumettes (3)	5.923.787,
5	Chicorée (4)	2 506.858,
6	Papier (4)	9.811.529,
7	Huiles minérales (5)	154.030,
8	Huiles végétales (6)	»
9	Savons (7)	»
10	Stéarine et bougies (8)	»
	A reporter	375.276 519,

(1) En 1872, la loi du 16 septembre 1871 accroissant le droit de circulation sur les vins et le droit de consom[illegible] des alcools est en pleine application, mais elle ne produit pas son plein effet, ce qui explique la différence en m[illegible] revenu de l'impôt des boissons en 1872 par rapport à 1873. L'augmentation de 1874 par rapport à 1873 a pour [illegible] le demi-décime établi par la loi du 30 décembre 1873. Enfin, l'augmentation de 1876 sur 1875 vient principalem[illegible] la loi du 16 février 1875 assujettissant les entrepôts de Paris à la législation générale. N'oublions pas que le dé[illegible] ment de la consommation, d'une part, et la répression de la fraude, de l'autre, ont contribué à l'accroissement d[illegible] branche du revenu public, de 1872 à 1876.

(2) En 1872, la loi du 8 juillet 1871 augmentant de 30 p. % l'impôt du sucre était en pleine vigueur, ma[illegible] acquittements anticipés ne permettent pas de regarder le revenu de cet impôt, en 1872, comme normal. En [illegible] l'accroissement du produit est le résultat de la loi du 22 janvier 1872, accroissant de 20 p. % la taxe sur le [illegible]

els.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
47.945.770,53	143.095.267,51	166.046.475,58	184.241.246,93
813.796,26	854.189,87	868.497,56	979.906,22
69.394.445,92	45.118.159,06	61.542.863,87	64.145.891,34
342.117,13	397.447,46	353.012,71	273.872,30
5.500.064,20	5.407.883,43	5.844.998,90	5.939.425,91
4.420.957,74	4.609.437,45	4.717.687,90	5.180.358,52
1.482.205,04	1.357.099,03	1.737.788,72	1.165.137,26
313.379,57	319.789,03	334.430,38	335.385,99
360.185,10	370.860,75	413.372,56	406.708,70
711.083,84	758.556,97	1.571.872,15	1.675.303,42
31.284.005,33	202.288.690,56	243.431.000,33	264.373.236,59
25.924.559,21	20.323.201,15	24.548.608,83	25.322.115,28
57.208.564,54	222.611.891,71	267.979.609,16	289.695.351,87

.—En 1872-73-74-75. les exportations l'emportent de 953.202.000 francs sur les importations; mais, en 1876, portations sont supérieures aux exportations de 380.283.000 francs. Pour l'ensemble des 7 années 1870-1876, les ations présentent un excédent de 276.603.000 francs sur les exportations. Si on défalque les années anormales 71, l'excédent des exportations sur les importations est de 676.599.000 francs. Si, en 1872, les revenus sont très urs aux revenus encaissés les années suivantes, c'est que les droits de douanes, sur les cafés, par suite des appro- ements, n'ont commencé à faire sentir leur effet que postérieurement à 1872.

La diminution du produit des sucres, en 1874, a pour cause les acquittements anticipés en 1873.

C'est un droit de 10 centimes par colis (loi du 22 janvier 1872).

Cette recette est due au droit de quai (loi du 30 janvier 1872).

ectes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
27.454.328,13	347.375.519,46	384.518.116,13	399.239.278,01
9.777.057,38	7.893.429,72	10.460.921,44	11.437.956,57
3.453.907,52	107.295.696,78	119.333.372,85	125.755.782,32
9.102.561,26	9.858.241,81	16.589.109,84	16.167.586,04
4.404.626,85	4.985.747,54	5.112.931,46	5.362.619,83
9.771.695,37	10.348.433,51	11.650.786,28	13.180.323,84
118.381,15	285.863,77	203.189,49	85.763,73
»	4.904.665,40	5.785.221,64	5.737.725,82
»	5.333.032,95	5.915.427,79	6.171.413,87
»	5.755.435,87	6.471.255,71	7.250.917,81
64.082.557,66	504.036.066,51	566.040.332,63	590.389.367,84

la loi du 30 décembre 1873 ajoute 4 p. % à l'ensemble des droits sur les sucres. Le développement de la con- ion assure chaque année des plus-values normales.

axe établie par les lois du 4 septembre 1871 et du 22 janvier 1872; la loi du 2 août 1872 attribue le le à l'Etat et la loi du 28 janvier 1875 concède le monopole à une compagnie, moyennant la redevance de ions, inscrits à ce chapitre.

axes établies par la loi du 4 septembre 1871.

axe établie par les lois des 16 septembre 1871 et 30 décembre 1873.

axe établie par la loi du 31 décembre 1873.

axe établie par la loi du 30 décembre 1873.

axe établie par la loi du 28 décembre 1873.

IX. — Contribut

		1872
		fr.
	Report.....	375.276.519,8
11	Vinaigres et acide acétique (9)........	»
12	Dynamite (10)........	»
13	Voitures publiques (11)........	77.602 914.
14	Garantie des matières d'or et d'argent........	5.253.575,
15	Cartes à jouer........	1.661.187,
16	Licences........	10.495.970.
17	Navigation........	3 698.451.
18	Francs bords des canaux........	2.522.021.
19	Recettes diverses........	17.265.150
20	Tabacs (12)........	268.468.890,
21	Poudres........	9.354.055.
	TOTAUX........	771.598.736,

(9) Taxe établie par la loi du 17 juillet 1875.
(10) Taxe établie par la loi du 8 mars 1875.
(11) Si, en 1872, le produit des voitures publiques est plus élevé qu'en 1873, cela vient de ce que, en 1872,
perçu des droits afférents aux années 1870 et 1871. De même aussi, ont été portées au compte de 1874 certaine

	1872
	fr
Total du produit des Postes........	108.595.637

	1872
	fr.
Total du produit des Télégraphes........	14.065.880

XII. — Pr

	1872
Total des produits universitaires........	4.329.12

rectes

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
64.082.557.66	504.036.056.51	566.040.332.63	590.389.367,84
»	»	1.152.366,25	2.003.659,18
»	»	»	203.373,02
69.774 993.39	80.589.629,46	110.770.011.94	104.500.543.88
5.39[illegible].319.87	5 468.105.11	5.801.110,05	5.802.718.79
1.901.809.24	1.866 075.82	2.037.012.62	2.230.767,05
10.425.522.11	10.796 [illegible].43	11.128 [illegible].83	11.061.697,76
3.626.125,12	3.750.380,16	4.177.940.12	4.154.526,15
2.516.036.85	2.582.990.37	2.605.243,22	2.198.627.94
18.925.032.66	22.068.695.61	28.[illegible].450.23	22.620.003,01
90.948.877.76	298.788.130.80	312.432.471.17	322.354.298.40
11.469.487.87	12.305.323.74	13.577.853,80	13.730.398,35
79.060.462.53	942.252.306,01	1.058.028.296.96	1.081.249.981,37

raient dû être perçues en 1873. En 1875, l'impôt sur la petite vitesse est établi. et si le produit de 1875 est supé-
a celui de 1876, c'est que, pendant l'année 1875, une partie de l'impôt sur la petite vitesse, qui revenait à l'exer-
874, a été ajoutée aux recettes de 1875.

Prix du tabac augmenté par les lois des 4 septembre 1871 et 29 février 1872.

es.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
10.591.382,68	113.887.938,62	119.312.031,00	114.329.081.52

graphes.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
15.410.710,50	16.335.708,39	17.505.884,60	18·718.567,50

ersitaires.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.266.597,50	4.464.395,00	4.515.037,50	4.369.475,00

XIII. — Reve

		1872
		fr.
1	Enregistrement, timbre, domaines et forêts	6.668.074,37
2	Douanes et sels	3.592.130,41
3	Contributions diverses	7.226.958,40
4	Postes	1.193.813,48
5	Produits divers	617.433,07
	Totaux	19.298.409,79

XIV

		1872
		fr.
		17.010.779,03

XV. — Produit

	1872
	fr.
Produits des amendes et des condamnations pécuniaires	»
Bénéfices sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles.	63.066,9
Produit de l'émission des nouvelles monnaies de bronze	360.340,0
Produit de la rente de l'Inde	1.032.148,3
Contingent des établissements français de l'Inde	222.000,0
Produit de la taxe des brevets d'invention	1.136.900,0
Solde du fonds non employé des chancelleries consulaires	867,0
Pensions et rétributions des élèves de l'École polytechnique	174.625,0
— — Saint-Cyr	333.341,0
— — de la Flèche	70.325,1
— — de Brest	42.350,0
— — de Saumur	5.600,0
Retenue de 2 p. % sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1.714.497,1
Pensions de marins admis à l'hôtel des Invalides	39.523,6
Portion des dépenses de la Garde républicaine remboursées à l'État par la ville de Paris	482.421,1
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151.700,0
Remboursement par les communes du département de la Seine, de dépenses faites pour leur police	146.480,3
Versement de la Caisse de la dotation de l'armée de ses frais d'administration	»
A reporter	5.976.185,9

lgérie.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.329.932,06	7.931.397,19	7.905.655,76	8.253.998,22
.334.959,76	4.836.722,03	5.408.808,29	6.241.463,97
.631.527,17	10.429.071,31	10.300.855,03	10.989.777,77
.275.978,93	1.354.343,91	1.357.985,60	1.358.187,68
602.137,84	735.017,45	620.319,61	1.198.092,52
.174.535,76	25.286.551,89	25.593.624,29	28.041.520,16

ues.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.800.984,25	17.995.714,99	18.391.241,14	18.986.164,89

s.

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	9.320.955,53	9.864.221,47	9.219.210,70
171.690,70	259.278,53	42.829,23	163.711,40
736.008,53	520.543,89	183.912.96	282.700,33
.032.285,99	1.052.741,30	1.038.245,18	774.796,43
205.000,00	205.000,00	205.000,00	105.000,00
.199.955,00	1.325.730,00	1.418 445,00	1.525.580,00
»	»	»	»
249.876.41	297.760,61	495.717,22	502.573.37
504.576,93	651.418,45	709.581,89	762.060.74
63.225,49	60.545,26	60.182,59	83.106,77
45.675.00	37.625,00	38.150.00	46.462,50
16.200,00	33.750,00	40.550,00	39.550,00
.709.866,61	1.646.612.04	1.639 882,58	1.793.633,91
9.284,00	9.864,85	26.805,76	25.199,98
»	10.984.698,41	2.937.158,92	3.426.539,19
371.550,00	371.550,00	371.550,00	371.550,00
121.763,45	282.461,44	359.486,10	358.040,29
10.000,00	10.000,00	»	20.000.00
446.958 ,11	27.071 535,31	19.431.718,90	19.499.715,61

Pro

	1872
	fr.
Report.....	5.976.185
Versements des volontaires d'un an..........................	»
Revenus des Écoles vétérinaires..............................	234.992
— des arts et métiers..........................	48.317
— d'agriculture.................................	678.029
— et établissements sanitaires.................	188.209
Revenus de l'Institut agronomique...........................	»
Produits provenant des Ministères et recettes attribuées au Trésor par le décret du 31 mai 1863.....	16.331.872
Produit de la vente des cartes et plans........................	145.777
Produit du travail des détenus dans les ateliers pénitentiaires et les prisons militaires......................................	428.763
Remboursements, par les compagnies de chemins de fer, des frais de surveillance de leur télégraphie..........................	1.098.512
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances.........	314.682
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie.........	»
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des Postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance............................	39.078
Fonds de concours pour l'exécution de travaux..................	11.552.076
Excédent de l'Imprimerie Nationale...........................	»
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires......	4.088.756
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane........	23.494
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières..........	11.411
Intérêts et frais provenant des prêts à l'industrie (1er août 1860)..	592.280
Versements pour concourir au rachat de divers ponts.	881
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'exposition annuelle des œuvres des artistes vivants..................	128.511
Bénéfice sur la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent..	867.881
— — de bronze.	368.771
Intérêts sur avances à la compagnie des Messageries maritimes...	101.666
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan..................	250.000
Remboursement par l'Allemagne d'indemnités relatives au canal du Rhône au Rhin..	2 060.197
Reliquat disponible de l'indemnité de Chine....................	1.585.066
Produit des manufactures nationales	»
Prélèvement sur l'emprunt de 3 milliards pour venir en aide aux Alsaciens-Lorrains	»
Bénéfices réalisés par la Caisse des Dépôts.....................	»
Produit des plâtres, estampes et notices provenant des musées...	»
Retenues pour cumul des fonctionnaires députés................	»
Valeur du Trésor restant à rembourser depuis plus de cinq ans...	»
Produit des entrées au concours de bœufs gras.................	»
Recettes diverses..	1.047.968
Recettes sur exercices clos.....................................	1.947.706
TOTAUX	50.134.092

…s (Suite).

1873	1874	1875	1876
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.446.958,11	27.071.535,31	19.431.718,90	19.499.715,61
.535.412.50	14.700.000,00	14.000.000,00	13 600.000,00
262.701,39	289.717,77	307.518,12	324.517,70
209.535,53	220.781,86	231.447,92	238.656,25
67.824,96	73.579,09	96.502,06	105.848,61
788.872,55	787.150,79	755.328,14	818.851,23
»	»	»	3.200,00
.091.654,60	5.636.497,46	3.005.590,20	3.413.408,66
123.348,79	127.182,04	96.639,76	127.410,96
502.739,13	451.479,11	487.836,65	598.065,37
565.828,78	504.503,49	577.972,78	506.105,05
589.966.94	802.162.00	594.932,95	369.075,65
4.459,20	2.500,00	»	19.596,00
42.409,95	51.000,00	55.600,00	59.500,00
8.648.311,57	28.847.059,45	32.463.954,07	40.394.651,92
30.742,27	33.826,56	4.573,60	27.918,50
4.168.659,44	4.714.303,85	5.593.657,74	5.780.702,56
15.506,23	17.724,77	12.372,96	37.535,39
13.437,30	5.799,63	17.184,50	5.364,35
413.915,72	554.288,49	553.100,03	402.609,21
129.500,00	»	»	»
137.144,06	144.756,87	219.161,95	263.721,10
»	140.760,28	»	»
»	»	»	»
50.833,33	»	101.666,66	50.833,37
250.000,00	250.000,00	250.000,00	250.000,60
»	»	»	»
»	»	»	»
190.881,85	222.079,40	127.042,90	93.500,05
2.931.900,92	3.121.968,35	»	»
2.506.726.41	»	»	3.636.909,74
45.062,45	45.263,30	37.964,25	37.692,25
»	490.459,37	464.321,90	142.270,41
»	82.339,14	»	»
»	»	»	23.142,00
800.810,87	6.760.526,24	3.538.053,49	889.876,25
3.584.480,39	720.118,21	144 269,43	586.685,13
5.150.226,24	96.869.362,83	83.168.410,97	92.307.363,92

DEUXIÈME PARTIE

LA GESTION RÉPUBLICAINE
JUSQU'AUX CONVENTIONS (1877-1883).

LA GESTION RÉPUBLICAINE

JUSQU'AUX CONVENTIONS (1877-1883)

CHAPITRE PREMIER

LE BUDGET DE 1877

I. Le projet de M. Léon Say. — II. Le projet de la Commission des finances. — III. La discussion du budget et la loi des finances. — IV. Le règlement. — V. Esprit de la chambre nouvelle.

I

La Chambre des députés, élue le 20 février 1876, se réunit le 8 mars suivant. Le parti républicain, dans ses diverses nuances, y dominait. Le président Grévy lui traçait ainsi ses devoirs dans son allocution du 14 mars : « Nous avons à inaugurer l'application de la Constitution nouvelle et à montrer que la République est un Gouvernement d'ordre, de liberté et de progrès. »

La République vaut ce que valent les partis et les hommes qui la gouvernent. Dans les pages suivantes, nous exposons et jugeons les actes de ceux qui, recevant des mains de l'Assemblée nationale le dépôt de la fortune publique, l'ont si gravement compromis. Travaux publics, constructions scolaires, entreprises coloniales, augmentations de traitements et créations d'emplois, développement des pensions civiles et aggravation des pensions militaires, tout est pesé avec une stricte justice et une rigou-

reuse impartialité. Si la condamnation d'un parti se dégage de notre récit et de nos critiques, il en sort aussi la preuve que la fortune de la France peut résister à une mauvaise administration intérieure comme à un désastre extérieur; et cette constatation est consolante pour notre avenir national.

M. Léon Say, Ministre des finances du cabinet Dufaure, présenta aux Chambres, le 14 mars 1876, le projet de budget de 1877. Aucun impôt nouveau n'était créé, aucun impôt existant n'était accru, aucune réforme n'était faite. C'était la loi de finances de 1876 avec d'assez sérieuses augmentations dans les dépenses et les recettes.

Les premières étaient prévues à 2.667.296.751 francs. La loi de finances du 3 août 1875 n'avait accordé, pour l'exercice 1876, que 2.570.505.513 francs de crédits. M. Léon Say demandait, pour 1877, 96.791.238 francs de plus qu'il n'avait été alloué pour 1876. Nous avons appris qu'entre la loi de finances et le compte définitif, de très pesantes réalités viennent s'ajouter aux prévisions. Les dépenses de 1876 ont dépassé les crédits ouverts par la loi de finances; celles de 1877 ont été supérieures aux estimations de M. Léon Say (1).

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1876 et des crédits demandés pour 1877 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1876	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1877
1. Dette publique et dotations....	1.181.830.281 fr.	1.201.428 330 fr.
2. Justice..................	33.771.640	34.338.240
3. Cultes......................	53.727.995	55.228 245
4. Affaires étrangères..........	11.255.500	13.201.500
5. Intérieur....................	85.406 084	82.188.761
6. Finances.....................	19.823.250	20.474.922
7. Guerre......................	500.038.115	535.663.385
8. Marine et colonies...........	165.893.496	185.975.023
9. Algérie......................	26.808.631	25.111.472
10. Instruction publique.........	38.220.415	42.115.507
11. Agriculture et commerce.....	19.136.500	19.347.100
12. Travaux publics.............	161.105.138	174.184.895
13. Beaux-arts..................	6.692.130	6.865.430
14. Frais de régie..............	266.796 338	271.173.941
TOTAUX.......	2.570.505.513	2.667.296.751

Les augmentations de la dette publique sont motivées par le service des obligations sexennaires créées pour faire face au compte de liquidation. Celles de la justice sont la conséquence de l'élévation du traitement des greffiers de justice de paix (200 francs pour 2.863 greffiers, loi du 16 novembre 1875). Celles des cultes par l'augmentation du traitement des desservants au-dessous de 60 ans (1.2[illegible].000 francs), par la création de nouvelles succursales (27.000 francs), par la création de nou-

Le Ministre évaluait les recettes à 2.672.140.530 francs. Les évaluations de 1876 avaient été arrêtées, par la loi de finances du 3 août 1875, à 2.575.028.582 francs. Celles que proposait M. Léon Say, pour 1877, dépassaient de 97.111.948 francs le chiffre des estimations de l'année précédente. Mais les réalisations de 1875 avaient été de plus de 2.700 millions, et les recouvrements des impôts pendant les deux premiers mois de 1876 laissaient entrevoir, pour 1877, un chiffre de recettes plus élevé qu'en 1876. En abaissant les évaluations de 1877 au-dessous des réalisations de 1875, M. Léon Say était fidèle à la tactique qu'il avait employée, quand il avait voulu, en 1874 et 1875, réduire le remboursement à la Banque, tactique funeste en 1876 comme dans les années précédentes, car, en faisant apparaître des plus-values artificielles, elle allait donner aux républicains inexpérimentés l'illusion d'un accroissement indéfini et nécessaire de la richesse publique.

Nous savons à quelle pensée a obéi M. Léon Say, en 1874 et 1875, quand il a, soit comme rapporteur général, soit comme Ministre, établi les évaluations de 1875 et de 1876, au-dessous de la normale. Il voulait, à ce moment, diminuer la dotation, qu'il trouvait trop élevée, du fonds de réserve. Mais nous nous demandons à quel sentiment il a cédé, lorqu'il a, en 1876, réduit les estimations de 1877 au-dessous des encaissements de 1875, continuant une pratique si différente de celle qu'il devait adopter six ans plus tard.

Quoi qu'il en soit, les évaluations de recettes de 1877, soit

veaux vicariats (11.250), par de nouveaux titres en Algérie (18.000 francs). Celles des affaires étrangères par le rattachement au budget du service des chancelleries. Les diminutions du Ministère de l'Intérieur proviennent de la suppression du chapitre : Liquidation des dépenses de guerre incombant à l'Intérieur. En réalité, il y a augmentation, car la diminution serait de 6 millions si de nouveaux crédits n'étaient demandés pour les télégraphes, les prisons et les fonds d'abonnement des préfectures et sous-préfectures. Les accroissements du service des Finances sont le résultat de la transformation de 115 auxiliaires en commis (356.672 francs), de l'installation de 90 bureaux dans les anciennes bibliothèques du Louvre (70.000), du renouvellement des titres de rentes au porteur. Ceux de la guerre, de la revision des tarifs de solde (décret du 25 décembre 1875), et de l'accroissement de l'effectif. Ceux de la marine du développement des constructions navales. La diminution du budget de l'Algérie est le résultat du transfert à la dette publique d'annuités pour travaux publics. L'augmentation du budget de l'instruction publique a pour cause : 1° la création de nouvelles chaires et l'élévation des traitements dans les facultés (1.249.600 francs), la première annuité prévue par la loi du 14 décembre 1875 (reconstruction de l'école pratique de la faculté de médecine de Paris, 799.000 francs) l'amélioration des traitements des agents comptables des facultés (13.500 fr.), l'amélioration du sort des instituteurs (1.359.154 francs), etc. Celle du budget de l'agriculture et du commerce s'applique aux haras (loi du 29 mai 1874). Celle des travaux publics est la conséquence des lois concédant de nouvelles lignes de chemins de fer. Celle des beaux-arts est consacrée à des augmentations de traitement et au développement du chapitre : Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics. Celle des frais de régie à des créations d'emplois dans les postes et dans les contributions indirectes.

2.672.140.530 francs (1), laissaient espérer, après avoir couvert les prévisions de dépenses, soit 2.667.296.751 francs, un excédent de 4.843.779 francs.

II

La Commission du budget retrancha, du projet de M. Léon Say, 7.719.776 francs et fixa les prévisions de dépenses à 2.659.576.975 francs.

Sur les réductions opérées, 2.724.640 francs portaient sur les cultes. La Commission repoussait l'augmentation du traitement des desservants et l'érection de nouvelles succursales et de nouveaux vicariats. Elle abaissait le chapitre des constructions et grosses réparations de 2.400.000 francs à 1.800.000, et supprimait 300 bourses dans les séminaires.

Elle diminuait de 1.727.701 francs les crédits de l'intérieur. La diminution affectait principalement le chapitre des secours, celui de la subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales, celui des traitements et indemnités des commissaires de police.

(1) Comparaison des évaluations proposées pour 1877 et des évaluations adoptées pour 1876 (loi de finances du 3 août 1875) :

	ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR 1876	ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1877
1. Contributions directes........	384.339.700 fr.	388.179.000 fr.
2. Taxes assimilées.............	23.069.000	24.291.600
3. Domaines....................	13.330.315	13.986.451
4. Forêts......................	38.064.680	38.548.680
5. Enregistrement et timbre.....	606.159.000	620.619.000
6. Impôt de 3 p. 0/0............	35.174.000	35.676.000
7. Douanes et sels..............	236.933.250	273.730.000
8. Contributions indirectes......	998.615.455	1.040.767.000
9. Postes......................	110.176.000	116.126.000
10. Télégraphes.................	16.580.000	16.600.000
11. Produits universitaires.......	4.352.347	4.471.660
12. Revenus de l'Algérie.........	23.708.100	24.483.400
13. Retenues....................	17.623.000	18.044.000
14. Produits divers..............	49.403.735	53.117.739
15. Impôts à voter..............	14.000.000	»
16. Ressources extraordinaires...	3.500.000	3.500.000
TOTAUX.......	2.575.028.582	2.672.140.530

Les prévisions de la guerre étaient réduites de 5.528.688 fr., — chapitres des états-majors, des vivres, de l'habillement et du campement, du matériel des écoles militaires.

Les crédits de la marine perdaient 7.833.561 francs pris, sur les constructions navales, —5.450.000 francs,—et sur le budget des colonies, 2.483.561.

Par contre, les travaux publics et l'instruction publique recevaient un surcroît de dotation : les premiers de 6.073.984 francs, et la seconde de 7.005.675 francs.

On suivra facilement, dans le tableau ci-dessous, les augmentations et les diminutions de dépenses apportées au projet du Gouvernement par la Commission du budget (1).

(1) Comparaison des prévisions de dépenses du Gouvernement et de la Commission.

	PROJET DU GOUVERNEMENT	PROJET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotations...	1.201.428.330 fr.	1.205.679.866 fr.
2. Justice....................	34.338.240	34.290.740
3. Cultes....................	55.228.245	52.997.295
4. Affaires étrangères..........	13.201.500	12.473.000
5. Intérieur....................	82.188.761	80.461.060
6. Finances....................	20.474.922	20.273.250
7. Guerre....................	535.663.385	530.134.911
8. Marine....................	185.975.023	178.091.732
9. Algérie....................	25.111.472	24.350.747
10. Instruction publique.........	42.115.507	49.121.182
11. Agriculture et commerce.....	19.347.100	19.183.900
12. Travaux publics.............	174.184.895	174.814.895
13. Beaux-arts..................	6.865.430	7.555.680
14. Frais de régie..............	271.173.941	270.148.717
Totaux.........	2.667.296.751	2.659.576.975

A la dette publique, l'augmentation de 4.251.536 francs s'explique de la manière suivante : 1° une somme de 4 millions est transférée des travaux publics à la dette remboursable, — annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour les garanties d'intérêts de 1875 et de 1872 ; 2° 48.464 francs sont retranchés de divers chapitres de la dette viagère parce que la Commission juge les prévisions du Ministre trop élevées ; 3° enfin, 300.000 francs sont ajoutés à la dotation du Président de la République. Compensation faite, cela fait bien 4.251.536 francs d'accroissement. — A la justice, la réduction de 47.500 francs indique simplement la tendance de la Commission du budget à réduire le personnel des cours et des tribunaux. — Aux cultes, nous savons sur quoi porte la réduction. — Les 728.500 francs de diminution aux affaires étrangères sont obtenus par des économies sur un grand nombre de chapitres : administration centrale 45.000 francs, agents diplomatiques 163.500 francs, traitements d'inactivité 30.000 fr., frais d'établissement 100.000 fr., frais de voyages 29.000 fr., frais de service 228.000 fr., missions 137.000 fr. — Nous avons dit, dans le texte, sur quels chapitres est obtenue l'économie de 1.727.701 francs au Ministère de l'intérieur. — Au service des finances, la Commission retranche 198.672 francs du crédit de l'Administration centrale et 3.000 francs du crédit de monnaies et médailles. — A la guerre, la Commission fait 21.293.578 francs de diminution : 1° réduction sur les tarifs de solde 509.205 francs; 2° réduction sur les frais de service des officiers généraux et assimilés 493.062 francs; 3° suppression de l'indemnité de résidence à Paris aux troupes casernées en dehors du périmètre de la nouvelle forteresse 1.022. 822 francs; 4° suppression de l'entrée en campagne pour passage en Algérie 438.700 francs; 5° suppression de la solde et de l'indemnité pour frais de culte aux aumôniers des corps de troupe à l'intérieur 371.604 francs; 6° suppression du traitement de l'historiographe 10.000 francs; 7° réduction du matériel de l'Administration centrale 50.000 francs; 8° suppression de quatre traitements portés en trop au budget — 1 maréchal et 3 généraux de division — 74.775 francs; 9° suppression du rembourse-

La Commission n'apportait de changement, aux évaluations de recettes du projet de M. Léon Say, que sur un point. Elle retranchait des estimations des douanes 7.647.400 francs. Cette mesure était la conséquence de l'adoption d'un amendement de M. Guyot du Rhône, ayant pour objet de supprimer les deux décimes et demi, ajoutés par la loi du 2 juin 1875 au principal de l'impôt du sel (1).

L'examen du budget de 1877 fut marqué par un débordement de propositions qui témoignaient de la profonde inexpérience des hommes auxquels l'élection du 20 février venait d'ouvrir le Parlement. M. Louis Legrand demandait la suppression de

ment des frais extraordinaires aux officiers généraux 20.000 francs; 10° réduction sur le prix de la viande ramené aux taux du marché [illegible] francs; 11° suppression de l'augmentation demandée sur le prix de journée dans les hôpitaux 676.302 francs; 12° réduction sur l'habillement 2.864.13 francs; 13° réduction sur les indemnités de déplacement aux membres des Commissions 200.000 francs; 14° réduction sur les dépenses des invalides 100.000 francs; 15° réduction sur les dépenses du matériel des écoles 400.000 francs; 16° réduction du personnel de l'Etat major particulier du Ministre 11.700 francs; 17° réduction de l'Etat major du gouverneur de Paris 45.906. Grâce à cette économie, la Commission peut consacrer 12.825.556 francs à appeler pendant un an, au lieu de 6 mois, la seconde portion du contingent et 2.939.334 francs à réparer une omission commise par l'Administration au chapitre de la solde. Il reste encore une économie de 5.528.688 francs. — Nous avons dit, dans le texte, sur quels chapitres porte l'économie faite a la marine. — Les 760.725 francs de réductions opérées à l'Algérie portent sur tous les chapitres. —Les 7.005.675 francs d'accroissement de dépenses de l'instruction publique s'appliquent pour 3.855.000 francs à l'instruction primaire, pour 641.000 francs aux lycées et collèges, subventions, bourses, amélioration des traitements des répétiteurs, pour 1.373.200 francs aux facultés, pour le surplus à des améliorations de situation peu justifiées. La très faible réduction faite à l'agriculture et au commerce porte sur les secours aux colons. — Aux travaux publics, l'accroissement s'applique aux chemins de fer, aux rivières et aux canaux. Nous savons que 4 millions de dépenses sont transportées de ce Ministère à la dette publique. — Aux beaux-arts, 225.000 francs sont retranchés des décorations et 539.050 francs sont ajoutés aux monuments historiques, aux musées et manufactures, aux théâtres nationaux et aux établissements des beaux-arts. — La diminution de 1.025.224 francs faite aux frais de régie frappe les demandes du Ministre pour les contributions indirectes, les manufactures et les postes.

(1) Comparaison des évaluations de recettes d'après le projet du Gouvernement et celui de la Commission :

	ÉVALUATIONS (PROJET LÉON SAY)	ÉVALUATIONS (PROJET DE LA COMMISSION)
1. Contributions directes........	388.179.000 fr.	388.179.000 fr.
2. Taxes assimilées............	24.291.600	24.291.600
3. Domaines..................	13.986.451	13.986.451
4. Forêts......................	38.548.680	38.548.680
5. Enregistrement et timbre.....	620.619.000	620.619.000
6. Impôt de 3 p. 0/0...........	35.676.000	35.676.000
7. Douanes et sels.............	273.730.000	266.082.600
8. Contributions indirectes......	1.040.767.000	1.040.767.000
9. Postes......................	116.126.000	116.126.000
10. Télégraphes................	16.600.000	16.600.000
11. Produits universitaires.......	4.471.660	4.471.660
12. Revenus de l'Algérie.........	24.483.400	24.483.400
13. Retenues...................	18.044.000	18.044.000
14. Produits divers.............	53.117.739	53.117.739
15. Ressources extraordinaires....	3.500.000	3.500.000
TOTAUX.........	2.672.140.530	2.664.493.130

l'impôt sur la chicorée, M. Dréolle proposait la réduction du droit sur les permis de chasse, M. Laroche-Joubert voulait abolir la taxe sur les papiers. M. Marion s'en prenait à l'impôt du sel, M. Cherpin réclamait la déduction des dettes dans les droits de mutation, M. Villain commençait la campagne pour le dégrèvement des sucres, enfin M. Vernhes entendait gagner le prix de l'absurdité en sollicitant l'abrogation des taxes sur les boissons et des lois sur le mouvement des liquides. Les réformateurs, qui n'étaient pas tous de la gauche, entraient en scène par une attaque contre le Trésor public qui lui aurait enlevé 850 millions de ressources annuelles, si la clairvoyance, qui allait bientôt disparaître du Gouvernement, n'eût encore régné dans ses conseils.

Arrêté à 2.659.576.975 francs de prévisions de dépenses et à 2.664.493.130 francs d'évaluations de recettes, le projet de la Commission des finances présentait un excédent de 4.916.155 fr.

III

La discussion générale du budget ne fut qu'un échange de récriminations entre M. Haentjens et M. Léon Say. Le premier reprocha aux républicains de faire un budget des dépenses trop élevé ; le second répondit que les fautes de l'Empire étaient l'unique cause de l'aggravation des dépenses. Nous ne nous arrêtons pas à des discours de violence(1).

1. *Dette publique et dotations.* — MM. Haentjens, Gothin et autres voulaient diminuer le remboursement à la Banque et appliquer à des dégrèvements la partie des 150 millions rendue disponible par cette diminution. La Chambre eut le bon esprit d'écarter ce projet (2). M. Magne combattit, sans succès, l'augmentation de 300.000 francs que la Commission du budget ajoutait à la dotation du Président de la république. Prévisions votées : 1.204.790.766 francs (3).

(1) Séance du 27 juillet 1876.
(2) Séance du 4 décembre 1876.
(3) Les 4 millions de garanties d'intérêts ont été reportés au budget des travaux publics, et 3.500.000 francs ont été inscrits aux finances pour intérêts

2. *Justice.* — La Commission du budget de 1876, présidée par M. Gambetta, s'emparant du projet que M. Vente avait présenté à l'Assemblée nationale avant sa séparation, se proposait de réaliser, au fur et à mesure des extinctions des magistrats des cours et des tribunaux, une économie de 1.571.424 francs sur le budget de la justice. Elle comptait même obtenir, par la suite, un chiffre plus élevé de réductions. Elle s'engageait dans cette voie en proposant à la Chambre, pour 1877, une diminution de 50.000 francs au chapitre des Cours d'appel, de 50.000 francs réduits à 30.000 francs pendant les débats au chapitre des tribunaux de première instance, et de 30.000 francs au chapitre des justices de paix. La Chambre accepta la première réduction et repoussa la seconde, sur la promesse du garde des sceaux d'apporter un projet de réorganisation de la magistrature. Nous verrons, plus loin, à quel résultat budgétaire ont abouti les novateurs qui, en 1876, entendaient faire près de 2 millions d'économie, au Ministère seul de la justice (1). Prévisions votées: **34.390.740 francs.**

3. *Cultes.* — Dans la majorité républicaine de notre Chambre des députés se trouvaient, en grand nombre, des radicaux, im-

et amortissements d'obligations. De petits remaniements dans les chapitres: Intérêts des capitaux de cautionnement et Dépenses des Chambres, expliquent la différence entre les prévisions de la loi de finances et les prévisions de la Commission du budget.

(1) M. Vente proposait de supprimer dans les cours trois présidents de Chambre, quatre-vingt-sept conseillers, trois avocats généraux, trois commis-greffiers; dans les tribunaux, cinquante-huit vice-présidents, cent deux juges, cinquante-huit substituts, cinquante-huit commis-greffiers ; dans les justices de paix, cent juges de paix et cent greffiers... On réalisait ainsi de nombreuses économies, car, dans un temps donné, on devait arriver, par suite des extinctions des titulaires, à une économie totale de 1.571.424 francs. Eh bien, nous avons voulu, pour que les projets de réforme auxquels nous désirions que le Gouvernement s'associât ne fussent l'objet d'aucune espèce de contestation, prendre pour base ce travail qui a la source éminemment conservatrice dont j'ai parlé tout à l'heure. » — Lepère, discours du 18 novembre 1876. — M. Lepère écrivait encore : « Il nous a semblé qu'une des question sur lesquelles ne s'est pas prononcé la Commission qui a abouti au projet Vente pouvait être immédiatement résolue. Nous voulons parler de la réduction de sept à cinq, comme en matière criminelle, du nombre des conseillers nécessaires pour rendre un arrêt en matière civile. » — Rapport sur le budget de la justice. Impressions de la Chambre des députés de 1876, p. 364.

patients de porter à la tribune l'expression de ce qu'ils croyaient être l'antagonisme absolu entre la révolution et le catholicisme. MM. Boysset, Barodet, Margue. Lockroy, Madier de Montjau, Louis Blanc, Georges Périn, Floquet, Turigny, Ordinaire. Martin Nadaud et Duportal présentèrent un amendement tendant à la suppression totale du budget des cultes.

Cet amendement fut l'objet d'un débat approfondi et élevé dans lequel on entendit M. Boysset développer éloquemment l'antinomie théorique de la Déclaration des droits de l'homme d'une part, et du Syllabus, de l'autre. M. Granier de Cassagnac père défendit, avec autant d'habileté que d'érudition, les émoluments du clergé. MM. Bardoux, Pascal-Duprat et Dufaure. se plaçant tous les trois au point de vue pratique et également bien inspirés, soutinrent à la fois l'indépendance du pouvoir civil et la liberté de la foi religieuse (1).

La proposition Boysset ne réunit, au scrutin, que 62 voix, mais la majorité républicaine ne montra que trop son hostilité irréfléchie contre le clergé en rejetant : 1° les amendements séparés de M. de Valfons, de M. Victor Lefranc et de M Bardoux, tendant à augmenter, le premier de 1.200.000 francs, le second de 400.000 francs et le troisième de 200.000 francs les crédits présentés par la Commission au chapitre du clergé paroissial ; 2° deux amendements de M. Renault-Morlière. ayant pour objet d'accroître, le premier de 120.000 francs le crédit proposé par la Commission pour les bourses des séminaires en France, et le second de 20.000 francs la subvention aux séminaires de l'Algérie ; 3° l'amendement de M. Keller. dont le résultat aurait été de rétablir au chapitre des édifices diocésains de l'Afrique les 200.000 francs qui en avaient été retranchés par la Commission. Elle accentua cette hostilité en adoptant l'amendement de M. Camille Sée, dont la conséquence était de supprimer le chapitre de Saint-Denis et les chapelains de Sainte-Geneviève, au fur et à mesure des extinctions. Les républicains commençaient contre l'Église la guerre qu'ils ne devaient plus être maîtres d'arrêter.

Toufois, l'amendement trop agressif de MM. Joly et Journault,

(1) Séances des 24 et 25 novembre 1876.

dont le but était la suppression de toutes les bourses des séminaires, fut repoussé, et un amendement de M. Faye, ajoutant 100.000 francs à la dotation des desservants fut accueilli (1). Prévisions votées : 53.569.745 francs.

4° *Affaires étrangères.* — Le radicalisme, dont l'esprit se manifeste jusque dans les questions internationales, protesta, par la voix de M. Madier de Montjau, contre l'ambassade auprès du Saint-Siège. Ce représentant en demanda la suppression. L'amendement Madier de Montjau obtint 86 voix (2) Prévisions votées: 12.720.500 francs.

5° *Intérieur.* — M. Mention combattit inutilement les augmentations de crédits, proposées par le Gouvernement et acceptées par la Commission, pour porter le traitement des conseillers de préfecture de la Seine de 8.000 francs à 10.000, pour développer les cadres de l'inactivité, pour accroître le nombre des classes personnelles. La suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis, proposée par la Commission du budget et appuyée par M. Gambetta, fut ratifiée par la Chambre en scrutin public, malgré l'opposition du Gouvernement. Ce dernier obtint le rétablissement des sommes retranchées sur les chapitres : Traitements et indemnités des commissaires de police et matériel des Cours d'appel. Furent écartés les amendements de M. Fréminet tendant à augmenter les traitements des facteurs des télégraphes ; de M. Mention, ayant pour objet d'accroître les salaires des surveillantes laïques des maisons d'arrêt : de MM. Cunéo d'Ornano et Robert Mittchell, dont le but était d'élever la subvention pour les chemins vicinaux (3). Ne quittons pas le Ministère de l'intérieur sans dire que MM. Floquet, Lockroy, Clémenceau, Duvaux et autres demandèrent la suppression des sous-préfets par un amendement, retiré par leurs auteurs, au cours du débat. Prévisions votées : 81.528.386 francs.

(1) Séances des 27, 28 et 30 novembre 1876.

(2) Séance du 11 novembre 1876. — Sur les crédits supprimés par la Commission, 97.500 francs furent rétablis, sur la demande du Gouvernement.

(3) Séances des 13, 14 et 17 novembre 1876. — Sur les 237.126 francs supprimés par la Commission au chapitre, — Traitements et indemnités des commissaires de police, — 227.126 francs furent rétablis.

6. *Finances.* — Prévisions votées sans débat : 20.303.250 fr.

7. *Guerre.* — Le Ministre de la guerre, général de Cissey, avait fait signer par le Président de la République, à la date du 25 décembre 1875, un décret revisant les tarifs de solde. Il l'avait mis en application dès le premier janvier 1876, sans avoir demandé à l'Assemblée nationale l'augmentation de 3.500.000 francs qu'exigeait la réforme. La mesure était illégale. La Commission du budget et la Chambre la ratifièrent néanmoins, en votant les ressources supplémentaires destinées à couvrir la dépense engagée, pour 1876, en dehors du pouvoir législatif, mais en retranchant des sommes demandées par le Ministre le chiffre de 3.000 francs, afin d'exprimer leur désapprobation et établir la souveraineté du Parlement en matière de crédits.

La question des tarifs ainsi réglée pour 1876, c'est-à-dire pour le passé, la Commission du budget, sans méconnaître ce qu'avait d'excellent le décret du 25 décembre 1875, au point de vue de la simplification des écritures, se refusait à augmenter la solde des officiers de l'état-major général, de l'intendance et du corps de santé. Non pas qu'elle n'eût les meilleurs sentiments d'estime et d'affection pour ces catégories de militaires, mais parce qu'elle croyait que, si un accroissement était voté par la Chambre, il devait tout d'abord profiter aux officiers d'infanterie et de cavalerie. Sur les améliorations apportées au traitement des officiers sans troupes, elle ne retenait que celles dont bénéficiaient les officiers de l'état-major particulier de l'artillerie et du génie.

La Chambre, placée entre le décret du 25 décembre 1875, — élevant la solde des officiers de l'état-major particulier de l'artillerie, des officiers de l'état-major particulier du génie, des officiers de l'état-major général, des officiers de l'intendance, des membres du corps de santé, — et les conclusions de la Commission du budget, — rejetant les augmentations relatives aux trois dernières catégories, et n'acceptant que les accroissements applicables aux deux premières, — adopta un amendement de M. Margaine ainsi conçu : « En ce qui concerne l'augmentation de la solde de certaines armes, l'application du décret de 1875 n'aura lieu qu'après qu'un travail de vérification des soldes, y compris

l'infanterie et la cavalerie, aura été présenté aux Chambres. »

Des amendements de M. Beaussire tendant à inscrire au budget le crédit supprimé par la Commission des finances d'un historiographe au Ministère de la guerre; de MM. Reille et Aclocque, ayant pour objet le rétablissement intégral des sommes demandées par le Ministre pour l'état-major général; de M. Denfert-Rochereau. relativement à l'indemnité de résidence en dehors de la forteresse de Paris ; de M. Keller, consistant à rétablir la solde des aumôniers des corps de troupes à l'intérieur; de M. Lenglé, ayant pour but de créer de nouveaux cadres de sous-officiers dans la gendarmerie; de M. de Castellane. visant une première mise d'équipement des officiers de l'armée territoriale; de M. Dautresme, concernant les anciennes confections dans les ateliers des corps ; de M. de Chambrun, demandant le maintien des entrées en campagne, furent rejetés par la Chambre.

Furent adoptés les amendements de M. Margaine accordant une indemnité exceptionnelle aux colonnes expéditionnaires de l'Algérie; de M. Frogier de Ponlevoy, élevant de 1.000 francs le traitement des répétiteurs de l'Ecole polytechnique ; de M. de la Rochette, allouant un crédit pour l'ameublement des sous-officiers du génie; de M. Houyvet, accroissant de 143.000 francs les crédits des écoles militaires.

L'examen et la discussion du budget de la guerre démontrèrent que l'Administration de ce département comptait le prix moyen de la viande à 39 centimes la livre, tandis qu'il ne devait être calculé qu'à 31 centimes. La Commission fit, de ce chef, une économie de 14 millions. Prévisions votées : 531 148.836 fr. (1).

8. *Marine et colonies.* — Le Ministre de la marine, amiral Fourichon, demanda sans succès le rétablissement au budget : 1° d'une somme de 169.670 francs retranchée par la Commission sur les émoluments de l'aumônerie maritime; 2° d'une somme de 657.490 francs réclamée par l'Administration pour l'accroissement des cadres de l'infanterie de marine et rejetée par les commissaires des finances. Furent écartés l'amendement de

(1) Séances des 1, 2, 3, 4, 5. 7, 9, 10 août 1876.

M. de Gasté, accroissant de 3 millions les salaires des ouvriers des ports, et celui de M. Ratier, supprimant les commissaires de police dans les arsenaux. La Commission réinscrivit au budget la dépense de 2.200.000 francs qu'elle avait supprimée au service colonial. Cette dépense devait être affectée au Tonkin. Prévisions votées : 186.622.116 francs (1).

9. *Algérie.* — La Commission avait rejeté un crédit de 60.000 francs demandé par le Gouvernement pour l'école des arts et métiers de Dellys. M. Gastu le fit rétablir. Prévisions votées : 24.587.322 francs.

10. *Instruction publique.* — Des amendements de MM. Liouville, Drumel, relatifs à l'accroissement du traitement des professeurs de certaines facultés, furent repoussés. Un amendement de M. Clémenceau, ayant pour objet la création d'une chaire de pathologie mentale à la Faculté de médecine de Paris, fut accepté. MM. Talandier et Clémenceau ne purent faire supprimer les crédits des facultés de théologie, mais M. Paul Bert fit retrancher du budget les crédits de la faculté de théologie de Rouen. L'amendement de M. Hérault, ayant pour but d'accroître le traitement des professeurs des collèges communaux, ne fut pas accueilli par la Chambre. Prévisions votées : 49.211.282 francs (2).

11. *Agriculture et commerce.* — Sans proposer de crédit, M. de Tillancourt sollicita l'attention du Gouvernement sur l'enseignement de la pisciculture dans les écoles. M. Tirard signala la situation, déjà dévoilée par M. Guichard sous l'Assemblée nationale, de l'école de Grignon dont les terrains étaient affermés moyennant le prix de 20.000 francs, mais avec allocation de 35.000 francs au fermier pour se livrer à une culture particulière.

(1) Séances des 6, 7 et 9 novembre 1876. — La discussion du budget de la marine élucida un fait assez triste : Le service postal de l'île Mayotte à Zanzibar était fait par une compagnie anglaise moyennant la redevance de 62.500 francs. Une somme de 81.250 francs figurait au budget de Mayotte et la Commission acquit la preuve que la différence entre 81.250 francs et 62.500 francs était dépensée en améliorations de terrains appartenant à la Société des Comores, dont le Conseil d'administration était présidé par M. Benoist d'Azy, père du directeur des colonies.

(2) Séances des 27, 28, 29 et 31 juillet 1876.

Ce singulier contrat de fermage coûtait au trésor 15.000 francs par an. M. Thouvenel demanda en vain le rétablissement du crédit de 360.000 francs retranché par la Commission du chapitre : Secours aux réfugiés de Saint-Domingue (1). Prévisions votées : 19.762.388 francs (2).

12. *Travaux publics.* — Rien à signaler dans la discussion des travaux publics. M. Gambetta fit adopter un amendement afin d'élever de 300.000 francs le crédit pour frais d'études du port de Bône, — chapitre des travaux d'amélioration des ports maritimes. etc. —, un amendement de 8.000 francs pour l'extension de la galerie de paléontologie à l'école des Mines. — Prévisions votées : 238.246.535 francs (3).

13. *Beaux-arts.* — Prévisions votées : 7.417.480 francs.

14. *Frais de régie.* — M. Rouveure fit accepter par la Chambre un crédit de 1.700.000 francs destiné à l'amélioration du salaire des facteurs ruraux. — Prévisions votées : 271.948.616 francs (4).

La discussion du budget des recettes permit à quelques-uns des représentants, dont nous avons indiqué plus haut les propositions malheureuses, de les développer devant la Chambre. Un homme qui allait, avec quelques autres, jouer, dans les années suivantes, un rôle financier à jamais néfaste, M. Rouvier. demanda l'abolition de certains impôts de consommation : — taxes sur les bougies, les savons, les huiles, etc., et l'établissement d'une contribution sur le revenu, analogue à l'*income-tax*. M. Rouvier était alors radical. Il est devenu depuis opportuniste. Le programme du parti avancé est de condamner les taxes sur les boissons, comme si le budget était trop riche, et de les remplacer

(1) Ces secours s'appliquent à des descendants des victimes de la révolution sociale de Saint-Domingue.

(2) Séance du 10 novembre 1876.

(3) Séances des 1 et 2 décembre 1876. — Dans l'intervalle de la session ordinaire et de la session extraordinaire, le Gouvernement et la Commission du budget s'étaient mis d'accord sur un programme de travaux publics, accepté par la Chambre. De là, la différence entre les chiffres du projet primitif de la Commission et les chiffres votés par la Chambre.

(4) Séance du 4 décembre 1876.

par l'impôt sur le revenu, comme si cet impôt n'existait pas (1). M. Léon Say répondit à M. Rouvier, mais pas avec assez d'énergie. M. Mathieu Bodet montra au député radical la part de charges supportées par les fortunes.

La loi du 29 décembre 1876 arrêta les dépenses de 1877 à 2.736.247.962 francs, et les recettes à 2.737,003.812 francs. L'excédent était de : 755.850 francs.

Dans les lignes qui précèdent, nous n'avons tenu compte que de l'œuvre de la Chambre ; nous avons un mot à dire de celle du Sénat.

La Chambre avait, par la loi du 5 décembre 1876, fixé les dépenses à 2.736.489.372 fr. Le Sénat y ajouta une somme de 822.822 francs s'appliquant au service des cultes, aux frais de service des officiers généraux, aux aumôniers militaires et aux aumôniers de la flotte.

Un conflit menaçait d'éclater entre la Chambre et le Sénat, précisément au sujet de la question religieuse, si malheureusement ouverte par la Chambre.

Quand le budget fut rapporté du Sénat à la Chambre, avec l'augmentation dont nous venons d'indiquer le chiffre et le caractère, M. Gambetta souleva, dans un grand discours, la question des prérogatives financières de la seconde Chambre.

Il contesta au Sénat, non pas le droit de rétablir au budget un crédit supprimé par la Chambre, mais le droit d'y inscrire un crédit qui n'y existait pas encore.

Son argumentation visait, non pas les sommes relatives aux frais de service des officiers généraux que la Chambre avait réduits, mais l'augmentation de traitement allouée aux desservants qui avait été proposée par le Gouvernement et que la Chambre avait rejetée, au moins pour la plus grande partie.

(1) M. Rouvier disait : « La conclusion à laquelle j'arriverai, c'est de faire précisément ce qu'ont fait les Anglais. Je disais que le projet de M. Gambetta, en même temps qu'il est trop radical, est insuffisant... Ce que je vous demanderai de faire, c'est d'introduire dans votre loi de finances prochaine cet impôt... » — Discours du 11 décembre 1876. Nous avons dit dans notre ouvrage sur les *Emprunts et les impôts de la rançon* ce qu'il faut penser de la thèse soutenue par M. Rouvier.

La thèse soutenue par M. Gambetta était subtile et spécieuse, mais elle était évidemment fausse.

La Constitution n'accorde à la Chambre qu'un droit de priorité en matière financière. Les lois d'impôts et de finances lui doivent d'abord être présentées. Mais le Sénat a le droit incontestable de modifier les lois d'impôts et de finances votées par la Chambre. S'il a ce droit, comment n'aurait-il pas, quand le Gouvernement a demandé un accroissement de crédit et que cet accroissement a été en partie accepté par la Chambre, comment n'aurait-il pas le droit de dire, par son vote, au Gouvernement : Oui, vous avez bien fait de solliciter cette augmentation et la Chambre aurait tort de vous la refuser.

Le vote du Sénat, dans l'espèce, n'entraîne pas celui de la Chambre, dont le droit législatif reste entier. Elle peut repousser l'augmentation, accordée, désirée ou voulue par le Sénat. Il est vrai que, si elle la rejette, et si le Sénat persiste, comme il en a le droit, dans son premier vote, un conflit peut éclater. Mais en vérité, ce serait injurier le sens commun que de croire à la possibilité de ce conflit, pour une contestation de quelques centaines de mille francs. En réalité, ces divergences se dénoueront toujours par une transaction, à moins que les dissidences financières ne soient dominées par une tension politique devant aboutir fatalement à la dissolution.

Nous concluons donc que M. Gambetta eut tort juridiquement et politiquement lorsque, le 28 décembre 1876, il souleva la question des prérogatives financières du Sénat, et que M. Jules Simon fut beaucoup mieux inspiré en plaidant, pour les deux Chambres, — question de priorité mise à part, — l'égalité des droits. L'événement du 16 mai ne diminua en rien la sagesse dont fit preuve, dans cette circonstance, le président du Conseil que le parti conservateur allait renverser par une manœuvre aussi imprudente dans sa conception que malheureuse dans son exécution et dans ses résultats.

En fait, une transaction intervint, en 1876, malgré l'activité des menées réactionnaires et l'ardeur des passions radicales, entre la Chambre et le Sénat. La plupart des crédits rétablis en

inscrits par le Sénat au budget furent rejétés par la Chambre. Mais la dotation des aumôniers militaires, réclamée par le Sénat, fut maintenue. N'était-ce pas, de la part de la Chambre, une concession que nous eussions souhaitée plus complète et plus libéralement consentie ?

IV

Les dépenses, prévues à 2.736.247.962 francs, n'ont été que de 2.732.173. 813 fr. 09 c. C'est la première fois que nous trouvons les dépenses inférieures aux estimations de la loi de finances. Cela vient surtout de ce que les travaux publics sur ressources extraordinaires n'ont pas absorbé tous les crédits ouverts. La loi de finances du 29 décembre 1876 porte : *Travaux extraordinaires sur ressources extraordinaires* : 69.460.682 francs ; et nous lisons au projet de règlement : *Travaux extraordinaires sur ressources extraordinaires* : 16.094.247 fr. 53 c. C'est donc une somme de 53.366.434 fr. 47 c. qui n'a pas été consommé en 1877 et qui l'a été dans les années suivantes. Cela explique l'anomalie apparente d'un compte de dépenses inférieur au budget de prévisions. Nous nous hâtons de dire toutefois que le budget de 1877, dans son ensemble, a été bien étudié (1).

(1) Comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses faites en 1877 :

	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES FAITES
1. Dette publique et dotations (a) .	1.204.790.766 fr.	1.189.022.907:77
2. Justice (b)...................	34.390.740	35.372.286,84
3. Cultes (c)...................	53.569.745	53.133.200,89
4. Affaires étrangères (d).......	12.720.500	12.781.652,72
A reporter..	1.305.471.751	1.290.310.048,22

(a) La différence en moins aux dépenses faites par rapport aux prévisions vient de ce que les crédits ouverts étaient supérieurs aux besoins : 1° au chapitre des pensions militaires pour [illegible] francs ; 2° au chapitre des pensions civiles pour 981.670 fr. 02 c. ; 3° au chapitre des [illegible] pour travaux publics, pour 1.144.280 francs ; 4° au chapitre du remboursement à la Banque pour 1.355.625 fr., etc., etc...

(b) Les lois du 28 juin 1877 et du 12 avril 1879 ont ouvert des crédits pour indemnité aux officiers ministériels de Belfort, 76,277 francs 50 c., et pour frais de justice criminelle, 1.117.973 fr. 39 c. Mais, par contre, il a été consommé quelque dizaines de mille francs de moins que la loi de finances n'avait prévus, aux chapitres des cours et des tribunaux.

(c) Tous les crédits ouverts n'ont pas été consommés.

(d) Les dépenses des exercices clos ont été supérieures à la somme des crédits [illegible].

Les évaluations de recettes avaient été arrêtées, par la loi de finances du 26 décembre 1876, à 2.737.003.812 francs. Les réalisations se sont élevées à 2.796.041.450 fr. 38 c. La plus-value a été de 59.037.638 fr. 38 c. (1).

Report..	1.305.471.751	1.290.310.048f22
5. Intérieur (*e*)	81.528.386 fr.	86.470.627,50
6. Finances (*f*)	20.303.250	23.974.227,70
7. Guerre (*g*)	531.148.836	540.127.153,21
8. Marine et colonies (*h*)	186.622.116	192.690.912,61
9. Algérie (*i*)	24.587.322	26.209.755,59
10. Instruction publique (*j*)	49.211.282	48.057.581,44
11. Agriculture et commerce (*k*)	19.762.388	31.682.259,40
11. Travaux publics (*l*)	238.246.535	229.998.536,17
13. Beaux-arts (*m*)	7.417.480	7.742.628,81
14. Frais de régie (*n*)	271.948.616	254.910.082,44
Totaux	2 736.247.962	2.732.173.813f09

(*e*) Les lois des 19 octobre 1877, 9 avril 1878, 11 avril 1878, 17 juin 1878, 26 juin 1878 et 9 janvier 1879 ont ouvert 6.794.746 fr. 19 c. de crédits, s'appliquant pour 3.260.000 francs à des dépenses de guerre, pour 620.000 francs aux télégraphes, pour 832.159 fr. 80 c. aux réparations de dommages causés par les inondations, etc., etc... De plus 996.285 fr. 76 c. de crédit pour fonds de concours se sont ajoutés à l'augmentation précédente ; enfin 370.024 fr. 96 c. de crédits ont été absorbés par les exercices clos ; mais sur l'ensemble des crédits, 1.829.621 fr. 84 c. n'ont pas été consommés par l'exercice 1877.

(*f*) Les dépenses des exercices clos et périmés ont été de 4.146.966 fr. 21 c., somme qui dépasse l'augmentation constatée entre la loi de finances et le compte définitif, mais certains crédits ouverts n'ont pas été absorbés.

(*g*) Les dépenses des exercices clos et des exercices non frappés de déchéance s'étant élevées à 6.283.068. fr 61 c., il semble à première vue que peu de modifications se soient produites de la loi de finances au projet de règlement ; et cependant les changements sont considérables. Par exemple les estimations de la solde sont de 187 millions et les dépenses de 178 millions. Par contre les dépenses de fourrages sont de 80 millions et les prévisions de 68 millions seulement.

(*h*) Les lois des 5 janvier 1877, 27 mars 1877 et 16 juin 1877 ont ouvert pour 8.696.758 francs de crédits affectés principalement à la flotte et au personnel navigant. Mais tous les crédits n'ayant pas été consommés, malgré les dépenses des exercices clos et périmés, les paiements faits n'ont été que de 192.690.912 fr. 61 c.

(*i*) L'accroissement provient de fonds de concours pour travaux publics.

(*j*) Tous les crédits ouverts n'ont pas été consommés ; ainsi les crédits ouverts par la loi de finances au chapitre : Dépenses d'instruction primaire imputables à l'État sont de 23.125.916 francs et il n'est dépensé que 21.624.997 fr. 94 c. ; dans d'autres chapitres, les dépenses ont été plus élevées que les prévisions de la loi de finances et elles ont été couvertes par des crédits supplémentaires.

(*k*) L'accroissement vient de deux causes : 1° la liquidation des dépenses du siège, et le transfert à l'agriculture de l'Administration des forêts.

(*l*) Nous savons que tous les crédits n'ont pas été consommés.

(*m*) Un crédit supplémentaire a été ouvert aux beaux-arts, — chapitre des manufactures, — en vue de l'exposition universelle.

(*n*) La diminution est le résultat du transport du service des forêts à l'agriculture.

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1877 :

	Évaluations	Réalisations
1. Contributions directes	388.179.000 fr.	391.553.966f29
2. Taxes assimilées	24.291.600	25.731.083,34
3. Domaines	13.986.451	16.104.608,21
4. Forêts	38.548.680	35.616.186,87
5. Enregistrement et timbre	620.619.000	625.991.376,85
6. Impôt de 3 0/0	35.676.000	34.139.579,65
7. Douanes et sels	268 355.800	297.643.440,64
8. Contributions indirectes	1.039.293.800	1.045.751.400,10
9. Postes	116.126.000	119.521.076,98
A reporter..	2.545.076.331	2.592.052.718,93

Si, des recettes de 1877, soit 2.796.041.450 fr. 38 c., nous retranchons les dépenses de l'exercice, soit, 2.732.173.813 fr. 09 c., il nous reste un excédent de 63.867.637 fr. 29 c., qui se réduit à 47.773.389 fr. 76 c., déduction faite des 16.094.247 fr. 53 c. de ressources extraordinaires.

Dépenses et recettes du budget spécial : 493.249.310 fr. 37 c.; des budgets annexes. — Imprimerie Nationale, Légion d'honneur, Invalides de la marine, etc., — 60.550.813 fr. 49 c.

V

La Commision du budget et la Chambre des députés de 1876 ont eu à cœur d'entreprendre les 1.240 kilomètres de chemin de fer déclarés d'utilité publique par les lois des 16 et 31 décembre 1875. Elles ont voulu aussi, adoptant les conclusions de la Commission d'enquête dont M. Krantz fut le rapporteur devant l'Assemblée nationale, donner aux voies de navigation intérieure les améliorations et les développements commandés par l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cette dernière dépense, qui ne devait pas arriver à un milliard, pouvait être exécutée en très peu d'années avec les excédents budgétaires. En s'y livrant, la Chambre des députés entrait dans les vues de l'Assemblée nationale. Nous n'avons, sur ce chapitre des travaux publics, aucun reproche à lui adresser.

Nous savons que l'Assemblée nationale a sérieusement augmenté

Report..	2.545.076.331	2.592.052.718f93
10. Télégraphes..................	16.600.000 fr.	19.164.747,21
11. Produits universitaires........	4.471.660	4.507.255,00
12. Revenus de l'Algérie.........	24.483.400	27.167.783,51
13. Retenues....................	18.044.000	19.491.102,31
14. Produits divers..............	55.367.739	117.563.595,89
15. Ressources extraordinaires...	72.960.682	16.094.247,53
Totaux...........	2.737.003.812	2.796.041.450,38

Les ressources extraordinaires portées aux évaluations et non consommées pour la plus grande partie sont demandées aux obligations émises pour travaux publics.

le traitement des instituteurs et des institutrices par la loi du 19 juillet 1875. Un partie des accroissements de crédits constatés, en 1877, au chapitre des dépenses d'instruction primaire imputables sur les fonds généraux de l'État, n'est que la conséquence du vote émis par l'Assemblée nationale avant sa séparation. Mais pourquoi la Chambre a-t-elle élevé, par la loi du 17 août 1876, la pension des instituteurs, le lendemain du jour où l'Assemblée nationale venait de l'augmenter de 140 francs ? Ne s'est-elle pas aussi trop hâtée en ajoutant, d'un trait de plume, 3 millions à l'article des subventions pour constructions scolaires, et des accroissements gradués n'eussent-ils pas été plus en rapport avec l'état des esprits dans les communes ? Pourquoi une augmentation de dépenses de trois millions et demi au chapitre des facultés, dont le crédit monte de 5.113.380 francs, en 1876, à 8.540.180 francs, en 1877 ? Pourquoi cette institution de maîtres de conférence, au-dessous ou à côté d'un nombreux corps d'agrégés (1) ? Pourquoi ces bourses d'agrégation et de licence, quand les avenues de toutes les carrières sont encombrées d'aspirants (2) ? Pourquoi ces chaires nouvelles dans des facultés inutiles (3) ? Pourquoi ces élévations de traitement dans l'inspection académique et dans l'administration centrale du Ministère de l'instruction publique (4) ?

Cette tendance aux créations d'emplois et aux accroissements de dotations se retrouvent dans d'autres Ministères : aux finances, où M. Léon Say ouvre le budegt à 115 employés nouveaux ; aux affaires étrangères, où l'élévation des émoluments des consuls généraux, demandée par le Ministère et rejetée par la Commission, est consacrée par la Chambre ; à l'intérieur, où le fond d'abonne-

(1) 70 maîtres de conférences à 3.000 francs.

(2) 300 bourses des facultés à 1.200 francs.

(3) 29 chaires, 14 pour les sciences, 11 pour les lettres et 4 pour le droit.

(4) Les inspecteurs d'Académie passent de 5.000 à 8.000 francs, celui de Versailles de 6.000 à 7.500 francs, ceux de 1re classe de 5.500 à 7.000 francs, ceux de 2me classe de 5 000 à 6.500 francs, ceux de 3me classe de 4.500 à 7.000 francs. A l'Administration centrale l'augmentation des traitements exige un crédit de 71.000 fr. Les directeurs montent de 13.000 à 15.000 francs.

ment des préfectures et des sous-préfectures est accru de plusieurs centaines de mille francs.

Mais ce qui domine, dans l'esprit de la Chambre républicaine, indépendamment de la propension aux dépenses, c'est d'abord l'esprit de secte qui lui fait retrancher, du budget des cultes, 300 bourses ecclésiastiques et supprimer le chapitre de Saint-Denis et les chapelains de Sainte-Geneviève (1). C'est ensuite la plus profonde inexpérience des affaires et une telle ignorance des besoins et des nécessités de l'État, que nous la verrons s'appliquer bientôt à diminuer les ressources du Trésor public, en même temps qu'elle en accroîtra les charges.

RÉSUMÉ

Recettes normales	2.779.947.202f85
Recettes extraordinaires	16.094.247,53
TOTAL	2.796.041.450,38
Dépenses	2.732.173.813,09
EXCÉDENT	63.867.637,29
A ajouter, report de 1876 à 1877	468.747,17
	64.336.384,46
A retrancher, report de 1877 à 1878	525.075,62
Reste comme excédent	63.811.308,84

Cet excédent n'a pas été appliqué aux découverts du Trésor, mais il a été affecté à la Caisse des chemins vicinaux (loi du 12 mars 1880) pour........ 19.977.243 46

2° A la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires (loi du 3 juillet 1880) pour........ 17.000.000 00

3° Au budget de 1881 (loi du 19 juillet 1880) pour........ 26.834.065 38

TOTAL égal..... 63.811.308f 84 (2)

(1) Le Sénat ne ratifia pas la disposition législative abolissant le chapitre de Saint-Denis et la Chambre dut s'incliner, car il ne s'agissait pas ici d'un crédit, mais d'une loi véritable.

(2) Travaux et recueils à consulter pour l'étude du budget de 1877. — Projet de budget de M. Léon Say, impressions de la Chambre des députés

de 1876, n° 5. — Rapport général de M. Cochery, I, n° 320. — Rapport sur le budget des finances, par M. Cochery, I, n° 200 et n° 532.— Rapport sur le budget de la justice, par M. Lepère, I, n° 304. — Rapport sur le budget des cultes, par M. Cornil, I, n° 229. — Rapport sur le budget des affaires étrangères, par M. Grévy, I, n° 322. — Rapport sur le budget de l'intérieur, par M. Parent, I, n° 287 et n° 529. — Rapport sur le budget de la guerre, par M. Langlois, I, n° 261. — Rapport sur le budget de la marine et des colonies, par M. Raoul Duval, I, n° 293 et n° 521. — Rapport sur le budget de l'Algérie, par M. Lambert, I, n° 244, n° 531 et n° 637. — Rapport sur le budget de l'instruction publique, par M. Bardoux, I, n° 288. — Rapport sur le budget de l'agriculture et du commerce, par M. Tirard, I, n° 203 et n° 526. — Rapport sur le budget des travaux publics, par M. Carnot, I, n° 308 et n° 533. — Rapport sur le budget des beaux-arts, par M. d'Osmoy, I, n° 325. — Rapport de la Cour des comptes pour 1877. — Compte définitif des recettes et des dépenses pour 1877. — Compte général des finances pour 1877. — Au Sénat, les rapports ont été faits par MM. Pouyer-Quertier (finances), Bernard (justice), Delsol (cultes), Lambert Sainte-Croix (affaires étrangères), Ancel (intérieur), Féray (guerre), Vandier (marine et colonies), Lucet (Algérie), Batbie (instruction publique et beaux-arts), Cordier (agriculture et commerce), Caillaux (travaux publics), I, n°s 29 à 48.

CHAPITRE II

LE BUDGET DE 1878

I. Le projet de M. Léon Say. — II. Le projet de la Commission. — III. Le projet de M. Caillaux, ministre des finances du Gouvernement du 16 mai, et le projet de l'ancienne Commission des finances, maintenue dans ses pouvoirs après les élections d'octobre. — IV. Le nouveau projet de la Commission des finances. — V. La discussion du budget de 1878 et la loi de finances. — VI. Le règlement.

I

Le budget présenté par M. Léon Say, le 11 janvier 1877, pour l'exercice 1878, était, en partie, l'expression des sentiments irréfléchis de la Chambre des députés (1).

M. Léon Say réduisait de 5 0/0 à 4 0/0 l'impôt sur la petite vitesse. Il supprimait les taxes sur les savons et les droits d'entrée sur les huiles. Il abaissait les tarifs postaux de 25 et 15 à 20 et 10 centimes. Les relèvements de douanes qu'il proposait à la Chambre ne compensaient pas la perte qu'allaient faire subir au Trésor ces dégrèvements inopportuns.

L'excédent du budget de 1877 ne sera, ressources extraordinaires à part, que de 47.773.389 fr. 76 c. ; il se changerait en déficit si toutes les dépenses prévues étaient faites. Et on entre dans la voie dangereuse des réductions d'impôts. Et c'est un Ministre exercé qui le premier s'y engage. Que deviendront les finances, dans quatre ou cinq ans, lorsqu'elles seront dirigées par les inexpérimentés et les imprudents ?

(1) Projet portant fixation des dépenses et des recettes de 1878, par M. Léon Say, ministre des finances. — Impressions de la Chambre des députés, 1re législature, n° 689.

M. Léon Say enlevait au Trésor 24.681.000 francs, à savoir : 5.735.000 francs, représentant les droits d'entrée sur les huiles, 6.156.000 francs, produit de la taxe sur les savons, 4.443.000 fr. formant la réduction d'un cinquième de l'impôt sur la petite vitesse. 4.200.000 francs, somme retranchée du rendement des postes, 4.147.000 francs, chiffre diminué du tarif sur les allumettes. Si, à ces 24.681.000 fr., nous ajoutons les 7.028.000 fr. déduits, en 1876, de la taxe sur le sel, nous avons déjà une somme de degrèvements de 31.709.000 francs.

Les prévisions de dépenses de M. Léon Say étaient de 2.785.616.713 francs. Les crédits accordés, pour 1877, par la loi de finances du 29 décembre 1876, étaient de 2.736.247.962 francs. L'augmentation en 1878 était de 49.368.751 francs, par rapport à 1877 (1).

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1877 et des crédits demandés pour 1878 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1877.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1878.
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.204.790.766 fr.	1.225.817.672 fr.
2. Justice (*b*)...................	34.390.740	34.430.740
3. Cultes (*c*)....................	53.569.745	54.690.495
4. Affaires étrangères (*d*)........	12.720.500	12.805.500
5. Intérieur (*e*).................	81.528.386	83.034.291
6. Finances (*f*)..................	20.303.250	20.449.422
7. Guerre (*g*)....................	531.148.836	541.871.736
A reporter..	1.938.452.223	1.973.099.856

(*a*) L'augmentation constatée à la dette publique et aux dotations a trois causes : 1° les obligations émises pour travaux publics — 8 millions; — 2° les intérêts des obligations à court terme émises pour le compte de liquidation — 11 millions; — 3° les annuités aux Compagnies de chemins de fer — 3 millions. — Il y a une diminution d'intérêts au chapitre du remboursement à la Banque.

(*b*) Accroissements exigés pour former une collection de lois étrangères — 20.000 francs, — et pour améliorer quelques traitements de commis et de sous-agents.

(*c*) Le Gouvernement ne tient pas compte des votes de la Chambre réduisant les bourses des séminaires et le chapitre des grosses constructions et réparations.

(*d*) Augmentation légère s'appliquant au matériel de l'Administration centrale.

(*e*) Accroissement entièrement applicable au personnel des lignes télégraphiques.

(*f*) Elévation des dépenses de 146.172 francs affectée au personnel et aux impressions de l'Administration centrale ; le budget n'en contient même pas la justification.

(*g*) L'effectif prévu par le Ministre de la guerre pour 1877 s'élevait à 455.866 hommes. La Commission le porta à 483.816 hommes, en demandant le maintien, sous les drapeaux, pendant un an, au lieu de 6 mois, des 27.950 hommes environ formant la seconde portion du contingent. Le Ministre de la guerre base le budget de 1878 sur un effectif de 494.650 hommes, y compris la seconde portion du contingent et la gendarmerie, la seconde portion devant faire un an. L'augmentation de 10.734 hommes en 1878 provient de la création projetée d'un nouveau régiment de pontonniers, du complet projeté aussi des régiments d'artillerie et des compagnies d'ouvriers, de l'accroissement des sections d'administrations, du remplacement dans les corps des cavaliers, ordonnances. Ce surplus d'effectif nécessite une dépense de 5 millions et demi. Le Ministre demande encore 4.140.000 francs pour les nouveaux tarifs de solde des officiers de cavalerie et d'infanterie, 3.815.000 fr. pour l'entretien du matériel de réserve, 1.400.000 francs pour frais de manutention dans les magasins d'habillement, 1.330.000 francs pour les transports généraux, 1.518.000 francs pour les accroissements de fourrages, 2.750.000 francs pour l'élévation du prix de la ration de viande, 300.000 francs pour les conserves ; c'est un total de 21.360.894 francs, réduit à 10.722.900 francs par des économies faites sur la ration de sucre et de café, sur les déductions pour congés, etc., etc...

Les évaluations de recettes étaient fixées par M. Léon Say à 2.791.427.804 francs. Celles de 1877 avaient été portées, par la loi de finances, à 2.737.003.812 francs, y compris les ressources extraordinaires à provenir de la négociation des valeurs à émettre pour payer les travaux publics. L'augmentation était de 54.423.992 francs. Les estimations n'étaient pas exagérées puisque, d'une part, les produits de l'impôt allaient s'élever, pour 1877, à 2.796.041.450 fr. 38 c., puisque, d'autre part, 72.523.082 fr. de ressources extraordinaires entraient dans les 2.791.427.804 fr. d'évaluations.

Report..	1.938.452.223	1.973.099.856
8. Marine et colonies (*h*)........	186.622.116	178.926.730
9. Algérie (*i*)..................	24.587.322	25.617.142
10. Instruction publique (*j*).......	49.211.282	52.853.114
11. Agriculture et commerce (*k*)...	19.762.388	39.937.238
12. Travaux publics (*l*)..........	238.246.535	235.812.274
13. Beaux-arts (*m*)...............	7.417.480	7.498.190
14. Frais de régie (*n*)............	271.948.616	271.872.169
Totaux...........	2.736.247.962	2.785.616.713

(*h*) L'augmentation des dépenses provient de l'accroissement des effectifs à la mer.
(*i*) L'élévation des dépenses est la conséquence du développement projeté des travaux publics.
(*j*) L'amélioration de l'instruction première est la cause unique de l'augmentation des dépenses.
(*k*) Les dépenses prévues de l'exposition universelle nécessitent l'élévation des crédits de l'agriculture.
(*l*) On commence à réduire le budget d'entretien de travaux publics pendant que grossit le budget extraordinaire de ce département.
(*m*) L'accroissement de 80.710 francs est affecté aux encouragements et secours.
(*n*) Il y a, à ce service, une diminution de 2.437.000 francs affectée aux restitutions et une augmentation de 2.360.000 francs aux frais de régie pour créations d'emplois, augmentation de traitement et constructions de bâtiments divers.

(1) Comparaison des évaluations de recettes de 1878 et des évaluations de recettes de 1877 d'après la loi de finances :

	Évaluations de 1877 (Loi de finances.)	Évaluations de 1878 (Projet Léon Say.)
1. Contributions directes........	388.179.000 fr.	392.114.000 fr.
2. Taxes assimilées............	24.291.600	25.615.800
3. Domaines..................	13.986.451	14.970.000
4. Forêts......................	38.548.680	38.072.600
5. Enregistrement et timbre.....	620.619.000	623.070.000
6. Impôt de 3 p. 0/0...........	35.676.000	34.942.000
7. Douanes et sels..............	268.355.800	292.020.000
8. Contributions indirectes......	1.039.293.800	1.052.019.000
7. Postes......................	116.126.000	109.676.000
10. Télégraphes................	16.600.000	18.311.260
11. Produits universitaires.......	4.471.660	4.540.010
12. Revenus de l'Algérie........	24.483.400	25.891.400
13. Retenues..................	18.044.000	18.358.000
A reporter..	2.608.675.391	2.649.600.070

Le budget de M. Léon Say offrait un excédent de 5.815.091 francs (1).

II

La Commission du budget de 1878 fut surprise et interrompue dans la préparation de son travail par les événements du 16 mai.

Au moment où éclata contre le Ministère modéré et libéral, présidé par M. Jules Simon, l'acte d'agression injustifiable du maréchal, président de la République, le rapport général n'était pas déposé, mais presque tous les rapports spéciaux étaient élaborés.

Grâce à ces rapports, nous avons pu reconstituer une partie de l'œuvre de la Commission des finances.

Elle abaissait les prévisions de dépenses de 2.785.616.713 francs à 2.760.452.560 fr. Pour obtenir la réduction de 25.164.153 fr. qu'elle effectuait, elle prélevait 14.954.146 francs sur l'excédent à venir de 1876 et consacrait cette somme à compléter le remboursement à la Banque afférent à l'année 1878; elle retranchait 1.559.500 francs du budget des cultes : elle faisait subir aux crédits de la guerre une diminution de 4.094.421 francs, et à ceux

Report..	2.608.675.391	2.649.600.070
14. Produits divers..............	55.367.739	59.304.552
15. Ressources extraordinaires....	72.960.682	72.523.182
16. Plus-values résultant de l'exposition....................		10.000.000
Totaux.........	2.737.003.812	2.791.427.804

Toutes les augmentations constatées en 1878 par rapport à 1877 sont le résultat des plus-values normales, excepté aux douanes où les accroissements sont la conséquence de quelques relèvements de tarifs. Aux postes, la diminution est motivée par l'abaissement des taxes.

(1)

Évaluations de recettes.................	2.791.427.804 fr.
Prévisions de dépenses.................	2.785.612.713
Excédent...............	5.815.091

des travaux publics un abaissement de 2.364.750 francs (1).

Quant aux évaluations de recettes, la Commission ne les discuta pas. Si la marche des affaires n'eût pas été violemment troublée par le 16 mai et que la Commission eût accepté les évaluations du Gouvernement, soit 2.791.427.804 francs, son budget aurait eu un excédent de 30.975.244 francs (2).

Le 16 juin 1877, M. Caillaux, ministre des finances du Gou-

(1) Comparaison des prévisions de dépenses du Gouvernement et de la Commission :

	BUDGET DU GOUVERNEMENT	BUDGET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotations (a)...	1.225.817.672 fr.	1.210.863.526 fr.
2. Justice (b)...	34.430.740	34.292.740
3. Cultes (c)...	54.690.495	53.130.995
4. Affaires étrangères...	12.805.500	12.805.500
5. Intérieur (d)...	83.034.291	82.207.796
6. Finances...	20.449.422	20.449.422
7. Guerre (e)...	541.871.736	537.777.315
8. Marine et colonies...	188.926.730	188.926.730
9. Algérie...	25.617.142	25.617.142
10. Instruction publique (f)...	52.853.114	52.957.714
11. Agriculture et commerce (g)...	29.937.238	29.079.957
12. Travaux publics (h)...	235.812.274	233.448.524
13. Beaux-arts...	7.498.190	7.426.530
14. Frais de régie (i)...	271.872.169	271.468.669
TOTAUX...	2.785.616.713	2.760.452.560

(a) Dans la pensée de la Commission, la réduction de 14.954.146 francs ne doit pas diminuer le remboursement à la Banque, car la somme de 14.954.146 francs destinée à ce remboursement par M. Léon Say, et retranchée du budget par la Commission, est remplacée par un prélèvement d'égale somme sur l'excédent à venir de 1877, et le budget de 1878 se trouve allégé d'autant.

(b) La réduction de 138.000 francs porte sur les cours et les tribunaux. Comme la Commission de 1887, celle de 1878 veut des diminutions de personnel.

(c) Les 1.559.500 francs en moins au projet de la Commission s'appliquent aux bourses ecclésiastiques et aux grosses réparations. Le Gouvernement maintient les crédits de 1877 et la Commission persiste dans les résolutions affirmées dans la loi de finances du 29 décembre 1876.

(d) 826.495 francs sont diminués par la Commission des chapitres : *Indemnités et traitements des commissaires de police, Secours aux réfugiés étrangers, Service pénitentiaire.*

(e) Les deux principales modifications introduites par la Commission des finances au projet de budget visent les hôpitaux — 1.350.336 francs — et les établissements et matériel de l'artillerie — 1.105.870. — Le Ministre de la guerre demande des crédits pour un effectif de 4 0/0 aux hôpitaux, or la statistique prouve que cet effectif ne dépasse pas 2 1/2 0/0 : voilà pour la première réduction. Le Ministre de la guerre compte pour chaque cartouche 12 centimes. Mais si la cartouche neuve coûte 12 centimes, la cartouche réfectionnée ne coûte que la moitié ; voilà l'explication de la seconde réducton effec.ive par la Commission.

(f) L'augmentation de 104.600 francs s'applique à un grand nombre de chapitres, et pour de très petites sommes (Amélioration de salaires d'un homme de peine au collège de France, salaires des garçons de bureau aux archives).

(g) La plus grande partie des 857.281 francs de diminution affecte les encouragements agricoles.

(h) 1 million retranché du chiffre de la garantie d'intérêts et 1 million du chiffre des annuités pour paiements des garanties d'intérêts de 1871 et 1872 représentent presque toute la diminution.

(i) Sur les augmentations de personnel présentées par le Gouvernement, la Commission rejette 403.500 francs.

(2)	Évaluations de recettes...	2.791.427.804 fr.
	Prévisions de dépenses...	2.760.452.560
	EXCÉDENT...	30.975.244

vernement nouveau, présentait aux Chambres le projet de loi relatif aux contributions indirectes.

Si M. Caillaux avait pu espérer que la Chambre des députés lui accorderait le droit de percevoir les contributions directes en 1878, il n'aurait pas jugé sainement la situation politique du Parlement et du pays.

Le conflit avait surgi. C'était au pays à prononcer entre la présidence de la République et le Sénat d'une part, et la Chambre des députés de l'autre. Tout débat financier était remis au lendemain du jugement de la nation.

III

Le cabinet issu du 16 mai présenta aux Chambres, le 12 novembre 1877, par l'organe de M. Caillaux, ministre des finances, le budget rectifié de 1877 (1).

M. Caillaux prévoyait 2.787.297.771 francs de dépenses, soit 1.681.058 francs de plus que M. Léon Say, dont les demandes de crédits étaient de 2.785.616.713 francs.

Postérieurement à son premier projet, M. Léon Say avait modifié sur plusieurs points les prévisions de dépenses de 1878, qu'il avait arrêtées, le 24 mars 1877, à 2.786.365.713 francs, soit 749.000 francs de plus qu'au projet du 11 janvier (2).

Le projet de M. Caillaux ne contenait, par rapport au projet rectifié de M. Léon Say, qu'un accroissement de 932.058 francs.

Le lecteur suivra facilement, dans les tableaux ci-dessous, les nombreuses modifications subies par les projets de budget de 1877 (3).

(1) Impressions de la Chambre des députés, 2e législature, n° 1.
(2) Impressions de la Chambre des députés, 1re législature, n° 882.
(3) Comparaison des divers projets de la Commission.

	PROJET LÉON SAY PRIMITIF	PROJET LÉON SAY RECTIFIÉ	PROJET DE LA COMMISSON	PROJET CAILLAUX
1. Dette publique et dotations	1.225.817.672 fr.	1.224.861.172 fr.	1.210.863.526 fr.	1.224.861.172 fr
2. Justice	34.430.740	34.430.740	34 292 740	34.430.740
A reporter	1.260.248.412	1.259.291.912	1.245.156.266	1.259.291.912

M. Léon Say proposait, nous l'avons dit, un dégrèvement de 24.681.000 francs. M. Caillaux se contentait de 17.729.900 fr. de diminution de taxes. Il acceptait en principe l'abaissement des tarifs postaux et télégraphiques, la suppression des droits d'entrée sur les huiles et l'impôt sur les savons, et il laissait espérer d'autres réductions, comme s'il avait voulu rivaliser de zèle populaire avec ceux qui commençaient à faire brèche contre les finances publiques. Mais présentement il s'en tenait à un abaissement des centimes additionnels aux patentes, à un allègement des droits de timbre et à une atténuation de l'impôt sur la petite vitesse. La première de ces réformes faisait perdre au Trésor 10.286.900 francs, la seconde 5 millions, la troisième 1.443.000 francs (1).

Report..	1.260.248.412	1.259.291.912	1.245.156.266	1.259.291.912
3. Cultes...............	54.690.495	53.630.995	53.130.995	54.280.995
4. Affaires étrangères..	12.805.500	12.805.500	12.805.500	12 892.800
5. Intérieur...........	83.034.291	83.034.291	82.207.796	83.512.491
6. Finances...........	20.449.422	20.449.422	20.449.422	20.698.522
7. Guerre.............	541.871.736	541.871.736	537.777.315	539.484.034
8. Marine et colonies...	188.926.730	191.676.730	188.926.730	192.327.012
9. Algérie............	25.617.142	25.617.142	25.617.142	25.697.867
10. Instruction publique.	52.853.114	52.853.114	52.957.714	53.570.714
11. Agriculture et commerce..........	29.937.238	29.952.238	29.079.957	29 254.238
12. Travaux publics....	235.812.274	235.812 274	233.448.524	236.869.336
13. Beau-xarts.........	7.498.190	7.498.190	7.426.530	7.516.190
14. Frais de régie......	271.872.169	271.872.169	271.468.669	271.901.666
Totaux..........	2.785.616.713	2.786.365.713	2 760.452.560	2.787.297.777

NOTA. — Dans son projet de budget rectifié M. Léon Say diminuait 946.500 francs aux crédits des divers chapitres de la dette viagère; il retranchait 1.069.500 francs du budget des cultes; il augmentait le budget de la marine de 2.750.000 francs, et celui de l'agriculture et du commerce de 15.000 francs. Nous avons assez longuement exposé les modifications de la Commission du budget pour n'avoir pas à y revenir. Faisons simplement remarquer que le projet rectifié de M. Léon Say est postérieur aux résolutions de la Commission de budget. Quant au projet de M. Caillaux, qui doit être rapproché du projet rectifié de M. Léon Say et non de celui de la Commission, voici les changements qu'il effectue : M. Caillaux accroit de 87.300 francs les crédits des affaires etrangères (traitement des agents politiques et consulaires), de 128.200 francs ceux de l'intérieur (sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis), de 650.000 francs ceux des cultes (bourses des séminaires et édifices diocésains), de 80.725 francs ceux de l'Algérie, de 650.282 francs ceux de la marine (tarifs de solde), de 194.600 francs, ceux de l'instruction publique (exposition universelle), de 1.057.862 francs, ceux des travaux publics (augmentation des subventions aux compagnies de chemins de fer), de 18.000 francs ceux des beaux-arts (participation à l'exposition universelle), de 29.491 francs ceux des frais de régie (accroissement des services des douanes et des contributions indirectes. Il diminue de 2.387.702 francs les crédits de la guerre (ajournement de l'appel d'une 2e classe de réservistes et de la convocation de l'armée territoriale), et de 698.000 francs ceux de l'agriculture et du commerce (suppression des concours d'animaux reproducteurs et des primes d'honneur).

(1) Comparaison des évaluations de M. Léon Say et des évaluations de M. Caillaux :

	ÉVALUATIONS LÉON SAY	ÉVALUATIONS CAILLAUX
1. Contributions directes........	392.114.000 fr.	381.827.100 fr.
2. Taxes assimilées.............	25.615 800	25.615.800
A reporter..	417.729.800	407.442.900

Ainsi dressé en dépenses et recettes, le budget de M. Caillaux avait un excédent de 1.841.133 francs (1).

IV

Cependant, la Chambre des députés dissoute avait été réélue. L'ancienne Commission du budget avait repris son mandat, et tous les rapporteurs des budgets spéciaux avaient été chargés de formuler ses conclusions, touchant le projet de M. Caillaux.

Le 6 décembre 1877, M. Cochery, rapporteur général, apportait à la Chambre le résultat des travaux de la Commission.

Cette dernière fixait les dépenses à 2.775.374.880 francs, chiffre supérieur de 14.922.320 francs aux prévisions du pre-

Report..	417.729.800	407.442.900
3. Domaines..................	14.970.000	14.970.000
4. Forêts.....................	38.072.600	38.072.600
5. Enregistrement et timbre.....	623.070.000	618.070.000
6. Impôt de 3 p. 0/0..........	34.942.000	34.972.000
7. Douanes et sels.............	292.020.000	286.174.000
8. Contributions indirectes......	1.052.019.000	1.067.910.000
9. Postes.....................	109.676.000	113.876.000
10. Télégraphes................	18.311.260	18.311.260
11. Produits universitaires.......	4.540.010	5.063.010
12. Revenus de l'Algérie.........	25.891.400	25.891.400
13. Retenues...................	18.358.000	18.358.000
14. Produits divers..............	59.304.552	59.804.552
15. Ressources extraordinaires...	72.523.182	70.223.182
16. Plus-values de l'exposition...	10.000.000	10.000.000
Totaux.........	2.791.427.804	2.789.138.904

(1) Évaluations de recettes................ 2.789.138.904 fr.
Prévisions de dépenses................ 2.787.297.771

Excédent.................. 1.841.133

NOTA. — La diminution effectuée aux contributions directes est la conséquence de la réduction des centimes additionnels aux patentes de 43 à 30. Celle que présentent l'enregistrement et le timbre est le résultat du dégrèvement des effets de commerce. L'abaissement des droits de douane a pour cause le traité avec l'Italie. L'augmentation constatée aux contributions indirectes provient de l'ajournement des dégrèvements des savons et des huiles. Celle des postes de l'ajournement de la réforme postale. — Aux ressources extraordinaires on prévoit une émission moins considérable d'obligations.

mier projet de la Commission et inférieur de 11.922.897 francs aux estimations de M. Caillaux (1).

Quant aux évaluations de recettes, la Commission les portait à 2.793.039.804 francs.

Elle demandait les dégrèvements suivants :

1° Suppression de l'impôt sur les savons ;

2° Suppression de l'impôt sur la petite vitesse ;

3° Abaissement des taxes postales ;

4° Abaissement des taxes télégraphiques.

Elle repoussait les propositions du Gouvernement du 24 mai

(1) Comparaison des prévisions de dépenses de M. Caillaux et de la Commission :

	PRÉVISIONS CAILLAUX	PRÉVISIONS DE LA COMMISSION.
1. Dette publique et dotation (a)..	1.224.861.172 fr.	1.221.700.729 fr.
2. Justice (b)...................	34.430.740	34.292.740
3. Cultes (c)...................	54.280.995	53.143.995
4. Affaires étrangères (d)........	12.892.800	12.694.800
5. Intérieur (e).................	83.512.491	82.445.961
6. Finances (f)..................	20.698.522	20.696.022
7. Guerre (g)....................	539.484.034	537.777.342
8. Marine et colonies (h)........	192.327.012	191.153.356
9. Algérie (i)...................	25.697.867	25.697.868
10. Instruction publique (j)......	53.570.714	53.470.714
11. Agriculture et commerce (k)..	29.254.238	28.713.827
12. Travaux publics (l)..........	236.869.336	234.662.586
13. Beaux-arts (m)...............	7.516.190	7.426.530
14. Frais de régie (n)...........	271.901.666	271.498.410
TOTAUX...............	2.787.297.777	2.775.374.880

(a) Les crédits que la Commission accorde en moins, — 3.160.443 francs. — sont retranchés — pour 2.250.000 francs — du chapitre : *Obligations émises pour travaux publics* ; — pour 560.000 francs du chapitre : *Dette flottante*, — pour 74.143 francs de divers chapitres de la dette viagère, — pour 276.300 francs — des Dotations.

(b) A la justice, la Commission rétablit le crédit de son premier projet.

(c) Aux cultes aussi, la Commission maintient ses réductions aux chapitres : *Bourses des séminaires* et *Constructions et réparations*.

(d) La Commission n'accepte pas non plus l'augmentation proposée par le Gouvernement du 16 mai.

(e) La Commission diminue, par rapport au projet Caillaux, les chapitres : *Traitements et indemnités aux commissaires de police, Service pénitentiaire, Secours aux refugiés étrangers*, et fait revivre peu près ses premiers crédits.

(f) La Commission accepte, à quelques mille francs près, les crédits du Gouvernement du 16 mai.

(g) La Commission diminue, à la guerre, les chiffres des chapitres : *Remonte* et *Établissements de artillerie*, et revient aux crédits de son premier projet.

(h) La Commission retranche 902.207 francs des chapitres : *Personnel navigant, Troupes, Approvisionnements généraux de la flotte,*

(i) La Commission ne modifie pas à l'Algérie le chiffre du Gouvernement.

(j) A 100.000 francs près, la Commission sanctionne les propositions du Gouvernement.

(k) La diminution opérée par la Commission, à l'agriculture et au commerce, porte sur les francs.

(l) Deux millions sont retranchés des annuités aux compagnies de chemins de fer et des annuités pour garanties d'intérêts de 1871 et 1872.

(m) Les retranchements affectent les chapitres : *Souscriptions aux ouvrages d'art, Monuments historiques, Exposition des artistes vivants, Décorations d'édifices publics.*

(n) La Commission diminue 403.250 francs sur les services des contributions indirectes principalement.

visant les centimes additionnels aux patentes et les droits de timbre sur les effets de commerce. Elle n'accueillait pas non plus, pour le moment, la proposition de M. Léon Say relative aux droits d'entrée sur les huiles (1).

Le budget de la Commission avait un excédent de 17.664.924 francs (2).

V

M. Welche, ministre de l'intérieur dans le cabinet Rochebouët, demanda aux Chambres, par un projet du 26 novembre 1877, l'autorisation de percevoir les contributions directes pendant l'année 1878. La Commission déclara, aux applaudissements de la Chambre, que, jusqu'à nouvel ordre, aucun rapport ne serait présenté sur les projets de finances.

(1) Comparaison des évaluations du projet Caillaux et du projet de la Commission :

	ÉVALUATIONS CAILLAUX	ÉVALUATIONS DE LA COMMISSION
1. Contributions directes........	381.827.100 fr.	392.114.000 fr.
2. Taxes assimilées............	25.615.800	25.615.800
3. Domaines..................	14.970.000	14.970.000
4. Forêts......................	38.072.600	38.072.600
5. Enregistrement et timbre.....	618.070.000	623.070.000
6. Impôt de 3 0/0...............	34.972.000	34.972.000
7. Douanes et sels	286.174.000	283.020.000
8. Contributions indirectes	1.067.910.000	1.056.628.000
9. Postes......................	113.876.000	113.876.000
10. Télégraphes	18.311.260	18.311.260
11. Produits universitaires.......	5.063.010	5.063.010
12. Revenus de l'Algérie.........	25.891.400	25.891.400
13. Retenues	18.358.000	18.358.000
14. Produits divers..............	59.804.552	60.054.552
15. Ressources extraordinaires ...	70.223.182	73.023.182
16. Plus-values de l'Exposition....	10.000.000	10.000.000
TOTAUX...............	2.789.138.904 fr.	2.793.039.804

Les augmentations de la Commission, 1° aux contributions directes, 2° à l'enregistrement, sont le résultat du rejet des propositions de dégrèvement de M. Caillaux (patentes et timbre des effets de commerce). Les diminutions, 1° aux douanes et 2° aux contributions indirectes, sont la conséquence des réductions d'impôt pour les secondes et de l'avortement des négociations avec l'Italie pour les premières.

(2)		
	Evaluations des recettes................	2.793.039.804 fr.
	Prévisions des dépenses...............	2.775.374.880
	EXCÉDENT..................	17.664.924 fr.

Enfin, la douloureuse crise du 16 mai se dénoua par la constitution du cabinet Dufaure, et le 15 décembre la Chambre vota la loi sur les contributions directes et accorda au nouveau Gouvernement deux douzièmes provisoires. Ces deux mesures furent ratifiées par le Sénat le 17 décembre.

On comprend qu'après une si vive lutte la discussion du budget de 1878 ne pouvait donner lieu à de bien longs débats. Elle s'ouvrit le 28 janvier, par un discours de M. Talandier, qui, reprenant une pensée de l'Assemblée nationale, proposa la nomination d'une commission chargée d'étudier les économies à faire dans les services publics.

1. *Dette publique et dotations.* — Crédits votés sans débat : 1.221.700.729 francs.

2. *Justice.* — M. Dufaure, garde des sceaux, rappela qu'il avait préparé et présenté au Sénat, le 15 novembre 1876, un projet de réorganisation de la magistrature, et qu'il allait prier la Commission, chargée de l'examen de ce projet, de hâter ses travaux. Sur ces explications, la Commission du budget consentit au rétablissement des sommes supprimées aux chapitres : *Cours et Tribunaux.* — Crédits votés : 34.415.740 francs (1).

3. *Cultes.* — La discussion de ce service permit à M. de la Bassetière d'affirmer la pure doctrine cléricale et à M Guichard de revendiquer les droits de la société civile (2).

L'amendement de M. de Perrochel, relatif aux bourses des séminaires, et celui de M. Keller, concernant les séminaires de l'Algérie, furent rejetés ; mais la Chambre adopta les chiffres du Gouvernement, sensiblement plus élevés que ceux de la Commission, aux chapitres des édifices diocésains et des cathédrales. — Crédits votés : 53.643.995 francs (3).

(1) Séance du 31 janvier 1878.

(2) M. Guichard dit : « La France est religieuse, elle est religieuse dans la limite de la liberté de conscience ; elle respecte le prêtre dans l'exercice de son Ministère, mais elle le blâme quand il sort de son Ministère pour intervenir dans les affaires politiques ou civiles. » Ce langage est correct et politique.

(3) Séances des 14 et 19 février 1878.

4. *Affaires étrangères.* — Crédits votés : 12.719.800 fr. (1).

5. *Intérieur.* — M. Parent fit augmenter le crédit du matériel de l'Administration centrale. Les amendements de M. de Gasté et de M. Mention ayant pour objet, le premier de supprimer les sous-préfets, et le second de réduire les crédits de non-activité furent écartés. — Crédits votés : 83.728.986 francs (2).

6. *Finances.* — Crédits votés sans débats : 20.368.442 (3).

7. *Guerre.* — Le chapitre de la remonte et celui des invalides furent relevés de plusieurs centaines de mille francs, sans être portés aux chiffres demandés par le Gouvernement. — Crédits votés : 538.526.499 francs (4).

8. *Marine et Colonies.* — M. Lamy parla pour la suppression des deux arsenaux, pour les constructions rapides et pour l'établissement d'une comptabilité sévère. — Crédits votés : 193.952.491 francs (5).

9. *Algérie.* — Le président de la Commission, M. Gambetta, dit à la Chambre que 53.000 francs, demandés par le Gouvernement pour la création de trois directeurs et refusés par la Commission pour cet objet, avaient été ajoutés au chapitre 16, Service des travaux publics. — Crédits votés : 25.717.866 francs (6).

10. *Instruction publique.* — M. Chalamet demanda la suppression de certains exercices dans l'enseignement secondaire, tels que les vers latins; M. Duvaux exprima ses regrets de voir nommer, dans les facultés, des élèves de l'École normale sans leur imposer un stage dans l'enseignement secondaire.

Furent rejetés les amendements de M. Duvaux tendant à créer des inspecteurs de l'économat; de M. Lockroy, ayant pour objet d'isoler la bibliothèque nationale; de MM. Villers et Noiret, concernant le traitement des maîtres élémentaires de l'enseignement

(1) Séance du 31 janvier 1878. Fut rejeté l'amendement de Gasté, tendant à réduire les émoluments des ambassadeurs.

(2) Séances des 16 et 18 février 1878.

(3) Le Ministre des finances abandonna certains crédits sur le personnel et le matériel de l'Administration centrale.

(4) Séances des 28 et 29 janvier 1878.

(5) Séances des 11 et 12 février 1872. Les crédits furent fixés à ce chiffre d'un commun accord entre le Gouvernement et la Commission.

(6) Séance du 21 février 1876.

spécial ; de M. Paul Bert, relatif à la nomination de surveillants spéciaux dans les écoles normales primaires et aux retraites des instituteurs.

M. Georges Perin fit accepter un amendement ayant pour objet d'accroître de 170.000 francs le crédit des missions et explorations afin de permettre l'étude du projet de mer intérieure en Afrique. — Crédits votés : 53.640.714 francs (1).

11. *Agriculture et commerce.* — Un amendement de M. de la Basselière ayant pour but d'accroître de 50.000 francs la dotation des comices agricoles fut rejeté par la Chambre. — Crédits votés : 42.556.039 francs (2).

12. *Travaux publics.* — M. de Gasté demanda une augmentation de 100 francs pour les maîtres de port de 1re classe et de 200 francs à partager entre les maîtres de port de 2me 3me et 4me classe. La Chambre repoussa sa proposition. — Crédits votés : 234.631.586 francs (3).

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 7.579.530 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 258.052.678 francs.

Le 21 février, la Chambre votait le budget des dépenses. Le Sénat l'amendait sur plusieurs points. Mais la Chambre supprimait les crédits rétablis par le Sénat. La loi des finances du 30 mars 1878 arrêta les dépenses à 2.781.035.095 francs, et celle du 26 mars fixa les recettes à 2.793.177.804 francs. Il y avait un excédent de 12.142.709 francs.

VI

Les dépenses de 1878, dont les prévisions n'étaient que de 2.781.035.095 francs, se sont élevées à 3.108.758.696 fr.02 c.

Cet accroissement de 327.723.601 fr. 02 c. provient, premièrement, du rachat de lignes de chemins de fer, pour 285.019.467 fr. 96 c., secondement de l'augmentation des dé-

(1) Séances des 12 et 13 février 1876.
(2) Séance du 21 février 1876.
(3) Séance du 28 janvier 1876.

penses de la guerre, pour 18,308.392 fr. 66 c. troisièmement des travaux publics exécutés en sus de ceux qui avaient été prévus, soit une somme de 19.754.414 fr. 95 c. Les différences apparaîtront dans le tableau ci-dessous (1).

Les voies et moyens, fixés, par la loi du 25 mars 1878, à 2.793.177.804 francs, se sont élevés à 3.170.021.565 fr. 87 c.

Les produits de l'impôt entrent dans cette somme pour

(1) Comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses faites en 1876 :

	PRÉVISIONS (LOI DE FINANCES)	DÉPENSES FAITES
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.221.700.729	1.211.224.573f65
2. Justice (*b*)....................	34.415.740	35.333.788,50
3. Cultes (*c*)....................	53.643.995	52.843.411,28
4. Affaires étrangères (*d*)........	12.719.800	13.769.505,74
5. Intérieur (*e*).................	83.728.986	88.971.653,57
6. Finances (*f*)..................	20.368.442	24.105.205,96
7. Guerre (*g*)...................	538.326.499	556.634.891,66
8. Marine et colonies (*h*)........	193.952.491	197.466.009,11
9. Algérie (*i*)..................	25.717.866	28.054.251,38
10. Instruction publique (*j*).......	53.640.714	55.618.092,31
11. Agriculture et commerce (*k*)..	42.556.039	44.820.635,65
12. Travaux publics (*l*)..........	234.631.586	539 425.468,91
13. Beaux-arts (*m*)...............	7.579.530	7.738.817,58
14. Frais de régie (*n*)............	258.052.678	252.752.390,72
TOTAUX.........	2.781.035.095	3.108.758.696f02

(*a*) Les prévisions sont trop élevées, notamment à la dette flottante et aux pensions militaires ; mais il y a 4.918.059 fr. 97 c. à payer pour arrérages de rentes amortissables.

(*b*) Les frais de justice criminelle et les représentations du garde des sceaux, à l'occasion de l'Exposition universelle, nécessitent des augmentations.

(*c*) Il y a des annulations sur un grand nombre de chapitres, par suite de vacances.

(*d*) Les frais de representation du Ministre, à l'occasion de l'Exposition, sont de 250.000 francs (crédits supplémentaires).

(*e*) Trois millions de crédits supplémentaires sont consommés par les télégraphes.

(*f*) Les dépenses des exercices clos dépassent 3 millions.

(*g*) L'augmentation est la conséquence de la loi du 22 juin 1878 sur les sous-officiers, des crédits supplémentaires pour les vivres, fourrages et habillement, de crédits extraordinaires, 553.077 fr. 08 c., pour les frais de représentation de Ministre et pour indemnité des officiers.

(*h*) Le service colonial, les approvisionnements généraux de la flotte et les salaires d'ouvriers ont absorbé plus de crédits que la loi de finances n'en avait accordés.

(*i*) La plus grande partie de l'accroissement porte sur les travaux publics.

(*j*) Des crédits supplémentaires ont été ouverts, pour l'instruction primaire, par les lois des 27 mars 1879, 28 mars 1879 et 20 juin 1878.

(*k*) L'accroissement de 2 millions est la conséquence des 2 millions de subvention aux communes et aux départements pour l'envoi de délégations agricoles et ouvrières à l'exposition. Les forêts sont transférées à l'agriculture. Le transfert n'était pas effectué au moment du dépôt des divers projets.

(*l*) Les lois des 13 et 18 mai, 11, 15, 17 juin, et 26 décembre 1878, des 25 juin et 27 juillet 1879 ont ouvert des crédits pour travaux extraordinaires, sans parler du rachat des chemins de fer de diverses compagnies.

(*m*) Supplément de crédit pour l'Exposition universelle.

(*n*) Les prévisions, notamment dans les tabacs, sont trop élevées par rapport aux dépenses faites. Des crédits tombent en annulation.

2.851.452.356 fr. 65 c.; les ressources extraordinaires pour 318 569.209 fr. 22 c. (1).

En somme, l'exercice 1887 présente un excédent apparent de 61.262.869 fr. 85 c. (2); mais un déficit réel de 257.306.339 fr. 37 c. (3). La période des dépenses exagérées commence.

Dépenses et recettes du budget sur ressources spéciales : 415.346.529 fr. 60 c.

Depenses et recettes des budgets annexes : 61.333.02 fr. 71 c.

(1) Comparaison des évaluations de recettes et de réalisations de produits en 1878 :

	EVALUATIONS (LOI DE FINANCES)	REALISATIONS
1. Contributions directes........	392.114.000 fr.	395.192.432f92
2. Taxes assimilées.............	25.615.800	25.500.582.91
3. Domaines....................	14.970.000	12.999.911,64
4. Forêts......................	38.072 600	33.641.688,03
5. Enregistrement et timbre.....	623.070.000	646.386.779,99
6. Impôt de 3 p. 0/0............	34.972.000	34.275.828,18
7. Douanes et sels..............	283.020.000	313.758.505,26
8. Contributions indirectes......	1.056.628.000	1.084.096.248,76
9. Postes......................	113.876.000	102.355.650,05
10. Télégraphes.................	18.311.260	21.204.627,07
11. Produits universitaires.......	5.063.010	4.532.352,50
12. Revenus de l'Algérie.........	25.891.400	26.309.348,54
13. Retenues...................	18.358.000	19.912.324,34
14. Produits divers..............	60.192.552	131.286.076,46
15. Ressources extraordinaires...	73.023.182	318.569.209,22
16. Plus-values de l'exposition....	10.000.000	»
TOTAUX.........	2.793.177.804	3.170.021.565f87

NOTA. — Il n'y a pas de moins-values sur les domaines et les forêts, mais tous les droits n'ont pas été recouvrés en 1878; une partie a été transportée aux exercices suivants :

Si les plus-values ne sont pas plus élevées, aux contributions indirectes, c'est que l'impôt sur la petite vitesse a été supprimé le 1er juillet 1876 et que les droits sur les savons ont été abolis à partir du 1er avril 1878.

La baisse du revenu des postes provient de la réforme postale.

Les plus-values de l'exposition sont difficiles à chiffrer; elles se confondent avec les plus-values normales.

Sur les 318.569.209 fr. 22 c. de ressources extraordinaires, 317.975.445 fr. 84 c. sont fournis par l'amortissable.

(2) Recettes diverses........	3.170.021.565f87
Dépenses.........................	3,108.758.696,02
EXCÉDENT..	061.262.869f85

(3) Dépenses réelles...............	3.108.758.696f02
Recettes normales..................	2.851.452.356,65
DÉFICIT.................	257.306.339f37

RÉSUMÉ :

Dépenses............	3.108.758.696	02
Recettes normales........	2.851.452.356	65
DÉFICIT..............	257.306.339	37
Ressources extraordinaires (3 p. 0/0 amortissable)...	317.975.445	84
Autres ressources extraordinaires (Société algérienne)....	593.763	38
TOTAL..........	318.569.209	22
A déduire le déficit, soit.....	257.306.339	37
Excédent apparent........	61.262.869	85
A ajouter : 1° somme transportée de l'exercice 1876...	1.182.067	08
2° report de l'exercice 1877 à l'exercice 1878 pour le cadastre.	525.075	62
TOTAL............	62.970.012	55
A déduire report à l'exercice 1879 pour le cadastre.....	613.133	63
Reste comme excédent apparent..	62.356.878	92 (1)

(1) Travaux et recueils à consulter : Projet de budget de M. Léon Say, impressions de 1877, n° 689. — Rapport sur le budget des finances, par M. Cochery, I, n° 792. — Rapport sur la justice, par M. Varambon, I, n° 871. — Rapport sur les cultes, par M. Guichard, I, n° 890. — Rapport sur l'intérieur, par M. Parent, I, n° 837. — Rapport sur la guerre, par M. Langlois, I, n° 943. — Rapport sur la marine, par M. Bethmont, I, n° 944 et n° 995. — Rapport sur l'Algérie, par M. Jacques, I, n° 971. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Bardoux, I, n° 884. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Guyot, I, n° 832. — Rapport sur les travaux publics, par M. Sadi-Carnot, I, n° 937. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Tirard, I, n° 838. — Rapport sur les colonies, par M. de Mahy, I, n° 961. — Projet de budget de M. Caillaux, impressions de la Chambre réélue en octobre 1877, n° 4. — Rapport général, par M. Cochery, I, n° 187. — Rapport sur les finances, par M. Cochery, I, n° 171. — Rapport sur la justice, par M. Varambon, I, n° 174. — Rapport sur les cultes, par M. Guichard, I, n° 177. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Spuller, I, n° 178. — Rapport sur l'intérieur, par M. Parent, I, n° 180. — Rapport sur la guerre, par M. Langlois, I, 172. — Rapport sur la marine, par M. Bethmont, I, n° 186. — Rapport sur l'Algérie, par M. Jacques, I, n° 183. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Bar-

doux, I, n° 185. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Guyot, I, n° 184. — Rapport sur les travaux publics, par M. Sadi Carnot, I, n° 173. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Tirard, I, n° 179. — Rapport sur les colonies, par M. Dréo, I, n° 181. — Rapport général de M. Varroy au Sénat, impressions de l'année 1878, n° 121. — Compte général de finances pour 1878. — Rapport de la Cour des comptes pour 1878. — Compte définitif des recettes et des dépenses pour 1878.

CHAPITRE III

LE BUDGET DE 1879

I. Le projet de M. Léon Say. — II. Le projet de la Commission des finances. — III. La discussion du budget et la loi des finances. — IV. Le règlement.

I

Plusieurs faits importants distinguent le budget de 1879 : le traité passé, le 29 avril 1878, entre l'État et la Banque de France relativement à l'avance permanente de cet établissement; le remboursement final par le Trésor public des prêts qui lui avaient été consentis par la Banque après la guerre; l'inscription au budget de certaines dépenses de reconstitution du matériel militaire et civil; des dépenses de travaux publics qui prendront, en 1882 et en 1883, un développement tout à fait au-dessus des ressources normales de l'État.

Le 2 avril 1878, M. Léon Say présenta aux Chambres le projet portant fixation des dépenses et des recettes de l'exercice 1879 (1).

Les dépenses étaient de 3.173.820.114 francs, à savoir : 2.713.145.548 francs au budget ordinaire, et 460.674.566 francs au budget extraordinaire.

Les crédits demandés, pour 1879, au budget ordinaire, offraient une diminution notable sur les crédits accordés pour 1878; mais beaucoup de dépenses qui, en 1872, figuraient

(1) Impressions de la législature de 1877, n° 9.

au budget ordinaire des travaux publics, étaient portées au compte extraordinaire de ce département; artifice déplorable qui n'a pas peu contribué à entretenir chez des républicains sincères l'illusion que les crédits extraordinaires s'appliquaient uniquement à des entreprises qu'on ne devait pas renouveler.

On verra par le tableau ci-dessous à quelles augmentations de dépenses se laissait entraîner le Gouvernement républicain (1).

M. Léon Say arrêtait les voies et moyens : 1° pour le budget ordinaire, à 2.714.672.014 francs, chiffre inférieur de 78.705.790 francs aux voies et moyens prévus pour 1878 par la loi de finances; 2° pour le budget extraordinaire, à

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1878 et des crédits demandés pour 1879 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1878.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1879.
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.221.700.729 fr.	1.208.882.989 fr.
2. Justice	34.415.740	34.315.740
3. Cultes	53.643.995	54.023.045
4. Affaires étrangères, ...	12.719.800	12.719.800
5. Intérieur (*b*)	83.728.986	67.211.468
6. Finances (*c*)	20.368.442	21.258.222
7. Guerre (*d*)	538.326.499	740.203.650
8. Marine (*e*)	193.952.491	217.407.369
9. Algérie	25.717.866	26.531.675
10. Instruction publique (*f*)	53.640.714	57.623.114
11. Agriculture et commerce (*g*) ..	42.556 039	34.482.692
12. Travaux publics (*h*)	234.631.586	405.089.980
13. Beaux-arts	7.579.530	7.899.160
14. Frais de régie (*i*)	258.052 678	286.171.210
TOTAUX	2.781.035.095	3.173.820.114

(*a*) Le service des intérêts du 3 % amortissable nécessite près de 33 millions, le second compte de liquidation — obligations du Trésor à court terme — une somme de 2 millions et demi et les annuités de chemin de fer une augmentation de plus de 4 millions et demi sur 1878; mais l'avance permanente de la Banque, appliquée au remboursement de cette dernière, et la conversion des anciennes obligations trentenaires en 3 % amortissable diminuent de 68 millions les charges du budget de 1879 par rapport à celles du budget de 1878.

(*b*) Les dépenses des télégraphes inscrites, en 1878, au budget de l'intérieur sont ajoutées à celles des postes.

(*c*) L'augmentation est la conséquence de créations d'emplois à l'Administration centrale des postes.

(*d*) Les crédits demandés pour 1879, au budget ordinaire, sont de 553.043.150 francs, en augmentation de 14.716.651 francs sur les crédits accordés pour 1878. Le budget extraordinaire entre dans les 740 millions pour 187 millions. Sur les 14 millions d'augmentation, 5 millions représentent les dépenses de la territoriale. Le reste est la conséquence d'une augmentation d'effectif de 6.000 hommes sur 1878, d'une ration plus forte de fourrages pendant les grandes manœuvres et les marches.

(*e*) L'augmentation est la conséquence du budget extraordinaire de la marine ouvert à côté du compte de liquidation.

(*f*) L'accroissement s'applique pour 2.400.000 francs à l'instruction primaire, 1 million aux lycées et collèges, et 6 à 700.000 francs à l'enseignement supérieur.

(*g*) La diminution en 1879, par rapport à 1878, vient de ce fait que les dépenses de l'exposition avaient été inscrites à ce Ministère, en 1878.

(*h*) On se propose de faire, en 1873, 248 millions de travaux dits extraordinaires.

(*i*) Les dépenses des télégraphes figurent, en 1879, aux frais de régie.

460.674.566 francs. La première de ces sommes était attendue, pour la plus grande partie, mais non totalement, de l'impôt; la seconde allait être demandée à l'emprunt sous diverses formes (1).

Le budget de 1879 se présentait donc, d'après le projet de M. Léon Say, avec 3.173.820.114 francs de dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, avec 2.698 672.014 francs de recettes à provenir de l'impôt, et avec un déficit de 475.148.100 francs, à la charge de l'emprunt (2).

(1) Comparaison des évaluations adoptées pour 1878 et des évaluations proposées pour 1879 :

	Évaluations adoptées pour 1878.	Évaluations proposées pour 1879.
1. Contributions directes.......	392.114.000 fr.	395.894.760 fr.
2. Taxes assimilées............	25.615.800	25.182.400
3. Domaines..................	14.970.000	14.772.000
4. Forêts.....................	38.072.600	38.102.600
5. Enregistrement et timbre.....	623.070.000	625.776.000
6. Impôt de 3 0/0..............	34.972.000	34.142.000
7. Douanes et sels.............	283.020.000	283.982.000
8. Contributions indirectes (*a*)...	1.056.628.000	1.043.336.600
9. Postes (*b*)..................	113.876.000	108.763.000
10. Télégraphes................	18.311.260	18.532.000
11. Produits universitaires.......	5.063.010	4.540.559
12. Revenus de l'Algérie.........	25.891.400	27.552.100
13. Retenues...................	18.358.000	18.891.000
14. Produits divers..............	60.192.552	59.204.995
15. Plus-values de l'exposition....	10.000.000	»
16. Ressources extraordinaires (*c*).	73.023.182	16.000.000
Totaux.................	2.793.177.804 fr.	2.714.672.014 fr.
A ajouter ressources du budget extraordinaire (*d*)................................		460.674.566
Total................................		3.175.346.580 fr.

(*a*) La diminution des évaluations, en 1879, par rapport à 1878, a pour cause la suppression des taxes sur les savons et sur la petite vitesse. En 1878, cette suppression n'atteint les revenus que pour une partie de l'année; en 1879, elles les frappe pour tout l'exercice.

(*b*) La réforme postale doit produire une réduction des revenus.

(*c*) Les 16 millions de ressources extraordinaires proviennent, en 1879, de l'excédent de 1876. La somme n'en est pas moins extraordinaire pour l'exercice 1879. Si on retranche cette somme de 16 millions des 2.714.672.014 francs d'évaluations, il reste 2.698.672.014 francs de recettes normales.

(*d*) Les 460.674.566 francs sont prélevés sur l'emprunt. Nous en parlons en détail plus loin.

(2) Dépenses ordinaires et extraordinaires....	3.173.820.114 fr.
Recettes normales......................	2.698 672.014
Déficit..............................	475.148.100

II

M. Wilson déposa le rapport général, au nom de la Commission des finances, le 14 novembre 1878.

La Commission fixait les dépenses à 3.163.571.934 francs, soit 10.258.180 francs de moins qu'au projet du Gouvernement. Les prévisions du budget ordinaire étaient de 2.696.664.375 francs et celles du budget extraordinaire de 466.907.559 francs (1).

Nous aurons à constater, pendant toute la période 1879-1883, que les réductions effectuées par les Commissions des finances n'ont été qu'un exercice d'écriture et que les crédits supplémentaires sont arrivés à des chiffres invraisemblables. Nous ne tenons pas pour œuvre sérieuse les retranchements effectués, au chapitre des dépenses, par la Commission dont M. Wilson fut le rapporteur général (2).

(1)

Budget total du Gouvernement............	3.173.820.114 fr.
Budget total de la Commission............	3.163.571.934
en moins au projet de la Commission...	10.258.180
Budget ordinaire du Gouvernement.......	2.713.145.548 fr.
Budget ordinaire de la Commission.......	2.696.664.375
en moins au budget de la Commission..	16.481.173
Budget extraordinaire de la Commission...	466.907.559
Budget extraordinaire du Gouvernement...	460.674.566
en plus au projet de la Commission.....	6.232.993 fr.

Compensation faite entre les diminutions opérées au budget ordinaire et les augmentations effectuées au budget extraordinaire par la Commission, 16.481.173 francs et 6.232.993 francs, il restait 10.258.180 de réductions.

(2) Comparaison des prévisions de dépenses du gouvernement et de la Commission :

	PROJET DU GOUVERNEMENT	PROJET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotations (a).	1.208.882.989 fr.	1.209.457.449 fr.
2. Justice......................	34.315.740	34.312.000
A reporter........	1.243.198.729	1.243.769.449

(a) D'assez importantes modifications sont effectuées dans l'ordre de ce service, mais l'augmentation finale a pour cause la loi du 22 juin 1878 élevant la pension des militaires.

Au moment où elle s'engageait dans des dépenses extraordinaires, que l'emprunt pouvait seul couvrir, la prudence aurait commandé à la Commission du budget de ne pas affaiblir les recettes du Trésor. Or, elle proposait des dégrèvements sur le timbre des effets de commerce, sur les huiles et sur la chicorée, dégrèvements qui diminuaient les ressources de l'État d'une vingtaine de millions (1).

La Commission arrêtait les voies et moyens ordinaires de l'exercice 1879 à 2.701.080.014 francs et les voies et moyens extraordi-

Report.......	1.243.198.729	1.243.769.449
3. Cultes (*b*)....................	54.023.045	53.597.168
4. Affaires étrangères...........	12.719.800	12.839.300
5. Intérieur (*c*)..................	67.211.468	66.677.766
6. Finances (*d*).................	21.258.222	19.846.122
7. Guerre (*e*)....................	740.203.650	736.316.652
8. Marine et colonies (*f*)........	217.407.369	210.989.110
9. Algérie......................	26.531.675	25.868.060
10. Instruction publique (*g*)......	57.623.114	55.710.736
11. Agriculture et commerce.....	34.482.692	34.059.692
12. Travaux publics.............	405.089.980	405.890.853
13. Beaux-arts..................	7.899.160	7.299.170
14. Frais de régie (*h*)...........	286.171.210	290.707.856
TOTAUX.................	3.173.820.114 fr.	3.163 511.934 fr.

(*b*) La Commission refuse : 1° 200.000 francs demandés par le Gouvernement pour porter le traitement de 2.000 desservants de 900 à 1.000 francs ; 2° 3.000 francs destinés à élever 10 succursales en cures.

(*c*) La Commission retranche quelques centaines de mille francs sur les chapitres des prisons.

(*d*) Une partie de la dépense est reportée aux frais de régie par la Commission.

(*e*) La Commission n'accepte pas les estimations du Gouvernement au chapitre des fourrages; elle opère une diminution au chapitre de l'habillement, estimant que les marchés peuvent être renouvelés avec un rabais de 6 % sur les prix anciens.

(*f*) La Commission diminue les chapitres des salaires et des constructions navales, non qu'elle veuille ralentir la construction, mais parce qu'elle estime que les dépenses d'entretien sont trop fortes par rapport aux dépenses de renouvellement de matériel.

(*g*) La Commission effectue quelques réductions aux chapitres des dépenses des lycées et des dépenses de l'instruction primaire.

(*h*) Les dépenses de l'Administration centrale des postes sont transférées à ce service.

(1) M. Léon Say écrivait dans son exposé des motifs : «... Nous pouvons bien subir les réductions déjà opérées sur les impôts, mais nous ne pouvons, même dans la plus faible mesure, en consentir de nouvelles. » Projet de budget déjà cité. Ces conseils n'empêchaient pas M. Wilson de dire dans son rapport général : « M. le Ministre des finances avait considéré la perte résultant de l'application à tout l'exercice 1879 des dégrèvements consentis en 1878 comme le maximum des sacrifices à imposer au Trésor pour décharger les contribuables. Votre Commission vous propose de joindre à cette perte, qui s'élève à 12 millions de francs environ, celle de 19.339.000 francs résultant des nouveaux dégrèvements sur le timbre des effets de commerce, les huiles et la chicorée. » Rapport général de M. Wilson, impression de la seconde législature, n° 903.

naires à 466.907,059 fr., soit un total de 3.167.987.073 fr. (1).

Sur cette dernière somme, 2.682.080.014 francs seulement étaient attendus de l'impôt. Il restait donc 485.907.079 francs de ressources extraordinaires à emprunter.

Les dépenses étant de 3.163.511.934 francs et les ressources normales de 2.682.080.014 francs, le déficit était de 481.431.920 francs (2).

III

La discussion générale du budget commença et finit le 21 novembre. M. Haentjens reprocha principalement au Ministère et à la Commission des finances de ne pas effectuer la conversion du 5 p. 0|0 créé en 1871 et 1872 en 4 1|2 p. 0|0, opération qui leur aurait permis de réaliser une économie de 35 millions.

(1) Comparaison des évaluations de recettes proposées par le Gouvernement et des évaluations de recettes proposées par la Commission :

	Évaluations du gouvernement	Évaluations de la commission
1. Contributions directes	395.894.760 fr.	395.894.760 fr.
2. Taxes assimilées	25.182.400	25.182.400
3. Domaines....................	14.772.000	14.772.000
4. Forêts......................	38.102.600	38.102.600
5. Enregistrement et timbre.....	625.776.000	613.776.000
6. Impôt de 3 0/0..............	34.142.000	34.142.000
7. Douanes et sels	283.982.000	283.982.000
8. Contributions indirectes......	1.043.336.600	1.035.997.600
9. Postes......................	108.763.000	108.763.000
10. Télégraphes	18.532.000	18.532.000
11. Produits universitaiaes.......	4.540.559	4.540.559
12. Revenus de l'Algérie.........	27.552.100	27.552.100
13. Retenues....................	18.891.000	18.891.000
14. Produits divers..............	59.204.995	61.951.995
15. Ressources extraordinaires ...	16.000.000	19.000.000
16. Ressources d'emprunt........	460.674.566	466.907.059
Totaux.............	3.175 346.580 fr.	3.167.987.073 fr.

NOTA. — Il n'y a de modifiés que les chapitres de : 1° l'enregistrement et du timbre, par suite de la diminution de l'impôt sur les effets de commerce ; 2° des contributions indirectes, par suite des dégrèvements de la chicorée et des huiles ; 3° des produits divers, par suite d'un changement d'évaluations ; 4° des ressources extraordinaires augmentées ; 5° des ressources d'emprunt augmentées aussi par suite de travaux plus considérables à exécuter.

(2) Dépenses d'après le projet de la Commission. 3.163.511.934 fr.
Recettes normales........................ 2.682.080.014

Insuffisance............................ 481.431.920

M. Wilson s'efforça de justifier le programme financier qui était le corollaire du programme de travaux publics (1). M. Léon Say, s'appliqua à défendre l'amortissable, comme opération financière.

1. *Dette publique et dotation.* — M. Goblet souleva au chapitre des pensions civiles accordées, en vertu de la loi de 1790, la question de savoir si un fonctionnaire administratif peut être admis à faire valoir ses droits à la retraite, sans avoir obtenu, de l'autorité municipale, une attestation corroborant les certificats des médecins par lesquels sont constatées les infirmités du fonctionnaire en question. Mais, dans la pratique, ainsi que le déclara le sous-secrétaire d'État, M. Lepère, le Ministre de l'intérieur s'en réfère à l'avis d'une réunion de trois médecins commis par l'Administration. Crédits votés : 1.209.403.009 francs (2).

(1) M. Wilson disait : « Ce qui jette un peu de confusion dans nos budgets, c'est que, au lieu d'emprunter 6 milliards, nous aurions dû en emprunter 9, parce qu'il existait deux nécessités impérieuses : d'une part, rembourser 1.500 millions à la Banque de France, et, d'autre part, consacrer 1.500 millions à la reconstitution de notre matériel. Au lieu d'emprunter 3 milliards de plus, M. Thiers proposa à l'Assemblée nationale de consacrer tous les ans 200 millions à rembourser la Banque et de faire face, par des opérations de trésorerie, au compte de liquidation. Le programme a été exactement suivi : nous inscrivons la dernière annuité à la Banque au budget de 1879. Il reste 1.500 millions auxquels il faut faire face... Le gouvernement s'est demandé si l'on ne pourrait pas faire profiter le pays de la réserve de 150 millions et il nous a soumis un programme de travaux qui a été sanctionné par cette Chambre. » Ainsi parlait M. Wilson le 21 novembre 1878. D'abord, ses affirmations étaient inexactes au sujet du remboursement à la Banque. On avait payé les 1.500 millions, mais on avait contracté d'autres dettes. Nous réfuterons M. Wilson avec M. Léon Say. Dans l'exposé des motifs du budget de 1879, le Ministre écrivait : « La liquidation des avances faites par la Banque de France à l'État ne s'est pas, il est vrai, accomplie par la voie de l'amortissement, et des dettes aussi importantes que celles qu'on éteignait ont été contractées d'autre part ; mais on a substitué, au grand profit du public, un créancier à un autre. » Si l'on n'avait fait que substituer un créancier à un autre, comment M. Wilson pouvait-il affirmer que les 1.500 millions empruntés à la Banque avaient été amortis ? Au moment où M. Wilson tenait ce langage démenti par les faits, le budget de 1878, chargé par le rachat, allait se clore avec un déficit de 257 millions comblé par l'amortissable, le compte de liquidation absorbait un demi-milliard d'obligations à court terme, et le budget de 1879 s'annonçait avec une insuffisance de plus de 480 millions que l'emprunt devait couvrir ; enfin, on venait de demander à la Banque une avance de 80 millions.

(2) Séances des 23 et 25 novembre 1878.

2. *Justice.* — Crédits votés sans débats : 34.312.000 fr. (1).

3. *Cultes.* — M. de la Bassetière demanda à la majorité de se placer sur un terrain, non pas d'exclusion et de lutte, mais de transaction et d'accord avec les catholiques. Les augmentations de traitement proposées par le Gouvernement pour les desservants, les pasteurs et les rabbins et rejetées par la Commission des finances ne furent pas, malgré les sollicitations du Ministre, acceptées par la Chambre.— Crédits votés : 53.593.668 fr.(2).

4. *Affaires étrangères.* — Crédits votés sans débat : 12 millions 919.300 francs (3).

5. *Intérieur.* — MM. Martin Nadaud, Marcou, Soye prièrent le Ministre de l'intérieur de faire entrer dans le conseil de surveillance des prisons l'élément électif, au lieu et place de l'élément administratif, et de remplacer le travail à l'entreprise par le travail en régie.— Crédits votés : 66.682.766 francs (4).

6. *Finances.* — Crédits votés sans débat : 21.212.382 fr. (5).

7. *Guerre.* — M. de Roys reprocha à l'Administration de la guerre d'avoir laissé aux entrepreneurs des effets d'habillement l'autorisation de faire confectionner ces effets en dehors de leurs ateliers centraux et de s'être dérobés ainsi au contrôle permanent du ministère. Il en était résulté cette conséquence que beaucoup de capotes et de pantalons n'avaient pu être mis en service qu'après avoir subi de nombreuses retouches dans les corps de troupes. M. de Roys se plaignit également que l'Administration de la guerre se fût dispensée, en matière d'habillement, de recourir au système de l'adjudication publique (6).

(1) Séance du 21 novembre 1878.
(2) Séance du 23 novembre 1878.
(3) Séance du 21 novembre 1878.
(4) Séance du 29 novembre 1878.
(5) Séance du 25 novembre 1878.
(6) « ... On a vu, avec un profond étonnement, que l'Administration maintenait à un seul fournisseur l'entreprise de toutes les confections de neuf corps d'armée et du Gouvernement de Paris : habillement, grand équipement et chaussures. » — M. de Roys, discours du 26 novembre 1876. Le commissaire du Gouvernement répondit : «... Nous avons vu des hommes, ignorant les obligations d'un entrepreneur ou d'un manufacturier militaire offrir des rabais extravagants. Nous avons pris nos précautions..... L'adjudicataire met souvent l'argent des autres dans une affaire... Quand l'argent est parti, le service ne se fait plus, les approvisionnements ne se renouvel-

M. l'amiral Touchard demanda l'assimilation, au point de vue pécuniaire, entre les généraux passés dans le cadre de réserve en vertu de la loi de 1839, et les généraux retraités en vertu de la loi de 1878 (1). Sa demande fut rejetée.

Un instructif débat s'engagea entre le commissaire du Gouvernement, M. Rossignol, et la Commission du budget, représentée par M. Gambetta, sur la grave question de la fourniture de la viande aux armées. Avant le Gouvernement de M. Thiers, chaque homme versait à l'ordinaire 26 centimes, et la compagnie achetait directement, chez les bouchers de la garnison, les 250 grammes de viande destinés à chaque soldat. M. Thiers accorda aux troupes de l'armée de Paris 300 grammes de viande et substitua l'approvisionnement en nature à l'approvisionnement en argent. Le système fut étendu plus tard à toute l'armée qui, au lieu d'acheter la viande à l'étal du boucher, la reçut par adjudication. La Commission du budget de 1879, avertie des spéculations des adjudicataires, invita le Gouvernement, fort disposé à revenir à l'ancien système de l'acquisition directe, à étudier la question. M. Margaine se prononça, dans le débat, pour l'adjudication et déclara que, s'il y avait eu des abus, ils étaient imputables à l'Administration de la guerre (2). Le commissaire du Gouvernement, M. Rossignol, combattit le système des adjudications d'animaux vivants. M. Gambetta inclina à l'avis de ce dernier (3).

M. de Valfons souleva la question, maintenant résolue, de la

lent pas et les magasins se vident... C'est pour cela que nous n'avons pas voulu recourir à l'adjudication publique. » — M. Rossignol, séance du 26 novembre 1876.

(1) Les premiers touchaient 6.000 et 9.000 francs de traitement, moins la retenue; et les seconds 8.000 et 10.500 francs sans retenue.

(2) « Je persiste à dire que si des inspecteurs avaient vérifié la qualité de la viande sur pied, entreposée avant l'abatage, s'ils avaient exercé une active surveillance avant qu'elle fût distribuée, l'armée aurait reçu de bonne viande. » — M. Margaine, séance du 26 novembre 1878.

(3) « Je ne dis pas que la Commission a trouvé la solution dernière et définitive, mais je dis que le système actuel est condamné. » — M. Gambetta, séance du 26 novembre 1878. — « Les résultats donnés par le système des adjudications condamnent ce mode de fourniture. » — M. Rossignol, séance du 26 novembre 1878.

monture des capitaines d'infanterie. Elle ne pouvait être décidée par voie budgétaire (1).

M. Galpin essaya de faire rétablir, au chapitre des écoles militaires, un crédit de 100.000 francs, dont la suppression affectait principalement le Prytanée de la Flèche. M. Gambetta s'y opposa, au nom de la Commission des finances (2).

Crédits votés : 339.941.362 francs.

8. *Marine et colonies.* — On ne saurait parler du budget de la marine, en 1879, sans rappeler le remarquable rapport que M. Etienne Lamy consacra à la critique de l'administration navale (3). M. Lamy y constatait la lenteur des constructions (4), et il en trouvait la cause dans le nombre trop considérable de chantiers et d'arsenaux (5). Il y signalait le développement excessif des édifices maritimes, de l'outillage, des bâtiments de servitude, absorbant des sommes qui auraient suffi à l'entretien d'une flotte (6). Il s'y plaignait de la progression constante du personnel non naviguant (7). Enfin, il y dénonçait les abus

(1) « Le capitaine qui doit surveiller sa troupe, la porter en avant et l'établir en ordre dispersé, qui doit prendre toutes les dispositions préliminaires du combat, a besoin d'agir avec une promptitude et un élan que ne retrouvent plus bien souvent, après de longues marches, de vaillants officiers, ayant mis de longues années à conquérir leur grade. » — M. de Valfons, séance du 26 novembre 1878.

(2) « Les jeunes gens qui sont dans cette institution, Prytanée militaire de la Flèche, reviennent à l'État, en moyenne, à un chiffre supérieur à 3.000 francs par tête. » — M. Gambetta, séance du 26 novembre 1878.

(3) Impressions de la 2e législature, n° 926.

(4) Le programme de 1872, qui comprenait 210 bâtiments, ne devait pas être achevé, d'après M. Lamy, en 1885 : « Les journées disponibles sont de 7.687.000 jusqu'en 1885. Le nombre de journées que demanderait l'accomplissement du programme est de 12 millions. » — Page 11 du rapport.

(5) « Pour créer des bâtiments avec rapidité, il faut réunir dans peu de centres de constructions des moyens puissants. Les nations récemment nées à la vie maritime ont concentré leurs efforts dans deux arsenaux... En France, tous les établissements ont été maintenus. La conséquence est l'extrême cherté ou l'extrême lenteur des travaux. » — Pages 33 et 34 du rapport.

(6) « Les édifices sont estimés plus de 400 millions, l'outillage plus de 85 millions, les bâtiments de servitude plus de 64 millions. Ces derniers forment une flotte véritable : 124 ont été construits pour l'usage qu'ils remplissent, et un nombre égal, rayés des listes de la flotte, ont été transformés pour le service des arsenaux. Leur nombre dépasse de près de moitié celui des bâtiments de combat au service desquels ils sont destinés. » — Page 22 du rapport.

(7) « La part consacrée au matériel doit croître et celle consacrée au per-

des approvisionnements généraux, s'élevant, en France, à 250 millions contre 85 millions en Angleterre.

M. le vice-amiral Pothuau, ministre de la marine, comprit la nécessité de répondre à ce rapport, mais il n'en détruisit pas l'effet (1).

M. Farcy critiqua le travail des arsenaux et la longueur de temps des constructions (2).

M. Baïhaut demanda une augmentation de traitement pour les membres du génie maritime (3).

Crédits votés : 211,352.377 francs.

9. *Algérie.* — Crédits votés sans débat : 25.913.860 fr (4).

10. *Instruction publique.* — M. Chalamet demanda un accroissement de traitement pour les maîtres de conférences à l'École normale ; M. Clémenceau l'installation de la chaire de pathologie mentale précédemment créée ; M. Drumel, une chaire de Pandectes à l'École de droit de Paris ; M. Dumas, la création d'une troisième chaire d'histoire à la Sorbonne. Satisfaction fut donnée au dernier et promise aux trois premiers.

M. Talandier combattit sans succès la proposition, faite par le Gouvernement et acceptée par la Commission des finances, de porter de 13.000 à 15.000 francs le traitement des professeurs de l'École de médecine de Paris.

M. Chalamet sollicita l'assimilation des professeurs de 7me et 8me non licenciés, mais pourvus d'une nomination ministérielle, aux professeurs de 7me et 8me licenciés. Sa motion fut rejetée.

M. Hérault proposa la création de classes personnelles pour les collèges communaux. Sa proposition fut écartée. — Crédits votés : 55. 773.776 francs (5).

11. *Agriculture et commerce.* — M. de la Bassetière voulait augmenter de 100.000 francs la subvention aux comices agricoles.

sonnel diminuer. Le contraire se produit. En 1820, les crédits destinés au matériel absorbaient 60 p. 0/0, en 1840, 46 p. 0/0, en 1878, 43 p. 0/0 ; ils étaient naguère tombés à 30 p. 0/0. » — Page 39 du rapport.

(1) Séance du 29 novembre 1878.

(2) Séance du 29 novembre 1878.

(3) Séance du 30 novembre 1878.

(4) Séance du 30 novembre 1878.

(5) Séance du 22 novembre 1878.

Sa proposition fut rejetée sur la demande du rapporteur du commerce, M. Waddington (1).

M. Faure (Marne) appela l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la situation du personnel des écoles d'arts et métiers.

M. Casimir-Périer demanda, et le Ministre du commerce accepta, qu'on étendît aux armateurs de la Norwège les primes réservées aux pêcheurs de Terre-Neuve. — Crédits votés : 34.059.692 fr. (2).

12. *Travaux publics.* — Crédits votés sans débat important : 405.965.853 fr. (3).

13. *Beaux-arts.* — Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts fit voter un crédit de 51.000 francs destiné à l'organisation de l'inspection du dessin (4), malgré l'opposition de M. Proust, rapporteur du budget spécial des beaux-arts. Il fit réinscrire également une somme de 40.000 francs que la Commission des finances avait retranchée des crédits de la gravure. — Crédits votés : 7.515.010 francs (5).

14. *Frais de régie.* — 287.479. 896 francs (6).

Le Sénat modifia quelques-uns des chapitres du budget des cultes. La Chambre des députés n'accepta pas ces changements et rétablit les crédits primitivement votés. Le Sénat se rendit, et la loi du 22 décembre 1878 arrêta les dépenses de 1879 à la somme de 3.166.124.851 francs.

(1) « Que faites-vous par ces demandes ? Vous découragez l'initiative privée ; vous substituez à cette initiative l'habitude des secours ; vous mettez les fonds du Trésor à la disposition d'hommes sur lesquels ne s'exerce aucun contrôle. » — M. Waddington, séance du 23 novembre 1878.

(2) Séance du 23 novembre 1878.

(3) Séance du 25 novembre 1878.

(4) « Il est un point sur lequel il est surtout utile d'insister : il n'y a pas de méthode uniforme dans l'enseignement actuel du dessin. Il faut introduire cette méthode uniforme. Comment ? De deux manières : d'une part, en adoptant de nouveaux modèles ; d'autre part, en surveillant la nomination des professeurs... Les inspecteurs nous désigneront ceux que nous devons remplacer. Un programme, fixant les conditions du professorat, nous rend certains que les nouveaux professeurs seront choisis en connaissance de cause. » — M. Bardoux, séance du 28 novembre 1878.

(5) Séance du 28 novembre 1878.

(6) Séance du 25 novembre 1878.

Les recettes normales furent évaluées à la somme de 2.682.080.014 francs.

Il y avait donc, d'après la loi de finances, insuffisance de recettes de 484.044.837 francs (1).

IV

Au règlement de compte, les dépenses de 1879 se sont trouvées un peu inférieures aux prévisions. Elles n'ont été que de 3.154.740.448 fr. 76 c. (2).

Sur cette somme, les dépenses figurant au budget extraordinaire n'ont été que de 285.395.742 fr. 87 c. Les dépenses inscrites au budget ordinaire ont atteint le chiffre de 2.869.344.705 fr.

Les recettes normales avaient été évaluées, par la loi de finances du 22 décembre 1878, à 2.682.080.014 francs. Les réalisations ont été de 2.846.092.287 fr. 35 c., chiffre supérieur de 164.012.233. fr. 35 c. aux estimations.

En 1877, première année de la gestion républicaine, les recettes réelles ont été de 2.779.947.202 fr. 85 c; en 1878, de 2.851.452.356 fr. 65 c; en 1879, de 2.846.092.287 fr. 35 c. malgré les dégrèvements inopportuns, auxquels nous consacrerons, plus loin, un chapitre détaillé.

(1) Dépenses	3.166.124.851
Recettes normales	2.682.080.014
Insuffisance	484.044.837

Cette somme allait tomber à la charge de l'emprunt, moins 19 millions couverts par une partie de l'excédent de 1876.

(2) Comparaison des prévisions de dépenses et des payements effectués en 1879 :

	Prévisions (loi de finances)	Dépenses faites
1. Dette publique et dotations (*a*)	1.209.403.009	1.258.839.602f81
2. Justice	34.312.000	35.198.939,92
3. Cultes	53.593.568	52.727.194,00
4. Affaires étrangères	12.919.300	14.470.108,99
5. Intérieur (*b*)	66.682.766	156.799.352,81
A reporter	1.376.910.643	1.518.035.198,53

(*a*) Les intérêts et l'amortissement des capitaux du budget sur ressources extraordinaires, prévus à 150 millions, se sont élevés à 213 millions ; mais les dépenses de certains autres chapitres, — celui de la dette flottante par exemple, — ont été inférieures aux provisions.

(*b*) Dans les dépenses faites entrent 80 millions pour la caisse des chemins vicinaux.

Ce n'est donc pas la fortune publique qui a fait défaut au Gouvernement opportuniste; si le déficit a atteint nos budgets, c'est le manque de prévoyance qui doit en être accusé (1).

Si, aux 3.154.740.448 francs 76 c., nous opposons les

	1.376.910.643	1.518.035.198,53
6. Finances (c)...............	21.212 382	48.235.103.15
7. Guerre (d)................	739.941.362	578.059 238,37
8. Marine et colonies (e)......	211.352.377	198.500.826,80
9. Algérie....................	25.913.860	31.188.308,52
10. Instruction publique (f)....	55.773.776	59.535.675.77
11. Agriculture et commerce....	34.059.692	34.293.496.52
12. Travaux publics (g)........	405.965.853	400.347.196,27
13. Beaux-arts	7.515.010	7.882.412,91
14. Frais de régie (h)..........	287.479.896	278.662.991,92
Totaux.......	3.166.124.851	3.154.740.448,76

(c) A ce service a été imputée la dépense de 25 millions pour payement à la compagnie de l'Ouest des garanties afférentes aux exercices 1871 et 1872.

(d) D'abord, au budget extraordinaire, les dépenses prévues à 187 millions ne sont que de 41 millions; les crédits sont reportés aux exercices suivants. Ensuite, des économies ont été réalisées au budget ordinaire où les crédits primitifs s'abaissent de 552 millions à 537 millions, par suite: 1° de la non-réalisation de l'effectif prévu: effectif prévu 497.100 hommes, effectif réalisé 480.480 hommes; 2° du non-renchérissement que l'on avait craint du prix du pain et de la viande fraiche; 3° de la non-réalisation des dépenses de l'armée territoriale.

(e) Les dépenses extraordinaires ne sont que de 4 millions.

(f) Près de 4 millions de crédits supplémentaires ont été ouverts, dont 3 millions pour l'instruction primaire.

(g) Crédits extraordinaires incomplètement épuisés, principalement au chapitre: Amélioration des rivières.

(h) L'économie vient surtout de ce qu'il a été acheté moins de tabacs qu'il n'avait été prévu.

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de recettes. en 1879:

	ÉVALUATIONS	RÉALISATIONS
1. Contributions directes......	395.894.760	398.247.090f 36
2. Taxes assimilées..........	25.182.400	25.885.334,15
3. Domaines..................	14.772.000	14.823.153,85
4. Forêts....................	38.102.600	33.899.843,60
5. Enregistrement et timbre (a).	613.776.000	666.813.283,78
6. Impôt de 3 p. 0/0..........	34.142.000	36.447.857,83
7. Douanes et sels (b)........	283.982 000	328.367.716,08
8. Contributions indirectes (c).	1.035.997.600	1.085.680.858.61
9. Postes....................	108.763.000	104.713.588,33
10. Télégraphes..............	18.532.000	22.913.939,13
11. Produits universitaires.....	4.540.559	4.527.460,00
12. Revenus de l'Algérie.......	27.552.100	28.382.137,77
13. Retenues sur les traitements.	18.891.000	20.745.518,55
14. Produits divers...........	61.951.995	74.639.505,31
15. Excédents de 1875, 76, 77 (d).	19.000.000	119.530.978,10
16. Ressources extraordinaires.	466.907.059	285.395.742,87
Totaux......	3.167.987.073	3.251.019.008,32

(a) Malgré la perte de 12 millions sur le timbre, en 1879, par rapport à 1878, il y a plus-value, grâce à la progression de l'enregistrement qui est de 34 millions.

(b) L'accroissement est la conséquence de la mauvaise récolte en céréales et en vins.

(c) L'augmentation tient à diverses causes dont la principale est le développement de la consommation.

(d) Ces ressources de 119 millions appartiennent à la dette flottante et aux comptes spéciaux du Trésor, dont elles devraient diminuer le passif, au lieu d'être employées à des dépenses budgetaires.

2.846.092.287 fr. 35 c. de recettes, perçus en 1879, nous constatons un déficit de 308.648.161 fr. 41 c. qui est couvert soit avec des ressources d'emprunt, soit avec des ressources appartenant à la dette flottante.

A-t-on assez répété, dans les discours, dans les rapports, dans la presse, que le budget de 1879 était en excédent et qu'il contenait, par surcroît, une somme importante, destinée à l'amortissement?

Eh bien! les dépenses totales de ce budget sont de 3.154.740.448 fr. 76 c., et les recettes, encaissées au cours de l'exercice, ne sont que de 2.846.092.287 fr. 35 c. L'insuffisance du produit de l'impôt, par rapport aux payements effectués, est de 308.648.161 fr. 41 c.

Quant aux 150 millions de remboursement à la Banque, inscrits dans les 3.154.740.448 fr. 76 c. de dépenses du budget de 1879, ils sont fictifs, car, d'une part, en cette même année, le Gouvernement a emprunté, de la Banque de France, 80 millions qui ont été employés justement à parfaire ces 150 millions; car, d'autre part, les dépenses du second compte de liquidation, que nous étudierons plus loin, représentent, pour l'année 1879, une dépense supérieure à la partie des 150 millions réellement affectée au payement de la Banque de France. Il n'y a donc pas trace d'amortissement au budget de 1879 et le déficit de cet exercice dépasse 308 millions.

Dépenses et recettes du budget sur ressources spéciales : 430.233.055. fr. 63 c.

Dépenses et recettes des budgets annexes : 60.873.146 fr. 84 c.

RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1879

Dépenses inscrites au budget ordinaire	2.869.344.705f	89
Dépenses inscrites au budget extraordinaire	285.395.742	87
TOTAL..................	3.154.740.448	76
Recettes normales...................	2.846,092.287	35
DÉFICIT..................	308.648.161	41

Ressources extraordinaires	1° prélèvement sur l'excédent de 1875.	20.530.978f	10
	2° prélèvement sur l'excédent de 1876.	79.022.756	54
	3° prélèvement sur l'excédent de 1877.	19.977.243	46
	4° ressources d'emprunt............	285.395.742	87
Total.................		404.926.720	97
Si on déduit de ces ressources extraordinaires le déficit, soit................		308.648.161	41
On obtient un excédent apparent de		96.278.559	56
Si on retranche de l'excédent apparent l'excédent du report de 1879 à 1880 sur le report de 1878 à 1879, soit.........		71.374	61
On arrive à l'excédent apparent qui figure au compte définitif de 1879, soit		96.207.184	95 (1).

(1) Travaux et recueils à consulter pour l'étude du budget de 1879 : Projet de budget de M. Léon Say, I, de la 2e législature, nos 595, 596 et 597. — Rapport général, par M. Wilson, I, n° 903. — Rapport sur les finances, par M. Wilson, I, n° 852. — Rapport sur la justice, par M. Varambon, I, n° 853. — Rapport sur les cultes, par M. Fallières, I, n° 878. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Spuller, I, n° 850. — Rapport sur l'intérieur, par M. Constans, I, n° 900. — Rapport sur la guerre, par M. Langlois, I, n° 851. — Rapport sur la marine, par M. Lamy, I, n° 926. — Rapport sur les colonies, par M. de Mahy, I, n° 899. — Rapport sur l'Algérie, par M. Thompson, I, n° 901. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Boysset, I, n° 835. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Waddington, I, n° 868. — Rapport sur les travaux publics, par M. Rouvier, I, n° 916. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Proust, I, n° 877. — Rapport général de M. Varroy, impressions du Sénat, n° 458. — Compte général de finances pour 1879. — Compte définitif des recettes et des dépenses de 1879. — Rapport de la Cour des comptes pour 1879.

CHAPITRE IV

LE BUDGET DE 1880

. Le projet de M. Léon Say. — II. Le projet de la Commission des finances. — III. La discussion du budget et la loi de finances. — Le règlement.

I

M. Léon Say présenta encore, le 23 janvier 1879 (1), le budget de 1880; mais il était de moins en moins d'accord avec la Chambre des députés. Il était opposé aux dégrèvements que, dans son inexpérience des questions financières, la Chambre croyait possibles. Il ne se prêtait qu'à regret aux dépenses inconsidérées que, dans leur fol entraînement, les meneurs du parti républicain ne jugeaient pas au-dessus des ressources budgétaires. Il sentait maintenant la nécessité d'accroître l'amortissement qu'il avait fait diminuer sous l'Assemblée nationale, mais il était sans autorité sur les représentants, soumis à l'influence de M. Gambetta. Il était aux affaires l'instrument d'une politique qu'il n'approuvait pas. C'est ainsi qu'après avoir blâmé les dégrèvements de 1878 et de 1879, il diminuait les patentes, pour 1880, de sept millions. Dans un projet rectifié il porta la diminution à 25 millions.

M. Léon Say prévoyait, pour 1880, 2.754.432.600 francs de dépenses, inscrites au budget ordinaire, et 561.657.488 francs de dépenses, inscrites au budget extraordinaire, soit un total de 3.316.090.088 francs.

Les dépenses de 1880 étaient donc augmentées de 54 millions au budget ordinaire et de près de 95 millions au budget extraordinaire, par rapport aux crédits votés pour 1879.

(1) Impressions de la deuxième législature de la Chambre des députés, n°s 1072, 1073, 1074.

Les 54 millions d'augmentation des dépenses ordinaires s'appliquaient pour près de 23 millions à la dette publique, pour plus de 15 millions à la guerre, pour plus de 3 millions et demi à la marine, pour plus de 4 millions aux frais de régie, pour plus de 3 millions et demi aux travaux publics, pour plus de 2 millions à l'agriculture et au commerce, pour plus d'un million et demi à l'Algérie, pour plus de 1 million à l'instruction publique. Les travaux publics recevaient les 95 millions de surcroît de dotation du budget extraordinaire (1).

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1879 et des crédits demandés pour 1880 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1879 (loi de finances)	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1880
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.209.403.009 fr.	1.232.238.709 fr.
2. Justice	34.312.000	34.312.000
3. Cultes (*b*)..................	53.593 568	53.976.018
4. Affaires étrangères (*c*)........	12.919.300	13.257.300
5. Intérieur (*d*).................	66.682.766	67.028.006
6. Finances	21.212.382	21.207.260
7. Guerre (*e*)...................	739.941 362	737.409.131
8. Marine et colonies (*f*).........	211.352.377	214.980.636
9. Algérie (*g*)..................	25.913.860	27.483.860
10. Instruction publique (*h*).......	55.773.776	56.842.896
11. Agriculture et commerce (*i*)..	34.059.692	35.982.017
12. Travaux publics (*j*)..........	405.965.853	521.678.714
13. Beaux-arts (*k*)...............	7 515.010	8.094.500
14. Frais de régie (*l*)............	287.479.896	291.599.041
TOTAUX.................	3.166.124.851	3.316.090.088

(*a*) Le chapitre de l'amortissement est augmenté de 20 millions ; les annuités aux chemins de fer s'accroissent de 1.200.000 francs, les pensions absorbent le reste.

(*b*) Le Gouvernement veut augmenter de 100 francs le traitement de 2.000 desservants, créer 30 succursales, 25 vicariats, 6 titres en Algérie, et accroître le traitement des pasteurs et des rabbins.

(*c*) On se propose d'augmenter les frais de service des résidences et les traitements de quelques consuls et vice-consuls, en même temps que de créer quelques nouveaux consulats et vice-consulats.

(*d*) Le chapitre : *Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875* absorbe toute l'augmentation demandée.

(*e*) Sur les 737 millions de prévisions de dépenses, 568 millions s'appliquent au budget ordinaire, soit 15 millions de plus qu'en 1879. Cette augmentation a pour principale cause l'appel de deux classes de réservistes, au lieu d'une seule. La nécessité d'entretenir le matériel nouveau et de payer les rengagements des sous-officiers, ainsi que le nouvel adjudant par compagnie d'infanterie, entrent pour une partie, dans les causes de l'accroissement de 15 millions. Effectif prévu pour 1880 : 497.793 hommes et 124.913 chevaux.

(*f*) L'augmentation a pour causes : des accroissements de solde, les rengagements des sous-officiers des troupes de la marine, des travaux de fortifications aux colonies.

(*g*) Les garanties d'intérêt à payer aux compagnies de chemins de fer représentent tout l'accroissement.

(*h*) L'augmentation se partage inégalement entre 19 chapitres ; l'instruction primaire en absorbe la plus grande part.

(*i*) Quatorze chapitres ont leur part du crédit nouveau, mais la moitié s'applique au reboisement des forêts.

(*j*) Les chemins de fer de l'Etat bénéficient de la plus grande partie des crédits nouveaux.

(*k*) Les monuments historiques, les théâtres nationaux et les souscriptions aux ouvrages d'art reçoivent un surcroît de dotation.

(*l*) L'élévation des crédits se rapporte principalement aux tabacs et aux postes. Dans ce dernier service commencent les créations inutiles.

M. Léon Say évaluait les recettes ordinaires de 1880 à 2.756.070.370 francs (1). Quant aux ressources d'emprunt elles ne pouvaient être inférieures à 560.019.718 francs (2).

Sur les 2.756.070.370 francs d'évaluations, 18 millions représentaient des ressources extraordinaires. Les estimations de recettes s'abaissaient donc à 2.738.070.370 francs. Il s'ensuit que les dépenses à faire, en 1880, dépassaient les revenus espérés de l'impôt d'une somme de 578.019.718 francs (3).

(1) Comparaison des évaluations de 1879 et 1880 et des réalisations de 1878 :

	ÉVALUATIONS DE 1879 (loi de finances)	ÉVALUATIONS DE 1880 (projet Léon Say)	RÉALISATIONS DE 1878
	fr.	fr.	
1. Contributions directes.	395 894.760	395.622.550	395.192.432 92
2. Taxes assimilées.....	25.182.400	25.387.700	25.500.582 91
3. Domaines...........	14.772.000	14.850.700	12.999.911 64
4. Forêts..............	38.102.600	38.102.600	33.641.688 03
5. Enregistrement et timbres..............	613.776.000	628.816.000	646.386.779 99
6. Impôt de 3 0/0.......	34.142.000	34.274.000	34.275.828 18
7. Douanes et sels......	283.982.000	306.499.000	313.758.505 26
8. Contributions indirectes...............	1.035.997.600	1.050.853.000	1.084.096.248 76
9. Postes..............	108.763 000	108 763.000	102.355.650 05
10. Télégraphes.........	18.532.000	21.177.000	21.204.627 07
11. Produits universitaires...............	4.540.559	4.620.365	4.532.352 50
12. Revenus de l'Algérie.	27.552.100	27.937.700	26.309.348 54
13. Retenues............	18.891.000	19.438.000	19.912.324 34
14. Produits divers......	61.951.995	61.728.755	131.286.076 46
Totaux.........	2.682.080.014	2.738.070.370	2.851.452.356 65
A ajouter : Ressources extraordinaires..........	19.000.000	18.000.000	
Totaux...........	2.701.080.014	2.756.070.370	

(2)	Recettes ordinaires........................	2.756.070.370 fr.
	Ressources d'emprunt.....................	560.019.718
	Total..................	3.316.090.088

Ce total se balance avec les dépenses.

(3)	Dépenses prévues.........................	3.316.090.088 fr.
	Recettes normales........................	2.738.070.370
	Insuffisance...............	578.019.718

NOTA. — Les évaluations de M. Léon Say sont inférieures aux réalisations de 1878. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que, sur 131 millions de produits divers en 1878, il y a une soixantaine de millions de fonds de concours qui ne sont pas des recettes normales. Néanmoins, les évaluations de M. Léon Say restent notablement au-dessous de la réalité.

II

Dans un rapport général du 10 juin 1879, sur le budget des dépenses de l'exercice 1880, M. Wilson (1) se louait du double résultat obtenu par la politique républicaine : dégrèvements d'une part, amortissement de l'autre.

Des dégrèvements inconsidérés étaient, en effet, déjà accomplis, et si M. Wilson avait eu le sentiment vrai de la situation, il les aurait regrettés.

Mais les insuffisances de recettes normales par rapport aux dépenses faites, depuis le début de la gestion républicaine, égalaient, à très peu près, le remboursement à la Banque de France. Contrairement aux affirmations de M. Wilson, aucun amortissement n'était donc effectué sur l'effroyable dette de la rançon (2).

La Commission du budget arrêtait les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, à 3.308.337.796 francs, au lieu de 3.316.090.088 francs, soit, en moins, 7.752.292 francs. Les différences sont expliquées dans la note qui accompagne le tableau ci-dessous (3).

(1) Impressions de la deuxième législature, n° 1501.

(2) « On se souvient que des avances successives consenties en 1870 et en 1871 par la Banque envers l'État avaient fait contracter vis-à-vis de cet établissement une dette de 1470 millions. Cette dette a été remboursée, en capital et en intérêts, par annuités de 200 et 150 millions. » — Rapport de M. Wilson, page 4. C'est par de semblables affirmations, imperturbablement répétées, pendant dix ans, qu'on a fait croire au pays qu'un amortissement réel était pratiqué. Or, au moment même où M. Wilson tenait ce langage, au nom de la Commission du budget de 1880, le Gouvernement républicain avait déjà contracté un milliard et demi de dettes nouvelles, dont nous donnerons plus loin le détail.

(3) Comparaison des dépenses proposées par le Gouvernement et des dépenses acceptées par la Commission pour l'exercice 1880 :

	PROJET LÉON SAY	PROJET DE LA COMMISSION
1. Dette publique et dotations (a).	1.232.238 709 fr.	1.232.823.959 fr.
2. Justice (b)...................	34.312 000	34.123 142
3. Cultes (c)...................	53.976 018	53.435.018
A reporter......	1.320.526.727	1.320.382.119

(a) L'augmentation, au projet de la Commission, est la conséquence des frais de l'emprunt amortissable à emettre, frais non prévus par le Gouvernement.

(b) La diminution affecte surtout le chapitre des cours d'appel.

(c) La Commission accorde les accroissements demandés pour les desservants, mais réduit les traitements des archevêques et évêques.

La Commission des finances, s'engageant, de plus en plus, dans la politique d'abandon des revenus de l'État, proposait de nouveaux dégrèvements sur le papier et la stéarine. C'était une recette de 22 millions dont elle faisait le sacrifice. Les fabriques de stéarine souffraient depuis quelques années ; mais quelle raison y avait-il de supprimer les 15 millions d'impôt sur le papier ?

La Commission acceptait aussi, bien entendu, le dégrèvement des patentes, mais pour 21 millions seulement, au lieu de 25 millions.

La Commission évaluait les recettes inscrites au budget ordinaire à 2.749.091.800 francs (1). L'emprunt avait à fournir

Report......	1.320.526.727	1.320.382.119
4. Affaires étrangères (*d*).......	13.257.300	13.224.800
5. Intérieur (*e*)................	67.028.006	66.426.794
6. Finances (*f*)................	21.207.260	21.041.260
7. Guerre (*g*)................	737.409.131	737.461.444
8. Marine et colonies (*h*)........	214.980.636	212.747.073
9. Algérie....................	27.483.860	27.483.860
10. Instruction publique (*i*).......	56.842.896	58.267.976
11. Agriculture et commerce (*j*) ..	35.982.017	35 368.537
12. Travaux publics (*k*)..........	521.678.714	518.645 460
13. Beaux-arts (*l*)................	8.094.500	7.689.730
14. Frais de régie (*m*)	291.599.041	289.898.741
TOTAUX.................	3.316.090.088	3.308.337.796

(*d*) La Commission retranche 40.000 francs sur le surcroit de dotation proposé pour les frais de service des résidences.

(*e*) La réduction porte sur les dépenses des classes personnelles des préfectures et le chapitre : *Subventions aux départements pour le service pénitentiaire.*

(*f*) Les retranchements sont opérés aux frais de trésorerie et au matériel de l'Administration centrale.

(*g*) La réduction effectuée par la Commission, sur les crédits demandés par le Gouvernement, est peu importante, puisqu'elle est inférieure à 250.000 francs ; elle affecte principalement le chapitre : *Habillement et campement.*

(*h*) La Commission réduit 600.000 francs, sur le budget de la marine, aux chapitres : 1° *Administration centrale ;* 2° *Frais de voyage ;* 3° *Dépenses diverses ;* le surplus de la réduction porte sur les colonies et le budget extraordinaire.

(*i*) Les maisons d'écoles absorbent les deux millions d'augmentation proposés par la Commission du budget.

(*j*) La Commission opère quelques diminutions sur le surplus de crédits demandés par le Gouvernement.

(*k*) Les trois millions sont retranchés du chapitre : *Travaux extraordinaires pour l'amélioration des rivières.*

(*l*) La Commission retranche 200.000 francs du chapitre : *Théâtres nationaux.*

(*m*) La diminution principale s'applique à l'enregistrement : les remises des agents sont réduites, dans l'ensemble, de plus de 800.000 francs.

(1) Comparaison des évaluations proposées par le Gouvernement et des évaluations modifiées par la Commission :

	PROJET LÉON SAY	PROJET DE LA COMMISSION
1. Contributions directes (*a*).....	395.622.550 fr.	385.335.000 fr.
2. Taxes assimilées	25.387.700	25.387.700
A reporter......	421.010.250	410.722.700

(*a*) La diminution de l'impôt des patentes explique la différence en moins au projet de la Commission.

559.245.996 francs de ressources pour payer la différence entre le total des dépenses et les voies et moyens du budget ordinaire (1).

Sur les 2.749.091.800 francs de ressources du budget ordinaire, 18 millions étaient empruntés à une autre source que l'impôt. Il restait 2.731.091.800 francs de recettes normales qui, en face d'une dépense de 3.308.337.796 francs, laissaient une insuffisance de 577.245.995 francs, sensiblement égale à celle du projet de M. Léon Say. Ainsi, Gouvernement et Commission des finances étaient d'accord pour se livrer à un ensemble de dépenses qui allaient grossir la dette, d'après les prévisions, de 577 à 578 millions de francs (2).

Report.......	421.010.250	410.722.700
3. Domaines....................	14.850.700	14.850.700
4. Forêts.......................	38.102.600	38.102.600
5. Enregistrement et timbre.....	628.816.000	628.816.000
6. Impôt de 3 0/0..............	34.274.000	34.274.000
7. Douanes et sels (*b*)...........	306.499.000	311.499.000
8. Contributions indirectes (*c*)...	1.050.853.000	1.049.714.500
9. Postes......................	108.763.000	108.763.000
10. Télégraphes	21.177.000	21.177.000
11. Produits universitaires.......	4.620.365	4.620.365
12. Revenus de l'Algérie.........	27.937.700	27.937.700
13. Retenues....................	19.438.000	19.438.000
14. Produits divers..............	61.728.755	61.176.235
15. Ressources extraordinaires....	18.000.000	18.000.000
16. Ressources d'emprunt........	560.019.718	559.245.996
Totaux................	3.316.090.088	3.308.337.796

(*b*) La Commission rétablit 5 millions retranchés par M. Léon Say des réalisations de 1878. En 1878, notre récolte en céréales ayant été mauvaise, les importations de blés et farines avaient donné lieu à une plus-value de droits de douanes. M. Léon Say estime qu'en 1880 la récolte sera meilleure, mais la Commission maintient le chiffre de 1878 pour grossir les évaluations.

(*c*) Au premier abord, il semble que peu de modifications soient faites, par la Commission des finances, au chapitre des contributions indirectes; il n'en est rien. M. Léon Say a diminué les réalisations de 1878 de 10 millions pour fixer les évaluations de 1880; la Commission rétablit ce chiffre de 10 millions, ce qui porte les évaluations de 1.050 millions à 1.060 millions; puis, la Commission abaisse de nouveau à 1.049 millions les mêmes évaluations, tenant compte de la suppression de l'impôt sur la stéarine et sur le papier qui, dans son projet, cessera d'être perçu à partir du 16 juillet 1880.

(1) Dépenses totales	3.308.337.796 fr.
Ressources du budget ordinaire...........	2.749.091.800
Insuffisance qui sera comblée par des emprunts......................	559.245.996

(2) Dépenses totales.......................	3.308.337.796 fr.
Recettes vraies........................	2.731.091.800
Insuffisance réelle	577.245.996

III

Dans la discussion générale du budget, qui occupa les séances des 10 et 11 juillet, aucun député ne protesta contre les dégrèvements inopportuns ni contre les travaux excessifs. M. Allain-Targé (1) aurait mieux aimé appliquer les diminutions de taxes aux boissons et aux sucres qu'au papier. M. Henri Giraud (2) soutint la même thèse. M. Brisson (3), président de la Commission du budget, depuis l'élévation de M. Gambetta à la présidence de la Chambre, défendit la politique des dégrèvements en général.

(1) « Je crois qu'il faudrait se préparer à un grand dégrèvement sur les boissons ou sur les sucres, par exemple. » M. Allain-Targé, séance du 10 juillet 1879. — Nous trouvons, dans le discours de M. Allain-Targé, un passage qui mérite d'être cité. Il est relatif à l'amortissement et il montre que si M. Allain-Targé partageait l'erreur de tous en matière de dégrèvement, il était plus clairvoyant dans la question de l'amortissement de la dette : « Il est certain que les travaux publics ont besoin d'excédents. Comment faites-vous à l'heure qu'il est? Vous faites les travaux publics avec les ressources d'un certain chapitre V du Ministère des finances, qui s'appelle le chapitre de l'amortissement. Il devrait plutôt s'appeler le chapitre des emprunts. En 1880, une portion, 80 millions, des 170 millions de ce chapitre sera employée à faire face aux intérêts des capitaux empruntés. Il restera 90 millions. Mais, en 1881, il faudra y ajouter 18 millions pour l'émission des amortissables de 1880. Puis il y a le reste du compte de liquidation qui exigera 114 millions. Je m'abonnerais bien à servir les intérêts de ces 114 millions avec 12 millions par an. 18 et 12 font 30. Reste, sur les 90 millions, 60 millions. L'exécution des travaux votés sur les propositions de M. de Freycinet absorbera 20 millions en 1881, 20 millions en 1882, 20 millions en 1883. Alors il ne vous restera rien pour continuer les travaux et, à partir de 1883, il nous faudra des excédents, si vous voulez y faire face. » En 1883, l'amortissement devait disparaître totalement, d'après M. Allain-Targé. Il a disparu bien plus tôt.

(2)... « C'est pour cela, puisque vous voulez faire quelque chose qui ait l'assentiment du pays, que je vous demanderai de voter un dégrèvement sur les boissons. » — M. Henri Giraud, séance du 10 juillet 1879.

(3) « La Commission du budget, en portant sa sollicitude sur les deux impôts du papier et de la bougie, n'a rien innové; elle n'a rien fait que vous ne lui ayez en quelque sorte indiqué par avance; la suppression des impôts sur le papier et sur la bougie figurait parmi les dégrèvements indiqués par vos rapporteurs antérieurs. » — M. Brisson était logique. Le plan a été exactement suivi. La Commission du budget de 1881 sera conséquente aussi aux Commissions antérieurs quand elle dégrèvera les vins et les sucres. C'est ainsi qu'on a si gravement compromis les finances.

M. Léon Say (1) combattit la suppression de l'impôt sur le papier et sur la stéarine que soutint le rapporteur général M. Wilson (2).

1. *Dette publique et dotations.*— Crédits votés sans débats : 1.232.896.559 francs.

2. *Justice.* — La Commission avait, nous l'avons dit plus haut, retranché du crédit des cours et des tribunaux une somme peu importante pour indiquer au Gouvernement le désir de la Chambre de voir enfin s'accomplir la réforme judiciaire (3). M. Goblet, sous-secrétaire d'État à la justice, sollicita de la Chambre le rétablissement de la portion de crédit supprimée, non qu'il fût hostile à la transformation de l'institution de la magistrature, mais parce qu'il voulait, en attendant, nommer le plus grand nombre possible de magistrats dont les sentiments fussent en harmonie

(1) Au sujet du dégrèvement du papier et de la stéarine, M. Léon Say disait : « Mais ces 11 millions, encore faudrait-il les avoir, et il ne me paraît pas qu'on les ait. Ainsi, d'une part, vous ne les avez pas ; d'autre part, si vous les aviez, peut-être iriez-vous à l'extrémité de votre droit en les consacrant aux deux dégrèvements dont il s'agit. » — Séance du 11 juillet 1879. La Commission, contrairement à ce que disait M. Léon Say, pouvait espérer une plus-value de recettes normales, mais elle n'en commettait pas moins la plus grave des imprudences, en réduisant les ressources de l'État, à l'heure où elle accroissait les dépenses du budget de 600 millions.

(2) « Nous sommes restés fidèles à la marche constamment suivie depuis trois ans, car, toujours, nous avons cherché à porter remède à la situation d'un certain nombre d'industries, en proposant la suppression des impôts qui leur étaient le plus nuisibles. » — M. Wilson, séance du 11 juillet 1879.

(3) M. Varambon écrivait encore dans son rapport sur le budget de la justice : « Il est, en effet, facile de constater, et il a été souvent et surabondamment démontré, que le nombre des magistrats excède les besoins du service. Dès lors, votre Commission s'est demandé si, pour diminuer le nombre des magistrats, elle devait attendre une nouvelle loi d'organisation, ou si, au contraire, elle pouvait arriver à ce résultat, préliminaire de toute réforme, quelle qu'elle soit, avec les lois actuelles et par simple mesure budgétaire. Or, nous sommes bien vite arrivés à cette conviction qu'il suffit d'un examen attentif de la législation actuellement en vigueur pour conclure à la possibilité de diminuer le nombre des magistrats sans porter atteinte à cette législation. » M. Varembon, rapport n° 1449.

Rappelons, à ce sujet, que la loi de 1810 exigeait, pour les tribunaux, au moins trois juges, y compris le président ; et, pour les cours, excepté Paris, au moins 20 conseillers. Au moment où M. Varambon rédigeait son rapport, les cours les moins occupées comptaient 23 conseillers. On pouvait donc diminuer le nombre des juges et conseillers, par voie budgétaire, sans porter atteinte à la loi organique sur la magistrature.

avec ceux des nouveaux pouvoirs politiques (1).— Crédits votés : 34.098.142 francs.

3. *Cultes.* — M. Bernard Lavergne dressa un budget du curé de campagne et un budget des prélats dont nous donnons les détails sans en garantir l'exactitude (2). M. Legonidec de Tressan et le Ministre de l'intérieur sollicitèrent vainement le rétablissement à 15.000 francs de la dotation des évêques, abaissée par la Commission des finances à 10.000 francs. « Comment, c'est dans l'année même où l'agitation cléricale a été menée par les évêques et archevêques ; c'est quand ils déclarent, dans leurs manifestes, que leur cause est confondue avec celle des jésuites; c'est quand ils ont la prétention de tenir le Gouvernement et la France en échec, que vous redouteriez les conséquences de vos votes ? » Ainsi parla M. Joly, et la majorité ne résista pas à cet appel aux passions. M. Duvaux, toutefois, ne put faire supprimer les frais d'établissement des cardinaux, archevêques et évêques, malgré l'appui qu'il trouva dans M. Madier de Montjau (3); et

(1) M. Goblet et le Gouvernement dont il était l'organe voulaient pouvoir nommer des juges. Ils ne dépassaient pas, en cela, le niveau moral des plus vulgaires Gouvernements. Si le langage de M. Goblet manque d'élévation, il n'est pas pour nous surprendre. M. Goblet disait : « Quant à la magistrature inamovible, la chancellerie a les mains liées. Tant qu'une loi nouvelle ne sera pas intervenue, il nous sera impossible, dans une mesure quelconque, de toucher à la magistrature assise. En attendant, nous n'avons qu'un seul moyen de vous donner satisfactions, c'est de nommer des magistrats animés d'un esprit libéral et républicain. » Séance du 24 juillet 1879.

(2) Budget du curé de campagne : traitement 900 fr., casuel 50 francs, messes 250 francs, au total : 1.200 francs. Sur cette somme, le curé verse 20 francs à la caisse des retraites, 50 francs aux universités catholiques, 20 francs à l'évêché comme produit du binage et 25 francs pour honoraires des fêtes ; il dépense 40 francs pour recevoir l'évêque et 50 francs pour ses voyages ou retraites ; son budget se réduit à 995 francs. Budget d'un évêque : traitement 10.000 fr., casuel 20.000 fr., frais de visite 1.000 fr., au total 31.000 francs, non compris le budget diocésain.

(3) « Vous ne voulez plus de princes, d'aucun rang, d'aucune espèce; vous consentez qu'il y ait des pasteurs religieux pour ceux qui en souhaitent. Rien de plus! Eh bien, faites modestes, en fortune, en pouvoir, ces hommes qui, à cette heure, non seulement ne sont plus les instruments du gouvernement de la France, mais qui perpétuellement sont ses adversaires et les nôtres, qui détestent passionnément ce que vous aimez, qui combattent avec acharnement ce que vous défendez, et qui sont, de par leur dogme, tenus de haïr cordialement ce que vous voulez protéger de toutes vos forces... » — M. Madier de Montjau, séance du 31 juillet 1879. Cet appel à la

M. Magne ne parvint pas à faire rejeter le crédit de 200.000 francs destiné à porter de 900 à 1000 francs le traitement de 2000 desservants (1). — Crédits votés : 53.433.666 francs.

4. *Affaires étrangères.*— M. de Gasté renouvela, sans plus de succès que les années précédentes, ses propositions ayant pour objet de réduire les émoluments attachés aux ambassades. M. Benjamin Raspail ne fut pas plus heureux (2). — Crédits votés : 13.216.800 francs.

5. *Intérieur.* — Il n'y eut qu'un débat assez rapide sur le travail des prisons. M. Soye fit entendre les mêmes plaintes que dans la discussion du budget de 1879, sur la concurrence faite par les maisons centrales aux ouvriers libres, plaintes incomplètement fondées, d'après l'enquête administrative (3). — Crédits votés : 66.453.694 francs.

6. *Finances.*— Crédits votés sans débats (4) : 21.041.260 fr.

7. *Guerre.*— M. de Roys signala des erreurs de comptabilité commises dans le service de l'habillement (5), au compte de liqui-

violence ne fut pas entendu de la Chambre, qui se rallia aux observations du sous-secrétaire d'Etat, M. Martin Feuillée : « Ces frais d'établissement sont de 10.000 francs pour les évêques, 15.000 francs pour les archevêques, et 45.000 francs pour les cardinaux. Les deux tiers de l'indemnité du cardinal sont absorbés par les frais de chancelleries, environ 29.000 francs. Il reste une quinzaine de mille francs. Eh bien ! il y a des règles et des usages auxquels il faut bien se conformer ». Le cardinal reçoit l'investiture du pouvoir civil. Il doit être accompagné d'ablégats et de gardes nobles qui reçoivent des honoraires. Enfin, le cardinal va chercher son chapeau à Rome... » Séance du 31 juillet 1879.

(1) Séances des 30 et 31 juillet 1879.

(2) Séances des 31 juillet et 1er août 1879.

(3) Séances des 29 et 30 juillet 1879.

(4) M. Marcel Barthe rappela que le personnel de l'Administration centrale, qui ne devait comprendre que 1.574 employés, en comptait 1.886.

(5) « Vous vous rappelez que, après la discussion du budget de 1879, la Commission du budget découvrit certaines irrégularités dans la comptabilité de l'habillement. La Commission du compte de liquidation demanda des explications qui la satisfirent médiocrement, paraît-il, car vous savez en quels termes l'honorable M. Martin-Feuillée, qui était alors son rapporteur, exprima les sentiments de la Commission du budget. On n'a pas justifié devant la Commission de l'emploi de sommes extrêmement considérables. et il a été prouvé que, depuis six ans, le désordre le plus complet régnait dans l'habillement. M. le Ministre de la guerre actuel a été obligé de constituer une Commission, qui siège aux Invalides et qui a pour mission de mettre cette comptabilité de l'habillement en ordre. Je suis convaincu,

dation, et M. Amédée Le Faure la réduction de l'effectif vrai de la compagnie d'infanterie (1). Leurs critiques étaient fondées. M. Keller, se basant sur l'état de l'infanterie, tel que venait de l'indiquer M. Amédée Le Faure, voulait accroître l'effectif de cette arme de 25.000 hommes (2). La situation financière s'y opposait. M. Desbons désirait que le prix d'achat des chevaux de remonte fût augmenté (3); la production chevaline est singulièrement avide. — Crédits votés : 737.161 444 francs.

pour ma part, que, pour mettre un peu d'ordre dans ses comptes, elle sera obligée de les refaire depuis 1872. » — M. de Roys, séance du 16 juillet 1879. M. Gresley, ministre de la guerre, reconnut le fait en ces termes : « On nous a dit qu'on avait constaté un déficit considérable en ce qui concernait les comptes de l'habillement depuis 1872 jusqu'à l'époque actuelle. Je ne conteste pas du tout le fait, il est acquis; mais je crois que le déficit constaté résulte d'erreurs de comptabilité. J'espère que nous arriverons très promptement, pas avant une année cependant, avec la Commission qui est organisée, qui fonctionne et qui travaille, j'espère que nous arriverons à donner des explications satisfaisantes, à montrer qu'il y a eu des erreurs dans les écritures, mais qu'en définitive il n'y a pas eu malversation, il n'y a pas eu dilapidation des fonds. » — Séance du 16 juillet 1879.

(1) « Je prends une compagnie d'infanterie au hasard; 81 hommes doivent être présents. Il faut d'abord déduire de ce chiffre 4 absents; il reste 77 hommes, sur lesquels 21 sont indisponibles (ordonnances, cuisiniers, professeurs de canne, de boxe, cantiniers, tambours, clairons, etc.). Il n'en reste que 56, dont 9 engagés conditionnels et 4 assimilés reçoivent une éducation à part : l'effectif de 56 se réduit à 43. Si de ces 43 hommes on déduit les sous-officiers et les caporaux, soit 14, on n'a que 29 hommes pouvant aller sur le champ d'exercice. Les hommes de garde et de corvée sont encore pris sur les 29 derniers. » — M. Amédée Le Faure, séance du 16 juillet 1879.

(2) Séance du 16 juillet 1879.

(3) M. Desbons reconnaissait lui-même que la remonte n'était pas aussi difficile à assurer que quelques-uns l'ont répété, quand il disait : « Dans le conseil supérieur des haras, un officier de la remonte m'a exprimé, de la façon la plus vive, ses appréhensions sur les ressources de ce pays, en matière de production chevaline. Je me hâte de le dire pour nous rassurer; je crois qu'il y avait quelque exagération dans ses craintes. Cependant, il n'est pas possible de nier que la remonte ne peut payer suffisamment les chevaux dont elle a besoin; et il ne faut pas oublier que le commerce lui fait une rude concurrence, parce qu'il les paye fort cher. Mais une fois entre les mains du commerce, les meilleurs chevaux s'infiltrent dans tout le pays; c'est là un correctif, c'est ce qui me rassure; le jour où vous passeriez du pied de paix au pied de guerre, vous retrouveriez les bons chevaux, et cette réquisition de 125.000 chevaux qui vous serait nécessaire se ferait beaucoup mieux qu'on ne le pense. » — Séance du 16 juillet 1879. M. Desbons se réfutait lui-même.

8. *Marine et colonies.* — Nous avons eu l'honneur de voir de trop près le personnel de la marine, aux jours sombres de 1870, pour ne pas être pénétré d'une respectueuse admiration envers ce corps d'élite. Mais l'administration de l'armée navale ne nous inspire pas le même sentiment. Nous avons déjà signalé, au budget de 1879, les critiques de M. Étienne Lamy. M. Farcy en fit entendre de très justes, dans la discussion du budget de 1880 (1). — Crédits votés : 212.784.275 francs.

9. *Algérie.* — Crédits votés sans débats : 27.483.860 francs.

10. *Instruction publique.* — La Commission avait augmenté le budget de l'instruction publique de 2 millions destinés à des constructions scolaires dont le service était suffisamment doté. La chambre ajouta 200.000 francs au chapitre, déjà exagéré, des bourses et dégrèvements (2), et 200.000 francs aux subventions ayant pour objet de relever le traitement des collèges communaux (3). — Crédits votés : 58.632.476 francs.

(1) « Je vous ai dit que ce navire, — il s'agit du garde-côtes, *le Tonnerre*, — lorsqu'on avait voulu le faire évoluer à grande vitesse, s'était tellement incliné qu'on avait été obligé de redresser la barre ; il y eut même un cri d'épouvante, et comme l'année dernière on l'a contesté, il fallait vous signaler officiellement les résultats consignés dans le rapport de la Commission d'essai. Eh bien ! je trouve à la page 13 du rapport que, au moment où l'on faisait des essais de giration, on a constaté qu'on n'avait pu continuer, et on a écrit dans la colonne d'observations : « *On a redressé la barre.* » Un des membres de la Commission ajoute dans la colonne des observations : « *On l'a redressée et on a bien fait.* « — M. Bethmont, rapporteur. On l'a fait évoluer dans un cercle trop étroit. — On l'a fait évoluer dans un cercle étroit parce que c'est justement à la guerre qu'on sera obligé de faire évoluer dans des cercles étroits, quand on se battra avec un ennemi qui vous poursuivra de près... On dit : « Le navire donne très promptement une bande très forte ; puis il continue à s'incliner lentement ; le plan de la tour se trouve sous l'eau ; la bande devient inquiétante ; l'angle est de 20 degrés, peut-être plus. » Ainsi, voilà un navire qu'on essaye, par un temps calme, pour connaître ses qualités nautiques ; et ses défauts sont tels qu'on n'ose pas l'essayer par un gros temps. » — M. Farcy, séance du 21 juillet 1879.

(2) Amendement Armez, séance du 28 juillet 1879.

(3) Amendement Bernard (Doubs), séance du 28 juillet 1879. — M. Duvaux présenta de judicieuses observations sur les concours généraux : « D'abord, ce concours n'a aucune espèce de garantie morale. Tandis qu'à Paris les compositions se font dans une même salle, sous les yeux des professeurs, en province les élèves concourent dans leurs lycées, dans leurs collèges ; ils sont mal surveillés, peu surveillés, quelquefois peut-être trop surveillés... La meilleure preuve que le concours est une mauvaise chose, c'est que nos adversaires se sont bien gardés de l'établir chez eux... L'émulation qu'on y

11. *Agriculture et commerce.* — M. de la Bassetière continua à demander un surcroît de dotation aux comices, comme si les comices avaient jamais imprimé à l'agriculture un progrès sérieux. M. Leprovost de Launay voulait porter à 3.000 le nombre des étalons des dépôts, comme si le budget devait pourvoir à une seule industrie et à une seule région. Enfin, M. Raynal estimait qu'on devait faire pour les écoles d'arts et métiers des sacrifices semblables à ceux qui étaient consentis pour l'instruction publique. Mais personne ne pensait à l'état financier et à l'avenir économique du pays (1). — Crédits votés : 35.393.537 francs.

12. *Travaux publics.* — Crédits votés : 508.789.760 fr. (2).

13. *Beaux-arts.* — M. Agneil fit voter un crédit de 300.000 francs destiné à l'enseignement du dessin. — Crédits votés : 8.078.930 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 290.206.841 francs.

Dans la discussion des recettes, qui eut lieu le 16 août, la Chambre adopta un amendement de M. Labadié dont le résultat était d'effectuer sur les patentes un dégrèvement plus considérable que ne voulait la Commission. Cette dernière retira aussitôt sa proposition de supprimer les taxes sur le papier et sur la stéarine à partir du 10 juillet 1880.

Le Sénat était maintenant d'accord avec la Chambre, et il laissa passer, sans essayer aucune résistance, les dépenses exagérées et les dégrèvements imprudents. La loi du 21 décembre 1879 fixa les dépenses de 1880 à 3.299.671.244 fr. et les recettes ordinaires, y compris le prélèvement de 18 millions sur les excédents antérieurs, à 2.749.716.800 francs; ce qui laissait une somme de

cherche est absolument inutile pour les élèves de mathémathiques spéciales, de philosophie, de rhétorique, de mathématiques élémentaires qui ont en vue l'école Normale, l'école Polytechnique, Saint-Cyr, le baccalauréat, et ne songent pas au concours. » — Séance du 28 juillet 1878,

(1) Séance du 24 juillet 1879.

(2) Réduction de 10 millions environ, concertée entre le Gouvernement et la Commission postérieurement au dépôt du rapport général.

549.954.444 francs de dépenses à la charge de l'emprunt (1). Et si l'on compare les recettes normales, c'est-à-dire les recettes diminuées de 18 millions de ressources extraordinaires, aux dépenses totales, il apparaît un déficit de 567.954.444 francs (2), soit dix millions de moins qu'au projet de la Commission (3).

IV

Les payements effectués, en 1880, ont été de 2.826.611.137 fr. 45 c. au budget ordinaire, soit 77.225.381 fr. 45 c. de plus que les prévisions de la loi de finances, et de 479.493.076 fr. 18 c. au budget extraordinaire, soit 70.632.411 francs 82 c. de moins que les estimations primitives.

Si on totalise les dépenses du budget ordinaire et du budget extraordinaire, on obtient le chiffre de 3.306.104.213 fr. 63 c., supérieur de 6.432.969 fr. 63 c. aux estimations de la loi de finances. Les crédits non consommés au budget extraordinaire ne représentaient pas une économie, mais simplement un report aux exercices ultérieurs, tandis que les 77.225.381 fr. 45 c. d'augmentation au budget ordinaire étaient une aggravation de charges. Entre la loi de finances du 21 décembre 1879 et le compte de l'exercice 1880, la situation financière s'était encore chargée.

Les augmentations principales ont pour cause : 1° à l'instruc-

(1)	Dépenses à faire	3.299.671.244 fr.
	Recettes du budget ordinaire	2.749.716.800
	Reste a la charge de l'emprunt	549.954.444
(2)	Dépenses totales	3.299.671.244 fr.
	Recettes réelles	2.731.716.800
	Insuffisance	567.954.444

(3) Sur les 3.299.671.244 francs de prévisions de dépenses, 2.749.485.756 fr. de crédits sont inscrits au budget ordinaire et 550.185.488 au budget extraordinaire.

tion publique, l'institution de la caisse des écoles; 2° aux travaux publics, le développement des annuités aux compagnies de chemins de fer; 3° aux frais de régie le remboursement d'une quinzaine de millions sur le produit des sucres, conséquence des dégrèvements (1).

Les recouvrements effectués en 1880 ont été de 2.890.720.667

(1) Comparaison des dépenses prévues et des dépenses faites :

	PRÉVISIONS DE DÉPENSES (loi de finances)	PAYEMENTS EFFECTUÉS
1. Dette publique et dotation (*a*)..	1.232.896.559 fr.	1.257.778.243f19
2. Justice (*b*)..................	34.098.142	35.552 827,96
3. Cultes (*c*)..................	53.433.666	52.407.161,56
4. Affaires étrangères (*d*)........	13 216.800	15.415.123,19
5. Intérieur (*e*).................	66.453.694	63.426.732,65
6. Finances (*f*).................	21.041.260	25.673.292,24
7. Guerre (*g*)..................	737.161.444	666.484.817,75
8. Marine et colonies (*h*).........	212.784.275	213.026 249,72
9. Algérie (*i*)..................	27.483.860	28.774.941,77
10. Instruction publique (*j*).......	58.632.476	79.953.835,20
11. Agriculture et commerce (*k*)...	35.393.537	37.479.530,85
12. Travaux publics (*l*)...........	508.789.760	520.406.869,90
13. Beaux-arts (*m*)...............	8.078.930	8 655.994,57
14. Frais de régie (*n*)............	290.206.841	301.068.593,08
TOTAUX...............	3.299.671.244	3.306.104.213,63

(*a*) Les intérêts des capitaux du budget extraordinaire absorbent 30 millions que ne prévoit pas la loi de finances.

(*b*) L'augmentation réside dans les deux chapitres : Personnel du Conseil d'État et Frais de justice criminelle.

(*c*) La diminution porte sur le chapitre : Vicaires généraux, chanoines et clergé paroissial, dont les crédits ne sont pas entièrement consommés.

(*d*) L'augmentation s'applique aux trois chapitre : Frais d'établissement, Frais de courriers et Frais de service ; chapitres parfaitement élastiques.

(*e*) Il y a des augmentations dans un grand nombre de chapitres, mais l'économie apparente vient du retranchement de la somme de 5 millions prévue, dans la loi de finances, pour les chemins vicinaux qui ont maintenant leur caisse.

(*f*) L'augmentation est due aux dépenses des exercices clos et à des dépenses extraordinaires à l'hôtel des Monnaies.

(*g*) Sur cette somme. 107.949.561 fr. 03 c. ont été dépensés au budget extraordinaire et 558.535.256 fr. 72 c. au budget ordinaire. Les prévisions du budget ordinaire étaient de 568 millions; elles n'ont pas été atteintes par suite du passage dans la 2e portion de 10.700 hommes primitivement fixés dans la 1re et par suite du renvoi anticipé de 16.000 hommes de la 2e portion, après dix mois au lieu de 12.

(*h*) Sur les 213 millions dépensés, 193.678.580 fr. 58 c. sont inscrits au budget ordinaire et 19.347.669 fr. 14 centimes au budget extraordinaire.

(*i*) 25.867.529 fr. 15 c. représentent des dépenses ordinaires et 2.907.412 fr. 62 c. des dépenses extraordinaires. L'accroissement des dépenses ordinaires, entre la loi de finances et le compte définitif, porte sur le service des forêts.

(*j*) L'augmentation a pour cause la création de la caisse des écoles.

(*k*) L'augmentation porte sur le chapitre : Encouragements aux pêches maritimes.

(*l*) Les annuités aux compagnies de chemins de fer avaient été prévues à un chiffre trop bas. 172.746.746 francs figurent au budget ordinaire et 346.660.123 fr. 53 c. au budget extraordinaires.

(*m*) L'acquisition du matériel scénique de l'Odéon et l'augmentation des crédits des théâtres nationaux ont causé l'augmentation.

(*n*) On rembourse 15 millions sur le produit des sucres, en vertu de la loi du 19 juillet 1880, mais on dépense 5 millions de moins que n'avait prévu la loi de finances sur les tabacs.

fr. 50 c., chiffre supérieur de 159.005.867 fr. 50 c. aux évaluations de la loi de finances (1).

Les 3.306.104.213 fr. 63 c. de dépenses dépassent cette dernière somme de 415.383.546 fr. 13 c., expression du déficit réel en 1880. Ce déficit a été couvert par des ressources extraordinaires et surtout par des ressources d'emprunt.

Dépenses et recettes du budget sur ressources spéciales : 454.592.090 fr. 34 c.

Dépenses et recettes des budgets annexes : 63.604.086 fr. 59 c.

RESUMÉ

Dépenses totales................	3.306.104.213f63
Recettes normales...............	2.890.720.667,50
DÉFICIT................	415.383.546f13

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de recettes en 1880 :

	EVALUATIONS (loi de finances)	REALISATIONS
1. Contributions directes...........	377.421.500	376.815.247f58
2. Taxes assimilées................	23.787.700	24.380.673,60
3. Domaines......................	14.850.700	14.062.093,33
4. Forêts........................	34.102.600	36.202.986,78
5. Enregistrement et timbre (*a*)......	628.816.000	697.464.775,92
6. Impôt de 3 p.010................	34.274.000	39.101.092,13
7. Douanes et sels (*b*)..............	311.499.000	367.477.174,65
8. Contributions indirectes..........	1.059.853.000	1.077.937.484,62
9. Postes........................	108.763.000	112.687.492,55
10. Télégraphes..................	25.177.000	25.612.426.14
11. Produits universitaires...........	4.620.365	4.514.729,49
12. Revenus de l'Algérie............	27.937.700	29.266.400,53
13. Retenues......................	19.438.000	22.041.045.11
14. Produits divers.................	61.176.235	63.157.045,07
15. Ressources extraordinaires.......	18.000.000	66.256.501,60
16. Ressources d'emprunt (*c*).........	549.954.444	479 493 076,18
TOTAUX.....	3.299.671.244	3.436.470.245,28

(*a*) L'enregistrement fait un bond. La plus-value s'était déjà manifestée les années précédentes. Les affaires sont de plus en plus actives. On construit beaucoup dans les villes. La liquidation des droits successoraux se fait d'après un taux plus élevé.

(*b*) L'accroissement est la conséquence de la diminution de plus en plus forte de notre récolte en vins.

(*c*) Le total des ressources dépasse les dépenses de 130.366.031 fr. 65 c., mais ce ne serait que par un abus coupable qu'on pourrait qualifier cette somme d'excédent, puisque les dépenses, soit 3.306.104.213 fr. 63 c., l'emportent, sur les encaissements de l'impôt, de 415.383.546 fr. 13 c.

Ressources extraordinaires	Prélèvement sur l'exercice 1876....	18.000.000f00
	1877....	17.000.000,00
	1878....	13.475.548,76
	Le premier compte de liquidation.....	17.780.952,84
Total des ressources extraordinaires..		66.256.501f60
Ressources d'emprunt..............		479.493.076,18
Total des ressources extraordinaires et des ressources d'emprunt...........		545.749.577f78
Si de ces ressources d'emprunt, on déduit le déficit, soit.................		415.383.546,13
il reste un excédent apparent de......		130.366.031f65
Si, de ces 130 millions, on déduit l'excédent de la somme reportée de 1880 à 1881 sur la somme reportée de 1879 à 1880, soit.........................		53.221,48
on obtient l'excédent apparent inscrit dans les comptes....................		130.312.810f17
Cette somme est transportée à l'exercice 1882 : 1° pour parfaire la dotation de 10 millions aux sociétés de secours mutuels...........................		1.302.819f51
— des chemins vicinaux..............		13.000.000,00
A l'exercice 1883 :		
1° pour la caisse des écoles..........		13.333.333,33
2° pour combler le déficit causé par le dégrèvement des sucres..............		31.888.500,00
3° pour couvrir les frais de l'expédition de Tunisie.........................		25.000.000,00
4° pour la mission Savorgnan de Brazza		1.275.000,00
5° pour l'armement de l'artillerie......		17.846.490,66
A l'exercice 1884 pour la caisse des écoles.		13.333.333,33
A l'exercice 1885 pour la caisse des écoles		13.333.333,34
TOTAL ÉGAL............		130.312.810f17 (1)

(1) Travaux et recueils à consulter : Projet de M. Léon Say, I, 1073 et

1074. — Rapport général, par M. Wilson, I, nos 1471 et 1501. — Rapport sur les finances, par M. Wilson, I, n° 1372. — Rapport sur la justice, par M. Varambon, I, n° 1449. — Rapport sur les cultes, par M. Devès, I, n° 1473. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Spuller, I, n° 1509. — Rapport sur l'intérieur, par M. Constans, I, n° 1450. — Rapport sur la guerre, par M. Langlois, I, n° 1376. — Rapport sur la marine, par M. Bethmont, I, n° 1382. — Rapport sur l'Algérie, par M. Gastu, I, n° 1444. — Rapport sur l'Instruction publique, par M. Millaud, I, n° 1472. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Louis Legrand, I, n° 1420. — Rapport sur les travaux publics, par M. Rouvier, I, n° 1497. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Proust, I, n° 1491. — Rapports sur les postes et télégraphes, par M. Parent, I, n° 1321. — Rapport sur les colonies, par M. Berlet, I, n° 1469. — Rapport général de M. Varroy, au Sénat. — Rapport de la Cour des comptes pour 1880. — Compte général de finances pour 1880. — Comptes de recettes et des dépenses pour 1880.

CHAPITRE V

LE BUDGET DE 1881

I. Le projet de M. Magnin. — II. Le projet de la Commission du budget. — III. La discussion du budget et la loi de finances. — Le règlement.

I

M. Magnin (1) est l'auteur du budget de 1881, œuvre d'imprudence à un plus haut degré que les budgets antérieurs.

Accroissement des dépenses, diminution des recettes. aggravation du déficit, voilà les trois caractères du budget de M. Magnin.

Les dépenses étaient estimées à 3.363.387.997 francs, se décomposant en budget ordinaire : 2.773.391.474 francs, et budget extraordinaire : 589.996.523 francs.

La loi de finances du 21 décembre 1879 n'avait accordé, pour l'exercice 1880, que 3.299.671.244 fr. 63 c. de crédits; l'augmentation des crédits demandés, pour 1881, ressortait donc à 63.716.753 francs (2).

Les crédits accordés pour 1880 se divisaient en 2.749.716.800 fr. de crédits ordinaires et en 550.1885.488 francs de crédits extraordinaires. Les crédits demandés par M. Magnin s'appliquaient au budget ordinaire pour 2.773.391.474 francs, et au budget extraordinaire pour 589.996.523 francs. Les charges ordinaires, et c'est un fait grave, ne cessaient donc de s'accroître, puisque M. Magnin introduisait, un mois à peine après le vote du budget

(1) Projet de budget pour 1881, présenté le 31 janvier 1880. — Impressions de la deuxième législature, n° 2258.

(2)

Crédits demandés pour 1881..............	3.363.387.997 fr.
— accordés — 1880........	3.299.671.244
Augmentation...	63.716.753

de 1881, 23.674.674 francs de dépenses nouvelles au budget de 1881, sans compter tous les crédits ordinaires qui figuraient au budget d'emprunt (1).

M. Magnin proposait 28.833.368 francs de suppressions nouvelles de recettes, savoir : 12.100.578 francs de réduction sur le droit de détail des vins et cidres perçu chez les débitants des campagnes et des villes non rédimées, 1.089.246 francs de diminution du droit d'entrée des vins et cidres dans les villes de moins de 10.000 âmes, 7.443.544 francs de dégrèvement des vins et cidres dans les villes rédimées, et 8.200.000 francs

(1) Comparaison des crédits accordés pour 1880 et des crédits demandés pour 1881 :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1881 (loi de finances)	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1881 (projet Magnin)
1. Dette publique et dotations (*a*)..	1.232.896.559 fr.	1.246.458.845 fr.
2. Justice (*b*)....................	34.098.142	34.471.442
3. Cultes........................	53.433.666	53.549.666
4. Affaires étrangères............	13.216.800	13.323.800
5. Intérieur (*c*).................	66.453.694	60.789.447
6. Finances (*d*)..................	21.041.260	21.446.532
7. Guerre (*e*)....................	737.161.444	677.573.478
8. Marine et colonies (*f*)..........	212.784.275	224.258.537
9. Algérie (*g*)...................	27.483.860	31.509.992
10. Instruction publique (*h*).......	58.632.476	63.977.626
11. Agriculture et commerce.......	35.393.537	35 276.709
12. Travaux publics (*i*)...........	508.789.760	588.959.703
13. Beaux-arts...................	8.078.930	8.486.930
14. Frais de régie (*j*).............	290.206.841	303.305.290
TOTAUX........	3.299.671.244	3.363.387.997

(*a*) L'augmentation prévue, à la dette publique, a pour objet de faire face aux intérêts des capitaux empruntés pour le budget extraordinaire, ce qui démontre bien l'aggravation constante du déficit.

(*b*) L'augmentation est absorbée par le Conseil d'État (loi du 8 août 1879).

(*c*) La diminution n'est qu'apparente ; la constitution de la caisse des chemins vicinaux permet de supprimer le chapitre des subventions ; c'est un pur changement d'écriture.

(*d*) L'augmentation s'applique aux postes.

(*e*) Les crédits extraordinaires. — 103 millions. — sont inférieurs de 66 millions aux crédits extraordinaires de 1880 ; les crédits ordinaires. — 574 millions, — sont supérieurs de 6 millions aux crédits ordinaires de 1880. Les effectifs prévus pour 1881 sont de 498.467 hommes et de 125.961 chevaux. C'est une légère augmentation sur les prévisions de 1800, mais la principale cause de l'augmentation de dépenses est dans la nécessité d'entretenir les nouvelles places de guerre.

(*f*) Sur les 224 millions, 198 millions appartiennent au budget ordinaire et 26 au budget extraordinaire. Les augmentations du budget ordinaire sont affectées à l'accroissement de l'effectif. 38.000 hommes au lieu de 37.000 en 1880, à l'amélioration des traitements de la maistrance, à la constitution des primes des officiers mariniers.

(*g*) Les augmentations s'inscrivent aux chapitres : *Garanties d'intérêts* et *Colonisation*.

(*h*) Les trois ordres d'enseignement bénéficient de l'accroissement, mais principalement les lycées et collèges 2.100.000 francs et les écoles primaires 1.900.000 francs.

(*i*) Les travaux de chemins de fer profitent. pour la plus grande partie, des 80 millions d'accroissement. Sur les 588 millions, 447 millions sont inscrits au budget extraordinaire. et 141 seulement au budget ordinaire.

(*j*) Les lignes souterraines exigent un crédit de 7.800.000 francs, au Ministère des postes et télégraphes.

d'abaissement de la taxe de remplacement des vins et cidres pour la ville de Paris.

Ces dégrèvements opérés, M. Magnin évaluait les recettes de 1881 à 2.777.193.903 francs (1).

Ces 2.777.193.903 francs de recettes ne couvraient même pas les dépenses ordinaires, car le Gouvernement venait de transporter, au budget extraordinaire, un chiffre élevé de dépenses d'un caractère permanent, comme les 1.500.000 francs de frais de négociation d'emprunts divers, comme les 7.800.000 francs de travaux de lignes télégraphiques souterraines, comme les 3.500.000 francs de travaux algériens. Enfin, le budget ordinaire des travaux publics s'allégeait tous les ans d'une somme considérable dont le budget extraordinaire de ce département s'accroissait. Au budget de 1880, le service ordinaire des travaux publics comptait encore 156 millions de crédits; il n'y en avait plus que 141 millions au budget de 1881.

Le budget ordinaire était donc manifestement en déficit d'au moins 30 millions, au moment de la présentation du projet de M. Magnin, mais toutes les dépenses réunies, 2.773.391.474 fr.

(1) Comparaison des évaluations adoptées pour 1880, des évaluations proposées pour 1881 et des réalisations de 1879 :

	ÉVALUATIONS DE 1880 (loi de finances)	ÉVALUATIONS DE 1881 (projet Magnin)	RÉALISATIONS DE 1879
1. Contributions dreetes	377.421.500 fr.	379.398.300 fr.	398.247.090,36
2. Taxes assimilées	23.787.700	23.407.670	25.885.334,15
3. Domaines	14.850.700	15.000.700	14.823.153,85
4. Forêts	34 102.600	38.102.600	33 899.843,60
5. Enregistrement et timbre	628.816 000	660.458.000	666.818.283,78
6. Impot de 3 0 0	34.274.000	36.448.000	36.447.857,83
7. Douanes et sels	311.499 000	327.206.000	328.367.716,08
8. Contributions indirectes	1.059.853.000	1.048.563.000	1.085.680.858,61
9. Postes	108.763.000	109.492.600	104.713.588,33
10. Télégraphes	25.177.000	26.508.000	22.913.939,13
11. Produits universitaires	4.620.365	4.571.310	4.527.460,00
12. Revenus de l'Algérie	27.937.700	28.723.500	28.382 137,77
13. Retenues	19.438.000	19.635.000	20.745.518,55
14. Produits divers	61.176.235	59.679.823	74.639.505,31
TOTAUX	2.731.716.800	2.777.193.903	2.846.092.287,35

NOTA.— Nous avons retranché des évaluations de 1880 toutes les ressources extraordinaires pour que la comparaison avec 1881 fût plus nette. Les évaluations de M. Magnin étaient certainement très modérées, mais celles de M. Léon Say, dans la préparation du budget de 1880, avaient été trop faibles. — Si l'on compare les évaluations de M. Magnin aux réalisations de 1879, en tenant compte des dégrèvements effectués sur les patentes et des dégrèvement projetés sur les vins, on voit qu'il y a approximativement concordance.

d'une part, 589.996.523, de l'autre, l'emportaient, sur les recettes, de 586.194.094 francs (1).

Et lorsque le budget de 1881 s'annonçait avec une insuffisance de recettes normales de près de 600 millions par rapport aux dépenses réelles, M. Magnin se félicitait « de la situation prospère des finances de la République (2) ». Oui, les recettes étaient prospères et même brillantes, mais la politique du désordre et du gaspillage allaient les compromettre en quelques années.

II

La Commission ne fit subir au projet de dépenses de M. Magnin que d'insignifiants changements. Le Ministre avait porté la dotation du chapitre V de 170 à 171 millions; la Commission l'abaissa de nouveau de 171 à 170 millions; c'était puéril. Le Gouvernement demandait 588 millions de crédits aux travaux publics; la Commission n'en accordait que 579 millions. Cette dernière déduisait encore 2 millions sur les achats de tabacs (3).

(1)

Dépenses inscrites au budget ordinaire......	2.773.391.474 fr.
Dépenses inscrites au budget extraordinaire.	589.996.523
Total............	3.363.387.997
Recettes..................................	2.777.193.903
Insuffisance.......	586.194.094

(2) « Qu'il nous soit permis de nous féliciter, avec le Parlement et la Nation tout entière, de la situation prospère des finances de la République, qui se sont si heureusement relevées, après les dures épreuves que le pays a traversées. C'est là un spectacle qui est bien fait pour montrer quelles merveilleuses ressources présente notre pays, quand on gère la fortune publique avec prudence et quand on gouverne en s'inspirant de la volonté nationale. » Un tel langage ressemblait à de l'ironie, s'il n'exprimait l'aveuglement.

(3) Comparaison des dépenses du projet de la Commission et des dépenses du projet du Gouvernement :

	Prévisions de dépenses (projet Magnin)	Prévisions de dépenses (projet de la Commission)
1. Dette publique et dotations....	1.246.458.845 fr.	1.244.962.608 fr.
2. Justice.........................	34.471.442	34.467.442
A reporter.........	1.280.930.287	1.279.430.050

Entre la présentation du projet de M. Magnin et le dépôt du rapport général, le Gouvernement et la Commission des finances se mirent d'accord sur un dégrèvement des vins et des sucres qui attestait une fois de plus l'imprévoyance de ceux qui, depuis 1877, dirigeaient les affaires publiques.

Avant de passer à l'examen des recettes, la Chambre, sur la proposition concertée entre le Gouvernement et la Commission, vota, le 19 juillet 1880, la suppression de 147 millions de recettes à provenir, 76 millions des sucres, 71 millions des vins.

De ces 147 millions, il convenait de déduire 28 millions de dégrèvements proposés par M. Magnin dans son projet primitif et compris dans les suppressions de recettes opérées par la loi du 19 juillet. Il restait 119 millions de réductions proposées postérieurement au projet du Gouvernement.

La Commission évaluait les recettes à 2.762.931.289 francs, chiffre qu'elle ne pouvait obtenir qu'en majorant certaines estimations de M. Magnin, et surtout en recourant à des ressources extraordinaires pour 80.609.400 francs (1).

Report....... ..	1.280.930.287	1.279.430.050
3. Cultes........................	53.549.666	53.352.666
4. Affaires étrangères.............	13.323.800	13.725.800
5. Intérieur.......................	60.789.447	60.301.747
6. Finances......................	21.446.532	21.380.032
7. Guerre.......................	677.573.478	673.300.085
8. Marine et colonies.............	224.258.537	222.426.624
9. Algérie......................	31.509.992	30.505.958
10. Instruction publique...........	63.977.626	63.613.226
11. Agriculture et commerce.......	35.276.709	35.117.809
12. Travaux publics...............	588.959.703	579.586.603
13. Beaux-arts	8.486.930	8.233.390
14. Frais de régie................	303.305.290	301.293.290
Totaux.........	3.363.387.997	3.342.267.280

NOTA. — Les modifications apportées au projet du Gouvernement par la Commission du budget sont trop peu importantes, pour que nous nous y arrêtions. Disons simplement que les 4 millions de retranchements, effectués dans le budget de la guerre, furent opérés aux chapitres : 1° de la solde — Suppression des inspections projetées des officiers de la réserve et de la territoriale et réduction sur les premières mises de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du train par suite d'un remaniement dans la formation de la première et de la seconde partie ; — 2° des hôpitaux. — réduction de 1.300.000 francs, basée sur les dépenses des années antérieurs, dépenses inférieures aux crédits votés ; — 3° du service de marche, — 400.000 francs, suppression des inspections projetées des officiers de la réserve et de la territoriale ; — 4° de la gendarmerie, ajournement de la création de nouvelles brigades, — environ 500.000 francs ; — 5° des établissements de l'artillerie et du génie, — refus d'une partie de l'augmentation demandée, — environ 500.000 francs.

(1) Comparaison des évaluations de recettes du projet du Gouvernement et du projet de la Commission :

En réalité, déduction faite des 80.609.400 francs de ressources extraordinaires, les évaluations de recettes du projet de la Commission se réduisaient à 2.682.321.889 francs, et, comme les dépenses étaient de 3.342.267.280 francs, l'insuffisance était de 659.945.391 francs.

Enlever au Trésor 119 millions de ressources et élaborer un budget dont les dépenses excédaient les recettes de 659 millions, voilà l'œuvre de la Commission des finances de 1881, dont M. Brisson était le président et M. Rouvier le rapporteur général (1).

III

La discussion générale, qui eut lieu les 6 et 7 décembre 1879, fut l'occasion d'un court débat, soulevé par M. de Soubeyran, sur

	EVALUATIONS DE RECETTES (projet Magnin)	EVALUATIONS DE RECETTES (projet de la Commission)
1. Contributions directes..........	379.398.300 fr.	379.398.300 fr.
2. Taxes assimilées..............	23.407.670	23.407.670
3. Domaine.....................	15.000.700	15.000.700
7. Forêts......................	38.102.600	38.102.600
5. Enregistrement et timbre......	660.458.000	663.705.500
6. Impôt de 3 p. 0/0............	36.448.000	37.798.000
7. Douanes et sels..............	327.206.000	305.348.000
8. Contributions indirectes........	1.048.563.000	968.644.600
9. Postes......................	109.492.000	110.492.000
10. Télégraphes.................	26.508.000	27.008.000
11. Produits universitaires.........	4.571.310	4.571.310
12. Revenus de l'Algérie..........	28.723.500	28,723.500
13. Retenues....................	19.635.000	19.635.000
14. Produits divers...............	59.679.823	60.486.709
TOTAUX........	2.777.193.903	2.682.321.889
Ajouter : Ressources extraordinaires.		80.609.400
TOTAL........		2.762.931.289

NOTA. — L'enregistrement, l'impôt de 3 p. 0/0, les douanes et les sels, les postes, les télégraphes, les produits divers sont majorés de plus de 20 millions.

(1) Nous citons un passage du rapport général de M. Rouvier, pour montrer avec quelle tranquille imprévoyance les républicains menaient les finances au déficit : « Si de ces deux éléments : réduction des impôts et développement des services publics, on rapproche les excédents réalisés, on voit que les finances de la République sont dans un état de prospérité qui témoigne de la confiance du pays dans les institutions qu'il s'est données. » — Rapport général de M. Rouvier, I, n° 3002. — Nous ne croyons pas que le pays ait jamais eu confiance en l'école dont M. Rouvier était l'expression.

la question monétaire. Ce député invita le Gouvernement à convoquer une nouvelle conférence pour traiter de cet important sujet (1). Son but était d'arriver à la consécration universelle du bimétallisme. Le Ministre des finances, M. Magnin, déclara qu'il s'était produit, en Angleterre et en Allemagne, depuis quelques années, de nombreuses manifestations en faveur du bimétallisme, mais qu'elles ne lui paraissaient pas assez importantes pour déterminer la France à prendre l'initiative de nouvelles conférences (2).

M. Haentjens reprocha au Gouvernement, à la Commission du budget et à la Chambre, avec une entière raison, le développement des dépenses ordinaires, l'inscription d'une partie de

(1) « En décembre 1873, sur mon initiative, la question fut portée à la tribune de l'Assemblée nationale. Je signalais, à cette époque, les conséquences que pouvaient avoir pour nous, pour l'union latine monétaire, pour tous les pays civilisés, la nouvelle loi monétaire adoptée en 1871 par l'Allemagne, loi par laquelle ce pays s'est prononcée trop précipitamment pour le monométallisme or. Depuis 1873, la question est toujours restée à l'ordre du jour. En 1874, les puissances de l'union monétaire latine, l'Italie, la Suisse, la Grèce, la Belgique et la France, eurent une première conférence, et en 1874 et 1875, de nouvelles conférences. En 1878, les Etats-Unis prirent une initiative qui pouvait avoir les plus heureuses conséquences. Il s'agissait d'étudier « l'adoption d'un rapport commun entre l'or et l'argent, en vue de rendre internationnal l'usage de la monnaie bimétallique et d'assurer la fixité relative des deux métaux.... Nous devons provoquer une nouvelle conférence; les puissances auxquelles nous nous adresserons ne seront pas surprises de ces négociations nouvelles ; beaucoup même accueilleront avec empressement une invitation secrètement désirée. » — M. de Soubeyran, séance du 6 décembre 1880.

(2) « En 1878, il y a eu deux conférences monétaires. La seconde était restreinte entre cinq puissances, la Grèce, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la France. Elle était relative à la frappe de l'argent. Elle a pris des résolutions importantes et abouti à une convention. Je ne cite qu'un article : « Le monnayage des pièces de cinq francs argent est provisoirement suspendu. » L'autre conférence, provoquée par l'Amérique, était beaucoup plus large. Dans la réunion des grandes puissances, l'Amérique a demandé de se mettre d'accord pour rendre à l'argent sa valeur internationale. Cette proposition, certainement favorable aux intérêts français, était acceptée par l'Italie et par l'Autriche. L'Angleterre refusa d'y adhérer. Mais comme l'Allemagne, en raison de ses ventes d'argent, avait refusé de se rendre à la conférence, on se sépara sans conclure. On formula toutefois le vœu suivant : Qu'il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle de l'argent aussi bien que celui de l'or. » — M. Magnin, séance du 6 décembre 1880.

ces dépenses au budget extraordinaire et l'exagération des emprunts (1).

M. Rouvier répondit à M. Haentjens sans justifier, ce qui était impossible, la gestion opportuniste (2).

1. *Dette publique et dotations.* — Crédits votés : 1255 millions 067.908 francs.

2. *Justice.* — Crédits votés : 34.547.442 francs.

3. *Cultes.* — M. Talandier souleva la question de la séparation de l'Église et de l'État et de la suppression du budget des cultes, mais sans parvenir même à passionner le débat. Tous les efforts de la droite pour faire relever les traitements des archevêques et évêques, réduits en 1879 (3), et pour obtenir la réinscription au budget de 1881 du supplément de 10.000 francs aux cardinaux (4), aboli par la Commission des finances, restèrent vains (5). — Crédits votés : 53.365.866 francs.

4. *Affaires étrangères.* — M. de Gasté fit une nouvelle et infructueuse tentative pour obtenir la diminution du traitement des ambassadeurs (6). — Crédits votés : 13.726.800 francs.

5. *Intérieur.* — M. Lacaze fit doubler le fond de subvention aux institutions de patronage (7). — Crédits votés : 60 millions 321.747 francs.

6. *Finances.* — M. Benjamin Raspail, au nom de l'esprit de soupçon, demanda l'épuration du personnel des finances que le

(1) « Je pourrais me borner à répondre que la création de ce budget extraordinaire a été motivée par deux faits principaux : d'un côté, la nécessité de reconstituer notre armement, de l'autre la nécessité de doter le programme des grands travaux publics. » — M. Rouvier, séance du 7 décembre 1880. Nous avons détaché ce passage du discours de M. Rouvier pour dire qu'il était contraire à la vérité. L'Assemblée nationale, d'une part, avait laissé 150 millions de réserve pour reconstituer l'armement, et, d'autre part, les plus-values budgétaires permettaient d'exécuter plus de travaux que n'en prévoyait le ruineux programme de M. de Freycinet et du Gouvernement opportuniste.

(2) Séance du 6 décembre 1880.

(3) Amendement Legonidec de Tressan.

(4) Amendement Niel.

(5) Séances des 19 et 24 juin 1880.

(6) Séance du 18 juin 1880.

(7) Séance du 26 juin 1880.

nouveau régime avait grandement échenillé (1). — Crédits votés : 21.300.032 francs.

7. *Guerre.* — La question des effectifs fut l'objet de nouvelles critiques, à la tribune, de la part de M. Keller. M. Amédée Le Faure, rapporteur du budget spécial de la guerre, l'avait déjà traitée très complètement, et il avait, dans son rapport, exprimé le vœu que le nombre des soldats réels fût augmenté (2).

(1) Séance du 12 juillet 1880.

(2) « C'est ailleurs que dans une augmentation budgétaire qu'il faut chercher le remède à une situation dont tout le monde comprend la gravité. Pour cela, deux moyens sont indiqués : le premier consiste à rechercher si la loi des cadres, votée en 1875, répond bien à toutes les exigences et ne doit pas être l'objet d'un examen nouveau. Le second moyen consiste à faire disparaître des abus presque séculaires qui malheureusement sont plus vivaces que jamais. Le 18 novembre 1879, le Ministre adressait aux chefs de corps la circulaire suivante :

« A diverses reprises, mes prédécesseurs ont donné des ordres formels, en vue d'empêcher les abus qui résultent de l'emploi dans les différents services de militaires détachés de leurs corps. J'ai moi-même, par une circulaire du 24 février 1879, recommandé qu'à l'avenir aucun homme ne pût être distrait, sans votre autorisation, de son service régimentaire, et prescrit qu'il me sera adressé un relevé numérique, par corps d'armée, des hommes d'infanterie journellement employés à des services divers. Or ce relevé numérique fait ressortir les chiffres suivants : Garde de police et de la place, 10.559 hommes ; plantons au corps, à la place, à l'intendance, au recrutement, aux états-majors 2.708 hommes ; travailleurs au génie, à l'artillerie, en ville, 8.011 hommes ; détachés au recrutement, à la justice militaire, dans d'autres positions 1.918 hommes ; employés au corps, chez les comptables, cmme moniteurs, prévots, élèves musiciens, 24.918 hommes ; total : 48.114 hommes. A ce total, il convient d'ajouter les tambours, clairons et élèves des 152 régiments d'infanterie, s'élevant, à raison de 6 par compagnie, soit 108 par régiment, au chiffre de 17.416, ce qui donne 64.519 hommes enlevés journellement aux exercices proprement dits, soit plus d'un quart de l'effectif. Ce n'est pas au moment où un essai est tenté pour réduire à trois ans la durée du service dans l'armée active qu'un pareil chiffre, qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, pourrait être maintenu, et il vous appartient de prendre des mesures pour le réduire. »

Ce total de 64.519 hommes, quelque élevé qu'il soit, n'est cependant pas l'expression absolue de la vérité. La circulaire, il est vrai, classe, à tort, dans la catégorie des indisponibles, les clairons et les tambours qui doivent être comptés dans les hommes des cadres, et non dans les soldats des rangs, mais elle oublie de mentionner les soldats ordonnances, les ouvriers auxiliaires, etc... Le chiffre de 64.519 hommes est donc bien, comme le dit le Ministre, un minimum. — En nous reportant au budget, nous voyons que l'effectif total de l'infanterie, moins les officiers, est de 288.422 hommes. De cet effectif, il faut déduire : 1° 17.124 (troupes d'administration, secrétaires d'état-major), 2° 5.376 hommes (troupes de discipline) : soit 22.500 hommes. Si on enlève de ce chiffre les indisponibles, on voit que l'infan-

Divers amendements présentés par M. Keller, pour accroître l'effectif, par M. Labuze, pour diminuer les frais des hôpitaux, par M. de Mackau, pour élever le prix d'achat des chevaux, furent rejetés (1). — Crédits votés : 673.380.085 francs.

8. *Marine et colonies.* — Crédits votés : 222.326.624 francs.

9. *Algérie.* — Crédits votés : 30.517.958 francs.

10. *Instruction publique.* — MM. Souchu-Servinière et Renault-Morlière firent adopter un amendement ayant pour objet d'accroître de 200.000 francs environ le chapitre : Lycées et collèges, afin d'élever certains lycées d'une classe (2). — Crédits votés : 63.738.226 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — Une augmentation de 100.000 francs de crédit fut allouée aux comices agricoles, sur la demande de M. Villers (3). — Crédits votés : 35.375.709 fr.

12. *Travaux publics.* — Crédits votés : 579.884.603 francs.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 8.259.050 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 301.285.290 francs.

La loi de finances du 22 décembre 1880 fixa à 3 milliards 343.097.340 francs les dépenses de 1881, sans que le Sénat eût modifié les estimations de la Chambre.

Dans la discussion des recettes, M. Brisson fit accepter par la Chambre des dispositions fiscales sur les biens des congrégations religieuses. Nous les examinerons plus tard (4). Les amendements de M. Marion et de M. Laroche-Joubert, relatifs à l'impôt sur le revenu, de M. Haentjens, concernant la conversion de la rente 5 p. 0/0, de M. de La Rochefoucauld, ayant pour objet le dégrèvement de l'impôt foncier, de M. Bouchet et de M. Léon Renault, tendant à supprimer l'impôt sur le papier, furent rejetés.

terie, en réalité, est réduite à 200.000 hommes. Votre Commission du budget estime que le Ministre de la guerre a le devoir de faire rentrer dans le rang tous ces hommes qui en sont sortis, malgré les prescriptions expresses du règlement. La place du soldat est sur le champ de manœuvres et non devant la grille de nos monuments et de nos fonctionnaires. » — Rapport de M. Amédée Le Faure, I, n° 2635.

(1) Séances des 24 et 25 juin 1880.

(2) Séance du 26 juin 1880.

(3) Séance du 19 juin 1880.

(4) Séances des 6, 7, 9, 11 et 13 décembre 1880.

La loi de finances du 28 décembre 1880 arrêta les évaluations de recettes de 1881 à 2.774.093.828 francs.

Quant aux ressources destinées à faire face aux dépenses extraordinaires, elles étaient demandées à l'emprunt.

Comme les ressources normales n'étaient, déduction faite des ressources extraordinaires comprises dans les 2.774.093.828 francs, que de 2.693.484.428 francs, il manquait pour couvrir les dépenses totales, soit 3.343.097.340 francs, 649.612.912 francs (1). Tel était le déficit prévu. Il a été dépassé.

IV

Les dépenses définitives de 1881 se sont élevées à 3.582 millions 416.374 fr. 02 c., savoir : 2.881.403.475 fr. 31 c. au budget ordinaire, et 701.012.898 fr. 71 c. au budget extraordinaire. Ce chiffre représente une augmentation de 239.319.094 fr. 02 c. par rapport aux prévisions de la loi de finances (2).

On en trouvera les causes dans un développement, plus exagéré encore que les années précédentes, des travaux publics, dans l'expédition de Tunisie, dans l'accroissement du budget de l'instruction publique (3).

Les recettes normales se sont élevées, malgré les dégrèvements, à 2.907.835.787 fr. 18 c., somme supérieure de 225 millions

(1)	Dépenses prévues par la loi de finances..	3.343.097.340 fr.
	Evaluation des recettes normales........	2.693.484.428
	INSUFFISANCE.................	649.612.912
(2)	Dépenses faites.......................	3.582.416.374f02
	Dépenses prévues......................	3.343.097.340
	AUGMENTATION................	239.319.034f02

(3) Comparaison des prévisions et des dépenses faites en 1881 :

	PRÉVISIONS DE DÉPENSES (loi de finances)	PAYEMENTS EFFECTUÉS
1. Dette publique et dotation (a)..	1.255.067.908 fr.	1.255.223.209f43
2. Justice (b)..................	34.547.442	36.187.154,37
3. Cultes (c)....................	53.365.866	52.123 958,06
A reporter...	1.342.981.216	1.343.534.321,86

(a) Les crédits du chapitre V, prévus à 170 millions, ont dû s'élever à 178 millions, conséquence de l'exagération des travaux.

(b) Les frais de justice criminelle, prévus à 4 millions, ont été de 6 millions.

(c) Les crédits prévus au chapitre : *Clergé paroissial* n'ont pas été entièrement consommés.

236.398 francs 18 c. aux évaluations de la loi de finances.

L'accroissement portait principalement sur l'enregistrement.

Il y eut toutefois quelque chose de factice dans l'accroissement de valeur de la propriété, surtout de la propriété mobilière, de 1876 à 1881. Nous verrons, au budget de 1882, la régression se produire (1).

Report....	1.342.981.216	1.343.534.321,86
4. Affaires étrangères (*d*)........	13.726.800	14.712.376,26
5. Intérieur (*e*)..................	60.321.747	64.446.336,89
6. Finances (*f*)..................	21.300.032	23.076.069,57
7. Guerre (*g*)...................	673.380.085	738.350.090,09
8. Marine et colonies (*h*)........	222.326.624	230.947.155,87
9. Algérie (*i*)...................	30.517.958	44.620.402,97
10. Instruction publique (*j*)........	63.738.226	83.073.384,39
11. Agriculture et commerce (*k*)...	35.375.709	41.746.344,51
12. Travaux publics...............	579.884.603	675.265.522,09
13. Beaux-arts (*l*)...............	8.259.050	11.210.675,68
14. Frais de régie...............	301.285.290	311.433.500,02
TOTAUX.............	3.343.097.340	3.582.416.374,02

(*d*) Ce sont encore les trois chapitres : *Frais de service, Frais de voyage* et *Frais d'établissement* qui ont été l'objet de crédits supplémentaires.

(*e*) Les secours contre les inondations. — 1 million, — la célébration de la fête du 14 juillet. — 500.000 francs. — un supplément de dépenses du journal officiel. — [illegible] francs. — [illegible] des bâtiments de la préfecture de police, — 200.000 francs. — la subvention aux chemins vicinaux. — 600.000 francs, — et quelques autres crédits ont causé l'augmentation constatée.

(*f*) L'accroissement provient des exercices clos.

(*g*) L'expédition de Tunis a absorbé 48 millions et les dépenses du budget extraordinaire ont dépassé les prévisions de 10 millions. Sur les 738 millions, 625 s'appliquent au budget ordinaire et 113 au budget extraordinaire.

(*h*) Les opérations maritimes sur la frontière de Tunisie ont absorbé 4 millions. Les constructions navales et les salaires d'ouvriers ont dépassé les prévisions de 6 millions. Sur les 230 millions, 207 sont dépensés au budget ordinaire et 23 au budget extraordinaire.

(*i*) L'augmentation porte sur les travaux publics.

(*j*) Crédits supplémentaires ouverts pour l'instruction primaire 7 millions, pour les lycées 7 millions, pour l'école pratique 3 millions, pour les facultés 2 millions.

(*k*) La subvention à la marine marchande exige 8 millions, les études contre le phylloxéra 1 million et demi.

(*l*) Le Ministère des beaux-arts, constitué sous le cabinet Gambetta avec des chapitres de divers Ministères, a été démembré presque aussitôt.

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de recettes en 1881 :

	ÉVALUATIONS	RÉALISATIONS
1. Contributions directes.........	379.398.300 fr.	376.279.634f77
2. Taxes assimilées.............	23.407.670	25.100.824,24
3. Domaines....................	15.000.700	13.794.859,81
4. Forêts.......................	38.102.600	30.413.819,20
5. Enregistrement et timbre.....	663.983.000	726.408.429,66
6. Impôt de 3 p. 0/0............	37.798.000	44.455.737,02
7. Douanes et sels..............	305.348.000	365.116.344,77
8. Contributions indirectes.......	968.644.600	1.051.190.436,68
9. Postes.......................	110.492.036	123.638.574,87
10. Télégraphes.................	27.008.000	29.193.916,22
A reporter.....	2.569.182.906	2.785.592.568,24

Malgré cette belle recette de 2.907.835.787 francs 18 c., il a manqué, pour couvrir les 3.582.416.374 fr. 02 c. de dépenses, 674.580.586 fr. 84 c. qui ont dû être demandés à des ressources d'emprunt (1).

Dépenses et recettes du budget sur ressources spéciales : 477.775.473 francs 51 centimes.

Dépenses et recettes des budgets annexes : 65.693.612 fr. 76 c.

RÉSUMÉ

Dépenses inscrites au budget ordinaire.		2.881.403.475f31
— extraordinaire.		701.012.89,871
	TOTAL	3.582.416.374,02
Recettes normales		2.907.835.787,18
	DÉFICIT	674.580.586f84
Ressources extraordinaires	Prélèvement sur le budget de 1877	26.834.065f38
	1878	32.775.334,62
	1879	21.000.000,00
	TOTAL	80.609.400f00
Ressources d'emprunt	Consolidation de la dette flottante	307.006.546f76
	Amortissable de 1881	354.464.874,16
	Fonds de concours	30.774.223,89
	Prêt de la Banque	8.670.467,60
	Reliquat du 1er compte de liquidation	96.786,30
	TOTAL	701.012.898f71

Report	2.569.182.906	2.785.592.568,24
11. Produits universitaires	4.571.310	4.493.790,98
12. Revenus de l'Algérie	28.723.500	29.572.023,03
13. Retenues	19.635.000	21.579.197,31
14. Produits divers	71.371.712	66.598.207,62
TOTAUX	2.693.484.428	2.907.835.787,18

NOTA. — L'augmentation considérable que l'on constate, au chapitre de l'enregistrement, est la conséquence de la fièvre de spéculation de l'année 1881. L'accroissement, au chapitre des douanes, a pour cause, le phylloxera et l'importation de vins, conséquence du fléau.

(1) Dépenses	3.582.416.374f02
Recettes normales	2.907.835.787,18
DÉFICIT	674.580.586,84

Si, en regard des ressources totales, soit	3.689.458.085f89
nous mettons les dépenses totales, soit	3.582.416.374,02
nous avons un excédent apparent de...	107.041.711,87
qui, par le transport à 1882 d'une somme de	70.208,94
se fixe à	106.971.502f93(1)

(1) Travaux et recueils à consulter : Projet de M. Magnin, I, n° 2258. — Rapport général, par M. Rouvier, I, n° 3002. — Rapport sur les finances, par M. Rouvier, I, n° 2842. — Rapport sur la justice, par M. Joly, I, n° 2686. — Rapport sur les cultes, par M. Gâtineau, I, n° 2648. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Proust, I, n° 2736. — Rapport sur l'intérieur, par M. Liouville, I, n° 2723, — Rapport sur la guerre, par M. Amédée Le Faure, I, n° 2635. — Rapport sur la marine, par M. Dréo, I, n° 2785. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Duvaux, I, n° 2636. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Legrand, I, n° 2640. — Rapport sur les travaux publics, par M. Lecherbonnier, I, n° 2784. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Lockroy, I, n° 2752. — Rapport sur les colonies, par M. Berlet, I, n° 2740. — Rapport sur les postes, par M. Parent, I, n° 2641. — Rapport sur l'Algérie, par M. Thomson, I, n° 2671. — Rapport de la Cour des comptes pour 1881. — Compte général de finances pour 1881. — Compte définitif des recettes et des dépenses pour 1881.

CHAPITRE VI

LE BUDGET DE 1882

I. Le projet de M. Magnin. — II. Le projet de la Commission. — III. La discussion du budget et la loi de finances. — IV. Le règlement.

I

M. Magnin apporta aux Chambres le projet de budget de 1882, le 21 janvier 1881, et en demanda l'examen rapide. L'époque du renouvellement de la Chambre des députés approchait (1).

Les crédits demandés étaient de 2.818.662.933 francs, pour le budget ordinaire. Les crédits accordés, pour 1881, par la loi de finances du 22 décembre 1880, ne s'élevaient qu'à 3.762.480.817 francs. L'augmentation de dépenses était de 56.182.116 francs (2).

A cette somme de 2.818.662.933 francs s'ajoutaient 559.015.571 francs de crédits pour le budget extraordinaire ; ce qui donnait un total de 3.377.678.504 francs. L'ensemble des crédits, tant ordinaires qu'extraordinaires, accordés pour 1881, n'ayant été que de 3.343.177.340 francs, il ressortait, pour 1882, un accroissement de dépenses de 34.401.164 francs.

Les retraites des instituteurs et les pensions militaires et navales causaient la plus grande partie de ces aggravations que les années à venir devaient encore développer.

(1) Impressions de la deuxième législature, n° 3249.

(2)

Crédits demandés pour 1882............	2.818.662.933 fr.
— accordés — 1881............	2.762.480.817
AUGMENTATION..............	56.182.116

L'augmentation portée au projet du budget n'est que de 55.262.510 francs, parce que le projet ajoute aux crédits votés pour 1881, 919.600 francs accordés pour le *Journal officiel,* et qui n'ont été alloués que postérieurement à la loi de finances du 22 décembre 1880.

La dette se gonflait toujours, ce qui n'explique que trop l'énormité du déficit annuel. Le Ministère calculait que, pour 1882, les intérêts à servir à divers allaient exiger 20 millions de plus qu'en 1881 (1).

M. Magnin estimait les recettes à 2.836.503.223 francs, y compris 45.984.000 francs de ressources étrangères à l'impôt. Il restait donc 2.790.519.223 francs de recettes à provenir de l'impôt. La loi de finances du 28 décembre 1880 avait arrêté à 2.682.599.389 francs les recettes à recouvrer en 1881. Les évaluations pro-

(1) Comparaison des crédits demandés pour 1882 et des crédits accordés pour 1881 :

	CRÉDITS ACCORDÉS pour 1881 (loi de finances)	CRÉDITS DEMANDÉS. pour 1882 —
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.255.067.908 fr.	1.273.982.158 fr.
2. Justice (*b*).................	34.547.442	35.895.742
3. Cultes.....................	53.365.866	53.365.866
4. Affaires étrangères.........	13.726.800	13.833.300
5. Intérieur (*c*)...............	60.321.747	64.541.602
6. Finances..................	21.300.032	21.560.132
7. Guerre (*d*)................	673.380.085	630.594.675
8. Marine et colonies (*e*).......	222.506.624	238.137.422
9. Algérie (*f*)................	30.510.958	32.237.284
10. Instruction publique (*g*).....	63.738.226	69.909.451
11. Agriculture et commerce...	35.275.709	35.988.294
12. Travaux publics (*h*)........	579.884.603	588.227.027
13. Beaux-arts................	8.259.050	8.489.550
14. Frais de régie (*i*)...........	301.285.290	310.916.001
TOTAUX..............	3.343.170.340 fr.	3.377.678.504 fr.

(*a*) L'augmentation est la conséquence des emprunts contractés pour parer aux insuffisances des années antérieures et de l'amélioration des retraites.

(*b*) L'augmentation est due aux frais de justice criminelle et aux dépenses du Conseil d'État.

(*c*) L'augmentation est absorbée par le service pénitentiaire, dont le personnel reçoit une amélioration de salaire ; par les commissaires de police, dont les traitements sont élevés de 1.400 à 1.800, de 1.800 à 2.400 fr., de 2.400 à 3.000 fr.

(*d*) Sur ces 630 millions de crédits, 55 millions figurent au budget ordinaire. La somme demandée pour le budget extraordinaire est inférieure à 48 millions à celle votée pour 1881 ; la somme demandé pour le budget ordinaire est supérieure de 5 millions à celle accordée pour 1881. Effectif prévu poua 1882, 497.483 hommes et 126.076 chevaux, à peu près le même que pour 1881. L'augmentation de 5 millions s'explique par : 1° les grandes manœuvres, qui entrainent l'appel de la totalité des officiers de réserve, de la cavalerie, et de l'infanterie pendant 15 à 18 jours ; 2° l'application de la loi du 22 juin 1878 sur les sous-officiers ; 3° la nécessité d'entretenir les nouveaux forts.

(*e*) Sur ces 238 millions, 202 millions sont inscrits au budget ordinaire et 36 au budget extraordinaire. L'augmentation au budget ordinaire de 6 millions s'explique par : 1° l'accroissement de l'effectif. — 38.739 hommes au lieu de 38.236 en 1881 ; — 2° par le développement donné aux constructions navales ; 3° enfin par des améliorations de solde.

(*f*) L'augmentation est due, pour une bonne part, aux garanties d'intérêt et aussi à des accroissements de personnel et de traitement.

(*g*) Les dépenses s'accroissent toujours par les augmentations de traitement et les créations d'emploi.

(*h*) Les dépenses sont si extravagantes aux travaux publics que 10 millions de plus ou de moins influent peu sur le déficit total.

(*i*) Les postes sont le service où il se fait le plus de dépenses de 1876 à 1883, toutes proportions gardées.

posées pour 1882 étaient donc supérieures de 107.919.834 francs aux évaluations fixées pour 1881 (1).

Les recettes croissaient toujours, mais pas assez pour combler le déficit qui, d'après le projet Magnin, était de 587.159.281 francs (2).

II

La Commission du budget remania le projet de M. Magnin, autant dans les dépenses que dans les recettes.

Elle arrêta les premières à 3.389.305.745 francs, savoir : 2.839.595.674 fr. pour le budget ordinaire et 549.710.071 fr. pour le budget extraordinaire.

Comparé au projet du Gouvernement, celui de la Commission présentait, dans les dépenses extraordinaires, une diminution de

(1) Comparaison des évaluations proposées pour 1882, des évaluations fixées pour 1881 et des réalisations effectuées en 1880.

	ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1882 (projet Magnin)	ÉVALUATIONS ARRÊTÉES POUR 1881 (loi de finances)	RÉALISATIONS DE 1880
	fr.	fr.	—
1. Contributions directes.	375.136.500	379.398.300	376.815.247f 58
2. Taxes assimilées.....	24.857.600	23.407.670	24.380.673 60
3. Domaines...........	15.117.500	15.000.700	14.062.093 33
4. Forêts..............	38.558.600	38.102.600	36.202.986 78
5. Enregistrement et timbre...............	697.110.000	663.983.000	697.464.775 92
6. Impôt de 3 p. 0/0.....	40.485.000	37.798.000	39.101.092 13
7. Douanes et sels......	316.858.000	305.348.000	367.477.174 65
8. Contributions indirectes...............	1.033.743.000	968.644.600	1.077.937.484 62
9. Postes..............	112.430.000	110.492.000	112.687.492 55
10. Télégraphes........	25.774.000	27.008.000	25.612.426 14
11. Produits universitaires...............	3.485.906	4.571.310	4.514.729 49
12. Revenus de l'Algérie.	29.495.800	28.723.500	29.266.400 53
13. Retenues...........	20.664.000	19.635.000	22.041.045 11
14. Produits divers.....	56.803.317	60.486.709	63.157.045 07
TOTAUX.........	2.790.519.223	2.682.599.389	2.890.720.667 50

(2) Dépenses à faire en 1882.............. 3.377.678.504 fr.
Recettes à attendre de l'impôt......... 2.790.519.223

INSUFFISANCE.................. 587.159.281

9.305.500 francs (1), et dans les dépenses ordinaires une augmentation de 20.932.737 francs (2).

La Commission accroissait les dépenses de 11.627.241 francs, compensation établie entre les augmentations et les diminutions (3).

Les 21 millions d'accroissement au budget ordinaire étaient la conséquence de la loi sur les pensions accordées aux victimes du 2 décembre, de la loi sur la gratuité de l'instruction primaire et de la loi sur la prime à la marine marchande (4).

(1) Dépenses extraordinaires d'après le projet Magnin	559.015.571 fr.
Dépenses extraordinaires de la Commission	549.710.071
Diminution au projet de la Commission.	9.305.500 fr.
(2) Dépenses ordinaires d'après le projet de la Commission	2.839.595.670 fr.
Dépenses ordinaires d'après le projet Magnin	2.818.662.933
Augmentation au projet de la Commission	20.932.737 fr.
(3) Dépenses d'après le projet de la Commission	3.389.305.745
Dépenses d'après le projet Magnin	3.377.678.504
Augmentation au projet de la Commission	11.627.241 fr.

(4) Comparaison des dépenses du projet Magnin et des dépenses du projet de la Commission :

	PRÉVISIONS DE DÉPENSES (projet Magnin)	PRÉVISIONS DE DÉPENSES (projet de la Commission)
1. Dette publique et dotations (a).	1.273.932.558 fr.	1.272.906.783 fr.
2. Justice (b)	35.895.742	35.661.992
3. Cultes	53.365.866	53.347.866
4. Affaires étrangères	13.833.300	13.833.300
5. Intérieur (c)	64.541.602	69.564.341
6. Finances	21.560.132	21.557.782
7. Guerre (d)	630.594.675	626.488.041

(a) La Commission réduit de 1 million la subvention à la Caisse des Invalides de la marine, parce que la caisse a un excédent important dans les exercices antérieurs.

(b) La diminution est faite sur le chapitre des frais de justice criminelle.

(c) Les pensions aux victimes du 2 décembre sont inscrites à ce budget pour 6 millions, mais quelques centaines de mille francs sont retranchées aux chapitres des subventions.

(d) Le budget extraordinaire n'est pas modifié : [illegible] — le budget ordinaire s'abaisse de 575.505.532 à 571.398.898 francs. La réduction porte sur : 1° l'Administration centrale, les fourrages, les hôpitaux, le service de marche, l'habillement, la remonte, le matériel de l'artillerie et du génie.

La Commission proposait de nouveaux dégrèvements et majorait les évaluations de M. Magnin.

Les nouveaux dégrèvements, estimés à plus de 16 millions, représentaient le produit de l'impôt sur le papier dont l'abolition était demandée. Le déficit, de plus en plus éclatant, n'éclairait pas la Commission des finances.

Les évaluations étaient maintenues, malgré les dégrèvements, à 2.789.486.223 francs, grâce à une importante majoration sur le produit des douanes, tel que l'avait arrêté le Ministre des finances (1).

8. Marine et colonies (*e*)........	238.137.422	232.228.425
9. Algérie.....................	32.237.284	32.042.902
10. Instruction publique (*f*).......	69.909.451	90.785.901
11. Agriculture et commerce (*g*)...	35.988.294	47.466.040
12. Travaux publics (*h*)..........	588.227.027	577.332.831
13. Beaux-arts..................	8.489.550	8.171.490
14. Frais de régie (*i*)............	310.216.000	307.915.051
Totaux............	3.377.678.504 fr.	3.389.305.745 fr.

(*e*) Les crédits extraordinaires — 35.184.928 — ne varient pas. Les crédits ordinaires s'abaissent de 202.952 494 à 197.043.497 francs. La Commission diminue 2 millions sur les vivres, parce qu'elle juge que les approvisionnements excessifs s'accumulent; elle diminue aussi trois à quatre millions sur les approvisionnements de l'artillerie et de la flotte; enfin elle refuse les augmentations demandées pour améliorer les soldes.

(*f*) L'établissement de la gratuité scolaire impose 20 millions de charge à l'État.

(*g*) La subvention à la marine marchande exigera 2 millions.

(*h*) C'est sur les travaux extraordinaires qu'on opère une réduction insignifiante comparée à l'exagération des crédits.

(*i*) Les 3 millions de diminution sont pris sur les achats de tabacs et sur les restitutions dotales.

(1) Comparaison des évaluations du projet Magnin et des évaluations du projet de la Commission :

	ÉVALUATIONS (PROJET MAGNIN)	ÉVALUATIONS DE LA COMMISSION.
1. Contributions directes.........	375.136.500 fr.	375.136.500
2. Taxes assimilées.............	24.857.600	24.857.600
3. Domaines..................	15 117.500	15.117.500
4. Forêts.....................	38.558.600	38.558.600
5. Enregistrement et timbre.....	697.110 000	697.110.000
6. Impôt de 3 p. 0/0.............	40.485.000	40.435.000
7. Douanes et sels..............	316.858.000	331.858.000
8. Contributions indirectes.......	1.033.743.000	1.017.310.000
9. Postes.....................	112.430 000	112.430.000
10. Télégraphes.................	25.774.000	25.774 000
11. Produits universitaires........	3.485.906	3.485.906
12. Revenus de l'Algérie..........	29.495.800	29.495.800
13. Retenues...................	20.664.000	20.664.000
14. Produits divers..............	56.803.317	57.253.317
Totaux..........	2.790.519.223 fr.	2.789.486.223

NOTA. — Deux chapitres seulement sont modifiés : celui des Contributions indirectes, par suite de la

Ces 2.789.486.223 francs de recettes laissaient, en face de 3.389.305.745 francs de dépenses à faire, un déficit de 599.816.522 francs. La Commission empruntait 50.616.000 francs de ressources extraordinaires aux excédents antérieurs, mais elle était obligée de demander 549.203.522 francs à l'emprunt (1).

III

Dans la discussion générale, M. de Gasté proposa la conversion du 5 0/0 en 4 0/0, M. Gaudin demanda une réduction de 40 millions sur l'impôt foncier, M. Haentjens renouvela ses justes critiques de 1880, que les affirmations audacieuses du rapporteur général, M. Rouvier (2), et les affirmations moins optimistes du Ministre des finances, M. Magnin (3), ne pouvaient

proposition d'abolir l'impôt sur le papier, et [illegible] les Douanes, [illegible] tout exprès pour couvrir le déficit résultant du projet de dégrèvement du papier.

(1) Dépenses totales	3.389.305.745 fr.
Recettes normales	2.789.486.223
Déficit	599.819.522
Ressources extraordinaires	50.616.000
Déficit non établi à la charge de l'emprunt	549.203.522 fr.

(2) M. Rouvier produisit l'affirmation suivante, et ce fut le thème de son discours : « On peut dire que cette Chambre a voté 289 millions de dégrèvements, qu'elle a amorti 1 milliard, qu'elle a consacré 1.500 millions aux travaux publics et qu'enfin elle a triplé le budget de l'instruction publique. » Toutes ces affirmations étaient inexactes. Les dégrèvements, qui étaient une immense faute, ne s'élevaient pas à 289 millions : on n'avait rien amorti puisqu'on avait emprunté 3 milliards ; on n'avait pas consacré 1.500 millions aux travaux publics, mais à peu près 1 milliard ; enfin, on n'avait pas triplé le budget de l'instruction publique, quoiqu'on l'eût beaucoup augmenté, mais on avait supprimé la rétribution scolaire, — soit 20 millions, — payée par les familles, et aggravé d'autant les charges de tous. Des affirmations, comme celles de M. Rouvier, audacieusement produites, devaient égarer beaucoup d'esprits.

(3) M. Magnin fut plus réservé cette fois, et dans les lignes suivantes on pouvait deviner quelques craintes pour l'avenir : « Lorsqu'on proposera d'engager une dépense exagérée ou téméraire, le Ministre des finances interviendra et, dût sa popularité en souffrir, il saura vous dire : il n'est que temps de vous arrêter. » M. Magnin voyait la situation sombrer, mais il en était un des auteurs.

ébranler; enfin M. Loubet (1) donna quelques conseils de prudence dont la majorité républicaine ne sut guère profiter (2).

1. *Dette publique et dotations.* — Crédits votés : 1.272.906.783 francs.

2. *Justice.* — M. Mention fit repousser l'augmentation de traitement des conseillers d'État demandée par le Gouvernement et acceptée par la Commission des finances (3). — Crédits votés : 35.572.992 francs.

3. *Cultes.* — M. Talandier (4) demanda la suppression du budget des cultes, et M. Lockroy (5) attaqua vivement le Concordat; ils trouvèrent 83 adhésions dans la fraction avancée de la gauche. Mus par le même esprit d'agression contre l'Église, M. Ballue

(1) M. Loubet dit : « J'estime qu'en matière de finances, il ne faut pas être trop optimiste : je crois que la meilleure politique est ici une politique de prudence, et qu'on ne doit se décider à opérer des dégrèvements que quand on aura des ressources. — Eh bien! sommes-nous dans une situation qui nous permette aujourd'hui de tenter ces dégrèvements? » — Ce député ne le croyait pas. C'était une leçon pour M. Rouvier et la Commission des finances.

(2) Séances des 16, 20 et 21 juin 1881.

(3) « La Commission du budget vous demande d'augmenter de 2.000 fr. les traitements des conseillers d'État, de 7.000 francs celui des présidents de section, et de 5.000 francs celui du vice-président du Conseil d'État... Personne ne soutiendra sérieusement qu'un traitement de 16.000 francs n'est pas suffisant pour vivre très honorablement et n'est pas en rapport avec les fonctions de conseiller d'État. » — M. Mention, séance du 21 juin 1881.

(4) « Il y a deux vérités, l'une, celle d'hier, et l'autre, celle d'aujourd'hui et de demain, qui se disputent le gouvernement du monde. Ces deux vérités sont celles au nom desquelles parle, d'une part, l'Église et, de l'autre, parle la Révolution. Il n'est pas possible d'être à la fois pour l'Église et pour la Révolution. Il faut que vous fassiez votre choix. » — M. Talandier, séance du 23 juin 1881. Ce dilemme est à la portée des plus vulgaires. Ceux qui y recourent ont peu de philosophie. Mais ce sera longtemps le bien commun des réunions publiques.

(5) « Il s'est fait une légende autour du Concordat et peut-être serait-il bon d'y substituer un bonne fois l'histoire. — Il vint à la pensée de l'auteur du Concordat une double ambition : d'abord de ressusciter la vieille monarchie à son profit et, pour mieux arriver à son but, restaurer le culte catholique. Mais cette pensée lui vint à lui seul et il se heurta à l'hostilité de son entourage et à l'indifférence du pays tout entier. » M. Lockroy, séance du 23 juin 1881. — On remarquera une choquante contradiction dans la thèse de l'auteur : si Napoléon a voulu s'appuyer sur le catholicisme pour restaurer la monarchie, c'est que le catholicisme était puissant en France. Si le pays était indifférent à l'idée catholique, il est difficile de s'expliquer que Napoléon ait voulu chercher une force dans une religion morte.

voulait supprimer les traitements des chanoines et les bourses des séminaires, M. Naquet, les crédits du chapitre de Saint-Denis, sans attendre l'extinction des titulaires. Leurs revendications passionnées eurent peu d'échos. — Crédits votés : 53.347.866 fr.

4. *Affaires étrangères.* — Cent soixante-onze voix se prononcèrent pour la suppression de l'ambassadeur français près du Saint-Siège, demandée par M. Madier-Montjau (1); et ce fait n'était pas sans importance. — Crédits votés : 13.833.300 fr.

5. *Intérieur.* — Crédits votés : 69.564.341 francs.

6. *Finances.* — Crédits votés . 19.561.922 francs.

7. *Guerre.* — M. de Roys blâma le Gouvernement d'essayer le service de quarante mois et de violer ainsi la loi de recrutement. M. Keller présenta un premier amendement ayant pour objet l'unification des soldes (2) et un second tendant à augmenter l'effectif de 20.000 hommes (3). M. Margaine critiqua la loi de

(1) « Comme la souveraineté spirituelle n'existe que par la foi de ceux qui consentent à la reconnaître, vous ne pouvez pas la reconnaître, en France, au nom d'un pays qui n'est plus catholique... Quand vous envoyez un représentant de votre souveraineté traiter d'égal à égal avec la puissance pontificale, vous voudriez que le pays voisin fût indifférent à votre conduite diplomatique!... Seul, notre Gouvernement veut encore de cette union funeste et coupable... » — M. Madier-Montjau, séance du 5 juillet 1881.

1° La guerre religieuse à laquelle M. Madier-Montjau s'est associé a montré qu'un grand parti français reconnaît la puissance spirituelle du pape; 2° les événements ont prouvé que M. Madier-Montjau aurait pu moins se préoccuper de la susceptibilité du Quirinal; 3° les plus forts ont traité avec la papauté et il eût été prudent à M. Madier-Montjau de moins compter sur la fixité de la politique allemande.

(2) Dans toutes les armées, la solde des officiers, nette de toute retenue pour la retraite, est fixée aux chiffres suivants :

	Par an	Par jour
Colonel	9.125 fr.	25 fr.
Lieutenant-colonel	7.665	21
Chef de bataillon	6.205	17
Capitaine en 1er	4.745	13
Capitaine en 2me	4.380	12
Lieutenant	2.920	8
Sous-lieutenant	2.555	7

(3) « Depuis l'année dernière, l'Allemagne a créé un certain nombre de nouveaux régiments et, en ce moment, l'effectif réel de son infanterie est de 302.000 hommes. En France, nous avons bien un effectif nominal de 301.000 hommes, mais il faut en déduire 18.000 infirmiers, secrétaires, employés d'administration, puis 11.000 congés, ce qui fait un total de 29.000 hommes à ajouter aux 1.000 hommes de différence apparente. Si vous par-

1873 sur l'organisation militaire, que M. Reille défendit (1). M. Thoinnet de la Turmelière demanda une augmentation au chapitre des hôpitaux, afin d'appliquer la loi du 7 juillet 1877. M. Le Faure introduisit un amendement dont le résultat aurait été de suspendre l'essai du service de 40 mois. Tous les amendements furent rejetés (2). — Crédits votés : 626.488.041 fr.

8. *Marine et colonies.* — Crédits votés : 232.228.425 francs.

9. *Algérie.* — Crédits votés : 29.974.599 francs.

10. *Instruction publique.* — M. de Gasté critiqua les nouvelles créations de lycées. MM. Beaussire, de Mahy, Maze, Spuller, Paul Bert et Barodet firent adopter des amendements ayant pour objet d'ouvrir des cours complémentaires à l'École

tagez cette différence de 30.000 hommes, qui n'est pas insignifiante, entre 150 régiments, vous constaterez que le régiment allemand compte 200 hommes de plus que le régiment français. » — M. Keller, séance du 8 juillet 1881.

(1) Cette discussion eut lieu au sujet de l'expédition de Tunisie. « Je n'ai jamais été partisan des grands commandements militaires, et rien ne m'a prouvé mieux que l'expédition de Tunisie le danger de ces grands commandements... On a supposé, dans le public, que la guerre de Tunisie n'était qu'un feu destiné à allumer un incendie beaucoup plus considérable. Si cette supposition avait été fondée, quelle était votre situation ? Vous aviez cinq corps d'armée tout à fait désemparés. Vous aviez envoyé en Afrique les cadres qui devaient vous servir à encadrer 200.000 hommes. Que seriez-vous devenus en face d'une mobilisation complète?... Il faut absolument refaire la loi. » — M. Margaine, séance du 8 juillet 1881. A ces craintes, M. Reille répondit justement : « Dans la loi de 1875, il existe un moyen de parer à une expédition... N'oubliez pas que, d'après le système de la loi de 1875, nos régiments font campagne avec trois bataillons. Or, il y a, dans chaque régiment, quatre bataillons. Le quatrième bataillon est l'élément destiné aux détachements à fournir... Eh bien ! ce qu'il fallait faire, c'était de recourir à ce quatrième bataillon : de cette façon, vous auriez évité d'affaiblir des brigades entières... » — M. Reille, séance du 8 juillet 1881.

(2) Citons encore quelques passages du rapport de M. Amédée Le Faure sur le budget de la guerre pour 1882 : « Non seulement, nous avons un budget excessif, mais ce buget ne satisfait pas à toutes les nécessités militaires. Notre infanterie n'a pas des effectifs suffisants. Notre cavalerie compte 17 régiments de moins que la cavalerie allemande, bien qu'elle coûte largement un tiers plus cher. Nous avons une artillerie de forteresse insuffisante. Sur d'autres points encore, une revision complète de notre organisation de la loi des cadres de 1875 est impérieusement commandée. Il est impossible que nous demeurions plus longtemps privés de forces qui importent à notre sécurité, et il est impossible également que l'on se borne à ajouter des nouvelles au budget. Ce n'est que par un remaniement attentif de nos lois militaires que nous arriverons à concilier à la fois ces deux intérêts. » — Imprimerie de la 2e législature, n° 3610.

normale, de créer une chaire de pathologie du système nerveux à la Salpêtrière, d'instituer des conférences préparatoires aux diverses licences, d'augmenter le salaire des petits employés des archives, de porter à 600 francs le minimum de la pension des instituteurs retraités avant la loi du 17 août 1876, d'accorder un caractère viager à l'allocation des 100 francs, attachée à la médaille d'argent, allocation qui jusque-là n'était payée que pendant la durée du service. Un amendement de M. Sarrien, dont le résultat était de grever le budget de 16 millions, fut accepté par la Chambre. Il s'agissait d'affecter les excédents budgétaires à la gratuité de l'enseignement primaire (1). — Crédits votés : 106.452.151 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — Crédits votés : 47.585.936 fr.

12. *Travaux publics.* — Crédits votés : 577.169.731 francs.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 8.201.490 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 312.955.099 francs.

La loi de finances du 19 juillet 1881 fixa à 3.405.642.976 fr. les dépenses de l'exercice 1882 (2). La suppression des chanoines de Saint-Denis au fur et à mesure des extinctions, votée par la Chambre, ne fut pas acceptée par le Sénat. La Chambre se rendit.

La même loi arrêta à 2.805.919.223 francs les recettes normales de l'exercice 1882. Ce chiffre était plus élevé que les évaluations de la Commission ; c'est que la Chambre se refusa à dégrever le papier, comme le lui demandait le rapporteur général. Furent rejetées aussi les nombreuses demandes de réduction ou de suppression de taxes faites par des députés que nous ne nommerons point pour n'avoir pas à caractériser le côté électoral de leurs propositions.

L'exercice 1882 s'annonçait avec un déficit de 599.723.753 fr. (3).

(1) Séances des 9 et 11 juillet 1881.

(2) Sur cette somme, 2.854.232.905 francs étaient inscrits au budget ordinaire, et 551.400.071 francs au budget extraordinaire.

(3)

Dépenses de 1882	3.405.642.976 fr.
Recettes normales	2.805.919.223
	599.723.753 fr.

Les 50.616.000 francs de ressources extraordinaires inscrits dans la loi de finances couvraient une partie de cette lourde insuffisance, mais laissaient encore un découvert de 549.107.753 fr. à la charge de l'emprunt de la dette flottante (1).

IV

Les dépenses de 1882, arrêtées par la loi de finances du 29 juillet 1881 à 3.405.642.976 francs, se sont élevées à 3.686.650.040 fr. 97 c., à savoir : 3.023.025.165 fr. 21 c. au budget ordinaire et 663.624.875 fr. 76 c. au budget extraordinaire. Il a donc été dépensé 281.007.064 fr. 97 c. de plus que n'avait prévu la loi de finances (2).

Cette augmentation inquiétante a porté pour 168.801.260 fr. 21 c., sur le budget ordinaire (3), et pour 112.214.804 fr. 76 c. sur le budget extraordinaire (4).

Les dépenses ordinaires de la guerre ont été de 639 millions, au lieu de 571 millions; l'expédition de Tunisie a été de 34 millions.

Les dépenses ordinaires de la marine et des colonies ont été de 222 millions, au lieu de 197 millions.

Les dépenses de l'instruction publique ont été de 129 millions, au lieu de 106. La cause de cet accroissement est donc la gratuité.

(1) Déficit	599.723.753 fr.
Ressources extraordinaires	50.616.000 fr.
RESTE	549.107.753 fr.
(2) Dépenses totales	3.686.650.040f97
Prévisions totales	3.405.642.976
AUGMENTATION	281.007.064f97
(3) Dépenses faites au budget ordinaire	3.023.025.166f21
Prévisions de dépenses au budget ordinaire.	2.854.223.906
AUGMENTATION	168.801.260f21
(4) Dépenses faites au budget extraordinaire	663.624.875f76
Prévisions de dépenses au budget extraord.	551.410.071
AUGMENTATION	112.214.804f76

Enfin, les dépenses extraordinaires des travaux publics ont été de 468 millions, au lieu de 445 millions, chiffre prévu par la loi de finances (1).

Les réalisations de recettes se sont élevées à 2.916.916.655 fr. 69 c., dépassant de 110.997.432 francs les évaluations de la loi de finances, arrêtées à 2.805.919.223 francs (2).

Si on oppose les recettes normales de 1882 aux dépenses

(1) Comparaison des dépenses faites et des prévisions de dépenses en 1882 :

	PRÉVISIONS DE DÉPENSES (loi de finances)	DÉPENSES FAITES
1. Dette publique et dotations....	1.272.906.783 fr.	1.297.947.628 10
2. Justice........................	35.572.962	36.671.058 90
3. Cultes.........................	53.347.866	52.156.368 94
4. Affaires étrangères...........	13.833.300	16.801.997 53
5. Intérieur......................	69.564.341	79.052.534 56
6. Finances.......................	19.561.922	24.292.925 23
7. Guerre.........................	626.488.041	791.346.591 29
8. Marine et colonies............	232.228.425	242.192.539 01
9. Algérie........................	29.974.599	41.413.740 16
10. Instruction publique..........	106.152.451	129.100.905 97
11. Agriculture et commerce.......	47.585.936	50.305.828 96
12. Travaux publics..............	577.469.731	590.595.022 15
13. Beaux-arts...................	8.201.490	9.514.223 45
14. Frais de régie...............	312.955.099	325.255.676 72
TOTAUX........	3.405.842.976 fr.	3.686.659.040 97

(2) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1882 :

	ÉVALUATIONS	RÉALISATIONS
1. Contributions directes..........	375.136.500	380.999.476 51
2. Taxes assimilées...............	24.857.600	25.360.079 25
3. Domaines.......................	15.117.500	12.154.046 57
4. Forêts.........................	38.558.600	28.440.258 68
5. Enregistrement et timbre.......	697.110.000	711.336.032 94
6. Impôt de 3 p. 0/0..............	40.435.000	47.858.283 41
7. Douanes........................	331.858.000	367.800.142 04
8. Contributions indirectes........	1.033.743.000	1.060.608.125 01
9. Postes.........................	113.900.700	128.103.883 09
10. Télégraphes..................	26.799.000	29.399.196 48
11. Produits universitaires.........	3.485.906	4.366.470 42
12. Revenus de l'Algérie...........	26.990.100	28.221.853 49
13. Retenues......................	20.664.000	22.698.138 90
14. Produits divers................	57.263.317	69.570.668 90
TOTAUX..........	2.805.919.223	2.916.916.655 69

réelles du même exercice, on est en effet en face d'un déficit de 769.733.385 fr. 28 c.

RÉSUMÉ

Dépenses totales de 1882......	3.686.650.040 fr.	97
Recettes normales............	2.916.916.655	69
DÉFICIT................	769.733.385	28
Recettes exceptionnelles.......	63.616.000	00
Reste comme découvert........	706.117.385	28
Ressources exceptionnelles.....	663.624.875	76
Reste comme découvert........	42.492.509	52
Augmenté par l'excédent du report de 1882 à 1883 sur le report de 1881 à 1882 (cadastre), soit..........	54 965	79
Découvert à la charge de la dette flottante......................	42.547.475	31 (1).

(1) Travaux et recueils à consulter pour l'étude du budget de 1882 : Projet de M. Magnin, I, de la 2me législature, n° 3249. — Rapport général de M. Rouvier, I, n° 3706. — Rapport sur les finances, par M. Rouvier, I, n° 3664. — Rapport sur la justice, par M. Varambon, I. n° 3623. — Rapport sur les cultes, par M. Amat, I, n° 3609. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Proust, I, n° 3626. — Rapport sur l'intérieur, par M. Liouville, I, n° 3624. Rapport sur la guerre, par M. Le Faure, I, n° 3610. — Rapport sur la marine, par M. Langlois, I, n° 3630. — Rapport sur les colonies, par M. Berlet, I, n° 3627. — Rapport sur l'Algérie, par M. Thomson, I, n° 3625. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Duvaux, I, n° 3595. — Rapport sur l'agriculture et le commerce, par M. Legrand, I, n° 3586. — Rapport sur les travaux publics, par M. Lecherbonnier, I, n° 3611. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Lockroy, I, n° 3608. — Rapport sur les postes, par M. Hérault, I, n° 3596. — Rapport de la Cour des comptes pour 1882. — Compte génédes finances pour 1882. — Compte définitif pour 1882.

CHAPITRE VII

LE BUDGET DE 1883

I. Le projet de M. Allain-Targé. — II. Le projet de M. Léon Say. — III. Le projet de la Commission du budget. — IV. La discussion du budget et la loi de finances. — V. Le règlement.

I

Le parti républicain avait obtenu, aux élections du mois d'août 1881, un éclatant succès. M. Gambetta avait pris les affaires le 14 novembre 1881. Le cabinet qu'il présidait ne pouvait renoncer au programme de dépenses exagérées que le pays semblait avoir approuvées, mais dont. en réalité, il n'avait pas encore aperçu les déplorables résultats. Les républicains étaient, eux-mêmes, trop inexpérimentés pour les saisir.

M. Allain-Targé. chargé de traduire la pensée financière du Ministère de M. Gambetta, présenta aux Chambres. le 23 janvier 1882, le projet de budget de 1883 (1).

Le Ministre des finances, qui avait exprimé, dans la discussion du budget de 1880. les inquiétudes que lui causaient des emprunts annuels de 500 à 600 millions, était maintenant singulièrement optimiste. « Le projet de budget de l'exercice 1883. disait-il, a été préparé avec le parti pris d'assurer à la politique démocratique et progressive une base financière inébranlable. » Il se flattait de continuer les grands travaux. tout en faisant espérer de grandes réformes, qui ne pouvaient être que de nouveaux et désastreux dégrèvements (1).

(1) Impressions de la troisième législature, n° 338.

(2) « Vos prédécesseurs avaient tenu à voter et à commencer de grands dégrèvements, à engager des dépenses utiles et considérables. Le projet de

M. Allain-Targé portait les dépenses à 3.594.012.661 francs. C'est le chiffre le plus élevé que contiennent les projets de budget de la période que nous étudions. Les prévisions de dépenses de l'exercice 1882, telles qu'elles résultaient de la loi de finances, n'étaient que de 3.405.842.976 francs. L'augmentation était donc de 188.169.685 francs (2).

Sur ces 3.594.012.661 francs, 2.972.314.861 francs figuraient au budget ordinaire et 621.314.861 francs au budget extraordinaire.

Le budget ordinaire de 1882 ne s'élevait qu'à 2.854.232.905 francs; comment expliquer, du 21 juillet 1881 au 23 janvier 1882, une augmentation de 118 millions ? M. Allain-Targé s'en tirait commodément. Il soutenait qu'à 9 millions près, cet accroissement était un legs du passé (3).

Etait-ce un legs du passé, cette loi du 18 août 1881, qui accordait un supplément de pensions militaires de 9.325.000 francs?

Le passé avait-il la responsabilité de cette création du Ministère des postes dont le titulaire réclamait 4.809.969 francs de plus au budget de 1883 (1)?

budget de 1883 a été établi de manière à remplir toutes les intentions de vos prédécesseurs, à supporter toutes les charges qu'ils nous ont léguées; et cependant il conserve une élasticité qui peut vous permettre, si vous consentez à ménager les ressources qu'il contient en germe, de réaliser les réformes et les progrès nouveaux que le Gouvernement a le dessein de vous proposer d'accomplir, en exécution de vos programmes et du sien. » — Exposé des motifs, page 5. — Si ce n'était pas de la déclamation pure, c'était la promesse de nouvelles réductions d'impôts.

(2)

Crédits demandés pour 1883............	3.594.012.661 fr.
Crédits accordés pour 1882.............	3.405.842.976
AUGMENTATION.........	188.169.685 fr.

(3) « De cette augmentation, une bien petite partie est réclamée par les départements ministériels pour des dépenses nouvelles et spéciales à l'exercice 1883. Ces dépenses nouvelles ont été vraiement réduites à leur minimum, elles ne sont comprises, dans le total, que pour 9.929.660 francs. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de les justifier article par article : on verra qu'elles ont pour objet de satisfaire aux besoins croissants des services, à l'amélioration des petits traitements, à l'exécution de projets votés par nos prédécesseurs ; mais tout le reste de l'augmentation, 108 millions, *appartient au passé.* » — Exposé des motifs, page 6.

(2) Les lois des 29 juin, 29 et 30 juillet, 21 décembre 1881 avaient créé de nombreux emplois dans le Ministère des postes.

Appartenait-il donc au passé, cet extravagant programme de travaux inutiles qui exigeait l'inscription d'un surcroît de 18 millions au chapitre que M. Allain-Targé avait si justement appelé, en 1879, le chapitre des emprunts?

Et ces 5.999.000 francs d'accroissement des pensions militaires, venaient-ils du passé ou des lois de 1878 et de 1879?

Et ces 5.484.000 francs d'aggravation des pensions civiles, étaient-ils imputables au passé ou à la loi de 1878 sur la retraite des instituteurs et à ces liquidations de pension prématurées, qui marquent la gestion de 1878 à 1883 (2)?

(1) Comparaison des crédits demandés pour 1883 et des crédits accordés pour 1882 :

	CRÉDITS ACCORDÉS pour 1882 (lois de finances)	CRÉDITS DEMANDÉS pour 1883 (projet Allain-Targé)
1. Dette publique et dotations (*a*).	1.272.906.783 fr.	1.319.878.445 fr.
2. Justice.....................	35.572.992	35.973.842
3. Cultes (*b*).....................	53.347.866	49.521.460
4. Affaires étrangères...........	13.833.300	14.598.200
5. Intérieur (*c*).................	69.564.341	72.999.878
6. Finances.....................	19.561.922	19.911.270
7. Guerre (*d*)...................	626.488.041	668.453.799
8. Marine et colonies (*e*).........	232.228.425	231.811.463
9. Algérie......................	29.974.599	»
10. Instruction publique (*f*).......	106.152.451	116.731.466
11. Agriculture et commerce (*g*)...	47.585.936	74.385.416
A reporter...	2.507.216.656	2.604.265.239

(*a*) L'augmentation de 40 millions constatée au service de la dette a pour causes : 1° les [illegible] francs de pensions militaires accordées en vertu de la loi [illegible] ; 2° 5.999.000 francs d'accroissement des pensions militaires ; 3° 5.484.000 francs d'accroissement des pensions civiles ; 4° [illegible] francs d'accroissement des rentes viagères [illegible] ; 5° [illegible] francs d'accroissement de la subvention à la caisse des Invalides de la marine (lois des 5 août 1879 et 11 avril 1881) ; 6° [illegible] francs d'accroissement des dépenses du Sénat ; 7° l'accroissement de 18 millions du chapitre des emprunts.

(*b*) Une partie des dépenses des cultes — *édifices diocésains*, — est transférée aux beaux-arts.

(*c*) Une partie des dépenses de l'Algérie sont comprises dans les dépenses de l'intérieur et il ne nous a pas été utile de les en détacher, car le projet de M. Allain-Targé n'est pas venu en discussion ; nous n'en parlons que pour montrer les tendances du cabinet Gambetta.

(*d*) A la guerre : 1° la remonte des capitaines d'infanterie exige 3.396.728 francs ; 2° la création d'emplois dans l'intendance, [illegible] francs ; 3° la haute-paie des sous-officiers, [illegible] francs ; 4° le rengagement des sous-officiers de l'infanterie et de l'artillerie de marine, 660.917 francs ; 5° l'unification pour les chevaux de la ration d'hiver et de la ration d'été, 2.526.168 francs ; 6° la création de nouvelles brigades d'infanterie, 438.140 francs ; 7° la réorganisation du dépôt de la guerre, 245.800 francs ; enfin le budget extraordinaire prend la plus grande part.

(*e*) L'augmentation ressort, en apparence, à 4 millions et demi, mais elle est en réalité de 18 millions, car le personnel est rattaché au Ministère du commerce créé par le cabinet Gambetta.

Les dépenses extraordinaires relatives au matériel naval et aux travaux hydrauliques ont été reportées du budget extraordinaire au budget ordinaire.

(*f*) La caisse des écoles, 3.350.000 francs, — l'enseignement secondaire des jeunes filles, 1.400.000 francs, — les écoles algériennes, 1.400.000 francs ; — les facultés sont les causes de l'accroissement.

(*g*) 14 millions ont été transportés de la marine ; la subvention à la marine marchande grossit ; les services se développent par suite de la création du Ministère de l'agriculture et du Ministère du commerce et des colonies.

M. Allain-Targé évaluait les recettes normales à 2.945.012.692 francs. La loi des finances du 21 juillet 1881 avait estimé celle de 1882 à 2.805.919.223 francs. L'augmentation était de 139.093.459 francs (1).

Aux évaluations de recettes normales, M. Allain-Targé ajoutait une recette exceptionnelle de 31.888.500 francs, ce qui portait le total des voies et moyens du budget ordinaire à 2.976.901.192 fr.

Ces 2.976.901.192 francs de recettes normales ou exceptionnelles laissaient, en face de 3.594.012.661 francs de dépenses, ordinaires ou extraordinaires, un découvert de 617.111.469 fr. (1) qui devait tomber à la charge de la dette flottante jusqu'au jour

Report...	2.507.216.656	2.604.265.239
12. Travaux publics (*h*)...........	577.469.731	627.474.880
13. Beaux-arts (*i*)...............	8.201.490	23.717.509
14. Frais de régie (*j*).............	312.955.099	338.555.033
Totaux.........	3.405.842.976 fr.	3.594.012.661 fr.

(*h*) Ses travaux exagérés sont l'unique cause de l'augmentation.
(*i*) On a créé le Ministère des beaux-arts et on y a transporté les monuments civils qui étaient aux travaux publics.
(*j*) La dépense se fait au Ministère des postes.

(1) Comparaison des évaluations adoptées pour 1882 et des évaluations proposées pour 1882 :

	ÉVALUATIONS ADOPTÉES POUR 1882 (loi de finances)	ÉVALUATIONS PROPOSÉS (projet Allain-Targé)
1. Contributions directes.........	375.136.500 fr.	378.100.500 fr.
2. Taxes assimilées.............	24.857.600	24.723.840
3. Domaines..................	15.117.500	18.227.000
4. Forêts.....................	38.558.600	35.188.900
5. Enregistrement et timbre.....	697.110.000	726.079.000
6. Impôt de 3 p. 0/0............	40.435.000	44.576.200
7. Douanes et sels..............	331.858.000	376.110.500
8. Contributions indirectes.......	1.033.743.000	1.075.884.100
9. Postes.....................	113.900.700	123.472.000
10. Télégraphes.................	26.799.000	29.135.000
11. Produits universitaires........	3.485.906	3.593.665
12. Revenus de l'Algérie.........	26.990.100	30.574.100
13. Retenues...................	20.664.000	21.262.000
14. Produits divers..............	57.263.317	58.085.887
Totaux...........	2.805.919.223 fr.	2.945.012.692 fr.

(1) Dépenses totales......................	3.594.012.661 fr.
Recettes normales et exceptionnelles....	2.976.901.192
Découvert à la charge de la dette flottante.	617.111.469

où un grand emprunt, qui ne pouvait être le dernier, aurait été réalisé (1).

En réalité, le budget de M. Allain-Targé se présentait dans les termes suivants : dépenses : 3.594.012.661 francs ; recettes normales : 2.945.012.692 francs : déficit : 648.999.969 francs (2).

Trois jours après le dépôt du projet de budget de 1883, le Ministère du 14 novembre 1882 tomba.

II

M. Léon Say, redevenu ministre des finances, dans le cabinet de Freycinet, exposa, en termes voilés, la situation financière, dans son projet de budget du 2 mars 1882 (3). Il fit entrevoir, avec infiniment de précaution, que la dette flottante allait dépasser 3 milliards, si l'on entrait dans les vues de M. Allain-Targé (4). Il montra le marché public mal remis d'une crise grave et incapable d'aborder l'emprunt projeté par le cabinet du 14 novembre (5). En un mot, M. Léon Say était, le 2 mars, aussi préoccupé de l'état de nos finances que M. Allain-Targé était, le 23 janvier, confiant en l'avenir.

(1) « Comme pour 1881 et 1882, les dépenses extraordinaires de 1883 seront provisoirement imputées sur les ressources de la dette flottante, et une loi ultérieure déterminera le mode d'emprunt destiné à pourvoir définitivement à ces dépenses. » — M. Allain-Targé. — Exposé des motifs, page 15.

(2)

Dépenses totales	3.594.012.661 fr.
Recettes normales	2.945.012.692
Déficit réel	648.999.969

(3) Impression de la troisième législature n° 515.

(4) « On a vu que le passif de la dette flottante menaçait d'atteindre, dans un certain délai, le chiffre de 3 milliards. Il n'en est pas de la dette flottante comme du budget : il n'y a pas de raison pour qu'elle s'accroisse... Une augmentation de la dette flottante sera toujours considérée comme l'ouverture d'une ère d'emprunts, et si la situation du marché n'est pas favorable, l'idée qu'on va emprunter causera une perturbation semblable à celle que ferait naître l'emprunt lui-même. » — Exposé des motifs, page 9.

(5) « Une dette flottante aussi exorbitante ne peut être considérée par le

Si la situation budgétaire était difficile, — et elle l'était, — le Ministre des finances avait le devoir de demander le ralentissement progressif des dépenses. M. Léon Say n'était pas homme à en venir à cette résolution énergique (1). Il déclara que les travaux devaient être exécutés, et, pour y faire face, il proposa des expédients qui n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux dont le ministère Jules Ferry devait prendre la responsabilité sous le nom de *Conventions de 1883*. M. Léon Say faisait appel aux compagnies de chemins de fer.

Le Ministre établissait son budget de la manière suivante :

Il estimait les dépenses à 3.556.976.098 francs, dont 3.027.830.098 francs au budget ordinaire et 529.146.000 francs au budget extraordinaire. La diminution, par rapport au projet de M. Allain-Targé, n'était que de 37.036.563 francs (2). Cela nous laissait loin de l'équilibre.

Comparés aux crédits accordés par la loi de finances du 21 juillet 1881, pour l'exercice 1882, soit : 3.405.842.976 francs, les crédits demandés par M. Léon Say, pour 1883, soit : 3.556.976.098 francs, présentaient une augmentation de charges de 151.133.122 francs. Nous restions donc toujours dans l'ère des folles dépenses (3).

public que comme la préface nécessaire d'un emprunt, et cette menace, pesant sur le marché, pourrait, elle seule, faire naître une crise, si cette crise n'existait pas. La crise à laquelle nous faisons allusion n'est pas celle dont on a pu voir les effets, à l'occasion d'une faillite récente... La vérité est qu'on a créé plus de valeurs, plus de titres, plus d'entreprises et surtout plus de banques qu'il n'était nécessaire pour absorber les épargnes annuelles du pays. » — Exposé des motifs, page 7.

(1) « Il ne peut pas être question de mettre à néant les engagements pris par les Chambres devant le pays. Les travaux doivent être faits. » — Exposé des motifs, page 12.

(2) Dépenses (projet Allain-Targé).........	3.594.012.661 fr.
Dépenses (projet Léon Say)............	3.556.976.098
Diminution au projet Léon Say...	37.036.563

(3) Comparaison des crédits accordés pour 1882 et des crédits demandés pour 1883 (projet Léon Say) :

	CRÉDITS ACCORDÉS POUR 1882 (loi de finances)	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1883 (projet Léon Say)
1. Dette publique et dotations.....	1.272.906.783 fr.	1.319.602.445 fr.
A reporter..	1.272.906.783	1.319.602.445

M. Léon Say apportait, dans les évaluations de recettes, une méthode qui lui a été vivement reprochée par les orateurs du parti républicain.

Jusque-là, on avait établi les évaluations de recettes en prenant pour base le produit des impôts pendant le dernier exercice connu. Ainsi, M. Allain-Targé avait estimé les recettes de 1883 d'après le résultat de l'exercice 1881. C'était la méthode classique.

Elle paraissait défectueuse à M. Léon Say, mais il ne prouva pas, par de bonnes raisons, qu'elle le fût; il s'en tint à une simple énonciation qui n'était pas suffisante.

M. Léon Say établit les recettes de 1883, en se servant des chiffres connus de 1881 et en y ajoutant une plus-value calculée sur la moyenne de la plus-value des trois dernières années connues, à savoir 1879, 1880, 1881.

La conséquence était une majoration des recettes que M. Léon Say évaluait à 3.030.289.092 francs, au lieu de 2.945.012.692 francs, chiffre auquel s'était arrêté M. Allain-Targé.

La méthode de M. Léon Say était vicieuse en principe; elle s'est trouvée fausse dans l'application.

Les républicains ont dit que M. Léon Say n'y avait recouru que pour faire apparaître le déficit. C'est supposer trop de machiavé-

Report...	1.272.906.783	1.319.602.445
2. Justice	35.572.992	35.983.842
3. Cultes	53.347.866	53.528.206
4. Affaires étrangères	13.833.300	14.340.700
5. Intérieur	69.564.341	67.116.616
6. Finances	19.561.922	19.860.570
7. Guerre	626.488.041	668.199.799
8. Marine et colonies	232.228.425	252.670.111
9. Algérie	29.974.599	39.792.963
10. Instruction publique	106.152.451	116.816.366
11. Agriculture et commerce	47.585.936	60.489.652
12. Travaux publics	577.469.731	567.502.499
13. Beaux-arts	8.201.490	16.467.995
14. Frais de régie	312.955.099	324.604.334
TOTAUX	3.405.842.976 fr.	3.556.976.098 fr.

NOTA. — Les augmentations de dépenses, dont nous avons déjà parlé, étaient inébranlables et pesaient sur le budget de M. Léon Say comme sur le budget Allain-Targé. Nous n'y reviendrons pas. En réalité, le budget de M. Léon Say ne contenait quelques dépenses, en moins, qu'aux travaux publics.

lisme chez un homme d'expédient. Depuis 1878, le déficit éclatait à tous les yeux. La vérité, c'est que M. Léon Say n'a forcé les évaluations que parce qu'il avait besoin d'argent pour couvrir une partie des dépenses qui étaient sorties du budget ordinaire et qu'il y faisait rentrer.

La méthode de M. Léon Say doit donc être prise pour ce qu'elle est, un pur artifice à l'aide duquel il portait les recettes de 2.945.012.692 francs à 3.030.289.092 francs, laissant croire à des Chambres ignorantes qu'il avait mis quelque ordre dans les finances publiques (1).

Quant aux ressources extraordinaires, M. Léon Say ne voulut les demander ni à l'emprunt public, excipant de l'état du marché, ni à la dette flottante qu'il trouvait trop chargée. Il les empruntait aux compagnies des chemins de fer et aux reports des budgets.

Or, emprunter aux compagnies ou au public, c'est toujours emprunter, et compter sur les reports des budgets, qu'est-ce donc, sinon recourir à la dette flottante?

Le budget de M. Léon Say, aussi inquiétant que celui de ses

(1) Comparaison des évaluations adoptées pour 1882, des évaluations proposées par M. Allain-Targé pour 1883, des évaluations proposées par M. Léon Say et des réalisations de 1881:

	ÉVALUAT. ADOPT. POUR 1882 (loi de finances)	ÉVALUAT. PROP. POUR 1883 (projet Allain-Targé)	ÉVALUAT. PROP. POUR 1884. (projet Léon Say).
1. Contributions directes.	375.136.500	378.100.500	378.100.500
2. Taxes assimilées.....	24.857.600	24.723.840	24.723.840
3. Domaines............	15.117.500	18.227.000	18.227.000
4. Forêts...............	38.558.600	35.188.900	35.188.900
5. Enregistr. et timbre..	697.110.000	726.079.000	726.668.000
6. Impôt de 3 p. 0/0.....	40.435.000	44.576.200	48.500.000
7. Douanes et sels......	331.858.000	376.110.500	385.276.000
8. Contributions indirect.	1.033.743.000	1.075.884.100	1.099.631.000
9. Postes...............	113.900.700	123.472 000	131.636.000
10. Télégraphes..........	26.799.000	29.135.000	32.701.000
11. Produits universitaires.	3.485.906	3.593.665	3.593.665
12. Revenus de l'Algérie..	26.990.10C	30.574.100	30.695.300
13. Retenues.............	20.664.000	21.262.000	21.262.000
14. Produits divers.......	57.263.317	58.085.887	58.085.887
TOTAUX.......	2.805.919.223	2.945.012.692	3.030.289.092

prédécesseurs, s'exprimait en ces trois termes : dépenses : 3.556.976.098 francs; recettes normales visiblement exagérées : 3.030.239.092 francs; déficit : 526.687.006 francs (1).

III

La Commission des finances, plus hostile à M. Gambetta que favorable à M. Léon Say, ne fit que quelques changements de détail au projet de budget du Ministre, dont elle accepta le plan général.

Dans les prévisions de dépenses (2), elle diminua, à la marine, à la guerre et aux frais de régie, une trentaine de millions, augmenta le chapitre des emprunts de 34 millions, — dette publique (3), — et ajouta 18 millions à la dotation de l'enseignement (4).

(1) Dépenses totales...........	3.556.976.098	fr.
Recettes....................	3.030.289.092	»
Déficit...........	526.687.006	»

(2) Comparaison des prévisions de dépenses établies par M. Léon Say et des prévisions de dépenses établies par la Commission :

	PRÉV. DE DÉPENSES (projet Léon Say)	PRÉV. DE DÉPENSES. (projet de la Commission).
1. Dette publique et dotations.....	1.319.602.445 fr.	1.353.561.100
2. Justice........................	35.983.842	35.941.642
3. Cultes.........................	53.528.306	52.929.306
4. Affaires étrangères............	14.340.700	14.424.400
5. Intérieur......................	67.116.616	65.575.893
6. Finances.......................	19.860.570	19.558.470
7. Guerre.........................	668.199.779	665.252.000
8. Marine et colonies.............	252 670.111	237.187.470
9. Algérie........................	39.792.963	39.465.164
10. Instruction publique..........	116.816.366	134.410.451
11. Agriculture et commerce.......	60.489.652	60.319.112
12. Travaux publics...............	567.502.499	559.662.599
13. Beaux-arts....................	16.467.995	16.178.145
14. Frais.........................	324.604.334	318.882.984
Totaux..........	3.556.976.098 fr.	3.573.349.746

NOTA. — M. Léon Say avait apporté lui-même à son budget primitif certaines modifications dont nous ne parlons pas, car elles se trouvent implicitement dans le projet de la Commission.

(3) Les pensions aux victimes du Deux-Décembre entraient pour une somme importante dans cette augmentation.

(4) Le rapporteur général, M. Ribot, donna à la Chambre, dans un langage

Aux évaluations de recettes de M. Léon Say, la Commission du budget n'opposait pas d'objections fondamentales (1). Elle accepta le principe de la majoration des recettes, si contraire qu'il fût à la règle fondée sur l'expérience (2). Elle modifia simplement certains chiffres.

modéré, des avertissements qu'elle n'entendit pas : « ... La sagesse nous oblige à tenir compte des faits et à ne pas nous fier complaisamment aux conjectures trop optimistes. — Cette prudence est d'autant plus nécessaire que, malgré l'état satisfaisant du pays, au point de vue économique, le Ministre des finances a rencontré, cette année, des difficultés réelles pour l'établissement du budget ordinaire et du budget sur ressources extraordires. Tout le monde sait d'où viennent ces difficultés. En ce qui concerne le budget ordinaire, elles sont dues à l'augmentation trop rapide de nos dépenses et à la facilité trop grande avec laquelle nos prédécesseurs avaient laissé inscrire au budget extraordinaire certaines dépenses qu'il est nécessaire de ramener aujourd'hui au budget ordinaire. » — M. Ribot, Rapport général, page 4, impressions de la 3me législature n° 1071.

(1) Comparaison des évaluations de recettes de M. Léon Say et des évaluations de recettes de la Commission :

	ÉVALUAT. DE RECETTES (projet Léon Say)	ÉVALUAT. DE RECETTES (projet de la Commission)
1. Contributions directes........	378.100.500 fr.	378.100.500
2. Taxes assimilées.............	24.723.840	24.723.840
3. Domaines.....................	18.227.000	18.227.000
4. Forêts.......................	35.188.900	35.188.900
5. Enregistrement et timbre......	762.668.000	752.734.000
6. Impôt de 3 p. 0/0.............	48.500.000	47.118 000
7. Douanes et sels...............	385.276.000	394.227.500
8. Contributions indirectes........	1.099.631.000	1.089.816.000
9. Postes.......................	131.636.000	128.325.000
10. Télégraphes..................	32.701.000	30.629.000
11. Produits universitaires........	3.593.665	3.593.665
12. Revenus de l'Algérie..........	30.695.300	30.695.300
13. Retenues.....................	21.262.000	21.262.000
14. Produits divers...............	58 085.887	58.125.887
TOTAUX.......	3.030.289.092 fr.	3.012.766.592 fr.

(2) M. Ribot s'exprimait ainsi : « Pour équilibrer le total des dépenses dont le budget ordinaire est chargé en 1883, M. le Ministre des finances a été obligé de recourir à une méthode d'évaluation qui s'écarte de la règle ancienne. Nous verrons si les obligations qu'a soulevées cette méthode doivent nous empêcher d'en essayer l'application. » — Rapport général, page 4. — Nous sommes de l'avis de M. Ribot, M. Léon Say a majoré les recettes en 1883, tout simplement pour arriver à équilibrer le budget.

M. Ribot disait encore : « La règle, en quelque sorte classique, du budget des recettes consiste à prendre pour base d'évaluation les résultats connus des douze derniers mois qui précèdent la préparation du budget. Ainsi, pour fixer les prévisions des recettes de 1883, on devrait considérer les recettes

Le projet de M. Léon Say d'emprunter aux compagnies de chemins de fer une partie des sommes destinées à payer le budget

effectuées pendant l'exercice 1881. C'est sous la Restauration que cette règle a été formulée pour la première fois avec précision. Voici, en effet, comment s'exprimait le Ministre des finances, dans l'exposé des motifs du budget de 1823 : « L'augmentation progressive de certains impôts nous semble indiquer comme base de l'évaluation la plus probable pour 1823 la réalité de ces produits pour 1821, dernière que nous puissions connaître. » La règle fut maintenue l'année suivante, ainsi qu'en fait foi le rapport à la Chambre des députés : « L'évaluation des recettes de 1824 est calculée sur les produits réels de 1822. Le Ministre a pensé qu'il était préférable de reproduire, pour les recettes probables de 1824, le chiffre positif de l'année qui vient de s'écouler. Dans les années suivantes, jusqu'à la fin de la Restauration, tous les Ministres des finances ont préconisé et suivi le même mode d'évaluations ; depuis quatre ans, disait l'exposé des motifs du budget de 1829, nous avons procédé ainsi et nous n'avons eu qu'à nous en féliciter. Chaque année nous prenons pour base de l'évaluation des produits du budget que nous vous soumettons, pour l'année suivante, les produits connus de l'année antérieure. » La Monarchie de juillet se conforma en général à l'exemple de la Restauration. Toutefois, on peut relever dans les budgets de la période de 1831 à 1848 un assez grand nombre de dérogations partielles à la règle établie. Les budgets de 1848, 1849 et 1850 ont été proposés dans des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible toute comparaison entre les bases d'évaluations de ces budgets et celles des budgets antérieurs. Dès 1850, on revint à la méthode ancienne en établissant les prévisions de recettes de 1852, d'après les recettes de 1850. L'Empire changea ce système. Dans le budget de 1853, proposé et voté en 1852, on évalua les recettes probables à une somme supérieure de 50 millions au chiffre des recettes de 1851. L'année suivante, le Gouvernement prit pour base l'évaluation des recettes de 1852, imposées d'un chiffre de 42 millions que représentait à ses yeux la progression naturelle des recettes dans le cours des deux années 1853 et 1854. Dans des prévisions du budget de 1855, les recettes de 1853 furent également majorées de 38 millions. Le rapporteur ne dissimulait pas cependant que des critiques s'étaient élevées dans la Commission. Dès l'année suivante, le Gouvernement, cédant aux critiques qui lui étaient adressées, présenta un budget qui était un commencement de retour à l'ancienne règle. De 1859 à 1865, les Commissions de finances émirent le vœu qu'on renonçât entièrement au système des majorations. Le budget de 1864 donna satisfaction au désir exprimé par le Corps législatif. Depuis cette époque, la règle posée par les financiers de la Restauration paraît avoir été appliquée d'une manière à peu près constante. » — Nous interrompons ici M. Ribot pour rappeler que, seul, M. Léon Say, dans la préparation des budgets de 1875 et de 1876, a fait adopter un système de *minoration* des recettes.

« M. le Ministre des finances, — continue M. Ribot, — n'ignorait aucun des précédents que nous venons de résumer lorsqu'il vous a proposé d'apporter un changement à la méthode en usage. Ce changement consiste à calculer les recettes de 1883 d'après les recettes de 1881, augmentées de la plus-value moyenne des impôts indirects pendant les trois années précédentes. On escompterait ainsi, dans les évaluations, les excédents de rendement des impôts indirects pendant l'année 1882. Les raisons qui ont déterminé M. le

extraordinaire obtint aussi l'approbation de la commission des finances (1).

Entre l'Etat et la compagnie d'Orléans était signée une première convention, aux termes de laquelle la compagnie s'engageait à verser au Trésor, le 1er janvier 1883, les avances de la garantie d'intérêts dont le compte était provisoirement arrêté à la somme de 207.218.068 fr. 95 c. De son côté, l'Etat devait rembourser au prêteur ces 207.218.068 fr. 95 c. en annuités comprenant l'amortissement et l'intérêt au taux des obligations émises par la Compagnie (2).

Ministre des finances à prendre cette initiative sont développées dans l'exposé des motifs. Elles ne manquent assurément pas de force. Il a paru au Ministre que le moyen le plus efficace d'enrayer la progression exagérée des dépenses publiques et surtout l'abus des crédits supplémentaires était de ne pas laisser entre les prévisions et les réalisations un écart trop considérable... En se rapprochant de la vérité, on éviterait en partie cet inconvénient. Si l'on escompte en effet, lors de la proposition du budget, la plus-value moyenne d'une année, on réduit de moitié environ l'écart probable entre les évaluations et les recettes effectives. Ce simple changement a pour conséquence d'empêcher toute illusion et de rétablir l'équilibre entre la progression des dépenses et celle des recettes, d'un exercice à l'autre... La majorité de votre Commission a considéré que le système proposé par M. le Ministre des finances pouvait être essayé sans danger si, d'une part, les majorations de recettes ne servaient pas à couvrir des dépenses nouvelles, et si, d'autre part, on avait la précaution de réduire ces majorations à un chiffre qui ne fût pas trop élevé. » — Rapport général, pages 20 et suivantes.

Nous ne ferons qu'une observation : si M. Léon Say et la Commission n'avaient pas majoré les recettes, le budget ordinaire seul aurait présenté un déficit de 100 à 150 millions. Il est donc difficile que M. Léon Say échappe au reproche d'avoir imaginé son système, uniquement pour masquer momentanément un déficit que nous verrons déposer, au règlement, 750 millions.

(1) M. Ribot disait au sujet du budget extraordinaire : « Quant au budget sur ressources extraordinaires, l'embarras que nous éprouvons à l'établir a pour cause l'état du marché des fonds publics. Après la secousse que ce marché vient de ressentir, il serait imprudent de faire appel aux capitaux. » — Rapport général, page 4. M. Ribot disait encore : « Si l'on s'en tenait aux apparences, rien ne semblerait plus aisé que de faire appel, tous les ans ou tous les deux ans, au marché des capitaux. Mais les financiers expérimentés savent qu'il faut compter avec des circonstances qui influent sur l'état de ce marché... Il faut donc attendre que les choses soient remises dans leur situation normale. Mais d'autre part les travaux ne peuvent être interrompus. Telle est en ce moment notre situation. » — Rapport général, page 63. La situation, en effet, était fort embarrassée. Cela n'empêchait pas le parti républicain de s'engager de plus en plus dans des dépenses extravagantes.

(2) Il n'est pas inutile de rappeler que le ministre Gambetta avait fait

Le projet de budget de la Commission se présentait avec 3.573.449.746 francs de prévisions de recettes, et 3.013.766.592 francs d'évaluations de recettes. Le déficit était de 560.583.154 francs (1).

Une recette exceptionnelle de 31.888.500 francs, que la Commission allait extraire du projet de M. Allain-Targé, et qui devait être fictive, abaissait momentanément l'insuffisance de 560.583.154 à 528.694.654 francs, qui tombaient à la charge de l'emprunt ou de la dette flottante (2).

IV

La discussion générale s'ouvrit le 21 juillet. M. Allain-Targé attaqua vivement le projet de M. Léon Say et de la Commission qu'il appela un budget de pessimisme. M. Rouvier fut plus vif encore. Il s'attaqua à tout dans les propositions du ministre et de la Commission, à la texture même du budget, au mode d'évaluation des recettes, à la convention avec l'Orléans. Il critiqua la convention et il devait attacher son nom aux conventions de 1883. M. Haentjens montra, une fois de plus, les difficultés de la situation financière (3). Un membre de la droite, laborieux, in-

craindre le rachat du chemin de fer d'Orléans, — qu'il n'était pas en mesure d'exécuter, — et que M. Léon Say s'appliquait à rendre le rachat impossible, par la convention avec l'Orléans.

(1)	Prévisions de dépenses	3.573.349.746 fr.
	Evaluations de recettes	3.012.766.592 »
	DÉFICIT	560.583.154 fr.
(2)	Déficit	560.583.154
	Recettes exceptionnelles	31.888.500
		528.694.654

(3) « Il y a moins d'un an, à pareille époque, l'honorable M. Magnin était à cette tribune, et il faisait le tableau de la prospérité de nos finances... Aujourd'hui, M. le Ministre des finances nous apporte un tableau noir, un budget sombre et de pénitence. » — M. Allain-Targé, discours du 21 juillet. Le budget de M. Léon Say était la conséquence de la fatale politique financière suivie depuis 1878.

« L'honorable M. Ribot aurait pu faire remarquer que, dans un temps où toutes les valeurs tendent à voir leurs cours dépréciés, les actions de la compagnie d'Orléans ont augmenté de 60 à 70 francs. » — M. Rouvier, discours du 25 juillet 1882.

struit, exercé, M. Daynaud, établit que les dépenses totales avaient augmenté, de 1877 à 1883, de 863 millions (1). M. Ribot répondit fortement aux attaques des orateurs de gauche, mais il ne put réfuter les critiques des orateurs de droite, appuyées sur des chiffres irréfutables (2).

1. *Dette publique et dotations.* — M. Allain-Targé demanda l'ajournement du chapitre; cela lui fut refusé. Il proposa le rétablissement du chiffre du gouvernement; la Chambre adopta celui de la Commission. — Crédits votés : 1.353.897.870 francs.

2. *Justice.* — M. Graziani voulait supprimer quelques employés inutiles de l'Administration centrale. Sa proposition fut rejetée (3). — Crédits votés : 35.944.642 francs.

3. *Cultes.* — La discussion des crédits de ce service fut marquée par la campagne de M. Jules Roche contre la dotation des cultes qu'il attaqua en détail, chapitre par chapitre. Il fit diminuer 30.000 francs sur le traitement de l'archevêque de Paris; il fit supprimer le crédit pour frais de bulles et d'informations; il fit

(1) Séance du 22 juillet 1882.

(2) « Les dépenses portées dans les lois ou projets de la loi de finances s'élèvent :

pour 1877 à	3.177.018.595 fr.
pour 1878 à	3.232.793.202
pour 1879 à	3.459.768.677
pour 1880 à	3.590.987.006
pour 1881 à	3.684.922.235
pour 1882 à	3.790.275.208
pour 1883 à	4.040.526.108
TOTAL	24.976.291.031

Les dépenses de 1877 n'étant que de 3.177 millions, en chiffres ronds, les dépenses de 1883 s'élevant à 4.040, il en résulte que, dans le cours de ces sept années, les dépenses portées dans les lois de finances se sont accrues, non compris les crédits supplémentaires, de 863 millions en chiffres ronds. — M. Daynaud, discours du 22 juillet 1882. Les dépenses, telles qu'elles ont été fixées par M. Daynaud, comprennent les budgets spéciaux.

M. Ribot dit à M. Allain-Targé : « Quand on pense tout ce que vous pensez sur l'exagération des dépenses, sur le danger des dégrèvements et sur les plans de M. de Freycinet, sur les travaux publics et les emprunts qui en sont la conséquence, il me semble qu'on devrait y regarder à deux fois avant de monter à la tribune et de dire : « Vous faites un budget d'alarme. » — Discours du 24 juillet 1882.

(3) Il y a au cabinet du Ministre un état-major trop nombreux. Ainsi, il y a un chef de cabinet, un sous-chef, un secrétaire particulier, un chef de bureau sans bureau. » — Séance du 28 juillet 1882.

réduire le crédit des frais d'établissement des cardinaux, archevêques et évêques (1). C'est ainsi que, tous les ans, on a rogné quelques centaines de mille francs sur le budget des cultes et ajouté 500 ou 600 millions à la dette publique. — Crédits votés : 52.951.306 francs.

4. *Affaires étrangères.* — M. Raspail voulait réduire les émoluments des ambassadeurs ; la Chambre ne partagea pas son avis. M. Madier-Montjau voulait remplacer l'ambassadeur près le Saint-Siège par un simple chargé d'affaires ; il ne rallia que les suffrages radicaux (2). — Crédits votés : 14.424.400 francs.

5. *Intérieur.* — Crédits votés : 65.573.893 francs, y compris l'administration de l'Algérie,

6. *Finances.* — Crédits votés : 19.572.970 francs.

7. *Guerre.* — M. de Roys app-la l'attention de la Chambre et du gouvernement sur les abus de la non-disponibilité. Le gouvernement déclara que s'il y avait eu quelques exceptions, elles étaient motivées par les besoins du service (3).

M. Janvier de la Motte interrogea le Ministre de la guerre sur le point de savoir si le corps d'occupation devait être maintenu en Tunisie. M. le général Billot répondit qu'une partie de ce corps devait être remplacée par des compagnies mixtes.

M. Laisant expliqua à la Chambre que l'examen attentif des différents chapitres du budget de la guerre avait permis à la Commission d'effectuer une économie de près de 11 millions, dont 7 millions étaient consacrés à augmenter l'effectif (4).

(1) Les amendements, très nombreux, de M. Jules Roche ont été soutenus dans les séances des 11, 13, 14, 16 novembre 1883.

(2) Séance du 20 novembre 1882.

(3) « J'ai appelé, il y a plusieurs années, l'attention de la Chambre sur l'abus qui a été fait de la non-disponibilité ; je lui ai montré que 70.000 à 80.000 Français étaient dispensés des obligations militaires. — Je demande aujourd'hui si M. le Ministre des finances a l'intention de soumettre un certain nombre de ses employés à la loi militaire. » — Séance du 25 novembre 1882.

(4) « La première question à résoudre, pour établir un budget comme celui de la guerre, est la question des effectifs. Or, cette question ne sera jamais résolue tant qu'on n'aura pas une bonne loi des cadres. On n'a jusqu'ici trouvé qu'un seul moyen, depuis quelques années, de concilier les intérêts budgétaires avec les prescriptions des lois militaires. Ce moyen consiste à calculer les effectifs d'après cette loi et à leur faire subir ensuite,

M. Langlois fit remarquer, avec très juste raison, que les économies faites étaient absolument arbitraires (1).

Chaque année, la Commission du budget de la guerre retranche des crédits qui sont redemandés aux Chambres, sous forme de compléments.

M. Loubet demanda que les officiers retraités, employés dans le recrutement ou l'armée territoriale, qui ne recevaient comme supplément que la différence entre leur retraite et la solde d'activité,

sous prétexte de congés, de détentions, de séjours à l'hôpital, une réduction qui est beaucoup plus motivée par la situation financière que par les nécessités militaires. Cet état de choses a beaucoup préoccupé la Commission du budget. Elle a constaté qu'il en résultait, surtout pour les troupes de l'infanterie, une diminution d'effectif absolument préjudiciable à la bonne organisation de nos forces défensives.— Le véritable remède est dans une modification de la loi des cadres. — Mais, pour l'instant, nous ne pouvions pas faire que l'effectif fixé par la loi des cadres fût maintenu d'une façon constante, permanente, puisqu'il aurait fallu pour cela dépasser les limites qui nous étaient tracées par le budget lui-même. D'un autre côté, nous voyons de graves inconvénients à adopter une sorte de réduction arbitraire, pour laquelle aucune base réelle, solide, ne nous était fournie... Il nous a paru que la meilleure solution était de passer en revue toutes les dépenses inscrites dans le budget, d'éloigner toutes celles dont l'utilité absolue ne nous semblait pas complètement démontrée et d'affecter la plus forte partie de ces économies à un accroissement d'effectif de l'infanterie. Cet examen nous a conduits à une réduction de 10.723.779 francs sur l'ensemble des divers chapitres. Nous avons consacré 7.092.000 francs à l'augmentation des effectifs de l'infanterie, ce qui, d'après les données qui nous ont été fournies par l'Administration de la guerre, permettra d'avoir, pour l'exercice 1883, 15.000 hommes de plus sous les drapeaux. » — M. Laisant, séance du 25 novembre 1882. — Pour affirmer que 7 millions suffiraient à entretenir 15.000 hommes de plus, la Commission des finances prenait pour base de son calcul la dépense annuelle d'un soldat d'infanterie fixée ainsi qu'il suit :

Solde	158f65
Vivres	222,40
Chauffage, éclairage	7,49
Hôpitaux	22,88
Service de marche	3,75
Habillement	44,71
Lits militaires	10 65
Artillerie	12.21
Total	482f74

(M. Laisant, Rapport sur le budget de la guerre, 1079.)

(1) « La Commission du budget a réduit le crédit des fourrages de 1.270.487 francs par cette unique raison que l'année se présentait bien pour les fourrages. Jusqu'ici, pour établir la dépense des fourrages, on prenait le prix réel des quatorze années précédentes, on en retirait les deux années

fussent pourvus d'une indemnité de 4.896 francs pour les colonels, 3.816 francs pour les lieutenants-colonels, 3.276 francs pour les chefs de bataillon, 1.872 francs pour les capitaines, 1.404 francs pour les lieutenants et sous-lieutenants.

M. de Roys présenta un amendement, moins général que celui de M. Loubet, puisqu'il ne s'appliquait qu'aux capitaines (1).

Ce dernier amendement fut accepté par la Commission et le Gouvernement et voté par la Chambre.

M. Reille parla pour le rétablissement, en faveur des troupes d'administration, de l'indemnité dite « primes de travail », que la Commission avait supprimée. Il fut entendu que le Ministre aurait la faculté d'accorder une partie de cette indemnité, suivant les nécessités du service.

M. Reille plaida aussi la cause des officiers comptables, dont la Commission avait supprimé la prime de gestion qu'il voulait faire rétablir. Ce fut sans succès. La Commission et le Gouvernement étaient justement d'avis de traiter les officiers d'administration, comme des officiers, comme les intendants, comme les chefs de service de l'artillerie et du génie, qui n'ont pas de cautionnement,

durant lesquelles ils avaient été le plus faibles, et la moyenne des dix autres années constituait le prix de prévision. — Le Gouvernement avait adopté pour 1887 1 fr. 67 c. et demi. Or ce chiffre sera dépassé. » — M. Langlois, séance du 25 novembre 1882.

(1) « La Commission vous propose d'allouer aux capitaines de l'armée territoriale employés au recrutement une indemnité de 1.800 francs. Si vous n'adoptez pas mon amendement, il arrivera que le capitaine de recrutement proprement dit sera moins bien traité que celui de l'armée territoriale. Quel est en effet le traitement du capitaine de recrutement? il est de 3.420 francs. Or, le traitement du capitaine de la territoriale sera de 1.800 francs, plus sa retraite, qui est de 3.000 ou de 2.500 francs, ce qui lui fera un traitement total de 4.800 francs ou de 4.300 francs, très supérieur à la solde du capitaine de recrutement. » — M. Loubet, séance du 25 novembre 1882.

« Lorsque j'ai déposé un amendement tendant à accorder une indemnité de 1.800 francs aux capitaines retraités remplissant les fonctions de major dans l'armée territoriale, j'ai voulu faire cesser un état de choses qui était absolument injuste. — Le maximum de la retraite d'un capitaine étant de 3.000 francs et la solde d'activité d'un capitaine de recrutement étant de 3.420 francs, en complétant la retraite au taux de la solde on allouait à un capitaine la somme dérisoire de 420 francs. » —M. de Roys, séance du 25 novembre 1882.

pas de prime de gestion, et dont tout le service repose sur le sentiment du devoir (1).

M. de Roys et M. Arrazat insistèrent pour que les marchés

(1) « Autrefois, les secrétaires employés par les états-majors, ou dans les subdivisions, appartenaient aux corps de troupes. C'étaient des officiers, des caporaux, des soldats qui étaient à portée de leurs régiments et qui pouvaient vivre à l'ordinaire de leurs compagnies ou à la cantine de leurs corps. On comprenait alors qu'aucune indemnité spéciale ne fût nécessaire. Mais depuis on a groupé tous les secrétaires des états-majors et de l'intendance dans une section de chaque corps d'armée, dite section des commis aux écritures. Mais ces militaires ne peuvent vivre à l'ordinaire, puisqu'ils sont détachés par petits groupes, et on leur a accordé cette indemnité dite : « primes de travail. » — M. Reille, séance du 25 novembre 1882.

« Avant 1838, tous les services de l'armée étaient gérés par un personnel demi-militaire et demi-civil. Ce personnel fournissait aux troupes, soit pour les hôpitaux, soit pour l'habillement, soit pour le campement, soit pour les vivres, ou ce dont elles avaient besoin ; il le fournissait moyennant un abonnement conclu avec l'État. A côté de l'abonnement, il y avait, pour les frais de manutention, une prime de 20 p. % par quintal métrique. A ce système, on a substitué une organisation militaire dont le personnel est chargé, pour toute l'année, de procéder par la gestion directe, dite *de clerc à maître*. Cette organisation avait existé, sous le premier Empire pour la garde impériale et avait donné d'excellents résultats. Il a été établi, en 1838, pour les hôpitaux, l'habillement et le campement. Pour les vivres, l'ancienne organisation n'a été abandonnée qu'en 1851-52.

Donc, après 1852, tous les agents de l'Administration sont devenus officiers et tous ont eu le bénéfice de la loi de 1834. A ce moment, on s'est occupé de la rétribution à leur donner et il a été décidé qu'en sus du traitement ils devaient avoir une prime de gestion, fixée à 3 p. °/₀ du cautionnement, et une prime de manutention à tant par ration manutentionnée. Cette dernière partie peut varier de 600 à 6.000 francs.

Cette indemnité représente toutes les dépenses de bureau et aussi la différence entre l'intérêt de leur cautionnement et l'intérêt normal de l'argent, — car ces comptables ont des cautionnements qui varient de 600 à 100.000 francs.

Il faut partout reconnaître que ces officiers ont un travail extrême, une responsabilité énorme. J'ai fait, par curiosité, le relevé du travail d'un des officiers supérieurs d'administration commandant les sections. Cet officier a à diriger un moulin avec cinq paires de meules, une manutention avec cinq fours marchant jour et nuit, un chai dans lequel est du vin, des caves contenant de l'eau-de-vie, des magasins de vivres : riz, sucre, café ; des magasins de réserves, et, outre cela, le commandemant de 750 hommes divisés en vingt-quatre détachements. » — M. Reille, séance du 25 novembre 1882.

« Le principe des primes à la gestion date d'un état de choses ancien qui est aujourd'hui complètement modifié. La loi sur l'administration de l'armée a complètement donné aux officiers d'administration l'état d'officiers ; leur solde a été augmentée. Rien n'empêche dès lors de leur appliquer le droit commun. Je reconnais que la transition sera délicate. Il faudra rembourser à ces officiers leur cautionnement. » — M. Billot, séance du 25 novembre 1882.

d'habillement, qui allaient expirer en 1883, fussent à l'avenir l'objet d'adjudications sincères et non de marchés à l'amiable. Le Ministre de la guerre prit l'engagement de revenir à l'adjudication (1).

MM. de la Billiais, de Mackau, Henry, Vilain apportèrent, au chapitre de la remonte, les réclamations des éleveurs de chevaux. M. de Mackau appela l'attention sur la nécessité de fournir les chevaux aux officiers supérieurs, aussi bien qu'aux autres officiers (2).

M. Ténot exprima ses inquiétudes au sujet des expériences de fusil à répétition qui se poursuivaient en Allemagne. Le Ministre assura que les mêmes expériences se faisaient dans notre pays.

M. Bizarelli et la Commission voulaient supprimer l'Hôtel des Invalides et renvoyer chaque mutilé dans sa famille avec une bonne pension. Le Ministre s'y opposait. La Chambre donna tort à la Commission. — Crédits votés : 665.808.977 francs.

8. *Marines et colonies.* — M. Granet critiqua vivement et non sans justesse la comptabilité et l'administration de la marine. Les crédits sollicités pour les constructions navales ne furent pas accordés (3). Les critiques ne purent être réfutées par le Ministre de la marine. — Crédits votés : 237.206.807 francs.

(1) Séance du 27 novembre 1882.

(2) Séance du 27 novembre 1882.

(3) Séance du 27 novembre 1882.

« Le programme de 1872 énumérait le nombre de navires de différents types que notre marine devait comprendre (cuirassés du 1er rang, cuirassés de 2e rang, gardes-côtes, croiseurs, avisos, transports).

« Eh bien! où en sommes-nous? Nous avons d'abord *la Dévastation*, en fer et acier, avec une cuirasse de 38 centimètres, mais non armée des canons prévus dans le plan de sa construction. Nous avons *le Redoutable*, cuirassé à 35 centimètres, *le Friedland*, cuirassé à 22 centimètres, *l'Amiral-Duperré*, cuirassé à 55 centimètres. Le surplus de nos cuirassés de premier rang se compose de navires dont aucun ne remplit les conditions du programme. *l'Océan, le Marengo, le Suffren, le Tridènt, le Colbert* sont des navires en bois.

« Pour les cuirassés de second rang, nous avons *le Turenne*, *le Bayard*, cuirassés à 25 centimètres, *la Galissonnière*, *la Victorieuse*. Presque tous les autres sont du type de *l'Alma* qui a droit à la retraite.

« De même pour les gardes-côtes; à l'exception de *La Tempête*, du *Fulminant* et *du Tonnerre*, aucun n'est en conformité avec les programmes.

« De même pour les croiseurs, même déficit. M. Dréo disait naguère qu'à part

9. *Algérie.* — Les crédits de l'Algérie, répartis entre les divers services, s'élevaient à 37.397.558 francs.

10. *Instruction publique.* — Des amendements : 1° de M. Laisant, tendant à créer une deuxième chaire de calcul infinitésimal à la Faculté des sciences de Paris ; 2° de M. Paul Bert, ayant pour objet d'établir une chaire de physiologie à la Faculté des sciences de Lyon ; 3° de M. Bischoffsheim, consistant à accroître le nombre des maîtres de conférences dans les chaires départementales ; 4° de M. Hervé-Mangon, touchant le salaire des agents subalternes du Muséum ; 5° de M. Naquet, sur l'observatoire météorologique du mont Ventoux ; 6° de M. Maze, relatif à l'élévation du crédit des bibliothèques populaires ; 7° de M. Lenient, sur les bourses, furent rejetés.

Furent acceptés les amendements : 1° de M. Dreyfus, portant création d'une chaire de littérature française du Moyen âge à la Faculté des lettres de Paris ; 2° de M. Roquet, annexant un laboratoire à la chaire de pathologie générale ; 3° de M. Mézières, concernant les voyages des élèves de l'Ecole d'Athènes ; 4° de MM. Barodet et Paul Bert, accordant des allocations aux instituteurs et institutrices pourvus de la médaille d'argent.

M. de la Bassetière critiqua les lycées de jeunes filles. M. Leydet ne put faire supprimer les aumôniers des lycées, mais M. Beauquier obtint la radiation des aumôniers des écoles normales primaires (1). — Crédits votés : 133.817.451 francs.

11. *Agriculture et commerce.* — M. Lechevallier fit augmenter de 200.000 francs le chapitre des *Encouragements agricoles*,

le Duquesne et *le Tourville*, nous n'avions pas un croiseur valide. Depuis, la marine s'est accrue de *Duguay-Trouin*, de *l'Iphigénie*, de *la Naïade*.

« Vous avez en chantier, sans parler des commandes faites à l'industrie, 11 cuirassés de 1er rang, 4 cuirassés de station, 1 garde-côtes, 4 croiseurs à batteries, 2 croiseurs à babettes.

« *L'Indomptable* est en chantier depuis 1877, *le Caïman* depuis 1878, *le Terrible*, *le Vauban*, *le Duguesclin* depuis 1877.

« Cette année, nous devions avoir quatre cuirassés terminés : *l'Indomptable*, *le Requin*, *le Tonnant*, *l'Aréthuse*. Et ils ne sont pas terminés. » M. Granet, séance du 28 novembre 1882.

(1) Séance des 1, 2, 4, 5 décembre 1882.

et M. Henry, de 40.000 francs celui de la *Remonte des Haras* (1). — Crédits votés : 54.577.190 francs.

12. *Travaux publics.* — Crédits votés : 575.330.981 francs.

13. *Beaux-arts.* — Crédits votés : 9.654.845 francs.

14. *Frais de régie.* — Crédits votés : 317.748.849 francs.

La loi de finances du 29 décembre 1882 arrêta les dépenses à 3.573.907.839 francs et les recettes à 3.012. 716.592 fr. Il y avait donc un déficit de 561.141.247 francs. Une recette exceptionnelle de 31.888.500 francs laissait un découvert de 529.252.747 francs à la charge de l'emprunt ou de la dette flottante (2).

Au mois de juillet 1882, le cabinet de Freycinet avait été remplacé par le cabinet Duclerc. M. Tirard occupait maintenant le Ministère des finances. Il retira le projet de convention avec l'Orléans. Le déficit devait rester à la charge de la dette flottante.

(1) Séance du 21 novembre 1882.

(2)

Dépenses	3.573.907.839
Recettes	3.012.766.592
Déficit	561.141.247
Recettes exceptionnelles	31.888.500
Découvert à la charge de l'emprunt	529.252.747

PRÉVISIONS DE DÉPENSES (LOI DE FINANCES)		PAYEMENTS	
1. Dette publique et dotations.	1.353.897.870 fr.	1.328.536.621 fr.	17 c.
2. Justice	35.944.642	36.518.892	38
3. Cultes	52.951.306	51.167.447	40
4. Affaires étrangères	14.424.400	15.108.469	35
5. Intérieur	65.573.893	64.962.174	54
6. Finances	19.572.970	26.343.110	60
7. Guerre	665.808.977	739.050.008	21
8. Marine et colonies	237.206.807	278.748.462	76
9. Algérie	37.397.558	37.678.756	67
10. Instruction publique	133.817.451	146.379.084	58
11. Agriculture et commerce	54.577.190	54.725.000	11
12. Travaux publics	575.330.981	589.590.755	63
13. Beaux-arts	9.654.845	9.785.072	38
14. Frais et remboursements	317.748.849	336.772.760	82
TOTAUX	3.573.907.839 fr.	3.715.366.616 fr.	60

V

Les dépenses de 1883 se sont élevées, dans le compte définitif, à 3.715.366.616 fr. 60 c., somme supérieure de 141.458.777 fr. 60 c. aux prévisions que la loi des finances avait arrêtées à 3.572.907.839 francs.

Cette augmentation porte sur la guerre, dont les dépenses du budget extraordinaire, prévues à 81 millions, se sont élevées à 123 millions; sur la marine et les colonies, où le service du Tonkin a exigé 15 millions; sur l'instruction publique, où le chapitre *Complément à la caisse des écoles* a réclamé 13 millions; sur les frais de régie, où M. Cochery a continué le gaspillage, jetant les revenus publics dans les augmentations de traitements et la créations de bureaux improductifs.

Les recettes encaissées en 1883 ont été de 2.962.524.353 fr. 53 c. On était bien en arrière des évaluations arrêtées par M. Léon Say à 3.030 289.092 francs et par la Commission à 3.012.766.592 francs (1).

Les dépenses étant de 3.715.366. 616 fr. 60 c. et les recettes de 2.962.524.353 fr. 50 c., le budget s'est donc trouvé en déficit de 752.842.263 fr. 10 c. (2).

(1) Comparaison des évaluations et des réalisations de 1883 :

	ÉVALUATIONS	RÉALISATIONS	
1. Contributions directes......	378.100.500 fr.	385.846.149 fr.	52 c.
2. Taxes assimilées..........	24.723.840	26.162.481	21
3. Domaines................	18.227.000	14.187.652	85
4. Forêts..................	35.188.900	28.008.509	94
5. Enregistrement et timbre...	752.734.000	699.937.161	96
6. Impôt de 3 p. 0/0..........	47.118.000	47.980.033	65
7. Douanes et sels...........	394.227.500	370.060.021	99
8. Contributions indirectes....	1.089.816.000	1.096.570.065	84
9. Postes..............	128.325.000	132.130.718	74
10. Télégraphes..............	30.629.000	29.012.517	05
11. Produits universitaires.....	3.593.665	4.808.112	10
12. Revenus de l'Algérie......	30.695.300	33.421.013	96
13. Retenues sur les traitements.	21.262.000	23.402.225	38
14. Produits divers...........	58.125.887	70.997.689	31
TOTAUX......	3.012.766.592 fr.	3.962.524.353 fr.	50

(2) Dépenses..............................	3.715.366.616	60
Recettes..............................	2.962.524.353	50
Déficit..............................	752.842.263	10

RESUMÉ

Dépenses totales...............	3.715.366.616 fr.	60 c.
Recettes normales.............	2.962.524.353	50
Déficit réel.................	752.842.263	10
Recettes exceptionnelles........	75.496.833	33
Reste comme découvert......	677.345.429	77
Ressources extraordinaires, divers.	614.965 704	63
Reste............	62.379.725	14
A ajouter l'excédent des fonds reporté de l'exercice 1883 à l'exercice 1884, sur les fonds reportés de l'exercice 1882 à l'exercice 1883 (Cadastre)............	48.258	28
Reste à la charge de la dette flottante.	62.427.983	32 (1)

(1) **Travaux et recueils à consulter pour l'étude du budget de 1883 :**
Projet de M. Allain-Targé, I, nº de la 3e législature, nº 338. — Projet de M. Léon Say, I, nº 515. — Rapport général de M. Ribot, I, nº 1071. — Rapport sur les finances, par M. Hérault, I, nº 1056. — Rapport sur la justice, par M. Gâtineau, I, nº 1007. — Rapport sur les cultes, par M. Noirot, I, nº 966. — Rapport sur les affaires étrangères, par M. Legrand, I, nº 992. Rapport sur l'intérieur, par M. Fallières, I, nº 967. — Rapport sur la guerre, par M. Laisant, I, nº 1079. — Rapport sur la marine, par M. Mathieu, I, nº 1046. — Rapport sur les colonies, par M. Leroy, I, nº 1012. — Rapport sur l'Algérie, par M. Thomson, I, nº 1067. — Rapport sur l'instruction publique, par M. Durand, I, nº 1025. — Rapport sur l'agriculture, par M. Boyer, I, nº 965. — Rapport sur le commerce, par M. Dautresme, I, nº 1042. — Rapport sur les travaux publics, par M. Sadi Carnot, I, nº 1068. — Rapport sur les postes et télégraphes, par M. Baïhaut, I, nº 1000. — Rapport sur les beaux-arts, par M. Laguette, I, nº 1034. — Rapport de la Cour des comptes pour l'année 1883. — Compte général de finances pour l'année 1883. — Compte définitif des recettes et des dépenses.

CHAPITRE VIII

LA DETTE FLOTTANTE ET LES SERVICES DU TRÉSOR DE 1876 A 1884.

Au 1er janvier 1877, la dette flottante était de 1.101.878.682 fr. 60 c., à savoir : 1° 125.602.461 fr. 73 c. d'effets à payer, tels que bons du Trésor, remis à la Banque ou à divers, et traites du Caissier payeur central sur lui-même ; 2° 728.039.894 fr. 91 c. de fonds des communes, de la Caisse des Dépôts et des caisses d'épargne, de la caisse de la dotation de l'armée, toutes sommes portant intérêt ; 3° 22.921.393 fr. 29 c. de fonds appartenant à l'Imprimerie Nationale, à la Légion d'honneur, à la caisse des Invalides de la marine, aux corps de troupes, sans intérêt ; 4° 4.622.135 fr. 17 c. de fonds du Crédit foncier et autres établissements, somme portant intérêt ; 5° de 106.919 fr. 08 c., provenant de plusieurs établissements et n'entraînant pas d'intérêt ; 6° de 463.006 fr. 63 c. à rembourser à divers, avec intérêt ; 7° de 114.204.145 fr. 05 c. d'avances de receveurs des revenus indirects, sans intérêt ; 8° de 105.918.726 fr. 74 c. d'avances, avec intérêt, des trésoriers-payeurs généraux (1).

A la même date, le passif du Trésor était de 1.789.957.060 fr.

(1)

1. Effets à payer	125.602.461f73
2. Fonds des communes et établissements publics	728.039.894,91
3. Fonds de diverses caisses (Légion d'honneur, etc.)	22.921.393,29
4. Fonds d'établissements privés (Crédit foncier, etc.)	4.622.135,17
5. Fonds d'établissements privés sans intérêt	106.919,08
6. Effets à rembourser	463.006.63
7. Avances des receveurs de l'impôt	114.204.145,05
8. Avances des trésoriers-payeurs	105.918.726,74
TOTAL ÉGAL	1.101.878.682,60

37 c., à savoir : 1° 1.101.878.682 fr. 60 c. de dette flottante ; 2° 475.875.101 fr. 61 c. d'excédent de recettes sur les budgets généraux ou spéciaux : 3° 212.203.276 fr. 16 c. des services spéciaux créditeurs (cautionnements en numéraire, fonds de concours, service local des colonies, services provinciaux de l'Algérie, souscriptions aux obligations à long terme pour travaux publics (1).

L'actif se composait d'une somme égale de 1.789.957.060 fr. 37 c., à savoir : 1° de 809.211.923 fr. 72 c. d'avances du Trésor aux budgets ; 2° de 273.780.109 fr. 44 c. de services spéciaux débiteurs (avances à la caisse des chemins vicinaux, exposition universelle, séquestre des chemins de fer, compte de liquidation, avances pour l'emprunt grec, rachat des offices des courtiers de marchandises) ; 3° de 107.893.956 francs de créances actives ; 4° du débit des comptables, 139.653.547 fr. 54 c. ; 5° du solde débiteur du compte du mouvement des fonds, 3.989.175 fr. 40 c. ; 6° de 455.428.348 fr. 27 c. de valeurs de caisse (2).

Au 10 janvier 1879, la dette flottante montait à 1.191.901.474 fr. 10 c.

Les effets à payer (bons et traites) n'avaient pas augmenté. Mais les fonds des établissements publics (communes, Caisse des Dépôts, caisses d'épargne) s'élevaient à 745.270.999 fr. 18 c. Les fonds des établissements spéciaux (Légion d'honneur, Imprimerie Nationale, caisse des Invalides de la marine) se maintenaient à 22.080.783 fr. 64 c. Les dépôts des établissements particuliers (Crédit foncier) n'étaient que de 572.387 fr. 53 c. Les comptes courants de divers établissements se chiffraient à

(1)	1. Dette flottante	1.101.878.682,60
	2. Services créditeurs	212.203.276,16
	3. Excédent des budgets en cours	475.875.101,61
	TOTAL ÉGAL	1.789.957.060,37
(2)	1. Avances aux budgets	809.211.923,72
	2. Services débiteurs	273.780.109,44
	3. Créances actives	107.893.956,00
	4. Débit des comptables	139 653.547,54
	5. Solde du mouvement des fonds	3.989.175,40
	6. Valeurs de caisse et de portefeuille	455.428.348,27
	TOTAL	1.789 957.060,37

116.988 fr. 94 c. Les avances des receveurs divers de l'impôt étaient de 165 105.495 fr. 61 c., et celles des trésoriers-payeurs généraux de 133.586.397 fr. 72 c. Les fonds à rembourser à divers montaient à 962.512 fr. 81 c. (1).

A la même date, le passif du Trésor était de 2.328.963.365 fr., à savoir : 1° 1.191.901.474 fr. 10 c. de dette flottante; 2° 635.814.285 fr. 67 c. d'avances des budgets en cours, 3° 501.247.605 fr. 23 c. de services spéciaux créditeurs (fonds de concours, fonds affectés au budget extraordinaire) (2).

L'actif, égal au passif, comprenait : 1° les services débiteurs (avances à la caisse des chemins vicinaux, compte de liquidation, produit de l'amortissable, etc.), soit 526.275.910 fr. 74 c.; 2° les avances au budget, soit 809.214,319 fr. 04 c.; 3° les créances actives 197.452.250 fr. 57 c.; 4° les sommes en atténuation des créances passives, soit 126.694.364 fr. 14 c.; 5° les valeurs de caisse et de portefeuille, soit, 669.326.520 fr. 51 c. (3).

Au 1er janvier 1880, la dette flottante, montant toujours, était

(1)

1. Effets à divers ou à la Banque, etc....	124.205.908f67
2. Dépôts des caisses d'épargnes et communes, etc.	745.270.999,18
3. Fonds de certains établissements.....	22.080.783,64
4. Dépôts d'établissements particuliers (avec intérêt)	572.387,53
5. Dépôts d'établissements particuliers (sans intérêt)	116.988,94
6. Comptes des receveurs des impôts indirects	165.105.495,61
7. Avances des trésoriers-payeurs généraux	133.586.397,72
8. Fonds à rembourser à divers.........	962.512,81
Total	1 191.901.474.10

(2)

Dette flottante	1.191.901.474f10
Avances des budgets	635.814.285,67
Services créditeurs	501.247.605,23
Total	2 328.963.365,00

(3)

1. Services débiteurs	526.275.910f74
2. Avances aux budgets anciens	809.214.319,04
3. Créances actives	197.452.250.57
4. Sommes en atténuation des créances passives	126.694.364,14
5. Valeurs	669.326.520,51
Total	2.328.963.365,00

à 1.206.499.193 fr. 21 c. La somme des effets à payer, en diminution sur l'année précédente, n'était que de 89.150.887 fr. 55 c. Mais le Trésor devait aux établissements publics, — principalement aux caisses d'épargne. — 855.530.970 fr. 66 c. (1).

L'examen de la dette flottante montre bien l'aggravation de la situation financière.

Le passif et l'actif se balançaient, à la même date, à 2 milliards 427.675.682 fr. 32 c.

Le passif était formé : 1° de 1.206.499.193 fr. 21 c. de dette flottante; 2° de 684.717.282 fr. 62 c. d'avances des budgets en cours; 3° de 536.459.206 fr. 49 c. de services débiteurs (2).

L'actif se composait : 1° de 1.687.286.030 fr. 42 c. de services débiteurs ; 2° de 809.214.670 fr. 04 c. de découverts du Trésor ou avances aux anciens budgets ; 3° de 108.369.654 fr. 09 c. de créances actives ; 4° de 131.052.160 fr. 14 c. de valeurs en atténuation de créances passives ; 5° de 691.753.167 fr. 62 c. de valeurs de caisse et de portefeuille (3).

Au 1er janvier 1881, la dette flottante, grossissant encore, était

(1) Dette flottante au 1er janvier 1880 :

1. Effets à payer	89.150.887f55
2. Dépôts des caisses d'épargne, communes, etc	855.530.970 66
3. Dépôts des établissements particuliers	1.501.718 80
4. Fonds à rembourser à divers	881.541 00
5. Comptes avec les receveurs des revenus	21.020.409 77
6. Divers correspondants	58.202.730 99
7. Comptables	55.301.800 57
8. Avances des trésoriers	124.909.133 87
Total	1.206.499.193f21

(2) Passif du Trésor au 1er janvier 1880 :

1. Dette flottante	1.206.499.193f21
2. Avances des budgets en cours	684.717.282 62
3. Services débiteurs	536.459.306 49
Total	2.427.675.782f32

(3) Actif du Trésor au 1er janvier 1880 :

1. Services débiteurs	687.286.030f42
2. Découverts	809.214.670 04
3. Créances actives	108.369.654 09
4. Atténuation des créances passives	131.052.260 15
5. Valeurs	691.753.167 62
Total	2.427.675.782f32

de 1.529.584.617 fr. 18 c. Elle supportait le poids du déficit auquel on n'avait pas encore appliqué le produit de l'amortissable, émis en 1881.

Dans ces 1.529.584.617 fr. 18 c., les dépôts des caisses d'épargne et des communes entraient pour 1.030.574.867 fr. 83 c., les effets à payer (bons du Trésor), pour 154.236.348 fr. 23 c. (1).

L'actif et le passif du Trésor s'équilibraient à 2 milliards 455.247.268 fr. 63 c.

Le passif était composé : 1° de 1.529.584.617 francs de dette flottante ; 2° de 368.073.019 fr. 99 c. d'avances des budgets en cours d'exécution ; 3° de 557.589.631 fr. 46 c. de services créditeurs (2).

Sur cette dernière somme, 204.900.922 fr. 46 c. étaient affectés aux dépenses du budget extraordinaire de 1880 et 166 millions 323.977 fr. 28 c. aux dépenses du budget extraordinaire de 1881.

L'actif comprenait 852.332.239 fr. 46 c. de services débiteurs. L'emprunt amortissable de 1881 y figurait pour 411.094.212 fr.

(1) Dette flottante au 1er janvier 1881 :

1. Effets à payer	154.236.348f23
2. Dépôts des caisses d'épargne, de la caisse des Dépôts, des communes, des établissements spéciaux (Légion d'honneur, Imprimerie Nationale)	1.030.574.867 83
3. Fonds des établissements particuliers (Crédit foncier)	22.140.360 82
4. Fonds à rembourser à divers	1.163.463 95
5. Comptes avec les receveurs des revenus indirects	23.097.272 62
6. Comptes de divers correspondants	68.305.863 68
7. Correspondants des comptables	47.242.069 18
8. Avances des trésoriers	182.824.370 87
Total	1.529.584.617f18

(2) Passif du Trésor au 1er janvier 1881 :

1. Dette flottante	1.529.584.617f18
2. Budgets en cours	368.073.019 99
3. Services créditeurs	557.589.631 46
Total	2.455.247.268f63

15 c., et les avances à la caisse des chemins vicinaux pour 160.535.519 fr. 34 c. (1).

Se chargeant toujours, la dette flottante arrive, au 1er janvier 1882, à 1.736.344.567 fr. 48 c. (2).

Les caisses d'épargne, la caisse des Dépôts, les communes sont créancières de 1.123.554.218 fr. 61 c. (3).

C'est le moment où M. Allain-Targé trouvait que le Trésor regorge d'argent, d'un argent qui ne lui appartenait pas. C'est le moment où M. Léon Say proposait de remettre la rente amortissable aux déposants des caisses d'épargne, ce qui n'était pas payer.

L'actif et le passif du Trésor se compensaient à 2 milliards 521.573.409 fr. 11 c.

Les comptes créditeurs s'élevaient à 563.602.850 fr. 97 c. (4).

Les comptes débiteurs à 394.796.186 fr. 10 c.

(1) Actif du Trésor au 1er janvier 1881 :

1. Services débiteurs	852.332.239f46
2. Découverts du Trésor	809.214.661 64
3. Créances actives	171.604.145 92
4. Atténuation des créances passives	154.817.696 71
5. Solde débiteur de mouvement des fonds	37.556.501 47
6. Valeurs de caisse et de portefeuille	429.722.023 43
Total	2.455.247.268f63

(2) Dette flottante au 1er janvier 1882 :

1. Effets à divers (bons du Trésor, etc.)	190.707.343f36
2. Fonds des caisses d'épargne, etc	1.123.554.218 61
3. Fonds des établissements particuliers	19.413.084 35
4. Fonds à rembourser à divers	541.569 43
5. Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	25.812.219 03
6. Divers correspondants	85.899 452 94
7. Correspondants des comptables des finances	82.372.087 34
8. Avances des trésoriers	208.044.596 42
Total	1.736.344.571f48

(3) Passif du Trésor au 1er janvier 1882 :

1. Dette flottante	1.736.344.567f48
2. Services créditeurs	563.602.850,97
3. Avances des budgets en cours	221.625.990,66
Total	2.521.573.409,11

(4) Actif du Trésor au 1er janvier 1882 :

1. Découverts du Trésor	809.214.661f64
A reporter...	809.214.661,64

Nous sommes au point culminant.

Au 16 janvier 1883, la dette flottante atteint 2.336.835.384 fr. 21 c. (1).

Les dépôts des caisses d'épargne et autres établissements publics s'élèvent à 1.720.955.671 fr. 38 c.

La consolidation, dont nous parlons plus loin, va s'effectuer.

L'actif et le passif du Trésor étaient à 2.938.540.431 fr. 68 c.

Les services spéciaux créditeurs étaient à 336.723.553 fr. 88 c. (2).

Report...	809.214.661,64
2. Services débiteurs...............	394.796.486,10
3. Avances aux budgets en cours....	70.668.301,92
4. Créances actives.................	147.521.607,99
5. Atténuation des créances passives.	269.044.245,02
6. Solde débiteur du mouvement des fonds.........................	4.648.777,72
7. Valeurs de caisse et de portefeuille.	825.679.328,72
Total..........	2.521.573.409,11

(1) Dette flottante au 1er janvier 1883 :

1. Bons à divers..................	138.202.037f66
2. Dépôts des caisses d'épargne......	959.208.289,81
3. Comptes courants de la caisse des Dépôts.........................	265.305.155,86
4. Dépôts de la caisse des Dépôts....	46.594.426,26
5. Dépôts des communes et établissements publics..................	349.449.475,13
6. Dépôts de divers établissements publics	100.398.330,32
7. Fonds des établissements particuliers..........................	16.677.928,75
8. Fonds à rembourser à divers......	752.000,79
9. Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects......	31.642.950,87
10. Comptes de divers correspondants.	110.606.913,67
11. Comptes des correspondants des divers comptables des finances....	55.245.644,63
12. Avances des trésoriers...........	262.752.230,46
Total...........	2.336.835.384,21

(2) Passif du Trésor au 1er janvier 1883 :

1. Dette flottante..................	2.336.835.384f21
2. Services spéciaux créditeurs......	336.723.553,88
3. Avances des budgets............	264.981.493,59
Total.............	2.938.540.431,68

Les services spéciaux débiteurs à 829.004.425 fr. 29 c. (1).

Les avances seules à la caisse des chemins vicinaux entraient, dans le total de 829.004.425 fr. 29 c., pour 229.890.803 fr. 16 c.; les avances à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, pour 105.974.333 fr. 33 c.

Malgré la consolidation, la dette flottante est, au 1er janvier 1884, de 1.896.067.106 fr. 65 c. (2).

Les recettes normales du budget sont impuissantes, malgré les emprunts annuels, à couvrir les dépenses qui pèsent sur la dette flottante.

Ce qui caractérise l'année où nous sommes, c'est le recours aux bons du Trésor, qui s'élèvent à 274.910.203 fr. 25 c.

L'actif et le passif s'équivalent à 2.557.875.433 fr. 01 c.

Les services créditeurs sont à 522.000.666 fr. 10 c. (3).

(1) Actif du Trésor au 1er janvier 1883 :

1. Services spéciaux débiteurs.......	829.004.425,29
2. Découverts du Trésor.............	809.214.561,64
3. Créances actives..................	151.402.729,27
4. Atténuation des créances passives..	333.345.578,78
5. Solde débiteur du mouvement des fonds..........................	7.667.638,15
6. Valeurs de caisse et de portefeuille...	685.651.886,97
7. Avances aux budget en cours.....	122.253.511,58
Total...........	2.938.540.431,68

(2) Dette flottante au 1er janvier 1884 :

1. Effets à payer...................	370.570 351,09
2. Dépôts des établissements publics.	994.633.209,54
3. Dépôts des établissements particuliers...	42.252.106,10
4. Fonds à rembourser à divers......	1.280.570,27
5. Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects......	34.180.024,44
6. Comptes de divers correspondants.	137.352.478.77
7. Correspondants des comptables....	78.357.187,47
8. Avances des trésoriers............	237.441.178,97
Total.............	1.896.067.106,65

(3) Passif du Trésor au 1er janvier 1884 :

1. Dette flottante du Trésor.........	1.876.067.106,65
2. Services spéciaux créditeurs......	502.000.666,10
3. Avance des budgets en cours.....	159.807.660,26
Total.	2.557.875.433,01

Les services débiteurs à 642.700.139 fr. 04 c. (1).

Les avances à la caisse des chemins vicinaux entrent dans cette dernière somme pour 266.050.092 fr. 24 c., et les avances à la caisse des écoles pour 171.346.569 fr. 45 c.

(1) Actif du Trésor au 1er janvier 1884 :

1. Services spéciaux débiteurs......	642.700.139,04
2. Découverts du Trésor............	851.762.136,95
3. Avances aux budgets............	46.930.440,13
4. Créances actives................	187.792.838,55
5. Atténuation des créances passives.	353.925.826,63
6. Solde débiteur du mouvement des fonds..........................	7.280.114,62
7. Valeurs de caisse et de portefeuille.	467.483.937,09
TOTAL............	2.557.875.433,01

CHAPITRE IX

LE SECOND COMPTE DE LIQUIDATION

I

Nous savons que le premier compte de liquidation abandonne un report de 96.127.159 fr. 39 c. qui a constitué le premier crédit du second compte de liquidation (1).

A cette sorte de budget extraordinaire, destiné aux dépenses de reconstitution militaire, ont été successivement ouverts les crédits suivants :

A l'exercice 1876, 386.462.000 francs : 170.500.000 francs par la loi du 4 décembre 1875, 585.000 francs par la loi du 31 décembre 1875, 201.877.000 francs par la loi du 23 août 1876, 13.500.000 francs par la loi du 28 décembre 1876 (2).

A l'exercice 1877, 346.653.808 francs : 17.472.000 francs par la loi du 26 juin 1877, 209.181.808 francs par la loi du 5 juillet 1877, 120.000.000 francs (3).

A l'exercice 1878, 252.082.000 francs : 27.402.000 francs par la loi du 6 avril 1878, 224.680.000 francs par la loi du 9 avril 1878 (4).

(1) Pages 137 et suivantes.

(2)		170.500.000 fr.
		585.000
		201.877.000
		13.500.000
	Total......	386.462.000
(3)		17.472.000 fr.
		209.181.808
		120.000.000
	Total égal.	346.653.808
(4)		27.402.000 fr.
		224.680.000
	Total égal.	252.082.000

Le total de ces divers crédits est de 1.081.324.968 fr. 39 c.

Il y faut ajouter les fonds de concours versés par les villes pour le casernement, soit 84.255.498 fr. 80 c., ce qui porte le total à 1.165.580.467 fr. 19 c. (1).

Sur cette somme, 56.830.308 fr. 14 c. ont été reportés aux budgets extraordinaires de 1882 et de 1883 (2).

Il serait donc resté au second compte de liquidation 1.108.750.098 fr. 05 c. si une annulation de crédit de 23 francs 31 et une annulation plus importante de 4.588.988 fr. 73 c. n'avaient abaissé cette somme à 1.104.161.086 fr. 01 c. (3).

II

Le second compte de liquidation n'a eu d'autres ressources que l'emprunt.

C'est par des bons du Trésor à long terme, connus sous le nom d'obligations sexennaires, qu'il y a été fait face.

(1) Crédits reportés des finances :

1. Compte de liquidation	96.127.159f39
2. Crédits de 1876	386.462.000,00
3. Crédits de 1877	346.653.808,00
4. Crédits de 1878	252.082.000,00
Fonds de concours	84.255.498,80
Total	1.165.580.466,19

(2) Décret du 15 février 1880, rendu en exécution de la loi du 29 décembre 1881 — 27.000.000f00

Loi du 26 juin 1882	11.200.000,00
Loi du 17 juillet 1882	2.113.377,77
Loi du 29 décembre 1882	17.000,00
Décret du 23 janvier 1883	16.499.990,37
Total égal	56.830.368,14

(3)

Crédits ouverts par lois ou décrets	1.165.580.466,19
Crédits reportés aux budgets extraordinaires de 1882 et de 1883	56.830.368,14
Reste	1.108.750.098,05
1re Annulation	23,31
	1.108.750.074,74
2me Annulation	4.588.988,73
Reste	1.104.161.086,01

Le produit de ces Bons s'est élevé à 982.914.144 fr. 69 c. : 277.585.000 francs en 1866, 63.352.500 francs en 1877, 224.769.500 francs en 1878. 228.890.000 francs en 1879, 93.340.000 francs en 1880, 94.977.144 fr. 69 c. en 1881 (1).

La prime que l'émission de ces bons a value au Trésor s'est élevée à 1.698.640 francs. somme qui a été affectée aux ressources du second compte de liquidation.

Les ressources de ce compte se sont accrues, en outre, des 96.127.159 fr. 39 c., reste du premier compte de liquidation, et des 84.255.498 fr. 80 c. de fonds de concours, enfin, de

(1)

	277.585.000
	63.352.500
	224.769.500
	228.890.000
	93.340.000
	94.977.144,69
Total égal..	982.914.144.69

Les bons sexennaires se répartissaient aux échéances suivantes :

1er mars 1880	8.500.000	fr.
1er septembre 1880	158.500.000	»
1er mars 1881	79.250.000	»
1er septembre 1881	4.750.000	»
10 septembre 1881	10.000.000	»
10 octobre 1881	10.000.000	»
10 novembre 1881	10.000.000	»
10 décembre 1881	10.000.000	»
10 janvier 1882	10.000.000	»
10 février 1882	10.000.000	»
1er mars 1882	16.750.000	»
10 mars 1882	10.000.000	»
11 avril 1882	11.000.000	»
1er septembre 1882	112.250.000	»
1er mars 1883	92.000.000	»
10 avril 1883	9.000.000	»
1er septembre 1883	69.000.000	»
1er mars 1884	60.000.000	»
1er septembre 1884	110.000.000	»
1er mars 1885	76.000.000	»
10 avril 1885	10.000.000	»
10 mai 1885	10.000.000	»
10 juin 1885	10.000.000	»
1er septembre 1885	63.914.144	69
1er mars 1886	12.000.000	»
Total égal	982.914.144,69	

585.000 francs du produit de la cession par l'État à la ville de Lille de l'arsenal d'artillerie.

Le total de ces sommes est de 1.165.580.442 fr. 88 c. (1).

De cette somme, 56.830.368 fr. 14 c. ont été retranchés, pour être transportés aux budgets extraordinaires de 1882 et de 1883 (2).

Il est donc resté 1.108.750.074 fr. 74 c. de ressources au second compte de liquidation (3).

Si on oppose les ressources, dont 1.108.750.074 fr. 74 c. aux crédits définitifs, soit 1.104.161.086 fr. 01 centimes, on trouve un excédent de ressources de 4.588.988 fr. 73 c. qui a été appliqué à l'exercice 1883 (4).

III

Cette dépense de 1.104.161.086 fr. 01 c. a été affectée, au ministère de la guerre, pour 505.099 663 fr. 02 c. à l'armement, pour 358.325.218 fr. 95 c. au casernement, pour 23.948.163 fr. 35 c. aux subsistances militaires, pour 3.937.917 fr. 06 c. aux hôpitaux, pour 13.130.000 fr. au harnachement, pour 106.972.064 fr. 41 c. à l'habillement, pour 10.250.000 francs aux transports généraux, pour 615.721 fr. 95 c. au dépôt de la guerre, pour 561.836 francs aux masses d'entretien, pour 176.791 fr. 16 c. au matériel de l'Administration centrale de la

(1)

1. Produit de l'émission des bons du Trésor à long terme	982.914.144f 69
2. Prime de ces Bons	1.698.640 00
3. Reste du premier compte de liquidation	96.127.159 39
4. Fonds de concours	84.255.498 80
5. Vente de l'arsenal d'artillerie de Lille	585.000 00
TOTAL ÉGAL	1.165.580.442f 88

(2) 40.330.337 fr. 77 c. au budget extraordinaire de 1882 et 16.499.999 fr. 37 c. au budget extraordinaire de 1883.

(3)

Ressources totales	1.165.580.442 88
Ressources transportées	56.830.368 14
RESTE	1.108.750.074f 74

(4)

Ressources	1.108.750.074 74
Crédits	1.104.161.086 01
EXCÉDENT	4.588.988 73

guerre, pour 196.544 fr. 40 à des indemnités pour armes réintégrées dans les arsenaux; — au ministère de la marine, pour 53.423.821 fr. 35 c. au matériel naval, pour 14.643.415 fr. 25 c. aux travaux des ports, pour 2.236.470 fr. 52 c. aux approvisionnements de vivres, pour 4.724.269 fr. 86 c. à l'équipement, pour 319.211 fr. 77 c. aux fortifications dans les colonies, pour 5.599.976 fr. 69 c. à la régularisation de prêts de matériel d'artillerie faits par la guerre (1).

Les payements se sont étendus sur les années 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881. Mais tandis que les années 1876, 1877 et 1878 ont supporté, la première 314.145.526 fr. 70 c., la seconde 292.900.628 fr. 86 c., la troisième 238.651.700 fr. 38 c., les trois années 1879, 1880, 1881 n'ont eu qu'une charge de 167.617.613 fr. 78 c. pour la première, de 56.860.143 fr. 19 c. pour la seconde, de 33.985.473 fr. 10 c. pour la troisième (2).

(1)

MINISTÈRE DE LA GUERRE	1. Approvisionnement et armement. — Artillerie.	505.099.663f02
	2. Génie	358.325.218,95
	3. Subsistances militaires	23.948.163,62
	4. Hôpitaux militaires	3.937.917,06
	4. Harnachement	13.130.000,00
	6. Habillement	106.972.064,41
	7. Transports généraux	10.250.000,00
	8. Dépôt de la guerre	615.721,95
	9. Indemnités pour armes réintégrées dans les arsenaux	196.544,40
	10. Matériel de l'Administration centrale	176.791,16
	11. Secours aux masses générales d'entretien	561.836,00
	Total	1.023.213.920,57
MINISTÈRE DE LA MARINE	1. Matériel naval	53.423.821,35
	2. Travaux des ports	14.643.415,25
	3. Stock de vivres dans les arsenaux	2.236.470,52
	4. Equipement	4.724.269,86
	5. Travaux de fortifications aux colonies	319.211,77
	6. Régularisation de prêts de matériel d'artillerie faits par la guerre et achats d'armes	5.599.976,69
	Total	80.947.165,44
	Total général	1.104.161.086,01

(2) Répartition, par exercice, des payements du second compte de liquidation.

Exercice 1876	314.145.526f70
A reporter...	314.145.526,70

Les bons émis pour le second compte de liquidation auraient été payés par le fonds de réserve de 150 millions, si ce fonds, dès le lendemain du payement à la Banque, n'avait été dissipé dans le gaspillage des travaux publics.

Report...	314.145.526,70
Exercice 1877	292.900.628,86
Exercice 1878	238.651.700,38
Exercice 1879	167.617.613,78
Exercice 1880	56.860.143,19
Exercice 1881	33.985.473,10
Total	1.104.161.086,01

CHAPITRE X

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE DE LA GUERRE ET DE LA MARINE EN 1879, 1880, 1881, 1882, 1883.

Nous n'avons pas inscrit les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine des cinq budgets de 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, dans les tableaux annotés que nous avons consacrés à ces deux départements, par la raison que ces dépenses se rattachent à la reconstitution de l'armement et ont leur place naturelle à côté du second compte de liquidation.

I

La loi du 12 avril 1879 a ouvert au ministère de la guerre 187.060.500 francs de crédits.

Il a été dépensé, sur cette somme, 41.128.420 fr. 14 c., savoir : 22.124.375 fr. 94 c. pour armements, 18.177.765 fr. 10 c. pour casernement, 826.279 fr. 10 c. pour transports (1).

Il a été attribué à la marine par la loi du 22 décembre 1878 une somme de 20.390.884 francs, sur laquelle 4.132.307 fr. 08 c. ont été déposés en matériel naval (2).

(1) Armement.	22.124.375 fr. 94	bouches à feu, affûts, munitions	16.719.414 f 08
		armes...........	5.403.919 64
		harnachement de l'artillerie.....	1.042 22
Génie.........	18.177.765 10	fortifications.....	17.661.985 61
		bâtiments........	199.821 71
		télégraphie	315.957 78
Transports....	826.279 10		826.279 10
Totaux..	41.128.420 14		41.128.420 14

(2) Matériel naval...	4.132.307 fr. 08	constructions navales.....	2.596.388 f 13
		artillerie......	128.346 29
		hydraulique...	1.407.572 66
Totaux....	4.132.307 08		4.132.307 08

II

La loi du 23 mars 1880 a ouvert au budget extraordinaire de la guerre de 1880 226.350.000 francs de crédits que 108.043.720 fr. 90 c. de reports ont porté à 334.392.720 fr. 90 c.

Il a été annulé 226.845.159 fr. 87 c.

Les 107.548.561 fr. 03 c. restant ont été accrus de 401.000 fr. de fonds de concours.

Le total de 107.949.561 fr. 03 c. a été appliqué pour 53.608.792 fr. 92 c. à l'armement, pour 33.685.488 fr. 31 c. aux fortifications, pour 2.876.497 fr. 98 c. aux subsistances, pour 2.371.980 fr. 92 c. aux hôpitaux, pour 7.496.622 fr. 51 c. à l'habillement, pour 7.910.178 fr. 39 c. aux transports (1).

Par la loi du 21 décembre 1879, le budget extraordinaire et des colonies a été doté de 19.714.013 francs sur lesquels 19.347.669 fr. 14 c. ont été consacrés au matériel ou aux travaux des ports (2).

(1) Armement	53.608.792 fr.	92	bouches à feu, etc.	37.504.005f73
			armes portatives...	15.505.641 48
			harnachement.....	599.145 71
Génie........	33.685.488	31	fortifications......	27.878.998 67
			bâtiments........	3.734.879 88
			camps............	158.944 34
			parcs............	195.755 54
			chemins de fer....	1.262.201 28
			télégraphie.......	454.780 60
Subsistances.	2.876.497	98	subsistances......	2.876.497 98
Hôpitaux....	2.371.980	92	hôpitaux..........	2.371.980 92
Habillement..	7.496.622	51	habillement.......	7.496.622 51
Transport....	7.910.178	39	transports........	7.910.178 39
Totaux....	107.949.561	03		107.949.561 03

(2) Matériel naval	18.747.669 fr.	68	constructions navales......	15.367.714f29
			artillerie.......	595.221 16
			hydraulique....	2.785.034 23
Travaux de port.	599.999	46		
Totaux.......	19.347.669	14		19 347.669 14

III

Au budget extraordinaire de la guerre de 1881, la loi du 8 août 1881 a ouvert un crédit de 23 millions.

Des décrets rendus aux dates des 11 janvier, 10 octobre 1881, 15 février, 20 novembre, 6 décembre 1882, 13, 23 et 29 janvier 1883, lui ont attribué 264.733.518 fr. 83 c.

Sur ces 287.733.518 fr. 83 c., des décrets des 15 février 1882 et 23 janvier 1883, et des lois des 26 juin, 17 juillet, 29 décembre 1882 et 18 juillet 1883 ont annulé 174.635.635 fr. 36 c.

Il est resté, à l'exercice 1881, 113.595.483 fr. 47 c. de crédits portés à 113.595.483 fr. 47 c. par 497.600 francs de fonds de concours.

Ces crédits ont été appliqués pour 58.254.517 fr. 07 c. à l'approvisionnement et à l'armement de l'artillerie, pour 32.897.903 fr. 55 c. au casernement, pour 8.038.632 fr. 67 c. aux subsistances, pour 5.016.376 fr. 48 c. aux hôpitaux et ambulances, pour 997.755 francs à la remonte et au harnachement, pour 7.216.063 fr. 57 c. à l'habillement, pour 1.174.235 fr. 13 c. aux transports généraux (1).

(1) 1. Approvisionnement et armement de l'artillerie.......	58.254.517f07	bouches à feu, affûts..........	40.328.930f13
		armes portatives.	17.160.348,21
		harnachement de l'artillerie....	765.238.73
2. Génie........	32.897.903,55	fortifications....	21.975.146,22
		bâtiments......	9.701.609,32
		camps d'instruction..........	703.434,00
		chemins de fer..	105.853,47
		télégraphie.....	411.860,54
3. Substances....	8.038.632f67	—	8.038.632,67
4. Hôpitaux......	5.016.376,48	—	5.016.376,48
5. Remonte et harnachement...	997.755,00	— remonte des capitaine d'infanterie..........	997.755,00
6. Habillement...	7.216.063,57	— Achat de drap, etc............	7.216.063,13
7. Transport.....	1.174.235,13	— (transport de matériel).....	7.174.235,13
Totaux.......	113.595.483,47		113.595.483,47

La loi du 2 août 1880 a ouvert au budget extraordinaire de la marine et des colonies de 1881 un crédit de 24.816.523 francs, celle du 26 février 1881 un crédit de 8.552.751 francs ; des décrets du 10 février 1881, du 9 juillet 1881, du 16 septembre 1881, du 16 mai 1882 lui ont attribué le premier 8.700.000 francs, le second 7.190.000 francs, le troisième 8.576 francs 92 c., le quatrième 726.343 fr. 86 c.

Le total de ces crédits était de 49.994.194 fr. 78 c., réduits à 23.842.695 fr. 01 c. par les lois d'annulation ou de report des 21 décembre 1881, 22 mars, 11 juin et 7 août 1882, 3 janvier, 9 mars, 24 mars 1883.

Ces 23.842.695 fr. 01 c. ont été employés en matériel naval pour 17.077.105 fr. 13 c., en travaux des ports pour 729.999 fr. 91 c., en travaux de fortifications aux colonies pour 15.220 fr. 88 c., en travaux de chemins de fer au Sénégal pour 6.020.369 fr. 09 c. (1).

IV

La loi du 29 décembre 1881 a ouvert, au budget extraordinaire de la guerre de 1882, un crédit de 81.400.000 francs; des lois des 26 juin, 17 juillet et 29 décembre 1882 y ont ajouté 89.195.776 fr. 73 c.

(1) 1. Matériel naval...	17.077.105f13	Approvisionnements pour constructions navales.	7.939.461,92
		Salaires...........	56.460,96
		Salaires de maladies	14.855,95
		Approvisionnement de l'artillerie	5.261.035,78
		Travaux hydrauliques..........	3.805.290,52
2. Travaux des ports	729.999,91	Salaires..........	712.899,43
		Matières diverses.	17.100,48
3. Travaux de fortifications aux colonies........	15.220,88	....	15.220,88
4. Travaux de chemins de fer au Sénégal......	6.020.369,09	Personnel........	868.133,59
		Matériel..........	2.621.576,51
		Travaux.........	1.666.841,70
		Transports.......	863.817,29
Totaux..........	23.842.695,01		23.842.695,01

Le total de ces crédits eût été de 170.595.776 fr. 73 c. si une loi du 22 juillet 1884 et un décret du 23 janvier 1883 n'avaient annulé 19.617.421 fr. 81 c.

Il est resté au budget de 1882 un crédit de 150.978.354 fr. 92 c. porté à 151.666.754 fr. 92 c., par 688.400 fr. de fonds de concours.

Ont profité de cette somme de 151.666.754 fr. 92 c. l'approvisionnement et l'armement de l'artillerie pour 84.998.800 fr., le génie pour 44.877.183 fr. 06 c., les subsistances pour 8.148.931 fr. 11 c., les hôpitaux et ambulances pour 1.504.256 fr. 44 c., la remonte et le harnachement pour 1.180.000 francs, l'habillement pour 10.339.353 fr. 58 c., les transports généraux pour 399.999 fr. 99 c., le dépôt de la guerre pour 213.989 fr. 89 c., le matériel de l'Administration centrale pour 4.240 fr. 85 c. (1).

Des crédits de 32.463.645 francs ont été ouverts au budget extraordinaire de la marine par les lois des 25 décembre 1881, 22 mars, 4 avril, 11 juin, 7 août 1882 et 30 janvier 1883.

Des lois des 9 mars, 8 août 1883 et 22 juillet 1884 ont annulé 12.318.357 fr. 67 c.

Il est resté 20.145.287 fr. 33 c. de crédits.

(1) Approvisionnement et armement de l'artillerie........	84.998.800 fr.	Bouches à feu, affûts, munit.	64.933.819 f	70
		Armes portat.	18.262.789	76
		Équip. milit.	1.562.971	55
		Harnachement militaires....	239.318	99
2. Génie............	44.877.183,06	Fortifications.	20.586.652	58
		Bâtiments....	19.492.159	75
		Camps d'instr.	269.264	36
		Parcs du génie	136.801	19
		Chemins de fer	4.029.670	52
		Télégraphie..	392.634	66
3. Subsistances.....	8.148.931,11	....	8.148.931	11
4. Hôpitaux et ambul.	1.504.256,44	....	1.504.256	44
5. Remonte et harnac.	1.180.000,00	....	1.180.000	00
6. Habillement......	10.339.353,58	achat de draps etc.	10.339.353	58
7. Transports.......	399.999,99	....	399.999	99
8. Dépôt de la guerre.	213.989,89	....	213.989	89
9. Administ. centrale.	4.240,85	....	4.240	85
Totaux.......	151.666.754.92		151.666.754	92

Ont bénéficié de cette somme le matériel naval pour 12 millions 657.066 fr. 22 c., les travaux des ports pour 85.000 fr., les fortifications aux colonies pour 15.557 fr. 86 c., les travaux de chemins de fer du Sénégal pour 7.387.663 fr. 25 c. (1).

V

La loi de finances du 30 décembre 1882 a alloué au budget extraordinaire de la guerre de 1883 un crédit de 81.400.000 francs.

Des lois des 28 mars et 18 juillet 1883 y ont ajouté 47 millions 270.226 francs 77 c. qui ont porté le crédit primitif à 128.670.226 fr. 77 c.

Une loi du 12 mars 1885 a annulé 5.842.270 fr. 22 c.

Cette annulation a porté les crédits à 122.827.956 fr. 55 c., que 550.831 francs de fonds de concours ont reporté à 123 millions 378.787 fr. 55 c.

Cette somme a servi pour 62.770.226 fr. 77 c. à l'approvisionnement et à l'armement de l'artillerie, pour 39.698.006 fr. 30 c. au casernement, pour 13.136.018 fr. 30 c. aux subsistances, pour 610.433 fr. 46 c. aux hôpitaux et ambulances, pour

(1) 1. Matériel naval.	12.657.066f22	Artillerie.	9.299.716f73
		Travaux hydrauliques..	3.357.349 49
2. Travaux des ports.	85.000 00	Salaires..	81.136 58
		Matières..	3.863 42
3. Fortifications aux colonies.......	15.557 86		15.557 86
4. Travaux des chemins de fer du Sénégal........	7.387.663 25	Personnel.	920.467 06
		Matériel..	1.498.648 55
		Travaux..	3.508.712 92
		Transports	1.459.834 72
Totaux......	20.145.287 33		20.145.287f33

7.163.962 fr. 72 c. à l'habillement, pour 140 francs à payer des indemnités (1).

Le budget extraordinaire de la marine et des colonies de 1883 a été doté, par les lois des 9 et 24 mars, 4 et 8 août 1883 et 12 et 14 mars 1884, de 19.858.303 fr. 89 c., réduits à 19 millions 639.244 fr. 69 c. par des lois d'annulation des 12 et 13 mars 1883.

Cette somme a été consacrée au matériel naval pour 10 millions 951.644 fr. 65 c., aux travaux des ports pour 84.636 fr.

(1)

1. Approvisionnement et armement de l'artillerie.....	62.770.226f77	Bouches à feu, affûts, munitions.	45.944.086f35
		Armes portatives...	14.541.083 24
		Équipages militaires.	1.850.256 09
		Harnachement de l'artillerie.	434.801 09
2. Génie........	39.698.006 30	Fortifications....	17.322.131 44
		Bâtiments	19.070.302 77
		Camps d'instruction.....	249.998 13
		Parcs....	107.540 81
		Chemins de fer...	1.115.066 25
		Matériel de pont..	1.374.472 77
		Télégraphie.....	180.770 81
		Éclairage des travaux de siège....	277.723.32
3. Subsistances...	13.136.018 30		13.136.018 30
4. Hôpitaux et ambulances.....	610.433 46		610.433 46
5. Habillement....	7.163.962 72	Achats de draps, etc.	7.163.962 72
6. Indemnités pour armes réintégrées dans les arsenaux.....	140 00		140 00
Totaux......	123.378.787 55		123.378.787f55

12 c., aux fortifications des colonies pour 4.068 francs, aux travaux des chemins de fer du Sénégal pour 6.875.607 fr. 74 c., à la Compagnie du chèmin de fer de Dakar à Saint-Louis pour 1 million 723.288 fr. 18 c. (1).

Quant aux ressources qui ont été affectées aux dépenses de ces trois années, elles sont confondues avec les ressources d'emprunt qui, de 1878 à 1883, inclusivement, sont venues en atténuation du déficit.

C'est des ces ressources d'emprunt que nous traitons dans le chapitre suivant.

RÉSUMÉ

Les dépenses de reconstitution militaire et navale s'élèvent, pour 1879, à 45.260.727 francs 22 centimes, pour 1880, à 127.297.230 fr. 17 c., pour 1881, à 137.438.178 fr. 48 c., pour 1882, à 171.812.042 fr. 25 c., pour 1883, à 143.018.032 fr. 24 c., soit, pour les trois années, à 624.826.210 fr. 36 c.

(1)

1. Matériel naval.	10.951.644f65	Artillerie.	8.537.607f31
		Travaux hydrauliques.....	2.414.037 34
2. Travaux des ports.	84.636 12	Salaires..	32.238 90
		Matières appareil d'éclairage à la jetée de St-Mandrier).	52.397 22
3. Fortifications aux colonies........	4.068 00		4.068 00
4. Chemins de fer du Sénégal........	6.875.607 74	Personnel.	3.548.230 78
		Frais de passage..	47.004 55
		Hôpitaux.	1.009.352 37
		Matériel..	1.186.554 17
		Transports....	529.916 07
		Autres dépenses...	554.549 80
5. Compagnie de Dakar à Saint-Louis.	1.723.288 18		1.723.288 18
TOTAUX.....	19.639.244 69		19.639.244f69

CHAPITRE XI

LE DÉFICIT DE 1878 A 1883 ET LES RESSOURCES QUI Y ONT ÉTÉ APPLIQUÉES

Les budgets de 1878 à 1883 présentent la situation suivante :

	Dépenses totales.	Recettes provenant de l'impôt.	Déficit.
1878	3.108.758.496f02c	2.851.364.298f64c	257.394.197f38c
1879	3.154.740.448 76	2.846.020.912 92	300.719.535 84
1880	3.306.104.213 63	2.890.667.446 02	415.436.767 61
1881	3.582.416.374 02	2.907.765.578 24	674.650.795 78
1882	3.686.650.040 97	2.916.861.689 90	769.788.351 07
1883	3.715.366.616 60	2.962.476.185 62	752.890.430 98
Totaux.	20.554.036.190 00	17.375.156.111 34	3.178.880.078 66

Le déficit total des six années 1878-1883 s'est donc élevé à la somme de 3.178.880.078 fr. 66 c. Cela fait un déficit moyen de 529.813.546 fr. 44 c. Les années à venir le porteront plus haut.

Pour combler ce déficit de 3.178.880.078 fr. 66 c., il a été demandé :

1° A la souscription publique, 1.523.413.180 fr. 95 c. ;

2° Au fonds consolidé des Caisses d'épargne, 1.193.098.013 fr. 52 c. ;

3° Aux ressources provenant du premier et du second compte de liquidation, 79.317.348 fr 56 c. ;

4° A la Banque de France, 31.455.946 fr. 93 c. ;

5° Aux fonds de concours des villes, chambres de commerce, etc., 177.695.816 fr. 80 c. ;

6° Au remboursement des compagnies de chemins de fer, 46.649.380 fr. 07 c. ;

7° A la Société Algérienne, 593.763 fr. 38 c.

Le reste a été pris sur les découverts du Trésor ou l'actif de la Dette flottante. C'est toujours de l'emprunt.

CONCLUSION

En six années, le parti républicain a donc porté les dépenses publiques de 2.732.173.813 fr. 09 c., en 1877, à 3.715.336.616 fr. 60 c., en 1883. C'est une augmentation de 983.162.803 fr. 51 c.

Si on déduit de cette dernière somme les charges du budget extraordinaire de la guerre et de la marine, soit 143.018.032 fr. 24 c., l'augmentation est encore de 840.144.771 fr. 27 c. Et le fonds de réserve de 150 millions a disparu dans le déficit.

TABLEAUX

AVEC NOTES EXPLICATIVES

DES DÉPENSES ET DES RECETTES

DE LA GESTION RÉPUBLICAINE

JUSQU'AUX CONVENTIONS (1877-1883)

DÉPENSES PAR SERI

I.— Dette pub

		1877	1878
		fr. c.	fr
1	Rentes 5 p. % (1)	344.571.677,50	344.363.73
2	Rentes 4 ½ p. % (2)	36.705.456,58	36.688.6
3	Rentes 4 ½ p. % (fonds nouveau) (3)	....	....
4	Rentes 4 p. % (4)	441.254,00	441.6
5	Rentes 3 p. % (5)	361.490.812,75	360.931.9
6	Annuités diverses (6)	4.373.768,49	4.368.0
7	Annuité à la Société Générale Algérienne (7)	4.997.764,72	4.997.7
8	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires (8)	5.353.340,00	7.054.2
9	Annuité de conversion de l'emprunt Morgan (9)	17.300.000,00	17.300.0
10	Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque (10)	153.362.500,00	151.714.2
11	Intérêts et amortissement des capitaux du budget sur ressources extraordinaires (11)	....	18.704.3
12	Annuités à la Compagnie des chemins de fer de l'Est (12)	20.500.000,00	20.500.0
13	Annuités aux départements, villes, communes pour remboursement de contributions de guerre (12)	17.436.250,00	17.438.2
14	Annuités pour réparation des dommages causés par le Génie militaire (12)	1.859.000,00	1.829.0
15	Annuités de remboursement aux communes et aux départements pour le casernement (12)	7.025.731,82	8.661.3
16	Intérêts de capitaux de cautionnement (12)	8.455.829,06	8.608.
17	Intérêts de la dette flottante du Trésor	37.934.854,31	27.558.1
18	Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées (13)	14.789,37	14.4
19	Rachat du péage du Sund et des Belts (14)	124.415,89	....
20	Annuités aux Compagnies de Chemins de fer (15)	18.475.448,36	21.945.7
21	Intérêts et amortissement de l'emprunt contracté par le gouvernement Sarde pour l'amélioration de l'établissement thermal d'Aix	35.750,00	36.2
22	Part de la garantie incombant à la France dans l'emprunt Ottoman de 1855 (loi du 17 juillet 1855)	....	....
23	Rétrocession par le gouvernement Suédois de l'île Saint-Barthélemy	400.000,00	....
24	Rentes viagères d'ancienne origine	102.642,94	99.5
25	Rentes viagères pour la vieillesse (16)	8.096.224,28	9.007.7
	A reporter	1.049.057.510,07	1.062.264.3

(1) Si, en 1883, la somme payée aux porteurs des rentes 5 % est inférieure à la somme payée pendant les 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, c'est que la conversion du 5 p. % et 4 ½ % a été opérée au cours de 1883.

(2) Le 4 ½ % date de 1852 (conversion Bineau).

(3) Le 4 ½ % (fonds nouveau) a été créé justement, au cours de l'année 1883, par la conversion du 5 p. % et de 1882.

(4) Le 4 p. % date de la fin de la Restauration.

(5) Le 3 p. % représentait presque toute notre dette avant la guerre 1870-1871, soit un capital de 12 milliar

(6) Il s'agit des rachats de concessions de canaux. Nous avons donné des details dans les notes qui accompag tableaux des années 1869, 1870, 1871. (Voir les *Emprunts et les impôts de la rançon.*)

(7) *Voir* page 185 du premier volume.

(8) Dans ce chapitre sont comprises les obligations émises en 1857 et en 1861 pour travaux publics et les obl créées en 1877 pour la construction des chemins de fer et l'amélioration des voies navigables.

(9) *Voir* page 185 du présent volume.

(10) La Banque est payée en 1879. (*Voir* notre ouvrage : les *Emprunts et les impôts de la rançon.*)

(11) A ce chapitre figurent : 1° la rente amortissable en 75 ans créée par la loi du 21 juin 1878 (439.875.545

T PAR CHAPITRES

; Dotations

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
343.998.414,50	342.959.894,13	341.784.056,25	340.309.342,75	254.847.662,49
36.719.449,74	36.678.766,74	36.706.065,01	36.650.288,86	36.668.133.50
....	....	....	....	75.363.891.00
440.758.50	439.166.50	426.998.00	438.034,50	439.783,50
360.709.402.69	360.562.445.78	360.492.202,00	360.371.677,99	360.248.757.98
4.368.394.63	4.363.850,21	4.363.501,78	4.362.433.95	3.013.210.26
4.997.765,00	4.997.765,00	4.997.765,00	4.997.765,00	4.997.765,00
6.578.410,00	6.744.350,00	6.713.920,00	6.549.920,00	6.657.470,00
17.300.000,00	17.300.000,00	17.300.000,00	17.300.000,00	17.300.000,00
150.000.000,00	....	....	....	....
63.780.197,12	202.897.419,99	178.778.370.53	189.870.520,00	239.856.397,50
20.500.000,00	20.500.000,00	20.500.000,00	20.500.000,00	20.500.000,00
17.424.000,00	17.444.750,00	17.446.750,00	17.432.500,00	17.399.500,00
1.799.000,00	1.867.750,00	1.832.750,00	1.797.750,00	1.861.500,00
8.945.246.22	8.950.684,24	8.955.971.36	8.961.258,48	8.961.258.48
8.580.028.15	8.711.723.28	8.768.869.55	8.658.229.41	8.670.118.89
21.910.348,03	27.463.128,77	29.919.578,33	43.715.901,91	30.227.908.05
15.189.28	15.380,99	15.759,23	15.836,98	16.427,78
....	....	....	....	....
26.392.126,34	27.286.422,90	27.286.422,90	28.231.485,56	28.231.485,46
35.550,00	35.100,00	35.450,00	34.700,00	34.000,00
....	....	771.676,88	....	....
....	....	....	....	....
94.798,58	87.250,30	86.695,00	82.902.22	34.479,58
10.387.922,42	12.546.445,69	15.667.488,94	18,911.514,53	23,691.173,88
1.104.977.001,20	1.101.852.294,52	1.082.850.290,76	1.109.192.062,14	1.139.020.923,35

par la loi du 22 décembre 1880 (909.967.355 francs), par la loi du 30 décembre 1882 (1.085.992.641 francs 69 centimes); 2° les obligations du Trésor à court terme (capital et intérêts) émises pour les travaux publics extraordinaires et la reconstitution militaire. En 1878, les 18.704.312 francs 89 centimes ne représentent que les intérêts. En 1879, sur les 63.880.197 francs 12 centimes payés par le Trésor, 44.218 169 francs 62 centimes sont affectés aux intérêts des obligations du Trésor, et 19.590.370 francs à l'amortissable. En 1880, l'amortissable absorbe 19.496.110 francs 50 centimes et les obligations 149.930.787 francs 59 centimes en capital et 33.500.781 francs 24 centimes en intérêts. En 1881 : Intérêts des obligations = 26.413.626 francs 78 centimes, capital des obligations = 124.000.000, amortissable = 19.401.850; intérêts des termes versés sur l'emprunt du 22 décembre 1880 = 9.008.715 francs. En 1882 : intérêts des obligations = 24.645.745 francs 60 centimes, capital des obligations = 104.868.791 francs 48 centimes, amortissable = 60.485.401 francs 86 centimes. En 1883 : Intérêts des obligations = 18.314.407 francs 32 centimes, capital des obligations = 140.280.422 francs 68 centimes, amortissable = 81.405.170 francs.

(12) *Voir* la page 185 du présent volume.

(13) *Voir* les tableaux des budgets de 1869, 1870, 1871 (*Emprunts et impôts de la rançon*).

(14) *Voir* les tableaux des budgets de 1869 (*Emprunts et impôts de la rançon*).

(15) Nous avons expliqué le mécanisme de ces annuités, page 185 du présent volume.

(16) *Voir* page 185 du présent volume.

I.— Dette publiq

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report..........	1.049.057.510,07	1.062.264.307,16
26	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire ([1])	187.366.66	187.052,77
27	Pensions de la Pairie et de l'ancien Sénat ([1])....	90.250,00	82.000.00
28	Pensions civiles (loi du 22 août 1790) ([1]).......	1.478.440.87	1.423.567,51
29	Pensions à titre de récompense nationale ([1])....	289.702,46	276.709,49
30	Indemnité aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851..........................	....	....
31	Pensions militaires ([2])..........................	59.784.210,00	60.424.216,10
32	Pensions ecclésiastiques ([3])....................	27.600,00	27.600,00
33	Pensions de donataires dépossédés ([4])..........	634.793,37	616.547,58
34	Pensions civiles (loi du 9 juin 1853) ([5])........	40.399.044,11	42.376.196,35
35	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile des rois Louis XVIII et Charles X ([6]).........	54.384,00	49.114,00
36	Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés de l'ancienne liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe ([6])..	189.141,06	168.383,50
37	Anciens dotataires du Mont de Milan ([6])..........	268.138,02	267.551,04
38	Pensions et indemnités de réforme de la magistrature ([7])...	....	....
39	Annuité de la Caisse des dépôts et consignations pour le service des pensions aux anciens militaires de la République et de l'Empire ([8])..	3.668.000,00	3.668.000,00
40	Annuité à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des suppléments de pensions aux anciens militaires ou marins et à leurs veuves ([9])..	....	....
41	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos....................................	115.499.13	141.044.13
42	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos...	937.527,02	704.523,05
43	Traitement du Président de la République........	600.000,00	600.000,00
44	Frais de maison du Président de la République...	300.000,00	300.000,00
45	Frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République...........	300.000,00	300.000,00
46	Frais de représentation du Président de la République, à l'occasion de l'Exposition universelle..	....	500.000,00
47	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur..	11.864.101,00	11.864.101,00
48	Dépense extraordinaire de la Légion d'honneur (décision du Conseil d'état du 12 août 1879) ([10]).	....	....
49	Subvention à la Caisse des invalides de la marine. ([11])	10.000.000,00	10.000.000,00
50	Dépenses administratives du Sénat, et indemnités des sénateurs..........	3.977.200,00	3.865.600,00
51	Dépenses administratives de la Chambre des Députés, et indemnités des députés..............	4.800.000,00	6.200.000,00
	Totaux...........	1.189.022.907,77	1.206.306.513,68
	A ajouter, frais d'emprunt.......	....	....
	Totaux...........	....	....

(1) *Voir* les tableaux des budgets de 1869, 1870. 1871 (*Emprunts et impôts de la rançon*).

(2) L'allocation d'une pension aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre est une des fautes de la législature de 1881-1885. Elle a eu pour conséquence des abus que la Commission d'enquête, instituée à la suite de l'affaire Wilson, a mis en lumière.

(3) Les lois du 22 juin 1878, du 5 et du 18 avril 1879, du 23 juillet 1881, du 3 août 1883, en élevant les pensions militaires, ont imposé au Trésor une charge qui effraye tous les hommes soucieux du bon état de nos finances.

(4) *Voir* les tableaux des budgets de 1869, 1870. 1871 (*Emprunts et impôts de la rançon*).

(5) L'augmentation des dépenses du chapitre des pensions civiles est la conséquence des créations d'emplois, de l'élévation du chiffre des pensions des instituteurs et des mises à la retraite prématurées

Dotations *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
104.977.001,20	1.101.852.294.52	1.082.850.290,76	1.109.192.062,14	1.139.020.923,35
182.000,00	178.300,00	159.133.33	156.933.33	145.200,00
72.800,00	61.777,77	60.000,00	60.000,00	60.000,00
1.384.020,85	1.406.200,22	1.519.135,91	1.405.431.89	1.360.649,76
260.976,55	242.329,93	227.099,10	214.965,74	199.999,83
....	....	297.350,59	10.913.005,26	7.874.260,94
63.977.765,90	66.769.374,29	69.885.267,25	73.240.022,14	75.840.659,27
27.600,00	26.746,36	26.215,32	25.521,40	24.005,64
599.002,63	583.639,15	567.909,89	547.972,84	527.011,06
44.530.019,87	46.556.681,53	48.838.445,46	50.638.480,31	52.116.533,97
41.854,00	44.265,25	33.014,00	30.024,00	27.424,00
148.133,20	142.879,01	105.950,54	86.983,85	74.204,07
264.930,16	236.955,19	261.284,96	251.803, 7	255.831,62
....	....	....	....	216.689,50
3.668.000,00	3.668.000,00	3.668.000,00	3.668.000,00	3.668.000,00
....	....	9.325.000,00	9.325.000,00	9.325.000,00
150.427,30	174.004,14	195.420,36	212.433,11	256.785,28
491.738,40	518.173,33	479.303,96	643.924,61	594.228,13
600.000,00	600.000,00	600.000,00	600.000,00	600.000,00
300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00
300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00
....	....	....	....	....
11.562.353,00	11.027.066,00	10.435.224,58	10.041.164,51	9.965.214,75
3.393.979.75	....	....	....	....
10.500.000,00	10.600.000,00	12.770.000,00	14.645.000,00	14.084.000,00
4.300.000,00	4.289.556,50	4.417.400,00	4.448.900,00	4.600.000,00
7.107.000,00	6.700.000,00	6.940.150,00	7.000.000,00	7.100.000,00
.258.839.602,81	1.256.278.243,19	1.254.261.596,01	1.297.947.628,10	1.328.536.621,17
....	0.001.500.000,00	961.613.42		
....	1.257.778.243,19	1.255.223.209.43		

(6) *Voir* les tableaux des budgets de 1869, 1870, 1871 (*Emprunts et impôts de la rançon*).
(7) C'est la conséquence de la loi d'épuration de la magistrature en 1883.
(8) Ce chapitre figure au budget en vertu de la loi du 5 mai 186[illegible].
(9) Ce chapitre figure au budget en vertu de la loi du 23 juillet 1881.
(10) Le chapitre : *Supplément à la Légion d'honneur* est nécessité par les traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires, traitements qui absorbent 15 millions environ. La Légion d'honneur a des ressources propres, consistant principalement en une rente de 7 millions.
(11) L'augmentation constatée en 1881, et surtout en 1882 et 1883, est la conséquence des lois sur les pensions militaires et de la loi sur la marine marchande (avril 1881).

II. — Jus

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Personnel de l'Administration centrale de la justice (1)	559.413,84	577.947,38
2	Matériel	114.997,22	94.904,55
3	Collection des lois étrangères	....	19.997.42
4	Personnel du Conseil d'État (2)	791.292 64	791.131,12
5	Matériel	81.446,96	89.988,50
6	Cour de Cassation (3)	1.153.925.86	1.181.109,45
7	Cour d'appel (4)	6.416.597,34	6.410.674,05
8	Cours d'assises (5)	118.300.00	116.900,00
	A reporter	9.235.973,86	9.282.652,47

(1) Indépendamment du ministre et du sous-secrétaire d'État, l'Administration centrale comprend 103 employés en 1877, 105 en 1878, 104 en 1879, 107 en 1880, 107 en 1881, 104 en 1882, 100 en 1883. En 1877, on compte 1 secrétaire général à 18.000 francs, 2 directeurs à 15.000 francs chacun, 3 chefs de division, 2 à 10.000 francs et 1 à 9.000 francs, 11 chefs de bureau de 4.100 à 8.000 francs, soit un traitement moyen de 6.050 francs, 14 sous-chefs de 2.700 francs à 4.800 francs, soit un traitement moyen de 3.750 francs, 1 chef de cabinet à 8.000 francs, 2 sous-chefs de cabinets, 1 à 2.400 francs et 1 à 4.500 francs, 68 employés de 1.800 à 4.800 francs, 1 économe à 3.000 francs. — En 1883, on compte 3 directeurs à 15.000 francs chacun, 2 chefs de division, 1 à 10.000 francs, 1 à 8.000 francs, 12 chefs de bureau de 6 000 à 7.500 francs, traitement moyen 6.750 francs, 12 sous-chefs de bureau de 4.700 à 5.800 francs, soit un traitement moyen de 4 200 francs, 1 chef de cabinet du ministre à 8.000 francs, 1 sous-chef à 3.400 francs, 1 secrétaire particulier à 4.000 francs, 1 chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à 5.000 francs, 1 chef adjoint à 3.000 francs, 1 secrétaire particulier à 2.000 francs, 65 employés de 1.800 francs à 4.500 francs.

En 1877, 103 employés coûtent 436.458 francs 32 c ntimes, ce qui fait une moyenne de 4.324 francs 85 centimes. — En 1883, 100 employés coûtent 440.498 francs 10 centimes, ce qui fait une moyenne de 4.404 francs 98 centimes, soit une augmentation moyenne de 167 francs 52 centimes. Si le nombre des employés était resté le même, l'augmentation serait de 16.752 francs; mais, comme trois employés ont été supprimés, l'augmentation se réduit à 4.039 francs 78 centimes. C'est peu évidemment, mais n'oublions pas qu'un gouvernement économe eût pu réaliser des économies sur les 436.458 francs 32 centimes de dépenses de l'exercice 1877.

Le nombre des gens de service, de 36 en 1877, est de 36, en 1883, quoiqu'il ait varié dans l'intervalle; les salaires vont, en 1883 comme en 1877, de 1.200 à 1.800 francs; mais la dépense totale, y compris le chiffre des indemnités, est de 58.200 francs en 1883 au lieu de 54.400 francs en 1877, soit une uugmentation de 3.800 francs.

(2) Le chapitre du personnel du Conseil d'Etat présente un accroissement notable de dépenses de 1877 à 1880, et cet accroissement se maintient de 1880 à 1883. En 1877, 56 membres du Conseil d'Etat, depuis les auditeurs jusqu'au vice-président, coûtent 600.000 francs 96 centimes, soit un traitement moyen de 10.732 francs 08 centimes. — En 1883, 90 membres du Conseil d'Etat coûtent 844.161 francs 45 centimes, ce qui fait un traitement moyen de 9.379 francs 56 cen-

Nombre et traitement des

Avant la loi du

COUR DE PARIS					COURS DE DEUXIÈME CLASSE				
Premiers présidents	1	à	25.000	francs	4	à	20.000	francs l'un	
Présidents de Chambre	8	à	13.750	l'un	12	à	10.500	—	
Conseillers	63	à	11.000	—	100	à	7.000	—	
Procureur général	1	à	25.000	—	4	à	20.000	—	
Avocats généraux	7	à	13.200	—	12	à	8.167	—	
Substituts	11	à	11.000	—	8	à	5.267	—	
Greffiers	1	à	8.000	—	4	à	4.200	—	
Commis	13	à	4.500	—	20	à	3.500	—	

Ont été supprimés, en 1883, 10 présidents de Chambre, 1 avoca

ce.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
578.798,82	578.436,51	578.651,43	578.795,34	578.698,10
93.953,14	119.999,99	110.000,00	110.000.00	119.941,39
19.999.75	19.994.32	19.999.73	19.998.36	19.999,58
903.065,37	1.015.284,00	1.041.100.58	1.054.958,95	1.054.948,34
85.517,28	83.760,42	83.792.79	83.780.23	83,771,70
1.180.766,11	1.183.631,69	1.186.632,76	1.185.163,06	1.181.392.96
6.372.216,77	6.294.233,91	6.324.457.07	6.324.267,43	6.031.014,33
117.500,00	116.600,00	116.800,00	116.100,00	118.800,00
9.351.817,24	9.411.940,84	9.461.434,36	9.473.063,37	9.188.566,40

times. Ce qui a fait baisser la moyenne, c'est la création d'un grand nombre d'auditeurs dont le traitement est peu élevé relativement aux émoluments des conseillers. En somme, l'augmentation du personnel de 1877 à 1883 est de 34 membres, et l'augmentation de la dépense est de 243.164 francs 49 centimes, soit de 40 p. %. — Le chiffre des traitements n'a pas varie. On se reportera, pour les connaître, à la page 188 du présent volume. — Les auditeurs de 2me classe, qui n'existaient pas en 1876, sont appointés à 2.000 fr. — C'est donc l'accroissement du personnel qui est cause des 243.164 francs 49 centimes de dépenses ci-dessus dégagées.

La dépense des bureaux du Conseil d'Etat est de 190.405 francs 68 centimes; en 1877, elle est de 208.986 francs 89 centimes en 1883, ce qui fait une nouvelle augmentation de 18.681 francs 21 centimes. En 1877, 54 employés se partagent inégalement 170.791 francs 68 centimes, ce qui leur fait un traitement moyen de 3.348 francs 85 centimes; en 1883, 54 employés reçoivent 177.166 francs 64 centimes, ce qui fait un traitement moyen de 3.280 francs 86 centimes. Les traitements vont de 1.500 francs, pour les huissiers, à 12.500 francs pour le secrétaire général. — Les auxiliaires absorbent une quinzaine de mille francs en 1877 et une trentaine de mille en 1883.

(3) Aucune variation dans le nombre et le traitement des magistrats, des greffiers et des commis-greffiers de la Cour suprême de 1877 à 1883. (*Voir* la page 190 du présent volume.) — Les menues dépenses de la Cour ont seules augmenté, passant de 24.000 à 40.000 francs.

(4) C'est en 1883 (loi du 30 août) qu'a été faite, sous le nom de réforme de la magistrature, la loi d'épuration. Plus de 600 sièges de magistrature ont été supprimés. Mais il n'en est résulté aucune économie. Les accroissements de traitement ont absorbé, et au delà, le produit des réductions du personnel judiciaire, comme on le verra dans les années postérieures à 1883.

Avant la loi du 30 août 1884, les Cours du continent, au nombre de 26, sont divisées en trois classe. Depuis la loi du 30 aût 1883, toutes les Cours sont assimilées, hors celle de Paris.

(5) *Voir* page 190 du présent volume.

agistrats des cours :

) août 1883	Après la loi du 30 août 1883	
COURS DE TROISIÈME CLASSE	COURS DE PARIS	COURS DES DÉPARTEMENTS
20 à 15.000 fr. l'un et 1 à 18.000 fr...	1 à 25.000 francs.........	25 à 18.000 fr. l'un.
49 à 7.500 —	9 à 13.750 fr. l'un.........	50 à 10.000 —
152 à 5.000 —	62 à 11.000 —	365 à 7.000 —
20 à 15.000 — et 1 à 18.000 fr...	1 à 25.000 —	25 à 18.000 —
49 à 5.834 —	7 à 13.200 —	59 à 8.000 —
42 à 3.750 —	11 à 11.000 —	44 à 6.000 —
21 à 3.600 —	1 à 8.000 —	25 à 4.200 —
80 à 2.500 —	14 à 5.000 —	75 à 3.500 —

éral, 187 conseillers et 4 substituts du procureur général.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report	9.235.973,86	9.282.652,4
9	Tribunaux de première instance (1)	10.106.096,17	10.114.358,1
10	Indemnité aux officiers ministériels de l'arrondissement de Belfort	76.277,50	....
11	Indemnité aux officiers publics et ministériels de		
12	l'arrondissement de Briey	....	....
13	Tribunaux de commerce (2)	175.565.83	175.717,1
14	Tribunaux de police	87.996,52	87.785,6
15	Justices de paix (3)	8.375.515,96	8.373.334.0
16	Service de la justice française en Algérie (4)	1.184.889,28	1.202.222,2
	Frais de justice criminelle et des statistiques (5)	5.858.687,00	5.759.252,4
17	Secours temporaires à d'anciens magistrats, etc. Dépenses extraordinaires et imprévues	114.462,93	84.847,0
18	Reconstitution des actes de l'état civil civil de la ville de Paris et des départements	154.360,98	115.847,1
19	Indemnité de 10 p. % aux agents de l'État à l'occasion de l'Exposition universelle	....	76.229,6
20	Frais de représentation du Garde des sceaux à l'occasion de l'Exposition universelle	....	57.000,0
21	Dépense des exercices périmés	»	102,0
22	Justice musulmane en Algérie (6)	....	....
23	Personnel de la justice française en Tunisie (7)	....	....
24	Dépenses des exercices clos	2.460,81	4.440,64
	TOTAUX	35.372.286,84	35.333.788,5

(1) Les réflexions que nous avons faites au sujet des Cours s'appliquent aux tribunaux. Les tribunaux forment six classes avant la loi d'épuration et trois après.

Nombre et traitement d

Avant la loi du 30 Août 1883

	1re classe	2e classe	3e classe	4e classe	5e classe
Présidents	1 à 20.000 fr...	7 à 10.000 f. l'un	8 à 7.000 f. l'un	26 à 6.000 f. l'un	142 à 4.500 f. l'u
Vice-Présidents	11 à 10.000 f. l'un	20 à 6.250 —	7 à 4.375 —	14 à 3 750 —	62 à 3.375 —
Juges d'instruction	20 à 9.600 — .	13 à 6 000 —	8 à 4 200 —	27 à 3.600 —	142 à 3.240 —
Juges	42 à 8.000 — .	49 à 5.000 —	32 à 3.500 —	88 à 3 000 —	349 à 2.700 —
Procureurs	1 à 20.000 — .	7 à 10.000 —	8 à 7 000 —	26 à 6.000 —	142 à 4.500 —
Substituts	26 à 8.000 — .	31 à 5.000 —	15 à 3.500 —	43 à 3.000 —	198 à 2.700 —
Greffiers	1 à 6.000 — .	3 à 2.400 —	5 à 1.800 —	12 à 1.500 —	29 à 1.200 —
Commis	38 à 3.500 — .	25 à 2.500 —	15 à 1.750 —	46 à 1.500 —	199 à 1.350 —

Ont été supprimés 54 vice-présidents, 136 juges, 214 substituts.

(2) *Voir* page 190 du présent volume.

(3) Le nombre des juges de paix est de 2.867 en 1883. Les traitements sont divisés en neuf classes. (*Voir* la page 19[illegible] du présent volume.)

(4) En 1877. il y a en Algérie : 1 Cour (Alger), 11 tribunaux de 1re instance (Alger, Blidah, Constantine, Bône, Philippeville, Sétif, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Tizi-Ouzou et Bougie), 3 tribunaux de commerce (Alger, Constantine, Oran), 59 justices de paix, 2 tribunaux de police (Alger, Constantine) ; en 1883, il y a 5 tribunaux de 1re instance de plus (Orléansville, Batna, Guelma, Mascara, Sidi-Bel-Abbès) ; 1 tribunal de commerce de plus, Bône ; 41 justices de paix de plus. Il existe en 1877 un conseil de droit musulman qui est supprimé avant 1883.

A la Cour d'Alger, le premier président et le procureur général reçoivent 18.000 francs, le président de Chambre 10.000 francs, les avocats généraux 8.000 francs, les conseillers 7.000 francs, les substituts du procureur général 6.000 francs, le greffier 2.400 francs, les commis-greffiers 3.500 francs, les interprètes 3.000 francs. Dans le seul tribunal de 1re classe, Alger, le président reçoit 10.000 francs, les vice-présidents 7.000, les juges d'instruction 6.500 les juges 6.000, le procureur 10.000 francs, les substituts 5.000, le greffier 2.400, les commis-greffiers 2.500 ; dans

e *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
9.351.817,24	9.411.940,84	9.461.434,36	9.473.063,37	9.488.566,40
10.057.387,25	10.016.225,83	10.041.102,40	10.068.063,15	9.845.771,17
....	....	....	....	....
20.025,00	....	....	....	....
175.159,93	174.994,31	175.756,17	176.394,29	177.296,29
87.892,97	90.983,77	91.332,00	91.697,46	91.697,55
8.351.630,56	8.367.668,87	8.375.172,87	8.378.751,85	8.382.071,08
1.217.214,82	1.290.366,49	1.369.118,86	1.398.504,13	1.580.535,53
5.762.800,99	5.966.272,63	6.380.407,75	6.801.519,92	6.869.095,26
85.374,90	84.140,70	84.550,00	84.997,23	84.839,00
86.631,46	147.192,89	74.041,23	79.506,52	64.131,51
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
204,17	»	»	150,00	»
....	....	125.871,23	113.769,48	102.918,46
....	....	....	....	127.682,72
2.800,63	3.041,63	8.367,50	7.641,50	4.287,41
35.198.939,92	35.552.827,96	36.187.154,37	36.674.058,90	36.518.892,38

agistrats des Tribunaux :

	Après la loi du 30 Août 1883			
6 classe	Paris	1re classe	2e classe	3e classe
175 à 3.600 fr. l'un.	1 à 20.000 fr.......	12 à 10.000 fr. l'un..	64 à 7.000 fr. l'un..	282 à 5.000 fr. l'un.
....	11 à 10.000 fr l'un..	22 à 7.000 —	18 à 5.500 —	9 à 4.000 —
175 à 2.880 —	22 à 10 000 —	23 à 6.500 —	64 à 5.080 —	282 à 3.500 —
203 à 2.400 —	42 à 8.000 —	66 à 6.000 —	162 à 4.000 —	557 à 3.000 —
175 à 3.600 —	1 à 20.000 —	12 à 10.000 —	64 à 7.000 —	282 à 5.000 —
178 à 2.400 —	28 à 8 000 —	42 à 5.000 —	80 à 3.500 —	126 à 2.000 —
309 à 1.000 —	1 à 6.000 —	12 à 2.400 —	64 à 1.500 —	282 à 1.200 —
178 à 1.200 —	40 à 4.000 —	38 à 3.000 —	95 à 2.500 —	319 à 2.000 —

les tribunaux de 2me classe (Constantine, Oran, Bône, Blidah, Tlemcen), le président reçoit 7.000 francs, le juge d'instruction 5.000, les juges 4 000, le procureur 7.000, les substituts 3 500, le greffier 2.000, les commis-greffiers 2.000 ; dans les tribunaux de 3me classe, le président reçoit 6 000 francs, le juge d'instruction 4 300, les juges 3.750, le procureur 6.000, les substituts 3.500, le greffier 2 000, le commis-greffier 2.000. Les juges de paix reçoivent 4.000, 3 000 2.700 francs, suivant la classe. Les greffiers de justice de paix reçoivent 1.000 et 1.400 francs, les commis-greffiers 500 francs et les interprètes 2 500 à 2.400 francs.

(5) Pour connaitre les chefs de dépenses de ce chapitre, on se reportera à la page 191 du présent volume. La dépense de 1877 à 1883 a augmenté juste de 1 million. Elle peut facilement être réduite.

(6) Le budget paye en 1883 22 cadis de 1re classe à 1.500 francs chacun, 22 cadis de 2me classe à 1.200 francs chacun, 46 cadis de 3me classe à 1.000 francs.

(7) Nous trouvons, en 1883, à Tunis, un tribunal dont le président reçoit 12.000 francs, le juge d'instruction 8.800 francs, les juges 8.000 francs, les suppléants 2.400 francs, le procureur 12.000 francs, le substitut 8 000 francs, le greffier 4.000 francs, le commis-greffier 3.000 francs, le secrétaire 3.000 francs, l'interprète 3.400 francs.

III. — Servi

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Personnel de l'Administration centrale (1).........	244.250.21	243.397.00
2	Matériel......................................	35.860,31	38.766.31
3	Cardinaux, archevêques et évêques (2)...........	1.721.172,32	1.638.495,25
4	Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial (3).	39.122.401,33	39.056.394,72
5	Chapitres de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève (4)...........................	226.552,93	222.082,86
6	Bourses des séminaires ecclésiastiques (5).........	1.029.417.26	1.027.903,66
7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels (6)..	880.180,13	876.492.21
8	Secours à divers établissements religieux (7)......	105.000.00	105.000,00
9	Service intérieur des édifices diocésains (8)........	609.203,79	610.867.40
10	Entretien des édifices diocésains (9)...............	890.276,10	892.293,75
11	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains (10)..............................	1.967.729.06	1.965.091.04
12	Crédits spéciaux pour diverses cathédrales (11).....	1.129.873,54	1.039.904,12
13	Secours pour travaux aux églises et aux presbytères (12)..	3.090.000.00	3.069.041,00
14	Personnel des cultes protestants (13)...............	1.416.497,33	1.437.635,44
15	Frais d'administration de l'église de la confession d'Augsbourg................................	10.000.00	10.000.00
16	Personnel du culte israélite........................	191.272,44	191.954,65
	A reporter............	52.669.686,75	52.425.319,41

(1) Le personnel des bureaux des cultes comprend : en 1877, 50 employés ; en 1878, 48 ; en 1879, 48 ; en 1880, 48, en 1881, 50 ; en 1882, 49 ; en 1883, 51. — En 1877, les 50 employés coûtent ensemble 214.884 francs 46 centimes, ce qui fait une moyenne de 4.297 francs 68 centimes. — En 1883, les 51 employés coûtent 212.799 francs 59 centimes. ce qui fait une moyenne de 4.172 francs 50 centimes. Le nombre des fonctionnaires élevés a diminué de 1877 à 1883 ; tandis que le nombre des fonctionnaires inférieurs a augmenté ; ce qui abaisse naturellement la moyenne des traitements. — En 1877, les 50 employés comprennent 4 chefs de division à 12.000 francs chacun, 7 chefs de bureau de 6.500 à 7.500 francs, soit 7.000 francs en moyenne, 7 sous-chefs de 4.000 à 5.500 francs, soit 4.750 francs en moyenne, 32 employés de 1.500 à 4.000 francs. —En 1883, les 51 employés comprennent 1 directeur à 16.000 francs, 2 sous-directeurs, dont 1 à 10.000 francs et 1 à 12.500 francs, 8 chefs de bureau de 6.000 francs à 10.000 francs, 9 sous-chefs de 4.000 fr. à 5.500 francs, 31 employés de 1.800 francs à 4.000 francs. Les 4 hauts fonctionnaires percevaient, en 1877, 48.000 fr. ; les 3 hauts fonctionnaires ne perçoivent ensemble que 38.500 francs en 1883. Mais le nombre des employés est beaucoup trop élevé en 1883.

Les gens de service sont au nombre de 9 en 1877 et coûtent environ 13.000 francs ; en 1883, ils sont au nombre de 12 et coûtent 17.000 à 18.000 francs. Les salaires vont de 1.200 à 1.600 francs en 1877, et de 1.200 à 1.800 francs en 1883.

(2) De 1877 à 1883, des réductions importantes sont opérées ; elles se font sentir au budget de 1880. En 1877, l'archevêque de Paris a 60.000 francs de dotation, celui d'Alger 30.000 francs, 16 archevêques 20.000 francs, 69 évêques 15.000 francs. En 1883, les émoluments sont les suivants : archevêque de Paris 45.000 francs, archevêque d'Alger 20.000 francs, archevêques 15.000 francs, évêques 10.000 francs. Les indemnités diverses (frais de tournée, frais d'établissement, frais de bulles, frais d'informations) arrivent au chiffre de 278.172 francs 74 centimes en 1877, mais se réduisent au chiffre de 144.776 francs 29 centimes en 1883.

(3) Pour les traitements des vicaires généraux, des chanoines, des curés, des desservants et des vicaires payés par le budget général, *voir* la page 192 du présent volume. En 1877, 881 vicaires généraux ou chanoines se partagent une allocation de 1.577.461 francs 43 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.790, 53 centimes ; 3.445 curés une allocation de 4.436.193 francs 54 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.287 francs 77 centimes ; 29.760 desservants une allocation 28.722.278 fr. 55 centimes, ce qui fait une moyenne de 965 francs 73 centimes ; 7.899 vicaires une allocation de 3.438.894 francs 95 centimes, ce qui fait une moyenne de 435 francs 39 centimes. En 1883, l'allocation de 873 vicaires généraux ou chanoines est de 1.542.674 francs 13 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.767 francs 09 centimes ; celle de 3.442 curés est de 4.401.710 francs 04 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.278 francs 88 centimes ; celle de 29.328 desservants est de 28 181.617 francs 04 centimes, ce qui fait une moyenne de 960 francs 91 centimes ; celle de 7.399 vicaires est de 3.191.851 francs 27 centimes, ce qui fait une moyenne de 431 francs 38 centimes. En 1877, l'Algérie a 5 vicaires généraux, 14 chanoines, 27 desservants de 1re classe, 205 de 2me classe et 117 aumôniers ou prêtres auxiliaires ; la dépense est de 636.301 francs 66 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.777 francs 37 centimes, beaucoup plus élevée qu'en France. En 1883, l'Algérie a 5 vicaires généraux, 3 chanoines, 78 desservants de 1re classe, 229 de 2me classe et 109 prêtres auxiliaires, la dépense est de 676.844 francs 98 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.809 francs 93 centimes.

Cultes.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
252.031,60	252.710,25	235.022,42	252.349,34	236.799,50
35.998,56	35.972,04	35.999,03	35.900,56	35.997,15
1.706.875,25	1.240.299,03	1.147.241,68	1.198.922,59	1.123.740,17
38.980,291,98	39.040.285,40	38.920.315,78	38.713.956,91	38.405.826,65
218.959,00	208.710,08	179.296,89	151.590,30	132.352,38
1.029.429,88	1.015.893,97	978.161,02	1.007.973,97	807.432,78
873.520,50	881.015,55	889.226,82	886.476,34	862.919,50
105.000,00	85.000,00	60.000,00	60.000,00	7.100 00
600.317,87	509.215,79	440.614,27	435.915,45	74.318,25
884.055,29	885.759,21	819.414,71	882.097,52	876.733,23
1.886.241,39	1.946.113,55	1.885.239,99	1.888.326,75	2.050.782,81
1.038.599,07	1.017.232,88	1.152.985,17	1.099.819,15	1.095.283,40
3.102.480,00	3.125.685,00	3.119.570,00	3.178.112,85	3.148.494,00
1.464.551,33	1.574.715,94	1.586.332,55	1.586.330,34	1.586.585,71
8.975,00	9.990,90	10.000,00	9.993,90	10.000,00
192.400,00	199.108,67	202.695,83	201.491,51	202.650,11
52.379.726,72	52.027.708,26	51.662.116,16	51.589.347,48	50.657.015,64

Ce chapitre a diminué de 700.000 francs. La diminution a plusieurs causes : 1° un certain nombre de vicaires, payés le budget général en 1877, ne sont plus appointés en 1883 ; 2° les cures restent vacantes plus longtemps sous le régime opportuno-radical qu'en 1877 ; 3° le nombre des desservants a diminué, non pas qu'on ait supprimé des succursales, mais parce que les desservants qui ne résidaient pas ont cessé d'être payés. Ces causes expliquent pourquoi, en 1883, la moyenne du traitement des desservants est moins élevée qu'en 1877, malgré l'élévation de plusieurs milliers de desservants, âgés de moins de 60 ans, de 900 francs à 1.000 francs de traitement.

(4) Les chanoines de Saint-Denis supprimés, au fur et à mesure des extinctions, et les chapelains de Sainte-Geneviève ne figurent plus au compte de 1881.

(5) En 1877, le budget porte 30 bourses à 800 francs et 25 demi-bourses à 400 francs pour Paris, et 2.608 bourses à 400 frans l'une pour les départements. — En 1883, les bourses sont réduites d'un cinquième et la dotation des séminaires supériens s'abaisse à 80.000 francs, ce qui fait aussi un cinquième de réduction.

(6) Ce chapitre ne présente pas de variation. Disons à ce sujet qu'il existe une caisse de retraites ecclésiastiques instituée par un décret du 28 juin 1853, et qu'une somme de 100.000 francs est prélevée annuellement, en vertu du décret de janvier 1854, sur ce chapitre des secours, pour assurer le service de la caisse, au reste très prospère. Le reste est distribué en secours.

(7) Ces secours remontaient à un décret du 3 février 1808. Ils ont été réduits à 85.000 francs par la loi de finances de 1879, à 60.000 francs par la loi de finances de 1881, et à 7.100 francs par la loi de finances de 1883.

(8) Ce chapitre pourvoyait aux maîtrises et bas-chœurs des cathédrales, au mobilier des évêchés, aux fabriques. Il a été réduit de 600.000 francs à 74.000 francs. N'oublions pas cependant que 22.000 francs destinés à l'école de musique religieuse ont été transférés aux beaux-arts, et que la somme de 125.000 francs destinée au mobilier des archevêchés et évêchés est prélevée sur le chapitre suivant.

(9) Les cathédrales, évêchés, séminaires appartiennent à l'Etat, qui les entretient.

(10) Aucune variation.

(11) Des travaux de construction sont faits, de 1877 à 1883, aux cathédrales de Gap, de Marseille, de Clermont, et des travaux de restauration aux cathédrales de Séez, de Nevers, d'Evreux, de Reims, d'Amiens, de Nantes, de Bourges.

(12) Aucune variation.

(13) En 1877, 667 pasteurs, dont 605 de l'église réformée et 62 de la confession d'Augsbourg ont une allocation totale de 1.074.603 francs 70 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.617 francs 10 centimes ; en 1883, 731 pasteurs ont une allocation totale de 1.281.179 francs 29 centimes, ce qui fait une moyenne de 1.753 francs 27 centimes. En 1877, les traitements sont de 1.600, 1.900, 2.100, 3.000 francs ; en 1883, ils sont de 1.800, 2.000, 2.200, 3.000 francs.

Dans ce chapitre sont compris 212.000 francs de secours en 1877, et 247.000 en 1883, et les frais des séminaires protestants 50.000 francs en 1883 comme en 1877.

En Algérie, les pasteurs ont 3.000 et 4.000 francs de traitement chacun. Ils sont au nombre d'une vingtaine.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report	52.669.686,75	52.425.319
17	Secours pour les édifices des cultes protestants et israélites (1)	99.979,24	100.000
18	Culte musulman (2)	» »	»
19	Dépenses diverses	39.788,16	39.957
20	Indemnité de 10 % aux agents de l'Etat. (Exposition.)	» »	2.275
21	Dépenses des exercices périmés	23.071,35	3.738
22	Dépenses des exercices clos	300.675,39	272.121
	Totaux	53.133.200,89	52.843.41[illegible]

(1) En 1877, les ministres du culte isréalite sont au nombre de 58 et. en 1883, au nombre de 63. L'allocation [illegible] 58 ministres de 1877 est de 112.972 francs 51 centimes, ce qui fait une moyenne de 2.077 francs 12 centimes; l'al[illegible] tion des 63 ministres de 1883 est de 137.700 francs 11 centimes, ce qui fait une moyenne de 2.185 francs 71 centi[illegible] Le grand rabbin du consistoire central a 12.000 francs de traitement, le grand rabbin d'Alger a 6.000 francs, les g[illegible] rabbins de Paris, Oran et Constantine ont 5.000 francs, les grands rabbins de Lyon, Marseille, Bordeaux, Nancy, [illegible] Besançon, Vesoul, Bayonne, 4.000 francs, 3 rabbins communaux d'Algérie, 3.000 francs, les rabbins communau[illegible] France, suivant la classe, 2.500, 2.100, 2.000, 1.950, 1.900, 1.850, 1.750 francs, les officiants d'Algérie 2.000 fr[illegible]

Cultes *(Suite).*

	1879	1880	1881	1882	1883
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	52.379.726,72	52.027.708,26	51.662.116,16	51.589.347,48	50.657.015,64
	99.800,00	99.996,01	99.997,91	100.000,00	99.552,50
	» »	» »	203.613,65	211.695,29	209.321,72
	36.943,40	34.955,00	34.955,02	34.645,81	24.999,44
	» »	» »	» »	» »	» »
	14.628,31	35.841,15	6.923,05	» »	» »
	196.095,57	208.661,14	116.352,27	220.680,36	176.558,10
	52.727.194,00	52.407.161,56	52.123.958,06	52.156.368,94	51.167.447,40

officiants de France 1.000, 900, 700, 600 francs. Les traitements que nous venons de donner sont ceux de 1883. En
des officiants n'avaient que 600 francs, des rabbins communaux que 1.400 francs, de grands rabbins que
0 fr.
5.000 francs sont pris, sur le chapitre, pour le séminaire israélite et les secours.
Les muphtis ont un traitement qui va de 1.200 à 1.400 francs, et les imans une allocation variant de 120 francs
500 francs.

		1877	1878
		fr. c	fr.
1	Personnel de l'Administration centrale (1).........	687.130,13	689.10
2	Matériel................................	174.936,68	174.86
3	Traitement des agents politiques et consulaires (2).	7.617.680,51	7.720.32
4	Traitement des agents en inactivité (3)...........	109.782,48	126.64
5	Frais d'établissement........................	299.968,03	369.95
6	Frais de voyages et de courriers..................	669.964.67	829.99
7	Frais de service.............................	1.821.326,89	1.821.82
8	Présents diplomatiques........................	38.637.43	39.99
9	Indemnités et secours.........................	129.982.49	130.49
10	Dépenses secrètes............................	500.000,00	500.00
11	Missions et dépenses imprévues..................	399.657,97	349.58
12	Frais de location de l'hôtel de l'ambassade ottomane à Paris...........................	48.098,86	51.98
13	Subvention de l'émir Abd-el-Kader...............	150.000,00	150.00
14	Indemnité de 10 % aux agents de l'Etat (Exposition)..	» »	8.32
15	Frais de représentation du ministre...............	» »	449.97
16	Dépenses des commissions instituées pour ou à la suite du congrès de Berlin et frais divers extraordinaires (4)...........................	» »	97.47
17	Dépenses des exercices périmés..................	7.986,50	25.82
18	Dépenses des exercices clos....................	109.392,23	227.58
19	Dépenses extraordinaires (5)...................	17.107,85	5.85
20	Liquidation du fonds commun des chancelleries consulaires..........................	» »	»
	TOTAUX..................	12.781.652,72	13.769.50
	A ajouter : Remises de 5 % sur les produits des chancelleries diplomatiques et consulaires.......	» »	»

(1) Le personnel de l'Administration centrale comprend 111 employes en 1877, 108 en 1878, 103 en 1879, 1 1880, 103 en 1881. 135 en 1882. 135 en 1883.

En 1877, il y a : 1° 4 directeurs (*affaires politiques, affaires commerciales, comptabilité, archives*), dont 20.000 francs et 1 15.000 francs; 2° 11 sous-directeurs dont le traitement va de 8.000 à 15.000 francs; 3° 7 che bureau dont le traitement minimum est de 5.000 francs et le traitement maximum de 10.000 francs; 4° 3 sous-chefs de 5. 7.000 francs; 5° 25 rédacteurs de 3.000 à 6.000 francs; 6° 12 commis principaux de 2.000 à 4.300 francs; 7° 44 c de 1.200 à 4.000 francs; 8° 1 géographe, 1 bibliothécaire, 1 typographe. 1 lithographe, 1 inspecteur du matér 1.800 à 3 500 francs. Ces 111 employés ont une allocation totale de 558.068 francs 35 centimes, y compris les g cations, ce qui donne une moyenne de traitement de 5.027 francs 64 centimes. C'est le ministère où les traitement fonctionnaires supérieurs sont le plus élevés.

En 1883, il y a 4 directeurs (*comptabilité, affaires politiques, affaires commerciales, contentieux*), dont 20.000 francs et 2 18.000 francs; 2° 1 chef (protocole) ayant le titre de directeur, à 12.000 francs ; 3° 8 sous-dire de 8.000 à 12.000 francs; 4° 2 chefs de division à 12.000 et 13.000 francs; 5° 13 chefs de bureau de 6. 12.000 francs; 6° 11 sous-chefs de 4.000 à 7.000 francs; 7° 19 rédacteurs de 3.000 à 5.500 francs; 8° 10 commis cipaux de 2.500 à 4.500 francs; 9° 61 commis expéditionnaires ou attachés payés de 1.500 à 3.000 francs; 10° spécteur du matériel, 1 géographe, 1 bibliothécaire, 1 traducteur, 1 typographe, 1 surveillant de 1.500 à 4.000 fr L'allocation de ces 135 employés divers est de 706.825 francs 91 centimes, ce qui fait une moyenne de 5.157 f 23 centimes.

En somme, l'Administration centrale, déjà trop nombreuse en 1877, s'est renforcée d'un personnel de 24 employés, moyenne des traitements a augmenté, par surcroit, de 130 francs par employé, en répartissant l'accroissement s employés anciens et nouveaux.

Les gens de service absorbent, en 1883, comme en 1887, environ 65.000 francs.

(2) *Voir*, pour les émoluments attachés aux ambassades et aux légations la page 194 du présent volume. — De à 1883, sont créées les légations de Belgrade 35.000 francs, — Bucharest 50.000 francs, — Mexico 80.000 fran Montenegro 22.000 francs; — sont supprimées les légations de Dresde et Stuttgard; celle de Yokohama est tran à Toko; l'auditeur de Rote à Rome disparait.

En 1883, on compte 18 conseillers d'ambassade à 18.000 francs, 12 secrétaires de 1re classe à 12.000 francs, 19 taires de 2me classe à 10.000 francs et 36 secrétaires de 3me classe à 5.000 francs, ce qui fait, avec les indemnit dépense de 480.000 francs; en 1877, 61 secrétaires figurent au budget pour 480.000 francs. Ce personnel a aug de 24 membres.

(3) *Voir*, pour les émoluments attachés aux consulats généraux et aux consulats, les pages 194 et 195 du volume. De 1877 à 1883, sont créés les consulats généraux de Leipzig 22.000 francs, — Québec 30.000 fran Smyrne 20.000 francs, — Sophia 23.000 francs; — les anciens consulats généraux de Belgrade et de Bucharest devi légations. — De 1877 à 1883, sont créés les consulats d'Andrinople 14.000 francs, — Chicago 18.000 francs, — La 20.000 francs, — Manheim 15.000 francs, — Philippopolis 16.000 francs, — Sainte-Croix-de-Ténériffe 12.000 franc Tampico 25.000 francs, — Varna 15.000 francs; — passent au rang de vice-consulats Hang-Kao, Roustchou deviennent consulats généraux Leipzig, Québec, Smyrne.

aires étrangères.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
689.025,04	758.592,93	779.031,11	778.995,73	827.003,10
205.049,08	302.289,35	309.936,23	292.764,76	215.625,39
7.922.008,72	8.044.952,20	8.270.717,95	8.138.200,21	8.317.095,53
129.997,76	121.996,61	121.842,18	130.892,69	139.979,42
382.045,00	793.705,41	436.223,86	867.539,91	391.455,20
793.520,79	949.237,40	788.962,51	796.795,61	672.280,58
2.218.710,48	2.369.631,07	2.286.852,53	2.585.486,38	2.301.552,49
51.093,37	27.360,70	38.592,92	51.529,07	39.850,76
129.277,91	129.546,03	128.500,12	204.596,61	204.780,11
500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
340.732,37	356.849,75	350.000,00	324.678,85	349.945,00
51.939,45	51.863,12	50.730,91	50.671,69	49.498,50
150.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00	64.191,16
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
314.155,04	107.146,93	193.270,90	654.670,51	633.363,19
11.585,96	35,75	3.903,29	1.967,02	10.414,93
424.543,85	456 239,82	170.987,46	74.047,04	244.259,79
113.322,19	304.676,12	132.824,29	1.128.790,55	147.174,20
43.101,98	» »	» »	» »	» »
14.470.108,99	15.415.123,19	14.712.376,26	16.730.726,63	15.108.469,35
» »	» »	» »	71.270,90	39.829,68
			16.801.997,53	15.148.299,03

En 1877, nous trouvons les vice-consulats suivants : Algesiras 7.000 francs. — Alicante 8.000. — Almeria 6.500 Andrinople 10.000. — Angeles (Los) 8.000. — Arlon 10.000. — Baltimore 10.500. — Bassorah 6.000. — Belfast 00. — Benghasi 2.500. — Berwick 1.000. — Bizerte 4.500. — Boston 8.000. — Brindisi 9.000. — Brousse 6.000. lao (Le) 13.000. — Cardiff 15.000. — Carmen 5.000. — Casablanca et Rabat 10.500. — Charleroi 9.500. — Chi-go 10.500. — Choumla 4.000. — Civita-Vecchia 11.500. — Coni 7.000. — Corogne (La) 8.500. — Dardanelles (Les) 00. — Djeddah 4.000. — Edimbourg et Leith 12.000. — Erzeroum 8.000. — Fiume 10.000. — Gabes 5.000. — genti 9.400. — Goulette (La) 3.000. — Ismailia 8.000. — Jaffa 5.000. — Janina 12.000. — Jersey 11.500. — nigsberg 8.800. — Larisse et Volo 9.000. — Larnaca 6.000. — Lattaquie 3.500. — Liège 10.000. — Llanelly 7.000. Lucques 6.000. — Massa et Carare 1.500. — Massouah 5.000. — Milo 3.000. — Monaco 8.500. — Mons 10.000. — ssoul 8.300. — Mostar 8.000. — Newport 11.500. — Ostende 8.500. — Philadelphie 9.500. — Philippopolis 8.000. ee (Le) 11.500. — Port Maurice 7.300. — Porto 8.200. — Porto-Rico 10.000. — Poti 10.000. — Prevesa 3.500. — guse 6.000. — Rhodes 6.000. — Richmond 1.500. — Rodosto 5.500. — Rosas 6.500. — Sainte-Croix de Ténériffe. 00. — Saint-Jean de Terre-Neuve 10.000. — Saint-Thomas 7.000. — San-Carlos 7.000. — San José de Punta Arenas 500. — San Remo 8.000. — Santo-Domingo 11.000. — Saragosse 5.200. — Sassari 5.000. — Savone 8.000. — ville 9.500, — Soller 8.000. — Sousse 2.700. — Southampton 11.200. — Spezzi (La) 6.500. — Suez 12.000. — lma et Tultscha 10.000, — Sunderland 9.500, — Swansea 12.500, — Tamatave 8.000. — Tarragone 8.300. — Tar-s 5.200, — Tripoli de Syrie 4.700, — Valence 9.500, — Venise 7.500, — Vigo 8.000. — Vintimille 6.000, — rich 7.000.

En 1883, nous trouvons, en moins, Andrinople, Chicago, Larnaca, Philippopolis, Sainte-Croix de Ténériffe, Venise, venus consulats, et Carmen, Llanelly, Richmond supprimés ; nous trouvons, en plus, Aden 12.000 francs. — Ain-Tab 00. — Alexandrette 3.000. — Barranquilla 10.000. — Batoum 12.000. — Bourgas 8.000. — Caiffa 10.000. — Colon .000. — Cronstadt 4.000. — Douvres 9.000. — Falmouth 8.000. — Figueras 7.000. — Fou-Tcheou 13.000. — Galveston .000. — Grenade 8.000. — Guayaquil 12.000. — Hoddeida 6.000. — Homs et Hama 10.000. — Jassy 10.000. — artoum 10.000. — Kustendje 10.000. — Manchester 10.000. — Nisch 8.000. — Patras 8.000. — Port Bou 8.000. sario 10.000. — Sfax 7.000. — Union (La) 10.000. — Widah 10.000.

Les drogmans ont des traitements variant de 5.000 à 20.000 francs, et les chanceliers des traitements variant de 00 à 12.000 francs. Les drogmans interprètes sont au nombre de 58 en 1877 et de 57 en 1883. Il y a autant de anceliers que de consulats et de consulats généraux.

De 1877 à 1883, les dépenses de ce chapitre augmentent de 700.000 francs, soit 10 p. % ; augmentation excessive, si n se rappelle surtout qu'en 1877 des économies étaient possibles sur les divers services de nos relations extérieures.

(3) *Voir*, pour le traitement des agents en inactivité, la page 195 du présent volume.

(4) L'importante dépense de 1879 a été nécessitée par la célébration du mariage du roi d'Espagne ; les dépenses, plus nsidérables encore de 1882 à 1883, ont été faites, les premières à l'occasion du couronnement de l'Empereur de Russie, s secondes pour secourir les réfugiés d'Egypte, après les événements d'Alexandrie.

(5) Les très grosses dépenses de 1882 ont été consacrées à l'acquisition d'un hôtel d'ambassade à Madrid ; celles de 80 à l'acquisition d'un hôtel d'ambassade à Berne ; sur tous les exercices, à partir de 1879, une annuité de près de 00.000 francs est destinée à la construction de l'hôtel de l'ambassade de Berlin.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Traitement du ministre et personnel de l'Administration centrale de l'intérieur (1)	1.351.198,89	1.349.875
2	Matériel des dépenses diverses des bureaux	329.495,34	344.584
3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements (2)	5.017.820,74	5.098.471
4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	6.181.945,72	6.194.224
5	Frais d'administration des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis	38.988,92	27.199
6	Inspections générales administratives (3)	196.542,01	196.963
7	Subvention pour l'organisation et l'entretien des corps de sapeurs-pompiers	9.923,08	8.408
8	Frais des élections sénatoriales	9.778,50	9.140
9	Dépenses fixes du personnel d'administration et d'exploitation du *Journal officiel* (4)	....	....
10	Dépenses fixes du matériel d'administration et d'exploitation du *Journal officiel* (5)	....	....
11	Dépenses d'exploitation du *Journal officiel* non susceptibles d'une évaluation fixe (personnel et matériel (6)	....	....
12	Frais supplémentaires relatifs au *Journal officiel*	403.969,40	732.905
13	Frais de publicité du *Journal officiel* en 1871	....	....
14	Liquidation des frais supplémentaires relatifs au *Journal officiel*	1.115.726,48	....
15	Régularisation des avances faites pour le service du *Journal officiel* du 17 septembre 1870 au 30 juin 1874	....	....
16	Frais résultant des instances introduites contre l'Etat, par l'imprimeur-gérant du *Journal officiel*.	13.010,00	....
17	Rachat de l'immeuble, de l'outillage et du matériel de la société anonyme du *Journal officiel*	....	....
	A reporter	14.668.399,08	13.961.772

(1) En 1877, le personnel est de 288 employés; en 1878, de 287; en 1879, de 304; en 1880, de 295; en 1881, de 307; en 1882, de 309; en 1883, de 313.— L'allocation totale des 288 employés de 1877 est de 1.186.326 francs 87 centimes, y compris les gratifications, ce qui donne un traitement moyen de 4.119 francs 19 centimes; l'allocation t des 313 employés de 1883 est de 1.266.187 francs 04 centimes, ce qui ne donne plus qu'une moyenne de 4.045 fr. 32 centimes, soit 73 francs 87 centimes de moins qu'en 1877. Et cependant les traitements ont augmenté. Mais l'acc sement du personnel a porté principalement sur les employés inférieurs, ce qui a eu pour conséquence d'abaiss peu la moyenne des traitements.

En 1877, les 288 employés se composent : 1° de 5 directeurs à 15.000 francs; 2° de 1 chef de division à 13.00 fr. 3° de 31 chefs de bureau de 7.000 à 10.000 francs; 4° de 43 sous-chefs de 4.500 à 5.000 francs; 5° de 208 co divers de 1.800 à 4.000 francs. En 1883, les 313 employés se composent de : 1° 5 directeurs à 15.000 francs; 31 chefs de bureau de 7.000 à 9.000 francs; 3° de 43 sous-chefs de bureau de 4.500 à 6.000 francs; 4° de 229 co divers de 2.100 à 4.000 francs; 5° de 5 attachés de cabinet recevant une très faible indemnité.— Un chef de divi qui percevait 13.000 francs en 1877 a disparu en 1883, ce qui permet d'appointer 6 commis à 2.100 francs, et il encore 600 francs. Les 80.000 francs d'augmentation que présentent 1.266.000 francs sur 1.186.000 francs forme traitement de 26 employés à 3.000 francs, avec un reste de 2.000 francs.— Si la moyenne des traitements a légère diminué, la cause en est dans ces créations d'employés inférieurs, créations superflues, puisque, en 1877, le pers était trop nombreux.

Les gens de service sont au nombre de 69 et reçoivent une allocation totale, en 1877, de 91.260 francs 94 centi ce qui fait un salaire moyen de 1.322 francs 91 centimes; ils sont au nombre de 70, en 1883, et reçoivent une alloc totale de 97.466 francs 11 centimes, ce qui fait un salaire moyen de 1.391 francs 51 centimes.

(2) *Voir*, pour les traitements des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux, la page 196 du présent volume. traitements ne varient pas de 1877 à 1883.— Les traitements des conseillers de préfecture sont de 4.000, 3. 2.000 francs, suivant la classe; à Paris de 10.000 francs pour les conseillers et de 15.000 francs pour le président.

Intérieur.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1.385.401,97	1.382.396,71	1.376.966,24	1.428.743.88	1.445.463,43
364.046.07	341.814,16	348.532,92	359.933,81	359.873,00
5.096.119,43	4.938.172,06	4.996.067,18	5.019.856,80	5.128.719,44
6.194.513,53	6.192.518,56	6.208.705,47	6.207.507,03	6.232.791,64
41.199.60	20.671,42	....	....	....
201.279,61	210.838,53	232.814,18	235.999,31	235.974,55
7.959,72	8.110.92	9.227,06	8.801,54	6.797,23
360.672,81	71.953,45	682,91	334.345,10	59.779,00
....	....	74.249,21	74.299,62	74.299,64
....	....	24.646,76	24.659,89	27.827,50
....	....	1.271.189,13	....	....
622.042,55	660.603,40	....	1.015.365,49	1.154.875,05
155.325,24	....	....	....	....
....	....	....	....	....
694.363,11	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	1.719.004,81	....	....	....
15.122.923,64	15.546.084,02	14.543.081,06	14.709.512,47	14.726.400,48

es secrétaires généraux pour la préfecture de la Seine et de la préfecture de police perçoivent, le premier 18.000 francs, le second 15.000 francs. — Si, en 1883, la dépense est plus élevée qu'en 1887, c'est par la création abusive des asses personnelles.

(3) En 1887, il existe 19 inspecteurs de 6.000 à 9.000 francs et 1 inspectrice à 4.000 francs; en 1883, il y a : 9 inspecteurs de 6.000 à 10.000 francs, 2 inspecteurs adjoints à 4.500 francs, 4 élèves-inspecteurs de 2.500 à .500 francs, 1 inspectrice 5.000 francs. Les frais de tournée sont de 40 à 50.000 francs. — Les 20 fonctionnaires de 877 ont un traitement total de 195.542 francs 01 centime, ce qui fait une moyenne de 9.827 francs 10 centimes; les 6 fonctionnaires de 1883 ont un traitement total de 235.974 francs 55 centimes, ce qui fait une moyenne de 9.075 francs 4 centimes. Si la moyenne a baissé, c'est par suite de la création des élèves-inspecteurs, dont le traitement est peu levé, puisque, pour cette catégorie d'employés, le compte de 1883 ne porte que 8.125 francs. Si on déduit cette somme es 235.974 francs 55 centimes, il reste 227.849 francs 55 centimes d'allocation pour 22 fonctionnaires, ce qui fait une oyenne de 10.356 francs 79 centimes, soit 539 francs 69 centimes de plus qu'en 1877. Par quelles raisons pourrait-on stifier une semblable augmentation à des agents dont l'utilité est si contestable ?

(4) A partir de 1881, le *Journal officiel* est mis en régie. Les traitements des employés sont de 10.000 francs pour e directeur, de 6.000 francs pour le chef de service, de 6.500 francs pour le caissier, de 5.500 francs pour le premier ecrétaire de rédaction, de 3.500 francs pour le second secrétaire de rédaction, de 2.800 francs à 3.000 francs pour 5 employés, de 2.500 francs à 3.000 francs pour les 8 rédacteurs, de 2.500 francs pour le garçon de recettes.

(5) Ce sont les dépenses de loyer, d'éclairage, de chauffage et de matériel d'administration.

(6) Les frais de composition et d'impression du *Journal officiel*, pour 1883 sont de 600.000 francs, les dépenses de papier de 405.000 francs, les frais d'impression de documents parlementaires de 50.000 francs, les dépenses de gaz de 30.000 francs. — Les produits de l'exploitation du *Journal officiel*, étant de moins de 80.000 francs et les dépenes de 1.250.000 francs, on voit que l'entreprise n'est pas brillante.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report	14.668.399,08	13.961.772,
18	Commissariats de l'émigration (1)	35.910,95	35.951,
19	Traitements et indemnités des commissaires de police (2)	1.967.837,48	1.853.574,
20	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale (3)	6.929.425,00	7.693.825,
21	Frais de police de l'agglomération lyonnaise (4)	1.238.489,84	1.238.390,
22	Dépenses secrètes de sûreté publique	2.000.000,00	2.000.000,
23	Personnel du service pénitentiaire (5)	5.378.320,90	5.474.177,
24	Entretien des détenus (6)	12.737.039,06	12.362.741,
25	Transport des détenus et des libérés	511.786,31	514.720,
26	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires; mobilier	503.592,25	....
27	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires. (Entreprise.)	....	175.995,
28	Mobilier du service pénitentiaire. (Régie.)	....	81.802,
29	Mobilier du service pénitentiaire. (Entreprise.)	....	....
30	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires; mobilier. (Régie.)	....	273.767,
31	Exploitations agricoles et dépenses accessoires du service pénitentiaire	658.401,91	627.050,
32	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire	439.211,10	490.010,4
33	Subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875 (7)	3.902,12	97.323,1
34	Acquisition de la colonie pénitentiaire du Val-d'Yèvre	....	....
35	Remboursements sur le produit du travail des détenus	4.084.912,35	3.995.643,5
36	Subventions aux départements. (Loi du 10 août 1871.)	3.998.353,91	4.179.818,7
37	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	882.810,00	882.810,0
38	Subventions à des établissements et institutions de bienfaisance	701.277,41	941.200,8
39	Acquisition et installation de deux orgues dans l'institution des jeunes aveugles	....	....
	A reporter	56.739.669,67	56.880.586,1

(1) Il y a 8 agents de 1.800 à 5.000 francs, absolument inutiles.

(2) *Voir*, pour les traitements, la page 196 du présent volume. — Les traitements des commissaires de police d 5me classe sont portés, entre 1877 et 1883, de 1.440 francs, d'abord 1.600 francs, ensuite à 1.800 francs. En réalité l cinquième classe disparaît confondue dans la quatrième. — Les traitements des inspecteurs spéciaux de police, 1.500 francs 1.800, 2.400, sont modifiés pour la 3me classe, à laquelle est d'abord affecté un traitement de 1.700 francs et qui es ensuite confondue pour les traitements avec la 2me. — Il y a une classe exceptionnelle de commissaires de police 6.000 francs.

(3) Augmentation de 700.000 francs de 1877 à 1883.

(4) Augmentation de 200.000 francs de 1877 à 1883. (Se reporter, pour l'explication des chapitres 20 et 21, au tableaux des budgets de 1869, 1870, 1871. *Emprunts et impôts de la rançon.*)

(5) En 1877, le personnel des prisons se compose de 4.898 employés divers, en 1878 de 4.976, en 1879 de 4.773 en 1880 de 4.973, en 1881 de 4.981, en 1882 de 5.059, en 1883 de 5.176. Les 4.898 employés de 1877 sont pourvus d'un budget total de 5.378.320 francs 90 centimes, y compris les allocations et gratifications accessoires, ce qui fait une moyenne de traitement de 1.0[illegible]8 francs [illegible] centimes. En 1883, les 5.176 ont un budget total de 5.899.203 francs 36 centimes, ce qui fait une moyenne de traitement de 1.139 francs 70 centimes. — L'augmentation de plus de 520.000 francs constatée au chapitre du personnel des prisons représente exactement : 1° le traitement, à 1.139 francs, des 278 employés que présente en plus le budget de 1883 sur celui de 1877, soit 316.836 francs 60 centimes ; 2° l'augmentation moyenne de 41 francs 64 centimes attribuée aux 4.898 employés existant en 1877, soit 203.952 francs 72 centimes. Ces deux sommes réunies font bien 520.000 francs. — *Voir*, pour les traitements affectés aux directeurs, inspecteurs et agents ou sous-agents divers, la page 198 du présent volume. Il n'y a de changé, en 1883, par rapport à la période 1872-1876, que les traitements des gardiens et greffiers de la dernière classe, 900 francs en 1883, au lieu de 800 francs pendant la

ieur *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
122.923,64	15.546.084,02	14.543.081,06	14.709.512,47	14.726.400,48
35.981,89	35.9[illegible]3,19	35.999,02	34.061,48	35.906,62
.867.001,59	1.861.265,10	1.894.997,37	2.131.111,71	2.239.176,03
.693.825,00	7.693.825,00	7.693.825,00	7.693.825,00	7.693.825,00
.238.470,41	1.430.702,49	1.430.212,74	1.469.249,30	1.469.262,67
.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00
.566.865,11	5.626.348,67	5.692.609,88	5.840.528,09	5.899.203,36
.882.585,53	12.145.663,08	12.087.0[illegible],11	11.986.182,26	12.089.064,95
526.467,99	530.755,40	517.799,40	516.110,06	524.509,23
....	....	....	....	....
169.928,33	197.683,15	214.993,22	187.953,80	147.222,13
76.269,86	....	....	....	....
....	80.010,99	95.294,92	109.985,40	67.388,30
263.750,59	376.615,91	357.357,63	416.079,25	348.860,73
663.721,97	718.129,14	777.396,80	802.239,36	733.420,88
417.715,49	555.366,11	533.432,42	567.009,83	662.454,53
118.387,66	208.499,97	267.251,49	211.250,99	75.638,28
....	70.903,58	70.148,28	70.149,00	70.148,28
.131.263,29	4.001.175,45	3.909.544,87	3.851.917,92	3.947.764,69
.239.962,95	3.988.211,04	3.999.432,64	3.999.473,03	3.999.982,01
882.810,00	965.410,00	989.225,00	992.297,50	1.013.285,00
.034.736,14	727.120,13	704.676,85	722.236,55	724.008,67
22.720,00	10.000,00	3.280,00	6.539,84	....
.955.387,44	58.769.762,42	57.817.568,70	58.317.712,84	58.467.611,84

ère période, et les traitement des commis aux écritures. — 1.500 à 2.480 francs en 1883, au lieu de 1.200 à francs pendant la première période. — En Algérie, les gardiens ordinaires ont de 1.250 à 1.600 francs, soit de 500 francs de plus qu'en France, et les premiers gardiens partent de 1.650 francs au lieu de 1.500 francs. Pour gents élevés, les traitements sont les mêmes en Algérie qu'en France.

population des prisons (France et Algérie) est, au 31 décembre 1877, de 57.403, y compris les condamnés insurnnels; elle est, au 31 décembre 1883, de 52.447.

Les 19.369.501 journées de 1883 coûtent 12.089.064 francs 25 centimes, cela fait 62 centimes la journée.

L'Assemblée nationale, estimant que c'est la prison qui fait la récidive et que c'est la récidive qui fait la crimi-, édicta, par la loi du 5 juin 1875, l'emprisonnement cellulaire. « Les inculpés, prévenus et accusés seront, à ir, individuellement séparés pendant le jour et la nuit. » Article 1er de la loi. « Seront soumis à l'emprisonnement duel les condamnés à un emprisonnement d'un an et un jour et au-dessous. Ils subiront leur peine dans les maide correction départementales. » Article 2 de la loi. « Les condamnés à un emprisonnement de plus d'un an et un pourront, sur leur demande, être soumis au régime de l'emprisonnement individuel. Ils seront, dans ce cas, main- dans les maisons de correction départementales, jusqu'à l'expiration de leur peine, sauf décision contraire prise Administration, sur l'avis de la commission de surveillance de la prison. » Article 3 de la loi. « A l'avenir, la recon-ion ou l'appropriation des prisons départementales ne pourra avoir lieu qu'en vue de l'application du régime pres-ar la présente loi..... » Article 6 de la loi. « Des subventions pourront être accordées par l'Etat..., pour venir en ux départements dans les dépenses de reconstruction ou d'appropriaton des prisons... » Article 7 de la loi. — est l'origine du chapitre 33. — La commission de l'Assemblée nationale, chargée de préparer la loi du 5 juin 1875, ait à 18.000 le nombre des cellules à construire et la dépense à 63 millions. Ce n'était là qu'un minimum.

		1877	1878
		fr. c.	fr. [illegible]
	Report	56.739.669,67	56.880.58[illegible]
40	Sociétés de secours mutuels	....	....
41	Dépenses intérieures et frais d'inspection et de surveillance du service des enfants assistés	899.761,27	893.71[illegible]
42	Frais de protection des enfants du premier âge	95.161,93	184.40[illegible]
43	Secours personnels à divers titres; frais de rapatriement, etc	1.030.875,11	1.049.13[illegible]
44	Secours aux réfugiés étrangers	384.571,80	281.28[illegible]
45	Secours aux victimes des inondations, de la grêle et des tempêtes	....	....
46	Secours aux victimes des inondations de 1882	....	....
47	Matériel des Cours d'appel	518.928,25	499.26[illegible]
48	Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868	9.997,63	14.99[illegible]
49	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes, devenus Français	6.890,00	6.82[illegible]
50	Travaux des palais de justice de Paris, d'Angers, d'Amiens et de Dijon	12.789,48	148.45[illegible]
51	Subventions pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun	5.923.449,17	5.795.00[illegible]
52	Dépense de la délégation du Ministère à Versailles	29.998,95	4.95[illegible]
53	Subvention pour l'acquittement des loyers. (Loi du 22 avril 1871.)	550.000,00	304.05[illegible]
54	Liquidation des dépenses de guerre incombant au Ministère de l'intérieur	1.402.895,51	424.30[illegible]
55	Transaction avec la ville de Lyon pour remboursement des dépenses faites par cette ville à l'occasion de la guerre	....	....
56	Réparations des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	509.357,38	157.23[illegible]
57	Frais de transport et secours de route aux indigents grâciés et amnistiés. (Lois du 3 mars 1879 et du 11 juillet 1880.)	....	....
58	Dépenses de l'exposition organisée par le ministre de l'intérieur		221.75[illegible]
59	Indemnités aux concessionnaires du pont d'Orbeil (Puy-de-Dôme)	....	....
60	Subvention pour le rachat des pont à péage. (Loi du 30 juillet 1880.)	....	....
61	Indemnités aux entrepreneurs des travaux de rectification de la côte de Bellevue (Seine-et-Oise)	24.322,27	....
62	Frais de publication du dénombrement de la population en 1876	5.994,73	....
63	Funérailles du colonel Denfert-Rochereau	....	4.99[illegible]
64	Funérailles de Gambetta	....	....
65	Funérailles d'Adolphe Crémieux	....	....
66	Funérailles de Louis Blanc	....	....
67	Indemnités de 10 p. 0/0 aux agents de l'Etat. (Exposition.)	....	51.45[illegible]
68	Frais de représentation du Ministre. (Exposition.)	....	150.09[illegible]
69	Célébration des fêtes publiques pendant l'Exposition	....	499.58[illegible]
70	Célébration de la fête nationale du 14 juillet	....	....
	A reporter	68.144.663,15	67.572.01[illegible]

ieur *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1833
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	ir. c.
955.387,44	58.769.762,42	57.817.568,70	58.317.712,84	58.467.614,84
....	....	160.000,00	160.000,00	160.000,00
858.431,61	865.236,93	880.958,34	966.013,41	964.267,71
191.434,90	249.298,85	473.896,31	499.721,87	644.359,45
.035.869,94	992.991,35	1.086.654,41	1.025.914,19	1.008.635,52
295.354,13	273.993,75	268.293,37	275.094,66	287.832,71
....	....	983.761,00	991.951,50	....
....	....	....	474.645,55	122.567,92
515.860,25	504.616,98	505.672,28	505.274,65	517.046,73
14.921,61	9.965,89	9.761,70	9.999,98	9.999,03
6.340,00	6.150,00	6.050,00	5.950,00	6.000,00
104.451,40	193.438,17	164.999,89	122.808,89	95.342,09
.008.055,20	325.520,81	573.125,90	13.000.000,00	....
4.999,91	....	....	....	....
....	....	....	....	....
49.894,07	....	....	....	....
.111.891,59	....	....	....	....
153.466,67	....	....	....	....
146.996,48	63.674,80	26.113,99	506,83	6.263,80
....	....	....	....	....
41.993,82	....	....	....	....
....	....	....	500.000,00	600.000,00
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	20.000,00
....	3.364,70	....	....	....
....	....	....	[illegible]	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	489.836,84	494.067,05	497.912,99	496.720,95
....				
1.495.269,02	62.747.851,49	63.450.922,64	77.362.138,16	63.406.647,75

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report	68.144.663,15	67.572.01
71	Liquidation des dépenses faites pour l'Exposition organisée par le Ministère de l'intérieur	.....	.....
72	Secours pour remédier aux effets de la mauvaise saison, et d'un hiver rigoureux	.....	.....
73	Entretien des tombes militaires. (Loi du 4 avril 1873.)	.....	.....
74	Frais d'établissement et d'impression de la situation matérielle et financière des communes	.....	.....
75	Frais de publication du dénombrement quinquennal de la population	.....	.....
76	Indemnités aux victimes du 2 décembre	.....	.....
77	Reconstruction de la Cour d'appel de Paris	.....	.....
78	Acquisition des bâtiments de la Préfecture de police	.....	.....
79	Acquisition de mille exemplaires des *Annales parlementaires* des sessions de 1880 et des collections antérieures	.....	.....
80	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	317.488,98	43.68
81	Dépenses des exercices clos	370.024,96	238.20
	Totaux	68.832.177,09	67.853.90

VI. — Se

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Personnel de l'Administration centrale des finances (1)	5.296.029,57	5.327.96
2	Matériel	1.101.721,17	1.042.237
3	Impressions	2.469.540,87	2.350.038
4	Dépenses diverses	274.133,57	252.928
5	Indemnité de 10 p. 0/0 aux agents de l'Etat pendant l'Exposition	.....	591.798
6	Frais de représentation du ministre à l'occasion de l'Exposition	.....	100.000
7	Frais de participation du ministre à l'Exposition	.....	6.998
	A reporter	9.141.425,18	9.671.960

(1) Le personnel comprend en 1877 1.050 employés, en 1878 1.004, en 1879 1.122, en 1880 1.125, en 1881, 1. en 1882 1.163, en 1883 1.195. Cette progression se traduit par un accroissement de personnel de 145 employés, en 1 par rapport à 1877. — Nous n'avons pas compté le personnel des monnaies et médailles, — 35 employés en 187 1878 et en 1879, parce que, à partir de 1880, cette Administration spéciale est distraite de l'Administration général Ministère des finances.

En 1877, les 1.050 employés ont une allocation totale de 5.018.415 francs 33 centimes, ce qui fait un traite moyen de 4.779 francs 44 centimes. — En 1883, les 1.195 employés ont une allocation totale de 5.770.209 f 15 centimes, ce qui fait un traitement moyen de 4.828 francs 63 centimes. — 145 employés en sus au budget de 1 par rapport au budget de 1876, représentent une dépense de 702.577 francs 20 centimes; la petite augment moyenne de 49 francs, dans la période 77-80, représente une cinquantaine de mille francs; ce qui correspond bien à l' mentation de 751.000 francs nécessitée par le personnel de 1877 à 1883. — Les indemnités sont comprises dans le tement.

ntérieur *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.496.269,02	62.747.851,49	63.450.922,64	77.362.738,16	63.406.647,75
8.837,61	....	....	....	....
.750.503,31	360.571,89	199.597,86	266.213,42	229.873,56
....	9.883,44	7.086,42	9.928,38	9.952,47
....	12.567,95	....	....	....
....	....	5.999,39	3.995,70	....
....	....	» »	» »	....
....	....	29.404,50	650.189,21	499.859,57
....	....	200.000,00	300.000,00	400.000,00
....	....	224.914,55	....	....
226.852,70	98.011,33	7.353,61	25.335,37	2.254,05
316.890,17	197.846,55	321.260,83	426.334,32	413.587,14
.799.352,81	63.426.732,65	64.446.539,80	79.053.734,56	64.962.174,54

inances.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5.512.421,47	5.760.158,65	5.913.692,82	6.150.527,97	6.116.485,12
1.264.509,51	1.122.580,87	974.998,12	1.024.787,90	1.072.870,38
1.985.036,21	2.119.159,63	2.224.982,31	2.836.530,28	2.209.946,46
284.913,72	290.046,19	300.641,15	298.557,20	287.964,22
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
9.046.580,91	9.291.945,34	9.414.314,40	10.310.403,35	9.687.266,18

es agents du matériel, les huissiers et les gardiens de bureau, au nombre de 213 en 1877, sont au nombre de 244 en
. Les 213 agents ou sous-agents de 1877 ont une allocation totale de 277.614 francs 24 centimes, ce qui fait un
ire moyen de 1.303 francs 35 centimes; les 244 agents et sous-agents de 1883 ont une allocation totale de
.303 francs 47 centimes, ce qui fait un salaire moyen de 1.419 francs 27 centimes, soit une augmentation moyenne
alaire de 115 francs 92 centimes, sans compter l'accroissement du nombre des employés. — En somme, l'augmenta-
des gens de service est de 68.689 francs 23 centimes.

on déduit le service des monnaies de la dépense de 1877, les crédits de 1883 sont supérieurs de 820.000 francs.
hiffres ronds, aux crédits de 1877. Et en 1877, la dépense était exagérée. On ne l'a pas moins augmentée de
.

oir, pour les détails relatifs aux traitements, les pages 200 et 201 du présent volume) Sont augmentés légèrement
traitements inférieurs des agents de comptoir. — 1.600 francs en 1883 au lieu de 1.500 francs en 1877. — Les trai-
ents inférieurs des commis de l'Administration centrale du Ministère. — 1.900 en 1883, au lieu de 1.600 en 1877.

VI. — Se

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report	9.141.425.18	9.071.96
8	Dépenses relatives à la conférence monétaire	....	....
9	Personnel des monnaies et médailles	184.397,92	184.39
10	Matériel (1)	84.366,94	84.39
11	Dépenses diverses	25.357,87	25.39
12	Fabrication des monnaies de bronze	83.996,56	41.75
13	Participation de l'Administration des monnaies à l'Exposition		
14	Frais d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des Monnaies à Paris, et acquisition du matériel et des machines	....	12.00
15	Acquisition des matériels du graveur général des monnaies et des monnaies de Paris et de Bordeaux	....	....
16	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	....	....
17	Dépenses des exercices clos (art. 8 de la loi du 23 mai 1834)	286,840,00	275.44
18	Payement à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest des garanties d'intérêt afférentes aux exercices de 1871 et 1872	3.860.125,61	3.402.06
19	Personnel de la Cour des comptes (2)	....	....
20	Matériel et dépenses diverses	1.469.050,00	1.469.69
21	Frais de trésorerie	64.009.46	80.27
22	Traitements et émoluments des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances	788.276,31	1.030.09
		7.000.000,00	7.000.00
	Totaux	22.987.846,45	23.277.48

(1) Le personnel des agents des monnaies et médailles diminue progressivement de 36 en 1877, à 12 en 1883. L[...] cation totale des agents étant de 164.098 francs 35 centimes en 1877, cela fait un traitement moyen, pour 36 empl[...] de 4.558 francs 28 centimes; l'allocation totale des agents étant de 73.698 francs 32 centimes en 1883, pour 12 [...] ployés, cela fait un traitement moyen de 6.141 francs 12 centimes, soit une augmentation moyenne de 1.583 f[...] 24 centimes. On a supprimé beaucoup d'employés inférieurs inutiles et on a augmenté les traitements des fonction[...] élevés; le directeur avait 18.000 francs en 1877, il a 25.000 francs en 1883; on a créé 1 sous-directeur à 15.000 fr[...] les chefs de bureau partaient de 6,000 francs, ils partent de 7.000 francs. — Le personnel des sous-agents était d[...] en 1877, il est de 10 en 1883. Les sous-agents de 1877 avaient un salaire total de 20.299 francs 56 centimes, c[...] faisait un salaire moyen de 1.127 francs 75 centimes. les 10 sous-agents de 1883 ont un salaire total de 13.999 f[...]

inances *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.046.580,91	9.291.945,34	9.414.314,40	10.310.403,35	6.687.266,18
....	....	42.834,43	....	....
184.373.00	94.484,88	88.593,13	88.575,83	88.597,96
84.399,53	72.305,15	72.399,61	72.383,14	72.399,16
25.107.51	24.368,30	24.400,00	25.505,89	25.396,05
66.221,15	....	....	....	
....	....	....	....	....
199.997.76	699.997,05	....	....	....
....	574.594,87	....	....	....
172.199,22	199.386,41	158.369,25	241.425,36	134.188,26
.921.660,21	3.812.652,89	4.146.98[illegible]	4.152.817,36	4.402.299,80
.242.875,94	....	....	....	....
.469.683,01	1.481.699.26	1.513.699.71	1.513.695,41	1.519.603,81
64.799,73	64.799,91	79.796,49	79.743,03	79.405.55
757.205.18	741.205,88	717.970,55	991.675,86	3.517.253,23
.000.000,00	7.000.000,00	6.816.700,00	6.816.700,00	6.816.700,00
.235.103,15	24.057.439,94	23.076.060,57	24.292.925.23	23.343.110,00

ntimes, ce qui fait un salaire moyen de 1.[illegible] francs 96 centimes, soit une augmentation de 372 francs 21 cen-

Voir, pour les traitements des magistrats et des employés de la Cour des comptes, la page 201 du présent volume. 77, 123 magistrats ou auditeurs ont une allocation totale de 1.288.679 francs 24 centimes, ce qui fait une moyenne .478 francs 69 centimes; en 1883, 135 magistrats ou auditeurs ont une allocation totale de 1.336.906 francs ntimes, ce qui fait une moyenne de 9.9[illegible] francs 01 centime. La moyenne a baissé parce qu'on a créé 10 auditeurs classe, dont les traitements sont peu élevés. Les deux autres créations sont 1 avocat général à 12.000 francs, et stitut à 8.000 francs.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Traitement du ministre et du personnel de l'Administration centrale (1)........................	2.102.557,57	2.414.64
2	Matériel de l'Administration centrale............	773.916,90	804.92
3	Dépôt général de la guerre (2).....................	470.401,84	478.97
4	Traitement des maréchaux, des généraux et des officiers de l'état-major général (3)..............	10.822.457,57	10.857.06
	A reporter............	14.169.333 88	14.555.61

(1) Le personnel de l'Administration centrale comprend, en 1877, 450 employés et 134 huissiers; en 1878, 49[illegible] ployés et 135 huissiers, en 1879, 516 employés et 140 huissiers, en 1880, 493 employés et 138 huissiers, en [illegible] 499 employés et 137 huissiers, en 1882, 611 employés et 143 huissiers, en 1883, 622 employés et 150 huissier[illegible]. En 1877, les 450 employés ont une a'location totale de 1.858.804 francs 25 centimes, ce qui fait un traitement moy[illegible] 4.130 francs 67 centimes, et les huissiers, gens de service, etc., un salaire total de 183.753 francs 32 centimes, c[illegible] fait un salaire moyen de 1.371 francs 29 centimes. En 1883, les 622 employés ont une allocation totale de 2.421.323 f[illegible] 70 centimes, ce qui fait un traitement moyen de 3.894 francs 41 centimes, et les 150 huissiers, gens de service, [illegible] un salaire total de 252.019 francs 73 centimes, ce qui fait un salaire moyen de 1.680 francs 12 centimes. — [illegible] moyenne du traitement des employés a baissé de 236 francs 26 centimes, cela tient à la création d'un grand no[illegible] d'employés inférieurs dont les traitements sont de 1.600 à 4.500 francs.

En 1877, nous trouvons 1 chef d'état-major général 25.000 francs, — 2 directeurs 25.000 francs, — 8 chefs de [illegible] vice 12.000 à 15.000 francs, — 1 colonel sous-chef d'état-major 12.000 francs, — 1 chef de cabinct 12.000 à 15.000 fr[illegible] — 27 chefs de bureau 7.000 à 10.750 francs, — 48 sous-chefs 5.000 à 6.000 francs, — 1 chef archiviste 8.000 fr[illegible] — 1 agent comptable 7.000 francs, — 1 juriste 6.000 francs, — 1 conservateur du mobilier 5.000 francs, — 2 [illegible] de section 4.200 francs, — 2 traducteurs 4.000 à 4.500 francs, — 332 commis 1.800 à 4.000 francs, — 19 stag[illegible] 1.600 francs, — 2 élèves dessinateurs et graveurs 600 francs, — 1 inspecteur des travaux 1.500 francs; — En [illegible] 1 chef d'état major-général 30.000 francs, — 9 directeurs 20.000 à 20.750 francs, — 7 sous-chefs d'état-m[illegible] 12.000 à 20.000 francs, — 4 sous-directeurs civils 12.000 à 15.000 francs, — 1 adjoint au directeur du [illegible] 12.000 francs, — 1 chef de cabinet 12.000 à 15.000 francs, — 31 chefs de bureau 7.000 à 10.750 francs, — 51 [illegible] chefs de bureau 5.000 à 6.000 francs, — 1 archiviste 5.000 francs, — 1 jurisconsulte 6.000 francs, — 1 agent c[illegible] table 5.000 francs, — 1 conservateur du mobilier 5.500 francs, — 2 traducteurs 4.000 et 6.000 francs, — 409 co[illegible] 1.600 à 4.500 francs, — 4 dessinateurs ou graveurs au traitement moyen de 2.400 francs, — 29 stagiaires 1.5[illegible] 1.600 francs, — 1 inspecteur des bâtiments, — 4.000 francs, 1 médecin 2.400 francs.

En réalité, les traitements élevés ont augmenté, puisque le chef d'état-major général passe de 25.000 à 30.000 f[illegible] de plus il est créé un grand nombre d'emplois supérieurs, puisque de 11 directeurs, chefs de service ou sous-chef d'[illegible] major en 1877, nous passons à 21 directeurs, sous-directeurs, chefs de service, sous-chefs d'état-major en 1883, e[illegible] les traitements augmentent; mais, nous l'avons déjà dit, si la moyenne baisse, c'est que les créations d'agents inféri[illegible] sont très nombreuses : les commis passent de 332 en 1877 à 409 en 1883.

Les accroissements de personnel ne sont pas tous justifiée; les accroissements de traitement le sont encore moins[illegible] sont le pur résultat d'une mauvaise administration.

(2) L'augmentaton de plus de 800.000 francs au chapitre du dépôt de la guerre, de 1877 à 1883, s'explique p[illegible] création de la télégraphie de campagne, 400.000 francs en 1883, par le développement du service de la topographi[illegible] coûte 400.000 francs de plus en 1883 qu'en 1877.

(3) Le cadre des généraux de division est de 100; celui des généraux de brigade est de 200. (Loi du 5 juin 187[illegible] l'organisation de l'armée.) — Les officiers du service d'état-major sont pris parmi les brevetés de l'Ecole de guerre[illegible] capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes, ayant accompli cinq années de service comme officiers, [illegible] trois ans de service actif dans les troupes, sont admis au concours pour l'Ecole de guerre. Les officiers ayant sati[illegible] aux examens de sortie de l'école de guerre reçoivent le brevet d'état-major que les capitaines de toutes armes et [illegible] les officiers supérieurs peuvent acquérir en subissant les mêmes examens. Telle est la pépinière du service d'état-m[illegible] Mais les brevetés ne peuvent être détachés à ce service d'état-major pendant plus de quatre ans consécutifs. Le pers[illegible] des officiers d'état-major comprend, sur le pied de paix, 25 colonels, 35 lieutenants-colonels, 100 chefs d'escad[illegible] 140 capitaines. (Loi du 23 mars 1880.) — Indépendamment des officiers d'état-major, le service d'état-major comp[illegible] 30 archivistes principaux de 1re et de 2me classe, 30 archivistes de 1re classe, 30 archivistes de 2me classe, 50 archiv[illegible] de 3me classe. Ces archivistes forment un corps spécial. (Même loi du 23 mars 1880.)

Le chapitre IV ne devrait compter que le traitement de 100 généraux de division, 200 généraux de brigade, 25 [illegible] nels, 35 lieutenants-colonels, 10 chefs d'escadron, 140 capitaines, 35 archivistes, plus les généraux du cad[illegible] réserve. Mais, en réalité, figure à ce chapitre un personnel de militaires ou fonctionnaires de 1.213 en 1877, de [illegible] en 1878, de 1.076 en 1879, de 1.045 en 1880, de 1.115 en 1881, de 1.201 en 1882, do 1.211 en 1883.

On verra par le tableau ci-dessous de quels éléments se compose le chapitre IV.

	1877	1878	1879	1880	1881	1882	188
Maréchaux..................	3	3	3	3	3	3	[illegible]
Généraux de division............	112	96	102	103	105	105	10
Généraux de brigade............	193	178	184	188	193	191	18
Colonels......	43	37	37	38	39	36	[illegible]
Lieutenants-colonels............	41	42	37	38	41	44	[illegible]
Chefs d'escadron..............	122	125	128	137	138	134	13
Capitaines de 1re classe.........	148	139	149	164	184	205	21
Capitaines de 2me classe..........	98	126	149	122	99	121	12
A reporter........	760	746	78[illegible]	793	802	839	[illegible]

Guerre.

879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
22.149,76	2.459.284,96	2.551.032,76	2.639.385,66	2.739.049,81
00.525,44	803.472,38	802.480,62	852.048,87	850.451,65
78.662,12	538.564,93	1.167.928,23	1.136.949,92	1.297.962,96
54 598,88	9.848.615,21	9.970.073,26	10.457.039,23	10.387.960,67
55.936,20	13.649.937,48	14.491.514,87	15.085.423,68	15.275.425,09

	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883
Report....	760	746	789	793	802	839	844
vistes	23	25	24	54	120	142	143
enants..........	178	177	157	153	159	173	179
lieutenants................	6	1	11	9	10	15	17
ers de réserve	»	»	10	»	3	4	3
ers de la territoriale........	»	»	13	»	»	»	»
aux de division en réserve..	70	73	34	16	10	11	10
aux de brigade en réserve..	176	162	38	20	11	17	15
Totaux........	1.213	1 184	1.076	1.045	1.115	1.201	1.211

utenants et sous-lieutenants portés ici ne sont pas des officiers du service d'état-major, mais des officiers d'or- attachés à la personne des chefs. Plusieurs capitaines en second ne figurent également ici que comme officiers nce.

onnons, dans le tableau ci-dessous, le traitement des maréchaux, des généraux de division et de brigade, des t des archivistes du service de l'état-major général. Ce traitement, notablement augmenté par rapport à la 872-1876, ne varie pas sensiblement de 1879 à 1883. Nous donnons le traitement de 1883 qui est aussi celui de 81, 1882 :

	TRAITEMENT		INDEMNITÉ de résidence dans Paris	INDEMNITÉ de résidence en Algérie
aux.....................	30.126 fr.	32 c.		
ux de division en activité....	19 856	84	2 fr. 75 c. par jour (900 fr. par an)	8 fr. 55 c. par jour (3.078 fr. par an
ux de brigade en activité....	13.225	26	1 fr. 70 c. par jour (612 fr. par an)	3 fr. 80 c. par jour (2.088 fr. par an)
s..............	9.094	74	4 fr. 60 c. par jour (1.656 fr. par an)	1 fr. 35 c. par jour (486 fr. par an)
ants-colonels	7.465	26	4 fr. 45 c. par jour (1 602 fr. par an)	
l'escadron................	6.290	53	3 fr. 75 c. par jour (1.350 fr. par an)	
ies de 1re classe...........	3.789	47	2 fr. 55 c. par jour (918 fr. par an)	1 fr 05 c. par jour (378 fr. par an)
ies de 2e classe...........	3.410	53		
ies archivistes de 1re classe.	3.600	»	2 fr. 55 c. par jour (918 fr. par an)	
stes principaux de 1re classe	3.410	53		
stes principaux de 2e classe.	3.107	37		
stes de 1re classe..........	2.690	53	2 fr. 30 c. par jour (828 fr. par an)	
stes de 2e classe..........	2.387	37		
stes de 3e classe..........	2.197	89	2 fr. 15 c. par jour (774 fr. par an)	
ix de division en disponibilité	14.892	63		
ix de brigade en disponibilité	9.918	95		
ix de divis. du cadre de rés.	9.000	»		
ix de brig. du cadre de rés.	6.002	45		

emnités pour frais de service prennent environ 1.350.000 fr. sur le chapitre IV. Le gouverneur de Paris touche ancs. celui de Lyon 15.160 francs, le commandant du 19e corps d'armée 18.076 francs. 17 commandants de commandants de divisision 11 560 francs. 40 commandants de divisions actives ainsi que les commandants de à Paris et à Lyon et le commandant du génie à Paris 8.086 francs, le chef d'état-major du gouvernement de 540 francs, le chef d'état-major du 19e corps d'armée 11 506 francs, le commandant de la division de Nice ics, le commandant de la place de Paris 9.166 francs, celui de la place de Versailles 4.720 francs, celui de la yon 4.486 francs; 16 chefs d'état-major de corps d'armée 4.486 francs, le chef d'état-major du gouvernement 5.466 francs, le chef d'état-major du 15e corps 5.494 francs; 106 commandants de brigade d'infanterie et de 19 commandants de brigade d'artillerie et 9 directeurs du génie 3.424 francs, 12 commandants de subdivision e et 2 commandants de l artillerie et du génie en Algérie 4.576 francs, 41 chefs d'état-major de division s, 3 chefs d'éta-tmajor de division en Algérie 1.584 francs, 6 inspecteurs généraux permanents de cavalerie et ir général des remontes 2.340 francs.

		1877	1878
		fr. c	fr.
	Report........	14.169.333,88	14.555.6
5	Traitement du personnel de l'intendance (1)........	3.353.350,24	3.018.8
6	Traitement du personnel de l'état-major des places (2)........	332.621,08	267.2
7	Traitement de l'état-major particulier de l'artillerie (3)........	5.690.944.24	5.738.0
8	Traitement de l'état-major particulier du génie (4)..	4.391.552,49	4.417.5
9	Traitement du corps du contrôle (5)........	» »	»
	A reporter.......	27.937.801,93	27.997.3

(1) **Personnel de l'Intendance, de 1877 à 1883 :**

	1877	1878	1879	1880	1881	1882
Intendants généraux........	9	8	8	8	8	7
Intendants militaires........	29	30	29	29	29	29
Sous-Intendants de 1re classe.....	58	58	55	54	61	63
Sous-Intendants de 2me classe......	77	89	92	90	98	107
Adjoints de 1re classe........	59	59	59	71	89	89
Adjoints de 2me classe........	44	49	50	44	43	45
Intendants généraux en réserve....	7	6	1	»	»	1
Intendants militaires en réserve....	39	33	2	2	2	2
Totaux..........	322	332	296	298	330	343

Sont payés, les intendants généraux comme les généraux de division, les intendants militaires comme les g de brigade, les sous-intendants militaires de 1re classe comme les colonels d'état-major, les sous-intendants m de 2e classe comme les lieutenants-colonels d'état-major, les adjoints de 1re classe comme les chefs d'escadron major, les adjoints de 2e classe comme les capitaines de 1re classs d'état-major.

(2) Ce corps étant en voie d'extinction, nous ne nous y arrêtons pas.

(3) **Personnel de l'Etat-Major particulier de l'artillerie, de 1877 à 1883 :**

	1877	1878	1879	1880	1881	1882
Colonels........	37	34	33	36	36	35
Lieutenants-colonels........	48	48	45	43	41	42
Chefs d'escadron........	139	136	131	133	133	138
Capitaines en premier........	156	134	122	111	113	107
Capitaines en second........	262	234	259	304	325	354
Lieutenants........	14	15	15	15	18	22
Professeurs........	3	»	»	»	»	»
Gardes principaux et ordinaires....	529	550	517	536	538	536
Contrôleurs d'armes, principaux et ordinaires........	173	158	162	156	153	153
Ouvriers d'Etat........	196	199	210	207	205	206
Gardiens de batterie........	283	263	257	253	255	257
Totaux..........	1.840	1.771	1.751	1.794	1.817	1.850

Le traitement de l'état-major particulier de l'artillerie est le même pour les colonels, lieutenants-colonels, ch cadron, capitaines en premier et capitaines en second, que pour les colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron taines du service d'état-major. — Pour les gardes, contrôleurs, ouvriers et gardiens de batterie, le traitement ainsi qu'il suit :

Gardes principaux de 1re classe........	3.410 fr 53 c
Gardes principaux de 2me classe........	3.107 37
Gardes de 1re classe........	2.690 53
Gardes de 2me classe........	2.387 37
Gardes de 3me classe........	2.197 89
Contrôleurs d'armes principaux de 1re classe........	3.410 53
Contrôleurs d'armes principaux de 2me classe........	3.107 37
Contrôleurs d'armes de 1re classe........	2.690 53
Contrôleurs d'armes de 2me classe........	2.387 37
Contrôleurs d'armes de 3me classe........	2.197 89
Ouvriers d'Etat de 1re classe........	1.653 06
Ouvriers d'Etat de 2me classe........	1.469 39
Gardiens de batterie de 1re classe........	1.653 06
Gardiens de batterie de 2me classe........	1.469 39

re *(Suite)*.

	1879	1880	1881	1882	1883
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	565.936,20	13.649.937,48	14.491.514,87	15.085.423,68	15.275.425,09
	807.114,91	2.852.469,12	3.123.724,26	3.262.648,00	3.133.498,02
	196.878,56	152.311,55	129.975,43	122.457,00	111 635,36
	783.907,30	5.827.625,46	5.894.632,12	6.096.517,29	6.220.582,97
	433.560,30	4.425.247,68	4.335.024,21	4.455.132,44	4 588.484,33
	» »	» »	» »	51.021,15	589.020,31
	787.397,27	26.907.591,29	27.974.870,89	29.073.199,56	29.918.646,08

école de pyrotechnie l'indemnité est en sus du traitement de 947 francs 37 centimes pour les gardes principaux et 2me classes ; de 757 francs 90 centimes pour les gardes de 3me classe ; de 404 francs 08 centimes pour les ouvriers

gardes d'artillerie ont rang d'officiers, mais ils ont une hiérarchie propre. (Loi du 5 juin 1875.)

(1) **Personnel de l'État-Major particulier du Génie, de 1877 à 1883 :**

	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883
nels	34	31	31	31	27	28	29
enants-colonels	33	32	32	30	31	30	31
s de bataillon	133	130	124	128	130	128	120
aines en premier	142	146	154	152	131	126	122
aines en second	128	107	97	108	115	135	140
enants	»	1	»	»	»	»	»
nts principaux de 1re classe	....	....	....	21	18	19	14
nts principaux de 2me classe	537	556	560	95	99	96	95
nts de 1re classe	....	....	....	98	100	98	96
nts de 2me classe	....	....	....	158	150	148	148
nts de 3me classe	....	....	....	196	197	203	199
ers d'Etat de 1re classe	5	6	6	3	3	1	»
ers d'Etat de 2me classe	....	....	....	3	3	1	2
rs-consignes de 1re classe	....	....	....	122	125	123	123
rs-consignes de 2me classe	420	294	286	88	87	85	87
rs-consignes de 3me classe	....	....	....	67	61	59	52
sseurs civils dans les régi-nts	11	11	11	12	12	12	12
ires	54	70	68	73	70	83	93
TOTAUX	1.497	1.384	1.369	1.385	1.359	1.375	1.363

lonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, capitaines de l'état-major particulier du génie sont appointés es colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, capitaines de l'état-major général. Les adjoints du génie és comme les gardes d'artillerie et les ouvriers d'Etat du génie comme les ouvriers d'Etat de l'artillerie. Quant iers-consignes, leur salaire est le suivant :

Portiers-consignes de 1re classe	1.248 fr 98 c
Portiers-consignes de 2me classe	1.175 51
Portiers-consignes de 3me classe	1.065 31

nnité de résidence à Paris pour les portiers-consignes est de 432 francs, et en Algérie de 158 francs 40 cen-

joints du génie ont rang d'officiers. (Loi du 5 juin 1875.)
ofesseurs civils ont un traitement variant de 3.221 francs 05 centimes à 5.381 francs 05 centimes.
giaires ont 1.728 francs et l'indemnité de résidence des portiers-consignes.

corps du contrôle comprend 5 contrôleurs généraux de 1re classe, 6 contrôleurs généraux de 2me classe, ôleurs de 1re classe, 10 contrôleurs de 2me classe. — Ces 32 fonctionnaires élevés coûtent 589.020 francs nes en 1883, soit un traitement moyen de 18.406 francs 88 centimes.

		1877	1878
		fr. c.	fr
	Report..........	27.937.801,93	27.997.3
10	Gendarmerie (¹)................................	33.852.579,97	34.025.5
11	Garde républicaine (²)	5.224.909.61	5.012.6
12	Solde de l'infanterie (³).........................	94.138.046.93	97.270.2
	A reporter.............	161.153.338,44	164.305.7

(1) Effectif : en 1877, 673 officiers et 20.983 soldats, total 21.656; en 1878, 679 officiers et 21.352 soldats, total : en 1879, 671 officiers et 21.827 soldats, total 22.498; en 1880, 673 officiers et 21.601 soldats, total 22.274; e 676 officiers et 21.568 soldats, total 22.244; en 1882, 677 officiers et 21.951 soldats, total 22.628; en 1883, 6 ciers et 22.115 soidats, total 22.792.

Traitement d s officiers de gendarmerie

	TRAITEMENT		INDEMNITÉ DE RÉSIDE	
	INTÉRIEUR	ALGÉRIE	A PARIS	EN AL
	fr. c.	fr. c.		
Colonels..........................	8.791,58	9.890,53	1.656	
Lieutenants-colonels..................	7.806,32			
Chefs d'escadron......................	5.873,63	6.631.58	1.350	
Capitaines............................	3.524,21	3.978,95	918	
Lieutenants	2.804,21	3.296,84	828	
Sous-lieutenants	2.501,05	2.993,68	774	
Capitaines-trésoriers.................	3.789,47	4.395.79	918	
Lieutenants-trésoriers................	3.221.05	3.865.26	828	
S.-lieutenants-trésoriers.............	2.917.89	3.448,72	774	
Médecin-major.........................	6 290.53			

Dans le bataillon de gendarmerie mobile le commandant a 5.170 francs 33 centimes de traitement, les c 3.675 francs 79 centimes, les lieutenants 2.804 francs 21 centimes, les sous-lieutenants 2.501 francs 05 cent lieutenant-trésorier 3.145 francs 26 centimes, le médecin major 3.789 francs 47 centimes. Les indemnités de r sont en sus.

Dépense annuelle d'un gendarme (Budget de 1879).

		A CHEVAL	A PIE
Gendarmerie mobile.........	Solde..................................	1.160	1.0
	Supplément dans Paris.......	169	1
	Masse d'entretien, de remonte et de secours.	52	
	Haute paye	110	1
	Fourrages..............................	612	
	Totaux......	2.103	1.2
Gendarmerie départementale..	Solde..................................	1.160	1.0
	Masse..................................	52	
	Gratification..........................	10	
	Haute paye	165	1
	Fourrages..............................	612	
	Totaux............	1.999	1.2
Gendarmerie d'Afrique......	Solde..................................	1.192	1.09
	Vivres de campagnes....................	13	13
	Vivres : pain, viande, conserves..........	189	189
	Vivres : vin, sucre, et café	27	27
	Masse....	48	20
	Haute paye.............................	110	11
	Fourrages.................e..........	460	
	Totaux...........	2 039	1.45

La dépense, par gendarme et sous-officier de gendarmerie, ne varie pas sensiblement de 1877 à 1883. Ainsi, 20.983 sous-officiers, brigadiers et gendarmes coûtent 30.430.546 francs 60 centimes, ce qui fait 1.450 francs times de dépense moyenne; en 1883, 22.115 sous-officiers, brigadiers et gendarmes coûtent 32.125.302 francs times, ce qui fait une dépense moyenne de 1.452 francs 64 centimes.

Ce n'est pas là toute la dépense d'un gendarme. Il y a les fourrages, l'éclairage, le chauffage en plus.

(2) Effectif en 1877, 130 officiers et 3.183 sous-officiers et soldats, total 3.313; en 1878, 130 officiers et 2.9 officiers et soldats, total 3.129; en 1879, 129 officiers et 2.955 sous-officiers et soldats, total 3.084; en 1880, ciers et 3.037 sous-officiers et soldats, total 3.167; en 1881, 130 officiers et 3.074 sous-officiers et soldats, tota en 1882, 131 officiers et 3.271 sous-officiers et soldats, total 3.402; en 1883, 131 officiers et 3.299 soldats, tot Les différences d'effectif expliquent les variations de dépenses.

Traitement des officiers de la garde républicaine, y compris l'indemnité de résidence :

Colonels.............	10.377 fr	98 c	Capitaines (infanterie)..	4.593	»	major de 1re classe...	6.
Lieutenant-colonel (cav.)	9.067	26	Lieutenants (cavalerie).	3.821	63	Médecin et pharmacien	
Lieutenant-colonel (inf.)	8.872	»	Lieutenants (infanterie).	3.632	21	major de 2me classe..	3.
Chef d'escadron.......	7.223	68	Sous-lieutenants (cav.)	3.518	53	Aides-major.........	2.
Chef de bataillon......	6.920	53	Sous-lieutenants (inf.).	3.329	75	Vétérinaire en premier.	3.
Capitaines (cavalerie)..	4.821	»	Médecin et pharmacien			Vétérinaire en second,.	2.

rre (*Suite*).

879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
87.397.27	26.907.591,29	27.974.870,89	29.073.199,56	29.918.646.08
13.889.42	34.624.410,19	34.918 542.46	34.754.002,76	35.165 491,15
42.221.72	5.002.978,40	5.149 028.38	5.105.165,16	5.277.889,43
39.680.99	97.566.294.14	125.066.244.75	102.100.883,05	101.024.408,87
83.189,40	164.041.274,02	193.108.686,48	171.033.250,53	171.386.435,53

Dépense annuelle d'un garde (Budget de 1879).

	A CHEVAL	A PIED
....	1.160	1.010
ément.........	169	126
ilitaires.........	25	25
....	52	20
paye.........	150	150
ages.........	649	»
TOTAUX.........	2.205	1.331

verra, en comparant les notes qui suivent aux notes de la page 203 du présent volume, que les traitements ont blement augmenté dans la période 1877-1883 par rapport à la période 1872-1885. Effectif en 1877, 11.329 offi- 271.550 sous-officiers et soldats, total 282.879; en 1878, 11.166 officiers et 273.813 sous-officiers et soldats, .979; en 1879, 11.100 officiers et 267.608 sous-officiers et soldats, total 278.708; en 1880, 11.071 officiers et sous-officiers et soldats, total 279.152; en 1881, 10.839 officiers et 292.890 sous-officiers et soldats, total 303.729; 10.556 officiers et 282.084 sous-officiers et soldats, total 292.640; en 1883, 10.401 officiers et 277.366 sous- oldats, total 287.767.

Traitement des officiers d'infanterie :

	TRAITEMENT	INDEMNITÉ de résidence à Paris	Indemnité de résidence en Algérie
	fr c	fr.	fr.
ls.........	7.920 »	1 656	486
nants-colonels.........	6.404 20	1.602	
de bataillon.........	5.267 37	1.350	
nes.........	3.467 37 (solde moyenne)	918	378
nants.........	2 538 94 (solde moyenne)	828	
ieutenants.........	2.387 37	774	
de musique	2.482 10	828	
ns-majors de 1re classe.........	6.290 53	1.350	378
ns-majors de 2me classe.........	3.789 57	918	
major.........	2 766 32	828	
nants d'état-major.........	2.576 84	918	

is de service sont de 2.272 fr. pour les commandants de régiment et de 864 fr. pour les commondants de bataillon.

Solde des sous-officiers et soldats (*a*)

	A L'INTÉRIEUR	EN ALGÉRIE *a*	*b*	*c*
	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.
nts et sous-chefs de musique.........	938 05	938 05	1.003 »	1.376 »
armuriers.........	784 75	784 75	850 45	1.315 15
d'administration.........	792 05	»	»	»
ars-majors et Sergents-majors chefs de fanfare	536 55	536 55	620 50	»
ts-majors.........	427 05	427 05	511 »	730 »
ts et fourriers.........	317 55	401 50	492 50	474 50
ux-fourriers.........	»	»	»	438 »
ux-sapeurs, caporaux-tambours et clairons..	244 55	244 55	328 50	»
ux.........	153 30	153 30	328 50	292 »
ns après 10 ans.........	244 55	»	»	»
ns.........	146 »	»	»	»
musiciens.........	109 50	»	»	»
rs, clairons et sapeurs.........	146 »	146 »	255 50	193 »
de 1re classe.........	109 50	109 50	219 »	
de 2me classe.........	91 25	91 25	182 50	

érie la solde varie suivant que le sous-officier ou le soldat appartient à la catégorie *a* (tirailleurs français), a rie *b* (tirailleurs indigènes), ou à la catégorie *c* (compagnie de discipline).
nisé de résidence a Paris est pour chaque adjudant de 273 francs 75 centimes, pour chaque sous-officier et le 146 francs, pour chaque caporal et soldat de 25 francs 55 centimes. A la solde se rattachent aussi les primes n, les primes de travail, les hautes payes, la masse d'entretien, la première mise de petit équipement.
solde de l'infanterie est comprise la solde des troupes d'administration, 20 sections de secrétaires d'état-major s d'ouvriers et 25 sections d'infirmiers.

		1877	1878
		fr. c.	fr
	Report............	161.153.338,44	164.305.78
13	Solde de la cavalerie (1)........................	28.722.040,22	28.599.06
14	Solde de l'artillerie (2)........................	28.360 665,30	29.391.47
15	Solde du génie (3)........................	4.150.186,58	4.193.21
16	Solde des équipages (4)........................	5.454.661.65	5.582.0
	A reporter........	227.840.892,19	232 071.2

(1) Effectif : en 1877, 3.200 officiers et 64.781 sous-officiers et soldats, total 67.981 ; en 1878, 3.215 offic 63.610 sous-officiers et soldats, total 66.825 ; en 1879, 3.247 officiers et 62.902 sous-officiers et soldats, total 66.1 1880, 3.261 officiers et 63.815 sous-officiers et soldats, total 67.076 ; en 1881, 3.232 officiers et 66.146 sous-offic soldats, total 69.378 ; en 1882, 3.159 officiers et 67.975 sous-officiers et soldats, total 71.434 ; en 1883, 3.114 offic 66.363 sous-officiers et soldats, total 69.477.

Traitement des officiers de cavalerie :

	TRAITEMENT	INDEMNITÉ DE RÉSIDENC	
		A PARIS	EN ALGÉR
	fr. c.	fr. c.	fr. c
Colonels..	8.488,42	1.656 »	
Lieutenants-colonels..........................	6.593.68	1.602 »	486 »
Chefs d'escadron..	5.532.63	1.350 »	
Capitaines en premier..........................	3.751,58	918 »	
Capitaines en second..........................	3.372.63	918 »	378 »
Lieutenants..	2 671.58	828 »	
Sous-lieutenants..	2.501.05	774 »	
Médecins-majors de 1re classe..........................	6.290.53	1.350 »	486 »
Médecins-majors de 2me classe..........................	3.789,47	918 »	
Aides-majors..	2.766.32	828 »	
Vétérinaires en premier..........................	3.372.63	918 »	378 »
Vétérinaires en second..........................	2.728.42	828 »	
Aides-vétérinaires..	2.501.05	777 »	
Lieutenants d'Etat-major..........................	2.728.42	828 »	

Solde des sous-officiers et cavaliers :

	INTÉRIEUR	EN ALGÉRIE	
	fr c.	(*a*) fr. c.	(*b*) fr. c
Adjudants..	992,80	992.80	1.149,7
Chefs-armuriers..	832,20	832.20	941,7
Trompettes-majors..	536.55	»	»
Maréchaux des logis chefs..........................	481.80	481,80	611,3
Maitres selliers..	390,55	»	»
Maréchaux des logis et fourriers..........................	372.30	372.30	501,8
Brigadiers fourriers et brigadiers trompettes	317.55	317.55	447,1
Brigadiers..	171.65	171.65	410,6
Trompettes..	237,25	237,25	410.6
Cavaliers de 1re classe..........................	156,95	156.95	401,5
Cavaliers de 2e classe..........................	102,20	102,20	365

L'indemnité de résidence dans Paris est la même pour la cavalerie que pour l'infanterie.

En Algérie, dans la catégorie *a* sont compris les sous-officiers et cavaliers des troupes françaises, et dans la ca *b* les sous-officiers et cavaliers de spahis.

Les sous-officiers de remonte, de même que les cavaliers de remonte, sont un peu plus payés que les autres.

La première mise du petit équipement et la masse sont comprises dans le chapitre de la solde, mais non dans le ment que nous venons de faire connaitre ; elles constituent un accessoire.

(2) Effectif : en 1877, 2.155 officiers et 68.904 sous-officiers et soldats, total 71.059 ; en 1878, 2.193 offi 67.546 sous-officiers et soldats, total 69.739 ; en 1879, 2.066 officiers et 68.997 sous-officiers et soldats, total 70. 1880, 2.322 officiers et 70.193 sous-officiers et soldats, total 72.515 ; en 1881, 2.389 officiers et 73.331 sous-offi soldats, total 75.720 ; en 1882, 2.328 officiers et 74.970 sous-officiers et soldats, total 77.298 ; en 1883, 2.392 offi 73.150 sous-officiers et soldats, total 75.542.

Pour le traitement des officiers d'artillerie on se reportera au traitement des officiers de l'état-major général. Les cins de l'artillerie sont payés comme les médecins de l'infanterie et de la cavalerie, et les vétérinaires de l'artillerie les vétérinaires de la cavalerie.

re *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.
783.189.40	164.041.274,09	193.108.686.48	171.033.250,53	171.386.435,08
053.905.47	29 223.340.32	35.584.221,33	29.833.991,40	29.269.366.32
546.271.36	30.507.221,60	38.034.165.14	31.786.180,02	31.394.451 56
326.211,11	4.520.069,49	5.359.561,40	4.538.006,95	4.502.294,82
541.113,08	5.255.073.66	6.018.206,06	5.905.045,60	5.898.342.20
350.690,42	233.546.979,16	278.104.849,41	243.096.474,50	242.450.889,98

Solde des sous-officiers et canonniers.

	fr.	c.
Adjudants et sous-chefs de musique	1.376	05
Chefs armuriers	1.135	15
Chefs artificiers	700	85
Maréchaux des logis chefs	664	30
— (compagnies d'ouvriers)	755	55
— trompettes	536	55
Sous-chefs artificiers	463	55
Maitres selliers	390	55
Marechaux des logis et fourriers	427	05
Brigadiers fourriers et brigadiers trompettes	372	30
Brigadiers	281	05
Musiciens après 10 ans	372	30
Soldats musiciens	237	25
Élèves musiciens	149	65
Trompettes, artificiers de batteries et maitres	237	25
Ouvriers de 1re classe des compagnies d'ouvriers	208	05
Canonniers montés, conducteurs et soldats du train de 1re classe	186	15
Pontonniers et artificiers de 1re et de 2me classe des compagnies d'ouvriers	178	85
Canonniers non montés de 1re classe	149	65
Canonniers montés. conducteurs et soldats du train de 2me classe	153	30
Pontonniers et artificiers de 2me classe, ouvriers de 3me classe des compagnies d'ouvriers	146	»
Canonniers non montés de 2me classe, bourreliers, ouvriers en fer et en bois, aides-maréchaux ferrants	116	80

primes. masses. indemnités sont en dehors de la solde et en forment l'accessoire. L'indemnité de résidence à Paris même que dans l'infanterie et la cavalerie.

Effectif : en 1877, 274 officiers et 11.449 sous-officiers et soldats, total 11.723; en 1878, 278 officiers et 10.897 ficiers et soldats, total 11.175; en 1879, 295 officiers et 10.794 sous-officiers et soldats, total 11.089; en 1880, iciers et 11.825 sous-officiers et soldats, total 12,113; en 1881, 310 officiers et 11.599 sous-officiers et soldats, .909; en 1882, 303 officiers et 11.821 sous-officiers et soldats, total 12.124; en 1883, 317 officiers et 11.990 sous-s et soldats, total 12.307.

aitement des officiers du génie est le même que le traitement des officiers de l'artillerie et de l'état-major général

Solde des sous-officiers et soldats du génie.

	fr.	c.
Adjudants et sous-chefs de musique	1.376	05
Chefs armuriers	1.135	15
Tambours-majors, sergents-majors et maréchaux-des-logis chefs	664	30
Sergents, maréchaux-des-logis et fourriers	427	05
Caporaux-tambours	372	30
Caporaux et brigadiers	281	05
Musiciens après 10 ans	372	30
Musiciens	215	35
Elèves musiciens	178	85
Trompettes et maitres ouvriers	237	25
Tambours	215	35
Sapeurs, mineurs et conducteurs de 1re classe	178	85
Sapeurs, mineurs et conducteurs de 2me classe	146	»

lde est la même, on le voit, que pour les catégories correspondantes de l'artillerie. Les accessoires de la solde dehors. L'indemnité de résidence à Paris est la même que celle des autres armes.

ffectif : en 1877, 377 officiers et 14.785 sous-officiers et soldats, total 15.162; en 1878, 380 officiers et 14.886 iciers et soldats, total 15.266; en 1879, 381 officiers et 14.506 sous-officiers et soldats, total 14.887; en 1880, ciers et 13.146 sous-officiers et soldats, total 13 533; en 1881, 390 officiers et 11.408 sous-officiers et soldats. 1.798; en 188?, 411 officiers et 13.238 sous-officiers et soldats, total 13.649; en 1883, 405 officiers et 15.327 ficiers et soldats, total 15.732.

aitement des colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron et capitaines du train est le même que celui des offi- cavalerie du même grade. Le traitement des lieutenants en premier est de 2.728 et celui des lieutenants en le 2.614; le traitement des sous-lieutenants est de 2.501 francs 05 centimes, comme celui des sous-lieutenants de e.

Solde des sous-officiers et soldats du train.

	fr.	c.
Adjudants sous-officiers	1 321	35
Maréchaux-des-logis chefs	627	80
Maréchaux-des-logis et fourriers	390	55
Brigadiers-fourriers et brigadiers trompettes	33›	80
Brigadiers	244	55
Trompettes	237	25
Soldats de 1re classe	149	65
Soldats de 2me classe	116	80

		1877	1878
		fr. c.	fr c.
	Report............	227.840.892,19	232.071.2[illegible]46
17	Personnel des écoles militaires (1)................	6.330.224,35	7.298.1[illegible]49
18	Personnel de recrutement (2).......................	3.824.311.32	3.764.8[illegible]83
19	Aumôniers militaires (3)........................	211.956.86	184.6[illegible]09
20	Personnel de santé (4).........................	2.502.386.90	2.515.9[illegible]68
21	Personnel administratif (5).....................	4.526.898.00	4.640.7[illegible]14
22	Vétérinaires principaux (6)....................	73.221.00	73.5[illegible]61
23	Interprètes militaires (7)........................	221.157,02	215.1[illegible]63
	A reporter,........	245.531.047,64	250.764.3[illegible]96

(1) L'effectif des écoles est à peu près de 1 millier d'officiers et de 3 mille sous-officiers et soldats, y c[ompri]s les élèves officiers et les élèves sous-officiers. Nous avons : 1° le Prytanée militaire, qui coûte environ [illegible] francs et compte environ 10 officiers et 45 hommes de troupe. 46 professeurs civils ou répétiteurs au tra[itement] moyen de 3.586 francs 95 centimes, 11 employés civils d'administration au traitement moyen de 3.363 [illegible] 63 centimes, 43 agents secondaires au salaire moyen de 744 francs 18 centimes; 2° l'École Polytech[nique] qui coûte environ 550.000 francs et qui compte environ 35 officiers, 34 hommes de troupe, 47 professeurs ou rép[étiteurs] au traitement moyen de 5.808 francs 55 centimes, 20 employés d'administration au traitement moyen de 3.000 [illegible] 44 agents secondaires au salaire moyen de 1.318 francs 18 centimes; 3° l'École spéciale militaire, qui coûte [illegible] 850.000 francs et qui compte environ 60 officiers, 197 hommes de troupe, 700 élèves, 7 professeurs ou répétiteurs a[u trai]tement moyen de 4.571 francs 42 centimes, 10 employés d'administration au traitement moyen de 2.791 francs, 53 [illegible] secondaires au salaire moyen de 1.150 francs 94 centimes; 4° l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, qu[i coûte] environ 1.200.000 francs et qui compte environ 60 officiers, 88 hommes de troupe, 280 élèves, 2 professeurs ci[vils au] traitement moyen de 3.552 francs 50 centimes, 17 employés au traitement moyen de 2.479 francs 05 centimes, 17 [illegible] secondaires au salaire moyen de 1.117 francs 64 centimes; 5° l'Ecole militaire supérieure, qui coûte environ 1.1[illegible] francs et qui compte environ 35 officiers, 117 hommes de troupe, 150 élèves, 3 professeurs civils au traitement [illegible] de 3.110 francs 66 centimes, 9 employés au traitement moyen de 2.692 francs 22 centimes, 12 agents secondai[res au] salaire moyen de 1.283 francs 44 centimes; 6° l'Ecole d'application de cavalerie, qui coûte environ 1.400.000 fr[ancs et] qui compte environ 50 officiers, 253 hommes de troupe, 220 élèves, 1 professeur civil à 4.623 francs, 10 emplo[yés au] traitement moyen de 2.203 francs 60 centimes, 27 agents secondaires au salaire moyen de 1 045 francs 62 cen[times]; 7° l'Ecole de médecine et de pharmacie, qui coûte environ 700.000 francs et qui compte environ 24 médecins, 160 [illegible] 24 hommes de troupe; 8° l'Ecole d'administration, qui coûte environ 130.000 francs et qui compte environ 8 of[ficiers], 27 hommes de troupe, 125 élèves; 9° l'Ecole normale de gymnastique, qui coûte environ 430.000 francs [illegible] compte environ 12 officiers, 30 sous-lieutenants élèves, 207 hommes de troupe, 724 sous-officiers élèves; 10° les [illegible] régionales de tir, qui coûtent environ 530.000 francs et qui comptent environ 24 officiers, 334 élèves offi[ciers], 112 hommes de troupe, 634 élèves sous-officiers; l'Ecole normale de tir, qui coûte environ 100 000 francs [illegible] compte environ 9 officiers, 19 élèves officiers, 40 hommes de troupe; 12° l'Ecole de sous-officiers, qui coûte en[viron] 430.000 francs et qui compte environ 25 officiers, 66 hommes de troupe et 400 sous-officiers élèves; 13° l'Ecole [illegible] d'enfants de troupe, qui coûte environ 100.000 francs et qui compte environ 8 officiers, 38 hommes de troupe, 400 e[nfants] de troupe.

(2) L'effectif est d'environ 95 officiers, dont 600 environ affectés au recrutement et à la territoriale, 170 aux rem[ontes], 180 aux affaires indigènes.

Le traitement des officiers de recrutement des officiers employés à la territoriale est, pour les lieutenants-col[onels], chefs de bataillon, capitaines et sous-lieutenants, le même que pour les lieutenants-colonels, chefs d'escadron et [capi]taines de cavalerie ou du train des équipages; pour les lieutenants, le traitement est de 2.728 francs 42 centime[s, c'] est le traitement des lieutenants d'état-major stagiaires dans les régiments de cavalerie. Il n'y a pas de colonel d[e] recrutement.

Quant aux officiers de remonte, le traitement est de 8.488 francs pour les colonels, 6.593 francs 68 centimes pou[r les] lieutenants-colonels, 5.532 francs 63 centimes pour les chefs d'escadron, 3.562 francs 58 centimes pour les lieute[nants], 2.501 francs pour les sous-lieutenants.

Enfin, les officiers des affaires indigènes ont le même traitement que les officiers de recrutement.

L'indemnité de résidence à Paris et en Algérie est la même pour ces trois catégories d'officiers que pour tout[es les] armes.

(3) En 1883, le personnel de l'aumônerie comprend encore 46 aumôniers.

Traitement des aumôniers.

Aumôniers de 1re classe	....	2.376 francs.
—	2e classe..	2.016 —
—	3e classe..	1.728 —
—	4e classe..	1.440 —
—	5e classe..	1.116 —

L'indemnité de résidence à Paris est de 918 francs pour toutes les classes, et en Algérie de 378 francs.

Guerre *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
30.350.690,42	233.546.979,16	278.104.840,41	243.096.474,50	242.450.889,98
7.018.686,76	6.589.445,55	6.975.841,76	6.711.385,20	7.090.543,06
3.691.826,32	3.692.765,39	3.609.519,74	3.767.451,52	3.968.327,46
176.785,41	165.591,30	99.670,86	99.561,02	90.717,32
2.563.978,31	2.530.474,61	2.581.322,41	2.721.325,16	2.868.354,82
4 731.236,36	4.862.359,41	5.197.934,70	5.386.759,48	5.484.654,66
65.417,58	64.822,41	70.684,95	78.014,18	90.384,15
228.460,66	225.135,17	208.874,05	222.164,41	219.616,97
48.827.081,82	251.677.573,00	296.848.688,88	262.083.135,47	262.263.488,42

4) A peu près 530 médecins ou pharmaciens figurent à ce chapitre.
Traitement des inspecteurs 13.225 francs 26 centimes, des principaux de 1re classe 9.094 francs 74 centimes, des ncipaux de 2me classe 7.465 francs 26 centimes : c'est le traitement des généraux de brigade, des colonels et des atenants-colonels d'état-major. Les medecins majors et aides sont appointés comme dans les corps de troupes.
5) L'effectif est d'environ 1.450 officiers et 540 sous-officiers. Ces officiers et sous-officiers composent l'administran des hôpitaux militaires, le service d'habillement, les greffiers des conseils de guerre, l'administration des établissents pénitentiaires, les surveillants des tribunaux et des prisons.

Traitement des Officiers d'Administration :

	TRAITEMENT	INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	
		A PARIS	EN ALGÉRIE
Officiers d'administration principaux....	5.267 fr 37 c.	1.350 fr.	486 fr.
Officiers d'administration comptables de 1re classe.....	3 600 »	918	
Officiers d'administration comptables de 2e classe......	3.334 74		378 fr.
Adjoints d'administration en premier................	2 576 84	828	
Adjoints d'administration en second.................	2.387 73	774	

Solde des sous-officiers du personnel administratif:

	SOLDE	INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	
		A PARIS	EN ALGÉRIE
Adjudants commis-greffiers de 1re classe..............	1.656 fr.		
Adjudants commis-greffiers de 2e classe..............	3.368	270	
Adjudants commis-greffiers de 3e classe..............	1.260		
Sergents-majors (pénitenciers).....................	1.296		
Sergents-majors (prisons)........................	1.008		
Fourriers (pénitenciers)..........................	1.260		158
Fourriers (prisons)...............................	972		
Sergents (pénitenciers)...........................	1.224	144	
Sergents (tribunaux)..............................	1.116		
Sergents (prisons)................................	936		

6) Il y a 10 vétérinaires principaux appointés comme les lieutenants-colonels et les chefs d'escadron de cavalerie.
7) Il y a environ 175 interprètes : les principaux ont 5.532 francs 63 centimes, les titulaires 3.751 francs 58 centimes, 31 francs 58 centimes, 2.425 francs 26 centimes, suivant la classe; les auxiliaires 2.084 francs 21 centimes, 81 francs 05 centimes, suivant la classe. L'indemnité en Algerie est de 486 francs pour les principaux et de francs pour les autres.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c
	Report..............	245.531.047,64	250.761.323,9
24	Vivres (1)......................................	91.245.576,98	98.914.246,2
25	Chauffage et éclairage (2).......................	3.697.929,02	3.730.127,8
26	Fourrages (3)...................................	80.560.435,15	70.803 682,4
27	Hôpitaux militaires (4)..........................	9.991.531,56	10.253.664,3
28	Service de marche (5)............................	8.858.027,97	10.840.606,4
29	Habillement et campement (6).....................	30.943.235,95	39.159.529,1
30	Lits militaires (7)..............................	6.001.175,10	6.002.493,6
31	Transports généraux (8)..........................	2.847.675,69	3.150.694,3
32	Recrutement, réserve, armée territoriale (9)........	1.530.365,36	808.815,6
33	Justice militaire (10)...........................	708.881,94	757.987,5
34	Remonte générale et harnachement (11)............	12.579.733,72	14.726.271,3
35	Essai de réquisition.............................	» »	»
36	Indemnité aux agents de l'Etat (Exposition).......	» »	88.911,4
37	Frais de représentation du ministre (Exposition)...	» »	100.000,0
	A reporter..........	494.495.616,08	510.101.354,5

(1) En 1877, 129.576 rations de pain coûtent, à raison de 0 fr. 225.676 à l'intérieur et de 0.197.047 en Algér 28.773.604 fr. 39 c.; 20.663.729 rations de biscuit, à raison de 0.256.932 à l'intérieur et de 0,239.164 en Algér coûtent 5.294.604 fr. 04 c.; 148 685.365 rations de viande fraiche et conserves, à raison de 0.329.199 à l'intérieur et 0,250.459 en Algérie, coûtent 47.529 039 fr. 84 c.; 3.438.143 rations de vin à raison de 0,112.400 par 25 centilitres, coûte 386.447 fr. 72 c.; 34.149.306 rations de sucre et café, à raison de 0.096.825 à l'intérieur et 0,112.400 en Algérie, coûte 3.123.237 fr. 37 c.; les distributions extraordinaires représentent 5.818.136 fr. 70 c.; les vivres des réservist 1.454.443 fr. 92 c. — En 1878, 130.422.504 rations de pain, à raison de 0.230.510 à l'intérieur et de 0,227,966 Algérie, coûtent 30.024.871 fr. 36 c.; 19.287.329 rations de biscuit, à raison de 0,256.775 en France et de 0.257.697 Algérie, coûtent 4.953.171 fr. 75 c.; 140.122.168 rations de viande fraiche, à raison de 0,360.306 à l'intérieur et 0,236.357 en Algérie, coûtent 48.596.619 fr. 50 c.; 7.565.300 rations de conserves, à raison de 0,401.291 à l'intérie et de 0.355.299 en Algérie, coûtent 3.029.724 fr. 46 c.; 3 439.446 rations de vin, à raison de 0.098.845 les 25 cent litres, coûtent 339.973 fr. 36 c.; 29.343.485 rations de sucre et de café, à raison de 0,086.847 à l'intérieur et de 0,070.7 en Algérie, coûtent 2.386.683 fr. 88 c ; les distributions diverses et les légumes, eaux-de-vie, représentent 4.397.402 f 93 c.; les distributions aux réservistes et aux territoriaux représentent une dépense de 5.384.528 fr. 96 c. — En 1879, nombre des rations de pain et de biscuit est de 147.397.317 ; le prix de la ration est, pour le pain, en France, de 0.218.89 en Algérie, de 0,225.587, pour le biscuit, en France, de 0,248.677, en Algérie, de 0,270.738, la dépense est de 32.934.111 f 74 c.; le nombre des rations de viande fraiche est de 139.352.745, le prix de la ration est de 0.354.644 en France, et 0,244.305 en Algérie, la dépense est de 47.828.946 fr. 90 c.; le nombre des rations de conserves est de 3.729.502; prix de la ration est de 0,413.853 en France, et de 0,377.011 en Algérie, la dépense est de 1.541.507 fr. 36 c.; le nomb des rations de lard salé est de 2.007.629, le prix de la ration est de 0,334.859 en France, et de 0.315.331 en Algerie, dépense est de 671.545 fr. 09 c.; le nombre des rations de vin est de 3.370.682, le prix de la ration est de 0,093.691, dépense est de 315.804 fr. 27 c.; le nombre des rations de sucre et café est de 29.168.419, le prix de la ration est 0,078,308 en France, et de 0,066.788 en Algérie; les fournitures diverses représentent 3.420.918 fr. 58 c. — En 188 le nombre des rations de pain et de biscuit est de 147.239.759, le prix de la ration est de 0,2357 en France, et de 0,2.01 en Algérie, la dépense est de 34.601.074 fr. 29 c.; le nombre des rations de viande fraiche, conserves et lard salé est d 145.198.038, le prix de la ration est pour la viande, en France, de 0,3282, en Algérie, de 0,2332, pour les conserve en France, de 0,3147, en Algérie, de 0,3401, pour le lard salé de 0,4235, la dépense est de 46.325.721 francs; le nomb des rations de vin est de 3.131.846, le prix de la ration est de 0,1240, la dépense est de 388.348 fr. 90 c.; le nombre de rations de sucre et café est de 39.448.708, le prix de la ration est de 0,0623 en France et de 0,0537 en Algérie, l dépense est de 2.351.670 fr. 68 c.; les dépenses diverses, troupes campées, manœuvres de montagne, fournitures com plémentaires, sont de 1.980.066 fr. 73 c.; les réservistes et les territoriaux consomment 5.448.803 fr. 11 c. — En 1881 152.264.369 rations de pain et de biscuit exigent 37.869.621 fr. 07 c., le prix de ration est pour le pain, en France, d 0,2305, en Algérie, de 0,3105, pour le biscuit, en France, de 0,2726, en Algérie, de 0,4540; une somme de 8.207.272 fr 03 c. seulement est consacrée à la viande, aux conserves et au lard salé; mais, en cette année 1881, une somme d 46 millions environ figure, au chapitre de la solde, comme indemnité représentative de viande fraiche; 2.978.333 ration de vin exigent 450.559 fr. 83 c., le prix de la ration est de 0,1512; 41.426.206 rations de sucre et café exigent 2.322.337 fr 46 c., le prix de la ration est de 0,0568 en France et de 0,0547 en Algérie; les dépenses diverses sont de 3.626.032 fr 22 c.; les dépenses des réservistes et des territoriaux sont de 3.243 .114fr. 27 c.— En 1882, rations de pain et biscui 158.602.062, prix de la ration pour le pain 0,2306 en France, 0.3154 en Algérie, pour le biscuit 0.2427 en France 0,4539 en Algérie, dépense 38.991.461 fr. 09 c.; rations de viande fraîche, conserves et lard salé, 157 843.211, prix de la ration pour la viande fraiche en France 0,3033, en Algérie 0,2803, pour les conserves 0,3392 en France, 0,3745 en Algérie, pour le lard salé 0,3571 en France, 0,3840 en Algérie, dépense 48.095 fr. 50 c.; rations de vin 6.210.412, prix de la ration 0.1334, dépense 828.468 fr. 96 c.; rations de sucre et café 39.052.982, prix de la ration 0,0533 en France 0,05 en Algérie, dépense 2.027.354 fr. 80 c.; dépenses diverses 3.983.239 fr. 85 c.; vivres des réservistes et des territoriaux 5.825.653 fr. 45 c. — En 1883, 154.747.726 rations de pain et biscuit, prix de la ration, pour le pain, 0,2191 à l'intérieur, 0,2608 en Algérie, pour le biscuit, 0.2329 à l'intérieur, 0,3995 en Algérie, dépense 35.208.334 fr. 59 c.; ration de viande fraiche, conserves et lard salé 152.583.154, prix de la ration, pour la viande, 0,3384 en France, et 0,2944 en Algérie, pour les conserves 0,3147 en France, et 0,3444 en Algérie, pour le lard 0,3457 en France, et 0,358 en Algérie dépense 50.860.618 fr 62 c.; rations de vin 6.105.166, prix de la ration 0,1282, dépense 718.517 fr. 22 c.; rations de sucre et café 43.845.968, prix de la ration en France 0,0434, en Algérie 0.0570, dépense 2.083.850 fr. 95 c.; dépenses diverses 3.549.631 fr. 41 c.; vivres des réservistes et des territoriaux 5.416.884 fr. 28 c.

(2) Ce service comprend la dépense des combustibles nécessaires aux troupes pour la cuisson des aliments, pour le chauffage des chambres et des corps de garde, pour l'éclairage des casernes, etc.

Guerre *(Suite)*.

1879	1880*	1881	1882	1883
fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
48.827.081.82	251.677.573.00	296.848.688.88	262.083.135.47	262.263.488.42
89.809.932.50	91.548.977.34	56.132.462.18	100.662.518.65	100.605.598.28
3.669.828.55	3.650.632.62	3.853.262.77	4.186.328.37	3.983.279.70
58.607.392.12	71.420.404.99	76.930.424.50	81.678.982.67	75.800.120.77
10.491.171.81	11.295.185.82	12.356.190.13	13.517.947.77	12.432.708.99
10.233.398.59	11.724.444.27	11.304.279.13	13.456.692.15	12.301.229.08
35.095.328.10	40.289.009.13	39.331.024.53	39.481.397.54	37.454.661.38
5.953.158.29	6.404.438.26	6.399.816.58	6.290.238.63	6.358.516.90
3.141.211.76	3.453.568.83	4.774.916.94	7.292.364.59	4.888.100.08
834.772.36	810.249.97	815.452.02	805.090.04	1.436.693.93
830.104.19	795.535.19	827.000.92	1.029.395.57	1.103.379.37
14.781.975.55	14.892.568.60	15.299.495.27	14.789.146.74	17.020.768.24
» »	99.101.85	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
92.275.355.64	508.061.690.87	524.873.022.85	545.273.237.59	535.668.535.14

(3) Nous relevons, en 1877, 43.229.069 rations au prix de 1.954.339 en France, et de 1.352.206 en Algérie; en 1878, 617.903 rations au prix de 1.607.870 en France, et de 1.367.919 en Algérie; en 1879, 45.347.093 rations au prix de 530.690 en France, et de 1.166.173 en Algerie; en 1880, 45.183.107 rations au prix de 1.619.008 à l'intérieur, et de 928.353 en Algérie; en 1881, 45.125.136 rations au prix de 1,7259 à l'intérieur, et de 1.2461 en Algérie; en 1882, 368.396 rations au prix de 1,7772 à l'intérieur, de 1.2606 en Algérie, de 1.2115 en Tunisie; en 1883, 47.102.780 rations au prix de 1,6158 en France, de 1,3142 en Algérie.

(4) Nous relevons, en 1877, 3.662.463 journées coûtant 7.372.664 fr. 37 c., ce qui fait, par journée, une moyenne de fr. 01 c.; en 1878, 3.818 841 journées coûtant 7.863.659 fr. 81 c., ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 05 c.; 1879, 3.834.235 journées coûtant 8.401.267 fr. 53 c., ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 19 c.; en 1880, 914.690 journées coûtant 8.890.932 fr. 04 c., ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 21 c., en 1881, 4.082.615 journées coûtant 9.237.818 francs 01 c., ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 26 c.; en 1882, 3.949.752 journées coûtant 8.575.047 francs, ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 17 c.; en 1883, 3.683.786 journées coûtant 916.713 fr. 86 c., ce qui fait par journée une moyenne de 2 fr. 44 c. — Les dépenses de matériel sont de plusieurs llions.

(5) Ce chapitre comprend le transport des malades, les mouvements de troupes, les indemnités de route.

(6) La dépense individuelle, par homme et par an, pour l'habillement et le grand équipement, relevée au budget de 1883, t de 42 fr. 31 c. dans l'infanterie de ligne, de 41 fr. 89 c. dans les chasseurs à pied, de 48 fr. 25 c. dans les zouaves, 48 fr. 06 c. dans les tirailleurs algériens, de 41 fr. 43 c. dans la légion étrangère, de 37 fr. 59 c. dans les fusilliers discipline, de 64 fr. 24 c. dans les cuirassiers armés du revolver et de 61 fr. 70 c. dans les cuirassiers armés de la carane, de 60 fr. 05 c. dans les dragons, de 57 fr. 54 c. dans les chasseurs à cheval, de 57 fr. 49 c. dans les hussards, de fr. 67 c. dans les chasseurs d'Afrique, de 61 fr. 67 c. dans les cavaliers de remonte, de 48 fr. 46 c. pour l'artilleur n monté, de 62 fr. 01 c. pour l'artilleur monté, de 49 fr. 58 c. pour le pontonnier, de 48 fr. 13 c. pour l'ouvrier artillerie, de 48 fr. 26 c. pour l'artificier, de 54 fr. 63 c. pour le sapeur-pompier, de 63 fr. 19 c. pour le sapeur ineur, de 58 fr. 93 c. pour le soldat du train, de 45 fr. 56 c. pour un soldat du recrutement, de 39 fr. 17 c. pour un vrier militaire, de 43 fr. 26 c. pour un infirmier. Ces chiffres s'appliquent aux caporaux et soldats de l'intérieur. Pour s sous-officiers, la dépense va jusqu'à 83 fr. 33 c. pour les sergents-majors de l'infanterie de ligne.

(7) La fourniture complète du soldat revient à 6 fr. 75 c. par an.

(8) Ce chapitre s'applique au transport du matériel.

(9) Ce chapitre renferme les dépenses de déplacement des conseils de revision, les dépenses de bureau, les indemnités x médecins.

(10) Outre les frais de bureau et les indemnités aux officiers en retraite remplissant les fonctions de commissaires du ouvernement près les conseils de guerre, ce chapitre supporte les dépenses élémentaires des prisonniers autres que les penses de pain.

(11) En 1877, chevaux achetés 11.553; prix de revient 1.270 francs pour les chevaux d'officiers, 1.114 pour la cavalerie réserve, 1.004 pour la cavalerie de ligne, 861 pour la cavalerie légère, 942 pour les chevaux de selle de l'artillerie du énie et du train, 853 pour les chevaux de trait de l'artillerie. — En 1878, chevaux achetés 12.581; prix de revient 265 francs pour les chevaux d'officiers, 1.138 pour la cavalerie de réserve, 1.129 pour la cavalerie de ligne, 862 pour cavalerie légère, 950 pour les chevaux de selle de l'artillerie et du train, 875 pour les chevaux de trait. — En 1879, hevaux achetés 11.865; prix de revient 1.266 francs pour les chevaux d'officiers, 1.132 francs pour la cavalerie de serve, 1.018 francs pour la cavalerie de ligne, 976 pour les chevaux de selle de l'artillerie et du train, 867 francs pour les hevaux de trait. — En 1880, chevaux achetés 12.509; prix de revient pour les chevaux d'officiers 1.255 francs, pour la valerie de réserve 1.142 francs, pour la cavalerie de ligne 1.016 francs, pour la cavalerie légère 876 francs, pour les hevaux de selle de l'artillerie et du train 993 fr., pour les chevaux de trait 952 fr. — En 1881, chevaux achetés 13.224; rix de revient pour les chevaux d'officiers 1.245 francs, pour la cavalerie de réserve 1.123 francs, pour la cavalerie de gne 1.013 francs, pour la cavalerie légère 874 francs, pour les chevaux de selle de l'artillerie et du train 974 francs, pour s chevaux de trait 955 francs. — En 1882, chevaux achetés 13.474; prix de revient 1.262 francs pour les chevaux d'officiers, 1.146 francs pour la cavalerie de réserve, 1.023 francs pour la cavalerie de ligne, 892 francs pour la cavalerie légère, 001 francs pour les chevaux de selle de l'artillerie et du train, 974 francs pour les chevaux de trait. — En 1883, chevaux achetés 14.161; prix de revient 1.269 francs pour les chevaux d'officiers, 1.147 francs pour la cavalerie de réserve, 019 francs pour la cavalerie de ligne, 897 francs pour la cavalerie légère, 1.013 francs pour les chevaux de selle de artillerie et du train, 979 francs pour les chevaux de trait.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report..................	494.4950616,08	510.101.354,51
38	Etablissements de l'artillerie (1)..................	14.867.691,00	16.340.376,79
39	Poudres et salpêtres (2)..........................	3.979.842,74	3.994.370,00
40	Transformation de matériel......................	» »	» »
41	Etablissement du génie (3)......................	11.444.821,87	11.379.801,98
42	Construction d'un nouveau quartier d'artillerie à Grenoble..	» »	» »
43	Déplacement du quartier de Bonne à Grenoble.....	» »	» »
44	Frais de réouverture des portes de Paris (1871)....	» »	» »
45	Déclassement de Sedan..........................	» »	» »
46	Construction de la caserne des Tourelles..........	» »	100.000,00
47	Construction d'un quartier de cavalerie à Nancy...	» »	» »
48	Fortifications de Grenoble.....	» »	» »
49	Construction d'une caserne d'infanterie à Nantes...	» »	» »
50	Déclassement d'anciennes fortifications à Grenoble..	» »	» »
51	Construction de l'hôtel du quartier général du 18e corps..	» »	» »
52	Ecoles militaires (Matériel)......................	3.830.604,75	3.809.291,17
53	Invalides..	924.148,83	888.772,17
54	Solde de non-activité............................	766.133,92	912.655,39
55	Secours..	3.035.233,41	3.092.596,43
56	Subventions.......................................	» »	» »
57	Dépenses secrètes................................	300.000,00	300.000,00
58	Obsèques du général Clinchant...................	» »	» »
59	Obsèques du général Aymard.....................	» »	» »
60	Obsèques du général Chanzy.....................	» »	» »
61	Expédition de Tunisie............................	» »	» »
62	Chemin de fer de Mécheria......................	» »	» »
63	Avances au gouvernement beylical...............	» »	» »
64	Compagnies mixtes en Tunisie..........	» »	» »
65	Dépenses des exercices périmés..................	115.215,42	2.474.466 92
66	Rappels de dépenses anciennes..................	616.547,62	331.042,73
67	Dépenses des exercices clos......................	5.751.297,57	2.910.163.57
	Totaux..............	540.127.153,21	556.634.891,66

(1) Nous relevons, dans ce chapitre, les articles suivants : 1° *Ecoles d'artillerie*, dont les frais d'instruction s'élèvent à 518.865 fr. 69 c. en 1877 et à 608.624 fr. 67 c. en 1883 ; 2° *Dépôt central de l'artillerie et atelier de précision*, dont les dépenses en achats de matières et d'instruments sont de 473.778 fr. 75 c. en 1877 et de 464.948 fr. 33 c. en 1883 ; 3° *Arsenaux, directions, Ecole de pyrotechnie, poudreries, munitions, fonderies, forges*, dont les dépenses en réparations de matériel, en cartouches, sont de 9.046.633 fr. 85 c. en 1877 et de 14.909.290 fr. 79 c. en 1883 ; 4° *Immeubles et machines d'artillerie*, dont les dépenses sont de 2.624.571 fr. 11 c. en 1877 et de 1.220.355 fr. 32 c. en 1883 ; 5° *Armes portatives*, dont les dépenses sont de 1.788.697 fr. 21 c. en 1877 et de 2.888.721 fr. 32 c. en 1882,

Guerre *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
92.275.355,64	508.061.690,87	524.873.022,85	545.273.247,59	535.668.535,14
14.967.001,13	16.430.264,22	17.680.590,00	17.254.072,82	19.686.441,72
4.853.457,26	5.167.609,13	5.197.454,01	5.560.910,85	5.283.439,71
» »	» »	919.200,53	» »	» »
12.681.860.59	15.116.427,39	16.910.920,36	18.659.455,12	17.755.325,91
» »	» »	50.000,00	» »	» »
» »	» »	» »	950.000,00	800.000,00
» »	586.667,08	» »	» »	» »
» »	5.000,00	15.000,00	» »	» »
700.000,00	679.999,95	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	184.997,15
» »	» »	» »	859.043,67	» »
284.999,11	944.999,92	389.970,99	274.999,80	» »
» »	» »	599.999,58	» »	633.527,36
» »	» »	» »	» »	159.999,98
3.875.266,17	3.733.420,90	3.918.559,89	4.191.395,01	4.273.179,78
792.610,01	787.229,83	797.649.51	766.921,36	777.942,07
932.340,72	879.001,20	862.230,09	824.737,85	828.056,26
3.100.087,36	3.396.474.23	3.497.578,21	3.637.309,07	3.561.810,57
1.163.700,00	1.320.825,00	21.250,00	» »	» »
300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00	550.000,00
» »	» »	5.000,00	» »	» »
» »	5.000,00	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	9.985,21
» »	» »	40.230.399,72	34.080.172,91	20.383.343,92
» »	» »	6.000.000,00	686.894,81	100.000,00
» »	» »	478.954,20	» »	» »
» »	» »	» »	1.347.677,84	2.899.869,42
83.745 94	33.061,10	66.401,11	56.120,47	9.740,86
330.001,81	369.785,03	334.076,93	435.356,30	365.184,05
590.392,29	777.800.87	1.606.348.64	4.521.530,90	1.739.741,55
536.930.818,23	558.595.256,72	624.754.606,62	639.679.836,37	615.671.220,66

En somme, les dépenses de ce chapitre sont consacrées d'abord à la réparation des armes et au remplacement des armes ...ées, ensuite à la fabrication des munitions. Les dépenses s'élèvent ou s'abaissent suivant que la consommation des muni-...ons progresse ou décroît.

(2) Les crédits de ce chapitre sont consacrés à des achats de matières premières pour les trois quarts et pour un quart payer les ingénieurs et les agents secondaires.

(3) Au chapitre figurent les dépenses d'entretien et de réparation : 1° des fortifications; 2° des bâtiments militaires, les ...penses de certains services du génie (brigade topographique).

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Administration centrale (Personnel) ([1])...	1.084.159,09	1.083.960
2	Administration centrale (Matériel)...............	240.899,76	259.946
3	Dépôt des cartes et plans de la marine ([2]).........	491.019,20	482.865
4	Etats-majors et équipages à terre et à la mer (Personnel naviguant) ([3])..........................	40.305.609,43	42.705.820
	A reporter...............	42.121.687,48	44.532.594

(1) Le personnel comprend, en 1877, 217 employés et 38 hommes de service ; en 1878, 216 employés et 38 hom de service ; en 1879, 219 employés et 38 hommes de service ; en 1880, 218 employés et 33 hommes de service ; en 1 220 employés et 40 hommes de service ; en 1882, 225 employés et 65 hommes de service ; en 1883, 238 employé 67 hommes de service. Les 217 employés de 1877 coûtent 1.027.359 fr. 59 c., ce qui fait un traitement moyer 4.734 fr. 37 c. ; les 38 hommes de service de 1877 coûtent 56.799 fr. 50 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.494 fr. 7 Les 238 employés de 1883 ont une allocation totale de 1.154 461 fr. 02 c., ce qui fait un traitement moyen de 4.85 67 c., et les 67 hommes de service ont un salaire total de 97.243 fr. 05 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.451 fr. 3

L'accroissement du nombre des employés est aussi peu justifié que l'augmentation des traitements : les directeurs un maximum de 25.000 francs, les sous-directeurs ont 11.000 fr. au lieu de 10.000 fr., les chefs de bureau ont maximum de 10 000 francs au lieu de 9.000 fr., et les employés un maximum de 4.500 fr. au lieu de 4.000 fr. (V la page 206 du présent volume.)

(2) En 1877, 24 employés ont une allocation totale de 64.845 fr 39 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.701 89 c. ; en 1883, 26 employés ont une allocation totale de 75.249 fr. 17 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.894 19 c. La plus grande part e des crédits de ce chapitre est consommée par le matériel (cartes et instruments).

(3) 1° Effectif des officiers de vaisseau en 1877, 1.814, plus 12 vice-amiraux et 19 contre-amiraux au cadre réserve ; en 1878, 1.765, plus 15 vice-amiraux et 18 contre-amiraux au cadre de réserve ; en 1879, 1.694, plus 12 v amiraux et 19 contre-amiraux au cadre de réserve ; en 1880 1.603, plus 4 vice-amiraux et 5 contre-amiraux au ca de réserve ; en 1881, 1 572, plus 3 vice-amiraux et 4 contre-amiraux au cadre de réserve ; en 1882, 1.584, plus 3 vi amiraux et 4 contre-amiraux au cadre de réserve ; en 1883, 1.556, plus 4 vice-amiraux et 4 contre-amiraux au cadre réserve.

Traitement des officiers de vaisseau:

	A LA MER	A TERRE	AUX COLONIES	A L'ÉTAT-MAJO GÉNÉRAL
Amiral..................	30.024	30.024	»	»
Vice-amiral..................	21.600	18.000	25.534	»
Contre-amiral..................	14.400	12.024	17.035	16.032
Capitaine de vaisseau..................	9.835	8.202	10.688	10 911
Id. frégate..................	8.016	6.680	8.424	8.907
Lieutenant de vaisseau de 1re classe.........	4.156	3.451	5.344	4.639
Lieutenant de vaisseau de 2e classe.........	3.674	3.043	4.564	4.082
Enseigne de vaisseau..................	2.969	2.486	3.971	3 303
Aspirant de 1re classe..................	1.781	1.781	2.783	2.412
Id. 2e classe..................	1.002	1.002	1.595	1.336

L'indemnité de résidence à Paris est pour le vice-amiral de 2.004 francs, pour le contre-amiral de 1.503 francs, po le capitaine de vaisseau et le capitaine de frégate de 1.236 francs, pour le lieutenant de vaisseau de 760 francs, po l'enseigne de 723 francs, pour l'aspirant de 612 francs ; un supplément de 1.762 francs est alloué au capitaine de vaisse major-général. La solde de réserve est pour les vice-amiraux de 9.000 francs, et pour les contre-amiraux de 6.000 fran Le traitement des officiers de vaisseau a notablement augmenté de 1877 à 1883 par rapport à 1872-1876. (*Voir* page 208 du présent volume.) Dépense en 1883, 8.161.281 fr. 57 c.

2° *Génie maritime :* Effectif variant peu, 126 en 1877, 127 en 1883. En 1883, ce personnel se compose de 1 inspe teur général à 14.028 francs, 1 directeur de 1re classe adjoint à l'inspection à 12.024 francs, 5 directeurs de 1re clas à 12.024 francs, 5 directeurs de 2e classe à 10.020 francs, 20 ingénieurs de 1re classe à 8.202 francs, 29 ingénieurs 2e classe à 6.680 francs, 28 sous-ingénieurs de 1re classe à 3.451 francs, 13 sous-ingénieurs de 2e classe à 3.043 fran 12 sous-ingénieurs de 3e classe à 2.486 francs, 12 élèves ingénieurs à 2.486 francs ; c'est la solde de terre que no venons de faire connaître, sensiblement plus élevée que de 1872 à 1876. (*Voir* la page 209 du présent volume.) La sol de mer est de 9.835 francs pour les ingénieurs de 1re classe, de 8.016 pour ceux de 2e classe, de 4.156 pour les sou ingénieurs de 1re classe, de 3.674 pour ceux de 2e classe, de 2.969 pour ceux de 3e classe. Aux colonies, le traitement e d'un quart en sus. Dépense en 1883 : 854.262 fr. 67 c.

3° *Ingénieurs hydrographes :* Effectif, 21 en 1877, 20 en 1883. Le traitement à terre est de 10 020 francs pour l'ir génieur hydrographe en chef, de 8.202 pour l'ingénieur de 1re classe, de 6.680 pour celui de 2e classe, de 3.451 po le sous-ingénieur de 1re classe, de 3.043 pour celui de 2e classe, de 2.486 pour celui de 3e classe, de 1.781 pour l'élè ingénieur. La solde de mer est de 9.835 pour l'ingénieur de 1re classe, de 8.016 pour celui de 2e classe, de 4.156 po le sous-ingénieur de 1re classe, de 3.674 pour celui de 2e classe, de 2.969 pour celui de 3e classe. Ces fonctionnaires o aussi un traitement supérieur à celui qu'ils percevaient de 1872 à 1876. (*Voir* la page 210 du présent volume.) Dépense e 1883 : 131.134 fr. 96 c.

rine et des Colonies.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1.105.523,89	1.115.806,38	1.115.520,59	1.176.205,73	1.251.704,07
281.483,03	301.514,75	225.534,89	216.043,53	195.772,49
513.882,86	517.160,42	514.299,25	536.859,62	517.787,28
41.304.014,07	41.389.619,45	41.710.514,77	44.179.743,93	44.355.730,11
43.204.903,85	43.324.101,00	43.565.869,50	46.108.852,81	46.320.993,95

4° *Commissaires de la marine :* Effectif. 428 en 1877, 459 en 1883.

Traitement des commissaires de la Marine :

	A LA MER	A TERRE	A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL	AUX COLONIES
Commissaire général de 1re classe	14.400	12.024	16.032	Un quart en sus
id. de 2e classe	12.024	10.020	14.028	
Commissaire	9.835	8.202	10.911	
Commissaire-adjoint	6.754	5.604	7.496	
Sous-commissaire de 1re classe	4.156	3.451	4.639	
id. 2e classe	3.674	3.043	4.082	
Aide-commissaire	2.969	2.486	3.303	
Elève-commissaire	»	1.781	»	

L'augmentation est considérable par rapport à 1872-1876.

Les indemnités de résidence et les suppléments sont fixés aux mêmes chiffres que les indemnités et les suppléments affé-nts aux officiers dont les commissaires sont les assimilés. Dépense en 1883 : 2.069.009 fr. 95 c.

5° *Corps de santé :* Effectif 551 en 1877 et 65[illegible] en 1883 :

Traitement du Personnel médical :

	A LA MER	A TERRE	A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL	AUX COLONIES
Inspecteur général	»	14.028	»	Environ un quart en sus
Directeur ou inspecteur de 1re classe	»	12.024	»	
id. de 2e classe	»	10.020	»	
Médecin et pharmacien en chef	9.835	8.202	10.911	
Médecin et pharmacien principal ou professeur.	6.754	5.604	7.496	
Médecin et pharmacien de 1re classe	4.156	3.451	4.639	
Médecin et pharmacien de 2e classe	2.969	2.486	3.303	
Aide-médecin ou pharmacien	2.152	1.781	»	

Les indemnités et les suppléments sont les mêmes que pour les officiers de vaisseau auxquels le personnel médical est similé.

(Pour l'augmentation par rapport à 1872-1876, *voir* la page 208 du présent volume.)

Dépense en 1883 : 2.141.449 fr. 37 c.

6° *Aumôniers* ; Effectif. 39 en 1877 et 25 en 1883. Les appointements sont de 3.016 francs à la mer et de 2.523 francs terre. Dépense en 1883 : 80.957 fr. 12 c.

7° *Mécaniciens :* Effectif en 1877, 54, et en 1883, 85. Dépense en 1883 : [illegible] fr. 49 c.

Traitement des mécaniciens :

	A LA MER	A TERRE	AUX COLONIES
Mécaniciens en chef	6.754	5.604	Un quart en sus.
Id. principaux de 1re classe	4.156	3.451	
Id. Id. 2e classe	2.969	2.486	

(Pour juger de l'augmentation, se reporter à la page 208 du présent volume.)

8° *Equipages :* Effectif en 1877, 36.647 ; en 1878, 38.704 ; en 1879, 38.859 ; en 1880, 37.700 ; en 1881, 38.079 ; 1882, 39.752 ; en 1883, 44.808. Dépense en 1877 : 21.537.438 fr. 24 c.; dépense en 1883 : 26.477.051 fr. 16 c.

Solde des équipages.

	à la mer.	à terre.
Chef de musique	8 fr 24 c	6 fr [illegible] c
Premiers maitres de 1re classe	4 00	3 70
Premiers maitres de 2e classe	3 70	3 50

		1877	1873
		fr. c.	fr.
	Report	42.121.687,48	44.532.594
5	Troupes ([1])	12.663.865,73	12.477.089
6	Corps entretenus et agents divers (Personnel non naviguant) ([2])	3.999.996,00	4.387.316
	A reporter	58.785.549,21	61.396.999

Fourriers chefs de 1re classe	»	»	2	»
Fourriers chefs de 2e classe	»	»	1	80
Maitres et sergents-majors de 1re classe	3	70	3	50
Maitres et sergents-majors de 2e classe	2	70	2	25
Pilotes brevetés de 1re classe	8	30	»	»
— de 2e classe	6	55	»	»
— de 3e classe	5	»	»	»
Quartiers-maitres de 1re classe	1	60	1	50
— de 2e classe	1	50	1	40
Matelots de 1re classe	1	20	1	10
— de 2e classe	1	10	1	»
— de 3e classe	0	80	»	80
Novices et apprentis	»	60	»	50
Mousses	»	40	»	40
Premiers maitres mécaniciens de 1re classe	9	»	5	70
— — de 2e classe	8	20	5	20
Maitres mécaniciens	6	70	4	70
Seconds maitres mécaniciens de 1re classe	5	40	3	50
— — de 2e classe	4	90	3	30
Elèves mécaniciens de 1re classe	3	30	2	»
— de 2e classe	3	»	1	80
Chauffeurs de 1re classe	2	»	1	30
— de 2e classe	1	80	1	10
— de 3e classe	1	50	»	90
Sous-chefs de musique des divisions de 1re classe	»	»	3	70
— — de 2e classe	»	»	3	50
Chefs de musique de bord	3	70	»	»
Sous-chefs de musique de bord	2	70	»	»
Musiciens	1	20	1	10
Pilote côtier	4	»	»	»
Chefs armuriers	»	»	3	70
Maitres armuriers	3	70	3	50
Seconds maitres armuriers	3	»	2	80
Quartiers-maitres armuriers	1	60	1	50
Seconds maitres infirmiers	3	»	2	30
Quartiers-maitres infirmiers	1	60	1	50
Matelots infirmiers de 1re classe	1	20	1	10
— de 2e classe	1	10	1	»
Magasiniers et premiers commis aux vivres de 1re classe	»	»	3	61
— — de 2e classe	»	»	3	33
Magasiniers et seconds commis aux vivres de 1re classe	»	»	2	77
— — de 2e classe	»	»	2	50
Agents des vivres de 1re classe	1	60	1	50
— de 2e classe	1	50	1	40
Agents de service	1	50	»	»
Premier maître vétéran	1	50	»	»
Maitre vétéran	3	50	»	»
Second maître vétéran	3	05	»	»
Quartier-maître vétéran	2	55	»	»
Matelot vétéran	2	14	»	»

Les masses, les hautes payes et les suppléments sont en dehors de la solde, ainsi que le traitement de table des o[f]ficiers. — 2 millions.

Au chapitre 4 figurent encore les dépenses matérielles de l'école navale, 102.025 fr. 85 c. en 1877 et 187.781 fr. 5[?] en 1883; les dépenses d'habillement des équipages 5.435.826 fr. 99 c., 3.364.554 fr. 10 c.; les dépenses de caserneme[nt] 524.455 fr. 87 c., 140.030 fr. 08 c.; les dépenses de chauffage et autres objets divers 524.455 fr. 87 c., 52.616 fr. 1[?]

(1) Nous avons: 1° *l'infanterie de marine*, composée de 2 régiments: 16.136 hommes d'effectif en 1877 et 18 714 homm[es] d'effectif en 1883; 2° *l'artillerie de marine*, formant un régiment dont l'effectif est de 4.091 officiers, sous-officiers soldats en 1877 et de 4.947 en 1883; 3° la *gendarmerie maritime*, dont l'effectif est de 603 officiers et soldats en 18[77] et de 658 en 1883; 4° une compagnie de discipline comprenant 106 officiers et soldats en 1877 et 232 en 1883.

es Colonies *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.204.903,85	43.324.101,00	43.565.869,50	46.108.852,81	46.320.993,95
.840.206,12	13.029.420,47	13.745.011,92	14.365.790,89	15.217.393,38
.532.105,02	4.717.838.27	5.015.129,50	5.035.948,44	5.119.370,26
.577.214,99	61.071.359,74	62.326.010,92	65.510.592,14	66.657.757,59

épendamment des troupes de l'artillerie, il existe une école d'artillerie, une commission d'expériences, un laboratoire
l; l'effectif de ces institutions spéciales est de 395 officiers, ouvriers ou employés en 1877, et de 405 en 1883.
traitement des officiers et la solde des troupes de la marine sont les mêmes que pour les armées de terre, mais il
oute le supplément colonial. On aura une idée du supplément colonial par le tableau suivant :

Traitement des officiers d'infanterie :

	EN FRANCE	AUX COLONIES
	fr. c.	fr. c.
onels	7.920 »	11.663 68
utenants colonels	6.404 21	9.511 58
efs de bataillon	5.267 37	7.806 32
pitaine de 1re classe	3.600 »	5.760 »
Id. 2e classe	3.334 74	5.153.68
utenants de 1re classe	2.501 05	4.206 32
Id. 2e classe	2.387 37	4.016 84

ns les crédits du chapitre 5 sont comprises les dépenses d'habillement, 1.638.454 fr. 82 c. en 1877 et 1.771.768 fr.
en 1883 ; les dépenses de casernement, 759.252 fr. 39 c. en 1877 et 980.855 fr. 11 c. en 1883 ; les dépenses de
'age et objets divers, 184.857 fr. 48 c. en 1877 et 274.296 fr. en 1883.

Nous relevons : 1° les *inspecteurs des services administratifs de la marine*, 32 en 1877 et 58 en 1883, au trai-
t de 20.000 francs pour l'inspecteur en chef chargé du contrôle central, de 12.012 pour l'inspecteur en chef de
asse, de 10.004 pour l'inspecteur en chef de 2e classe, de 8.185 pour les inspecteurs, et de 5.608 pour les adjoints ;
se en 1877 : 291.340 fr. 85 c.; en 1883, 639.786 fr. 06 c. ;

Les *agents administratifs des travaux*, 637 en 1877, 628 en 1883, au traitement de 5.608 francs pour les agents
paux, de 3.486 pour les agents de 1re classe, de 3 069 pour ceux de 2e classe, de 2.539 pour ceux de 3e classe,
00 pour les commis de 1re classe, de 1.700 pour ceux de 2e classe, de 1.400 pour ceux de 3e classe, de 1.100 pour
rivains de 1re classe, de 1.000 pour ceux de 2e classe, de 900 pour les agents ; dépense : 1.047.598 fr. 25 en 1877 et
.302 fr. 28 c. en 1883 ;

Les *comptables des matières*, 100 en 1877 et 98 en 1883, au traitement de 5.608 francs pour les comptables prin-
, de 3.486 pour les comptables de 1re classe, de 3.069 pour ceux de 2e classe, de 2.539 pour les sous-comptables ;
se en 1877 : 233.269 fr. 21 c.; en 1883, 302 205 fr. 82 c. ;

Les *comptables de la tenue des livres*, 155 en 1877 et 145 en 1883, au traitement moyen pour les commis de
francs en 1877 et de 1.700 en 1883, pour les écrivains de 900 en 1877 et de 1.000 en 1883 ; dépense en 1877 :
18 fr. 13 c., et en 1883, 208.012 fr. 76 c. :

Les *préposés aux matières*, 494 en 1877, 498 en 1883, au traitement moyen de 1.200 francs en 1879 et de 1.450
83 ; depense en 1877 : 552.729 fr. 87 c., et en 1883 : 708.549 fr. 65 c.

divers agents comptables des matières, employés à la tenue des livres et préposés à la recette ou à la délivrance
tières, ont une indemnité de responsabilité ;

Le *personnel de la manutention*, 11 en 1877 et 12 en 1883, au traitement de 5.608 francs pour les agents princi-
le 3.486 pour les agents de 1re classe, de 3.069 pour ceux de 2e classe, de 2.539 pour les sous-agents ; dépense :
7 : 38.468 fr. 33 c., et en 1883 : 43.850 fr. 79 c. ;

es *examinateurs et professeurs hydrographes*, 30 en 1877, 22 en 1882, au traitement de 8.185 francs pour les
ateurs, de 5 608 pour les professeurs de 1re classe, de 3.486 pour ceux de 2e classe, de 3.069 pour ceux de 3e classe ;
e : 152.297 fr. 75 c. en 1877, 152.314 fr. 74 c. en 1883 ;

e *personnel des ponts et chaussées et des travaux hydrauliques*, 163 en 1877 et 73 en 1883, dont les traite-
par extraordinaire, n'ont pas varié depuis la période 1872-1876. (*Voir* la page 210 du présent volume.) Dépense
: 243.247 fr. 48 c., 296.928 fr. 11 c. en 1883 ;

es *agents du commissariat*, 537 en 1877 et 695 en 1883, au traitement de 5.608 francs pour les agents princi-
.486 pour les agents de 1re classe, de 3.069 pour ceux de 2e classe, de 2.539 pour les sous-agents, de 2.000 pour
mis de 1re classe, de 1.700 pour ceux de 2e classe, de 1.400 pour ceux de 3e classe, de 1.000 pour les écrivains ;
en 1877 : 872.514 fr. 13 c., en 1883, 1.174.852 fr. 25 c ;

Les *maitres principaux*, 60 en 1877 et 69 en 1883, au traitement de 3.486 francs pour les maitres principaux de
e, et de 3.069 pour les maitres principaux de 2e classe ; dépense en 1877 : 182.763 fr. 73 c., en 1883, 227.005 fr.

se reporte à la page 210 du présent volume, on verra que le traitement des divers agents des corps entretenus
arine était sensiblement moins élevé de 1872 à 1876 que de 1877 à 1883, excepté pour le personnel des ponts et
es. L'augmentation date de 1879.

		1877	1878
		fr. c.	f
	Report	58.785.549,21	61.396.99
7	Maistrance, gardiennage et surveillance ([1])	2.456.694.15	2.543.82
8	Vivres et hôpitaux ([2])	21.768.776,22	23.972.72
9	Salaires d'ouvriers ([3])	19.884.765,23	20.059.5
10	Approvisionnements généraux de la flotte ([4])	47.371.832,61	46.374.2
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils ([5])	6.657.870,06	6.634.97
12	Justice maritime ([6])	173.195,88	180 01
13	Frais généraux d'impression et achats de livres	388.240,51	399.7
14	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyage; dépenses diverses et ostréiculture	4.345.683,70	4.255.4
15	Indemnité de 10 0/0 aux agents de l'État (Exposition)	....	14.5
16	Frais de représentation du ministre (Exposition)	....	70.0
17	Secours pour pertes matérielles causées par des sinistres maritimes	....	....
18	Secours aux marins victimes des tempêtes de 1880.	....	....
19	Opérations militaires sur les frontières de Tunisie.	....	....
20	Inscription maritime, police de la navigation, surveillance de la pêche, service militaire des ports en Algérie	....	....
21	Secours aux familles des marins victimes d'événements de mer	....	....
22	Avances au gouvernement beylical	....	....
	A reporter	161.832.607,57	165.902.1

(1) Les crédits de ce chapitre sont affectés :

1° Aux *maîtres*, sortes d'ouvriers dirigeants, soit dans les ports, soit dans les constructions navales, soit dans é blissements de l'artillerie, soit dans les forges; les traitements sont pour la 1re classe de 2.461 francs, pour la 2 de 2.200, pour la 3e classe, de 2.000 francs, les adjudants principaux perçoivent, ceux de 1re classe 3.485, ce classe 2.520 francs; dépenses en 1877, pour 211 maitres : 420.874 fr. 63 c.; en 1883, pour 223 maitres : 493 31 centimes;

2° Aux *écoles de maistrance et d'apprentis*, dépense, 39.720 fr. 25 c. en 1877, et 43.222 fr. 24 c. en 188

3° Aux *guetteurs des électro-sémaphores*, 277 en 1877 et 255 en 1883, au traitement de 1.255 francs pour l de 1re classe et de 1.150 francs pour ceux de 2e classe, de 1.035 francs pour les guetteurs de 1re classe et de 92 pour ceux de 2e classe, de 805 francs pour les guetteurs suppléants; dépense en 1877, 295.167 fr. 87 c.; e 335.869 fr. 64 c. Le traitement a été augmenté en 1879 (*Voir* la page 210 du présent volume);

4° Aux *inspecteurs des postes, syndics, gardes maritimes*, 555 en 1877, 614 en 1883, au traitement de 8 1.300, 1.457, 1.100, 900 et 800 francs; dépense en 1877, 597.359 fr. 59 c.; en 1883, 595.131 fr. 71 c;

5° Aux *gardiens*, 794 en 1877 et 826 en 1883, au traitement de 805 à 2.070 francs; dépenses en 1877, 758.185 f en 1883, 908.700 fr. 83 c.;

6° Aux *pompiers*, 475 en 1877 et 531 en 1883, au traitement de 792 à 1.800 francs; chef pompier, 1.800 maitre pompier, 1.440 francs; sergent pompier, 1.224 francs; caporal pompier, 1.044 francs; pompier de 1re 864 francs; pompier de 2e classe, 792 francs; dépense en 1877, 435.577 fr. 49 c ; en 1883, 575.115 fr. 39 c.

Tous les agents dont nous venons de parler ont vu élever leur traitement de 1877 à 1883. (*Voir* la page 212 du volume.)

(2) L'ensemble de l'article *vivres* est, en 1873, de 18.868.523 fr. 12 c., sur lesquels 1.181.315 fr. 36 c représe salaire de 1.377 ouvriers et 1.057.233 fr. 23 c. des frais de douane ou de transport; en 1883, de 21.341.634 f sur lesquels 1.520.465 fr. 08 c. représentent le salaire de 1.666 ouvriers et 903.717 fr. 93 c. des frais de trans commission ou de douane; l'ensemble de l'article *hôpitaux* est de 2.900.253 fr. 10 c. en 1877, et de 3.107.082 en 1883. Il y a dans les hôpitaux un personnel de 367 employés en 1877 et de 381 en 1883; la dépense de ce p est de 361.190 fr. 80 c. en 1877, et de 344.533 fr. 38 c. en 1883.

(3) Nous relevons, en 1877, 21.919 ouvriers des constructions navales, et 2.814 ouvriers de l'artillerie et ann 1878, 20.741 ouvriers des constructions navales et 2.681 ouvriers de l'artillerie et annexes; en 1879, 20.664 des constructions navales et 2.570 ouvriers de l'artillerie et annexes; en 1880, 19.961 ouvriers des construction et 2.732 ouvriers de l'artillerie et travaux annexes; en 1881, 22.587 ouvriers de constructions navales, ouvriers de l'artillerie et travaux annexes; en 1882, 21.754 ouvriers des constructions navales, et 2.492 ou l'artillerie et des travaux annexes; en 1883, 23.908 ouvriers des constructions navales, et 3.092 ouvriers de l' et des travaux annexes.

En 1877, le salaire moyen annuel est de 808 fr. 06 c.; en 1883, il est de 981 fr. 33 c.

(4) Il est acheté, en 1877, pour 2.360.609 fr. 79 c. de bois, pour 4.546.813 fr. 03 c. de métaux, pour 4.86 57 c. de chanvre, pour 2.057.290 fr. 89 c. de matières grasses et résineuses, pour 864.400 francs de cuirs pour 6.470.842 fr. 97 c. de combustibles, pour 12.371.819 fr. 62 c. d'objets confectionnés, tels que machin dières (4.435.425 fr. 66 c.), navires construits par l'industrie privée (5.125.876 fr. 75 c.), pour 1.169.785 fr. matières premières destinées à l'artillerie, pour 7.653.289 fr. 62 c. d'objets confectionnés, destinés à l'artiller jectiles, munitions, affûts, voitures, machines); il est dépensé 2.415.763 fr. 53 c. en transports, 2.301.657 fr. réparations.

des Colonies *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
60.577.214,99	61.071.359,74	62.326.010,92	63.510.592,14	66.657.757,59
2.584.957,14	2.808.793,09	2.873.070,52	2.905.641,04	2.951.364,12
22.706.016,53	23.320.562,63	23.099.876,88	24.344.161,39	24.448.716,56
20.899.921,94	22.131.899,57	24.447.981,03	23.153.782,72	25.514.647,20
43.783.752,36	40.581.633,37	46.476.690,37	58.532.216,53	71.904.213,09
6.185.460,46	6.008.433,38	5.247.671,48	5.169.966,06	11.294.753,88
150.500,13	144.343,97	71.292,10	219.916,92	221.002,72
487.494,49	560.724,11	612.557,16	651.404,25	654.213,80
4.581.447,09	4.371.916,79	4.829.793,06	5.074.993,20	4.842.880,58
	136.693,76	3.738.527,56		
189.743,38				
....			3.748.304,43	1.681.111,94
....				
....		115.296,62	57.647,93	69.702,34
....		200.000,00	184.977,35	
....		50.000,00		
62.146.517,51	161.136.360,41	174.088.767,70	189.553.603,96	210.240.363,82

n 1878, il est acheté pour 2.648.921 fr. 79 c. de bois, pour 8.654.038 fr. 47 c. de métaux, pour 2.733.394 fr. 40 c. chanvre, pour 2.234 008 fr. 62 c. de matières grasses, pour 5.583.583 fr. 38 c. de combustibles, pour 755.521 fr. c. de cuirs et étoffes, pour 12.275.977 fr. 19 c. d'objets confectionnés, machines à hélice (3.814.925 fr. 16 c.), navi- construits par l'industrie privée (4.451.645 fr. 55 c.), pour 1.627.595 fr. 85 c. de matières premières destinées à l'ar- rie, pour 7.145.508 fr. 76 c. d'objets confectionnés destinés à l'artillerie; il est dépensé pour 2.216.204 fr. 19 c en sports et 350.734 fr. 47 c. en réparations.

n 1879, il est acheté pour 2.535.218 fr. 09 c. de bois, pour 7.722.998 fr. 71 c. de métaux, pour 2.404 578 fr. 43 c. chanvre, pour 1.570.327 fr. 29 c. de matières grasses, pour 6.152 862 fr. 52 c. de combustible, pour 567.318 fr. c. d'étoffes, pour 10.675.115 fr. 32 c. de machines, vaisseaux et objets confectionnés par l'industrie privée, pour 0.353 fr. 10 c. de matières premières ou d'objets confectionnés destinés à l'artillerie; il est dépensé 2.545.708 fr. . en transports et 409 299 francs en réparations.

n 1880, il est acheté pour 2.295.042 fr. 22 c. de bois, pour 7 709.239 fr. 52 c. de métaux, pour 3 069.982 fr. 02 c. hanvre, pour 2.023.697 fr. 44 c. de matières grasses, pour 4.912.081 fr. 25 c. de combustible, pour 775.426 fr. 48 c. offes, pour 9.113. 390 fr. 99 c. d'objets confectionnés par l'industrie, pour 8.120.953 fr. 40 c. de matières pre- res ou objets confectionnés destinés à l'artillerie; il est dépensé 2.313.137 fr. 55 c. en transports et 154. 508 fr. 63 c. éparations.

n 1881, il est acheté pour 2 907.434 fr. 63 c. de bois, pour 7.859.023 fr. 80 c. de métaux, pour 3.327.489 fr. 64 c. hanvre, pour 1.830.397 fr. 59 c. de matières grasses, pour 4.490.497 fr. 17 c. de combustible, pour 658.849 fr. . d'étoffes, pour 14.340.135 fr. 82 c. de machines (3.520.255 fr. 71 c.), de navires (9.546 872 fr. 44 c.), d'objets di- confectionnés par l'industrie, pour 7.977.384 fr. 85 c., de matières ou d'objets destinés à l'artillerie; il est dépensé 0.983 fr. 86 c. en transports et 778.553 fr. 53 c. en réparations.

1882, il est acheté pour 2.823.414 fr. 72 c. de bois, pour 11.153.233 fr. 27 c. de métaux, pour 2.792 999 fr. de chanvre, pour 2.295.520 fr. 34 c. de matières grasses, pour 5.682.085 fr. 18 c. de combustible, pour 887.466 fr. d'étoffes, pour 21.789.055 fr. 85 c. d'objets confectionnés par l'industrie, dont 13.493.804 fr. 58 c. de navires, pour 1.820 fr. 30 c. de matières ou objets destinés à l'artillerie; il est dépensé 2.939.217 fr. 14 c. en transports et 912 fr. 38 c. en réparations.

1883, il est acheté pour 2.460.802 fr. 70 c. de bois, pour 12.016.155 fr. 44 c. de métaux, pour 2 148.603 fr. de chanvre, pour 2.285 685 fr. 09 c. de matières grasses, pour 7.465.351 francs de combustible, pour 1.131.649 fr. d'étoffes, pour 25.402.859 fr. 48 c. d'objets confectionnés par l'industrie, dont 19.603.808 fr. 06 c. de navires, 14.690.125 fr. 37 c. de matières et objets destinés à l'artillerie; il est dépensé 3.912.622 fr. 36 c. en transports et 63 fr. 22 c. en réparations.

Nous avons ici, en 1877, un personnel de 835 ouvriers, dont la journée est de 3 fr. 17 c., et dont la dépense est 2.117 fr. 99 c., y compris les accessoires; en 1833, un personnel de 1.018 ouvriers, dont la journée est de 70 c. et la dépense totale de 1.174.170 fr. 17 c.; en 1877, il est fait pour 4 millions de travaux, et en 1883, pour lions, le reste se dépense en machines et matières diverses.

Nous avons, ici, un personnel de commissaires, greffiers ou surveillants, de 71 en 1877 et de 67 en 1883. Trai- t des commissaires rapporteurs près les tribunaux maritimes, 8.202 francs, des commissaires près les juridictions nentes, 2.000 à 2.400 francs, des greffiers, 600 à 1.500 francs, des surveillants, 1.300, 1.400, 1.600, 1.900, 2.000 , 5.003 francs.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report...............	161.832.608,57	165.902.133,33
23	Renouvellement des matricules de l'inscription maritime..................................	....	....
24	Personnel civil et militaire aux colonies (1).......	9.826.544,97	9.537.234,2
25	Matériel civil et militaire aux colonies............	3.198.841,81	3.486.666,8
26	Service pénitentiaire (2)...........................	8.809.298,82	9.470.333,9
27	Subvention au service local des colonies..........	899.950,00	755.950,0
28	— à la colonie de Taïti.................	50.000,00	....
29	Service du Tonkin............................	1.361.888,62	1.243.853,1
30	Avances dues à la Compagnie du chemin de fer et du port de la Réunion.....................	....	....
31	Subvention au service local de la Réunion pour réparation des désastres causés par un cyclone..	....	....
32	Subvention au budget local du Sénégal...........	....	....
33	Hôpitaux et vivres............................	6.270.156,78	6.733.892,6
34	Secours aux victimes de l'insurrection canaque....	....	....
35	Personnel du Haut-Fleuve......................	....	....
36	Missions coloniales..........................	....	....
37	Mission de Brazza............................	....	....
38	Exposition d'Amsterdam.......................	....	....
39	Dépenses des exercices clos....................	365.318,51	174.723,0
40	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance..................................	26.556,24	109.595,8
41	Rappels de dépenses payables sur revues, antérieures à 1877..............................	49.749,29	51.626,0
	Totaux.............	192.690.913,61	197.466.009,

(1) Nous comparons, pour le personnel civil et militaire, les dépenses de 1877 à celles de 1883. En 1877, nous tr vons un effectif civil de 1.135 employés ou gens de service, coûtant 5.125.744 fr. 88 c., ce qui fait un traitem moyen de 4.516 fr. 07 c., traitement fort élevé, si l'on se souvient que sur les 1.135 appointés il y a 200 hommes service. En 1883, 1.124 employés divers coûtent 4.856.795 fr. 44 c., ce qui fait un traitement moyen de 4.321 17 c.

L'économie n'est qu'apparente, comme nous le verrons dans un instant.

En 1877, un effectif militaire de 2.743 officiers, sous-officiers et soldats coûte 4.713.781 fr. 65 c., ce qui fait homme une dépense moyenne de 1 718 fr. 47 c. En 1883, un effectif de 3.133 officiers, sous-officiers et soldats co 5.372.526 fr. 70 c., ce qui fait par homme une dépense moyenne de 1.714 fr. 81 c. L'augmentation du nombre des s dats fait baisser la moyenne, par rapport à 1877, de 3 fr. 66 c., mais la dépense totale n'en est pas moins augme de 658.745 fr. 05 c.

En 1883, figure au chapitre : Hôpitaux et vivres, un personnel de 172 agents divers, coûtant 1.031.046 fr. 06 c., qui fait une moyenne de 5.993 fr. 87 c. Or, ce personnel, compris, en 1877, dans le personnel militaire et civil, a mente d'autant la dépense de l'effectif civil et militaire. Donc, la diminution des dépenses du personnel civil en 18 par rapport à 1877, n'est qu'une apparence.

Pour les traitements individuels, se reporter à la page 213 du présent volume. — Il n'y a rien de changé pou Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, sinon que les juges de paix ont vu élever leurs appointements à 4.000, 5.00 6.000 francs, et que les évêques ont vu abaisser le leur à 10.000 francs. Pour les autres colonies, nous indiquons changements :

A la Guyane, il y a 3 conseillers à la Cour, à 8.000 francs au lieu de 2 à 7.000 francs ; le juge touche 8.000 fr au lieu de 7.000 francs ; le lieutenant de juge 5.500 francs au lieu de 4.500 francs ; le procureur 8.000 francs au

des Colonies *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
162.146.517,51	161.136.360,41	174.088.767,70	189.553.603,96	210.240.363,82
....	....	....	46.054,61	103.250,85
9.469.583.57	10.279.597,03	10.331.069.32	10.855.942.61	10.225.322.14
3 476.576,34	3.395.630.83	3.549.098,70	3.720.976,48	3.836.907,26
8.763.463.11	8.313.615.27	7.690.857.15	7.598.352.66	8.400.128,30
692.200.00	1.294.450,00	1.248.055,00	1.524.055,00	1.227.055,00
837.196,73	807.227.47	803.767,30	651.658,90	14.806.909,11
1.000.000,00	....	375.000,00	750.000,00	750.000,00
500.000,00				
500.000.00	1.330.098.62			
6.741.904.15	6.625.099,88	7.665.514,96	7.154.026,14	8.402.683,29
....	....	971.176,55	....	
....	....	....	....	416.660.75
....	....	....	....	80.370,25
....	....	....	....	204.046,04
....	....	....	....	24.368,95
134.335,22	356.485.74	222.672,59	131.839,12	152.952,93
37.355,91	13.848,18	15.367,22	18.814,33	145.153,79
69.387.18	126.167.15	143.114.37	41.927,87	93.040,59
194.368.519,72	193.678.580,58	207.104.460,86	222.047.251,68	259.109.218,07

e 7.000 francs; il y a 7 juges de paix de 4.000 francs à 5.000 francs.

Au Sénégal, le commandant de Gorée touche 15 000 francs au lieu de 12.000 francs.

Le gouverneur de Mayotte n'a plus que 20.000 francs au lieu de 25.000 francs; mais celui de Nossi-Bé a 20.000 rancs au lieu de 12.000 francs. Le trésorier de Mayotte n'a plus que 5.000 francs au lieu de 7.700 francs, mais il xiste un trésorier à Nossi-Bé à 5.000 francs.

A Taiti, le gouverneur reçoit 35.000 francs au lieu de 25.000 francs. Il y a un préposé de trésorerie aux Marquises à .400 francs.

En Nouvelle-Calédonie, les commandants de circonscription ont 8 000, 7.000, 6 000 francs d'appointements au lieu e 5.140 et 5.820 francs. Les procureur, président, juge, lieutenant de juge et substitut, greffier, ont 14.000, 10.000, .000, 6.000 et 4.000 francs au lieu de 10.000, 8.000, 6.000, 5.000 et 3.000 francs. De plus, il existe un tribunal supeieur dont les juges ont 8.000 francs.

Dans l'Inde, le procureur et le juge ont 5.500 francs au lieu de 5.000 francs, et il est créé un lieutenant de juge à .000 francs. Les juges de paix voient leur traitement s'élever jusqu'à 5.000 francs.

(2) Le service pénitentiaire comprend, en 1877, un effectif de 700 officiers ou assimilés, sous-officiers ou assimilés, urveillants et agents divers, coûtant 1.925 127 fr. 39 c. ce qui fait une dépense par homme de 2.750 fr. 18 c. Il y a .863.692 francs de dépenses de vivres et 893.892 fr. 12 c. de dépenses d'hôpitaux, plus 2.126.886 fr. 58 c. de dépenses de baraquement, de couchage, de matériel.

En 1883, le même service comprend un effectif de 740 officiers ou assimilés, sous-officiers ou assimilés, surveillants, oûtant 2.916.621 fr. 81 centimes, soit une dépense moyenne de 3.941 fr. 39 c. On voit que la dépense moyenne de ce ersonnel a augmenté de 1.191 fr. 36 c. Les hôpitaux représentent, en 1883, une dépense de 723.816 fr. 33 c., les vivres ne dépense de 3.046.702 fr. 40 c., les baraquements, vêtements, etc., 1.980.828 fr. 14 c.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Personnel de l'Administration centrale en Algérie ([1])	462.348,29	542.256,7[illegible]
2	Matériel	90.923,61	98.919,9[illegible]
3	Publications, expositions, missions scientifiques, subsides, secours et récompenses en Algérie	138.601.36	272.840,0[illegible]
4	Administration départementale et communale ([2])	2.040.483.89	2.210.599,64
5	Colonisation en Algérie ([3])	4.115.196,47	4.433.288,0[illegible]
6	Dépenses secrètes en Algérie	80.000,00	80.000,0[illegible]
7	Subvention aux chemins vicinaux en Algérie	....	....
8	Secours aux populations de l'Algérie éprouvées par le manque de récoltes	....	....
9	Liquidation de l'arriéré de l'assistance publique en Algérie	....	....
10	Règlement des condamnations et frais accessoires mis à la charge de l'Etat dans l'instance Cély	....	....
11	Complément de la subvention allouée aux départements d'Alger et d'Oran lors de la reprise par l'Etat des établissements hospitaliers qui leur appartenaient	....	....
12	Emploi de la contribution de guerre imposée aux tribus de l'Aurès	....	....
13	Paiement des condamnations pécuniaires à la charge de l'Etat dans l'instance des entrepreneurs de la route nationale n° 5	....	....
14	Justice, culte, instruction publique (musulmans)	400.648,37	382.749,63
15	Personnel des travaux publics en Algérie ([4])	867.694,20	882.631,27
16	Travaux ordinaires en Algérie ([5])	4.894.373,08	4.688.611,37
17	Garantie d'intérêts des chemins de fer algériens ou tunisiens	1.600.000,00	2.600.000,00
18	Travaux ordinaires en Algérie ([6])	4.494.817,71	4.379.612,63
19	Travaux aux monuments de l'Algérie	» »	» »
20	Entreprise au lycée d'Alger	369.933.87	
21	Règlement du capital, des intérêts et des frais mis à la charge de l'Etat relativement à l'entreprise du port de Tenès	....	....
22	Règlement du capital, des intérêts et des frais mis à la charge de l'Etat relativement à l'entreprise du port de la Calle	....	....
23	Travaux à la charge de l'Etat dans l'entreprise du port d'Alger	....	....
24	Dépenses à la charge de l'Etat dans la dérivation de l'Oued-el-Kébir	....	....
25	Construction du Palais de justice d'Alger	....	....
26	Beaux-arts, théâtres en Algérie	....	....
	A reporter	19.555.020,85	20.571.509,33

(1) En 1877, l'Administration centrale de l'Algérie se compose, indépendamment du gouverneur à 100.000 francs d'un personnel de 70 employés, coûtant 350.209 fr. 35 c., ce qui fait un traitement moyen de 5.002 fr. 98 c. En 1883, 76 employés coûtent 386.000 francs, ce qui fait un traitement moyen de 5.078 fr. 94 c. — En 1877, 21 hommes de service ont un salaire total de 25 983 fr. 25 c., ce qui fait un salaire moyen de 1 237 fr. 29 c. — En 1883, 2[illegible] hommes de service ont un gage total de 32.298 fr. 55 c., ce qui fait un gage moyen de 1.404 fr. 28 c. — Les traitements n'ont pas varié pour les employés depuis 1872 jusqu'à 1883. — Se reporter à la page 214 de ce volume. — Mais on remarquera qu'une moyenne de plus de 5.000 francs constitue une dotation fort élevée.

(2) Les traitements des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, administrateurs de communes mixtes ne varient pas de 1872 à 1883. — *Voir* la page 214 de ce volume. — L'augmentation de la dépense de 1877 à 1883 est de plus d'un million. La dépense du personnel des bureaux qui n'était que d'un demi-million en 1877 est de plus d'un million en 1883. — La dépense du matériel qui était de 400.000 francs environ en 1877 est de plus de 800.00 francs en 1883. — A ce chapitre figurent les dépenses de police, 116.993 fr. 85 c., en 1883, contre 78.572 fr. 30 c. en 1877. — Pour les traitements, *voir* la page 214 de ce volume.

(3) Ces dépenses sont affectées à des créations de nouveaux centres, à des achats de bestiaux et d'instruments, à des secours, etc.

(4) En 1881, 1882, 1883, ces dépenses figurent aux ministères de la justice et de l'instruction publique et au service des cultes.

(5) En 1877, 16 ingénieurs des ponts et chaussées ont une allocation totale de 197.204 fr. 87 c., ce qui fait un traitement moyen de 12.075 fr. 32 c.; 232 conducteurs des ponts et chaussées, une allocation totale de 580.554 fr. 48 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.502 fr. 39 c.; 5 ingénieurs des mines, une allocation totale de 48.142 fr. 09 c., ce qui fait un traitement moyen de 9.628 fr. 42 c.; 15 gardes mines ou employés, une allocation totale de 27.685 fr. 93 c.,

érie.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
510.185.46	520.169,33	520.242,93	520.247,34	544.119,26
99.566,09	90.928,14	90.963,54	87.968,62	87.999,16
127.638,85	123.791.39	140.018,49	150.854.65	148.909.29
2.243.298,04	2.543.210,03	2.769 339,32	3.020.110,62	3.165.296,47
4.202.417.91	4.062.632.66	4.218.974.82	3.088.613.74	2.997.138,13
80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000.00
....	....	920.000,00	558.000,00	558.000,00
....	....	1.942.464,61		
....	....	1.900.000,00		
219.300,56				
656.876,26				
....	127.360.65	137.536,88	15.851,98	9.700,00
....	69.513.50			
407.148.43	388.113.21			
868.699.01	862.065.41	869.788,41	955.905.29	1.127.300.41
5.245.992,97	5.351.833,44	4.398.545,30	4.307.072.02	4.517.495,74
5.933.075.56	4.000.000.00	10.526.390.55	13.344.000,00	9.544.000,00
2.389.525,01	2.907.412,62	3.100.925,87	3.317.830,12	2.937.291,27
» »	» »	650.616,73	350 342,34	289.541,02
385.755,97				
126.646.17				
....	....	228.557,37		
....	....	48.252.69		
....	....	3.465,00		13.837.53
....	....	64.813,66	50.093,86	45.932.72
23.196.136,29	21.127.030.48	33.410.896.17	29.846.890,58	25.966.561,00

qui fait un traitement moyen de 1.845 fr. 92 c. Si la moyenne du traitement des ingénieurs des mines ressort à un iffre moins élevé que la moyenne du traitement des ingénieurs des ponts et chaussées, c'est que les ponts et chaussées mptent 6 ingénieurs en chef, dont les émoluments sont le double des émoluments des ingenieurs ordinaires, tandis que s mines n'ont pas en Algérie, en 1877, d'ingénieur en chef. Seize chaouchs ont un salaire d'un peu moins de 1.000 ancs chacun. — En 1883, 10 ingénieurs des ponts et chaussées ont une allocation totale de 105.014 fr. 92 c., ce qui it un traitement moyen de 10 501 fr. 49 c.; 245 conducteurs ou agents, une allocation totale de 816.186 fr. 77 c., qui fait un traitement moyen de 3.331 fr. 37 c.; 4 ingénieurs des mines, 37.607 fr. 41 c., ce qui fait un traitement oyen de 9.401 fr 85 c.; 16 gardes-mines ou agents, une allocation totale de 37.245 fr. 94 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.327 fr. 86 c.; 80 sous-agents ont un salaire total de 88.224 fr. 21 c., ce qui fait un salaire moyen de 100 francs environ. — L'augmentation de la dépense a pour cause : 1° l'accroissement moyen du traitement des conicteurs et employés secondaires des ponts et chaussées et des agents secondaires des mines; 2° l'accroissement du ombre de ces deux catégories d'agents; 3° la multiplication des sous-agents qui passent de 16 à 80. — Pour les aitements des ingenieurs et des agents secondaires, qui n'ont pas varié de 1872 à 1883, se reporter à la page 217 de volume. Le maximum des traitements des conducteurs et des gardes-mines ordinaires, qui était de 3.500 francs de 372 à 1876, est de 3.850 francs en 1883.

(6) Nous nous contenterons de faire remarquer, aux deux chapitres des travaux ordinaires et des travaux extraordiaires en Algérie, que la dépense du personnel augmente, tandis que la somme des travaux diminue. De pareils faits igent une gestion.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report................	19.555.020,85	20.571.509,
27	Réparation de dommages subis par les victimes de Saïda et de Tiaret.........................	....	....
28	Personnel des postes et télégraphes (¹)............	1.502.373,00	1.514.426,
29	Matériel...	695.377,22	932.826,
30	Dépenses diverses................................	....	50.480,
31	Encouragements à l'agricult. et à l'indust. en Algérie	134.155,14	132.515,
32	Travaux hydrauliques en Algérie..................	....	....
33	Poids et mesures (²).............................	59.692,05	61.128,
34	Ecole d'apprentissage de Dellys..................	....	....
35	Police sanitaire.................................	45.393,50	46.916,
36	Service maritime en Algérie, ports de commerce, surveillance de la pêche côtière (³).............	282.454,97	193.207,
37	Personnel du service des forêts en Algérie (⁴).....	723.672,31	738.474,
38	Matériel...	252.224,39	302.786,
39	Service extraordinaire et dépenses diverses........	....	88.539,
40	Personnel des douanes en Algérie (⁵).............	....	....
41	Matériel...	....	....
42	Personnel des contributions directes et du cadastre (⁶)	203.604,70	214.884,
43	Matériel...	155.546,52	194.868,
44	Personnel de l'enregistrement, des domaines et du timbre (⁷).....................................	598.204,65	592.090,
45	Matériel...	355.224,59	349.889,
46	Personnel des perceptions, contributions diverses, poudres à feu (⁸).............................	732.079,69	797.442,
47	Matériel...	126.060,32	423.199,
48	Personnel du service topographique...............	711.865,89	697.734,
49	Matériel (⁹).....................................	20.592,95	25.575,
50	Remboursement de droits d'enregistrement indûment perçus....................................	....	....
51	Frais d'attribution concernant le service des amendes et condamnations pécuniaires.................	....	....
52	Liquidation des frais divers.....................	» »	»
53	Dépenses des exercices clos......................	45.904,98	123.457,
54	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance..	10.307,87	2.298,
	TOTAUX.............	26.209.755,59	28.054.251,

(7) En 1877. les postes ont un personnel de 116 agents qui coûtent 382.389 fr. 40 c.. ce qui fait un traitem moyen de 3.296 fr 46 c.. et un personnel de 289 sous-agents qui coûtent 269.257 fr. 97 c., ce qui fait un sala moyen de 931 fr. 68 c. Quant aux télégraphes, distincts, en 1877, des postes, ils ont un personnel de 344 agents co tant 721.927 fr. 32 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.098 fr. 62 c., et un personnel de 68 sous-agents coûte 128.798 fr. 31 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.893 fr. 87 c. — En 1883, 538 agents ont une allocation totale 1.549.006 fr. 32 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.879 fr. 19 c., et 534 sous-agents, un salaire total 540.020 fr. 30 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.011 fr. 27 c. — Si, maintenant, nous additionnons la dépense tot des agents et sous-agents et que nous cherchions le coût moyen de chaque employé, supérieur ou subalterne, des post et télégraphes, nous voyons que 817 salariés gagnent 1.840 fr. 11 c. chacun en 1877, et que 1.072 salariés gagn 1.860 fr. 48 c. chacun en 1883. — L'augmentation du traitement est de 109 fr. 63 c., ce qui ne représente qu'un a croissement de dépense d'un peu plus de 100.000 francs; la multiplication des agents représente 400.000 francs d'a croissement de dépense. Ainsi s'expliquent les différences de ce chapitre de 1877 à 1883. — Traitements en 1883 : dire teur, 11.250 francs; inspecteurs-ingénieurs, 5.000 à 7.500 francs; commis principaux et contrôleurs de lignes, 3.3 francs; commis titulaires, 2.250 à 3 000 francs; commis principaux et ordinaires, 1,875 à 4.375 francs; receveu 1.500 à 7.500 francs; brigadiers-facteurs, 1.250 à 2.500 francs; facteurs, 1.000 à 1.800 francs. — On comparera traitements avec les traitements de 1876, page 216 de ce volume.

(1) En 1877 et en 1883 les traitements sont les mêmes et le personnel ne compte, en 1883, par rapport à 1877, qu' employé de plus. Pour le traitement, *voir* les pages 214 et 215 de ce volume.

(2) En 1877, 34 employés des ponts et chaussées coûtent 43.418 francs, ce qui fait un traitement moyen de 1.277 29 surveillants de la pêche côtière coûtent 26.832 fr. 77 c., ce qui fait un salaire moyen de 925 fr. 26 c.; 25 emplo du service sanitaire coûtent 31.606 fr. 35 c., ce qui fait un traitement moyen de 1.264 fr. 25 c. — En 1883, 28 agents sous-agents du service sanitaire ne coûtent plus que 19.472 fr. 09 c.. ce qui ne fait plus qu'un salaire moyen 695 fr. 43 c.; 33 employés des ports de commerce coûtent 49.650 francs, ce qui fait un traitement moyen de 1.504 fr. 54 100 surveillants de la pêche côtière coûtent 89.165 fr. 24 c., ce qui fait un salaire moyen de 891 fr. 65 c. — En 18 figurent à ce chapitre quelques dépenses militaires qui n'existent plus en 1883.

(3) Le personnel des forêts comprend, en 1877, 449 agents ou sous-agents; le crédit de 723.672 fr. 31 c. donne, p personne, une dépense moyenne de 1.618 fr. 20 c. — En 1883, le personnel se compose de 718 agents ou sous-agents, crédit de 1.177.473 fr. 76 c. donne, par personne, une dépense moyenne de 1.639 fr. 96 c. — Les traitements ne varie pas sensiblement, c'est l'accroissement du personnel qui fait l'accroissement de la dépense.

te).

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
3.496.136,29	21.127.030,48	33.410.896,17	29.846.890,58	25.966.561,00
....	....	....	868.093.70	
1.644.085.29	1.714.360.39	1.750.187.22	1.960.270.03	2.089.026.62
1.016.836,88	920.922.61	1.066.780.33	1.192.856,53	1.338.800,13
32.804.61	33.190,18	35.486.84	39.738.40	37.034,01
142.128,39	66.899,61	60.800,01	77.510,30	180.902.22
....	....	1.146.790.39	712.315.95	1.154 934.43
61.457,41	57.441.69	73.225,35	62.794 22	66.850.46
....	36.643.32	70.858.48	45.377.02	96.670.77
42.063,24	21.216,86	48.036,19	38.342,53	94.230,37
239.320,12	270.828.58	177.492.11	191.048,85	
778.594.99	804.987,23	668.121.06	667.235.22	1.177.473,76
262 249.85	264.395.48	740.495,93	754.252,02	291.229.41
113.741.39	118.588,17	....	....	73.187.87
....	....	1.031.467,41	1.030.589,95	1.126.440.68
....	....	208.569,43	207.762,27	192.514.34
230.299.53	238.514.75	275.143.56	287.283.26	320.019,77
198.812,64	182.189.12	249.633.49	253.393,38	411.274,09
605.682.21	612.081.65	622.895.67	643.312,25	657.559.61
374.906.65	388.870.06	366.671.23	367.382.78	389.123.22
865 827,36	843.470,28	780.151,62	814.581,50	834.010,71
273.822.76	277.847.36	371.872.72	395.448.67	393.667.44
699.302,10	709.524.09	720.314.67	709.019,81	717.173.94
24.117,15	21.865,10	22.073,71	22.648,39	22.649,82
....	....	17.550,33	42.870.67	
....	....	598.678,48	» »	
» »	» »	136.210,57	182.721,88	79.422,00
86.119,66	53.718.91			
....	3 355.95			
4.088.308,52	28.767,941,87	44.620.402.97	41.413.740,16	37.679.756,67

) Jusqu'à 1881 le personnel des douanes en Algérie se confond avec le personnel des douanes en France.

) Le personnel des contributions directes comprend 8 agents divers en 1877 ; le crédit de 203 604 fr. 70 c. représente, personne, une dépense moyenne de 2.545 fr. 08 c. — En 1883, le personnel comprend 129 agents divers ; le crédit 20 019 fr. 77 c. représente par personne, une dépense moyenne de 2.519 fr. 53 c. — Ici encore l'augmentation de épense vient de l'accroissement du personnel.

) Le personnel de l'enregistrement s'élève a 200 agents ou sous-agents en 1877 ; le crédit de 598 204 fr. 65 c. représe, par personne, une dépense moyenne de 2 991 fr. 02 c. — En 1883, le nombre des agents et sous-agents est de ; le crédit de 667.559 fr. 61 c. représente, par personne, une dépense moyenne de 2.953 fr. 80 c. Les traitements ne ent pas : ce qui augmente la moyenne, c'est que les créations d'emplois portent non sur des sous-agents, mais sur des veurs, dont le nombre passe de 82 en 1877 à 96 en 1883

) Le personnel des contributions directes est de 260 agents ou sous-agents en 1877 ; le crédit de 732.079 fr. 69 c. ésente une dépense moyenne de 2.815 fr. 69 c. — En 1883, le personnel arrive au chiffre de 457 agents ou sousnts, le crédit de 834 010 fr 71 c. représente une dépense moyenne de 1.824 fr. 97 c. — La moyenne s'abaisse par e de la création d'emplois inférieurs.

) Le personnel de la topographie se compose, en 1877, de 206 agents divers ; le crédit de 711.865 fr. 89 c. représe une dépense moyenne de 3 455 fr. 66 c. — En 1883, le personnel ne comprend plus que 186 agents ; le crédit de 173 fr. 94 c. représente une dépense moyenne de 3.855 fr. 77 c. — Si la moyenne s'est élevée, c'est que les suppres d'emplois portent sur des géomètres ordinaires qui ont le traitement le moins élevé. Les indemnités ont augmenté une proportion considérable. — Si la moyenne de la dépense est plus élevée dans le service de la topographie que les services de l'enregistrement ou des contributions directes, c'est que, dans le service de la topographie, il y a peu ous-agents dont les petits traitements font baisser la moyenne.

OTA. — Les agents divers des administrations algériennes sont appointés, en général, comme les agents des adminisons françaises. Dans la topographie, qui n'a pas son équivalent en France, les traitements sont pour l'inspecteur ial 8.000 francs, pour les géomètres en chef 6 000 francs, pour les vérificateurs 4.000 francs, pour les commis princiux, suivant la classe, 3.600, 3.000 et 2.700 francs, pour les commis ordinaires et les géomètres ordinaires 1 500 et) francs, pour les élèves 1,200 francs, et pour les garçons 900 francs. — Ces traitements sont les mêmes en 1877 et 883.

X. Ministère

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Personnel de l'Administration centrale (1).........	670.282.88	670.474.
2	Matériel..	131.891,63	131.809.
3	Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique (2).........................	377.408,45	379.154
4	Services généraux de l'instruction publique (3).....	306.517,53	320.904
5	Administration académique (4)...................	1.383.317,14	1.407.063
6	Ecole normale supérieure (5).....................	372.427,33	383.200
7	Facultés (6).......................................	8.671.091.41	9.030.265
8	Bibliothèque de l'Université (7).................	34.799,35	35.853
9	Dépenses de premier établissement de l'enseignement supérieur en Algérie........................	» »	»
10	Reconstruction de l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris..........................	» »	»
11	Reconstruction de la Sorbonne..................	» »	»
12	Ecole des hautes études (8)......................	296.632,24	299.666
13	Encouragements et souscriptions................	48.920,60	49.999
14	Institut de France (9)............................	702 095,61	705.930
15	Académie de médecine (10)......................	75.498,27	75.498
16	Collège de France (12)	443.936,50	456.019
17	Muséum d'histoire naturelle (12),................	783.715,56	807.618
	A reporter................	14.298.534,50	14.753.459

(1) En 1877, le personnel des bureaux se compose de 134 employés, coûtant 533.997 fr. 04 c., ce qui fait une dépe moyenne de 3.985 fr. 05 c. — En 1883, le nombre des employés est de 182, coûtant 580.458 fr. 72 c., ce qui fait dépense moyenne de 3.174 fr. 58 c. — La moyenne s'est abaissée parce que les créations portent sur les emplois destes. — Moyenne des traitements elevés et moyens en 1877 et en 1883 : directeurs 13.000 francs en 1877 et 13.500 fr en 1883; chefs de bureau 7.500 francs en 1877 et 8 000 francs en 1883; sous-chefs 4.500 francs en 1877 et 5 000 fr en 1883. — Les traitements élevés et moyens ont donc augmenté. Le maximum des petits traitements, de 4.000 fr en 1877, est porté à 4.800 francs en 1883. — Ajoutons que le nombre des employés, excessif en 1877, est tout à abusif en 1883. — Il y a 34 hommes de service en 1883 comme en 1877, mais ils coûtent 57.128 fr. 54 c. en 1 tandis qu'ils ne coûtent que 48.150 fr. 29 c. en 1877; la moyenne est 1.416 fr. 18 c. en 1877 et de 1.680 fr. 20 c 1883.

(2) En 1877, 25 fonctionnaires coûtent 377.408 fr. 45 c., y compris les frais de tournée, ce qui fait un trai moyen de 15.096 fr. 33 c. En 1883, il y a le même nombre de fonctionnaires pourvus du même traitement. La dé en plus se rapporte au conseil supérieur, un peu moins de 50 000 francs. Pour les traitements des inspecteurs géné et leurs frais de tournée se reporter à la page 218 de ce volume.

(3) Ce chapitre, qui grossit de 129.000 francs en sept ans, est consacré aux professeurs sans emploi et secours.

(4) Les traitements des recteurs ne varient pas. — *Voir* la page 218 de ce volume; ceux des inspecteurs d'acad s'élèvent, pour Paris, de 7.500 à 8.000 francs, pour la province de 4.500, 6.000 à 6.500, 7.500 francs, ceux des se taires d'académie, pour Paris, de 7.500 à 8.000 francs, pour les départements de 2.500, 3.500 à 3.500, 4.500 fra ceux des commis de 1.400, 1.600, 1.800, 2.700 à 2.000, 2.400, 2.800, 3.500 francs.

(5) Le traitement des maîtres de conférences, dont le maximum était de 7.500 francs en 1877, arrive à un maxin de 10.000 francs en 1883. Le surveillant général touche 5.000 francs, les 2 surveillants 3.000 francs chacun, les pr rateurs 2.400 francs. — Se reporter à la page 216 de ce volume. Le nombre des élèves est de 106 en 1877 et de 13 1883. — Le prix de la pension est augmenté de 200 francs. Il était de 1.000 francs, il est de 1.200 francs. — Le mat de l'Ecole normale absorbe plus de 200.000 francs, nourriture comprise.

(6) En 1877, les facultés comptent : *théologie catholique*, 7 professeurs (Paris) 5.500 à 6.500 francs, 22 profess départements) 3 500 à 5.500 francs; *théologie protestante*, 13 professeurs (départements) 4.500 à 6.500 fra *droit*, 19 professeurs (Paris) 15.000 francs et 9 agrégés 7.000 francs, 75 professeurs (départements) 6.000, 8.000, 10. et 11.000 francs, et 26 agrégés 3.000 à 3.500 francs; *médecine*, 27 professeurs (Paris) 13.000 francs, et 26 agr 4.000 francs, 35 professeurs (départements, 6.000, 8.000 et 10 000 francs, et 29 agrégés de 3.000 à 3.500 fra *science*, 19 professeurs (Paris) 13 000 francs, 99 professeurs (départements) 6.000, 8.000, 10.000 francs; *lettres* professeurs (Paris) 15.000 francs, 84 professeurs (départements) 6 000, 8.000, 10.000 et 11.000 francs; *pharma* 9 professeurs (Paris) 8.000 à 10.000 francs, et 6 agrégés 4.000 francs, 10 professeurs (départements) 6.000 à 8 000 fra et 6 agrégés de 3.000 à 3.500 francs : traitement des secrétaires-adjoints comptables de 1.800 à 8.000 francs. — 1883, les facultés comptent : *théologie catholique*, 7 professeurs (Paris) 5.500 à 6.500 francs, 22 professeurs (dépa ments) de 3.500 à 5.500 francs; *théologie protestante*, 13 professeurs 4.500 à 6.500 francs; *droit*, 23 profess (Paris) 12.000 et 15.000 francs et 9 agrégés 7.000 francs, 98 professeurs (départements) 6.000, 8.000, 10.00 11.000 francs, et 35 agrégés de 3.000 à 3.500 francs; *médecine*, 32 professeurs (Paris) 12.000 et 15.000 francs e agrégés à 4.000 francs, 103 professeurs (départements) 6.000, 8.000, 10.000 et 11.000 francs, et 39 agrégés de 3.

uction publique.

879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
59.599,45	729.073,85	728.804,39	729.091,45	728.793,44
31.897,70	131.899,34	173.899,59	138.899,63	172.895,98
02.953,60	458.259,43	443.564,71	425.005,21	425.254,86
21.856,25	512.769,91	557.659,93	405.965,15	435.519,16
03.766,23	1.449.950,96	1.476.256,23	1.509.525,21	1.640.767,31
01.103,51	450.226,89	479.669,96	485.987,59	499.258,91
29.030,70	9.663.476,85	10.431.982,96	11.126.788,35	11.604.579,89
35.977,42	35.999,62	» »	» »	» »
» »	» »	226.487,74	65.655,98	58.285,93
» »	» »	2.821.490,00	» »	» »
» »	» »	» »	4.100.000,00	
08.854,22	297.032,12	296.668,13	298.502,07	299.958,93
49.977,60	49.997,55	49.999,50	49.997,00	49.410,75
07.562,00	707.411,33	707.320,76	707.450,28	719.892,31
74.377,96	75.304,92	75.328,78	75.358,47	75.497,96
55.260,38	465.584,92	466.278,66	545.199,45	490.278,76
14.953,26	826.792,16	853.775,41	909.202,12	918.147,32
87.170,28	15.853.779,85	19.789.186,75	21.472.627,96	18.118.541,51

francs; *sciences*, 20 professeurs (Paris) 12.000 et 15.000 francs, 103 professeurs (départements) 6.000, 8.000 t 11.000 francs; *lettres*, 17 professeurs (Paris) 12.000 et 15.000 francs, 93 professeurs (départements) 6.000, 0.000 et 11.000 francs; *pharmacie*, 11 professeurs (Paris) 9.000 et 11.000 francs, et 6 agrégés 4.000 francs. sseurs (départements) 6.500, 7.200 et 8.500 francs, et 6 agrégés de 3.000 à 3.500 francs. — Les professeurs de mplémentaires reçoivent une allocation qui va à Paris, jusqu'à 4.000 francs. Indépendamment du personnel enseignant prend près de 700 membres en 1883, il y a dans les facultés, en 1883, tout un personnel de secretaires, commis, s, préparateurs de 271 membres et 295 hommes de service. Les préparateurs sont des hommes, souvent fort dis- qui deviennent maitres à leur tour. — On jugera de l'exagération en comparant l'année 1883 à l'année 1877 aquelle le personnel enseignant dépasse de peu 500 professeurs et agrégés, tandis que le personnel des secrétaires, préparateurs, employés n'est que de 172 et celui des gens de service de 182. — L'enseignement supérieur de , qui compte 65 maitres divers en 1883 est en dehors du personnel que nous avons énuméré.

s dépenses de la bibliothèque de l'Université sont confondues en 1883 avec celles des facultés. Ces dépenses sont , en effet, aux bibliothèques des facultés.

oir la note 7 de la page 219 de ce volume.

. dotation de chaque membre de l'Institut est de 1.500 francs. Quatre des cinq Académies comptent 40 membres ce qui fait 160; l'Académie des sciences compte 68 titulaires: ce qui fait 228 membres à 1.500 francs chacun, la est de 342.000 francs; 6 secrétaires perpétuels, car l'Académie des sciences en a deux, reçoivent 6.000 francs soit 36.000 francs, la dépense s'élève à 378.000 francs; 10 membres de diverses commissions reçoivent 1.200 francs soit 12.000 francs, la dépense monte à 390.000 francs; 36 académiciens libres reçoivent 300 francs chacun, soit rancs, la dépense arrive à 400.800 francs; les employés et gens de service coûtent une cinquantaine de mille reste se dépense en prix ou publications.

ur 75 000 francs de dépenses, 32 000 francs environ sont consommés par le matériel et 43 par le personnel : trai- l'un secrétaire perpétuel 4 000 francs, d'un directeur de la vaccine 2.000 francs, d'un trésorier, 1.000 francs, ef des travaux chimiques 1.500 francs, d'un bibliothécaire 1.800 francs, d'un bibliothécaire 1.200 francs, ployés à 2.200, 2.800 et 3.000 francs, de 3 hommes de service à 1.200 francs en moyenne, jetons de présence rancs en 1883.

n 1877, le Collège de France a 36 professeurs de 7.500 à 10.000 francs, 1 secrétaire à 2.400 francs, 8 prépara- .000 francs, 5 hommes de service à 1.100 francs en moyenne. — En 1883, il a 40 professeurs a 10 000 francs, aire à 3.200 francs, 2 préparateurs à 2 000 francs, 8 garçons de laboratoire à 1.500 francs, 5 hommes de ser- 200 francs. — Les chaires créées sont : esthétique, histoire des religions, langue celtique, épigraphie grecque, comparée; la chaire de grammaire comparée est supprimée. *Voir* la page 217 de ce volume. — On voit qu'il un chapitre sans augmentation considérable.

n 1877, il y a, au Museum, 17 professeurs de 7.500 à 10.000 francs, 2 maitres de dessin à 2.500 francs, 2 biblio- , 1 à 5.000 francs et 1 à 3.000 francs, 1 agent comptable à 5.000 francs, 20 aides naturalistes à 3.000 francs nne, 3 gardes des galeries de 3.500 à 4.000 francs, 1 jardinier en chef à 4.000 francs. 25 préparateurs au trai- moyen de 2.000 francs, une trentaine d'employés jardiniers ou chefs d'atelier de 750 à 3.000 francs, une quaran- ommes de service de 500 à 1.200 francs. — En 1883, il a 19 professeurs à 10 000 francs, 23 aides naturalistes ement moyen de 4.000 francs. 28 préparateurs au traitement moyen de 2.400 francs. Il s'y ajoute s à 1.200 francs chacune. — Et tous ces accroissements se traduisent par 200.000 francs de dépenses au

		1877	1878
		fr. c.	f.
	Report............	14.298.534,50	14.753.4
18	Etablissements astronomiques (1)................	541.581,64	705.5
19	Observatoire du Pic-du-Midi....................	» »	»
20	Observation de l'éclipse totale de soleil en 1883...	» »	»
21	Enseignement des langues orientales vivantes (2)...	159.754,06	163.1
22	Ecole des chartes (3).........................	56.999,80	58.2
23	Ecoles d'Athènes et de Rome (4).................	127.699,99	139.2
24	Bibliothèque nationale (5).....................	582.846,33	613.9
25	Catalogues de la Bibliothèque nationale (6)........	49.873,34	49.9
26	Acquisition d'ouvrages de la collection Firmin Didot..................................	» »	»
27	Bibliothèques publiques et musée d'Alger (7)......	280.184,76	287.5
28	Archives nationales (8)........................	189.657,65	198.4
29	Sociétés savantes.............................	89.062,80	89.9
30	Journal des savants...........	23.991,37	23.9
31	Souscriptions scientifiques et bibliothèques populaires......................................	188.370,11	242.8
32	Encouragements aux gens de lettres.............	205.250,00	225.3
33	Voyages et missions..................	149.994,70	395.4
34	Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France..	149.505,00	149.8
35	Publication de la carte des Gaules..............	19.995,53	19.9
36	Achat de la bibliothèque de Mariette Pacha.......	» »	»
37	Prix décerné pour applications..................	» »	»
38	Nouvelles de l'électricité......................	» »	»
39	Missions Charnay, Crevaux, Debaize et Pinard.....	» »	»
40	Construction d'instruments pour déterminer la parallaxe du soleil............................	» »	»
41	Observation du passage de Vénus..	» »	»
42	Mission Brazza...............................	» »	»
43	Publication des œuvres de Fermat..............	» »	»
44	Funérailles de Claude Bernard..................	» »	7.9
45	Exposition universelle...............	» »	338.4
46	Frais de représentation du Ministre (Exposition)...	» »	100.0
47	Indemnité aux agents de l'Etat (Exposition).......	» »	42
	A reporter..............	17.113.301,58	18.605.9

(1) En 1883, le bureau des longitudes coûte 158.599 fr. 96 c. au lieu de 137 499 fr. 64 c. en 1877; l'observatoire 265 011 fr. 06 c. au lieu de 193.990 fr. 37 c. en 1877; l'observatoire physique de Meudon 79.997 fr. 33 c. au 49 994 fr. 22 c. en 1877; l'observatoire de Marseille 16.100 francs au lieu de 40 100 francs en 1877; celui de 22.348 fr. 39 c. au lieu de 19 999 fr. 34 c en 1877; celui du Puy-le-Dôme 22.305 fr. 99 c. au lieu de 30 50 en 1877; celui de Montsouris 39.982 fr. 34 c. en 1883 au lieu de 55.198 fr. 09 c. en 1877. On a crée de 1877 à observatoires de Bordeaux, Lyon, Besançon, du Pic du Midi qui coûtent le premier 29.924 fr. 10 c., le second 3 50 c., le troisième 57.331 fr. 40 c., le quatrième 31.183 francs. On a supprimé celui d'Alger qui coûtait 10 88 c. On a créé le bureau central météorologique qui coûte, en 1883, 182.500 franés. — L'augmentation de la en 1883, par rapport à 1877, ne vient pas uniquement de créations qui ne sont certainement pas justifiées, elle vi des accroissements de traitement. Ainsi, au bureau des longitudes, les membres adjoints n'avaient que 2.000 fr ont 3.000 francs; à l'observatoire de Paris, les astronomes titulaires n'avaient que 7.000 francs, ils ont 10.00 les adjoints n'avaient que 2.000 francs, ils ont jusqu'à 7 000 francs, les aides n'avaient que 2.300 francs, ils ont 3.500 francs; le directeur de Marseille n'avait que 5.500 et il a 6.000 francs. — Se reporter à la page 2 volume.

(2) En 1883, 11 professeurs à 7.500 francs au lieu de 6.000 francs de 1872 à 1876, 1 bibliothécaire et 7 rép au même traitement que de 1872 à 1876. — En 1883, il y a 8.300 francs de bourses au lieu de 5.000 francs e — Se reporter à la page 218 de ce volume — Langues enseignées : arabe, persan, turc, malais et javarnais, ar grec moderne, arabe littéral, chinois, japonais, annamite, russe

(3) Les 7 professeurs ont 6 000 francs en 1883, au lieu de 5.000 francs en 1877; 1 professeur suppléant à 4.00 au lieu de 3 600 francs en 1877; 8 élèves touchent une bourse de 600 francs.

(4) 2 directeurs ont 12.000 francs chacun et chaque élève 4.000 francs en 1883, au lieu de 3.600 en 1877. penses de matériel (fouilles) s'élèvent à 30.000 francs par école et les frais de publication à une douzaine de mil pour les deux.

(5) Le budget de la bibliothèque nationale a augmenté d'une centaine de mille francs en sept années. Il n'y

ruction publique *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
487.170,28	15.853.779,85	19.789.186,75	21.472.627,96	18.418.541,51
786.089,50	813.596,84	944.357,38	928.534,25	938.262,07
10.000,00	» »	» »	80.000,00	» »
» »	» »	» »	» »	29.996,93
171.965,50	172.097,41	155.191,10	155.607,08	156.403,79
58.298,50	59.227,11	64.270,76	71.299,97	71.299,95
139.173,87	136.816,60	139.233,94	139.234,97	152.153,48
613.717,79	624.094,54	643.899,90	681.214,25	703.998,98
50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
			» »	» »
» »	» »	36.872,20	» »	» »
296.031,39	296.125,98	298.781,73	306.631,85	306.217,70
198.467,78	202.465,42	202.493,26	204.688,97	204.692,04
125.699,80	130.925,88	135.[illegible]99,19	164.967,09	172.485,70
23.927,55	23.693,34	23.715,92	23.975,08	23.666,24
256.989,39	154.200,70	139.541,15	139.990,19	189.841,99
199.200,00	197.895,00	199.645,00	199.725,00	199.733,35
173.492,09	322.975,87	279.466,42	264.937,90	287.427,43
149.785,70	149.745,12	164.387,05	162.126,49	164.334,74
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	79.000,00	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »	70.000,00	» »	» »	» »
» »	» »	» »	115.195,80	» »
» »	63.477,16	» »	» »	» »
» »	» »	30.138,28	405.279,00	» »
100.000,00	99.000,00	» »	» »	979.749,38
» »	» »	» »	4.567,50	» »
» »	» »	» »	» »	» »
10.670,78	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
.850.680,01	19.420.116,82	23.297.180,03	25.649.603,35	22.748.805,28

rand nombre d'employés ou gens de service de plus en 1883 par rapport à 1877. — 136 en 1877, 141 en 1883. — a que de rares augmentations de traitement; ainsi, les bibliothécaires du département des imprimes partent de francs en 1883, au lieu de 4.000 francs en 1877; les employés de 1.900 au lieu de 1.800 francs, les auxiliaires 00 au lieu de 1.600 francs. L'accroissement de la dépense vient en grande partie des achats qui sont de 239.028 fr. en 1877, et de 307.399 fr. 83 c. en 1883. Se reporter, pour les traitements et les grades des employés, à la page e ce volume.

Rien de changé ici si ce n'est que le traitement des 9 employés, part de 1.800 francs en 1883 au lieu de 1.500 francs 77.

En 1877, 49 employés des bibliothèques Mazarine de l'Arsenal, Sainte-Geneviève, de Fontainebleau, de Compiègne, u et du musée d'Alger coûtent ensemble 128.626 fr. 56 c., ce qui fait une moyenne de 2.625 fr. 03 c., en 1883, ployés coûtent ensemble 136.678 fr. 65 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.647 fr. 65 c. La moyenne s'est u élevée par suite de l'augmentation de quelques centaines de francs accordés aux bibliothécaires et sous bibliothé- . En 1883, les conservateurs directeurs ont 4.000 francs, excepté celui de Sainte-Geneviève qui a 6.000 francs et d'Alger qui a 5.000 francs, les conservateurs ont de 3.000 francs à 4.000 francs (Sainte-Geneviève), les conser- rs-adjoints ont de 2.100 à 3.200 francs, les bibliothécaires de 2.000 à 3.500 francs, les sous-bibliothécaires de 1.400 00. — Les gens de service coûtent 34.655 fr. 08 c. en 1877 et 38.956 fr. 37 c. en 1883. En 1877, il y a 27 em- s avec un salaire moyen de 1.283 fr. 51 c.; en 1883, il y en a 31 avec un salaire moyen de 1.256 fr. 97 c.

En 1877, 32 employés coûtent 132.418 fr. 50 c., ce qui fait un traitement moyen de 4.138 fr. 07 c.; en 1883, 31 yés coûtent 135.944 francs ce qui fait un traitement moyen de 4.385 fr. 29 c. En 1877, 13 hommes de service ont aire total de 15.652 fr. 50 c., ce qui fait un salaire moyen de 1204 francs; en 1883, 15 hommes de service ont un e total de 20.348 fr 76 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.356 fr. 58 c. — En 1883, les sous-chefs de section n traitement maximum de 6.500 francs au lieu de 5.500 francs en 1877 et les employés ont 3.500 francs au lieu 500 et 3.000 francs. Pour le traitement des autres fonctionnaires, *voir* la note 19 de la page 221 de ce volume.

Minist

		1877	18
		fr. c.	
	Report...............	17.113.301,58	18.605.
48	Frais généraux de l'instruction secondaire (1).....	140.489,04	152.
49	Lycées et collèges (2)	4.575.943,61	5.194.
50	Dépenses extraordinaires des lycées (3)...........	1.000.000,00	1.500.
51	Bourses et dégrèvements (4)...............	1.398.207,74	1.415.
52	Enseignement primaire supérieur...............	» »	84.
53	Inspection des écoles primaires (5)...............	1.572.419,14	1.874.
54	Enseignement primaire (6)...............	21.624.957,94	26.362.
55	Ecoles normales (7)...............	» »	»
56	Voyages et missions en Algérie...............	121.709,94	»
57	Caisse des écoles (8)...............	» »	»
58	Instruction musulmane en Algérie...............	» »	»
59	Exposition de Venise...............	» »	»
60	Dépenses des exercices périmés...............	38.452,33	4
61	Dépenses des exercices clos...............	472.061,12	428.
	Totaux...............	48.057.550,44	55.618.

(1) Les trois chefs de dépense de ce chapitre sont : 1° le traitement des agrégés ; 2° les frais du concours d'a
tion des lycées ; 3° les frais du concours général des lycées ; 4° les frais de diplôme de l'enseignement spécial.
1883, 51 agrégés, à raison de 600 francs, coûtent 24.716 fr. 64 c., les frais de concours d'agrégation s'élè
6 451 fr. 41 c. ; les frais du concours général à 29.500 fr. 97 c. ; les frais de diplôme de l'enseignement sp
4.791 fr. 20 c.

(2) Dans ce chapitre figurent les dépenses à la charge de l'État seulement. Les familles paient environ 25 m
pour les dépenses des lycées ou collèges, et les municipalités une quinzaine de millions. — L'augmentation de
pense, de 1877 à 1883, a pour causes : 1° la création d'un grand nombre de lycées ; 2° le dédoublement d'un
nombre de classes ; 3° la création des lycées de jeunes filles ; 4° l'accroissement de subvention aux collèges comm
— En 1877, la subvention aux collèges communaux n'est que de 708.179 fr. 23 c, elle est de 2.385.528 fr.
en 1883. L'enseignement secondaire des jeunes filles n'existe pas en 1877, et c'est une lacune. — En 1883, cet
gnement coûte 774.945 fr. 31 c., ce qui est excessif, car c'est une dépense essentiellement familiale ou municipa
En 1877, les dépenses des lycées sont de 3.584 700 fr. 58 c. ; elles sont de 6 935.420 fr. 34 c. Et cette augmen
consacrée en grande partie à des œuvres contestables, comme la transformation des collèges en lycées, pourrai
évitée. — Pour les traitements des professeurs, se reporter à la note 22 de la page 219 de ce volume. Il n'y a r
changé pour les proviseurs, les censeurs, les professeurs titulaires, les professeurs divisionnaires, etc., aux chiffr
sont donnés, à cette dernière note, si ce n'est qu'en 1883 les deux dernières catégories de lycées sont supprimées
n'y a plus que deux catégories au lieu de quatre, en dehors de Paris et de Versailles, que, par conséquent, les 20
lons de professeurs titulaires descendent à 14, et les 16 échelons de professeurs divisionnaires descendent à 10. Le
fesseurs titulaires partaient, dans les départements, avant la transformation des lycées, du traitement de 3 400, 3
ou 3.000 francs suivant la classe ; ils partent, après la suppression des deux dernières catégories de lycées, du t
ment de 3.600, 3.800, 4.000 francs ; les professeurs divisionnaires partaient du traitement de 2.200, 2.600, 3.000 f
suivant la classe, ils partent du traitement de 2.800, 3 200, 3.600 francs, suivant la classe. — A partir de 18
décret du 31 décembre, — les professeurs agrégés de Paris et de Versailles jouissent, comme ceux des départemen

istruction publique *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
18.850.680,01	19.420.116,82	23.297.180,03	25.649.603,35	22.748.805,28
256.087,94	344.089,92	442.798,72	434.544,88	175.460,32
5.236.146,69	6.074.991,92	8.450.492,46	9.719.002,05	10.588.090,61
1.747.253,71	» »	» »	» »	» »
1.446.000,00	1.734.167,11	2.290.687,45	2.295.891,28	2.387.870,78
193.862,11	146.835,97	» »	» »	» »
1.871.271,63	1.943.625,42	2.076.642,24	2.145.757,50	2.282.880,95
29.548.701,67	24.783.508,47	36.610.117,43	75.961.122,64	79.048.927,27
» »	1 570.146,56	3.133.217,15	2.718 468,27	4.329.373,71
» »	» »	» »	4.500,00	5.000,00
» »	23.500.000,00	6.500.000,00	9.856.000,00	24.589.333,33
» »	» »	54.812,33	85.216,53	86.599,92
» »	» »	69.322,66	» »	» »
» »	824,00	» »	1.124,00	1.956,20
385.672,01	435.529,01	139.113,92	129.675,47	134.786,21
59.535.675,77	79.953.835,20	83.073.384,39	129.100.905,97	146.379.084,58

location de 500 et de 300 francs, suivant qu'ils appartiennent à l'enseignement classique ou à l'enseignement cial.

3) A partir de 1880, les dépenses extraordinaires des lycées se confondent avec la caisse des écoles.

4) Le développement des bourses est un des plus grands abus de cette époque.

5) En 1877, il y a 13 inspecteurs de la Seine à 5.000 francs, 369 inspecteurs des départements à 2.400, 2.700 et 00 francs, 4 déléguées générales à 4.000 et 5.000 francs, et 16 déléguées spéciales à 1 600, 1.800 et 2.000 francs. 1883, il y a 15 inspecteurs de la Seine à 5.500 francs, 402 inspecteurs des départements à 2 800, 3.200 et 3 600 ncs, 8 déléguées générales à 3 000, 3.500, 4.000 et 5 000 francs, 20 déléguées spéciales à 2.500 francs. — On qu'il y a tout à la fois accroissement du nombre de fonctionnaires et accroisement du chiffre des traitements. Les s de tournée montent de 400.000 francs en 1877 à 700.000 francs en 1883.

6) Il s'est produit un fait important et grave en 1882. L'État a centralisé toutes les ressources de l'enseignement naire, celles des communes et celles des départements. De plus, la rétribution scolaire a été supprimée. C'est ce ble fait qui explique l'augmentation apparente survenue de 1877 à 1883. En 1877, il faut ajouter aux 25 millions dépenses de l'État 15 millions dépensés par les départements, 27 millions dépensés par les communes. 18 millions ensés par les familles, soit 60 millions, pour avoir le total des dépenses de l'instruction primaire. — L'augmentation st donc que de 15 millions, importante assurément, mais moins considérable que ne l'a répété l'esprit de parti. Cette mentation représente des créations d'écoles et des frais de laïcisation. Les instituteurs vivent toujours sur la loi du juillet 1875.

7) Ces dépenses consistent en subventions pour installation de matériel. etc.

8) Avant la création de la caisse des écoles, le chapitre : *Enseignement primaire* comprenait un article : *Subventions* dont le crédit était affecté à la construction des maisons d'écoles : cet article était de 4.765 010 francs en 1877, de 23.400 francs en 1878, de 5 millions en 1879 ; ces 14.788.410 francs, ajoutés 23.500 000 francs de 1880, aux 00.000 francs de 1881, aux 9.855 000 francs de 1882, aux 23.180.333 fr. 33 c. de 1883, donnent un total de 833.743 fr. 33 c. de dépense des constructions scolaires, indépendamment des sommes que nous relèverons eurs.

XI. — Minist

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Traitement du Ministre et personnel de l'Administration centrale ([1])..........................	880.599,89	885.407,
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'Administration centrale..........................	94.893,63	173.803,
3	Frais d'installation de l'hôtel du quai d'Orsay......	....	....
4	Ecoles et services vétérinaires ([2])................	814.837,56	945.173,
5	Indemnité pour abatage d'animaux................	....	....
6	Recherches sur les maladies contagieuses du bétail.	....	....
7	Enseignement agricole, chaires nomades, stations agronomiques, bergeries et vacheries ([3])........	2.015.772,06	2.167.402,
8	Inspection de l'agriculture et de la sériciculture ([4])..	....	....
9	Encouragements à l'agriculture et au drainage.....	1.732.129,48	1.159.407,
10	Primes pour la destruction des loups............	....	....
11	Statistique agricole décennale..................	....	....
12	Phylloxera, doryphora et autres parasites ([5])......	....	....
13	Personnel des haras et dépôts d'étalons ([6])........	879.474,04	1.178.970,
14	Matériel ([7])..................................	2.253.154,63	2.069.077,
15	Remonte des haras ([8]).........................	2.322.897,97	1.979.685,
16	Encouragement à l'industrie chevaline ([9]).........	1.639.423,88	1.790.832,
	A reporter................	12.633.183,14	12.349.761,

(1) En 1877, 169 employés ont une allocation totale de 730.046 fr. 85 c., ce qui fait un traitement moyen 4.319 fr. 80 c.; en 1883, 224 employés ont une allocation totale de 953.640 fr. 11 c., ce qui ne fait plus qu' moyenne de 4.257 fr. 50 c. Si la moyenne a baissé, c'est qu'on a créé beaucoup d'employés inférieurs ; mais il ne pas en conclure que les traitements élevés aient diminué. — Traitements en 1883 : 6 directeurs, 4 à 15.000 francs, 18.000 francs et 1 à 16.500 francs, 6 chefs de division, 4 à 11.000 francs et 2 à 10.000 francs, 28 chefs de bureau raitement moyen de 7.500 francs, 42 sous-chefs ou assimilés au traitement moyen de 4.750 francs, 142 employés raitement moyen de 2.700 fr. 83 c.; traitements en 1877 : 6 directeurs, 2 à 14.000 francs, 1 à 15.000 francs, 15.000 francs, 1 à 18.000 francs et 1 à 25.000 francs, 3 chefs de division ou assimilés, 1 à 11.000 francs et 2 à 15. francs, 24 chefs de bureau au traitement moyen de 7.000 francs, 26 sous-chefs de bureau ou assimilés au traitement mo de 4.750 francs, 110 employés au traitement moyen de 2.500 francs. — En 1877, 35 hommes de service coût 48.298 fr. 68 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.379 fr. 93 c.; en 1883, 61 hommes de service ont un salaire t de 101.304 fr. 22 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.660 fr. 72 c. — L'augmentation est partout.

(2) Les écoles vétérinaires ont été réorganisées par décret du 21 octobre 1881. Le prix de la pension est de 600 fra payables en trois termes. Les élèves externes, qui ne sont que l'exception, acquittent une rétribution scolaire de francs. Indépendamment du prix de la pension, les élèves paient une rétribution annuelle de 30 francs. Soixante bour et cent quarante demi-bourses d'internat sont réparties entre les trois écoles — Les traitements sont fixés ainsi qu'il su directeurs 9.000 francs, professeurs 5.500, 6.500, 7.500 francs suivant la classe, professeurs de lettres 3.000 fran régisseurs 4.000, 4.500, 5.000 francs suivant la classe, chefs des travaux 2.400, 2.700, 3.000 francs suivant la class auxiliaires 1.800, 2.000, 2.300 francs, économes et commis 1.800, 2.000, 2.300, 2.600, 3.000 francs, chefs d'atelier forges 2.000, 2.300, 2.600, 3.000 francs, chefs jardiniers 1.600, 1.900, 2.200, 2.500 francs, palefreniers-brigadi 1.600, 1.800, 2.000 francs, lingères 1.200, 1.400, 1.600 francs, palefreniers et portiers-consignes 1.500, 1.800 fran gens de service 1.200, 1.600 francs. — A partir de 1880, il existe un service des épizooties et de l'inspection du bétail. Les traitements du décret de 1881 sont sensiblement supérieurs aux traitements du décret de 1873. Se reporter à la n 2 de la page 224 de ce volume. Le matériel des écoles vétérinaires coûte près de 600.000 francs.

(3) Nous avons les articles suivants : 1° Institut agronomique, 313.273 fr. 86 c. en 1883 ; 2° écoles d'agricultu (Grignon, Grand-Jouan, Montpellier), 816.288 fr. 18 c. en 1883 ; 3° école d'horticulture de Versailles, 102.980 franc 4° fermes-écoles et écoles pratiques 590.077 fr. 57 c.; 5° école des bergers de Rambouillet, 9.892 fr. 15 c.; 6° chair d'agriculture et cours nomades, 129.678 fr. 71 c.; 7° colonies et orphelinats agricoles, 72.124 fr. 97 c.; 8° stations agr nomiques, 48.316 fr. 66 c.; 9° subventions à des établissements privés, 9.400 francs ; 10° stages agricoles et horticol 20.050 francs; 11° bergeries et vacheries (Rambouillet, Montjebeur, Corbon), 307.846 fr. 81 c. — *Traitements 1883 :* directeur de l'Institut agronomique, 12.000 francs; professeurs, 3.000 à 7.500 francs; chefs des travaux, 3.000 6.000 francs; préparateurs, 1.800 à 2.200 francs; secrétaire, 3.600 francs; agent comptable, 2.800 francs; commi 1.500 francs; inspecteurs, 2.000 à 3.600 francs; surveillants, 1.200 francs; mécaniciens, 1.400 francs; gens de servic 1.200 à 1.300 francs; directeurs des écoles d'agriculture, 7.000 à 8.000 francs; sous-directeurs, 4.500 francs; profe seurs, 4.000 à 6.000 francs; chargés de cours, 3.000 à 4.000 francs; agents comptables, 3.000 à 4.000 francs; régi seurs de cultures, 3.000 francs; répétiteurs, 1.300 à 1.800 francs; économes, 1.700 à 2.000 francs; jardiniers et che de pratique, 1.000 à 2.000 francs, professeurs de dessin, 1.000 francs; bibliothécaires, 3.000 francs; surveillants commis, 1.000 à 2.000 francs; directeur de l'école d'horticulture de Versailles, 7.000 francs; professeurs, 2.700 francs

griculture et du Commerce.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
897.116,05	1.000.682,61	1.028.534,38	1.241.311,04	1.248.661,44
472.105,95	547.148,57	521.887,57	977.930,97	732.830,67
....	....	....	29.983,50	....
916.187,85	1.127.661,84	1.112.471,17	1.155.296,28	1.135.910,29
....	....	97.719,50	681.725,33	532.991,31
....	50.000,00	40.000,00	50.000,00	....
.429.322,44	2.250.792,08	2.255.581,11	2.313.452,50	2.416.382,16
131.616,05	108.166,16	134.348,19	120.962,94	120.641,84
.174.333,88	1.673.541,32	1.677.538,93	1.841.553,09	1.908.331,59
....	....	....	37.760,00	104.250,00
....	....	....	28.880,37	36.827,63
....	843.120,32	1.526.374,84	1.554.936,55	1.114.630,11
.286.025,52	1.372.589,01	1.454.743,23	1.612.802,48	1.613.050,14
.272.135,47	2.572.778,70	2.708.390,37	2.834.202,27	2.783.601,79
.242.554,40	2.369.737,23	1.846.660,87	1.327.100,00	1.405.713,89
.876.263,46	1.956.662,66	2.003.655,13	2.145.290,64	2.208.377,17
.097.661,07	15.872.880,50	16.407.905,29	17.953.187,96	17.362.200,03

iers et surveillants, 1.800 à 2.400 francs; gens de service, 1.200 francs; directeurs des bergeries et vacheries, à 6.000 francs; sous-directeurs, 4.000 francs; commis et instituteurs, 1.500 à 2.000 francs; surveillants, jardi- et vachers, 800 à 1.500 francs; professeurs départementaux d'agriculture, 1.500 à 2.250 francs en France, 4.000 en Algérie. Le personnel des professeurs, employés et gens de service est, dans ces diverses écoles, non compris sonnel des fermes-écoles, de 265 individus. — Les traitements ont peu augmenté par rapport à 1872-1876 (se re- à la note 3 de la page 222 de ce volume), mais on a créé d'abord l'Institut agronomique qui représente une dé- de plus de 300.000 francs, et augmenté le personnel de toutes les écoles. — Le nombre des élèves des trois de Grignon, Grand-Jouan et Montpellier est de 206 en 1882, 90 pour Grignon, 80 pour Montpellier, 36 pour -Jouan. — Le prix de l'internat est toujours de 1.200 pour Grignon et de 1.000 pour Grand-Jouan et Montpellier, e de 1872 à 1876.

En 1883, nous avons 10 inspecteurs généraux aux appointements de 9.000 à 10.000 francs pour ceux de 1re classe, 00 à 8.000 francs pour ceux de 2e classe, et de 5.000 francs pour les adjoints, sans compter les frais de tournée, francs environ. Jusqu'à 1879, l'inspection, confondue dans le chapitre VII, a coûté une somme peu élevée.

Les concours régionaux prennent environ 570.000 francs (1883), les associations agricoles 750.000 francs, les con- généraux d'animaux de boucherie 240.000 francs, les primes d'honneur 115.000 francs, les missions et frais divers 0 francs, la sériciculture 50.000 francs.

Somme employée en traitements des vignes phylloxérées.

En 1877, le personnel des haras comprend 82 employés, coûtant ensemble 383.146 fr. 50 c., soit en moyenne par ne 4.672 fr. 52 c.; en 1883, il comprend 105 employés, coûtant ensemble 479.414 fr. 55 c., soit en moyenne, rsonne, 4.517 fr. 23 c. — La moyenne s'abaisse ici encore parce qu'il a été créé plus d'employés inférieurs que oyés supérieurs, mais les traitements ont été augmentés; ceux des inspecteurs généraux vont de 8.000 à 10.000 en 1883, au lieu de 7.500 à 9.000 francs en 1877; ceux des sous-directeurs et des comptables, de 2.500 à 3.500 en 1883, au lieu de 2.200 à 3.000 francs en 1877; ceux des vétérinaires partent de 1.500 francs en 1883, au lieu ir de 1.000 francs, comme en 1877. Les gens de service : brigadiers-chefs, brigadiers, palefreniers et grooms, bre de 537 en 1877, sont au nombre de 819 en 1883. Les 537 sous-agents de 1877 coûtent 564.205 fr. 41 c., soit r. 54 c. par homme, y compris l'habillement; les 819 sous-agents de 1883 coûtent 1.267.674 fr. 88 c., soit r. 82 c. par homme. Les gages ont augmenté; ceux des brigadiers sont, en 1883, de 1.500 à 3.000 francs au 1.450 à 1.600 francs en 1877; ceux des brigadiers et palefreniers-maréchaux sont de 1.300 francs au lieu de rancs en 1877; ceux des palefreniers sont de 1.100 à 1.200 francs au lieu de 1.050 à 1.150 en 1877.

ur ce chapitre, en 1883, 1.983.912 fr. 15 c. sont dépensés pour la nourriture des étalons. Le nombre des étalons entaires est de 2.500.

n 1883, l'Administration achète 243 étalons, qui coûtent 1.383.300 francs, soit, en moyenne, 5.692 francs imes.

es primes absorbent, en 1883, 1.369.451 fr. 96 c., les courses 698.290 francs, les concours régionaux hippi- 3.282 fr. 20 c.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report......	12.633.183,14	12.349.761,
17	Personnel du service des forêts dans les départements et enseignement forestier (1)............	5.082.145,45	5.483.995,
18	Location et appropriation de l'immeuble affecté au service de l'Administration centrale des forêts...	....	67.978,
19	Matériel du service des forêts dans les départements (2)..	2.946.482,71	2.906.869,
20	Dépenses diverses (3)...........................	2.103.659,68	2.139.829,
21	Constructions, reboisement et gazonnement.......	2.381.459,70	2.484.054,
22	Reboisement des montagnes........................	....	....
23	Remboursements sur produits divers des forêts....	27.337,19	23.199,
24	Conservatoire et écoles des arts et métiers et inspection du travail des enfants dans les manufactures (4)......................................	1.407.002,93	1.462.713
25	Achat de modèles et dessins à l'Exposition universelle de 1878 pour le Conservatoire des arts et métiers..	....	99.993
26	Encouragements aux manufacturres et au commerce : délivrance et publication des brevets d'invention...................................	767.231,51	673.899
27	Dépenses d'impression des séances du Conseil supérieur du commerce..........................	11.640,67	....
28	Encouragements aux pêches maritimes............	1.361.446,36	1.490.040
29	Subventions à la marine marchande (5)...........	....	....
30	Poids et mesures (6)............................	1.108.593,53	1.128.417
31	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'Etat; subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales..........................	390.917,11	377.521
32	Travaux à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.	....	....
33	Travaux à l'établissement thermal de Bourbonne...	....	....
34	— — — de Néris........	....	....
35	Reconstruction de l'établissement thermal de Bourbon-l'Archambault..............................	....	....
36	Construction de l'Ecole centrale des arts et manufactures..	....	....
37	Dépenses relatives à l'installation de l'Ecole professionnelle de Nevers........................	....	....
38	Reconstruction de l'Ecole d'horlogerie de Cluses...	....	....
39	Acquisition d'appareils d'horlogerie pour le Conservatoire des arts et métiers....................	....	....
	A reporter......	30.221.099,98	30.778.27

(1) En 1877, le personnel des forêts est de 4.043 agents ou sous-agents, leur dépense totale est de 5.082.14 fr. 45 c., leur dépense moyenne est de 1.257 fr. 02 c.; en 1883, il est de 4.068 agents ou sous-agents, la dépense est de 5.873.718 fr. 63 c., la dépense moyenne est de 1.449 fr. 07 c. Quelques traitements ont augmenté, mai pas dans une proportion qui explique l'augmentation de la moyenne. Ce qui a fait hausser cette moyenne, c'est l'ac sement des indemnités. — Traitements : 1° inspecteurs généraux et conservateurs, 8.000 à 12.000 francs en 18 8.000 à 15.000 en 1883; 2° inspecteurs et sous-directeurs, 4.000 à 6.000 francs en 1877, et 4.000 à 6.000 fra 1883; 3° adjoints, 2.600 à 3.400 francs en 1877 comme en 1883; 4° gardes généraux, 1.800 à 2.200 francs en comme en 1883; 5° stagiaires, 1.800 francs en 1877 comme en 1883; 6° brigadiers et gardes, 600 à 1.500 fra 1877 comme en 1883. Mais, tandis qu'en 1877, les indemnités ne sont que de 375.601 fr. 62 c., elles sont de 563 21 c. en 1883. Voilà ce qui élève la moyenne de la dépense par homme. — L'enseignement forestier, organi décret du 3 novembre 1880, comprend l'économie forestière, l'histoire naturelle, la législation et la jurisprudenc mathématiques appliquées, l'agriculture, l'art militaire, la langue allemande. Le directeur a le traitement des c vateurs, 8.000 à 15.000 francs; le sous-directeur, l'inspecteur et les adjudants, le traitement de leur grade; les p seurs, suivant la classe, ont 9.000, 8.000 et 7.000 francs, les chargés de cours 6.000 francs. La dépense de l'ens ment forestier est, en 1883, de 200.451 fr. 54 c., compris dans les 5.873.718 fr. 63 c. du chapitre XVII.

(2) Ce sont les dépenses d'amélioration des forêts, les frais d'abatage, les frais de façonnage, etc.

(3) La part de l'Etat dans l'entretien des chemins forestiers s'élève seule à 1.712.644 fr. 62 c. en 1883.

(4) L'enseignement technique qui se donne au Conservatoire des arts et métiers de Paris et aux trois écoles

du Commerce *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
14.097.661,07	15.872.880,50	16.407.905,29	17.953.187,96	17.362.200,03
5.569.218,77	5 624.823,77	5.07.552,34	5.676.481,54	5.873.718,63
2.797.494,87	2.754.344,91	2.791.020,60	2.717.857,79	2.804.835,07
2.059.896,34	2.083.015,32	2.092.467,07	2.134.359,54	2.178.753,31
2.782.359,67	3.755.391,51	3.789.290,49	3.386.600,97	3.670.623,21
....	....	....	....	682.618,50
21.504,50	21.612,08	17.313,20	19.941,38	20.652,90
1.461.469,73	1.966.139,00	2.064.985,42	2.005.032,81	2.003.028,75
758.586,38	97.979,84	114.731,12	110.579,87	125.057,18
....	....	....	....	....
1.740.170,46	2.134.897,41	2.104.292,49	2.055.404,08	2.525.662,49
....	....	3.704.972,54	10.876.423,92	11.563.060,69
1.200.195,98	1.206.573,87	1.196.416,22	1.210.744,39	1.214.291,18
501.398,59	238.554,86	270.607,98	260.866,43	252.972,98
....	198.000,00	249.901,79		
48.954,25	95.989,50	99.338,58	47.741,41	88.966,02
56.039,93	21.500,00	....	....	....
....	....	49.895,13	180.531,74	103.563,95
....	....	....	556.509,22	2.621.504,20
....	....	1.359,33	3.304,60	30.900,00
....	90.000,00	....	....	....
....	....	....	....	5.000,00
33.094.950,54	36.161.702,57	40.613.049,59	49.196.167,65	53.127.409,09

[illegible]ngers et de Châlons exige, pour le personnel, 647.725 fr. 75 c. en 1877, et 762.355 fr. 80 c. en 1883; le matériel [illegible]compris la nourriture des élèves prend 759.277 fr. 18 c. en 1877 et 1.11[illegible] fr. [illegible] c. en 1883. — Le personnel des [illegible]tionnaires, professeurs, agents divers et sous-agents, est de 200 en 1877 et de 204 en 1883; le crédit de 647.725 fr. [illegible] c. représente, en 1877, par personne, une dépense moyenne de [illegible] fr. 62 c., et le crédit de 762.[illegible] fr. 80 c. représente, en 1883, par personne, une dépense moyenne de 3.737 fr. 03 c. Le traitement maximum des professeurs du [illegible]servatoire des arts et métiers, a été porté de [illegible] à 10.000 francs, le traitement maximum des professeurs des trois [illegible]les d'Aix, Angers et Châlons a été porté de 6.000 à 7.000 francs, et le traitement maximum des agents de l'Admi[illegible]ration dans ces trois dernières écoles a été porté de 7.000 à 9.000 francs. — La durée des études, dans les écoles des [illegible] et métiers, est de trois ans. L'enseignement comprend l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre élémen[illegible]e, la trigonométrie rectiligne, la géométrie descriptive, la mécanique, la cinématique, la physique, la chimie, le [illegible], la géographie, la comptabilité et la grammaire. — Il s'y donne de plus un enseignement pratique dans des ate[illegible] de menuiserie, de fonderie, de forges et d'ajustage.

(5) La loi du 29 janvier 1881 a établi des primes à la construction et à l'armement des navires.

(6) Nous comptons, en 1883, [illegible] vérificateurs en chef de [illegible] à [illegible] francs, [illegible] vérificateurs de 1re classe à 3.000 [illegible]cs, 52 vérificateurs de 2e classe à 2.000 francs, [illegible] vérificateurs de 3e classe à [illegible] francs, [illegible] vérificateurs de 4e [illegible]se à 2.000 francs, 106 vérificateurs de 5e classe à 1.800 francs, [illegible] adjoint à 1.[illegible] francs. — Ces fonctionnaires ve[illegible]nt les instruments neufs, les instruments rajustés, les instruments en usage. Les traitements de ces agents ont été [illegible]mentés. Se reporter, pour la comparaison, à la note 9 de la page 225 de ce volume.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c
	Report...............	30.221.099,98	30.778.275.6
40	Etablissements et services sanitaires..............	612.039,37	627.396,2
41	Vérification des viandes de porc américaines......	....	....
42	Visite annuelle des pharmacies et magasins de drogueries..............................	249.760,44	249.586,4
43	Expériences sur la désinfection appliquée aux provenances maritimes........................	....	....
44	Purification des dépêches de l'Inde et de l'Egypte..	....	....
45	Part contributive de l'Etat dans les travaux d'assainissement de la ville d'Aix-les-Bains...........	....	....
46	Mission en Russie relative à la peste d'Astrakan...	....	....
47	Mission sanitaire en Egypte......................	....	....
48	Dépenses extraordinaires au lazaret de Marseille...	....	....
49	Agrandissement du lazaret de Frompeloup.........	....	....
50	Création d'un lazaret sur les côtes de la Manche...	....	....
51	Secours pour sinistres maritimes.................	....	....
52	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada.........	192.925,93	180.001,0
53	Liquidation de l'approvisionnement et du ravitaillement de Paris..............................	33.224,18	22.990,7
54	Subvention éventuelle à la Société philomathique de Bordeaux..............................	....	....
55	Part contributoire de la France dans la confection des prototypes internationaux des étalons métriques et témoins de différentes espèces	81.178,75	1 .494,
56	Frais de construction des alcoomètres étalons. (Loi du 7 juillet 1881)..........................	....	....
57	Exposition internationale d'Amsterdam...........	....	....
58	— — de Melbourne...........	....	....
59	— — de Sydney.............	....	....
60	— — de Philadelphie.........	153.496,68	....
61	Frais de voyage des ouvriers délégués à l'Exposition d'Amsterdam	....	....
62	Subvention éventuelle à l'Exposition internationale de Nice...............................	....	....
63	Portion à la charge de l'Etat de l'Exposition universelle internationale de 1878..............	....	10.000.000,
64	Indemnité de 10 0/0 aux agents de l'Etat (Exposition)..	....	17.488,
65	Frais de représentation du Ministre...............	....	250.000,
66	Subventions aux communes et départements pour l'envoi de délégations agricoles et ouvrières à l'Exposition................................	....	2.467.607,
67	Subvention à l'Exposition ouvrière de l'avenue de la Bourdonnaye..............................	....	30.000,
68	Dépenses des exercices clos......................	33.349,48	46.861,
69	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance..................................	334.072,97	148.933,
	TOTAUX.............	31.911.847,78	44.820.635,

du Commerce *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
33.094.950,54	36.161.702.57	40.613.049.59	49.196.167,65	53.127.409,09
450.856.26	378.670,80	402.391,70	408.848.37	438.510,50
....	....	20.000.00	....	....
249.573,61	269.316,01	268.565,48	269.230,65	269.852,63
....	....	....	....	....
....	....	....	879,80	....
....	13.333,33	....	....	....
25.000.00	....	....	....	....
....	....	....	....	48.500,00
7.000,00	....	....	....	....
....	....	98.016,45	....	69.999,92
....	770,23	....	....	....
107.687,65	....	....	....	....
166.163,00	145.905,77	129.651,54	115.004,16	103.302,71
17.579,00	5.883,87	2.225,00	10.035,75	9.854,50
....	....	....	....	....
6.049,20	....	....	....	8.809,00
....	....	....	1.643,00	4.813,97
....	....	....	2.339,76	446.445,38
....	309.017,61	87.192,06	11.672,33	....
99.702,22	74.054,56	6.717,66	2.377,23	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	31.600,00
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
34.265,92	120.002,83	118.440,24	284.395,87	165.900,21
34.669,12	873,27	94,79	3.234,39	2,20
34.293.496,52	37.479.530,85	41.746.344,51	50.305.828,96	54.725.000,11

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Personnel de l'Administration centrale (1).........	812.954.72	817.026,
2	Matériel......................................	152.693,19	157.577,
3	Personnel du Corps des ponts et chaussées (2)......	3.862.472,01	3.891.673,
4	Personnel des sous-ingénieurs des ponts et chaussées (3)................................	90.756.27	85.547,
5	Personnel des conducteurs des ponts et chaussées (4).	4.153.251,31	4.147.443,
6	Personnel du Corps des mines, enseignement et écoles (5)................................	807.310.44	820.124,
7	Personnel des gardes-mines (6)....................	182.765.50	185.504,
8	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime (7)...........................	290.580,82	291.892,
9	Personnel des employés secondaires des ponts et chaussées (8)...........................	....	....
10	Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale (9)......................	298.422,95	298.560,
11	Personnel des gardes de navigation, éclusiers, pontiers et autres agents attachés au service de la navigation intérieure, et au service des ports maritimes de commerce (10).....................	....	....
12	Personnel des maîtres et gardiens des phares et fanaux (11)................................	....	....
13	Frais généraux, secours, etc.....................	74.800,00	74.720,
14	Etablissements thermaux appartenant à l'Etat.....	39.985.11	35.584,
15	Publication de documents relatifs à la statistique de l'industrie minérale........................	19.978,26	
16	Distribution des eaux dans l'établissement thermal de deuxième classe de Bourbonne	39.795,34	6.674,
17	Travaux d'aménagement des eaux thermales et réservoirs de l'établissement de Bourbonne........	....	....
18	Routes et ponts (travaux ordinaires, entretien et grosses réparations) (12).........................	29.159.879,57	29.185.870,
19	Réparation des dommages causés aux routes nationales par les intempéries de l'hiver 1778-1879....	....	....
20	Chaussées de Paris (entretien)...................	3.000.000,00	3.000.000.
	A reporter................	43.005.645,49	42.998.200.

(1) En 1877, le personnel comprend 149 employés coûtant 682.845 fr. 43 c., ce qui fait un traitement moyen [de] 4.583 fr. 12 c., et 48 hommes de service coûtant 70.109 fr. 29 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.460 fr. 61 c. En 1883, le personnel se compose de 125 employés coûtant 589.407 fr. 83 c., ce qui fait un traitement moyen [de] 4.715 fr. 26 c., et de 42 hommes de service coûtant 72.278 fr. 36 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.720 fr. 91 c. Voilà un premier fait, c'est que la moyenne des traitements a sensiblement augmenté : les directeurs n'avaient [que] 15.000 francs en 1877, ils ont 16.000 francs en 1883; le maximum de traitement des chefs de bureau n'était que [de] 8.000 francs en 1877, il est de 9.000 francs en 1883; le maximum de traitement des sous-chefs n'était que de 5.500 fra[ncs] en 1877, il est de 6.000 francs en 1883; le maximum de traitement des employés a passé de 3.800 à 4.000 francs[;] maximum de salaire des huissiers a passé de 2.200 à 2.400 francs. — Il ne faut pas oublier qu'indépendamment du p[er]sonnel de 125 employés figurant à ce chapitre, il existe, en 1883, 84 employés émargeant au chapitre du personnel [des] travaux extraordinaires, ce qui porte le nombre des employés de 125 à 209, soit 60 de plus qu'en 1877. Pour mon[trer] l'inutilité de ce personnel, il nous suffira de dire qu'en 1877 il a été fait pour 132.781.530 fr. 16 c. de travaux, ta[ndis] qu'en 1883 — déduction faite des travaux dits extraordinaires — il n'en a été fait que pour 64.759.586 fr. 52 c. — [De] 1880 à 1883 et plus tard, l'administration des travaux publics est le siège de scandaleux abus.

(2) En 1877, le personnel des ponts et chaussées est de 552 ingénieurs ou élèves, en 1883, il est de 407, mais les ingénieurs ou élèves de 1883 coûtent autant que les 552 ingénieurs ou élèves de 1877. Les traitements ne présentent po[ur]tant pas d'augmentation. — *Voir* la note 2 de la page 224 de ce volume. Mais les frais fixes du personnel qui étaien[t de] 905.762 fr. 40 c. en 1877 — et déjà trop élevés — sont de 1.118.442 fr. 95 c. pour un personnel très réduit De p[lus,] les dépenses de matériel de l'école des ponts qui étaient de 69.235 fr. 14 c. en 1877 sont de 94.530 fr. 64 c. en 18[83]. N'oublions pas que le personnel de 1877 faisait pour 132 millions de travaux et que le personnel de 1883 n'en fait [que] pour 64 millions, puisque les travaux dits extraordinaires sont dirigés par les 70 ingénieurs attachés à ce dernier serv[ice]. — L'abus est criant.

(3) En 1877, 30 sous-ingénieurs touchent 3.000 francs chacun; en 1883, 30 sous-ingénieurs touchent 3.500 fra[ncs] chacun. Partout, des accroissements.

(4) En 1877, 2.032 conducteurs ont un crédit de 4.124.572 fr. 58 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.029 [fr.] 81 c., en 1883, 1.942 conducteurs ont un crédit total de 4.718.245 fr. 19 c., ce qui fait un traitement moyen [de] 2.429 fr. 58 c. C'est une augmentation de 400 francs. Les conducteurs principaux ont 3.000 francs au lieu de 2.500 fra[ncs]; les conducteurs de 1re classe 2.600 francs au lieu de 2.400 francs, ceux de 2e classe 2.200 francs au lieu de 2.100 fra[ncs]; ceux de 3e classe et de 4e restent à 1.800 et 1.500 francs en 1883 comme en 1877; mais ce sont les articles : *indemn[ités]*

vaux publics.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
856.454,15	856.748,18	672.422,78	732.553,74	733.686,12
158.497,63	157.408,70	151.999,16	151.801,60	148.000,00
3.686.852,16	3.815.222,68	3.812.907,58	3.845.391,77	3.857.923,47
101.783,19	89.291,57	91.794,38	93.782,55	105.402,72
4.293.961,86	4.290.382,68	4.300.829,56	4.273.351,05	4.739.291,81
814.732,38	834.004,35	837.092,69	854.600,51	856.139,04
204.331,17	204.962,17	204.644,84	224.379,71	254.361,76
292.419,44	295.085,76	298.947,90	305.681,51	309.720,15
1.307.000,37	1.391.503,29	1.422.833,55	1.367.741,08	1.630.663,16
303.293,62	315.169,22	313.282,32	314.110,33	326.684,06
1.605.526,85	1.660.044,71	1.734.675,97	1.771.595,18	1.779.595,01
337.047,78	345.454,94	347.957,29	357.497,48	368.720,68
131.500,00	131.950,00	131.800,00	131.900,00	165.350,00
20.843,02	....	....	171,00	4.969,26
....	....	....	300,00	
30.217.217,58	33.473.832,77	33.238.369,26	29.996.427,41	29.433.355,34
1.618.617,60				
3.000.000,00	3.000.000,00	3.700.000,00	3.778.650,14	3.618.387,40
48.950.078,80	50.861.061,02	51.259.557,28	48.199.935,06	48.332.249,98

e résidence et *secours* qui présentent un accroissement important et contribuent à l'élévation de la moyenne, puisqu'ils assent de 84.693 fr. 95 c. à 576.635 fr. 66 c. Un personnel de 1.067 conducteurs est payé sur les fonds extraordiaires.

(5) Le personnel des mines ne varie guère de 1877 à 1883. Les traitements ne changent pas non plus. Ce sont les traitements des ponts et chaussées. L'accroissement de la dépense vient 1° de l'Ecole des mines, qui coûte 267.294 fr. 19 c. n 1877 et 314.816 fr. 14 c. en 1883, 2° de l'Ecole des mines de Saint-Etienne qui coûte [illegible] fr. [illegible] c. en 1877 et 6.800 francs en 1883; 3° de la création de l'Ecole des mineurs de Douai, qui coûte 11.574 fr. 25 c. en 1883.

(6) Il y a 85 gardes-mines en 1883 et leur traitement est celui des conducteurs des ponts et chaussées : 3.000, 2.600, .200, 1.800, 1.500 francs. Comparer avec les traitements de 1872-1876, page 225 de ce volume.

(7) En 1877, il y a 290 agents; le crédit de 290.580 fr. 82 c. représente un traitement moyen de 1.002 francs. En 883, il y a 319 agents; le crédit de 309.720 fr. 15 c. représente un traitement moyen de 971 fr. 03 c. La moyenne a aissé parce que les créations s'appliquent à des emplois inférieurs. Les traitements n'ont pas varié depuis 1872. Voir la ote 6 de la page 225 de ce volume.

(8) Cette dépense de personnel, très exagérée, est la conséquence des travaux superflus. En 1883, ce personnel compte .221 salariés à 600, 800. 1.000, 1.200, 1.500 francs.

(9) En 1877, il y a 203 agents; il y en a 303 en 1872. Les traitements n'ont pas varié depuis 1872. Se reporter à la age 225.

(10) En 1883, il y a 3.261 de ces sous-agents : le crédit de 1.779.595 fr. 01 c. fait ressortir un salaire moyen de 45 fr. 72 c. En 1877 et 1878, il existe aussi de ces sous-agents, mais ils sont payés sur les chapitres des travaux. Disons, ce sujet, qu'en 1877, sur l'ensemble des fonds destinés aux travaux, 12.678.659 fr. 22 c. sont affectés à des dépenses e personnel, mais hâtons-nous d'ajouter qu'en 1883, sur les mêmes fonds, on prélève 21.210.611 fr. 91 c. pour le personnel.

(11) En 1883, il y a 409 sous-agents; le crédit de 368.730 fr. 68 c. représente un salaire moyen de 754 fr. 03 c. sensiblement plus éleve que le salaire moyen des éclusiers.

(12) Sur la somme de 29 millions, sont consommés par le personnel 8.717.575 fr. 59 c. en 1877 et 8.787.881 fr. 93 c. n 1883. — Des ingénieurs, des sous-ingénieurs, des conducteurs, des agents temporaires reçoivent des allocations diverses. En 1883, 9.724 cantonniers ont un crédit de 7.917.821 fr. 66 c., ce qui fait un salaire moyen de 814 fr. 215 c., upérieur au salaire des sous-agents des phares et de la navigation.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report..............	43.005.645,49	42.998.200
21	Lacunes des routes nationales, des routes départementales, des départements annexés, et des routes thermales..........	2.032.606,07	1.997.306,
22	Rectifications des routes nationales et des routes départementales assimilées aux routes nationales.	1.580.066,68	1.672.944,
23	Remboursement d'avances affectées aux travaux de rectification des routes nationales..........	....	....
24	Grosses réparations des chaussées des routes nationales..........	....	....
25	Achèvement des routes nationales de la Corse.....	299.993,40	242.058,
26	Routes forestières de la Corse (construction).......	149.999,00	150 000,
27	Routes forestières de la Corse (entretien)..........	148.947,92	148.964,
28	Rachat de concessions..........	....	....
29	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires; entretien et grosses réparations.) (1).....	5.259.925,97	5.305.986,
30	Navigation intérieure. Canaux. (Travaux ordinaires; entretien et grosses réparations.) (2)...........	5.001.221,07	5.066.774,
31	Travaux destinés à l'alimentation des canaux de Briare et du Centre..........	....	....
32	Ports maritimes, phares et fanaux. Travaux ordinaires, entretien et grosses réparations.) (3).....	6.295.824,19	6.184.991,
33	Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession de péage, et aux rachats de concessions..........	48.741,45	69.417,
34	Matériel des mines..........	48.285,91	81.758,
35	Etudes et précautions contre le grisou..........	....	3.777,
36	Matériel des mines (Exposition universelle).......	....	11.599,
37	Amélioration des rivières (4)..........	19.506.425,05	22.849.476,
38	Remboursement d'avances faites pour l'amélioration des rivières..........	2.136.341,14	2.636.954,
39	Remboursement au capital, des avances faites à l'État, par les départements, villes, chambres de commerce et établissements de crédit en vue de l'amélioration des rivières, canaux et ports maritimes.	....	....
40	Établissement de canaux de navigation (5)........	4.515.498,32	5.539.152,5
	A reporter..............	90.029.521,66	94.959.362,6

(1) En 1877, sur les 5.259.925 fr. 97 c. dépensés en travaux de réparations, 1.401.748 fr. 47 c. sont consommés p le personnel; en 1878, sur les 5.305.986 fr. 23 c., 222.499 fr. 74 c. sont consommés par le personnel; en 1879, l 5.376.449 fr. 86 c. sont consacrés aux travaux; en 1880, sur les 5.325 996 fr. 71 c., le personnel reprend 625 488 fi en 1881, le personnel prélève encore 678 658 fr. 93 c. sur les 5.328.337 fr. 81 c. de crédits; en 1882, 762.889 fr. 98 sont affectés au personnel sur les 5.152.613 fr. 70 c.; enfin, en 1883, la part du personnel est de 714.606 fr. 79 c. s les 5.290.975 francs.

(2) En 1877, sur les 5.001.221 fr. 07 c., le personnel prend 1.524.456 fr. 29 c.; en 1878, il prend 1.737.483 fr. 49 sur 5.066.774 fr. 77 c.; en 1879, les 4.461.410 fr. 64 c. sont affectés entièrement aux travaux; en 1880, 717.528 f 40 c. sont dépensés en personnel sur les 4.514.414 fr. 79 c.; en 1881, les allocations au personnel sont de 743.296 f 90 c. sur 4.600.546 fr. 54 c.; en 1882, sur 4.761.466 fr. 16 c. de crédits, les traitements absorbent 875.846 francs; 1883, ils absorbent 827.993 fr. 30 c.

(3) Crédits consommés par le personnel, en 1877, 1.034.878 fr. 87 c.; en 1878, 1.131.565 fr. 34 c.; en 1879, l 6.032.128 fr. 22 c. sont dépensés en travaux; en 1880, crédits consommés par le personnel 517.002 fr. 43 c.; en 188 506.413 fr. 06 c.; en 1882, 638.335 fr 31 c.; en 1883, 593.431 fr. 16 c

(4) Il est dépensé, dans les sept années 1877-1883, sur : 1° l'Aa, 82.877 fr. 83 c; 2° l'Acheneau 7.826 fr. 90 c 3° l'Adour 142.709 fr 45 c.; 4° l'Aisne 984.980 fr. 91 c.; 5° l'Arve 183.209 fr. 67 c.; 6° l'Aube 6.000 francs; 7° Baise 333.417 fr. 79 c.; 8° la Barne 7.938 fr. 18 c.; 9° la Boutonne 269.249 fr. 09 c.; 10° la Charente 1.148.469 fr 11 c. (amélioration du passage Saint-Savinien); 11° la Charente maritime 505.424 fr. 66 c.; 12° le Couenon 161.982 fr. 67 c.; 13° le Don 1.000 francs; 14° le Doubs 66.361 fr. 66 c.; 15° le Douves 188.857 fr. 28 c.; 16° l Cure 7.500 francs; 17° la Garonne 1.196.315 fr. 22 c.; 18° la Garonne maritime 667.641 fr. 40 c.; 19° la Giron 2.500 francs; 20° l'Isère 405.095 fr. 87 c.; 21° le Larve 12.775 francs; 22° la Leyre 3.126 fr. 34 c.; 23° la Loi 5.450.807 fr. 37 c.; 24° le Léman 122.255 fr. 30 c.; 25° le Lot 2.488.967 francs; 26° la Lys 1.182.843 fr. 24 c.; 2 le Maine 597.560 fr. 37 c.; 28° la Marne 623.439 fr. 17 c.; 29° la Mayenne 2.227.815 fr. 04 c.; 30° la Meuse 26.177.342 f 79 c.; 31° la Midouze 47.000 francs; 32° le Mignon 394.718 fr. 61 c.; 33° l'Oise 107 fr. 50 c.; 34° le Paillon 49.800 fr 35° le Rhône 32.329.560 fr. 14 c.; 36° le Rhône maritime 1.504.412 fr. 92 c.; 37° la Rille 19.497 fr. 03 c.; 38° l Saône 14.099.364 fr. 30 c.; 39° la Sarthe 1.032.545 fr. 86 c.; 40 la Seine en amont de Paris 1.990.104 fr. 60 c.; 41 la Seine dans Paris 14.933.811 fr. 33 c.; 42° La Seine en aval de Paris 34.085.672 fr. 32 c.; 43° la Seine maritim 3 676.271 fr. 17 c.; 44° la Seudre 75.769 fr. 04 c.; 45° la Sèvre maritime 149.529 fr. 49 c.; 46° le Tarn 6.001 fr

vaux publics (*Suite*).

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
8.950.078,80	50.861.061,02	51.259.557,28	48.190.935,96	48.332.249,98
2.282.872,83	2.470.163,19	2.501.754,10	3.627.116,43	3.784.185,50
1.780.996,18	1.710.132,57	1.733.278,96	1.638.101,66	2.945.246,18
130.041,69	133.493, 05	132.666,66	124.500,00	125.666,66
....	....	....	2.878.034,39	3.936,750,01
147.956,65	148.000,00	148.000,00	139.238,04	149.300,00
149.997,02	149.967,25	149.433,54	150.000,00	149.997,05
....	....	144.750,00	1.648.310,40	999.134,34
5.376.449,86	5.325.996,71	5.328.337,81	5.152.313,70	5.290.975,00
4.461.410,64	4.514.414,79	4.600.546,54	4.761.466,16	5.611.672,45
....	....	....	594.590,05	
6.032.128,22	6.170.633,74	6.543.185,66	6.947.322,86	7.661.527,56
129.044,25	5.750,00	....	....	....
44.591,91	36.082,51	37.396,16	51.358,69	42.387,77
4.506,51	19.126,41	16.472,31	3.551,80	557,22
5.800.912,08	26.341.381,62	26.531.628,48	24.983.700,76	32.640.215,06
1.253.136,93	1.264.425,57			
....	....	135.109.228,61		
3.784.110,41	36.453.384,86	41.120.753,56	42.886.075,52	39.689.982,57
0.328.233,98	135.604.013,29	275.356.989,67	143.785.615,52	151.359.847,35

c.; 47° le Var 19.632 fr. 26 c.; 48° la Vendée 23.717 fr. 32 c.; 49° la Vilaine 165.762 fr. 89 c.; 50° la Vire [illegible] 640 fr. 20 c.; 51° l'Yonne haute (canal du Nivernais) 2.484.101 fr. 86 c.; 52° l'Yonne 2.477.538 fr. 47 c.

Il est dépensé de 1877 à 1883 sur : 1° la canalisation de l'Aa 1.725.302 fr. 40 c.; 2° le canal d'Aire à la Bassée [illegible] .770 fr. 37 c.; 3° le canal de l'Aisne à la Marne 2.314.050 fr. 45 c.; 4° le canal des Ardennes 3 [illegible] fr. [illegible]; [illegible] canal du Berry 1.774.140 fr. 70 c.; 6° le canal de Bavet 5.000 francs; 7° le canal de Bourbourg 2.152.563 fr. 54 c.; 8° le canal de Bourgogne 13.032.145 fr. 90 c.; 9° canal de Briare 3.276.367 fr. 77 c.; 10° le canal de Caen à la mer 3.158.888 fr. [illegible] c.; 11° le canal du Centre 3.234.874 fr. 37 c.; 12° le canal de la Colme 1.691 075 fr. 98 c.; 13° le canal de la [illegible]rente à la Seudre 682.510 fr. 04 c.; 14° le canal du Chiers 276.281 fr. 12 c.; 15° le canal de la Deûle [illegible] fr. [illegible] c.; 16° le canal de Dombasle à Saint-Dié 44.993 fr. 03 c.; 17° le canal de l'Escaut à la Meuse 879.578 fr. 97 c.; [illegible] la canalisation de l'Escaut 276.108 fr. 79 c.; 19° la canalisation de l'Isle [illegible] fr. 09 c.; 20° le canal des Étangs [illegible] 853 fr. 35 c.; 21° le canal de la Garonne à la Loire 1.370.459 fr. 75 c.; 22° le canal de la Haute-Marne [illegible] 11.712 fr. 71 c.; 23° le canal d'Houdelaincourt à Joinville 12.787 fr. 12 c.; 24° le canal [illegible] [illegible] francs; 25° le canal d'Ille et Rance 7.251 fr. 49 c.; 26° le canal latéral à l'Aisne 511 [illegible] fr. [illegible] c.; 27° le canal latéral à la Loire 34.565 francs; 28° le canal latéral à la Marne 174.599 fr. 71 c.; 29° le canal latéral à l'Oise 186.108 fr. [illegible] c.; 30° le canal du Loing 2.549.743 fr. 70 c.; 31° le canal de la Loire au Rhône 56.778 fr. 28 c.; 32° le canal de [illegible]on 746.549 fr. 55 c.; 33° le canal de Marcamp 11.925 fr. 53 c.; 34° le canal de Marans à la Rochelle 1.774 [illegible] [illegible] c.; 35° le canal de Mardick 71.248 fr. 24 c.; 36° le canal de la Marne au Rhin 7.259.740 fr. 89 c.; 37° le canal [illegible] la Marne 5.794 fr. 54 c.; 38° le canal de la Marne à la Saône 38.314.586 fr. 95 c.; 39° le canal de Montbéliard à la [illegible]ne 3.052.311 fr. 11 c.; 40° le canal de Nantes à Brest 581.792 fr. 73 c.; 41° le canal de Neuffossé 2.048.[illegible] fr. [illegible] c.; 42° le canal du Nivernais 398.023 fr. 86 c.; 43° les canaux du Nord et du Pas-de-Calais 2.824.774 fr. 47 c.; [illegible] l'Oise canalisée 187.760 fr. 90 c.; 45° le canal de l'Oise à l'Aisne 14.970.958 fr. 11 c.; 46° le canal [illegible] [illegible].358 fr. 87 c.; 47° le canal de Roanne à Digoin 53.087 fr. 12 c.; 48° le canal du Rhône à Cette 58.476 fr. 63 c.; 49° le canal du Rhône au Rhin 3.929.276 fr. 70 c.; 50° le canal de Roubaix 1.141.[illegible] fr. 11 c.; 51° le canal de Saint-Dizier [illegible] [illegible]assy 3.053.444 fr. 28 c.; 52° le canal de la Sauldre 583.712 fr. 17 c.; 53° la Scarpe canalisée 1.042.837 fr. 20 c. [illegible] le canal de Saint-Quentin 1.206.338 fr. 52 c.; 55° le canal de la Sensée 544.819 fr. 11 c.; 56° le canal de la Haute-[illegible]ne 461.600 francs; 57° le canal de la Haute-Seine 1.800.620 fr. 13 c.; 58° le canal de la Somme 1.[illegible] fr. 15 c. [illegible] le canal de Mons à Paris 1.232.221 fr. 75 c.

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report........	90.029.521,66	94.959.36
41	Remboursement d'avances faites pour l'amélioration des canaux de navigation....................	62.079,91	104.20
42	Rachat de la concession de la Scarpe inférieure...	....	....
43	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes (1)................................	20.953.646,53	22.136.17
44	Remboursement d'avances faites pour l'amélioration des ports maritimes.........................	5.198.740,62	5.855.09
45	Construction des ponts.........................	2.135.530,47	1.691.38
46	Travaux de défense contre les inondations.........	611.253,28	604.52
47	Réparations des dommages causés aux travaux publics par les crues et tempêtes de 1877.........	607.277,78	413.50
48	Réparations des dommages causés aux travaux publics par les inondations de 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et les glaces de 1880...............	1.852.486,80	1.397.03
49	Carte géologique détaillée de la France...........	65.315,69	78.67
50	Personnel de l'hydraulique agricole.	....	....
51	Etudes et travaux relatifs à l'aménagement des eaux (2)..	....	....
52	Travaux d'amélioration agricole (2).	2.109.497,65	2.016.15
53	Etudes et observations pour travaux d'irrigation, de desséchement et de curage (2).................	255.030,09	233.73
54	Travaux de routes agricoles et salicoles (3).........	137.511,99	85.26
55	Assainissement des marais communaux	18.987,62	6.70
56	Garanties d'intérêt aux compagnies concessionnaires de canaux d'irrigation, ou grandes entreprises d'amélioration agricole.......................	....	....
57	Indemnité de 10 p. % aux agents de l'Etat (Exposition universelle).................................	....	49.35
58	Frais de représentation du ministre (Exposition universelle)......................................	....	100.00
59	Participation du ministre des travaux publics à l'Exposition de 1878.........................	29.887,54	220.92
60	Exposition française des travaux publics à Melbourne...	....	....
61	Exposition des œuvres des artistes vivants.........	59.983,61	55.582
	A reporter....	124.126.751,24	130.007.68

(1) Il est dépensé, de 1877 à 1883, aux ports ou baies ou pointes : 1° de Dunkerque 27.026.723 fr. 41 c ; 2° de [Gra]velines 1.088.947 fr. 50 c ; 3° de Dunkerque et de Gravelines 3.160.987 fr. 39 c.; 4° de Calais 16.095.263 fr. [illegible] 5° de Boulogne 10.304.857 fr. 25 c.; 6° de Saint-Valery-sur-Somme 79.623 fr. 47 c.; 7° de la Canche 90.836 fr. 4[illegible] 8° de l'Authie 258.545 fr. 17 c.; 9° du Tréport 1.710.996 fr. 61 c.; 10° de Dieppe 7.428.317 fr. 09 c.; 11° de Sa[int-]Valéry-en-Caux 1.933.698 fr. 15 c.; 12° de Fécamp 4.512.598 fr. 69 c.; 13° d'Yport 5.272 fr. 64 c.; 14° de [illegible] francs; 15° du Havre 17.607.684 fr. 20 c.; 16° de Tancarville 6.214.454 fr. 97 c.; 17° de Rouen 10.140.3[illegible] 58 c.; 18° de Honfleur 6.938.631 fr. 60 c.; 19° d'Isigny 73.691 fr. 33 c.; 20° de Trouville 623.372 fr. 86 c.; 21° [de] Granville [illegible] fr. 82 c.; 22° de Cherbourg [illegible] fr. 53 c.; 23° d'Ouistreham 27.000 francs; 24° de Port-Bessin 436.543 fr. 98 c.; 25° de Carteret 243.620 fr. 68 c.; 26° du Cap-Lévi 184.268 fr. 07 c.; 27° de Saint-V[aast] 211.050 fr. 84 c.; 28° de la Houle-sous-Cancale 115.924 fr. 02 c.; 29° du Havre d'Osmonville 69.098 fr. 68 c.; [30°] de la Noguette 31.000 francs; 31° de Saint-Michel 822.751 fr. 75 c.; 32° de Saint-Malo et Saint-Servan 8.469.13[illegible] 36 c.; 33° de Dinan 1.126.893 fr. 46 c.; 34° de Legué 415.429 fr. 55 c.; 35° de Portrieux 148.5[illegible] fr. 75 c.; 36° [de] Paimpol 1.143.758 fr. 12 c.; 37° de Saint-Brieuc 50.589 fr. 80 c.; 38° d'Hennebont 101.216 fr. 80 c.; 39° de [illegible] 1.848.176 fr. 50 c.; 40° d'Arland 20.000 francs; 41° de Conquet 15.514 fr. 70 c.; 42° d'Ouessant 42.000 francs; [43°] de Morlaix 156.066 fr. 11 c.; 44° de Saint-Nicolas 3.704 fr. 46 c.; 45° de Pontusval 577 fr. 13 c.; 46° de Douarn[enez] 1.366 fr. 30 c.; 47° d'Audierne 3.000 francs; 48° de Port-Tudy 59.727 fr. 44 c.; 49° de Port-Maria 382.990 fr. 5[illegible] 50° de Lorient 20.142 fr. 78 c.; 51° des ports du Morbihan 25.211 fr. 88 c.; 52° de Saint-Nazaire 14.825.521 fr. [illegible] 53° de Nantes 1.415.322 fr. 29 c.; 54° de Paimbœuf 315.869 fr. 14 c.; 55° de Noirmoutiers 526.338 fr. 94 c.; 5[6° de] Devin 84.934 francs; 57° de l'Ile d'Yeu 400.173 fr. 87 c.; 58° de l'Herbaudière 290.448 fr. 84 c.; 59° de la Point[e de] l'Aiguillon 249.045 fr. 35 c.; 60° de Saint-Gilles 423.210 fr. 21 c.; 61° des Sables 3.093.349 fr. 48 c.; 62° de Ma[illegible] 1.542.342 fr. 03 c.; 63° de Saint-Martin-de-Ré 839.634 fr. 89 c.; 64° de l'Ile-de-Ré 85.286 fr. 24 c.; 65° d'[illegible] 135.125 fr. 82 c.; 66° de la Rochelle 3.783.060 fr. 25 c.; 67° de la Pallice 681.050 fr. 69 c.; 68° de Roche[fort] 3.573.699 fr. 83 c.; 69° de Chapus 118.000 francs; 70° de Saint-Troyan 17.753 fr. 22 c.; 71° de Perratine 1.044.556

avaux publics *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0.328.233,98	135.604.013,29	275.356.989,67	143.785.615,52	151.359.847,35
2.131.959,50	2.534.401,38			
5.292.307,51				
7.683.405,50	30.323.202,48	36.055.441,89	42.942.785,92	52.638.700,81
6.690.153,84	8.931.468,50	....		
1.662.136,62	2.338.189,65	2.107.485,24	1.987.018,73	1.710.174,76
1.007.040,83	1.034.671,91	1.006.853,55	783.804,35	1.215.409,26
112.746,52	103.798,27			
			387.903,41	
2.140.988,22	2.777.875,88	2.282.605,65	75.686,21	100.726,74
79.992,58	72.890,16	79.891,27	227.160,27	256.136,33
....	....	44.899,66		
69.892,31	1.375.701,93	1.995.974,12	2.670.311,96	3.114.481,40
1.956.566,55	2.106.965,93	1.633.368,19	1.568.147,17	1.123.243,93
195.170,08	199.275,37	190.044,07	180.320,14	»
49.680,10	30.724,69	18.441,46	8.559,88	11.023,86
9.875,74	4.585,75	4.130,20	4.011,46	4.900,00
			176.000,00	216.000,00
....	....	....		
....	52.996,51			
51.922,43	58.652,28			
159.462.072,31	187.549.113,98	320.776.124,97	194.797.325,02	211.760.944,44

c.; 72 de Royan 819.407 fr. 59 c.; 73 de la Tremblade 95.000 francs; 74 de Bordeaux 12.503.450 fr. 93 c.; 75 [illegible] Richard 23 500 francs; 76 d'Arcachon 308.496 fr. 39 c.; 77 de la Teste 148.000 francs; 78 de Bayonne 2.182.518 fr. [illegible] c.; 79 de Biarritz 108.100 francs; 80 de Saint-Jean-de-Luz 2.630.980 fr. 24 c.; 81 de Port-Vendres 176.273 fr. [illegible] c.; 82 de Cette 5.330.355 fr. 19 c.; 83 de Collioure 95.730 fr. 59 c.; 84 de Bone 114.392 fr. 30 c.; 85 de Pa[illegible]vas 59.798 fr. 65 c.; 86 de la Nouvelle 1.648.972 fr. 82 c.; 87 de Banial 57.300 francs; 88 de Marseille 9.572.095 fr. [illegible] c.; 89 de Frioul 28.306 fr. 80 c.; 90 de la Ciotat 80.000 francs; 91 de Nice 2.814.124 fr. [illegible]; 92 de Menton [illegible] 5.435 fr. 88 c.; 93 de Bastia 1.206.157 fr. 54 c.; 94 de l'Ile Rousse 1.541.085 fr. 44 c.; 95 d'Ajaccio 559.724 fr. [illegible] c.

(2) Tous ces travaux sont faits : dans la Camargue (Bouches-du-Rhône), dans le Né-Inférieur (Charente), dans les [illegible] dans les Landes, sur la Neste (Hautes-Pyrénées), dans [illegible] marais de la Charente-Inférieure, dans les marais de la Corse, [illegible] de Dombes (Ain), Sologne (Loir-et-Cher et Loiret), dans les marais de Goulaine (Loire-Inférieure), [illegible] sur les bords de la Loire, dans les marais [illegible] dans les marais de Double (Dordogne), sur le littoral de la Gironde, [illegible] (Basses-Alpes), aux canaux [illegible]llingy (Haute-Savoie), aux canaux d'irrigation de Laus, de [illegible] (Hautes-Alpes), [illegible] Lons, de Pont-la-Fossé, de Bouchard, de la Plaine, de Gap, [illegible] canal de la Vesubie (Alpes-Maritimes), aux canaux dérivés du Rhône (Ardèche), [illegible] (Bouches-du-[illegible]) [illegible]arcamère (Ariège), au canal de Montlaur (Aveyron), aux canaux [illegible] au canal de St-[illegible] Rhône, au canal de la Bourne (Drôme), aux canaux dérivés du Rhône [illegible] (Basses-Pyré-[illegible]) [illegible]artory (Haute-Garonne), au canal de Beaumont (Isère), au canal du [illegible] [illegible]ées); aux canaux de Bohère et des Albères (Pyrénées-Orientales), aux canaux du Haut et du Bas [illegible] (Var); aux canaux dérivés du Rhône et de la Durance (Vaucluse).

(3) Les routes agricoles sont dans l'Ain, le Cher, la Dordogne, l'Indre, les Landes, le Loiret, le Loir-et-Cher et le [illegible]ot-et-Garonne; les routes salicoles dans la Charente-Inférieure et la Loire-Inférieure.

Ministère

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report..................	124.126.751,24	130.007.68
62	Personnel des bâtiments civils..................	102.039,41	102.45
63	Entretien des bâtiments civils..................	835.603,03	830.55
64	Réfection et grosses réparations des bâtiments civils.	860.075,12	868.04
65	Entretien des palais nationaux..................	1.035.652,21	1.022.52
66	Réfection et grosses réparations des palais nationaux..................	433.793,06	447.62
67	Service des régies des palais nationaux..........	495.685,98	495.17
68	Service du mobilier national..................	321.416,11	321.52
69	Dépôt des marbres..................	....	....
60	Palais du Louvre..................	....	....
71	Consolidation des bâtiments de l'aile gauche du Petit-Luxembourg..................	....	....
72	Frais de logement à Versailles du Président de la République..................	132.999,26	134.80
73	Résiliation du bail de l'hôtel de la Présidence à Versailles..................	....	....
74	Entretien et grosses réparations des eaux de Versailles et de Marly..................	347.187,65	340.77
75	Ecole normale d'horticulture..................	....	....
76	Archives nationales..................	....	....
77	Ecole vétérinaire d'Alfort..................	....	....
78	Agrandissement et isolement de la Bibliothèque nationale..................	....	....
79	Maison de santé de Charenton..................	....	....
80	Conservatoire des Arts et Métiers..................	....	....
81	Château de Pierrefonds..................	....	....
82	Edifices publics..................	2.473.448,54	1.726.103
83	Travaux d'installation de la Cour des comptes dans l'aile nord du palais des Tuileries..................	....	1.091.474
84	Construction d'une 3me façade au pavillon de Flore, du palais des Tuileries..................	....	99.755
85	Construction du nouvel Opéra..................	942.277,08	1.030.655
86	Reconstruction de l'Ecole d'horlogerie de Cluses...	....	....
87	Agrandissement des bâtiments du Ministère de l'instruction publique..................	....	....
88	Reconstruction du Palais de justice de Paris......	65.000,00	65.000,
89	Reconstruction de l'Hôtel des postes..................	....	....
80	Agrandissement du poste central des télégraphes...	....	....
91	Installation et agrandissement de divers Ministères.	....	....
92	Réparation des monuments incendiés..................	....	....
93	Construction des bâtiments destinés à l'Ecole supérieure de pharmacie..................	824.300,56	583.304,
94	Construction au Ministère de la guerre d'un nouveau bâtiment en façade sur la rue de l'Université..................	....	....
95	Institution des Sourds-Muets de Chambéry..........	....	....
96	Agrandissement des bâtiments de l'institution nationale des Jeunes-Aveugles..................	....	....
97	Agrandissement de l'Ecole normale supérieure.....	....	....
98	Restauration de la chapelle du palais de Versailles..................	199.093,19	123.927,
99	Restauration de la Cour de cassation..................	....	....
100	Achèvement et complément des travaux d'installation de la Chambre des députés, dans l'aile du midi du palais de Versailles..................	3.474,20	
	A reporter..................	133.199.696,64	139.291.393,

aux publics *(Suite).*

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
.462.072,31	187.549.113,98	320.776.124.97	194.797.325.02	211.760.944,44
101.690,48	108.664,84	107.919,13	111.048,02	110.546,27
795.073,19	940.961,23	829.794,77	855.043,10	853.333,47
744.279,48	861.371,64	815.269,06	878.642,05	980.782,82
999.744,84	1.098.341,63	1.001.900,95	1.013.053,99	1.007.095,23
591.895,04	390.289,66	444.171,14	437.973,91	445.486,21
742.578,11	595.722,26	617.839,55	649.860,84	653.339,45
394.386,73	320.741,62	321.163,84	321.502,84	322.026,65
....	....	....	69.927,33	129.994,18
....	....	....	240.112,02	272.023,61
....	....	....	151.827,70	49.825,08
135.774,79	5.250,00	....	....	....
....	184.994,91	....	....	....
348.642,09	348.981,99	348.245,88	366.337,54	398.847,70
....	....	....	85.997,05	....
....	....	....	94.885,06	49.948,60
....	....	....	262.539,37	71.044,60
....	....	....	6.777.093,11	176.810,84
....	....	....	299.964,45	299.346,79
....	....	....	129.907,96	226.571,13
....	....	....	48.998,88	49.169,54
..551.530,92	1.711.301,52	942.277,08	....	....
....	....	....	....	....
205.687,40	24.078,38	....	....	....
.037.846,66	1.039.611,89	....	942.277,08	....
....	....	104.818,00	....	....
....	....	582.321,63	109.459,65	....
102.000,00	....	....	....	....
....	7.842.370,15	1.992.628,10	2.173.196,16	1.806.916,09
....	....	....	14.495,45	315.231,60
....	555.817,51	6.677.839,50	983.274,92	2.071.534,76
....	....	96.786,30	....	....
731.556,29	760.769,96	1.232.584,08	....	....
....	....	298.664,94	....	....
....	....	....	155.958,86	155.999,08
....	14.774,09	299.333,02	....	....
....	....	....	....	399.891,25
....	....	....	....	....
....	....	....	29.010,86	106.416,10
7.945.758,56	204.353.157.33	337.489.681.94	211.999.713.22	222.713.125.49

Ministère

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report	133.199.696,64	139.291.39
101	Travaux à exécuter au Palais-Royal pour l'installation du Conseil d'État, par suite de la loi du 13 juillet 1879	....	....
102	Reconstruction et agrandissement des bâtiments des dépôts d'étalons	713.560,86	901.91
103	Muséum d'histoire naturelle. Réfection de la rotonde des grands animaux	....	....
104	Construction de nouvelles serres et de nouvelles galeries au Muséum d'histoire naturelle	397.646,32	399.99
105	Travaux d'agrandissement du Muséum d'histoire naturelle	....	189.85
106	Travaux de réparation du Ministère de l'intérieur	....	51.58
107	Réparations au théâtre de l'Opéra-Comique	....	....
108	Achèvement des bâtiments du Ministère de la guerre	....	....
109	Travaux d'installation de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon	....	....
110	Agrandissement de l'Observatoire de Paris	....	....
111	Travaux du Palais du Trocadéro	....	....
112	Travaux d'installation du Sénat au palais du Luxembourg	....	....
113	Acquisition de terrains pour l'agrandissement et l'isolement de l'École polytechnique	817.144,04	32.64
114	Travaux divers au palais de l'Élysée	107.568,88	
115	Démolition et enlèvement des ruines du palais des Tuileries	....	....
116	Liquidation des dépenses diverses occasionnées par l'armement de 1870-1871	27.415,29	55.51
117	Annuités aux Compagnies concessionnaires de chemins de fer (1)	15.617.684,85	13.010.33
118	Subventions aux Compagnies concessionnaires de chemins de fer (1)	8.104.744,54	2.663.16
119	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État (1)	17.246.658,71	22.262.59
120	Subventions pour chemins de fer d'intérêt local (1)	2.238.518,97	1.402.42
121	Garanties d'intérêt aux concessionnaires de chemins de fer d'intérêt local	....	....
122	Garanties d'intérêt aux Compagnies de chemins de fer	39.938.804,55	50.396.12
123	Annuités pour payement aux Compagnies de chemins de fer des garanties d'intérêts afférentes aux années d'exploitation 1871-1872	2.512.506,92	2.492.757
124	Règlement d'arriérés sur les subventions payables en annuités à la Compagnie P.-L.-M.	....	....
125	Fonds de roulement des approvisionnements généraux de l'exploitation des chemins de fer l'État	....	....
126	Travaux de chemins de fer décrétés et non concédés	7.989.502,99	21.120.349
127	Rachat de lignes de chemins de fer	....	257.772.210
128	Remboursement aux Compagnies rachetées des frais d'achèvement des lignes, et liquidation du compte spécial du séquestre administratif	....	20.717.5
129	Insuffisance éventuelle des produits de l'exploitation des chemins de fer non concédés, construits par l'État	....	....
	A reporter	228.911.453,56	532.760.408

(1) Nous consacrerons une étude spéciale à la question des chemins de fer.

vaux publics *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
7.945.758,33	204.353.157,26	337.489.681,94	211.999.713,22	222.713.125,49
13.660,01				
839.011,32	663.772,89	282.811,15	1.034.433,73	787.794,62
....	....	....	41.335,83	107.312,97
796.653,11	732.619,02	550.154,53	799.683,44	798.035,69
4.962,05 65.593,34 474.248,80	30.984,94	18.877,84	56.161,59	
....	....	....	609.720,72	299.744,59
106.027,52	199.665,84	163.114,81	62.691,32	
....	389.750,00	78.524,73	137.991,73	
....	69.053,81	20.000,00		
1.230.172,52	296.681,10	85.905,13	292.702,50	193.999,99
199.942,31	895.929,50	470.382,37	550.761,16	68.213,71
....	....	....	660,00	39.436,49
669.474,33	30.804,43	8.598,00		
8.704.910,43	24.371.145,47	11.335.516,26	11.802.229,97	14.449.021,06
1.470.000,00	615.000,00	600.000,00	739.500,00	500.000,00
6.315.997,58	156.599.316,68	188.803.877.94	266.053.520.96	281.908.979,42
663.400,39	830.960,37	878.235,34	701.337,86	186.180,50
....	....	....	■	
9.885.593,75	39.800.000,00	24.894.272,94	9.430.591,72	8.493.000,00
2.492.558,80	2.492.318.23	2.492.128,48	2.491.954,26	2.491.733,57
3.173.049,35				
....	....	....	3.000.000,00	
8.573.322,41	15.482.677,41	27.468.739,69	7.805.582,00	3.038.500,00
8.355.856,14	15.829.073,02	4.734 573,52	274.918.36	
....	....	....	3.513.540,51	
71.980.192,49	463.682.909,97	600.375.394.67	521.399.120.97	536.075.078,10

		1877	1878
		fr. c.	fr.
	Report............	228.911.453,56	532.760.408
130	Travaux d'achèvement par l'Etat des lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878..........	....	6.529.701
131	Travaux d'achèvement par l'Etat des lignes rachetées en dehors de la loi du 18 mai 1878 et des lignes revenues à l'Etat par suite de déchéances définitives..............................	....	....
132	Insuffisance éventuelle des produits de l'exploitation des chemins de fer rachetés depuis la loi du 18 mai 1878, et des lignes revenues à l'Etat par suite de déchéances définitives................	....	....
133	Insuffisance éventuelle des chemins de fer exécutés par l'Etat et non concédés.(Loi spéciale du 7 janvier 1881.)................................	....	....
134	Insuffisance éventuelle des produits de l'exploitation des chemins de fer concédés placés sous le séquestre administratif........................	....	....
135	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance......................................	7.509,16	10.459
136	Dépenses des exercices clos......................	1.079.573,45	124.899
137	Personnel de l'Administration centrale attaché aux services des travaux extraordinaires (1)..........	....	....
138	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'Administration centrale........................	....	....
139	Personnel des ingénieurs des ponts et chaussées attachés aux services des travaux extraordinaires (2)...................................	....	....
140	Personnel des sous-ingénieurs (3)................	....	....
141	Personnel des conducteurs (4).....................	....	....
142	Personnel des employés secondaires (5)............	....	....
	TOTAUX...........	229.998.536,17	539.425.468,

(1) En 1883, 54 ingénieurs sont payés sur ce chapitre.
(2) En 1883, 70 ingénieurs sont payés sur ce chapitre, qui renferme aussi des frais très considérables.
(3) En 1883, 9 sous-ingénieurs sont payés sur ce chapitre.

vaux publics *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1.980.192,49	463.682.909,97	600.375.394.67	521.309.120,97	536.075.078,10
4.440.039,19	48.910.822,47	62.586.582,46	52.098.220,74	29.070.241,95
....	2.251.116,75	7.145.325,83	11.740.947,01	15.029.966,62
37.159,39	....	631.221,84	403.589,43	397.396,16
....	2.634,89	....	....	3.549.588,19
82.213,32	32.136,77	27.999;13	28.000,00	
17.099,82	17.269,24	19.739,13	5.827,90	55,20
658.919,75	464.492,82	76.159,63	135.373,65	75.419,92
254.775,56	274.760,53	300.626,23	277.023,80	276.952,68
121.351,89	107.201,77	111.170,91	119.166,17	119.199,85
735.145,29	1.110.939,35	1.193.448,41	1.164.415,47	1.140.236,13
32.044,43	29.166,65	22.604,16	21.025,80	1.500,00
.258.571,59	1.549.692,64	1.914.957,60	2.196.657,32	2.501.703,79
730.683,55	973.726,05	860.292,00	1.005.653,89	1.353.417,04
.347.196,27	519.406.869,90	675.265.522,00	590.595.022,15	589.590.755,63

En 1883, 1167 conducteurs sont payés sur ce chapitre.
En 1883, 1052 agents secondaires sont payés sur ce chapitre.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c
1	Personnel de l'Administration centrale..........	191.996,52	196.998,2
2	Matériel (1)....................................	40.000,00	39.999,6
3	Décoration d'édifices publics (2)...............	794.994,36	787.127,0
4	Indemnité pour le concours du monument commémoratif de l'Assemblée constituante à Versailles.	» »	»
5	Exposition des beaux arts (3)...................	510.957,44	514.796,4
6	Indemnités et secours (beaux arts)..............	146.930,60	139.811,4
7	Etablissement des beaux arts (4)................	558.063,80	604.223,[illegible]
8	Ecole municipale de dessin......................	» »	»
9	Musées nationaux (5)............................	756.692,80	809.129,6
10	École du Louvre................................	» »	»
11	Acquisition d'une collection d'antiquités chaldéennes pour le musée du Louvre..........	» »	»
12	Organisation de secours en cas d'incendie au musée du Louvre..........	» »	»
13	Restauration de peinture aux musées de Fontainebleau et de Versailles..........	» »	»
14	Acquisition du grand orgue du Trocadéro.........	» »	»
15	Aménagement des locaux occupés au Louvre par le gouvernement militaire de Paris, le service d'architecture et divers fonctionnaires des musées...	» »	»
16	Surveillance de l'enseignement de dessin dans les lycées et collèges (6)..........	» »	»
17	Souscriptions..................................	134.478,82	82.126,[illegible]
18	Acquisition de quatre toiles de Courbet.........	....	....
19	Acquisition de la collection Timbal.............	....	....
20	Acquisition d'objets d'art......................	....	....
21	Monuments historiques...........................	1.346.132,52	1.357.081,[illegible]
22	Translation du Louvre au Palais-Royal des collections du dépôt légal et des souscriptions aux ouvrages d'art..........	» »	»
23	Conservatoire de musique (7)....................	263.433,10	261.450,
24	Théâtres nationaux (8)..........................	1.805.818,04	1.684.023,
25	Concerts populaires.............................	» »	25.000,
27	Théâtre populaire et des Nations................	» »	»
26	Indemnités et secours (Théâtres)................	136.905,00	140.000,
28	Manufactures nationales (9).....................	869.282,50	942.364,
	A reporter..........	7.525.685,50	7.584.131,

(1) Nous passons d'un personnel de 46 employés en 1877, à un personnel de 111 employés en 1883. Si on nous obj[...] que l'Administration centrale des bâtiments civils et des palais nationaux qui figuraient, en 1877, aux travaux pub[...] émarge en 1883, aux beaux-arts, nous répondrons que cette Administration ne comprenait, en 1877, que 11 empl[...] et qu'il resterait à justifier une augmentation de personnel de 52 agents, ce qui nous semble impossible. Les 46 ag[...] de 1877 coûtent 174.896 fr. 67 c., ce qui fait un traitement moyen de 3.802 fr. 10 c.; les 111 agents de 1883 coû[...] 413.417 fr. 37 c., ce qui fait un traitement moyen de 3.724 fr. 48 c. La moyenne s'abaisse ici encore par la raison [...] souvent répétée, que de nombreux employés inférieurs ont été admis dans les bureaux. Mais qu'on se garde de conc[...] que les traitements ont diminué. Les chefs de bureaux ont un traitement moyen de 6.800 francs en 1877 et de 7[...] francs en 1883; les sous-chefs ont un traitement moyen de 4.500 francs en 1877 et de 5.000 francs en 1883; le tr[...] ment des commis est de 1.500 à 3.800 francs en 1877 et de 1.800 à 4.000 francs en 1883. — En 1877, 13 homme[...] service ont un crédit de 17.099 fr. 85 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.315 fr. 36 c.; en 1883, 29 hommes de ser[...] ont un crédit de 42.465 fr. 27 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.464 fr. 31 c.

(2) Dans ce crédit sont compris les achats d'objets d'art.

(3) Dans ce crédit sont comprises les acquisitions faites des œuvres exposées.

(4) Il est créé, de 1877 à 1883, une école des arts décoratifs, 100.000 francs, une école de dessin pour les je[...] filles, 10.000 francs, une école d'architecture, 15.000 francs, une école de dessin à Toulouse, 16.000 francs. — L'[...] démie de France à Rome coûte 152.000 francs en 1883; l'école des beaux arts, à Paris, 530.000 francs; les profes[...] et conservateurs y ont 4.000 francs, le directeur 10.000 francs.

(5) Le personnel des employés des musées coûte, en 1877, 119.800 francs pour 29 agents divers, ce qui fait un tr[...] ment moyen de 4.131 francs; il coûte, en 1883, pour 30 agents divers, 142.539 fr. 98 c., ce qui fait un traite[...] moyen de 4.751 fr. 33 c.; le traitement maximum des commis est de 2.500 francs en 1877 et de 3.600 francs en 1[...] le traitement des attachés variait de 1.800 à 3.000 francs en 1877; il va de 2.500 à 4.000 francs en 1883. — En 1[...] 153 gardiens ont un crédit de 201.786 fr. 81 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.188 fr. 14 c.; en 1883, 161 ga[...] ont un crédit de 235.900 fr. 10 c., ce qui fait un salaire moyen de 1.465 fr. 22 c. Le matériel des musées [...]

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
306.293,79	324.077,54	587.643,83	606.805,78	598.727,74
45.480,78	62.794,26	89.135,62	76.897,79	65.095,27
748.639,22	756.583,04	872.070,23	861.589,55	864.075,73
» »	» »	134.807,72	» »	» »
502.2.8,16	567.039,75	317.000,00	299.298,59	399.295,51
139.999,21	138.864,19	127.210,59	139.729,22	139.345,49
642.028,62	978.295,87	673.283,02	677.609,66	692.541,75
» »	» »	258.957,66	389.971,54	425.454,36
783.703,32	783.668,90	799.714,19	805.919,89	833.864,03
» »	» »	» »	» »	13.000,00
» »	» »	130.000,00	» »	» »
» »	» »	7.571,71	» »	» »
» »	» »	1.939.756,42	» »	43.724,07
» »	» »	» »	101.000,00	» »
» »	» »	15.832,69	» »	» »
» »	» »	399.993,18	» »	» »
89.991,26	133.978,40	75.209,60	127.123,75	126.770,95
....	....	....	118.545,00	» »
....	....	....	107.000,00	100.000,00
....	....	....	67.450,00	369.468,65
1.373.051,56	1.539.582,76	1.518,191,98	1.558.875,92	1.560.009,70
» »	» »	41.671,78	» »	» »
268.700,00	276.500,00	276.695,17	276.356,50	278.527,35
1.744.402,57	1.709.234,33	1.469.888,82	1.469.995,75	1.469.996,25
50.000,00	46.666,66	55.000,00	55.000,00	77.998,42
24.000,00	» »	» »	» »	» »
130.000,00	130.000,00	129.900,00	130.000,00	130.000,00
875.713,44	869.483,87	911.119,40	1.006.678,33	1.022.734,93
7.724.301,93	8.317.769,57	10.830.953,61	8.875.847,27	9.210.630,11

17.449 fr. 50 c. en 1883; l'article : Acquisitions, s'élève à 182.077 fr. 50 c.

(6) Le crédit des souscriptions est affecté à des ouvrages d'art.

(7) Le personnel des employés est de 73 en 1877 et de 80 en 1883; le traitement moyen est de 2.198 fr. 63 c. en 1877, avec un crédit de 160.500 fr. et de 2.123 fr. 72 c. en 1883. Le nombre des employés inférieurs a augmenté, ce qui explique la diminution de la moyenne. Les traitements n'ont pas diminué : le traitement maximum des employés est de 6.000 francs en 1877, il est de 7.000 francs en 1883. Le directeur a 10.000 francs, les professeurs ou accompagnateurs vont de 600 à 3.000 francs.

(8) Le Lyrique, dont la subvention est de 200.000 francs en 1877, n'existe pas en 1883; de plus, en 1877, la réfection du matériel de l'Opéra exige 221.819 fr. 20 c., ce qui explique la diminution de la dépense en 1883, par rapport à 1877. — Subvention de l'Opéra 800.000 francs, du Français 240.000 francs, de l'Opéra-Comique 300.000 francs, de l'Odéon 100.000 francs (1883).

(9) Nous comptons, en 1883 : 1° à Sèvres, 1 administrateur à 10.000 francs, 1 agent comptable à 5.500 francs, 1 conservateur du Musée à 6.000 francs, 8 commis au traitement moyen de 2.500 francs, 12 hommes de service au traitement moyen de 3.000 francs, 1 chef des tours et pâtes à 6.000 francs, 1 contre-maître à 3.200 francs, 75 artistes au traitement moyen de 2.325 fr. 33 c., 1 chef des ateliers de peinture à 5.000 francs, 1 surveillant des ateliers à 2.300 francs, 41 artistes au traitement moyen de 2.816 francs, 1 chimiste à 5.000 francs, 5 ouvriers émailleurs au traitement moyen de 1.700 francs; 2° aux Gobelins, 1 administrateur à 8.000 francs, 1 contrôleur à 4.500 francs, 9 hommes de service au salaire moyen de 1.666 fr. 66 c., 1 directeur des teintures à 4.000 francs, 1 sous-directeur à 2.500 francs, 4 agents à 2.200 francs, 7 professeurs à 3.600 francs et 1 professeur-adjoint à 2.000 francs, 66 ouvriers ou chefs d'ateliers au traitement moyen de 1.859 fr. 69 c.; 3° à Beauvais, 1 administrateur à 6.000 francs, 1 agent comptable à 4.000 francs, 3 hommes de service au salaire moyen de 1.183 fr. 33 c., 50 ouvriers ou chefs d'ateliers au traitement moyen de 1.796 francs. — Se reporter à la note 9 de la page 225 de ce volume, et comparer les traitements de 1883 aux traitements de 1876 pour se rendre compte des augmentations.

Ministère de

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report	7.525.685,50	7.584.131,80
29	Achèvement de la manufacture de Sèvres	81.692,62	81.957,61
30	Palais du Luxembourg	» »	» »
31	Exposition de Munich	» »	» »
32	Exposition d'Amsterdam		
33	Exposition française des beaux arts et des manufac-	» »	» »
	tures nationales à Melbourne	» »	» »
34	Acquisition du matériel scénique de l'Odéon		
35	Travaux de réparation à la salle de l'Opéra-	» »	7.384,91
	Comique	» »	» »
36	Exposition internationale de Sydney	» »	» »
37	Exposition de Vienne	74.649,77	» »
38	Travaux en vue de l'Exposition	» »	33.153,06
39	Indemnité aux agents de l'Etat (Exposition)	» »	» »
40	Frais divers	75 »	1.737,82
41	Dépenses des exercices périmés	61.525,92	30.452,38
42	Dépenses des exercices clos		
	Totaux	7.742.628,81	7.738.817,5

XIV. — Fra

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Personnel des contributions directes [1]	3.466.932,66	3 480.230,2
2	Dépenses diverses [2]	2.511.717,52	2.502.820,4
3	Frais d'arpentage et d'expertise. — Dépenses à la charge de l'Etat	93.671,55	91.941 9
4	Frais de mutations cadastrales	534.432,76	555.036,4
5	Dépense relative à l'évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties en exécution de l'article 4 de la loi du 3 août 1875	....	....
6	Dépenses relatives à la séparation sur les matrices des revenus cadastraux des propriétés bâties et des propriétés non bâties	....	....
7	Remises aux percepteurs, frais de distribution du premier avertissement, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires [3]	12.742.993,85	12.661.771,6
8	Service de la perception des amendes et condamnations pécuniaires	....	....
9	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190.000,00	189.700,0
10	Personnel de l'enregistrement, des domaines et du timbre [4]	14.847.532,76	14.938.206,0
11	Matériel	954.093,59	1.080.325,0
12	Dépenses diverses	1.675.075,73	1.648.845,9
13	Dérasement des fortifications déclassées de Calais	....	....
	A reporter	37.016.450,42	37.148.877,

(1) Rien n'est changé au traitement des agents des contributions directes de 1872 à 1883. — Se reporter à la not de la page 23? de ce volume. — Tandis qu'en 1877, il n'y a que 1.002 commis de direction ou contrôleurs, il y e 1.012 en 1883. Le nombre des directeurs est de 86 en 1883 comme en 1877, et le nombre des inspecteurs est de 98 p dant toute la période.

(2) L'augmentation constatée à ce chapitre, en 1883, par rapport à 1877, a pour cause les avertissements.

(3) Les percepteurs de 1re et de 2me classe ont vu diminuer leurs remises en 1883.

[B]eaux-Arts *(Suite)*.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
7.724.301,93	8.317.769,57	10.830.953,61	8.875.847,27	9.210.630,11
....	....	....	296.824,47	» »
81.940,81	81.927,13	9.943,36	» »	» »
34.946,47	» »	» »	» »	13.998,52
» »	» »	» »	» »	49.910,80
» »	25.023,01	4.847,96	» »	» »
» »	177.255,60	» »	» »	» »
	» »	» »	» »	» »
» »				
» »	» »	» »	» »	» »
36.671,98	6.916,45	6.410,60	» »	» »
» »	» »	» »	71.103,31	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	4.946,59	1.223,80
» »	» »	70,83	1.861,99	617,91
4.551,72	47.102,81	358.449,32	263.639,82	508,691,24
7.882.412,91	8.655.994,57	11.210.675,68	9.514.223,45	9.785.072,38

[...]e Régie.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
3.480.075,63	3.480.643,45	3.479.625,33	3.480.497,44	3.480.650,38
2.507.514,72	2.533.574,41	2.525.792,08	2.644.499,19	2.651.495,99
78.625,39	96.778,52	79.791,06	95.034,21	101.832,12
535.031,41	534.042,87	530.006,53	553.126,15	569.715,36
41.646,62	359.230,84	416.285,07	12.308,88	69.873,44
....	....	38.939,35	1.027.108,00	54.230,65
12.759.195,64	12.465.058,74	11.915.943,07	11.962.984,57	12.059.439,06
....	....	368.201,31	432.417,59	439.208,36
189.100,00	199.650,00	199.800,00	199.150,00	199.950,00
15.020.753,08	15.217.489,59	15.248.326,22	15.518.687,63	15.614.109,44
1.175.800,99	1.009.457,22	1.057.987,74	1.035.278,17	1.036.395,62
1.734.387,58	1.683.321,77	1.712.811,91	1.769.270,48	1.782.797,38
....	....	....	....	150.000,00
37.522.131,06	37.579.247,41	37.573.509,67	38.730.362,31	38.209.697,80

(1) En 1877, le nombre des agents de tout grade de l'enregistrement est de [illegible]; il est de [illegible] en 1883; le nombre [de]s agents du timbre est de 284 en 1877, et de 279 en 1883. — Les traitements ne varient pas de 1877 à 1883 pour [le]s agents de l'enregistrement; ils varient peu pour les agents du timbre qui, en 1883, partent, à l'[illegible], du traitement [de] 1.500 francs, au lieu de 1.200 francs en 1877. — De 1872 à 1876, les [illegible] francs. — Pour les traitements, se reporter, en tenant compte des modifications indiquées, à la note 5 de la page [illegible].

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
	Report............	37.016.450,42	37.148.877,58
14	Personnel des douanes (1)........................	25.189.048,02	25.267.336,41
15	Matériel des douanes..............................	601.618,34	390.696,42
16	Agrandissement de la douane du Havre..........	....	81.801,77
17	Dépenses diverses................................	3.492.240,77	3.515.833,02
18	Personnel des contributions indirectes (2)	27.950.883,80	28.013.942,88
19	Matériel....	346.351,56	421.842,65
20	Dépenses diverses (3)............................	6.634.771,05	6.887.852,35
21	Avances recouvrables............................	527.431,75	520.878,29
22	Personnel des manufactures de l'Etat (4).........	1.787.557,98	1.813.671,0
23	Matériel (5)..	16.420.056,06	16.977.774,7
24	Aménagement, entretien, réparation des bâtiments.	135.612,85	135.970,0
25	Achat de l'usine de Pantin......................	....	....
26	Constructions nouvelles..........................	579.641,99	487.930,2
27	Dépenses diverses,................................	335.523,84	350.083,1
28	Avances recouvrables............................	94.302,29	92.712,1
29	Achats et transports de tabacs..................	42.597.953,47	39.775.504,8
30	Frais relatifs à l'Exposition universelle..........	....	49.992,2
31	Personnel des postes et des télégraphes (6).......	45.290.935,29	47.391.414,5
32	Matériel..	20.005.360,61	22.507.590,9
33	Dépenses diverses	1.474.195,11	1.520.942,6
34	Subventions..	23.352.128,85	23.345.350,5
35	Travaux divers	....	203.693,3
36	Dépenses des exercices périmés et des exercices clos. (Postes.)....................................	....	50.832,2
37	Remboursement, restitutions, non valeurs et primes.	18.259.765,47	16.612.782,4
	Totaux..............	272.092.829,52	273.505.306 4
	A ajouter : Douanes en Algérie...........	1.212.496,20	1.192.549,9
	Totaux..............	273.305.325,72	274.697.856 4

(1) En 1883, le personnel des douanes compte 25 directeurs, de 8.000 à 12.000 francs, 77 inspecteurs, de 4.50 6.000 francs, 71 sous-inspecteurs, de 3.000 à 3.500 francs, 92 contrôleurs, de 2.700 à 3.000 francs, 133 commis, direction, de 1.200 à 3.000 francs, 573 receveurs, de 1.200 à 6.000 francs, 394 vérificateurs ou visiteurs, de 1.50 2.400 francs, 866 commis, de 1.200 à 2.400 francs, 8 employés des entrepôts intérieurs de 1.800 à 2.400 francs, tout 2.239 employés du service sédentaire, et 20.092 agents du service actif, à savoir : 227 capitaines, de 2. à 3.200 francs, 447 lieutenants, de 1.500 à 2.200 francs, 6 gardes-magasins, de 1.500 à 1.600 francs, 3.726 brig diers et sous-brigadiers, de 1.000 à 15.000 francs, 14.013 préposés de 900 à 1.000 francs, 375 patrons et so patrons de 1.100 à 1.500 francs, 1.242 matelots de 900 à 1.000 francs. — Les indemnités et gratifications dépass 1.700.000 francs. — Se reporter à la note 12 de la page 237 pour comparer les traitements en 1877 et les traiteme en 1883. — Comme indication générale, disons qu'en 1877 22.672 agents et sous-agents ont un crédit 25.189.048 fr. 02 c., ce qui fait une dépense moyenne, par personne, de 1.111 fr. 02 centimes, et qu'en 18 22.332 agents et sous-agents ont un crédit de 27.580.596 fr 56 c., ce qui fait une dépense moyenne 1.235 fr. 03 c.

(2) En 1883, le personnel des contributions indirectes comprend : 86 directeurs de 8.000 à 12.000 francs, 168 i pecteurs de 4.000 à 6.000 francs, 150 sous directeurs de 4.000 à 6.000 francs, 327 contrôleurs de 2.800 à 3.300 fran 721 commis de direction de 1.500 à 3.300 francs, 393 receveurs principaux ou receveurs entreposeurs, de 3.0 9.000 francs, 1.968 receveurs ambulants, de 2.400 à 3.000 francs, 314 receveurs sédentaires de 1.800 à 5.000 fran 5.934 commis principaux ou ordinaires de 1.500 à 2.700, 1.383 préposés de 1.100 à 3.000 francs, 71 peseurs sucres, de 1.500 à 3.300 francs, 1 directeur des laboratoires à 10.000 francs, et 45 agents des laboratoires de 90 2.200 francs. — Se reporter à la note 16 de la page 237 de ce volume pour comparer les traitements en 1883 en 1876. — En 1877, 11.870 employés exigent 27.950.883 fr. 80 c., ce qui fait un traitement moyen de 2.354 fr. 75 et, en 1883, 11.565 employés, y compris les agents des poudres, consomment 29.337.847 fr. 01 c., ce qui fait un tr tement moyen de 2.536 fr. 95 c.

(3) Dans les dépenses diverses sont inscrits les frais de loyer et de bureau qui sont, en 1883, à 2.186.084 fr. 86 les indemnités de frais de tournée et d'entretien de cheval qui sont à 2.343.594 fr. 53 c. En 1877, les indemnités p frais de tournée et d'entretien de cheval n'étaient que de 1.858.299 fr. 79 c.

(4) En 1883, le personnel des manufactures se compose de 28 directeurs, de 8.000 à 12.000 francs, de 9 inspecte de 6.000 à 7.000 francs, de 29 ingénieurs, de 5.000 à 7.000 francs, de 4 sous-inspecteurs de 3.500 à 4.000 francs, 15 sous-ingénieurs, de 2.500 à 4.000 francs, de 9 élèves ingénieurs à 1.800 francs, de 21 entreposeurs, de 1.50 à 5.000 francs, de 10 contrôleurs de manufactures, de 5.000 à 7.000 francs, de 32 contrôleurs de magasins, 3.500 à 4.000 francs, de 10 gardes-magasins, de 3.000 à 5.000 francs, de 55 contrôleurs de culture, de 2.50 3.000 francs, de 65 vérificateurs de culture, de 2.400 à 3.000 francs, de 17 premiers commis, de 3.000 à 4.000 fran de 29 seconds commis à 2.500 francs, de 175 commis de culture, de 1.300 à 2.100 francs, de 180 surveillants culture, de 1.000 à 1.400 francs. Les traitements ont peu varié pendant la période 1872-1883. — En 1877,

Régie.

1879	1180	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
37.522.131,06	37.579.247,41	37.573.509,67	38.730.362.31	38.209.697.80
27.662.841.57	27.491.411,66	27.580.982,66	27.590.308,67	27.580.596,56
463.323,18	471.235,49	443.033,08	480.680,69	956.014,25
.....	.....	.....	.....	.....
2 194.657,98	2.167.184,51	2.169.373,69	2.171.289,73	2.166.857,35
28.170.946,43	28.120.628,29	28.475.206,45	28.759.519,31	29.337.847,01
501.705.78	391.043.34	422.162,96	404.037.66	420.187,38
7.119.320,50	7.181.739.97	7.159.838.93	7.342.809,93	7.360.897,97
498.978.35	509.506,73	557.804,69	579.795,80	617.922,59
1.849.179.62	1.835.179,88	1.879.566,33	1.921.665,98	1.951.825.59
16.763.694.85	17.532.032,05	17.802.934,81	19.049.130,15	19.809.682,54
189.271.29	292.266,44	140.453,17	392.364,93	349.902,93
280.000.00	.....	.....	.....	.....
631.287,58	794.239,00	870.824.38	973.307,20	776.198,38
342.725,56	340.898.52	369.225,68	403.490,98	411.175,60
97 098 58	100.931,89	119.671.60	124.004.58	153.139,30
33.942.746,45	39.791.236,04	45.230.005,16	47.046.390,85	49 548 216,26
.....	.....	.....	.....	.....
52.133.072,29	54.730.853.91	60.428.926,26	65.660.197,12	69.489.095,60
23.594.024.54	24.661.040,91	28.114.053,30	31.206.675,18	32.518.125,61
1.715.714.39	2 271.185.49	2.147.703,83	1.579.715,35	1.625.850,05
23.388.893,24	23.686.788,06	24.021.468,71	24.675 539,30	26.707.983,29
1.211.545,89	3.272.013,95	11.835.244,41	10.035.173,22	10.506.644,09
19.727,73	177.458,77	77.018,00	46.752,28	141.741,45
17.128.895,32	29.041.398,89	14.014.492,25	16.032.365.50	16.133.169,22
277.421.782.18	302.439.221,20	311.433.500,02	325.255.676.72	336.772.760,82
1.241.209,74	1.245.184,18			
278.662.991,92	303.684.405.38			

659 agents des tabacs, coûtant 1.787.557 fr. 98 c., ont un traitement moyen, de 2.727 fr. 71 c.; en 1883, les 751 agents des tabacs, coûtant 1.951.825 fr. 59 c., ont un traitement moyen de 2.598 fr. 90 c. C'est qu'il a été créé beaucoup d'emplois inférieurs pour très peu d'emplois élevés.

(5) Le matériel comprend les salaires.

(6) C'est aux postes, qu'on trouve les plus grands abus — après les travaux publics et l'instruction publique toutefois. — en 1877, 37.992 agents ou sous-agents des postes et télégraphes consomment un crédit de 45.290.935 fr. 29 c., ce qui fait une dépense moyenne par personne de 1.192 fr. 11 c.; en 1883, 46.269 agents ou sous-agents consomment un crédit de 69.180.025 fr. 60 c., ce qui fait une dépense moyenne, par personne, de 1.501 fr. 85 c. Nous donnons le chiffre des traitements en 1883 : l'Administration centrale, directeurs, 12.000 à 15.000 francs, chefs de bureau, 6.000 à 10.000 francs, sous-chefs 4.500 à 6.000 francs, commis 1.500 à 4.500 francs, agents [illegible] 1.000 à 1.200 francs, dames, 1.000 francs, gens de service, 1.000 à 1.800 francs; 2° à Paris, directeur du service technique, 10.000 francs, inspecteur, 6.000 francs, contrôleurs, 3.000 à 4.000 francs, commis, 1.500 à 2.700, mécaniciens, 1.800 à 3.500 francs, surveillants, 1.000 à 2.400 francs, inspecteur principal des télégraphes, 6.000 à 8.000 francs, inspecteurs et sous-inspecteurs, 4.000 à 5.500 francs, chef du poste central, [illegible] francs, chefs de section, 3.500 à 4.500 francs, receveurs, 2.500 à 3.500 francs, commis, 1.500 à 4.000 francs, facteurs et surveillants, 1.000 à 1.800 francs. — directeur de la poste, 8.000 à 12.000 francs, inspecteur principal, 6.000 à 7.000 francs, inspecteurs, 4.000 à 5.500 francs, receveur principal, 8.000 à 10.000 francs, receveurs des bureaux composés, 2.500 à 4.500 francs, receveurs des bureaux simples, 1.000 à 2.200 francs, chefs de section, 5.000 à 8.000 francs, sous-chefs de section, 3.500 à 4.500 francs, commis, 1.500 à 4.000 francs, facteurs et surveillants, 1.000 à 2.000 francs, gardiens et changeurs, 1.000 à 1.800 francs; 3° dans la Seine, hors Paris, directeurs, 6.000 à 10.000 francs, inspecteurs et sous-inspecteurs, 4.000 à 5.500 francs, receveurs, 1.000 à 4.500 francs, commis 1.500 à 4.000 francs, facteurs et surveillants 1.000 à 1.800 francs; 4° dans les départements, directeurs du service technique, 8.000 à 10.000 francs, inspecteurs 4.000 à 7.000 francs, sous-ingénieurs, 2.500 à 3.500 francs, contrôleurs, 2.000 à 4.000 francs, commis, 1.500 à 2.700 francs, mécaniciens, 1.800 à 3.500 francs, surveillants, 1.000 à 2.400 francs, — directeurs de postes et télégraphes 6.000 à 10.000 francs, inspecteur et sous-inspecteurs, 3.000 à 5.500 francs, receveurs des bureaux composés, 2.500 à 8.000 francs, receveurs des bureaux simples, 800 à 2.200 francs, receveurs à l'étranger, 2.500 à 5.000 francs, commis, 1.500 à 4.000 francs, brigadiers-facteurs, 1.000 à 2.000 francs, facteurs de villes, surveillants, 1.000 à 1.800 francs, facteurs-boitiers, 700 à 800 francs, facteurs ruraux, 400 à 900 fr., garçons de bureau à l'étranger, 1.000 à 1.800, francs; 5° directeurs des bureaux ambulants, 5.000 à 7.000 francs, inspecteurs et sous-inspecteurs, 3.500 à 4.500 francs, contrôleurs, 1.500 à 4.500 francs, chef de brigade, 2.700 à 4.000 francs, commis 1.[illegible] à 2.700 francs, courriers convoyeurs, 1.000 à 1.800 francs; 6° inspecteur général du contrôle, 12.000 francs, inspecteurs et sous-inspecteurs, 4.000 à 10.000 francs, commis, 1.500 à 2.700 francs, facteurs, 1.000 à 1.500 francs; 7° ingénieurs des services spéciaux (télégraphie sous-marine, service pneumatique, etc.), 4.000 à 10.000 francs, élèves ingénieurs 1.800 francs, contrôleurs, 2.500 à 4.000 francs, commis 1.500 à 2.700 francs, mécaniciens, 1.800 à 3.500 francs, surveillants et facteurs, 1.000 à 2.400 francs.

DÉVELOPPEMENT DE

I. — Contribution

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Contribution foncière	172.258.728,55	172.690.430,53
2	— personnelle-mobilière (principal)	49.984.574,38	50.637.608,31
3	— des portes et fenêtres —	35.259.777,00	35.745.670,00
4	— des patentes —	74.244.101,11	75.425.149,53
5	Centimes additionnels généraux ordinaires à la contribution personnelle mobilière	8.496.920,74	8.607.673,57
6	Centimes additionnels généraux ordinaires à la contribution des portes et fenêtres	5.571.044,74	5.647.815,83
7	Centimes additionnels généraux ordinaires à la contribution des patentes (1)	11.857.956,47	12.043.309,58
8	Centimes additionnels généraux extraordinaires à la contribution des patentes	34.508.144,59	35.052.388,97
9	Taxe des premiers avertissements	588.664,89	591.929,61
	Totaux	392.769.912,47	396.441.975,93
	A déduire, pour la contribution des patentes, pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1886, sur les courtiers de marchandises	1.215.946,18	1.249.543,01
	Reste	391.553.966,29	395.192.432,92

(1) Nous avons dit, dans l'etude du budget de 1880, que la Chambre avait diminué les centimes additionnels au

II. — Tax

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Taxe sur les biens de mainmorte	5.144.747,54	5.182.802,09
2	Redevance des mines	3.096.175,24	2.399.553,82
3	Droits de vérification des poids et mesures	4.035.505,57	4.104.784,37
4	Droits de visite des pharmacies et drogueries	252.038,00	257.304.00
5	Contribution sur les chevaux et voitures (1)	10.844.486,37	11.167.466.38
6	Taxe sur les billards publics et privés	991.716,00	1.004.334,00
7	Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion	1.366.414,62	1.384.338,25
	Totaux	25.731.083.34	25.500.582,91

(1) La modification, dans un sens de dégrèvement, apportée, au budget de 1880, à la contribution sur les chevaux e

III.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Revenus et produits du domaine (1)	8.413.166,66	12.999.911,64

(1) Ici figure le produit des concessions du domaine public, par exemple, les concessions pour exploitation des p cheries maritimes, les revenus du domaine militaire, les aliénations d'objets, tels que vieilles armes, les successions e

IV.

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Produit des Forêts (1)	35.616.186,87	33.641.688,0

(1) Ces recettes sont formées : 1° par la vente des coupes, 21 millions en 1877, 23 millions en 1880, 20 millions e 1883 ; — 2° par la vente des unités de bois, 5 millions et demi en 1877, 7 millions et demi en 1880, 3 millions 1883 ; — 3° par le prix des exploitations accidentelles, 1 million et demi en 1877, 645.000 francs en 1883 ; — 4° par l fermage du droit de chasse, 1.215.000 francs en 1877 et 1.838.000 francs en 1883. — La moyenne du prix de vent de l'hectare de bois a été, en 1877, de 1.094 francs, en 1878 de 1.096 francs, en 1879 de 1.075, en 1880 de 1.057 franc en 1881 de 924 francs, en 1882 de 836 francs, en 1883 de 864 francs. La moyenne du prix du mètre cube a été,

CETTES DE 1877 A 1883.

rectes.

1879	1880	1881	1882	1833
fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
173.208.010,47	173.827.511,11	174.436.156,07	174.978.026,77	175.722.548,02
51.358 384,01	52.161.713,49	53.056 640,37	53.925.106,46	55.003.308,28
36.167.175,39	36.558.009,00	37.006.181,00	37.534 122,00	38.478.643,00
76.144.942,20	72.987 868,10	71.228.021,57	73.023.619,75	74.317.799,74
8.730.235,03	8.866 828,87	9.018.749,63	9.466.294,80	9.349.686,47
5.714.413,72	5.780.905,48	5.846.976,58	5.930.391,25	6.079.625,66
12.165.325,41	11.535.348,96	11.181.353,21	11.522.230,86	11.743.023,19
35.412.512,02	15.610.135,12	15.128.107,52	15.596 242,27	15.900.357,69
594.004,68	596.024,94	597.896,46	600.878,43	604.85[illegible],14
399.495.002,93	377.954.345,07	377.500.082,41	382.276.912,59	387.199.847,19
1.247.912,57	1.139.097,49	1.220.447,64	1.277.436,02	1.353.697,67
398.247.090,36	376.815.247,58	376.279.634,77	380.999.476,57	385.846.149,52

patentes, d'où une diminution dans les recettes à partir de 1880.

similées.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5.239.031,08	5.364.203,42	5.496.579,28	5.651.726,76	5.790.503,37
2.496.035,13	2.368.522,18	2.728.424,99	2.500.722,71	2.793.301,18
4.129.240,09	4.246.792,63	4.330.979,39	4.429.8.7,28	4.477.687,03
262.129,00	286.959,00	286.657,00	292.810,00	305.015,00
11.313.959,03	9.637.918,67	9.768.149,99	9.927.232,62	10.217.719,62
1.013.999,00	1.019.751,00	1.029.853,00	1.051.740,00	1.094.004,00
1.430.940,82	1.456.526,70	1.460.180,59	1.505.949,88	1.484.251,01
25.885.334,15	24.380.673,60	25.100.824,24	25.360.079,25	26.162.481,21

voitures, cause la diminution de recettes constatée a partir de 1880.

omaines.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
14.823.153,85	14.062.093,33	13.794.850,81	12.154.046,57	14.187.652,85

déshérence.

'orêts.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
33.899.843,60	36.202.986,78	30.413.819,26	28.440.258,68	28.008.509,94

1877, de 18 francs, en 1878 de 15 francs, en 1879 de 15 fr. 37 c., en 1880 de 15 fr. 50 c., en 1881 de 14 fr. 9[illegible] c.,
en 1882 de 14 fr. 70 c , en 1883 de 15 fr. 27 c. — Il a été vendu, en 1877, 2 273 hectares de coupes de bois et
621 514 mètres cubes d'unités, en 1878, 11.844 hectares de coupes et 761.155 mètres cubes d'unités, en 1879, 11 [illegible]
hectares de coupes et 752.763 mètres cubes d'unités, en 1880, 11.[illegible]25 hectares de coupes et [illegible].520 mètres cubes d'u-
nités, en 1881, 10.344 hectares de coupes et 647 082 mètres cubes d'unités, en 1882, 11.572 hectares de coupes et
69[illegible].909 mètres cubes d'unités, en 1883, 11.382 hectares de coupes et 674.817 mètres cubes d'unités.

V — Enregistrement, Gre

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Droits proportionnels d'enregistrement sur les ventes de meubles (1)	16.346.316,52	16.247.254,
2	Droits proportionnels d'enregistrement sur les immeubles (2)	135.312.417,70	139.421.204,
3	Transmissions entre vifs à titre gratuit antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	2.224,62	1.781,
4	Transmissions entre vifs à titre gratuit antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850 sur les donations en ligne directe (3)	16.293.270,13	16.697.190,
5	Transmissions entre vifs à titre gratuit antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850 sur les donations entre époux	118.899,38	99.210,
6	Transmissions entre vifs à titre gratuit antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850 sur les donations en ligne collatérale	2.625.154,21	2.528.466,
7	Transmissions entre vifs à titre gratuit antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850 sur les donations entre non-parents	1.722.904,85	1.963.905,
8, 9	Transmissions sur mutation par décret antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	375,92	303,8
10	Transmissions sur les successions en ligne directe (4)	32.922.603,43	35.116.087,4
11	— — entre époux	14.586.704,83	15.576.587,8
12	— — en ligne collatérale	61.185.440,06	67.917.628,4
13	— — entre non-parents	16.575.273,34	15.897.457,0
14	— sur les baux et antichrèses	6.643.472,44	6.581.521,9
	Transmissions sur les adjudications au rabais et les marchés (5)	2.630.679,39	2.530.868,9
15	Transmissions sur les obligations (6)	21.790.889,35	22.586.701,9
16	— sur les cautionnements	939.082,87	941.590,0
17	— sur les libérations	6.514.591,76	6.444.468,8
18	— sur les condamnations, collocations et liquidations	2.721.601,82	2.487.134,5
19, 20	Transmissions sur les transmissions de titres de Sociétés françaises et étrangères antérieures à la loi du 29 juin 1872	26.215,01	1.336,2
21	Droits fixes sur les actes civils et administratifs	7.835.004,10	8.014.138,5
22	— sur les actes judiciaires (7)	7.383.417,25	7.333.972,8
23	— sur les actes extra judiciaires	13.107.383,80	13.121.154,59
24	— sur les actes de l'état civil	25.259,85	27.606,1
25	— ancien tarif	3.012,46	3.776,6
26	Droits fixes ancien et nouveau tarif (supplément de droits)	1.271,93	3.702,27
27	Droits fixes gradués	9.430.559,60	9.721.590,34
28	Droits et demi-droits en sus	3.113.740,68	3.196.627,79
29	Transmissions de titres de Sociétés	25.313.355,68	26.437.980,36
30	Droits de greffe (en principal)	5.767.361,49	5.738.839,78
31	Droits d'hypothèques (en principal)	3.928.737,84	3.948.010,92
32	Amendes	1.121.535,22	1.001.393,43
33	Décimes et demi-décimes (8)	53.046.161,34	55.077.575,71
34	Assurances maritimes	312.803,95	304.427,15
35	Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passeports étrangers	12.820,00	14.326,00
	A reporter	469.363.542,82	486.985.822,19

(1) A partir de 1879, les ventes de fonds de commerce sont très actives jusqu'en 1882. A partir de cette époque, il y a décroissance.

(2) Il y a une spéculation effrénée sur les terrains, à Paris et à Nice, dans d'autres points du littoral. En 1882, cet agiotage cesse.

(3) Le droit sur l'ensemble des transmissions à titre gratuit est assis, en 1877, sur 1.029.123.000 fr. 19 c.; en 1883, sur 1.084.440.891 fr. 42 c.

(4) Le droit sur l'ensemble des successions est assis, en 1877, sur 3.438.201.83 fr. 10 c.; en 1883, sur 5.244.131.896 fr. 39 c., et, en 1880, sur 5.265.639.305 fr. 14 c.

(5) Les constructions scolaires sont la cause du développement de ces recettes.

pothèques, Amendes.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
18.021.370,15	18.744.997,26	19.835.349,93	17.901.657,63	16.974.408,34
147.392.214,65	153.246.487,48	168.933.058,72	138.644.847,12	129.276.671,49
874,97	155,95	477,29	4,00	,63
17.380.988,58	17.768.103,60	17.312.064,51	15.059.155,78	15.292.568,59
102.579,05	125.761,60	93.651,49	110 482,75	96.800,56
2.670.399,44	2.517.555,14	2.448.312,83	2.259.980,52	2.184.140,21
3.055.325,20	1.797.986,77	1.541.63),67	1.436.797.48	1.284.652,07
2.976,65	1.665,37	166,92	1.428,85	531,25
36.683.310,69	38.447.651,47	35.168.290,00	33.516.307,50	34.993.982,08
16.154.740,47	17.124.781,03	16.884.294,54	15.167.624,70	15.471.718,9[illegible]
73.848.766,25	76.732.877,35	73.952 110,58	65.844.393,98	67.343.688,26
17.672.460,71	21.040.335,05	19.469.322,84	16.979.728,61	20.109.709,55
6.473.352,63	6.689.984,33	6.870.326,45	6.341.861,88	6.338.142,84
2.934.877,57	3.360.335,64	3.376.774,73	3.442.255,68	3.622.126,41
23.904.385,63	27.712.612,83	28.497.992,66	27.809.657,28	26.868.166,38
968.688,89	1.006.152,71	1.013.468,89	963.553,66	969.377,88
6.797.426,50	7.261.778,36	7.423.991,99	6.760.046,29	6.316.679,82
				3.516.396,09
2.653.396,79	2.809.473,03	2.867.017,63	2.866.110,56	4.513,07
640,39	3.640,46	855,02	443,60	
8.142.982,65	8.447.214,60	8.191.842,45	7.690.653,00	7.658.778,00
7.654.028,80	8.040.195,90	8.104.298,40	7.536.076,50	7.574.785,50
13.398.355,58	14.046.545,70	14.194.542,45	13.344.741,60	13.530.696,00
29.178,60	30.610,80	32.851,50	29.538,00	31.953,00
2.531,92	2.117,83	1.943,33	2.414,75	2.001,00
13.140,51	18.037,61	15.793,07	16.857,46	20.949,38
10.866.045,30	11.891.872,30	13.992.568,70	10.455.582,00	9.541.003,00
3.251.597,22	3.163.609,50	2.993.264,86	2.721.174,48	3.106.002,31
28.950.477,92	33.262.251,21	39.544.194,13	43.156.136,04	39.031.768,43
5.935.766,89	6.148.937,94	6.236.548,13	5.799.174,71	5.966.088,12
4.741.543,70	4.907.872,67	6.517.898,16	5.741.512,28	4.662.694,41
1.018.475,13	1.059.358,93	1.058.309,82	931.010,59	1.036.123,33
58.759.548,02	61.820.174,24	63.634.223,09	102.282.817,51	100.881.247,86
304.351,00	318.484,21	328.708,53	312.698,01	298.241,35
14.345,00	1.084,00	....	....	....
519.810.843,46	549.550.702,90	570.536.144,31	555.606.408,86	544.007.506,11

(6) Le développement anormal d'affaires qui a marqué 1879, 1880 et 1881, a retenti sur ces chapitres dans les trois années 1879, 1880, 1881.

(7) L'observation qui précède s'applique également ici.

(8) Si, en 1882 et 1883, le chapitre des décimes présente une augmentation de deux cinquièmes, c'est que le produit [illegible] décime de 1871 et le demi-décime de prairial, compté jusqu'à 1882 avec le principal de l'impôt [illegible] compte, [illegible], par exemple, en 1883, au décime de 1873, au chapitre 32. — Si on veut comparer le produit du droit sur les successions aux chapitres 9, 10, 11 et 12, en 1883 [illegible] produit du droit sur les successions, en 1877 il faut multiplier la [illegible] par 10 centimes.

		1877	1878
		fr c.	fr.
	Report	469.363.542,82	486.985.822
36	Droits de sceau attribués au Trésor	202.369,15	140.430
37	Recouvrements de frais de justice	261.749,47	274.434
38	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	1.966,03	3.180,
39	Amendes de timbre et suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies ou en Algérie	34.891,88	40.908,
40	Assurances concernant l'Algérie (droits perçus en France	35.387,77	42.233,
41	Assurances concernant l'Algérie (décimes perçus pour le compte de l'assistance publique)	»	»
	Totaux	469.899.907,12	487.487.010,

VI

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Timbre débité de dimension ordinaire (1)	33.676.561,00	33.584.305,
2	— — mobile (2)	7.962.607,00	8.026.478,
3	Timbre spécial des connaissements (3)	915.541,00	957.613,
4	— des affiches (4)	479.229,45	545.051,
5	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des actions et obligations (5)	11.341.274,15	12.008.995,7
6	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des titres de rente des gouvernements étrangers	7.028,77	1.129,4
7	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des polices d'assurances, bordereaux, etc. (6)	6.985.261,80	6.830.556,3
8	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des connaissements (6)	553.978,15	613.113,4
9	Droits d'affichage	21.945,55	20.700,5
10	Passeports	90.684,00	81.400,0
11	Permis de chasse	5.171.850,00	5.134.995,0
12	Double décime	13.441.192,17	13.560.867,7
13	Timbre débité proportionnel ordinaire (7)	8.858.799,60	8.639.915,1
14	— — mobile (8)	14.994.038,55	16.392.263,3
15	Timbre spécial à 10 centimes (9)	11.806.280,30	11.965.738,8
16	— à 25 centimes	1.833.165,75	2.086.053,7
17	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des titres de rentes des gouvernements étrangers	2.522.783,50	2.074.277,5
18	Timbre extraordinaire et visa pour timbre des lettres de gages du Crédit foncier	23.258,74	30.501,5
19	Timbre extraordinaire et visa pour timbre d'autres titres	11.457.325,03	10.346.973,8
20	Timbre extraordinaire et visa pour timbre spécial	23.835.691,01	25.948.605,51
21	Timbres aux anciens tarifs	98.673,86	33.569,47
22	Timbres des marques de fabrique	13.125,69	15.770,16
23	Perception complémentaire de décimes	1.174,75	894,07
	Totaux	156.091.469,73	158.899.769,22

(1) C'est le papier destiné aux actes judiciaires et autres ; le prix est de 50 centimes à 3 francs.

(2) Le même timbre que celui du chapitre I, mais il est destiné à être appliqué sur un papier non délivré par l'Administration.

(3) Le timbre des connaissements coûte de 50 centimes à 2 francs.

(4) Le timbre des affiches coûte de 5 centimes à 20 centimes.

(5) Le timbre extraordinaire consiste dans l'impression d'empreintes spéciales sur certains papiers destinés aux actes soumis au droit de timbre ; le visa pour timbre est une mention spéciale mise par le préposé de l'enregistrement à la marge des mêmes papiers, il remplace le timbre. Les actions et obligations sont timbrées à l'extraordinaire, soit au

pothèques, Amendes (*Suite*).

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
19.840.843,46	549.550.702,90	570.536.144,31	555.606.408,86	544.007.506,11
145.075,05	123.730,40	144.429,58	139.740,72	150.475,05
286.095,97	278.337,64	285.408,00	336.585,31	360.640,16
7.597,53	2.342,66	1.927,69	1.334,14	2.869,44
31.312,02	28.853,13	23.867,53	31.658,46	37.908,04
46.085,01	53.415,50	56.898,25	60.396,06	71.537,81
»	»	»	»	5.455,76
20.327.009,04	550.037.382,23	571.048.375,36	555.606.408,86	544.636.392 37

mbre.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
34.208.114,50	35.514.789,00	35.464.383,00	35.871.138,00	36.311.908,50
8.337.595,50	8.838.239,00	9.249.816,00	9.652.064,50	10.040.106,50
977.783,50	1.037.581,00	1.070.727,00	1.094.083,00	1.120.358,50
595.538,05	697.580,30	784.072,00	773.703,95	841.916,10
12.372.888,92	13.557.989,28	14.909.819,23	15.319.887,44	15.255.402,05
259,20	9.449,55	3.764,45	2.241,10	2.203,60
7.737.941,97	8.190.713,72	8.948.187,02	7.442.627,61	6.935.944,79
604.558,95	617.702,65	615.696,70	624.448,75	608.577,70
16.648,20	15.159,15	23.096,75	21.475,00	24.671,05
77.530,00	67.872,00	59.822,00	53.248,00	52.554 00
5.201.805,00	5.083.845,00	5.340.000,00	5.592.375,00	5.856.555,00
14.026.132,76	14.726.184,06	15.293.876,77	15.289.458,46	15.410.039,47
4.732.403,60	3.553.786,90	3.715.526,95	3.714.342,45	3.552.224,20
9.391.906,85	7.470.060,50	8.382.218,70	8.428.908,40	8.460.410,55
12.349.897,00	12.608.095,10	14.057.410,60	13.749.681,50	13.951.679,60
1.171.824,50	911.041,25	911.168,50	932.051,00	947.019,75
1.858.247,13	872.170,38	2.204.412,30	2.072.033,10	550.361,35
35.538,17	68.082,38	99.797,85	97.553,93	97.581,11
5.556.930,71	3.639.790,23	3.768.340,15	3.876.416,24	4.187.008,43
27.206.934,30	29.921.054,90	30.423.644,08	31.094.076,53	31.041.230,85
11.760,67	6.214,01	15.146,34	3.204,64	3.625,12
17.584,04	18.457,10	18.291,98	24.192,21	48.920,05
1.451,22	1.536,23	835,87	413,27	471,32
146.491.274,74	147.427.393,69	155.360.054,24	155.729.624,08	155.300.769,59

comptant, soit par abonnement.

(6) Le coût est le même que pour les timbres spéciaux appliqués aux connaissements et affiches.

(7) C'est le papier timbré des effets du commerce non sujets aux [illegible]. — A partir de 1879, [illegible] par suite du dégrèvement du timbre sur les effets de commerce.

(8) C'est un timbre destiné à être apposé sur un papier autre que celui qui est débité par l'Administration. — A partir de 1879, il y a baisse dans le produit par suite des dégrèvements dont nous avons parlé.

(9) C'est le timbre des quittances.

VII. — In

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières (1)...	34.139.579,65	34.275.828

(1) Le droit est assis, en 1877, sur 1.137.965.186 fr. 31 c. de revenus qui, à 4 p. 0/0, font un capital de 28.449.129 francs 75 c.; en 1878, sur 1.142.521.524 fr. 97 c. qui, à 4 p. 0/0, valent un capital de 28.563.038.124 fr. 25 c.; 1879, sur 1.214.892.495 fr. 68 c. de revenus, représentant, à 4 p. 0/0, un capital de 30.372.312.391 fr. 20 c.; en 1 sur 1.303.352.503 fr. 31 c. de revenus qui, à 4 p. 0/0, forment un capital de 32.583.812.582 fr. 75 c.; en 1881,

VIII. — Doua

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Droits à l'importation de marchandises diverses (1).	180.175.071,20	200.489.287,
2	— des tabacs...	991.508,87	1.295 443,
3	— des sucres coloniaux raffinés ou assimilés (2)...	3.755.918,25	2.203.481,
4	Droits à l'importation des sucres coloniaux non raffinés (2)...	30.407.076,29	35.502 186,
5	Droits à l'importation des sucres étrangers raffinés ou assimilés (2)...	720.417,12	872.944,
6	Droits à l'importation des sucres étrangers non raffinés (2)...	42.966.237,69	36.468.574,
7	Droits à l'exportation...		
8	Droits de statistique...	256.756,75	225 584,
9	Droits de navigation...	5.905.498,20	6.140.772,
10	Droits divers, amendes, taxe de plombage, timbre des expéditions, etc...	5.239.183,46 3.392.212,39	5.903.728, 3.730.457,
11	Taxe de consommation des sels...	23.833.560,42	21.226.047,
	Totaux...	297.643.440,64	313.758.505,

(1) L'augmentation que l'on constate, de 1878 à 1883, sur les droits de douane à l'importation des marchandises diverses, est la conséquence : premièrement d'une série de mauvaises récoltes en céréales, secondement de la destructi de nos vignobles par le phylloxéra. En 1882, il y a une diminution sur 1883; elle a pour cause l'abaissement à 2 fran par hectolitre des droits sur les vins qui étaient jusque-là de 3 fr. 50 c.

		1877	1878
		fr.	fr.
1	Importations (1)...	3.756.368	4.175.21
2	Exportations...	3.481.323	3.179.70

(1) Valeurs exprimées en francs.

3 p. 0/0.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
[illegible]6.447.857,83	39.401.052,13	44. 55.737,02	47.858.283,41	47.[illegible]

[illegible]81.[illegible] fr. [illegible] le revenu [illegible] p. 0/0, un capital de [illegible] fr. [illegible] 1882 [illegible]
[illegible] francs de revenu [illegible] à [illegible] un capital de [illegible] 1883 [illegible]
[illegible] 67 c. de revenus [illegible] à 3 p. 0/0, formant un capital de [illegible] Les valeurs [illegible]
[illegible]res entrent pour environ un douzième dans l'ensemble des valeurs soumises à la taxe de 3 p. 0/0.

s ls.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
219.050.486,24	242.037.916,64	265.[illegible]	262.543.106,38	273.597.856,20
1.286.525,47	1.637.841.17	1.186.584,83	842.848,88	719.098,86
3.051.865,94	4.060.368,70	17.267.230,64	23.036.002,60	15.728.953,92
36.165.278,06	28.104.720,55			
1.343.967,39	1.132.643,23	43.369.889,22	42.213.824,30	39.738.219,62
32.323.017,69	34.223.888,29			
251.018.30	517.772.32	98.885,2[illegible]	39,64	
6.288.782,00	6.505.807,40	6.576.195,00	6.674.937,50	[illegible].797.400,30
7.033.200,81	7.231.262,55	7.674.721,02	7.398.305,55	7.783.058,71
3.573.701,48	3.756.386,40	3.738.988,64	3.684.453,98	3.710.135,43
17.999.872,70	18.268.567,40	19.6[illegible]8.294,64	21.404.623.21	21.985.208.0[illegible]
328.[illegible]67.716.08	367.477.474,65	365.116.344.77	367.800.142.04	370.[illegible]

[illegible] (2) Si, à partir de 1881, le produit des droits sur les sucres est moins élevé, [illegible] 19 juillet 188[illegible]
[illegible]able à dater du 1er octobre de la même année, a effectué un dégrèvement [illegible]
[illegible] Nous donnons ici le total des importations et des exportations de 1877 à 188[illegible]
[illegible]dée de l'activité commerciale pendant cette période dont nous étudions les actes financi[illegible] :

1879	1880	1881	1882	1883
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
4.[illegible].325	4.907.547	4.813.[illegible]	4.821.825	4.[illegible]
3.231.329	3.400.639	3.561.[illegible]	3.574.356	3.524.894

IX — Contributi

		1877	1878
		fr. c.	fr.
1	Boissons (1)	398.430.431,79	411.157.875,
2	Sels	9.860.368,23	11.696.637,
3	Sucre indigène (2)	92.405.375,34	114.589.163,
4	Allumettes chimiques	16.092.220,55	16.032.985,
5	Chicorée (3)	5.338.844,84	5.116.423,
6	Papier	14.307.399,22	14.855.475,
7	Huiles minérales	139.826,53	144.271,
8	Huiles végétales et animales	5.841.601,87	5.938.626,
9	Savons (4)	5.829.895,50	1.308.007,
10	Stéarine et bougies	7.239.503,11	7.396.846,
11	Vinaigre et acide acétique	2.035.696,86	2.103.939,
12	Dynamite	321.130,88	396.148,
13	Impôt sur la grande vitesse	70.921.284,78	82.772.574,
14	— petite vitesse (5)	22.187.621,09	11.656.508,5
15	— les voitures de terre et d'eau	5.570.123,95	5.890.571,9
16	Licences	11.031.577,62	11.173.836,0
17	Droits de navigation	4.402.287,63	4.273.313,0
18	Garanties des matières d'or et d'argent	5.605.329,03	6.299.537,3
19	Cartes à jouer	2.294.144,49	2.249.269,1
20	Timbres	7.354.265,65	7.325.620,3
21	Droits divers	16.321.666,52	16.165.042,6
22	Tabacs	329.435.499,07	332.227.241,2
23	Poudres	12.785.305,55	13.326.333,1
	Totaux	1.045.751.400,10	1.084.096.248,7

(1) La progression est constante jusqu'en 1881, où il y a diminution du rendement sur les vins par suite des degrè-vements si malencontreusement effectués le 19 juillet 1880. — Si l'année 1882 marque une diminution sur l'année 188 c'est qu'en 1881 les approvisionnements de vins, ralentis en 1880, dans l'attente du dégrèvement, ont été très actifs.

(2) La même observation s'applique aux sucres, dont la taxe a été réduite par la loi du 19 juillet 1880.

indirectes.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
421.304.575,57	439.046.616,23	414.626.858,24	406.877.508,46	420 892.598,97
14.819.450.10	14.386.171.63	12.768.307,49	11 795.741,91	12.092.237,45
127.518.639,40	91.158.793,44	75.298.645.53	82.437.530,02	92.100.756,75
16.214.777.61	16.067.205,81	16 139.245,59	16.066.844,01	16.055.679,92
4.759,41	» »	» »	»	» »
15.261.930.20	16.365.645,88	14.572.066,45	14.260.346,94	15.159.762.32
376.449.33	84.597,40	77.545,95	12.898,40	13.239,52
3.901.941,22	3.369.629,66	3.368.328,51	3.216.993,98	3.070.583,11
» »	» »	» »	» »	» »
7.835 629,46	7.925.320,76	8.375.289,72	8.664.127,95	8.838.752,64
2.104.726,63	2.440.202,09	2.692.824,51	2.690.760,03	2.700.403,65
570.732,48	983.357,91	1.439.868,86	1.762.528,48	1.535.445,53
75.906.763,99	82.805.347,14	87.252.319,46	89.105.649,85	90.098.297,57
292,98	» »	» »	280,54	» »
5.050.429,15	4.430.930,21	4.551.422,71	4.669.455,19	4.723.848,05
11.120.174,05	11.228.599,60	11.648.835,32	11.938.350,62	12.289.291,73
4.390.781.15	180 042,17	» »	» »	» »
6.129.174,09	6.326.653,19	7.092.383,16	6.993.158,54	6.433.990.57
2.353.651,31	2.304.144,80	2.337.642,29	2.337.500,01	2.475.262,61
7.380.403,80	7.527.433,95	7.928.137,65	7.956.229,50	8.320.971,35
14.595.588,55	13.750.247,92	12.506.216,45	12.468.395,27	14.295.911 80
335.262.229,53	344.182.060,98	353.517.770,30	362.834.563,23	371.217.089,71
13.577.758,62	13.374.483,85	14.996.728,49	14.519.262,07	14 255.942,59
1.085.680.858,63	1.077.937.484,62	1.051.190.436,68	1.060.608.125,01	1.096.570.065,84

(3) La taxe sur la chicorée a été supprimée par la loi du 22 décembre 1878.
(4) La taxe sur les savons a été supprimée par la loi du 26 mars 1878.
(5) La taxe sur la petite vitesse a été supprimée par la loi du 26 mars 1878, à partir du 1er juillet 1878. L'exercice 1878 ne comprend donc que le produit de cet impôt pendant six mois.

X. — Postes et

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Produit des postes et des télégraphes(¹)...........	138.685.824,19	123.560.277,12

(1) Si on décompose ce produit commun on voit que les postes ont produit, en 1877, 119.521.076 fr. 98 c ; en 1878, 102.355.650 fr. 05 c.; en 1879, 104.713.588 fr. 31 c.; en 1880, 112.687.492 fr. 55 c.; en 1881, 125.270.444 fr. 77 c.; en 1882, 128.103.883 fr. 69 c.; en 1883, 132.130.717 fr. 74 c.; que les télégraphes ont rapporté, en 1877, 19.164.747 fr. 21 c.; en 1878, 24.204.627 fr. 07 c.; en 1879, 22.913.932 fr. 13 c.; en 1880, 25.612.426 fr. 14 c.;

XI. — Produits

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Produits universitaires................................	4.507.255,00	4.532.352.50

XII.—Retenues sur

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Retenues..	19.491.1[illegible]2,31	19.912.324.34

XIII. — Revenus

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Enregistrement, timbre, domaines et forêts.......	7.981.479,64	8.143.498 36
2	Douanes et sels..............	6.145.468,00	6.033.104,35
3	Contributions diverses............................	10.367.188,43	9.736.398,79
4	Postes (¹)...............	1.418.245.38	1.794.274,57
5	Produits divers (¹)................................	1.255.402.06	602.072.47
	Totaux............	27.167.783,51	26.309.348,54

(1) En 1882 et 1883, les produits des ports et les produits divers de l'Algérie sont confondus avec les produits des

XIV. — Produits

		1877	1878
		fr. c.	fr. c.
1	Produits divers (¹)................................	117.563.595,89	123.207.989,31

(1) Ces produits divers ont des sources nombreuses que l'on connaîtra en se reportant aux pages 250, 251, 252, 255 de ce

Télégraphes.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
127.627.527,44	138.299.918,69	152.832.491,09	154.562.162,51	161.143.235,79

en 1881, 30.355.546 fr. 30 c.; en 1882, 29.399.196 fr. 48 c.; en 1883, 29.012.517 fr. 05 c. — La diminution, constatée en 1878 et en 1879, par rapport à 1877, a pour cause la diminution des taxes postales résultant de la loi du 6 août 1878, mise en vigueur à partir du 16 mai 1878.

universitaires.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.527.460,00	4.514.729,49	4.493.790,98	4.366.470,42	4.808.112,10

les traitements.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
20.745.518,55	22.041.045,11	21.579.197,31	22.698.138,90	23.402.225,38

de l'Algérie.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
8.800.995,67	9.173.957,97	10.170.501,07	10.283.838,46	11.275.927,42
6.365.499,02	6.936.076,61	7.333.718,52	7.725.439,16	7.789.144,02
10.243.009.06	10.226.805,81	8.895.692,70	10.133.736,53	10.981.063,57
2.223.227,91	2.276.410,08	2.793.499,98	» »	» »
749.406,11	653.150.06	378.610,76	» »	» »
28.382.137,77	29.266.400,53	29.572.023,03	28.143.014,15	30.046.435,01

ports et les produits divers de la métropole.

divers.

1879	1880	1881	1882	1883
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
66.097.233,00	63.157.045,07	58.720.445,68	60.537.896,90	61.930.668,04

volume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

LA GESTION CONSERVATRICE (1872-1876)

DEUXIÈME PARTIE

LA GESTION RÉPUBLICAINE JUSQU'AUX CONVENTIONS (1877-1883)



